MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

# Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 2, 1e juillet 1875-31 décembre 1879 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1e série, 1871-1900. T. 2, 1e juillet 1875-31 décembre 1879 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1959.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

3H76

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

# DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

## (1871-1914)

### 1re SÉRIE (1871-1900)

2

### TOME SECOND

(1er JUILLET 1875-31 DÉCEMBRE 1879)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DÉPÔT D'IMPRIMEUR
17 AOUT 1930
N°

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
3, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXX

C.

# DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

## (1871–1914)

---

### 1re SÉRIE (1871-1900)

---

TOME SECOND

(1er JUILLET 1875–31 DÉCEMBRE 1879)

٤٠٧٤٣٤

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

# DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

## (1871-1914)

### 1re SÉRIE (1871-1900)

### TOME SECOND

(1er JUILLET 1875-31 DÉCEMBRE 1879)

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73 bis, QUAI D'ORSAY, 73 bis

MCMXXX

# AVANT-PROPOS.

Des troubles d'Herzégovine de 1875 à la conclusion de l'alliance austro-allemande en 1879, ce volume embrasse, comme le précédent, une période de quatre années. Les principes qui ont déterminé le choix des documents insérés sont les mêmes que ceux qui ont inspiré la mise au point du tome Ier de la présente série. C'est aux événements d'Orient, dont les péripéties constituent l'essentiel de l'histoire européenne de 1875 à 1879, qu'ont été nécessairement consacrés la majorité des textes du recueil, mais seules figurent ici les pièces qui montrent l'orientation d'ensemble de la diplomatie française ou qui renseignent sur la politique générale des grandes Puissances, en particulier sur les rapports de l'Allemagne avec la Russie et l'Autriche-Hongrie [1].

Sans avoir le même caractère, quelquefois dramatique, que dans la période 1871-1875, les relations de la France avec l'Allemagne, avant, pendant et après la crise du 16 mai offrent encore un très haut intérêt; le nombre des pièces publiées permettra d'en suivre l'évolution. Les questions de Tunisie et d'Égypte, alors relativement secondaires mais qui se trouvent à l'origine des futurs différends franco-italien et franco-britannique, ont entraîné aussi la constitution de dossiers fournis.

Quant aux problèmes écartés ou très sommairement représentés dans le volume, la plupart sont d'ordre technique, commercial ou colonial, ou ont trait, comme la délimitation des frontières de la Grèce, aux détails de l'exécution du Traité de Berlin [2].

(1) Cf. *Documents diplomatiques français*, tome Ier, 1re série, page XVII.

(2) Cf. Les *Livres jaunes* suivants : *Négociations relatives à la rectification des frontières de la Grèce* (1880); *Question de la Reconnaissance de la Roumanie* (1879); *Affaires d'Égypte* (1880); *Affaires du Tonkin, première partie 1874-1882* (1883): *Conférences internationales pour les négociations commerciales et maritimes entre la France et l'Italie* (1877); *Conférences internationales pour les négociations commerciales entre la France et l'Espagne* (1877); *Négociations commerciales avec la Roumanie, 1876-1885* (1885).

# TABLE MÉTHODIQUE[1].

## I. LES PUISSANCES ET LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT.

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| | | *a.* LES ÉVÉNEMENTS DE 1875 ET 1876. | | |
| 1875. | | | | |
| 18 juill. | Constantinople à Paris. | Extension de l'insurrection en Herzégovine.. | T. | 1 |
| 5 août. | Pétersbourg à Paris. | Agitation dans les Balkans ; inquiétudes à Pétersbourg. | T. | 2 |
| 9 | Vienne à Paris.... | Le comte Andrassy et la crise orientale..... | T. | 3 |
| 14 | Pétersbourg à Paris. | La Russie recherche le concours de la France en Orient. | T. | 4 |
| 18 | Paris à Londres... | Attitude pacificatrice de la France en Orient. | D. | 5 |
| 20 | Paris à Pétersbourg. | Désir de la France de maintenir la paix d'accord avec les Puissances. | D. | 6 |
| 18 sept. | Paris à Vienne.... | Le concert européen se rétablit à propos des Balkans. | D. | 7 |
| 5 oct. | Baden-Baden [Berlin] à Paris. | Guillaume Ier se réjouit de l'accord des Puissances. | T. | 8 |
| 8 | Paris, Circulaire.. | Conseils pacifiques donnés à Belgrade..... | D. | 9 |
| 3 nov. | Constantinople à Paris. | Hostilité du général Ignatieff contre le comte Andrassy. | D. | 10 |
| 16 | Paris à Vienne.... | Éventualité d'une Conférence à six préférable à une entente à trois. | D. | 11 |
| 19 | Londres à Paris... | L'Angleterre et la question d'Orient..... | D. | 12 |
| 3 déc. | Berlin à Paris.... | Dispositions pacifiques des Chanceliers allemand et russe. | D. | 23 |
| 19 | Londres à Paris... | Discours de Lord Derby sur la question balkanique et l'achat des actions de Suez. | D. | 24 |
| 28 | Vienne à Paris.... | Conversation avec le comte Andrassy sur la question d'Orient. | D. | 25 |
| 1876. | | | | |
| 1er janv. | *Idem*..... | Invitation à la Conférence de Constantinople. | T. | 26 |
| 3 | Constantinople à Paris. | Le général Ignatieff défavorable à une Conférence. | T. | 27 |
| 4 | Paris à Berlin.... | Réflexions sur la note du comte Andrassy... | T. | 28 |
| 9 | Pétersbourg à Paris. | La Porte ottomane et le memorandum Andrassy. | T. | 29 |
| 10 | Paris à Pétersbourg. | La France engage la Porte à accepter la note Andrassy. | T. | 30 |
| 18 | Paris à Vienne.... | Action de la France en faveur de la note Andrassy. | D. | 31 |
| 21 | Paris à Londres... | Adhésion de l'Angleterre à la note Andrassy. | D. | 32 |
| 6 fév. | Vienne à Paris.... | Satisfaction de l'Empereur François-Joseph.. | T. | 33 |
| 8 | Constantinople à Paris. | La Porte accepte la note Andrassy..... | T. | 34 |
| 4 mars. | Paris, Circulaire.. | Efforts pour calmer la Serbie et le Monténégro. | D. | 36 |

Les lettres D.L.N.T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme.

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1876. | | | | |
| 12 avril. | Pétersbourg à Paris. | Nouvelles contradictoires d'Herzégovine..... | T. | 39 |
| 18 | Paris à Londres... | Divergences de vues entre l'Autriche et la Russie dans les affaires d'Herzégovine. | D. | 40 |
| 21 | Pétersbourg à Paris. | Entente générale sur les questions balkaniques. | T. | 41 |
| 23 | Paris à Vienne.... | Déclaration de guerre des Turcs au Monténégro; émotion en Russie. | T. | 42 |
| 2 mai. | Vienne à Paris.... | Prochain voyage du comte Andrassy à Berlin. | T. | 44 |
| 7 | Constantinople à Paris. | Assassinat des Consuls de France et d'Allemagne à Salonique. | T. | 46 |
| 8 | Paris à Constantinople. | L'assassinat des Consuls ..... | T. | 47 |
| 8 | Paris à Berlin.... | Le crime de Salonique. Difficulté et nécessité de l'entente des Puissances en Orient. | D. | 48 |
| 13 | Berlin à Paris..... | Convocation des Ambassadeurs chez le prince de Bismarck. | T. | 50 |
| 13 | *Idem*..... | Réunion diplomatique chez le prince de Bismarck; désirs d'entente européenne. | T. | 51 |
| 14 | Paris à Berlin.... | Adhésion de la France aux propositions des Puissances. | T. | 52 |
| 14 | Paris, Circulaire.. | Désirs d'entente de la France avec les Puissances. | D. | 53 |
| 16 | Constantinople à Paris. | Exécution des assassins de Salonique..... | T. | 54 |
| 20 | Berlin à Paris.... | Entente des Puissances à l'exception de l'Angleterre. | T. | 55 |
| 23 | Paris à Londres... | Efforts de la France pour obtenir l'adhésion de l'Angleterre. | T. | 56 |
| 26 | Paris à Constantinople. | Efforts de la France pour calmer la Porte et l'empêcher de s'isoler avec l'Angleterre. | T. | 57 |
| 29 | Paris, Circulaire.. | La France adhère au memorandum de Berlin. | D. | 58 |
| 3 juin. | Paris à Berlin.... | Reconnaissance du nouveau Sultan avec ou sans l'Angleterre. | T. | 60 |
| 5 | *Idem*..... | Gravité d'une action qui exclurait l'Angleterre. | T. | 61 |
| 6 | Ems [Berlin] à Paris. | Ajournement de la remise de la note..... | T. | 62 |
| 7 | Vienne à Paris.... | Adhésion du comte Andrassy à l'ajournement. | T. | 63 |
| 8 | Ems [Berlin] à Paris. | Le prince Gortchakoff mécontent des hésitations de la France. | T. | 64 |
| 9 | Paris à Ems [Berlin]. | Justification du duc Decazes ..... | T. | 65 |
| 15 | Ems [Berlin] à Paris. | Meilleures dispositions de l'Angleterre; satisfaction du prince Gortchakoff. | T. | 66 |
| 17 | *Idem*..... | Satisfaction du chancelier russe et du Tsar.. | T. | 67 |
| 19 | Berlin à Paris.... | Satisfaction de Guillaume Ier..... | T. | 68 |
| 21 | Paris à Londres... | Rapprochement de l'Angleterre et de la Russie; aux dépens de la Turquie. | D. | 69 |
| 28 | Ems [Berlin] à Paris. | Déclaration de guerre de la Serbie à la Turquie. | T. | 70 |
| 6 juill. | Paris à Pétersbourg. | Vues du gouvernement anglais sur la question balkanique. | D. | 71 |
| 7 | Vienne à Paris.... | Le comte Andrassy ne peut pas encore formuler de programme définitif. | T. | 72 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1876. | | | | |
| 10 juill. | Paris à Berlin.... | Entrevue de Reichstadt..... | T. | 73 |
| 11 | Vienne à Paris.... | *Idem*..... | T. | 74 |
| 12 | Paris à Londres... | *Idem*..... | D. | 75 |
| 18 | Berlin à Paris.... | Dispositions plus conciliantes de l'Angleterre; sympathie du prince de Bismarck pour l'Autriche. | D. | 76 |
| 20 | Paris à Constantinople. | Cruautés des Turcs en Bulgarie..... | D. | 77 |
| 5 août. | Berlin à Paris.... | Accord de la France et de l'Allemagne à Salonique. | T. | 78 |
| 26 | Paris, Circulaire.. | La Serbie accepte les bons offices des Puissances. | D. | 79 |
| 28 | Pétersbourg à Paris. | Situation grave dans les Balkans..... | T. | 80 |
| 29 | Londres à Paris... | Visite du comte Schouvaloff..... | D. | 81 |
| 30 | Paris à Constantinople. | Importance de la conciliation pour la Porte. | T. | 82 |
| 7 sept. | Berlin à Paris.... | Mission de M. de Manteuffel à Varsovie..... | T. | 83 |
| 10 | Londres à Paris... | Massacres de Bulgarie; émotion en Angleterre. | D. | 84 |
| 14 | Berlin à Paris.... | Mission de M. de Manteuffel à Varsovie..... | D. | 85 |
| 18 | Paris à Vienne.... | Réponse de la Porte aux offres de médiation. | D. | 86 |
| 24 | Paris à Constantinople. | Contre-propositions anglaises à la Porte .... | T. | 87 |
| 27 | Paris, Circulaire.. | Le général Soumarokoff à Vienne ..... | T. | 88 |
| 29 | Berlin à Paris.... | M. de Bülow et le Prince Milan..... | D. | 89 |
| 2 oct. | Vienne à Paris.... | Voyage du général Soumarokoff..... | T. | 90 |
| 3 | Bade [Berlin] à Paris. | L'Empereur Guillaume favorable à l'action russe. | T. | 91 |
| 4 | Paris. Communication de l'Ambassade austro-hongroise. | Mission du général Soumarokoff..... | N. | 92 |
| 4 | Paris à Berlin.... | Nécessité d'une Conférence..... | T. | 93 |
| 4 | Bade [Berlin] à Paris. | Indignation de l'Empereur Guillaume contre la Turquie. | T. | 94 |
| 5 | Paris, Circulaire.. | Propositions russes d'intervention..... | T. | 95 |
| 5 | *Idem*..... | Proposition anglaise d'armistice ..... | T. | 96 |
| 6 | Berlin à Paris.... | Attitude réservée de l'Allemagne..... | T. | 97 |
| 9 | Paris, Circulaire.. | Intentions de la Russie quant à la Conférence. | T. | 98 |
| 10 | Constantinople à Paris. | Armistice entre les Turcs, les Serbes et les Monténégrins. | T. | 99 |
| 20 | *Idem*..... | Vues du général Ignatieff sur l'armistice et la Conférence. | T. | 100 |
| 21 | Paris, Circulaire.. | Étude détaillée de la situation..... | D. | 101 |
| 25 | Constantinople à Paris. | Menaces du général Ignatieff au Sultan .... | T. | 102 |
| 26 | Londres à Paris... | Incertitude de l'Angleterre en cas d'une avance éventuelle des Russes. | T. | 103 |
| 27 | Paris à Constantinople. | La France appuiera la Russie..... | T. | 104 |
| 31 | Constantinople à Paris. | Ultimatum russe à la Turquie ..... | T. | 105 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1876. | | | | |
| 1er nov. | Constantinople à Paris. | Soumission de la Turquie..... | T. | 106 |
| 4 | Londres à Paris... | Proposition de Conférence..... | T. | 107 |
| 10 | Berlin à Paris.... | Acceptation de la Conférence par la Turquie. | T. | 108 |
| 11 | Pétersbourg à Paris. | Discours belliqueux du Tsar acclamé à Moscou. | T. | 109 |
| 14 | Paris à Berlin.... | Discours belliqueux à Londres..... | T. | 110 |
| 14 | Paris à Vienne.... | Adhésion de l'Autriche aux propositions anglaises. | T. | 111 |
| 14 | Paris à Berlin.... | Alexandre demande à Guillaume Ier son appui énergique en Turquie. | T. | 112 |
| 15 | Pétersbourg à Paris. | Grande revue impériale à Pétersbourg..... | T. | 113 |
| | | *b.* LA CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE. | | |
| 19 nov. | Paris à Constantinople. | Instructions aux plénipotentiaires français à la Conférence. | D. | 115 |
| 19 | *Idem*..... | Instructions confidentielles aux plénipotentiaires. | D. | 116 |
| 20 | Pétersbourg à Paris. | Attitude énergique d'Alexandre II..... | T. | 117 |
| 2 déc. | Berlin à Paris.... | Le prince de Bismarck croit à la paix ..... | T. | 119 |
| 6 | Constantinople à Paris. | Possibilités d'entente entre Russes et Anglais. | D. | 120 |
| 8 | Berlin à Paris.... | Vues du prince de Bismarck sur l'attitude des Russes, des Anglais, des Autrichiens. | D. | 121 |
| 15 | Bucarest à Paris.. | Attitude hésitante des Roumains..... | T. | 123 |
| 19 | Londres à Paris... | Adhésion de l'Angleterre aux décisions des Conférences préliminaires de Constantinople. | T. | 124 |
| 23 | Paris, Circulaire.. | Éventualité du remplacement des Ambassadeurs par des Chargés d'affaires. | D. | 125 |
| 25 | Constantinople à Paris. | Attitude équivoque de l'Allemagne..... | T. | 126 |
| 29 | Paris à Constantinople. | La France s'emploie à mettre d'accord l'Angleterre et la Russie. | T. | 127 |
| 29 | Berlin à Paris.... | Ordre à M. de Werther de quitter éventuellement Constantinople. | T. | 128 |
| 3 janv. | Pétersbourg à Paris. | Proposition par le général Ignatieff d'un ultimatum identique à la Turquie. | T. | 129 |
| 6 | Paris à Constantinople. | La France hostile à toute action militaire... | T. | 130 |
| 8 | Paris, Circulaire.. | Attitude plus hostile de l'Allemagne envers la Turquie. | T. | 131 |
| 12 | Londres à Paris... | Accord de l'Autriche, de l'Angleterre et de l'Allemagne. | T. | 133 |
| 15 | Berlin à Paris.... | Accord de principe de l'Allemagne avec les Puissances. | T. | 134 |
| 20 | Constantinople à Paris. | Contre-proposition de la Porte ; fin de la conférence. | T. | 135 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| | | *c.* DE LA CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE À LA RUPTURE ENTRE LA RUSSIE ET LA TURQUIE. | | |
| 1877. | | | | |
| 26 janv. | Londres à Paris... | La guerre inévitable au jugement des Allemands. | T. | 138 |
| 30 | Pétersbourg à Paris. | Impression produite en Russie par la rupture de la Conférence. | D. | 139 |
| 5 févr. | Paris à Pétersbourg. | Circulaire du prince Gortchakoff; attitude conciliante et expectante de la France. | D. | 140 |
| 7 mars. | Berlin à Paris .... | Voyage du général Ignatieff..... | T. | 142 |
| 9 | Paris à Londres... | Attitude conciliante des Ambassadeurs russes et du Gouvernement anglais. | D. | 143 |
| 9 | Berlin à Paris .... | Accord du prince de Bismarck et du général Ignatieff. | T. | 144 |
| 9 | Paris à Berlin .... | Accord du duc Decazes avec le comte Schouvaloff et le général Ignatieff. | T. | 145 |
| 16 | Londres à Paris... | Accord du comte Schouvaloff et du Cabinet anglais. | T. | 146 |
| 28 | Bucarest à Paris... | Collaboration des officiers russes et roumains. | T. | 150 |
| 1er avril. | Paris à Constantinople. | Protocole de Londres sur le Monténégro.... | T. | 151 |
| 10 | Constantinople à Paris. | Réponse négative de la Porte..... | T. | 152 |
| 12 | Paris à Pétersbourg. | Considérations sur l'attitude de la Russie et les différents aspects de la question d'Orient. | D. | 153 |
| 13 | Londres à Paris... | Londres regarde la guerre comme inévitable. | T. | 154 |
| | | *d.* DE LA RUPTURE ENTRE LA RUSSIE ET LA TURQUIE AU TRAITÉ DE SAN STÉFANO. | | |
| 16 avril. | Pétersbourg à Paris. | Rupture des relations russo-turques..... | T. | 155 |
| 18 | Paris au Caire.... | L'abstention s'impose à l'Égypte..... | T. | 156 |
| 25 | Paris, Circulaire.. | Neutralité de la France en Orient..... | D. | 159 |
| 9 mai. | Berlin à Paris .... | Désir de Guillaume Ier de voir la guerre demeurer localisée. | D. | 162 |
| 10 | Vienne à Paris.... | Sentiments contradictoires des Hongrois et des Croates sur la question d'Orient. | D. | 163 |
| 17 | Paris à Pétersbourg. | L'Angleterre interdirait l'entrée de Constantinople aux Russes. | T. | 165 |
| 19 | Pétersbourg à Paris. | Déclarations du Chancelier russe sur Constantinople. | T. | 168 |
| 20 | *Idem*..... | Déclarations rassurantes du Chancelier russe. | T. | 169 |
| 21 | Paris à Pétersbourg. | Inquiétudes du duc Decazes ..... | T. | 170 |
| 21 | *Idem*..... | L'Angleterre tient au *statu quo* dans les Détroits et à Constantinople. | T. | 171 |
| 23 | Paris à Bucarest... | Proclamation de l'indépendance de la Roumanie par les Chambres. | T. | 175 |
| 30 | Pétersbourg à Paris. | Ton conciliant de la réponse du prince Gortchakoff à Lord Derby. | T. | 178 |
| 5 juin. | Vienne à Paris.... | Protocole austro-russe..... | D. | 181 |
| 9 | Pétersbourg à Paris. | Intentions rassurantes du Cabinet russe quant à Suez, Constantinople et la route des Indes. | T. | 182 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1877. | | | | |
| 14 juill. | Berlin à Paris.... | Le prince de Bismarck ne prendra aucune initiative. | T. | 189 |
| 16 | Paris à Londres... | Avance des Russes au delà des Balkans..... | T. | 190 |
| 18 | Londres à Paris... | Inopportunité d'une médiation..... | T. | 191 |
| 18 | Vienne à Paris.... | Attitude du comte Andrassy au sujet du Monténégro et de tout l'Orient. | D. | 192 |
| 10 août. | Castellamare [Rome] à Paris. | Chances de médiation dans les Balkans.... | D. | 194 |
| 14 sept. | Constantinople à Paris. | Insinuations de M. Layard contre la France.. | T. | 200 |
| 16 | Paris à Constantinople. | Les insinuations de M. Layard; la France rassure l'Autriche. | T. | 201 |
| 22 | Pétersbourg à Paris. | Lassitude de l'opinion russe..... | D. | 203 |
| 13 déc. | Paris à Constantinople. | La France désire la fin de la guerre en Orient et le maintien du concert européen. | D. | 218 |
| 14 | Paris à Berlin.... | Avènement du Cabinet Dufaure, continuité de la politique extérieure. | T. | 219 |
| 31 | Paris à Pétersbourg. | Vœux de la France en faveur de la paix.... | T. | 223 |
| 1878. | | | | |
| 1er janv. | Paris à Londres... | Nécessité pour les Anglais et les Russes de ménagements réciproques. | T. | 224 |
| 1er | Vienne à Paris.... | Exposé de la politique extérieure du ministère Dufaure-Waddington. | D. | 225 |
| 4 | Pétersbourg à Paris. | Intervention de Lord Loftus en faveur de la paix. | T. | 226 |
| 6 | Berlin à Paris.... | Réserve de l'Allemagne..... | T. | 227 |
| 14 | Constantinople à Paris. | La Porte a recours à la médiation de l'Autriche et de l'Angleterre. | T. | 229 |
| 15 | *Idem*..... | Réponses de l'Autriche et de l'Angleterre... | T. | 230 |
| 24 | Pétersbourg à Paris. | Conditions de paix de la Russie..... | T. | 231 |
| 25 | Constantinople à Paris. | La Porte accepte les conditions de la Russie. | T. | 232 |
| 25 | *Idem*..... | La flotte anglaise aux Dardanelles..... | T. | 233 |
| 29 | Londres à Paris... | Intentions de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie. | T. | 235 |
| 30 | Vienne à Paris.... | Réserves du comte Andrassy et projet de Congrès. | T. | 236 |
| 30 | Berlin à Paris.... | L'Allemagne défavorable à toute idée de Conférence. | D. | 237 |
| 1er févr. | Rome à Paris..... | M. Depretis favorable à la Conférence..... | T. | 238 |
| 1er | Paris à Berlin.... | La Porte accepte les conditions russes..... | T. | 239 |
| 2 | Londres à Paris... | Préoccupations de l'Angleterre..... | T. | 240 |
| 2 | Berlin à Paris.... | Signature des préliminaires de paix et de l'armistice; adhésion de Berlin à la Conférence. | T. | 241 |
| 4 | *Idem*..... | Envoi par le Cabinet de Vienne d'une invitation à la Conférence. | T. | 242 |
| 5 | Paris, Circulaire.. | Adhésion de principe à la Conférence..... | T. | 243 |
| 5 | Paris à Vienne.... | Adhésion à la Conférence; remontrances à la Grèce. | T. | 244 |
| 7 | Berlin à Paris..... | Le siège de la Conférence; crainte de différends entre Vienne et Pétersbourg. | T. | 245 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1878. | | | | |
| 13 févr. | Constantinople à Paris. | Entrée de la flotte anglaise dans les Dardanelles. | T. | 246 |
| 14 | Londres à Paris... | Memorandum de Lord Derby..... | T. | 247 |
| 15 | Bucarest à Paris... | Inquiétude des Roumains..... | T. | 248 |
| 15 | Berlin à Paris..... | Le Chancelier allemand rappellera son collègue russe à la modération. | T. | 249 |
| 16 | *Idem*..... | Hypothèses au sujet du discours du prince de Bismarck. | D. | 251 |
| 17 | Paris à Pétersbourg. | Nécessité d'une réunion prochaine de la Conférence. | T. | 252 |
| 20 | Berlin à Paris .... | Discours du prince de Bismarck ..... | T. | 253 |
| 21 | Londres à Paris... | Inquiétudes des Anglais au sujet de Constantinople. | T. | 254 |
| 24 | Berlin à Paris .... | Vues du prince de Bismarck sur la question d'Orient, ses inquiétudes. | D. | 255 |
| 2 mars. | *Idem*..... | Vues du prince de Bismarck sur la question d'Orient. | D. | 256 |
| 3 | Pétersbourg à Paris. | Péripéties de la négociation..... | T. | 257 |
| | *c.* DE SAN STÉFANO AU CONGRÈS DE BERLIN. | | | |
| 5 mars. | Berlin à Paris .... | Réunion future d'un Congrès à Berlin..... | T. | 258 |
| 6 | Vienne à Paris.... | Vues du comte Andrassy sur le Congrès..... | D. | 260 |
| 6 | Pétersbourg à Paris. | Satisfaction du prince Gortchakoff..... | T. | 261 |
| 7 | Paris, Circulaire.. | Acceptation sous réserves du Congrès par la France. | T. | 262 |
| 8 | Londres à Paris... | Acceptation et réserves de Lord Derby..... | T. | 263 |
| 8 | Pétersbourg à Paris. | Satisfaction du Tsar, bonne humeur du Chancelier russe. | D. | 264 |
| 9 | *Idem*..... | Le Congrès et les réserves de la France.... | T. | 265 |
| 9 | Paris à Pétersbourg. | Explication des réserves de la France..... | T. | 266 |
| 9 | Berlin à Paris..... | Les réserves de la France ne sont pas une fin de non-recevoir. | T. | 267 |
| 11 | *Idem*..... | Adhésion de l'Allemagne aux réserves de la France. | T. | 268 |
| 13 | Pétersbourg à Paris. | Refus d'inviter la Grèce au Congrès..... | T. | 269 |
| 15 | Paris à Berlin .... | Adhésion des Cabinets étrangers aux réserves de la France. | D. | 270 |
| 16 | *Idem*..... | Adhésion sous réserves de la France à une Conférence préliminaire. | T. | 271 |
| 18 | Londres à Paris... | Réponse de la Russie à Lord Derby..... | T. | 272 |
| 19 | Paris à Berlin .... | La France et la Présidence du Congrès..... | T. | 273 |
| 25 | Pétersbourg à Paris. | Mission du général Ignatieff à Vienne..... | T. | 274 |
| 27 | Londres à Paris... | Répugnances de Lord Derby contre le Congrès. | D. | 275 |
| 28 | Berlin à Paris.... | Guillaume Ier mécontent de l'échec du Congrès. | T. | 277 |
| 28 | Londres à Paris... | Démission de Lord Derby..... | T. | 278 |
| 29 | Paris à Pétersbourg. | La France innocente de l'échec du Congrès.. | T. | 279 |
| 31 | Berlin à Paris .... | Voyage du général Ignatieff ; résurrection du Congrès. | T. | 280 |
| 3 avril. | Constantinople à Paris. | L'Autriche hostile à la Bulgarie du Traité de San Stéfano. | T. | 281 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1878. | | | | |
| 6 avril. | Paris à Vienne.... | Intérêts austro-hongrois dans la question d'Orient. | D. | 284 |
| 8 | Paris à Lundres... | La France attachée au maintien du *statu quo* méditerranéen. | D. | 285 |
| 8 | Berlin à Paris .... | L'Autriche a demandé la médiation du prince de Bismarck. | T. | 286 |
| 10 | Vienne à Paris.... | L'Autriche attend la réponse de la Russie... | T. | 287 |
| 13 | *Idem*..... | Mission de M. Bratiano à Berlin et à Vienne. | D. | 288 |
| 15 | Berlin à Paris .... | Désir d'entente entre Pétersbourg et Londres. | T. | 289 |
| 17 | *Idem*..... | Conditions préliminaires de la médiation du prince de Bismarck. | T. | 290 |
| 17 | Vienne à Paris.... | Pourparlers entre l'Ambassade russe et le Ballplatz. | T. | 291 |
| 19 | Berlin à Paris .... | Acceptation des conditions posées par le prince de Bismarck. | T. | 292 |
| 23 | Pétersbourg à Paris. | Satisfaction du prince Gortchakoff..... | T. | 293 |
| 26 | *Idem*..... | Conversation avec le Tsar..... | T. | 294 |
| 30 | Vienne à Paris.... | Vues du comte Andrassy sur les Balkans.... | D. | 295 |
| 30 | *Idem*..... | Vues du comte Andrassy sur le Congrès..... | D. | 296 |
| 3 mai. | *Idem*..... | Projets autrichiens sur la Bosnie..... | T. | 297 |
| 7 | Londres à Paris... | Départ du comte Schouvaloff pour Pétersbourg. | T. | 298 |
| 9 | Berlin à Paris .... | Arrivée à Berlin du comte Schouvaloff..... | T. | 301 |
| 9 | Constantinople à Paris. | Conversation de M. Waddington avec Aarifi Pacha. | T. | 302 |
| 11 | Paris à Constantinople. | Mise au point de la conversation de M. Waddington avec Aarifi Pacha. | T. | 303 |
| 14 | Londres à Paris... | Occupation possible de la Bosnie par l'Autriche. Voyage du comte Schouvaloff à Pétersbourg. | D. | 304 |
| 16 mai. | Constantinople à Paris. | Vues divergentes de la Russie et de l'Autriche sur la Bulgarie, la Bosnie et l'Herzégovine. | T. | 305 |
| 20 | Paris à Rome..... | Voyage du comte Schouvaloff à Pétersbourg.. | D. | 306 |
| 25 | Berlin à Paris..... | Formule d'invitation au Congrès..... | T. | 307 |
| 26 | Paris à Berlin .... | Adhésion de la France à la formule allemande. | T. | 308 |
| 26 | Constantinople à Paris. | Convention austro-ottomane sur la Bosnie et l'Herzégovine. | T. | 309 |
| 2 juin. | Berlin à Paris .... | Accord de la Russie et de l'Angleterre..... | T. | 310 |
| | | *f.* LE CONGRÈS DE BERLIN. | | |
| 3 juin. | Le prince de Hohenlohe à M. Waddington. | Invitation au Congrès..... | D. | 311 |
| 4 | M. Waddington au prince de Hohenlohe. | Acceptation de la France..... | D. | 312 |
| 8 | Paris à Berlin .... | Désignation des plénipotentiaires français... | D. | 313 |
| 14 | Berlin à Paris .... | Début du Congrès de Berlin..... | D. | 316 |
| 18 | *Idem*..... | Échanges de vues des plénipotentiaires..... | D. | 317 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1878. | | | | |
| 21 juin. | Constantinople à Paris. | Vues de l'Autriche sur la Bosnie et l'Herzégovine. | T. | 318 |
| 24 | Berlin à Paris..... | Pourparlers sur la Bulgarie..... | D. | 319 |
| 26 | *Idem*..... | Arrangements sur la Bulgarie et la Roumélie. | D. | 320 |
| 30 | *Idem*..... | Solution de la question de Bosnie-Herzégovine; la Serbie, la Grèce, la Roumanie devant le Congrès. | D. | 322 |
| 1er juill. | *Idem*..... | Solution de la question roumaine..... | T. | 323 |
| 6 | Berlin à Paris.... | Les droits de la France en Orient; son intervention en faveur des Grecs. | D. | 324 |
| 8 | *Idem*..... | Convention anglo-turque; les Anglais à Chypre. | T. | 325 |
| 14 | *Idem*..... | Résumé des travaux du Congrès..... | D. | 327 |
| | | *g.* L'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE BERLIN. | | |
| | | 1° *Questions générales.* | | |
| 21 juill. | Rome à Paris..... | Protestations italiennes contre l'œuvre du Congrès de Berlin. | D. | 333 |
| 5 sept. | Paris, Circulaire.. | Difficultés d'exécution du Traité de Berlin... | T. | 341 |
| 11 | Londres à Paris... | Pression à exercer sur la Porte..... | T. | 343 |
| 18 oct. | Vienne à Paris.... | Agitation slavophile en Croatie..... | D. | 356 |
| 1879. | | | | |
| 6 janv. | Berlin à Paris.... | M. de Bismarck et la Roumélie..... | D. | 371 |
| 28 févr. | Rome à Paris..... | L'Italie et les affaires d'Albanie..... | D. | 387 |
| 11 mars. | Pétersbourg à Paris. | Le Tsar regrette la séparation des deux Bulgaries. | D. | 392 |
| 28 | *Idem*..... | La Russie et la Roumélie..... | D. | 398 |
| 2 avril. | Paris à Pétersbourg. | Projet russe d'occupation mixte en Roumélie. | D. | 401 |
| 12 | Berlin à Paris.... | Échec probable de ce projet..... | D. | 409 |
| 19 | Constantinople à Paris. | Accord austro-turc..... | T. | 410 |
| 6 juin. | Paris à Constantinople. | L'Autriche, la Porte, la Russie et le sandjak de Novi-Bazar. | D. | 431 |
| 27 | Berlin à Paris.... | M. de Bismarck et la Roumélie..... | D. | 440 |
| 5 août. | Paris à Pétersbourg. | Accord de la France et de la Russie en Roumélie et au Monténégro. | D. | 450 |
| 11 sept. | Paris à Rome..... | La France disposée à appuyer le point de vue italien en Albanie. | D. | 460 |
| 14 nov. | Varzin [Berlin] à Paris. | Le prince de Bismarck et les équivoques de la politique anglaise en Turquie. | D. | 477 |
| | | 2° *Les affaires de Grèce.* | | |
| 1878. | | | | |
| 1er oct. | Paris à Berlin.... | La rectification des frontières..... | D. | 346 |
| 21 | Paris, Circulaire.. | La rectification des frontières turco-grecques. | D. | 357 |
| 30 | Berlin à Paris.... | Adhésion de Berlin à la proposition française. | T. | 358 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1879. | | | | |
| 30 mars. | Paris à Constantinople. | Démarches communes de la France, de l'Allemagne et de l'Autriche en faveur de la Grèce. | T. | 399 |
| 4 avril. | Berlin à Paris .... | Collaboration de l'Allemagne avec la France en faveur de la Grèce. | T. | 402 |
| 21 | Paris à Berlin .... | Circulaire française sur l'affaire de Grèce, accords particuliers des Puissances en Orient. | T. | 412 |
| 21 | Paris, Circulaire .. | Le XIII[e] Protocole du Congrès de Berlin et les affaires de Grèce. | D. | 413 |
| 30 | Paris à Pétersbourg. | Adhésion des Puissances à la thèse française sur l'affaire grecque. | D. | 416 |
| 6 mai. | Paris à Berlin .... | Proposition allemande de Conférence sur l'affaire grecque. | T. | 419 |
| 7 | Berlin à Paris .... | Paris peu indiqué pour le siège d'une Conférence sur la Grèce. | T. | 421 |
| 8 | Paris à Berlin .... | M. Waddington décline le choix de Paris pour une Conférence sur la Grèce. | T. | 422 |
| 19 | Paris, Circulaire .. | Proposition de Conférence gréco-turque à Constantinople. | D. | 423 |
| 30 | Paris à Constantinople. | Adhésion de l'Angleterre aux propositions françaises. | T. | 429 |
| 18 juin. | Constantinople à Paris. | L'affaire grecque et les Puissances..... | D. | 433 |
| 28 août. | Paris à Rome..... | Approbation de la proposition française..... | T. | 456 |
| 11 sept. | *Idem*..... | Adhésion de l'Italie au point de vue français dans l'affaire grecque. | D. | 460 |
| 30 | Paris à Londres... | Entretien de M. Waddington avec Lord Salisbury sur la frontière grecque. | D. | 470 |
| 14 nov. | Varzin [Berlin] à Paris. | Entente franco-allemande dans l'affaire grecque; réserve de l'Autriche. | D. | 477 |
| 12 déc. | Paris à Athènes... | Propositions françaises au sujet de la frontière hellénique; abandon de la Conférence. | D. | 485 |
| | | 3° *Les affaires roumaines.* | | |
| 1878. | | | | |
| 10 nov. | Berlin à Paris .... | Reconnaissance de la Roumanie; difficultés.. | T. | 361 |
| 1879. | | | | |
| 4 avril. | *Idem*..... | Ajournement de la reconnaissance de la Roumanie. | D. | 403 |
| 23 juin. | *Idem*..... | Le prince de Bismarck, l'Italie et la question roumaine. | D. | 437 |
| 27 | *Idem*..... | Jugement du Chancelier sur la Roumanie... | D. | 440 |
| 29 | Paris à Berlin.... | Adhésion à une démarche collective à Bucarest. | T. | 442 |
| 11 août. | Bucarest à Paris... | Accord de Paris et de Berlin..... | T. | 453 |
| 14 nov. | Varzin [Berlin] à Paris. | Réserve à observer envers la Roumanie... . | D. | 477 |
| 10 déc. | Berlin à Paris .... | Le prince de Bismarck demande à la France de la fermeté à l'égard de la Roumanie. | T. | 483 |

## II. LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES.

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| | | *a.* DU 1er JUILLET 1875 AU 16 MAI 1877. | | |
| 1876. | | | | |
| 23 févr. | Berlin à Paris .... | Impressions sur les élections françaises..... | T. | 35 |
| 16 mars. | *Idem*..... | L'Allemagne et le ministère français ..... | T. | 37 |
| 14 nov. | Paris à Berlin .... | L'Exposition de 1878..... | T. | 110 |
| 14 | *Idem*..... | L'Allemagne et l'Exposition de 1878..... | T. | 112 |
| 17 | Berlin à Paris .... | Non-participation de l'Allemagne à l'Exposition. | T. | 114 |
| 23 | *Idem*..... | L'Allemagne et l'Exposition..... | T. | 118 |
| 2 déc. | *Idem*..... | *Idem*..... | T. | 119 |
| 8 | *Idem*..... | Visite du prince de Bismarck à M. de Gontaut-Biron. Ses projets de retraite. | D. | 121 |
| 1877. | | | | |
| 23 janv. | Paris à Berlin .... | Attitude bienveillante de l'Empereur et hostilité des journaux allemands. | D. | 136 |
| 24 | *Idem*..... | Nouvelles attaques des journaux allemands.. | T. | 137 |
| 17 mars. | Londres à Paris... | Le prince de Bismarck dément tous les bruits d'agression contre la France. | T. | 147 |
| 20 | Vienne à Paris.... | Le refus de l'Allemagne de participer à l'Exposition serait dû à des raisons économiques. | D. | 148 |
| 24 | Berlin à Paris .... | Attitude plus amicale de l'Allemagne..... | D. | 149 |
| 20 avril. | Paris à Berlin .... | Assurances conciliantes du comte de Münster. | D. | 157 |
| 24 | Berlin à Paris .... | Vote de la loi des cadres à Berlin ..... | T. | 158 |
| 26 | *Idem*..... | Discours du maréchal de Moltke ..... | T. | 160 |
| 30 | *Idem*..... | Conversation avec les maréchaux de Moltke et de Manteuffel. | D. | 161 |
| 9 mai. | M. de Gontaut-Biron au duc Decazes. | Mission de M. de Gontaut-Biron à Metz..... | D. | 162 |
| 15 | Le comte Schouvaloff au duc Decazes. | Impressions rassurantes sur l'attitude de l'Allemagne. | D. | 164 |
| | | *b.* DU 16 MAI AU 31 DÉCEMBRE 1877. | | |
| 17 mai. | Paris, Circulaire .. | Causes de la crise ministérielle..... | T. | 166 |
| 18 | Berlin à Paris .... | Inquiétudes à Berlin et à Rome après le 16 mai. | T. | 167 |
| 22 | *Idem*..... | Opinion du prince de Bismarck sur le 16 mai. | T. | 172 |
| 30 | *Idem*..... | Changements de garnisons en Allemagne ... | T. | 179 |
| 31 | Vienne à Paris.... | Intentions conciliantes du prince de Bismarck. | D. | 180 |
| 21 juin. | Berlin à Paris .... | Discours du duc Decazes sur la continuité de la politique extérieure française. | T. | 184 |
| 1er juill. | Ems [Berlin] à Paris. | Violences de la presse allemande..... | T. | 186 |
| 2 | Berlin à Paris .... | Opinion du prince de Bismarck sur la France. | T. | 187 |
| 4 | Ems [Berlin] à Paris. | Les évènements du 16 mai ..... | T. | 188 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1877. | | | | |
| 26 août. | Paris à Berlin .... | Assurances pacifiques du duc Decazes ..... | D. | 197 |
| 31 | Berlin à Paris .... | Sentiments de Guillaume Ier et du Chancelier allemand. | T. | 198 |
| 22 sept. | Pétersbourg à Paris. | Hostilité de la presse russe ..... | D. | 203 |
| 30 | Bade [Berlin] à Paris. | Guillaume Ier ne croit pas au succès du 16 mai. | D. | 204 |
| 16 oct. | Berlin à Paris.... | Précautions allemandes et italiennes en prévision du succès des conservateurs français. | T. | 206 |
| 17 | *Idem*..... | Les élections françaises et la presse allemande. | T. | 207 |
| 18 | Bade [Berlin] à Paris. | Satisfaction de Guillaume Ier après les élections françaises. | T. | 209 |
| 25 | Berlin à Paris.... | Article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* favorable aux républicains français. | T. | 212 |
| 30 nov. | Paris, Circulaire.. | Avènement du ministre Rochebouët; continuation de la politique de paix. | D. | 215 |
| 14 déc. | Paris à Berlin .... | Avènement du Cabinet Dufaure; continuité de la politique française. | D. | 219 |
| 30 | Berlin à Paris .... | Satisfaction en Allemagne à l'avènement du Cabinet Dufaure. | D. | 222 |
| | | C. EN 1878 ET 1879. | | |
| 1878. | | | | |
| 6 janv. | Berlin à Paris .... | M. de Saint-Vallier sera bien accueilli..... | T. | 227 |
| 30 | *Idem*..... | Accueil très aimable de M. de Bülow à M. de Saint-Vallier. | D. | 237 |
| 4 févr. | *Idem*..... | Succès de la première réception diplomatique de M. de Saint-Vallier. | T. | 242 |
| | | *Annexe* : Présentation des lettres de créance de l'Ambassadeur. | D. | |
| 16 | *Idem*..... | Visite du prince de Bismarck..... | T. | 250 |
| 20 | *Idem*..... | Le Roi des Belges, les Princes allemands et l'Exposition. | T. | 253 |
| 6 mars. | *Idem*..... | Participation de l'Allemagne à l'Exposition dans la section des Beaux-Arts. | D. | 259 |
| 28 | *Idem*..... | Participation de l'Allemagne à l'Exposition .. | D. | 276 |
| 30 avril. | Vienne à Paris.... | Vues du comte Andrassy sur la situation générale et les rapports de la France et de l'Allemagne. | D. | 295 |
| 7 mai. | Berlin à Paris .... | Réorganisation de l'«Alsace-Lorraine» conforme au plan de M. Zorn de Bulach. | D. | 299 |
| 10 oct. | *Idem*..... | Allusions du prince de Bismarck à la presse française. | T. | 349 |
| 16 | *Idem*..... | Explication des propos du prince de Bismarck. | T. | 354 |
| 18 | Paris à Berlin .... | Le discours du prince de Bismarck; satisfaction et vœux de M. Waddington. | D. | 355 |
| 9 nov. | Berlin à Paris .... | Désir d'entente du prince de Bismarck..... | T. | 360 |
| 28 déc. | *Idem*..... | Polémique sur les possibilités d'une réconciliation franco-allemande. | D. | 365 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1879. | | | | |
| 5 janv. | Berlin à Paris .... | Entretien de M. de Saint-Vallier et du Chancelier à Friedrichsruhe. | D. | 369 |
| 8 févr. | *Idem*..... | Notification de l'élection de M. Grévy à la Présidence de la République. | D. | 380 |
| 21 | *Idem*..... | Accueil chaleureux de la Cour à M. de Saint-Vallier. | T. | 384 |
| 25 | *Idem*..... | Désir du Chancelier de voir le général Chanzy. | T. | 386 |
| 3 mars. | *Idem*..... | Les autonomistes alsaciens-lorrains et le statut du Reichsland. | D. | 388 |
| 6 | *Idem*..... | Bonne volonté du Chancelier à l'égard de la France. | D. | 390 |
| 21 | *Idem*..... | Accueil amical du prince de Bismarck au général Chanzy. | T. | 394 |
| 22 | *Idem*..... | Discours du prince de Bismarck sur l'Alsace-Lorraine. | T. | 396 |
| 27 | *Idem*..... | Vote de la motion Schmeegans..... | T. | 397 |
| 28 | Pétersbourg à Paris. | Accueil bienveillant de Guillaume Ier et de son Chancelier au général Chanzy. | D. | 398 |
| 19 mai. | Berlin à Paris .... | Mission militaire française aux manœuvres allemandes. | D. | 425 |
| 25 | *Idem*..... | La nouvelle Constitution en Alsace-Lorraine. | D. | 427 |
| 27 juin. | *Idem*..... | Entretien avec le prince de Bismarck; vues sur le gouvernement intérieur de la France. | D. | 440 |
| 9 juill. | *Idem*..... | Les artistes français et l'Exposition de Munich. | T. | 445 |
| 10 | *Idem*..... | Émotion du prince de Hohenlohe..... | T. | 446 |
| 11 | Paris à Berlin .... | Participation à l'Exposition de Munich..... | T. | 447 |
| 12 | Berlin à Paris .... | Bon effet produit par la décision de Paris... | T. | 448 |
| 7 sept. | Coucy [Berlin] à Paris. | Conduite à tenir lors du séjour de Guillaume Ier en Alsace. | D. | 458 |
| 13 | *Idem*..... | Démarche à faire auprès de l'Allemagne à l'occasion du déplacement de l'Empereur. | D. | 463 |
| Sept. | M. de Saint-Vallier à M. de Bülow. | Projet d'une démarche de courtoisie auprès de Guillaume Ier. | D. | 464 |
| 16 sept. | Vienne à Paris.... | La situation de la France en Europe..... | D. | 465 |
| 26 | *Idem*..... | Politique économique du prince de Bismarck. Ses dispositions conciliantes pour la France. | D. | 467 |
| 28 | *Idem*..... | Déclarations du comte Andrassy sur son entrevue avec le prince de Bismarck. | D. | 468 |
| 29 | Paris, Note..... | Confirmation par le comte Andrassy des assurances données à M. Teisserenc de Bort. | N. | 469 |
| 25 oct. | Berlin à Paris .... | Accueil fait en France aux missions militaires allemandes. | D. | 472 |
| 7 nov. | *Idem*..... | Invitation de M. de Saint-Vallier à Varzin ... | T. | 474 |
| 10 | Paris à Berlin .... | Instructions à M. de Saint-Vallier pour son séjour à Varzin. | T. | 475 |
| 14 | Varzin [Berlin] à Paris. | Reconnaissance du Chancelier pour le concours de la France dans la question roumaine. | D. | 477 |
| 24 | Paris à Berlin .... | Satisfaction de M. Waddington. | D. | 479 |
| 10 déc. | Berlin à Paris .... | Le prince de Bismarck demande à la France de s'unir à lui dans la question roumaine. | T. | 483 |

## III. LES RELATIONS DE L'ALLEMAGNE AVEC L'AUTRICHE, LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE.

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| | | *a.* LES RAPPORTS DE L'ALLEMAGNE AVEC L'AUTRICHE ET L'ANGLETERRE. | | |
| 1876. | | | | |
| 18 juil. | Berlin à Paris.... | Sympathies du prince de Bismark pour l'Autriche. | D. | 76 |
| 1877. | | | | |
| 7 fév. | Paris à Londres... | Éventualité d'une alliance anglo-allemande.. | D. | 141 |
| 20 mars. | Vienne à Paris... | L'Autriche à l'Exposition de 1878..... | D. | 148 |
| 11 août. | *Idem*..... | Entrevue d'Ischl ..... | T. | 195 |
| 17 | Rome à Paris.... | L'entrevue d'Ischl ..... | D. | 196 |
| 1878. | | | | |
| 10 oct. | Vienne à Paris... | La crise autrichienne ..... | D. | 351 |
| 1879. | | | | |
| 4 fév. | Copenhague à Paris. | Abrogation de l'article V du Traité de Prague. | T. | 377 |
| 5 | Berlin à Paris.... | Abrogation de l'article V du Traité de Prague. | D. | 378 |
| 14 | Vienne à Paris... | L'Autriche et l'abrogation de l'article V du Traité de Prague. | D. | 382 |
| 6 mars. | Berlin à Paris.... | L'Allemagne mieux disposée pour l'Autriche que pour la Russie. | D. | 390 |
| 27 juin. | *Idem*..... | Intimité de l'Allemagne et de l'Autriche; leur entente dans les affaires balkaniques. | D. | 440 |
| 22 sept. | Vienne à Paris... | Séjour du prince de Bismark à Vienne..... | T. | 466 |
| 26 | *Idem*..... | Désir du prince de Bismark de maintenir l'entente austro-allemande. | D. | 467 |
| 28 | *Idem*..... | Resserrement de l'entente austro-allemande. | D. | 468 |
| 30 | Paris à Londres... | Entente austro-allemande..... | D. | 470 |
| 23 oct. | Berlin à Paris.... | Traité austro-allemand..... | T. | 471 |
| 25 | *Idem*..... | Entente austro-allemande et entrevue d'Alexandrovo. | D. | 473 |
| 14 nov. | Varzin [Berlin] à Paris. | Raisons profondes et caractère de l'accord de Vienne; politique austro-allemande. Volonté de paix du prince de Bismark. | D. | 476 |
| 25 | Londres à Paris... | Détails sur l'accord austro-allemand..... | D. | 480 |
| 3 déc. | Paris à Londres... | Accord austro-allemand..... | D. | 481 |
| | | *b.* L'ABROGATION DE L'ARTICLE V DU TRAITÉ DE PRAGUE. | | |
| 1879. | | | | |
| 5 janv. | Copenhague à Paris. | Voyage du Duc et de la Duchesse de Cumberland à Copenhague. | D. | 370 |
| 9 | Berlin à Paris.... | Mécontentement de l'Allemagne contre le Danemark. | T. | 373 |
| 4 fév. | Copenhague à Paris. | Abrogation de l'article V du Traité de Prague. | T. | 377 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1879. | | | | |
| 6 fév. | *Idem*..... | Le Danemark et l'article V du Traité de Prague. | D. | 379 |
| 15 | Pétersbourg à Paris. | La Russie mécontente de l'abrogation de l'article V du Traité de Prague. | D. | 388 |
| 6 mars. | Berlin à Paris.... | L'Angleterre, le mariage du Duc de Cumberland et l'abrogation de l'article V du Traité de Prague. | D. | 389 |
| 17 | Copenhague à Paris. | Refus de l'Allemagne de rétrocéder les districts nord du Slesvig. | D. | 393 |
| 22 | Paris à Copenhague. | Abstention de la France dans l'affaire de la révision du Traité de Prague. | D. | 395 |
| 1er avril. | Copenhague à Paris. | Attitude passive et expectante du Danemark. | D. | 400 |
| 23 nov. | Berlin à Paris.... | Voyage du Roi de Danemark à Berlin..... | T. | 478 |
| | | c. L'EXPANSION COLONIALE DE L'ALLEMAGNE. | | |
| 1878. | | | | |
| 21 nov. | *Idem*..... | La question de Samoa et la politique coloniale allemande. | D. | 362 |
| 1879. | | | | |
| 5 mai. | *Idem*..... | L'Allemagne aux îles Samoa..... | D. | 418 |
| 19 | *Idem*..... | Protectorat allemand à Samoa..... | D. | 424 |
| | | d. L'ALLEMAGNE ET LA RUSSIE. | | |
| 1878. | | | | |
| 25 mars. | Pétersbourg à Paris. | Mission du général Ignatieff à Vienne..... | T. | 274 |
| 26 sept. | *Idem*..... | Le prince de Bismarck et le prince Gortchakoff. | D. | 345 |
| 1879. | | | | |
| 15 fév. | *Idem*..... | Impression produite par l'abrogation de l'article V du Traité de Prague. | D. | 383 |
| 28 mars. | *Idem*..... | Opinion du prince de Bismarck sur la Russie. | D. | 398 |
| 9 avril. | Berlin à Paris.... | Intentions amicales des trois Empereurs et mécontentement du prince de Bismarck contre le prince Gortchakoff. | D. | 406 |
| 12 | *Idem*..... | Duplicité du Chancelier russe..... | D. | 409 |
| 20 | *Idem*..... | Inquiétudes causées par la Russie au prince de Bismarck. | T. | 411 |
| 24 avril. | *Idem*..... | Le Chancelier allemand moins inquiet de l'attitude des Russes. | D. | 414 |
| 1er mai. | *Idem*..... | Le Chancelier allemand plus rassuré sur les intentions des Russes. | D. | 417 |
| 27 juin. | *Idem*..... | Retour d'influence du prince Gortchakoff; inquiétudes du prince de Bismark. | D. | 440 |
| 27 août. | Pétersbourg à Paris. | Polémiques germano-russes sur le prince Gortchakoff et le comte Schouvaloff. | D. | 455 |
| 29 | Berlin à Paris.... | Aigreur de l'Allemagne contre la Russie.... | D. | 457 |
| 8 sept. | *Idem*..... | Détente germano-russe; entrevue d'Alexandrovo. | D. | 459 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1879. | | | | |
| 11 sept. | Pétersbourg à Paris. | Entrevue d'Alexandrovo..... | D. | 461 |
| 12 | *Idem*..... | La presse russe et l'Allemagne..... | D. | 462 |
| 26 | Vienne à Paris... | Manifestation du prince de Bismarck contre le prince Gortchakoff. | D. | 467 |
| 28 | *Idem*..... | Voisinage inquiétant de la Russie pour l'Autriche. | D. | 468 |
| 25 oct. | Berlin à Paris... | Entrevue d'Alexandrovo..... | D. | 473 |
| 14 nov. | Varzin [Berlin] à Paris | Inquiétudes causées à l'Allemagne par la Russie. | D. | 476 |
| 11 déc. | Pétersbourg à Paris. | Visite du Cesarevitch à Vienne et à Berlin.. | D. | 484 |

## IV. LES RELATIONS FRANCO-RUSSES.

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1876. | | | | |
| 18 mars. | Pétersbourg à Paris. | La Russie et la politique intérieure française. | D. | 38 |
| 6 mai. | Paris à Pétersbourg. | Vœux pour l'heureux voyage du Tsar à Berlin. | T. | 45 |
| 2 juin. | Ems [Berlin] à Paris. | La Russie est inquiète de l'attitude de la France. | T. | 59 |
| 15 nov. | Pétersbourg à Paris. | Signes de refroidissement de la Russie à l'égard de la France. | T. | 113 |
| 20 | *Idem*..... | Refroidissement de la Russie à l'égard de la France. | T. | 117 |
| 1877. | | | | |
| 3 janv. | *Idem*..... | La Russie sait gré à la France de son concours. | T. | 129 |
| 30 | *Idem*. ..... | Sympathies russes pour la France en butte aux attaques de la presse allemande. | D. | 139 |
| 27 mai. | *Idem*..... | Inquiétudes du Tsar..... | T. | 176 |
| 28 | Paris à Pétersbourg. | Incertitude du duc Decazes sur les intentions du Tsar. | T. | 177 |
| 30 | Pétersbourg à Paris. | Les Russes considèrent la crise du 16 mai comme exclusivement intérieure. | T. | 178 |
| 25 nov. | Bucarest à Paris.. | Opinion du Chancelier russe sur la crise française. | D. | 214 |
| 1879. | | | | |
| 11 mars. | Pétersbourg à Paris. | Audience de congé du général Le Flô..... | D. | 392 |
| 5 août. | Paris à Pétersbourg. | Désir de concilier les intérêts franco-russes dans les pays musulmans. | D. | 450 |

## V. LA POLITIQUE ITALIENNE.

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| | | *a.* LES RAPPORTS AVEC LA FRANCE. | | |
| | | *1° du 1er juillet 1875 au 31 décembre 1877.* | | |
| 1876. | | | | |
| 25 avril. | Rome à Paris.... | La succession de M. Nigra..... | T. | 43 |
| 1877. | | | | |
| 23 mai. | Rome à Paris..... | Émotion des Italiens après le 16 mai..... | D. | 173 |
| mai. | Le Maréchal de Mac-Mahon à Victor-Emmanuel II. | Explication de la crise française..... | D. | 174 |
| 29 juin. | Rome à Paris .... | Mauvaises dispositions de la presse italienne. | D. | 185 |
| 10 août. | Castellamare [Rome] à Paris. | L'opinion et l'armée italiennes ..... | D. | 194 |
| 20 sept. | Paris à Londres... | Voyage de M. Crispi à Paris ..... | D. | 202 |
| 30 | Bade [Berlin] à Paris. | Voyage de M. Crispi à Berlin ..... | D. | 204 |
| 10 oct. | Londres à Paris.. | M. Crispi à Londres..... | D. | 205 |
| 18 | Rome à Paris .... | Les élections françaises et l'opinion italienne. | D. | 208 |
| 19 | Paris à Londres... | Voyage de M. Crispi à Paris; opinion du général Cialdini. | D. | 210 |
| 20 | Londres à Paris... | Portée du voyage de M. Crispi..... | D. | 211 |
| 20 déc. | Paris à Rome .... | Attitude inquiétante du Consul italien à Tunis. | D. | 220 |
| | | *2° en 1878 et 1879.* | | |
| 1878. | | | | |
| 8 juin. | *Idem*..... | Rejet du Traité de commerce franco-italien.. | T. | 314 |
| 12 | Rome à Paris..... | Effet produit à Rome par le rejet du Traité de commerce. | D. | 315 |
| 26 | *Idem*..... | Les arrangements commerciaux franco-italiens. | T. | 321 |
| 13 oct. | Paris à Rome.... | Intérêts spéciaux de la France à Tunis, de l'Italie à Tripoli. | D. | 352 |
| 30 nov. | Rome à Paris.... | Reprise des négociations commerciales..... | T. | 363 |
| 1879. | | | | |
| 11 sept. | Paris à Rome .... | Échanges de bons procédés entre la France et l'Italie dans les questions grecque et albanaise. | D. | 460 |
| | | *b.* LES RAPPORTS AVEC L'AUTRICHE ET L'ALLEMAGNE. | | |
| 1877. | | | | |
| 9 janv. | Rome à Paris.... | L'irrédentisme italien dans le Trentin ..... | D. | 132 |
| 10 août. | Castellamare [Rome] à Paris. | Mécontentement des Italiens en présence des agrandissements probables de l'Autriche. | D. | 194 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1877. | | | | |
| 17 août. | Rome à Paris..... | L'Italie et l'entrevue d'Ischl ..... | D. | 196 |
| 1879. | | | | |
| 5 janv. | Berlin à Paris.... | Opinion du prince de Bismarck sur l'Italie.. | D. | 369 |
| 4 avril. | *Idem*..... | Attitude de l'Italie dans la question roumaine. | D. | 403 |
| 23 juin. | *Idem*..... | L'Allemagne, l'Italie et l'Égypte..... | D. | 437 |
| 27 | *Idem*..... | Le prince de Bismarck, M. Crispi et l'Italie.. | D. | 440 |

## VI. LES PROBLÈMES MÉDITERRANÉENS ET COLONIAUX.

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| | | *a.* GÉNÉRALITÉS. | | |
| 1878. | | | | |
| 8 avril. | Paris à Londres... | La France attachée au maintien du *statu quo* méditerranéen. | D. | 285 |
| 21 juill. | *Idem*..... | La convention du 4 juin et la sauvegarde des droits de la France dans la Méditerranée. | D. | 331 |
| 21 | *Idem*..... | Vues concordantes de la France et de l'Angleterre sur le Liban et l'Égypte. | D. | 332 |
| 4 oct. | *Idem*..... | Les relations franco-anglaises en Égypte, à Tunis, à Terre-Neuve. | D. | 347 |
| | | *b.* LA TUNISIE. | | |
| 1876. | | | | |
| 9 mai. | Tunis à Paris..... | Concession de chemins de fer de la Régence à une société française. | D. | 49 |
| 11 déc. | Paris à Tunis..... | Attitude du Gouvernement italien en Tunisie. | D. | 122 |
| 1877. | | | | |
| 4 août. | Tunis à Paris..... | Hostilité du Consul anglais Wood contre la France. | D. | 193 |
| 6 nov. | Paris à Tunis..... | Dangers courus par le Bey s'il prête son concours à la Porte. | T. | 213 |
| 1er déc. | Paris à Londres... | La situation financière de la Régence; dangers de son intervention dans la guerre balkanique. | D. | 216 |
| 10 | Londres à Paris... | Adhésion de Lord Derby aux vues de la France. | D. | 217 |
| 20 | Paris à Rome..... | Participation de la Tunisie à la guerre balkanique; attitude équivoque du Consul italien. | D. | 220 |
| 28 | Londres à Paris... | Désaveu de l'agent anglais en Tunisie..... | T. | 221 |
| 1878. | | | | |
| 28 janv. | Tunis à Paris..... | Raccordement des chemins de fer tunisiens et algériens. | T. | 234 |
| 9 mai. | *Idem*..... | Conversation avec Mustapha ben Ismaïl..... | D. | 300 |
| 19 juill. | Paris à Tunis..... | Projet français sur la Tunisie..... | T. | 328 |
| 20 | Tunis à Paris..... | Hostilité probable du Bey..... | T. | 329 |
| 21 | Paris à Londres... | Lord Salisbury, la France et la Tunisie..... | D. | 330 |
| 21 | *Idem*..... | L'Angleterre, la France et la Tunisie..... | D. | 332 |
| 24 | Londres à Paris... | Mise au point par Lord Salisbury du texte des propos qu'il a tenus à M. Waddington. | D. | 334 |
| 25 | Paris à Londres... | Mise au point de la conversation entre M. Waddington et les Ministres anglais. | D. | 335 |
| 26 | *Idem*..... | La conversation sur Tunis entre M. Waddington et les Ministres anglais. | D. | 336 |
| 27 | Paris à Tunis..... | Préparation d'un projet de Traité de protectorat | T. | 337 |
| 1er sept. | *Idem*..... | Ajournement du projet de protectorat..... | T. | 339 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1878. | | | | |
| 5 sept. | Paris à Tunis..... | Motifs de l'ajournement..... | T. | 340 |
| 7 | *Idem*..... | Entretien avec Lord Salisbury sur la Tunisie. | D. | 342 |
| 4 oct. | Paris à Londres... | Les relations franco-anglaises en Égypte, à Tunis, à Terre-Neuve. | D. | 347 |
| 13 | Paris à Rome..... | Intérêts de la France à Tunis et de l'Italie dans les États barbaresques. | D. | 352 |
| 10 déc. | Tunis à Paris..... | L'affaire Sancy..... | T. | 364 |
| 29 | Paris à Berlin .... | Difficultés à Tunis; incident Sancy..... | D. | 366 |
| 1879. | | | | |
| 2 janv. | Berlin à Paris .... | Le point de vue allemand..... | T. | 367 |
| 2 | Paris à Berlin .... | Utilité de connaître le point de vue allemand. | T. | 368 |
| 5 | Berlin à Paris .... | Le prince de Bismarck estimerait opportune une action de la France en Tunisie. | D. | 369 |
| 8 | Paris, Circulaire... | Solution de l'affaire Sancy. Ultimatum..... | T. | 372 |
| 9 | Berlin à Paris .... | Instructions du Cabinet anglais à son agent à Tunis. | T. | 373 |
| 11 | Paris à Rome..... | Excuses du Gouvernement tunisien..... | D. | 374 |
| 14 | Paris à Tunis..... | Attitude à suivre à Tunis..... | D. | 375 |
| 21 | Tunis à Paris..... | Opinion du Consul général de France sur la sur la situation. | D. | 376 |
| 11 févr. | Paris à Tunis..... | Méthode à suivre en Tunisie. *Annexe* : Projet de Traité. | D. | 381 |
| 3 juill. | Constantinople à Paris. | Modifications au firman de 1873..... | T. | 444 |
| 22 | Paris à Tunis..... | Prépondérance nécessaire de la France à Tunis. | D. | 449 |
| 21 août. | Tunis à Paris..... | Agissements des Italiens en Tunisie..... | D. | 454 |

*c.* L'ÉGYPTE.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1875. | | | | |
| 20 nov. | Londres à Paris... | Éventualité de la vente par le Khédive de ses actions de Suez. | D. | 13 |
| 22 | Alexandrie à Paris. | Pourparlers du Khédive avec des Français pour la vente des actions de Suez. | D. | 14 |
| 25 | *Idem*. ..... | Achat par l'Angleterre des actions de Suez.. | T. | 15 |
| 27 | Paris à Saint-Pétersbourg. | Achat des actions du canal de Suez par l'Angleterre; action des Consuls étrangers. | D. | 16 |
| 27 | Londres à Paris... | Conversation avec Lord Derby sur l'achat par l'Angleterre des actions de Suez. | D. | 17 |
| 28 | Alexandrie à Paris. | Embarras financiers du Khédive et vente de ses actions de Suez. | D. | 18 |
| 28 | Rome à Paris..... | Opinion de M. Visconti-Venosta sur l'attitude des Anglais en Égypte et en Orient. | T. | 19 |
| 29 | Paris à Constantinople. | Mécontentement de la Porte..... | T. | 20 |
| 29 | Saint-Pétersbourg à Paris. | Les actions de Suez. Attitude de la Russie... | T. | 21 |
| 3 déc. | Londres à Paris... | L'Angleterre ne recherche pas d'avantages supplémentaires en Égypte. | T. | 22 |
| 3 | Berlin à Paris .... | L'opinion allemande sur l'achat des actions du canal de Suez. | D. | 23 |
| 19 | Londres à Paris... | Discours de Lord Derby sur la question balkanique et l'achat des actions de Suez. | D. | 24 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1876. | | | | |
| 12 avril. | Pétersbourg à Paris. | La Russie répugne à s'interposer en Égypte entre la France et l'Angleterre. | T. | 39 |
| 1877. | | | | |
| 26 janv. | Londres à Paris... | L'Allemagne proposerait à l'Angleterre d'occuper l'Égypte. | T. | 138 |
| 18 avril. | Paris au Caire.... | L'abstention s'impose à l'Égypte..... | T. | 156 |
| 21 mai. | Paris à Pétersbourg. | L'Angleterre décidée à s'opposer à toute attaque sur Suez et l'Égypte. | T. | 171 |
| 11 juin. | Alexandrie à Paris. | Départ d'un contingent égyptien pour l'Orient. | T. | 183 |
| 28 déc. | Londres à Paris... | L'Angleterre ne veut pas occuper l'Égypte... | T. | 221 |
| 1878. | | | | |
| 12 janv. | Le Caire à Paris... | Désintéressement de la France et de l'Angleterre; situation financière de l'Égypte. | D. | 228 |
| 5 avril. | Paris au Caire.... | Précautions à prendre en Égypte pendant l'enquête sur les finances. | D. | 282 |
| 5 avril. | Londres à Paris... | Déclarations conciliantes de Lord Beaconsfield. | T. | 283 |
| 12 juill. | Le Caire à Paris... | Revue rétrospective de la situation financière. | D. | 326 |
| 24 août. | Alexandrie à Paris. | Formation du ministère Nubar Pacha..... | T. | 338 |
| 13 sept. | Londres à Paris... | L'Angleterre d'accord avec la France en Égypte. | T. | 344 |
| 4 oct. | Paris à Londres... | Les relations franco-anglaises en Égypte, à Tunis, à Terre-Neuve. | D. | 347 |
| 9 | *Idem.* ..... | Prétentions des Italiens en Égypte..... | T. | 348 |
| 10 | Londres à Paris... | Vues de l'Angleterre sur l'Égypte..... | D. | 350 |
| 15 | Paris, Circulaire... | Entente franco-anglaise en Égypte..... | T. | 353 |
| 7 nov. | Berlin à Paris .... | Intrigues italiennes à Berlin contre les arrangements franco-anglais en Égypte. | T. | 359 |
| 1879. | | | | |
| 21 févr. | Paris au Caire.... | M. de Blignières doit conserver son portefeuille. | T. | 385 |
| 28 | Rome à Paris..... | Attitude de l'Italie en Égypte..... | D. | 387 |
| 6 mars. | Berlin à Paris .... | Entente de la France et de l'Angleterre en Égypte. | D. | 389 |
| 7 | Paris au Caire.... | Déclarations de la France et de l'Angleterre au Khédive. | T. | 391 |
| 7 avril. | Le Caire à Paris... | Protestation des Ministres européens contre l'attitude du Khédive. | T. | 404 |
| 8 | *Idem.*. ..... | Constitution d'un ministère véritablement égyptien. | T. | 405 |
| 10 | Constantinople à Paris. | Déposition éventuelle du Khédive par le Sultan. | T. | 407 |
| 11 | Berlin à Paris..... | Nécessité d'une entente franco-anglaise étroite en Égypte. | D. | 408 |
| 25 | Paris au Caire.... | Renvoi des Ministres européens..... | D. | 415 |
| 7 mai. | Le Caire à Paris .. | La Porte d'accord avec le Khédive..... | T. | 420 |
| 20 | Paris au Caire.... | Maintien des réserves de la France..... | D. | 426 |
| 28 | Paris à Constantinople. | Divergences de vues avec la Porte sur la question égyptienne. | T. | 428 |
| 3 juin. | Paris au Caire.... | Démarche allemande auprès du Khédive.... | D. | 430 |
| 11 | Le Caire à Paris.. | Nécessité de l'abdication du Khédive..... | T. | 432 |

| DATE. | PROVENANCE et DESTINATION. | OBJET. | NATURE. | NUMÉRO DE LA PIÈCE. |
|---|---|---|---|---|
| 1879. | | | | |
| 18 juin. | Paris au Caire.... | Opportunité de l'abdication du Khédive .... | T. | 434 |
| 19 | Le Caire à Paris .. | L'abdication conseillée au Khédive..... | T. | 435 |
| 22 | Paris à Constantinople. | Tergiversations du Khédive ..... | T. | 436 |
| 23 | Berlin à Paris .... | L'Italie hostile à l'abdication du Khédive.... | T. | 437 |
| 23 | Paris, Circulaire.. | Abdication du Khédive ..... | D. | 438 |
| 26 | Le Caire à Paris .. | Abdication en faveur de Tewfick ..... | T. | 439 |
| 27 | Berlin à Paris.... | Appui prêté à la France par l'Allemagne dans l'affaire égyptienne. | D. | 440 |
| 27 | Paris à Constantinople. | Retrait du firman de 1873 ..... | T. | 441 |
| 30 | Paris à Rome..... | L'Italie et l'affaire d'Égypte..... | D. | 443 |
| 5 août. | Paris à Pétersbourg | Divergences de vues de la Russie et de la France en Égypte. | D. | 450 |
| 6 | Paris au Caire.... | Rétablissement du contrôle..... | T. | 451 |
| 9 | Paris à Londres... | Firman d'investiture de Tewfick Pacha ..... | D. | 452 |
| 14 nov. | Varzin [Berlin] à Paris. | Désintéressement de l'Allemagne à l'endroit de l'Égypte. | D. | 477 |
| 8 déc. | Paris au Caire.... | Accord nécessaire de la France et de l'Angleterre en Égypte. | D. | 482 |
| | | *d.* L'ASIE. | | |
| 1877. | | | | |
| 6 sept. | Le Duc Decazes au Ministre de la Marine. | Instructions pour le Gouverneur de la Cochinchine. Réserve à garder en Annam et au Tonkin. | D. | 199 |

# DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS.

## 1871-1914.

---

### PREMIÈRE SÉRIE. — TOME II.

---

1.

M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 18 juillet 1875, 12 h. 5, soir.*

Les nouvelles reçues par le Gouvernement turc annoncent que l'insurrection de l'Herzégovine prend une grande extension (1) et les Commissaires envoyés pour traiter avec les insurgés désespèrent d'obtenir un résultat pacifique. Plusieurs centaines d'hommes sont en pleine révolte et leur nombre va vraisemblablement s'accroître.

2.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Pétersbourg, 5 août 1875, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45.)

J'ai vu le baron Jomini hier soir. Voici mes impressions : les nouvelles de l'Herzégovine sont plus graves (2). On est sérieusement inquiet ici et très perplexe; les insurgés qui étaient trois cents il y a quinze jours seraient sept mille aujourd'hui, bien pourvus d'armes et de munitions, et les Turcs,

(1) M. de Bourgoing avait déjà signalé l'agitation régnant en Herzégovine, notamment dans un télégramme du 1er juillet.

(2) Voir ci-dessus n° 1.

avec leur incurie habituelle, au lieu d'agir résolument et rapidement avec des forces imposantes, hésitent et se bornent à des escarmouches. Un symptôme alarmant, c'est que les catholiques, qui étaient toujours restés en dehors des troubles de cette nature, se sont joints cette fois aux révoltés; on dit qu'un évêque est à leur tête. Il ne s'agit plus dès lors d'impôts plus ou moins durement perçus; on serait en présence d'une insurrection préparée de longue date et dont les promoteurs sont ailleurs qu'en Herzégovine. Les Princes de Monténégro et de Serbie résistent encore aux impatients de leur pays, mais on craint qu'ils ne puissent les contenir longtemps. La Russie, l'Autriche et l'Allemagne essaient de s'entendre pour une action commune, morale jusqu'à présent, qui serait surtout confiée à l'Autriche, plus intéressée que les autres, par sa situation géographique et politique, au rétablissement de l'ordre. *On ne veut pas intervenir, on voudrait s'interposer* et l'on compte beaucoup sur l'habileté et la fermeté du comte Andrassy qué l'on soutiendra, quoi qu'il fasse, mais la position de celui-ci est malaisée entre les Slaves, Dalmates et Croates qui prendraient volontiers fait et cause pour leurs opprimés (1) et les Allemands et les Magyars qui y feraient obstacle. Il est très regrettable que le prince Gortchakoff ne soit pas ici. Quoi qu'il arrive, ce qui se passe est un avertissement que *la question d'Orient* peut éclater comme une bombe d'un moment à l'autre et qu'il faut prévoir (2).

[Voyage à Vienne du Prince de Serbie.]

## 3.

### M. de Ring, Chargé d'affaires de France à Vienne, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 9 août 1875, 1 h. 20, matin.*
(*Reçu :* 10 h.)

Depuis quatre jours, le comté Andrassy se trouve à Vienne, et c'est à cause des troubles de l'Herzégovine qu'il est revenu. Les conférences répétées qu'il a eues avec les Ambassadeurs d'Allemagne et de Russie sont commentées par les diplomates étrangers dans les sens les plus divers. Mais il m'a tenu lui-même ce soir un langage assez rassurant. Tous ses efforts, m'a-t-il dit, avaient pour but l'apaisement de la révolte et le maintien du *statu quo* (il entendait par là la domination turque) au delà des frontières de l'Autriche.

(1) *Sic.* — (2) « L'ensemble de cette situation nous préoccupe », télégraphia le duc Decazes le 6 août à Londres, Rome, Constantinople et Vienne.

La Russie suivrait la même politique. Malheureusement, les insurgés semblaient peu enclins à écouter leurs communs conseils. Et quant aux hommes d'État turcs, sur lesquels on allait être dans le cas d'agir par les mêmes moyens, ils ne paraissaient pas du tout comprendre la situation. Tant que le mouvement resterait concentré, on pourrait le considérer comme une affaire intérieure de Turquie; mais si, par leur incroyable négligence, les Turcs se laissaient chasser de la province, sauf à essayer après coup de la reconquérir, ils mettraient les voisins dans le plus grave embarras et en même temps dans la nécessité d'aviser.

Le comte Andrassy s'est plaint à moi des soupçons que sa politique orientale éveillait à Paris ainsi que des encouragements que l'Angleterre et la France donnaient aux hommes d'État turcs dans toutes les questions où l'amour-propre de ceux-ci se trouvait en opposition avec les nécessités du temps.

[Nouvelles de l'insurrection. «Le comte Andrassy est toujours très content de la Serbie et du Monténégro.»]

## 4.

### Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Pétersbourg, 14 août 1875, 5 h. 40, soir.*

Les événements ont confirmé les impressions exprimées dans mon télégramme du 5 (1) et donné raison, d'une manière inespérée, à mon observation d'avant-hier au baron Jomini. Hier au théâtre, l'Empereur est venu à moi et, après quelques mots bienveillants, m'a dit: «Le baron Jomini m'a informé aujourd'hui de l'entretien qu'il a eu avec vous (2), j'approuve vos observations et j'ai fait donner l'ordre sur le champ à notre Ambassadeur à Paris de réclamer le concours de votre Gouvernement et de dire au duc Decazes que je serais heureux de le voir s'associer aux démarches que les Empereurs d'Allemagne, d'Autriche et moi voulons faire à Constantinople dans l'intérêt unique de la paix». A l'appui de ces bonnes paroles, que je tiens pour un

(1) Voir ci-dessus n° 2.

(2) Le général Le Flô avait exprimé à M. Jomini son regret de voir les trois Empires s'isoler de la France et de l'Angleterre. (Télégr. du général Le Flô au duc Decazes du 11 août, 3 h. 50 soir).

succès important, le baron Jomini m'a écrit ce matin la lettre suivante que je transcris en entier:

« Monsieur l'Ambassadeur,

« D'ordre de Sa Majesté l'Empereur, j'ai chargé M. Okouneff[1] de remercier le duc Decazes pour les dispositions amicales qu'il nous témoigne dans les affaires d'Orient et de l'informer qu'en vue des inconvénients très sérieux qu'ont particulièrement pour l'Autriche les troubles de l'Herzégovine, le Cabinet impérial a offert son concours à celui de Vienne pour toute mesure qu'il jugerait utile sur le terrain diplomatique afin de circonscrire et d'apaiser ces désordres ou d'empêcher du moins qu'ils ne provoquent une crise dangereuse pour la paix générale. Le Cabinet de Berlin a fait les mêmes propositions. Il ne s'agit pas d'intervenir dans une affaire intérieure de la Turquie, mais les Puissances peuvent agir moralement des deux côtés pour engager les insurgés à la soumission, les Serbes et les Monténégrins à la neutralité, la Turquie à la clémence et à des réformes équitables. Cette action morale sera d'autant plus efficace si le langage des représentants est unanime et identique. Il serait donc très désirable que le Gouvernement français s'y associât. M. Nélidoff a déjà reçu l'ordre de réclamer le concours de son collègue de France à Constantinople et nous avons chargé M. de Novikoff de rendre le comte Andrassy attentif à l'opportunité de faire appel aux sentiments incontestables du duc Decazes en faveur de la paix. Je me fais un devoir de porter ces détails à la connaissance de Votre Excellence pour faire suite à notre entretien. »

*Signé :* JOMINI.

Je ne méconnais pas ce que cette situation nouvelle porte en elle de délicat à un certain point de vue, mais il était capital, selon moi, de ne pas laisser la France isolée en dehors du concert déjà trop intime des trois grandes Puissances.

[Attitude à observer en Espagne.]

[1] D'une note conservée dans les Archives des Affaires étrangères il résulte que M. Okouneff s'acquitta de cette mission le 19 août.

## 5.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. *Paris, 18 août 1875.*

[L'insurrection s'étend en Herzégovine.]

Aussitôt que l'attention du Gouvernement a été appelée sur ces événements par nos agents à Bosna-Seraï, à Scutari et à Constantinople, nous avons suivi les inspirations qui s'imposaient à toutes les Puissances et auxquelles, votre correspondance m'a permis de le constater, le Cabinet de Londres a obéi comme nous; notre premier soin a été d'employer nos efforts à Cettigné et à Belgrade pour détourner le Monténégro et la Serbie de toute participation aux événements de l'Herzégovine. Nous donnions en même temps à Constantinople les conseils qui nous paraissaient les plus propres à conduire à une pacification prochaine et à empêcher la question de prendre une extension assez considérable pour fournir des prétextes à une intervention quelconque de l'Europe. La Porte nous a, depuis, demandé elle-même de lui prêter notre appui en Serbie et au Monténégro. Nous n'avons eu qu'à confirmer nos instructions antérieures pour déférer à ce vœu.

Telle est aussi, d'après les indications que Lord Tenterden et Lord Derby ont bien voulu nous donner, la ligne de conduite suivie par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique. Il a fait des démarches pareilles aux nôtres à Cettigné, et sans doute aussi à Belgrade; il a en même temps fait parvenir à Constantinople les avertissements qu'il jugeait de nature à hâter l'apaisement de l'insurrection et, suivant le désir à lui personnellement exprimé par la Turquie, il s'est en outre adressé à Vienne pour qu'il fût pris des mesures à l'effet d'assurer la neutralité des Dalmates dans les troubles de l'Herzégovine.

Nous avons donc, sans entente préalable, et par la seule suggestion d'un même désir de conciliation et de paix, suivi une politique semblable, partout où nous avons jugé qu'il y avait lieu d'agir.

Cette politique se rencontre dans son but comme à son point de départ. Ce que nous désirons prévenir, c'est l'éventualité d'une intervention soit individuelle, soit collective des Puissances, et ce que nous savons des dispositions des Cours Impériales nous permet de croire que tout projet de cette nature a été, quant à présent du moins, exclu de leurs prévisions. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg [1], en nous entretenant des résultats des délibérations

(1) Voir ci-dessus n° 4.

auxquelles il avait pris part, a insisté très nettement sur le caractère exclusivement pacifique de l'entente qui s'est établie à Vienne. Nous devons en conclure que, dans sa pensée, il ne s'agit pas d'intervenir dans une affaire intérieure de la Turquie, et que l'influence qu'en cette occasion il consent à exercer devra se borner à une action morale, s'adressant par voie de conseils aux insurgés aussi bien qu'aux Monténégrins, aux Serbes et à la Porte elle-même en vue d'apaiser, ou tout au moins localiser les désordres, et d'empêcher qu'ils ne provoquent une crise dangereuse pour la paix générale.

Dans ces conditions, l'unité de vue entre toutes les Puissances est certaine, et leurs efforts convergeant vers un même point, il devient facile de la compléter par une entière conformité d'action. Le Cabinet de Londres jugera comme nous, je n'en doute pas, qu'il est d'un grand intérêt d'affirmer cet accord.

Le caractère pacifique en sera d'autant mieux défini que le concours de toutes les Puissances lui sera manifestement acquis.

[Utilité de donner l'impression d'une communauté de vues entre les Cabinets. Tous les Cabinets peuvent s'approprier la programme politique de la France.]

## 6.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

D. n° 68. *Paris, 20 août 1875.*

Le télégramme [1] par lequel vous m'avez fait connaître le langage que vous a tenu l'Empereur ainsi que la lettre que M. le baron Jomini vous a écrite au sujet des affaires de l'Herzégovine est arrivé à Paris durant mon absence et je n'ai pu y répondre immédiatement, mais mon Département vous a fait part de l'impression première du Gouvernement français.

Dans l'accent avec lequel Sa Majesté vous a parlé, dans les sentiments qu'Elle vous a exprimés, nous avons reconnu une voix amie qui, tout récemment encore, en un moment grave, nous avait fait entendre des paroles d'encouragement suivies bientôt d'actes et de démarches qui en ont attesté la sincérité.

Nous aimons à rattacher les ouvertures du Gouvernement russe à ces bonnes dispositions qui acquièrent à nos yeux une importance nouvelle en s'affirmant une fois de plus.

[1] Voir ci-dessus n° 4.

L'Empereur n'a pas pensé que les trois Cours, qui s'étaient déjà entendues sur la voie à suivre en présence des troubles de l'Herzégovine, dussent demander la réalisation de leurs vues à une politique exclusive et Il avait sans doute remarqué d'avance l'intérêt qu'elles avaient à ne point s'isoler des autres grandes Puissances, car tout indique que son influence dans les délibérations qui ont lieu à Vienne s'est exercée en faveur du programme le plus propre à rallier tous les gouvernements.

[Attitude adoptée par la Russie. Demandes d'appui aux diverses Puissances. La France avait devancé les Puissances dans cette politique d'apaisement.]

Après avoir reçu la communication du Gouvernement russe, nous trouvant en présence d'une situation qui s'est fort aggravée depuis quelques jours, nous avons renouvelé, sans hésitation, en les précisant davantage, les instructions que nous avions déjà tracées à nos agents.

Je tiens à ce que vous en ayez connaissance et je vous envoie ci-joint copie des télégrammes que j'ai adressés à M. Debains et à M. de Bourgoing. Ce dernier m'avait transmis les termes de l'arrangement que les Ambassadeurs de Russie et d'Allemagne ont proposé à la Porte (1). Je l'ai immédiatement autorisé à y prêter son concours s'il y était invité, et j'ai en même temps chargé M. le marquis d'Harcourt à Londres d'instruire le Cabinet anglais de nos dispositions en exprimant le désir que l'Angleterre également s'associe à l'action des autres Puissances. Nous tenons le même langage au Gouvernement italien.

[Espoir formulé dans le rétablissement de la tranquillité. La France sait gré à la Russie d'avoir fait adopter par les deux autres Gouvernements un programme susceptible d'être accepté par les différentes Puissances.]

## 7.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE.

D. n° 64. *Paris, 18 septembre 1875.*

Les hésitations et les incertitudes de la politique autrichienne en présence de l'insurrection de l'Herzégovine ne pouvaient nous échapper; elles sont devenues surtout visibles pour nous le jour où la Russie a fait appel à notre

(1) Les Consuls en Herzégovine se rendraient auprès des insurgés pour leur signifier qu'ils n'avaient rien à attendre des Puissances et les engager à remettre directement aux autorités ottomanes une supplique que la Porte examinerait avec équité. (Télégr. de Constantinople du 18 août, 5 heures 17, soir).

concours. Le Cabinet de Vienne, nous avait-on dit à Saint-Pétersbourg, devait de son côté nous demander notre appui. Mais son silence a été absolu [1] et, loin de nous inviter à prendre part à ses démarches, il s'est étonné que nous eussions un délégué en Herzégovine [2]. Il avait supposé sans doute que cette question pourrait être traitée à trois; et, peut-être aussi, s'était-il laissé aller à la pensée d'en faire une question plus particulièrement autrichienne. Il a pu s'apercevoir que cette préoccupation soulèverait des objections dans le sein même de l'alliance des Trois Empereurs et il semble être revenu aujourd'hui à ses anciennes traditions de conservation et de paix en Turquie. C'est l'impression que je reçois du langage que le baron Hofmann vous a tenu. Je constate en outre avec satisfaction le soin qu'il a mis à effacer le souvenir de la surprise qu'il a témoignée à M. de Ring en apprenant que nous étions représentés dans la commission envoyée en Herzégovine. Je dois d'ailleurs reconnaître, ainsi qu'il vous l'a déclaré, que le comte Zichy a montré à M. le comte de Bourgoing l'empressement que nous n'avons pas trouvé à Vienne et s'est exprimé sur la situation dans des termes qui indiquent le plus juste sentiment des dangers auxquels la Monarchie austro-hongroise eût été inévitablement exposée si l'insurrection de l'Herzégovine avait dû s'étendre aux autres provinces slaves de la Turquie d'Europe. Quel qu'eût été alors le dénouement de la crise, il ne pouvait être que périlleux pour les intérêts des deux portions de l'Empire et principalement pour ceux de la Hongrie. Car il eût donné aux aspirations des Slaves austro-hongrois une impulsion qu'il eût été bien difficile de contenir. Le comte Zichy ne s'en est point caché avec M. de Bourgoing; il l'a remercié de notre participation aux tentatives d'apaisement faites par les autres Puissances et les rapports entre l'Ambassadeur de France et celui d'Autriche à Constantinople sont tels que nous pouvions le désirer. Il ne dépendra que du comte Andrassy que vos relations avec lui soient empreintes de la même confiance.

Cette première phase de la question d'Herzégovine a été marquée par un fait considérable. Quelle que soit la mesure dans laquelle le Cabinet de Vienne l'a désiré, les grandes Puissances se sont rapprochées, elles travaillent ensemble au rétablissement de la tranquillité en Turquie; un noble concert européen s'est constitué et il exerce dès à présent une influence salutaire.

Le Chargé d'affaires de Russie est venu il y a quelques jours me donner connaissance d'une dépêche où le Cabinet de Saint-Pétersbourg se félicite de ce résultat et se montre reconnaissant de la part que la France y a prise [3]. Il considère que le moment est venu de préciser et d'accentuer l'accord des Cabinets et il cherche à en déterminer le but. Cette entente plus intime lui

[1] Le comte Andrassy resta toujours invisible pour M. de Vogüé pendant le second trimestre de 1875. Cf. ci-dessous la dépêche de M. de Vogüé du 28 décembre.

[2] M. Dozon, gérant du consulat de Mostar.

[3] Le 14 septembre, M. Okouneff avait

paraît nécessaire pour amener la Turquie à une appréciation équitable des besoins et des vœux des populations. Son avis serait que des garanties sérieuses fussent demandées contre le retour de désordres qui mettent aux plus pénibles épreuves la conscience des Puissances chrétiennes. L'Europe, ajoute-t-il, est fatiguée du danger que les crises toujours prêtes à renaître font courir à la paix. Il est bon de prévenir de pareilles éventualités, et le moyen d'y pourvoir, c'est de maintenir le concert des représentants à Constantinople. Le Gouvernement russe, pour atteindre ce but, fait un nouvel appel au concours du Gouvernement français.

Ainsi, Monsieur le comte, la Cour de Russie, renonçant complètement à l'idée d'une politique exclusive, insiste pour que le concert européen, dont elle a provoqué la formation, atteste son existence en prenant décidément en mains la direction des affaires d'Orient. Elle repousse toute intention de rechercher dans les difficultés présentes aucun avantage personnel; elle n'en veut ni pour elle-même, ni pour ses alliés. Je ne sais si cette Puissance et l'Allemagne ne font qu'un, ainsi que vous l'a insinué M. le baron Hofmann, et j'ajouterai que je ne m'en préoccupe pas. J'inclinerais même à m'en réjouir, car l'Empereur Alexandre a donné depuis six mois de tels gages de son dévouement à la cause de la paix que son influence ne saurait, je suis convaincu, s'exercer dans un autre sens sur les dispositions de l'Empereur Guillaume. Et j'en vois un gage nouveau dans la conduite que la Russie suit aujourd'hui en Orient. Sur ce terrain aussi, où l'Europe était habituée à la voir obéir à d'autres errements, elle consacre ses efforts à empêcher que la paix soit plus gravement troublée et à faire prévaloir les idées d'apaisement; enfin elle poursuit ce but de concert avec tous les Cabinets autorisés à intervenir dans les questions d'intérêt général.

Tel est le sens de la dépêche que M. Okouneff a été chargé de me lire et surtout des entretiens que j'ai eus en Suisse avec le prince Gortchakoff [1] il y a quelques jours. J'ai trouvé le Chancelier très ferme dans cet ordre d'idées et très résolu à ne point se laisser détourner de la tâche pacifique que le Gouvernement russe s'est imposée en Orient. Aussi, n'avons-nous qu'à nous féliciter de l'appel qui a été fait à notre bon vouloir pour concourir à cette œuvre et nous sommes prêts à nous associer à toute démarche ultérieure

donné connaissance au duc Decazes d'une dépêche du baron Jomini. «Ce document constate, avec les expressions d'une satisfaction sincère, que le concert européen s'est formé et qu'il exerce, dès à présent, une action salutaire. Le Cabinet russe se montre reconnaissant de la part que la France y a prise». (Dépêche n° 74 adressée le 16 septembre par le duc Decazes au général Le Flô).

[1] Le prince Gortchakoff faisait de fréquents séjours en Suisse où son fils le prince Michel représentait la Russie depuis 1872. Le comte Bernard d'Harcourt, Ambassadeur de France, signalait, le 13 août, le séjour prochain du Chancelier à Interlaken et à Vevey. Le duc Decazes rencontra le prince dans la première semaine de septembre.

qui aura pour objet de hâter le rétablissement de la tranquillité dans les provinces insurgées.

[Réformes à envisager en Bosnie et en Herzégovine.]

## 8.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Bade, 5 octobre 1875.*

L'Empereur m'a donné hier soir des nouvelles des affaires de l'Herzégovine que je vous transmets sans délai bien que vous les connaissiez déjà probablement par Constantinople.

« Les trois Empires, m'a-t-il dit, ont décidé qu'ils se concerteraient pour arrêter les mesures que l'on demandait à la Porte de prendre afin d'améliorer la situation des chrétiens de Turquie[1]. Ils ont décidé également qu'ils réclameraient le concours de la France, de l'Angleterre et de l'Italie pour préparer avec eux un projet. L'élaboration en commun de ce programme prouvera d'une manière irréfutable l'union de toute l'Europe dans cette question ».

L'Empereur m'exprime dans son langage une satisfaction, qui m'a paru réelle, de ce concert des Puissances, et c'est là le principal intérêt de ma communication.

J'ai insisté beaucoup de mon côté sur les avantages d'une pareille résolution, seule capable de résoudre ces questions et surtout de maintenir la paix, ce que l'Empereur paraît considérer aussi comme très important.

Nous avons lieu, il me semble, d'être très satisfaits de l'adoption de cette résolution des trois Empires.

[1] Cf. au sujet des pourparlers engagés entre Vienne et Berlin, E. von Wertheimer, *Graf Julius Andrassy*, t. II, p. 269-71 et sur les pourparlers Vienne-Pétersbourg. S. Goriaïnow, le *Bosphore et les Dardanelles*, pages 312-14.

D'autre part, le Tsar devait télégraphier le 11 octobre à Guillaume Ier : « Le malade l'est encore plus qu'on ne le croyait; il agonise, mais je ne veux pas de son cadavre, nous ne saurions qu'en faire.... Il faut donc prolonger l'agonie ». (Télégramme de M. de Gontaut au duc Decazes, Bade, 12 octobre, 10 h. 30 matin).

## 9.

### LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE.

D. Circulaire. *Versailles, 8 octobre 1875.*

La mission de conciliation que les Puissances, d'un commun accord, avaient confiée à leurs Consuls en Herzégovine [1] n'a pas produit le résultat qu'elles s'en étaient proposé. Après une série d'efforts pour rejoindre les principaux chefs des insurgés et pour les amener à exposer leurs griefs au Commissaire spécial [2] délégué par le Gouvernement ottoman, les Consuls ont dû reconnaître d'une part, que les difficultés du terrain et l'extrême fractionnement de l'insurrection opposaient des obstacles presque insurmontables à un concert pacifique des groupes disséminés dans les divers districts de la province, d'autre part, que les conseils d'apaisement, qu'ils avaient l'ordre de faire entendre, avaient jusqu'ici peu de chance d'être écoutés par aucun de ces groupes. Dans l'état des choses, il ne leur restait qu'à constater l'insuccès de la tentative dont ils avaient été chargés. Elle aura servi du moins à mettre en lumière l'entente amicale de tous les Cabinets et leur désir commun de contribuer au rétablissement de la paix en Orient. C'est là un fait acquis dont il serait injuste de méconnaître la portée et qui aura, nous aimons à l'espérer, des conséquences durables.

Sous cette impression et fidèles à l'ordre d'idées dans lequel ils s'étaient placés déjà, les représentants des Puissances à Constantinople sont tombés d'accord pour inviter les Consuls, malgré l'échec de leurs premières démarches, à ne pas s'éloigner du théâtre de la lutte, à se maintenir entre eux en relations, à échanger leurs vues avec le Commissaire ottoman et à continuer d'étudier sur les lieux les moyens les plus propres à amener la pacification de l'Herzégovine. Telles sont les directions que l'Ambassadeur de France a tracées à M. Dozon en lui prescrivant de demeurer jusqu'à nouvel ordre à Mostar et c'est à peu près dans les mêmes termes, sauf peut-être des nuances qu'il n'y a pas lieu de relever ici, qu'ont été conçues les instructions adressées simultanément aux agents des autres Gouvernements.

Un accord semblable se manifeste en ce moment à Belgrade. Vous n'ignorez pas les craintes qu'avaient inspirées dans ces derniers temps les dispositions de la partie la plus remuante de la population serbe, qui, affectant de regarder comme une menace pour la Serbie le mouvement des troupes turques dans

[1] Voir ci-dessus n° 6. — [2] Server Pacha.

le voisinage des frontières de la Principauté, se livrait à des démonstrations de nature à susciter un conflit. Les Puissances se sont sagement appliquées à détourner ce danger, qui eût pu entraîner les complications les plus désastreuses. Elles se sont assurées d'abord des intentions prudentes et pacifiques de la Porte. Nous avons reçu à cet égard, et plusieurs autres Cabinets ont reçu comme nous, des Ministres du Sultan des déclarations réellement satisfaisantes. Il importait que de son côté le Gouvernement du Prince Milan ne méconnût pas la lourde responsabilité que des actes agressifs contre la Porte feraient encourir à son pays. D'après le conseil et avec le concours du Cabinet de Saint-Pétersbourg, le Gouvernement autrichien a pris l'initiative d'une proposition tendant à ce que les Puissances signataires du Traité de Paris fissent conjointement savoir au Gouvernement serbe que, dans le cas où il provoquerait une rupture avec la Turquie, il perdrait le bénéfice de l'article 29 du Traité [1] et qu'elles se verraient dans l'impossibilité de préserver la Serbie d'une occupation turque.

J'avais, depuis longtemps pour ma part, invité M. Debains à tenir aux Ministres du Prince Milan le langage le plus net touchant les risques auxquels un système de provocations inconsidérées devait exposer la Principauté. Nous ne pouvions donc pas avoir d'objection à renouveler cet avertissement dans les termes proposés par le Cabinet de Vienne et de concert avec les autres Puissances. Le Consul général de France à Belgrade, d'après mes instructions, s'est entendu à cet effet avec ses collègues [2]. J'apprends qu'il vient de s'acquitter de la démarche qui lui était prescrite et que le changement de ministère [3], survenu sur ces entrefaites dans la Principauté, avait seul retardée pendant quelques jours.

[1] Cet article du Traité de Paris de 1856 est ainsi rédigé :

« Le droit de garnison de la Sublime Porte, tel qu'il se trouve stipulé par les règlements antérieurs, est maintenu. Aucune intervention armée ne pourra avoir lieu en Serbie, sans un accord préalable entre les Hautes Puissances contractantes ».

[2] Le 6 octobre, au Chargé d'affaires d'Autriche venu lui demander d'intervenir auprès du Gouvernement serbe le duc Decazes avait répondu que M. Debains avait depuis longtemps reçu l'ordre de tenir un langage « net », mais qu'en raison des circonstances il allait inviter le représentant de la France à Belgrade « à s'associer aux démarches collectives ou individuelles qui seraient faites. » (Télégr. du duc Decazes à M. de Gontaut, 6 octobre, 4 h. 30 du soir).

[3] « A la grande satisfaction du Consul de Russie », le Cabinet de M. Ristitch venait d'être remplacé à Belgrade par un Cabinet Kaljevitch (Télégr. de M. Debains, du 4 octobre, 9 h. 15 du soir).

## 10.

M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. Particulière. *Thérapia, 3 novembre 1875.*

J'ai vu deux fois le général Ignatieff depuis son retour et il m'a longuement entretenu de son séjour à Livadia. Il m'a dit avoir soutenu, non sans succès, une lutte très vive pour mettre l'Empereur en garde contre les suggestions du comte Andrassy. Le Ministre austro-hongrois tendrait à établir une entente préalable entre les trois Cours impériales sur la conduite à tenir dans les affaires de Bosnie, sauf à présenter les conclusions arrêtées à l'adhésion des trois autres Puissances garantes. Au bout de tous ces projets figure l'occupation de la province insurgée par l'Autriche au même titre que le Liban l'a été naguère par la France. Le général a vivement combattu cette idée; il est, comme vous le savez, partisan d'une Conférence de six à Constantinople (1) et professe qu'il faut se borner à obtenir de la Porte des réformes sérieuses et effectives, notamment l'admission en grand nombre des chrétiens dans les fonctions administratives et judiciaires. Je lui ai répondu que j'étais autorisé à joindre mes efforts aux siens pour atteindre ce but, que j'avais déjà tenu un langage analogue et que je le tiendrais encore. Il m'a assuré que la politique du comte Andrassy était fortement appuyée de Berlin et que chaque fois que l'Empereur Alexandre témoignait quelque mauvais vouloir à l'égard de ce Ministre, l'Empereur Guillaume s'empressait d'écrire à son neveu pour le prier de ménager la position politique d'un homme aussi utile.

Il ressort évidemment du langage de mon collègue que les rapports entre les Cabinets de Vienne et de Pétersbourg sont moins faciles qu'on voudrait le faire croire et que la question de l'Herzégovine est entre eux un sujet de discorde qu'ils ont quelque peine à étouffer. Entre nous, et j'ai bien soin de n'exprimer cette pensée à personne, je crains fort que les réformes proposées par la Russie ne soient insuffisantes. Du train dont vont les choses, en présence des atrocités qui se commettent de part et d'autre, il s'élèvera probablement à un jour peu éloigné de tous les coins de l'Europe un cri d'indignation qui rendra une intervention inévitable. Il y a là une éventualité que nous avons un intérêt évident à écarter, mais qu'il est prudent d'envisager à l'avance.

[Difficultés financières de la Turquie.]

(1) Le 2 octobre, le duc Decazes avait télégraphié à 7 heures du soir à M. de Bourgoing : « Le Cabinet russe, qui avait parlé d'une Conférence des chefs de mission à Constantinople, paraît avoir rencontré quelque opposition à Vienne pour ce terme trop absolu. Il lui substitue volontiers l'idée de réunions permanentes. Si la pensée vous en est exprimée, je tiens à vous prévenir que nous n'avons de répugnance ni pour le mot, ni pour la chose ».

## 11.

## LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE.

D. n° 85. *Paris, 16 novembre 1875.*

[Éventualités envisagées dans les affaires de Bosnie et d'Herzégovine.]

Il est possible que les Cabinets se trouvent obligés de recourir à une Conférence si leurs représentations actuelles ne suffisent pas pour produire les résultats qu'ils en attendent et, soit qu'elle doive avoir lieu à Vienne, à Constantinople ou ailleurs, les obstacles ne viendront pas de nous. Quant à l'éventualité d'une intervention armée, elle a été exclue tout d'abord des prévisions du Gouvernement russe et vous savez que cette considération a été pour beaucoup dans les raisons qui nous ont décidés à répondre à son appel. Nous attendons que les idées des deux Puissances se précisent davantage pour les discuter. En ce moment, nous nous bornons à insister sur l'intérêt que nous prenons au maintien de leur bon accord. Si elles ne se divisent point, nous n'aurons aucune appréhension sur leurs desseins; ce sont les solutions les plus modérées qui prévaudront certainement. Nous ne saurions oublier d'ailleurs combien leur bonne intelligence est dès aujourd'hui essentielle à l'affermissement du concert européen dont la Russie a tenu à provoquer la reconstitution en s'adressant à nous et qu'elle essaie de fortifier en redoublant présentement d'efforts à Londres pour obtenir l'appui de l'Angleterre.

Le discours que vient de prononcer le Premier Ministre de la Reine [1] atteste toute l'importance qu'il convient d'attacher au succès de ces démarches. Je ne parlerai pas ici des justes revendications que ferait naître une alliance exclusive des trois Empires dans une question qui appartient si manifestement à l'Europe entière. Ce mot d'alliance, dont s'est servi le *Messager russe* [2], a été désavoué par le baron Jomini qui a exprimé à M. de Laboulaye [3] le regret que le mot d'entente n'eût pas été employé de préférence, mais, réduite même aux conditions d'une simple entente, cette action des trois Cours, si

[1] Le 10 novembre, au Guildhall, à l'installation du Lord-maire de Londres, M. Disraeli avait proclamé sa confiance en «la sage patience des grandes Puissances directement intéressées» pour le règlement des affaires turques.

[2] Le *Messager russe* du 30 octobre écrivait: «Les événements politiques importants, qui ont lieu actuellement dans la presqu'île des Balkans, n'ont pas trouvé la Russie isolée, mais alliée à deux Puissances animées, comme elle, du désir de conserver et d'affermir la paix européenne». Le terme «alliance» revient encore au paragraphe suivant.

[3] Télégramme de M. de Laboulaye, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, au duc Decazes (4 novembre, 1 h. 39, soir).

elle restait isolée, pourrait avoir sa contre-partie ainsi qu'en témoigne le langage de M. Disraeli (1), et il est aisé de prévoir quelles difficultés en résulteraient inévitablement pour l'œuvre de pacification dont l'Autriche et la Russie ont pris l'initiative, mais qui a besoin pour réussir complètement du concours de tous. Nous ne cessons de travailler nous-mêmes à assurer cette entière communauté de vues. L'accord de l'Autriche et de la Russie est le fondement de l'entente générale que nous appelons de tous nos vœux; la coopération de l'Angleterre, jusqu'ici hésitante, doit en être le couronnement.

## 12.

M. GAVARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 116 (2). *Londres, 19 novembre 1875.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 nov; Dir. pol., 26 nov.)

Depuis une quinzaine d'années, ou, pour fixer une date, depuis la mort de Lord Palmerston, l'Angleterre s'est insensiblement désintéressée des différentes causes pour lesquelles elle avait jusqu'à nos jours prodigué son sang et ses trésors. Les circonstances actuelles permettent de juger assez sûrement le chemin qu'elle a fait dans cette voie et le point où elle semble devoir s'arrêter dans la politique de renoncement.

Nous savons par expérience que l'équilibre des forces entre les Puissances du continent n'est plus un article de foi pour les hommes d'État de ce pays. Le Cabinet de M. Gladstone a permis à l'une d'elles d'acquérir cette prépondérance dont Guillaume et Pitt ont préservé l'Europe dans leurs luttes contre la France. Les ministres qui ont remplacé M. Gladstone et Lord Granville comprennent tout au moins la faute commise par leurs prédécesseurs et le mal accompli, mais ils le considèrent, en effet, comme accompli, ils pensent qu'il serait plus dangereux de tenter de revenir sur le passé que de laisser aller les choses; tout en ayant conscience du danger dont les menace l'occupation allemande des côtes opposées à celles de l'Angleterre, ils comptent sur le temps, le rapide développement, à la faveur de la paix, de la population et de la richesse de leur pays, les circonstances imprévues, la *force morale*, voire même le rétablissement de la France, pour le conjurer.

(1) Dans son discours du Guildhall, M. Disraeli avait laissé entendre que, abstraction faite de l'action des Cours impériales, le Gouvernement britannique était « résolu à sauvegarder et à défendre » les intérêts anglais en Turquie.

(2) Annotation du Ministre : *Mettre cette dépêche sous les yeux de M. le Maréchal.*

Cet esprit de désistement ne se fait pas moins sentir dans les relations de l'Angleterre avec ses possessions extérieures depuis l'abandon des îles Ioniennes. Sous le dernier ministère de M. Gladstone, quand on pouvait craindre la guerre avec les États-Unis, on discutait librement autour du Gouvernement la question du maintien du lien qui unit les colonies à la mère patrie, on faisait la balance du profit et des inconvénients et, partant de cette considération que le commerce ne souffrirait aucune réduction par suite d'une rupture qui aurait l'avantage d'éloigner les chances de complications avec la colonie émancipée depuis le dernier siècle, on n'écartait pas la pensée de relâcher insensiblement des liens compromettants. Tout récemment M. Forster, au nom du parti libéral dont il est aujourd'hui le plus sérieux représentant, a cru devoir répudier ces énervantes doctrines. M. Disraeli de son côté a saisi une récente occasion pour protester à son tour contre cette politique d'abandon, mais ces protestations mêmes prouvent que la tendance qu'elles dénoncent existe et on peut en effet en suivre les progrès dans les grands organes de l'opinion, comme le *Times* et le *Daily News*.

Cette disposition des esprits à l'égard de l'équilibre européen et des colonies n'étant pas contestable, n'est-on pas en droit de se demander si l'Angleterre, au moment où la question d'Orient s'impose à l'Europe, n'est pas aussi à la veille de se désintéresser de cette cause, la dernière pour laquelle elle ait combattu?

Pour se rendre compte de la situation, il faut bien se dire qu'il ne s'agit plus de l'indépendance ou de l'intégrité de la Turquie. Ce n'étaient peut-être déjà que des mots en 1856, mais aujourd'hui on ne se croit même plus obligé d'en couvrir ses préoccupations. La question d'Orient, c'est la question de l'Inde et de l'Empire anglais en Asie.

L'Angleterre commande dans cette partie du monde à une agglomération de 230 à 240 millions d'âmes, car, à 20 millions près, la métropole ne connaît pas le nombre de ses sujets asiatiques; elle y trouve un marché commercial avec lequel le mouvement des échanges dépasse annuellement 2 milliards de francs alimentant un mouvement maritime proportionné, sous le pavillon national; elle y a ouvert aux capitaux anglais des placements dans lesquels ils se sont engagés pour des sommes qui échappent à toute appréciation. La considération des intérêts économiques de l'Angleterre engagés dans la possession de l'Inde ne peut toutefois entrer en balance avec l'intérêt politique de cette occupation. L'Empire de l'Inde offre à l'Angleterre un budget annuel de plus de 1.200 millions à manipuler; il lui donne les moyens d'entretenir sans frais pour la métropole une armée anglaise de 80.000 hommes et une armée indigène de 120.000, commandée par des officiers anglais. L'armée et l'administration de l'Inde, c'est en un mot le grand débou-

ché des cadets de l'aristocratique Angleterre, de tous ceux qui héritent dans ce pays d'une position sociale supérieure à leur condition de fortune. L'Inde leur assure non seulement une solde et une pension de retraite dont ils viennent ensuite jouir dans la métropole, mais, de plus, elle leur offre l'emploi, le plein exercice de leurs facultés. C'est à cette grande école d'administration, sous le poids des responsabilités qui incombent à chaque fonctionnaire perdu dans cet immense territoire, qu'ils élargissent leurs idées et trempent leur caractère. L'Empire de l'Inde, c'est d'ailleurs l'Empire de l'Asie; l'Angleterre est la première Puissance dans cette partie du monde; elle y commande à la plus grande masse humaine, elle a la prétention de ne pas abandonner à d'autres la prépondérance, l'exploitation du commerce et la propagation de la civilisation européenne. Ce n'est pas à l'équilibre des forces, c'est à la prépondérance en Asie que son ambition et son orgueil sont ou du moins paraissent encore attachés jusqu'à présent.

Comme la Russie nourrit les mêmes vues sur l'Asie, et aspire, non moins que l'Angleterre, à devenir la grande puissance asiatique, le conflit est tôt ou tard inévitable et le danger de l'avenir se présente pour l'Angleterre sous deux formes : les avances de la Russie, d'une part, dans l'Asie centrale et, de l'autre, sur la route de communication de l'Angleterre avec son Empire indien.

Le premier de ces dangers ne s'est révélé en Angleterre que depuis ces dernières années. Jusqu'au jour où la Russie a triomphé des obstacles que lui offraient la nature et la population belliqueuse du Caucase d'un côté, de l'autre, les déserts de la mer Caspienne et de la mer d'Aral, personne, pour ainsi dire, n'avait tourné son attention sur les progrès de l'armée russe dans l'Asie centrale. Mais depuis la prise de possession de l'embouchure de l'Atreck au sud de la mer Caspienne et de Khiva au delà des déserts, que l'occupation russe a mis plus d'un siècle à franchir, il a bien fallu ouvrir les yeux. On peut suivre dans la correspondance de l'ambassade le progrès de cette préoccupation devenue une panique; depuis la publication du livre de M. Rawlinson [1] la russophobie, comme on disait en forme de plaisanterie il y a deux ans, s'est singulièrement propagée; en dépit des rapprochements entre les familles régnantes [2] et des efforts de la diplomatie, elle prédomine aujourd'hui; chacun en Angleterre a les yeux fixés sur la carte de l'Asie et ce rond-point des chemins entre l'Inde et les régions du Nord que nous appelons Merv est devenu comme le nœud de la question. Les russophobes, comme leurs contradicteurs, M. Rawlinson comme M. Grant Duff, l'ancien Sous-Secrétaire d'État des Indes, sont d'accord à cet égard; si les Russes marchent

(1) «*England and Russia in the East*». Londres, 1875.

(2) Le mariage, en 1874, du Duc d'Edimbourg, fils cadet de la Reine Victoria, avec la Grande-Duchesse Marie, fille unique du Tsar.

sur Merv, les Anglais marcheront sur Hérat, dans l'Afghanistan, quelles que soient les conséquences de ce rapprochement des deux avant-gardes. Voilà un point de la politique anglaise en Orient qui me paraît hors de doute.

Il est toutefois vraisemblable que les Russes, qui peuvent encore impunément s'étendre vers l'Est, éviteront de donner le signal du conflit par une marche prématurée vers le Midi.

Le danger immédiat paraît être d'un autre côté; c'est la ligne de communication de l'Angleterre avec l'Asie qui serait aujourd'hui la sollicitude de ce pays.

Personne ne songe plus, il est vrai, à sauver la Turquie de sa ruine. On ne tentera pas sans la France la tâche où l'on n'a pas réussi en 1856. La question se réduit donc à préserver dans le cataclysme inévitable la route de l'Inde, ce canal qu'un Français a ouvert à travers l'Egypte malgré l'Angleterre. Pas une discordance sur ce point. Dès la première alarme, un journal a poussé ce cri : « *l'Egypte pour l'Angleterre* », et personne n'a contredit, bien que l'aveu soit un peu cynique. Mais l'Egypte, avec les communications assurées par Gibraltar et Malte, suffit-elle pour garantir l'Angleterre contre toute interruption dans ses relations avec l'Empire indien? Dans l'opinion des hommes politiques d'autrefois, l'indépendance de Constantinople et la neutralité de la mer Noire passaient pour des conditions au moins aussi nécessaires que la garantie du libre passage par l'Egypte. Néanmoins on a pu remarquer quelques signes de faiblesse à cet égard dans les dernières manifestations de l'opinion. Deux raisons ont été mises en avant pour diminuer le risque que présenterait l'occupation de Constantinople par la Russie. On a dit que ce serait une cause d'affaiblissement pour cette Puissance elle-même, que l'Angleterre établie en Egypte se rendrait maîtresse à volonté des deux rives du Bosphore et que sa rivale, en s'aventurant à Constantinople, ne ferait qu'offrir à la flotte britannique un point vulnérable où elle pourrait immédiatement frapper son ennemi. C'est le même raisonnement qu'on emploie pour expliquer pourquoi les États-Unis hésitent à mettre la main sur Cuba.

On allègue encore un autre motif. Constantinople étant le siège du Commandeur des Croyants, la Puissance qui l'en chassera soulèvera contre elle le fanatisme des musulmans dans le monde entier, et il serait habile de laisser la Russie assumer cette redoutable responsabilité, qui lui fermerait peut-être mieux la route de l'Inde que tous les obstacles qu'on pourrait accumuler sur son passage. Je ne répète ces spécieux raisonnements que parce qu'ils ont réellement cours; il suffit d'ailleurs d'ouvrir certains journaux, tels que le *Daily News*, pour y trouver la preuve qu'on peut aujourd'hui discuter en Angleterre ce qui autrefois passait pour le fondement même de la politique nationale. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas là l'opinion publique. On peut juger par les articles récents du *Times* qu'elle est dans son ensemble aussi

ferme sur ce point que sur la question du libre passage par l'Égypte.

Il resterait, après cet examen de la disposition générale des esprits sur les questions ouvertes de la politique étrangère, à rendre compte de celle des membres du Gouvernement. Je ne suis pas en mesure d'aborder cette tâche, mais je crois qu'une analyse exacte de ce qu'on pense en dehors du Cabinet permet de préjuger avec peu de chances d'erreur ce qu'on décidera au dedans.

## 13.

### M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 117. *Londres, 20 novembre 1875.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 nov.; Dir. pol., 26 nov.)

Le courant de la conversation m'ayant amené, dans mon entretien de ce jour avec Lord Derby, à passer des difficultés financières de la Turquie (1) à celles de l'Égypte, Lord Derby m'a dit que le Khédive cherchait à hypothéquer ses actions du Canal de Suez à la Banque ottomane (2).

Je lui ai alors demandé s'il n'était pas aussi question d'une vente à la Société Générale (3). « Je ne vous cache pas, m'a-t-il répondu, que j'y

(1) A la date du 7 octobre la Porte ottomane prit une série de mesures financières dont la première était celle-ci : « 1° A dater de ce jour, les intérêts et amortissements des dettes intérieures et extérieures sont réduits de moitié pour un terme de cinq ans ».

(2) Correction du Ministre : *anglo-égyptienne.*

(3) Sur les pourparlers engagés par le Khédive avec des financiers français, MM. André et Edouard Dervieu, pour la vente, puis pour la mise en gage des actions de la Compagnie du canal de Suez qu'il détenait, voir ci-dessous n° 14 et n° 18. Dans les souvenirs qu'il a laissés (*Un diplomate à Londres, Lettres et Notes, 1871-1877*), M. Gavard déclare (page 275) : « J'avais reçu, le matin du 20 (novembre) un mot du duc Decazes qui me demandait de pressentir l'effet que produirait sur le gouvernement du Khédive la vente des actions du Khédive à la Société Générale ». Cette lettre du duc Decazes n'a pu être retrouvée. Dans une lettre particulière, adressée le 21 novembre par M. Gavard au duc Decazes, et conservée en copie aux Archives des Affaires étrangères, M. Gavard se borne à dire au sujet de son entretien avec Lord Derby : « Je l'ai trouvé très au courant de l'opération financière méditée par le Khédive; il m'a paru considérer l'arrangement avec la Banque ottomane, je crois, je n'ai pas bien saisi le nom, comme affaire conclue; en tout cas il s'est très nettement et très franchement expliqué sur les inconvénients qu'il verrait à augmenter la part de l'influence et des intérêts français dans la direction de la Compagnie ».

Sur l'entretien du 20 novembre, voir aussi la dépêche du 20 novembre de Lord Derby à Lord Lyons (*Correspondence respecting the purchase by H. Majesty's Government of the Suez Canal Shares*, document n° 3), et le discours prononcé le 6 janvier 1876 par M. Disraeli à la Chambre des Communes. Cf. aussi sur toute l'affaire de la vente des actions de Suez, Ch. Lesage, *L'Achat des Actions de Suez*, G. E. Buckle, *The Life of B. Disraeli*, t. V, pages 439-452 et Lord Newton, *Lord Lyons*, t. II. p. 85 et suiv.

verrais de sérieux inconvénients. Vous savez quelle est mon opinion sur la Compagnie française, elle a couru les risques de l'entreprise, tout l'honneur lui en revient et je ne désire contester aucun de ses titres à la reconnaissance de tous; mais reconnaissez que nous sommes les plus intéressés dans le canal, puisque nous en usons plus que tous les autres pays; le maintien de ce passage est devenu pour nous une question capitale, je verrais donc avec grande satisfaction venir le moment où il sera possible de largement désintéresser les actionnaires et de remplacer la Compagnie par une sorte d'administration ou de syndicat où toutes les nations seraient représentées. En tout cas, nous ferons notre possible pour ne pas laisser monopoliser dans des mains étrangères une affaire dont dépendent nos premiers intérêts. La garantie résultant du contrôle de la Porte ne signifie plus rien aujourd'hui; si nous perdions celle que nous offre encore la participation du Khédive, nous serions absolument à la merci de M. de Lesseps. La Compagnie et les actionnaires français possèdent déjà 110 millions sur les 200 que représente le capital des actions, c'est assez».

Après quelques mots de réplique au sujet de la Compagnie du canal de Suez, je revins à l'emprunt hypothécaire dont Lord Derby m'avait parlé. Il m'a répondu qu'il désirait que le Khédive n'hypothéquât pas ses titres, mais qu'à tout prendre, l'hypothèque n'était pas l'aliénation des titres et qu'on pouvait toujours les recouvrer. Il a insisté en finissant sur le mauvais effet que produirait, dans les circonstances actuelles, la vente des titres à une compagnie française et, en même temps, sur son désir d'éviter le réveil d'anciennes rivalités qu'un fait de ce genre ne manquerait pas de provoquer.

## 14.

### M. Pellissier, Gérant du Consulat général de France à Alexandrie, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 34. *Alexandrie, 22 novembre 1875.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 nov.; Dir. pol., 1er déc.)

Une banque française, la Banque Dervieu, était ces jours-ci en pourparlers avec le Gouvernement égyptien dans le but de lui acheter pour quatre-vingts ou quatre-vingt-dix millions de francs les cent soixante-cinq mille actions du canal de Suez qu'il possède, mais dont les coupons sont attribués pour dix-neuf ans encore comme garanties aux délégations de la compagnie maritime. Le Gouvernement devait se charger de remplacer les coupons

immobilisés par un intérêt payé à la Banque Dervieu et garanti par les recettes de la douane de Port-Saïd.

Cette affaire a été arrêtée d'abord par le Consul général de la Grande-Bretagne (1) qui a demandé pour l'achat la préférence en faveur d'un groupe de capitalistes anglais, puis reprise par le Ministre des Finances (2) avec MM. Dervieu. Il ne s'agirait plus aujourd'hui, d'après ce qui m'est rapporté, d'un achat, mais d'une simple avance de fonds sur dépôts de titres. Je ne puis prévoir encore si ces Messieurs réussiront à conclure l'affaire pour leur compte.

## 15.

M. PELLISSIER, GÉRANT DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À ALEXANDRIE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 25 novembre 1875, 1 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 15, soir.)

J'apprends à l'instant que le Gouvernement égyptien vient de vendre au Gouvernement anglais ou à une compagnie anglaise ses actions de la Compagnie de Suez pour quatre millions de livres (3).

## 16.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE LABOULAYE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

D. *Paris, 27 novembre 1875.*

Ma dépêche confidentielle du 25 (4) était à peine terminée que je recevais d'Alexandrie et de Londres les nouvelles qui pouvaient le mieux justifier les préoccupations que j'avais l'honneur de vous exprimer quelques instants auparavant.

(1) Le général Stanton.

(2) Sadik-Pacha.

(3) Voir ci-dessus n° 13.

(4) Dépêche non numérotée dans laquelle le duc Decazes relevait les bruits répandus dans la presse anglaise et relatifs à une éventuelle occupation de l'Egypte par la Grande-Bretagne. Le duc déclarait compter sur le Cabinet de Pétersbourg pour repousser de telles tendances. Aussi ne voulait-il pas parler déjà des « compensations que nos intérêts nous conseilleraient de rechercher ».

Nous savons en effet à cette heure que le Gouvernement anglais a acheté au Khédive, à un prix qui ne peut être considéré comme le prix marchand et courant de la valeur, les 177.000 actions de la Compagnie du canal de Suez dont ce Prince était propriétaire et dont les revenus ont été par lui abandonnés à la Compagnie elle-même en 1869 pour une période de 25 années. Le prix d'achat a été fixé à 4 millions de livres sterling pour lesquels le Khédive a été autorisé à faire traite sur la maison Rothschild de Londres au compte du Gouvernement anglais.

Je savais depuis plusieurs jours que le Khédive négociait sur la place de Paris, par l'entremise de M. Dervieu, un emprunt sur ces mêmes titres et qu'il était à la veille d'accepter sur eux une avance de 18 à 20 millions de francs, lorsque le Consul général d'Angleterre à Alexandrie a déclaré que le Cabinet anglais ne consentirait point à voir augmenter la participation des capitaux français dans la Compagnie de Suez [1]. Cette démarche avait décidé Son Altesse à suspendre l'opération. Interrogé par M. Gavard, Lord Derby n'avait pas hésité à confirmer l'exactitude de la nouvelle [2]; mais il ne nous avait pas laissé pressentir que le Gouvernement anglais eût l'intention de devenir lui-même l'acquéreur de ces actions aux conditions vraiment exceptionnelles qu'il a offertes.

On ajoute, sans que je me décide à y croire, que le Khédive, pressé par l'un des Consuls généraux de s'enquérir, avant d'adhérer à cette proposition, comment elle serait envisagée par les autres Puissances et par la Porte elle-même, aurait répondu que, pressé qu'il était et par l'Agent anglais et par le Consul général d'Allemagne, il préférait prendre sous sa responsabilité personnelle une résolution définitive plutôt que de courir le risque d'engager des négociations générales susceptibles de conduire à un conflit européen.

La gravité de la question n'échappait donc pas à Son Altesse, pas plus qu'elle ne nous échappe à nous-mêmes, et ce n'est point sans émotion, qu'en vous rappelant les pressentiments dont ma dépêche en date d'hier [3] vous apportait l'expression, je suis amené à vous signaler les complications que peut causer l'attitude absolument imprévue de l'Angleterre sur les bords du Nil.

Nous reconnaissons volontiers que l'opinion publique, lorsqu'elle se laisse aller à considérer cet acte comme une sorte de prise de possession de l'Égypte et comme un prélude au partage de l'Empire ottoman, méconnaît les nécessités des temps. Nous savons ce que nous pouvons et ce que nous devons attendre de la sagesse du Cabinet de Saint-Pétersbourg et de sa volonté inébranlable d'assurer à l'Europe les bienfaits du maintien de la paix générale, mais il n'en est pas moins certain que l'incident justifie les

(1) Voir ci-dessus n° 14. — (2) Voir ci-dessus pièce n° 13. — (3) D'avant-hier, voir ci-dessus note 4, p. 21.

préoccupations que j'avais l'honneur de vous exprimer hier [1] aussi bien que le désir que j'éprouve en ce moment d'apprendre par vous ce que le Cabinet de Pétersbourg pense et ce qu'il sait de l'incident sur lequel j'appelle votre attention.

Vous verrez, par l'extrait ci-inclus d'une dépêche de M. de Sayve, la satisfaction avec laquelle M. de Bülow accueillait récemment à Berlin [2] le discours dans lequel M. Disraeli exprimait la volonté de sauvegarder en Orient les grands intérêts de la politique anglaise. Ce réveil de l'Angleterre semblait au Ministre allemand tout à fait symptomatique et favorable au maintien de la paix en Europe. A mes yeux, et lisant entre les lignes, j'ai cru entrevoir dans la pensée du Ministre allemand un sentiment de méfiance mal déguisé à l'égard de la Russie, et peut-être même de l'Autriche, et comme l'espérance d'une prochaine complication. Si ce que je vous rapporte plus haut de l'attitude du Consul général d'Allemagne à Alexandrie est vrai, j'aurai le regret de ne pas m'être trompé.

En résumé, Monsieur, nous ne pouvons nous dissimuler que le procédé du Cabinet anglais nous touche plus particulièrement. Mais j'incline à croire que la révélation de ses vues sur la succession de l'Empire ottoman ne suffit pas pour ouvrir cette succession et pourrait même avoir pour résultat de la fermer et je me demande si elle est de nature à augmenter les sentiments de confiance que la Porte aussi bien que les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne pourraient avoir dans le désintéressement du Gouvernement anglais.

## 17.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 121. *Londres, 27 novembre 1875.*

(*Reçu* : Cabinet, 27 nov.; Dir. pol., 29 nov.)

Je viens de chez le comte de Derby à qui j'ai expliqué qu'ayant à écrire à mon Gouvernement, je désirais savoir de sa bouche ce qui avait décidé l'Angleterre à acquérir du Khédive les actions de la Compagnie de Suez. J'ai ajouté que je n'avais naturellement aucune instruction de Votre Excellence ni aucune opinion à exprimer à ce sujet.

(1) Avant-hier en réalité. Cf. plus haut, note 3, p. 22.

(2) Dépêche n° 45 en date du 13 novembre; M. de Bülow avait déclaré le 12 à M. de Sayve, Chargé d'affaires de France à Berlin, qu'il «approuvait complètement les discours de M. Disraeli du 10 novembre (Cf. ci-dessus n° 12, note 4.)

Voici à peu près ce que m'a répondu Lord Derby :

« Ce n'est qu'au commencement de la semaine que nous avons su l'intention du Khédive de vendre ses actions. Mon désir, et je l'ai exprimé, était qu'il les gardât; mais d'une part, il avait un besoin urgent d'argent pour des remboursements qui n'admettaient pas de retard et, d'autre part, nous avons su qu'il y avait des négociations suivies entre la Compagnie Générale (1) et le Gouvernement égyptien pour l'acquisition des mêmes actions. Il fallait donc laisser passer ces valeurs en d'autres mains ou les acheter nous-mêmes. Maintenant je puis vous assurer que nous avons agi avec l'intention uniquement d'empêcher une plus grande prépondérance d'influence étrangère dans une affaire si importante pour nous. Nous avons la plus grande considération pour M. de Lesseps; nous reconnaissons nos torts à son égard. Au lieu de s'opposer à sa grande création, nous aurions mieux fait de nous y associer. Je renie pour mes collègues et pour moi toute intention de dominer les délibérations de la Compagnie et d'abuser de notre récente acquisition pour violenter ses décisions. Ce que nous avons fait est purement défensif. Je ne crois pas du reste que le Gouvernement et les sujets anglais soient maîtres de la majorité des actions. J'ai dit, il y a quelque temps, à la Chambre des Communes que je ne m'opposerais pas à un arrangement qui mettrait le canal de Suez sous la direction d'un syndicat international. Je n'en ferai pas la proposition, mais je ne retire nullement mes paroles ».

Je me suis borné, pour ma part, à constater que les négociations de la Compagnie internationale avec le Khédive s'étaient passées en dehors de Votre Excellence et que vous n'en aviez eu connaissance que lorsqu'elles avaient échoué par suite de l'intervention du Gouvernement anglais. J'ai ensuite demandé à Lord Derby pourquoi, au lieu de faire un acte aussi considérable et aussi nouveau que l'acquisition directe par une grande Puissance d'actions d'une compagnie commerciale, il n'avait pas agi par l'intervention de banquiers ou de compagnies anglaises.

Il m'a répondu qu'il aurait préféré ce mode, mais que le temps pressait et que, dans un pays de publicité comme le sien, les négociations ne pouvaient se faire secrètement.

J'avais vu dans les journaux et su par un financier très au courant de ces affaires que, d'accord avec l'Egypte, le Gouvernement anglais devait envoyer au Caire un personnage considérable pour prendre la haute main sur l'administration des finances du Khédive et veiller au payement de l'intérêt de 5 p. cent des quatre millions sterling si promptement versés entre ses mains.

J'ai dit au Principal Secrétaire d'État qu'outre l'impression pénible que produirait sûrement en France sa récente acquisition, nous aurions cer-

(1) (*Sic*).

tainement lieu de nous préoccuper sérieusement d'une intervention financière de la part de son Gouvernement dans l'administration intérieure des affaires de l'Égypte, qui serait un attentat à son indépendance.

Il m'a répondu que ces payements s'effectueraient certainement et a nié toute intention de s'immiscer dans les affaires intérieures égyptiennes; mais il l'a fait avec un certain embarras qui a laissé beaucoup de doutes dans mon esprit. Je pense que vous savez à quoi vous en tenir là-dessus; je suis, quant à moi, porté à croire que le bruit répandu dans les journaux est exact et qu'il ne reste plus peut-être qu'à désigner le personnage en question, si cela n'est déjà fait [1].

## 18.

M. Pellissier, Gérant du Consulat général de France à Alexandrie,
à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 35. *Alexandrie, 28 novembre 1875.*
(*Reçu :* Cabinet, 8 déc.; Dir. pol., 9 déc.)

[Embarras financiers du Khédive.]

M. Dervieu, banquier français, établi à Alexandrie, pensa alors aux cent soixante-seize mille actions du canal de Suez dont le Khédive était détenteur et qui étaient pour Son Altesse une valeur complètement morte. Les coupons de ces actions étant aliénés pour dix-neuf ans encore, la valeur se trouvait par le fait invendable. M. Dervieu dut alors chercher en France un groupe de banquiers consentant à prendre ces actions à un prix à débattre, à condition que le Gouvernement égyptien se mettrait à la place de la Compagnie du canal pour payer les coupons semestriels en donnant une garantie, comme par exemple les douanes de Port-Saïd. Des propositions furent faites en conséquence par notre compatriote au Ministre des Finances qui parut les accueillir favorablement, mais, en même temps, le Gouvernement anglais venait paralyser son projet [2]. Il faisait, de son côté, et très *mystérieusement*, une proposition à Son Altesse qui laissait le champ libre à une opération sur nantissement, en enlevant à M. Dervieu tout espoir d'achat. Celui-ci ne pouvait lutter. Il prit pourtant sur lui de tourner la difficulté en obtenant

[1] Cf. au sujet de cet entretien de Lord Derby avec le marquis d'Harcourt, la lettre adressée le 27 novembre par Lord Derby à Lord Lyons, *in* Lord Newton, *Lord Lyons*, t. II, p. 91-2.

[2] Note de M. Pellissier : *M. Dervieu s'était rendu au Caire et il y agissait très secrètement.*

le contrat dont ci-joint copie (1) et qui lui paraissait excessivement avantageux; ses amis de Paris ne crurent pas devoir le ratifier immédiatement; ils hésitèrent, travaillés par les représentants de l'*Anglo-Egyptian-Banking* qui avait une combinaison pour éloigner les échéances de la dette flottante et qui s'était emparée également de l'idée de l'achat des actions du canal de Suez. Mal renseignés sans doute, ils furent persuadés qu'en suivant l'*Anglo-Egyptian-Banking* ils obtiendraient cet achat, opération qu'ils préféraient de beaucoup à celle d'une avance (2).

Sur ces entrefaites, alors qu'on s'y attendait le moins, la nouvelle arriva comme un coup de foudre que le Gouvernement anglais avait acheté au Khédive ses cent soixante seize mille actions du canal de Suez pour quatre millions de livres sterling, payables en traites à trois jours de vue sur Rothschild, avec annuité cinq pour cent pendant onze ans, pour le payement des coupons.

L'affaire fut, on peut le dire, traitée *mystérieurement* et *consentie très rapidement*.

[Impression «pénible» produite par cette affaire dans la colonie française.]

## 19.

M. DE NOAILLES, MINISTRE DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 28 novembre 1875, 10 h. 40, soir.*

(*Reçu* : 11 h. 45, soir.)

M. Visconti-Venosta étant retenu à la Chambre, je n'ai pu le voir qu'aujourd'hui pour lui communiquer votre télégramme (3) reçu hier matin.

(1) Le contrat fait entre Ismaïl Pacha Sadik, Ministre des Finances, et MM. Dervieu et Cie stipulait l'avance pour trois mois par MM. Dervieu au Gouvernement égyptien d'une somme de 85 millions de francs. En garantie, MM. Dervieu recevaient en dépôt les actions et titres de fondation du canal de Suez appartenant au Gouvernement égyptien. L'intérêt de l'avance était de 18 pour cent par an. Si dix jours avant l'échéance les 89 millions n'étaient pas remboursés, MM. Dervieu deviendraient propriétaires du gage. En ce cas, le Gouvernement payerait les coupons d'intérêt pendant 19 ans et à raison de 10 pour cent par an, garantis par les douanes de Port-Saïd. Le Gouvernement égyptien s'engageait en outre à ne traiter aucune affaire sans en donner connaissance et la préférence sur tout autre à MM. Dervieu et Cie. Le même engagement était pris en ce qui concerne une vente des actions du canal de Suez.

(2) Note de M. Pellissier : *On dit que le Crédit Foncier donnait son appui à l'Anglo-Egyptian-Banking*.

(3) Un télégramme circulaire du duc Decazes du 26 novembre, 10 h. 30 du soir qui signale le prêt consenti à l'Egypte par le Gouvernement anglais et déclare que «inquiète, l'opinion publique est disposée à considérer cette opération comme une prise de possession de l'Egypte par l'Angleterre».

Le Gouvernement italien n'avait pas été averti de l'achat des actions de Suez par l'Angleterre.

Il y a peu de temps, dans une conversation avec le Chargé d'affaires italien à Londres, Lord Derby protestait que la politique anglaise n'avait aucune des visées que lui prêtaient les journaux et ne songeait à aucun agrandissement territorial.

M. Visconti-Venosta a confiance dans la politique conservatrice de l'Angleterre et continue d'espérer que les affaires d'Orient n'auront pas les graves conséquences que l'on pourrait redouter. Mais il regrette l'éclat de la récente démarche de l'Angleterre qui peut donner lieu à de fâcheuses inductions et permettre de supposer que l'Angleterre, en prenant les devants, admet que d'autres suivent son exemple et qu'elle croit le moment venu pour chacun de penser à se pourvoir.

## 20.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. Confidentiel. *Paris, 29 novembre 1875, 8 h., soir.*

Le mécontentement de la Porte est légitime [1]. Si elle n'ose le traduire par un refus d'autorisation, elle pourrait tout au moins exiger la destitution de Nubar Pacha, dont l'influence se fera sentir dans ce même ordre de faits.

Que pense le général Ignatieff de la résolution du Khédive et quel concours trouverez-vous auprès de lui contre Nubar?

## 21.

M. DE LABOULAYE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 29 novembre 1875, 8 h. 16, soir.*
(*Reçu* : 8 h. 45, soir.)

Je n'ai pu voir le baron Jomini que ce soir [2]. Il évite de se prononcer à cause du prochain retour du Chancelier, mais ne paraît nullement ému de

[1] Dans un télégramme adressé le 29 à 3 heures du soir (reçu : 6 h. 30 du soir), M. de Bourgoing avait annoncé : « On se montre très mécontent à la Porte de la résolution du Khédive relativement au canal de Suez et surtout très blessé de n'avoir pas été consulté avant».

[2] Dans un télégramme du 26 novembre, 10 h. 30 du soir, envoyé à plusieurs postes, notamment à Pétersbourg, et relatif à la vente des actions du canal de Suez, le duc Decazes avait invité les représentants diplomatiques de la France à s'enquérir de l'attitude observée par les divers Cabinets.

ce qui vient de se passer en Égypte. On devait depuis longtemps, m'a-t-il dit, s'attendre à quelque affaire de ce genre qui aura au moins l'avantage d'ouvrir les yeux de la France et de la Turquie sur le caractère intéressé de la politique anglaise.

Le baron Jomini ignore si la Porte adressera une réclamation à ce sujet. Suivant lui, le Cabinet de Pétersbourg n'aurait à s'associer qu'à un acte dont le but serait d'empêcher, ce qui n'est pas encore le cas, la propriété du canal de passer entre les mains d'une seule Puissance. La Russie, en effet, s'est toujours montrée favorable à la neutralisation de ce passage. Il me semble évident que, sans se préoccuper des conséquences encore éloignées, on n'est pas fâché à Pétersbourg de voir l'Angleterre porter elle-même atteinte à l'indépendance de l'Empire ottoman ainsi qu'à l'alliance anglo-française.

[Article du *Golos*.]

## 22.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 3 décembre 1875, 5 h. 59, soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

Lord Derby m'a fait demander pour me communiquer la substance d'une dépêche qu'il avait reçue du Caire. On aurait proposé au Khédive d'acheter son droit éventuel à 15 pour cent des bénéfices à venir du canal de Suez et dépassant les 5 pour cent assurés aux actionnaires. La qualité aussi bien que la nationalité des auteurs de la proposition demeurent inconnues au Foreign Office.

Lord Derby assure que le Gouvernement anglais, satisfait des garanties qu'il possède, ne songe pas à se porter acquéreur des droits en question et, en me faisant cette communication, il n'a voulu que me donner une preuve de plus de l'intention de son Gouvernement de ne pas aller au delà de ce qui lui a paru nécessaire et suffisant pour assurer les intérêts du commerce anglais.

Lord Derby reconnaît du reste que les prétentions attribuées au Vice-Roi sont excessives et il semble faire bon marché des bénéfices qui feraient l'objet de la négociation.

## 23.

### M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 52. *Berlin, 3 décembre 1875.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 déc.; Dir. pol., 9 déc.)

L'achat que le Gouvernement anglais a fait des actions du canal de Suez appartenant au Khédive [1] a vivement occupé, comme on devait s'y attendre, l'opinion publique en Allemagne pendant ces derniers jours.

La presse de Berlin a généralement applaudi à cet acte dans lequel elle a vu un nouvel abaissement de la France et une conséquence toute naturelle de la bataille de Sedan. L'Angleterre est unie à la Prusse par les liens de l'amitié et par la communauté de religion; c'est plus qu'il n'en faut pour que l'on se réjouisse ici de la voir enlever à *l'ennemi héréditaire* l'influence qu'il avait pu conserver encore en Égypte et de penser que cet incident amènera un certain refroidissement dans les relations qu'ont entre elles les deux Puissances occidentales. On déclare dans certains journaux que l'Allemagne n'a pas lieu d'être jalouse des progrès de l'Angleterre en Orient et on prédit que, peu à peu elle, s'immiscera dans les affaires de l'Egypte, qu'elle y achètera des terrains, des lignes de chemin de fer et qu'elle fera du canal une possession aussi importante pour elle que Gibraltar. On va même jusqu'à insinuer que, pour rendre cette possession inattaquable, l'Angleterre pourra être amenée à vouloir s'emparer de Constantinople.

Parmi les journaux de Berlin qui se sont occupés de cette question j'ai déjà signalé à Votre Excellence, dans mon dernier bulletin de presse, la *National Zeitung*. Son langage est généralement très hostile à la France et, dans les deux premiers articles qu'elle a consacrés à l'affaire du canal de Suez, elle n'a pas failli à cette habitude. Je dois cependant reconnaître qu'elle rend parfois justice à la prudence et à l'habileté de Votre Excellence. C'est ainsi qu'aujourd'hui, dans un article dont je joins ici la traduction, elle expose, Monsieur le duc, les difficultés que vous créent en France les partis extrêmes et les luttes que vous avez à soutenir pour ne pas vous écarter de la sage direction que vous avez su donner aux relations extérieures de la France. En déclarant que, si le Gouvernement français avait acquis pour son propre compte les actions de Suez, il se serait peut-être exposé à ce que les Puissances étrangères l'obligeassent à revenir sur le marché conclu tandis qu'aucune d'elles

[1] Voir ci-dessus n° 15.

ne s'inquiète de voir cette affaire faite par l'Angleterre, la *National Zeitung* exprime une opinion qui est sujette à controverse, mais nous devons néanmoins lui savoir gré de juger comme elle le mérite l'attitude correcte que Votre Excellence a toujours gardée vis-à-vis de l'Europe et même de l'Allemagne

Si, des jugements de la presse allemande, je passe aux appréciations des hommes politiques accrédités à Berlin, je dois dire, Monsieur le duc, que la plupart d'entre eux attachent aujourd'hui à l'achat fait par l'Angleterre une importance moins grande qu'on n'avait pu le faire dans un premier moment de surprise et qu'ils lui attribuent un caractère plutôt commercial que politique. M. de Bismarck s'est exprimé dans ce sens avec plusieurs personnes qui m'ont rapporté ses paroles. Il a ajouté qu'il était enchanté de voir une aussi bonne opération conclue par ses amis les Anglais et qu'il ne s'étonnait que d'une chose, c'est que la France n'eût pas su prendre les devants dans une affaire si importante pour elle, mais que, dans tous les cas, l'action de l'Angleterre n'était pas de nature à soulever des objections de la part de l'Europe. Il paraît avéré, Monsieur le duc, que le Gouvernement allemand, pas plus que les autres Gouvernements européens, n'avait été consulté d'avance par le Cabinet de Londres; M. de Bismarck, cependant, n'ignorait pas la négociation, car, dès le 25 novembre au soir, il a fait appeler le grand banquier M. Bleichröder, avec lequel il est en rapports constants d'affaires, pour lui en donner avis et le mettre à même de faire, s'il y avait lieu, un coup de bourse avantageux sur la hausse probable des valeurs de Suez.

Le prince Gortchakoff, qui vient de passer un jour à Berlin en retournant à Saint-Pétersbourg, a tenu sur cette question un langage à peu près identique à celui du Chancelier d'Allemagne.

Il est permis peut-être de croire qu'au fond du cœur les Russes n'ont pas vu sans une certaine amertume leurs rivaux en Orient faire une opération qui peut leur être si profitable, mais le conseiller de l'Empereur Alexandre n'en a rien laissé paraître et a déclaré, au contraire, qu'il avait appris sans aucun déplaisir la cession faite par le Vice-Roi d'Égypte.

En ce qui concerne la question de l'Herzégovine, le prince Gortchakoff a fait aussi les déclarations les plus rassurantes. Il a dit qu'aucune mesure ne serait prise à l'égard de la Turquie sans une entente préalable avec toutes les Puissances européennes et qu'en présence d'un accord aussi bien assuré aucune complication n'était à redouter. C'est ce que répète tous les jours le prince de Bismarck, avec cette différence qu'il parle plus volontiers de l'unité de vues des trois Empires du Nord que de celles des autres Puissances et qu'il insiste en même temps sur la nécessité du maintien au pouvoir du comte Andrassy qui a su, à un si haut degré, dit-il, gagner la confiance du Gouvernement allemand qu'il s'en remet absolument à lui pour la direction des affaires d'Orient.

En résumé, Monsieur le duc, et malgré ces nuances de langage, les deux hommes d'État entre les mains desquels repose, pour ainsi dire, le sort de l'Europe témoignent en ce moment les dispositions les plus pacifiques, et l'Ambassadeur d'Autriche, revenu ces jours derniers de Vienne, montre pareillement une confiance très grande dans la conservation de la paix. Cette confiance sera-t-elle de bien longue durée et ne verrons-nous pas au printemps éclater dans la presqu'île des Balkans un incendie qui se propagera de proche en proche et menacera le repos de l'Europe entière? C'est ce que n'a pu me dire le comte Karolyi et ce que je n'oserais affirmer plus que lui.

Votre Excellence se souvient de l'importance politique que l'on avait attachée, au mois d'avril dernier, au décret interdisant l'exportation des chevaux du territoire allemand[1]. Cette mesure apparaissait spécialement dirigée contre nous et n'a été en réalité que le prélude des difficultés que l'Allemagne nous a créées à cette époque. Un grand nombre d'éleveurs allemands avaient protesté contre ce décret qui nuisait considérablement à leurs intérêts.

J'apprends que, dans une discussion qui a eu lieu récemment au sujet de leurs réclamations dans la commission des pétitions, le Commissaire du Gouvernement a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de présenter au Reichstag un rapport sur ces demandes, attendu que le prince Chancelier avait l'intention de proposer prochainement à l'Empereur de rapporter le décret en question. S'il est réellement donné suite à ce projet, nous pourrons y voir une preuve palpable des intentions pacifiques du Gouvernement allemand.

## 24.

M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 134. *Londres, 19 décembre 1875.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 déc.; Dir. pol., 21 déc.)

Ainsi que nous devions nous y attendre, Lord Derby a profité de l'occasion que lui offrait sa réception comme recteur de l'Université d'Edimbourg pour donner au public quelques explications sur l'état des relations de l'Angleterre avec les Puissances étrangères.

Dans son principal discours, prononcé hier, il a parlé, avec quelque développement de la question soulevée par l'insurrection de l'Herzégovine. Après avoir donné, itérativement, l'assurance de sa pleine confiance dans le maintien

[1] Cf. *Documents dipl. français,* 1re série, t. Ier, nos 338 et suivants.

de la paix, il s'est efforcé de justifier sa conviction; mais il n'échappera pas à Votre Excellence qu'à côté de chacune de ses affirmations, il a placé lui-même la raison d'en douter. Il croit à la paix, malgré les énormes armements de l'Europe, voire même à cause de l'énormité de ces armements; il expose ensuite les dangers de l'insurrection, qui se prolonge et qui peut s'étendre tout à coup indéfiniment; il fait ressortir toutes les difficultés de la tâche que l'Autriche a entreprise de trouver un moyen de rétablir, à la satisfaction de tous, la paix et l'ordre dans les États du Sultan; il démontre l'impossibilité, pour des conseillers étrangers, qui s'y prennent à six pour régler les affaires intérieures d'un autre État, de s'entendre, à moins de s'en tenir à des généralités sans portée; et, même s'ils réussissent à s'entendre, un comité d'étrangers ne lui paraît pas constituer un corps bien compétent pour diriger un État. Il insiste, d'un autre côté, sur la difficulté de concilier une assistance étrangère avec la force et l'indépendance nécessaires à un Souverain pour maintenir la paix entre des inimitiés héréditaires de race et de religion. S'il persiste néanmoins à croire au maintien de la paix, c'est parce qu'il a confiance que les trois grandes Puissances n'ont pas intérêt à ouvrir la question d'Orient en ce moment et parce qu'il croit chacun résigné à se contenter d'un expédient temporaire destiné à conjurer le danger immédiat.

Telle est l'impression que me laisse une première lecture du discours de Lord Derby. Je me réserve d'y revenir, quand j'aurai pu me rendre compte de la manière dont il sera envisagé par le public.

A la fin de ce même discours, le comte de Derby est revenu à l'affaire de l'acquisition des actions du canal de Suez dont il avait déjà entretenu son auditoire, la veille, dans une autre occasion.

[Lord Derby n'a fait que répéter ses affirmations précédentes quant à l'absence de « toute vue ambitieuse » de l'Angleterre sur l'Égypte.]

## 25.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 87. Confidentiel. *Vienne, 28 décembre 1875.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 déc.; Dir. pol., 2 janv.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par mon télégramme du 15 courant, le comte Andrassy est venu passer quelques jours à Vienne pour conférer avec M. de Novikoff. Pendant son court séjour dans la capitale, le Ministre des Affaires étrangères, fidèle à son système d'isolement, a tenu sa porte hermétiquement fermée et je n'ai pu réussir à la forcer; il a compris

pourtant que cette attitude, en ce qui me concernait du moins, avait ses limites, et, avant de retourner en Hongrie, il est venu me voir, il y a trois jours, à l'ambassade.

La visite a été longue et cordiale; le comte Andrassy a commencé par s'excuser en termes très amicaux de son long silence à mon égard, puis il s'est défendu du reproche de nous tenir systématiquement écartés des affaires d'Orient : «Le duc Decazes, m'a-t-il dit, s'est plaint à Apponyi de ce que je vous traitais *par dessous la jambe*. C'est une erreur; j'attache le plus grand prix à votre concours lorsque le moment sera venu; mais je m'étais engagé d'honneur vis-à-vis de la Russie et de l'Allemagne à ne rien communiquer du travail dont elles m'avaient chargé; j'ai tenu ma parole envers tout le monde; Apponyi et Beust ne sont pas plus informés que le duc Decazes; celui-ci a cru voir une différence entre notre manière d'agir et celle des Russes, il se trompe; le Gouvernement russe n'a pu lui faire que des communications verbales, d'un caractère très général, il me l'a déclaré à moi-même. Notre rédaction dernière n'est d'ailleurs arrêtée que depuis hier; nous étions absolument d'accord en principe, depuis fort longtemps, mais je tenais à ce que les moindres nuances fussent étudiées; l'absence du prince Gortchakoff, les voyages de l'Empereur, les objections du général Ignatieff (1), ont retardé le travail; enfin hier j'ai expédié à Saint-Pétersbourg le document que j'ai lieu de croire définitif; dans quelques jours la réponse sera revenue, alors tout vous sera communiqué, nous espérons vivement votre adhésion et nous serons heureux de vous offrir cette occasion de rentrer dans le concert européen».

Je remerciai le Ministre des sentiments qu'il m'exprimait et lui dis que le concert serait d'autant plus facile à établir qu'on aurait moins paru disposer des Puissances sans elles, et que les propositions qui leur seraient faites seraient moins en désaccord avec leurs traditions politiques; je citai particulièrement l'avantage qu'il y aurait à s'assurer le concours de l'Angleterre en respectant ses doctrines sur la souveraineté du Sultan; je fis en même temps allusion à la conversation de Lord Derby avec M. Gavard (2) et aux graves

(1) Dans une lettre particulière et confidentielle du 29 décembre, M. de Vogüé écrit : «Dans mon compte rendu officiel j'ai supprimé ses sorties (celles du comte Andrassy) contre Ignatieff qui ont été assez vives; je lui faisais observer qu'il y avait de sa faute, à lui, Andrassy, dans l'agitation des esprits, que cette attente dans laquelle depuis deux mois il tenait tout le monde énervait les moins nerveux et prédisposait aux hypothèses chimériques. «Vous avez parfaitement raison, a-t-il dit, nous pardons beaucoup de temps, mais ce n'est pas ma faute : c'est celle d'Ignatieff, c'est lui qui a conseillé la promulgation du firman, c'est lui qui m'a prêté l'intention de demander le contrôle permanent des Ambassadeurs, tandis que j'ai combattu cette idée chez lui..., etc.»

(2) Conversation relatée dans une dépêche n° 129 du 15 décembre. Lord Derby avait déclaré tenir pour «monstrueuse» une conception qui donnerait aux Ambassadeurs des grandes Puissances à Constantinople un droit de contrôle sur la Turquie.

objections que le Cabinet anglais élèverait contre l'organisation d'un contrôle administratif exercé à Constantinople par les Ambassadeurs des Puissances garantes.

« Lord Derby a parfaitement raison, dit le comte Andrassy, et je trouverais comme lui monstrueuse une semblable proposition; pour deux raisons, la première, c'est qu'elle serait certainement repoussée par la Porte, la seconde, c'est que le contrôle ainsi organisé serait inefficace; on n'aurait constitué que la lutte entre les Ambassadeurs, lutte qui fournirait aux Turcs mille occasions d'échapper à toute surveillance. Les propositions que nous ferons seront acceptables par tout le monde, aussi bien par le Gouvernement anglais que par vous, et j'espère qu'elles seront acceptées; il est temps que cela finisse; si l'insurrection n'est pas étouffée avant le printemps, la situation pourra s'aggraver singulièrement, le Monténégro [1] et la Serbie entreront ouvertement en campagne; la pression énergique et unanime de toutes les Puissances garantes sera à peine suffisante pour les retenir; les Principautés danubiennes profiteront certainement de l'occasion, sinon pour se mêler à la lutte, du moins pour proclamer leur indépendance; en Bulgarie il y aura des désordres, peut-être en Albanie; quant à la Crète, elle s'agite déjà; enfin, je viens de recevoir une communication d'un soi-disant « Gouvernement provisoire de l'Herzégovine et des Slaves insurgés » qui me demande de lui reconnaître la qualité de belligérant et de recevoir ses Ambassadeurs! Si on n'y met bon ordre, on risque une conflagration générale des populations chrétiennes ».

Je répondis que je craignais moins que lui une insurrection générale des chrétiens sujets de la Porte. Excepté sur quelques points restreints, ils n'étaient pas préparés à la lutte, et étaient impropres à se gouverner eux-mêmes; je redoutais plus sérieusement une explosion du sentiment musulman; c'était chez moi une conviction fort ancienne, puisée dans mes souvenirs personnels; j'avais toujours pensé que le jour où l'Europe toucherait à la question d'Orient, elle devrait compter sur l'éventualité de nouveaux « massacres de Syrie » et songer à la responsabilité qui incomberait aux Gouvernements qui auraient été l'occasion involontaire mais imprévoyante de ces malheurs. Les souffrances actuelles de la population musulmane étaient d'ailleurs faites pour la prédisposer aux tentations malsaines. A Stamboul particulièrement, les embarras du Trésor ottoman devaient plonger dans une affreuse misère toute une société qui, n'ayant ni industrie, ni commerce,

[1] Le 21 décembre, à 9 h. 25 du soir, M. de Bourgoing télégraphiait au duc Decazes : « Les rapports entre la Turquie et le Monténégro deviennent inquiétants. La Porte demande aux trois Cours impériales d'intervenir auprès du Prince Nicolas pour qu'il ait à cesser de donner des secours à l'insurrection et se dit dans l'impossibilité de supporter plus longtemps « une connivence qui empêche la soumission des pays révoltés ».

ne vivait que du budget ou du coupon; en Asie-Mineure la situation rurale n'était pas meilleure. Ces réflexions m'amenèrent à parler de l'envoi possible de quelques navires de guerre français pour ramener notre station navale à son ancien chiffre, réduit depuis cinq ans, par mesure d'économie, à un seul aviso. Je demandai au comte Andrassy si son intention n'était pas de prendre une mesure analogue; je lui parlai de votre désir de marcher d'accord avec lui dans cette question, de votre ferme volonté d'éviter l'apparence même d'une démarche isolée ou d'une démonstration ayant un caractère alarmant.

Le comte Andrassy me répondit qu'il approuvait entièrement votre manière de voir, et qu'il allait étudier la situation actuelle de la flotte autrichienne; il était disposé à donner des instructions identiques aux commandants, à condition toutefois que l'on évitât de faire *une affaire,* de donner à l'entente l'apparence d'une action combinée; des communications verbales lui paraissaient suffisantes. Il ne niait pas, d'ailleurs, les dangers qui pouvaient exister en Orient; il en concluait qu'il fallait s'unir pour faire prévaloir le programme de pacification qu'il avait préparé. «Nous n'avons pas la prétention d'avoir travaillé pour l'éternité, il nous suffit pour le moment d'avoir replâtré la situation et d'avoir maintenu le *statu quo*; nous gagnons du temps, c'est tout à votre avantage, cela vous permettra d'être prêts pour les éventualités de l'avenir, si elles doivent se produire. Quant à nous, nous ne désirons aucune annexion territoriale; on m'a prêté l'intention de prendre la Bosnie et l'Herzégovine; Dieu m'en garde; vous souvenez-vous du mot du prince de Ligne dans une circonstance délicate? «Quoi, Monsieur, sans y être obligé!...» C'est ma situation vis-à-vis de la Bosnie, pays improductif et ruiné où tout est à créer. Il me suffit de la pacifier aujourd'hui, si c'est possible, et je constate que jusqu'à présent le Sultan ne peut y parvenir. Les iradés et les firmans sont impuissants; les habitants n'y croient pas, il faut quelque chose de plus sérieux et nous sommes tenus de l'obtenir. Quant à la paix générale, rien ne la menace; vous avez vu par les toasts échangés à Saint-Pétersbourg que rien n'est modifié dans l'union pacifique des trois Gouvernements; tant qu'elle durera, il n'y a pas de surprise à craindre».

La suite de la conversation nous a amenés à parler de l'Angleterre et de l'Égypte. Le comte Andrassy s'est montré peu préoccupé de la démarche du Cabinet britannique tout en remarquant qu'elle indiquait chez les Ministres de la Reine l'intention de ne pas se désintéresser des questions orientales et en reconnaissant qu'il fallait tenir compte de ce réveil; il a ajouté que, d'après ses informations, le Khédive commençait à s'effaroucher de l'intervention anglaise dans son administration intérieure et des prétentions excessives des conseillers officieux que le Gouvernement anglais lui avait envoyés.

En résumé, Monsieur le duc, j'ai gardé de ce long entretien l'impression

que le comte Andrassy comprenait la gravité de la situation et qu'il cherchait à prévenir les complications prochaines en obtenant rapidement avec le concours de l'Europe un replâtrage plus ou moins durable; il m'a semblé aussi qu'il se montrait plus confiant à notre égard et plus disposé à nous faire une part équitable, assuré qu'il était de notre discrétion et du soin que nous mettrions à ne pas le compromettre vis-à-vis d'une surveillance ombrageuse et jalouse.

Sa situation personnelle lui commande de grands ménagements : d'un côté, il ne veut pas heurter les sentiments connus de la Cour ni les sympathies croissantes des populations slaves de la monarchie pour les insurgés des provinces slaves de la Turquie; d'un autre côté, il doit obéir aux injonctions souvent impérieuses des Magyars qui considéreraient comme une sorte de suicide tout encouragement donné à la constitution de centres sérieux et indépendants de nationalité slave sur les bords de la Save.

[Incident au Parlement hongrois à ce sujet.]

## 26.

### M. de Vogüé, Ambassadeur de France à Vienne, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 1er janvier 1876.*

Le comte Apponyi recevra demain la dépêche du comte Andrassy (1) destinée à vous être remise. J'en ai reçu aujourd'hui communication ainsi que l'Ambassadeur d'Angleterre (2) et le Ministre d'Italie (3). Le point capital de ce document est la proposition de faire à Constantinople une démarche identique, non collective, pour obtenir certaines réformes locales numérotées dans la pièce et la communication officielle aux Puissances du firman de réformes (4) avec l'engagement de l'exécution.

Le comte Andrassy a accompagné la remise de ce document d'explications verbales satisfaisantes; il garde le document secret, par déférence pour les Puissances qui n'ont pas été consultées jusqu'ici. Il compte sur votre adhésion et M. de Novikoff compte sur votre concours pour obtenir celle de l'Angleterre.

(1) Datée du 30 décembre 1875 et publiée notamment dans d'Avril, *Négociations relatives au traité de Berlin*, pages 101-110; cf. plus haut, n° 25.

(2) Sir A. Buchanan.

(3) Le comte de Robilant.

(4) Du 12 décembre 1875. Voir le texte notamment dans *Documents diplomatiques. Affaires d'Orient 1875-1877*, pages 42-50.

## 27.

### M. de Bourgoing, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Péra, 3 janvier 1876, 4 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

Le général Ignatieff me dit qu'il a reçu l'assurance que si le programme des réformes [1] est présenté à la Porte par une note officielle,elle refusera d'entendre des conseils si impérieusement donnés, mais qu'elle écoutera ceux qui lui parviendraient par la voie officieuse.

J'ai de fortes raisons de soupçonner mon collègue de Russie de ne pas désirer le succès du plan que le comte Andrassy a fait prévaloir et de travailler à un résultat plus pratique en s'efforçant d'amener l'ouverture d'une négociation directe entre la Porte, le Monténégro et les insurgés.

## 28.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 4 janvier 1876, 3 h. 45, soir.*

J'ai reçu avant-hier soir par le comte Apponyi copie de la note du comte Andrassy [2]. Les termes en sont modérés et les prétentions n'ont rien qui puisse éveiller de justes susceptibilités.

En réclamant la communication officielle du firman du 12 décembre et l'engagement d'exécuter les réformes promises [3], nous ne demanderions rien qui ne m'eût déjà paru nécessaire et je ne suppose pas que nous puissions redouter un refus.

Ces réformes sont en effet destinées à remplacer ou à compléter le Hatti Houmayoun de 1856 [4] et doivent, dès lors, être introduites dans le droit européen avec la même solennité et les mêmes garanties.

Les cinq clauses qui sont l'objet des demandes complémentaires de la note

(1) Voir ci-dessus n° 26.
(2) Cf. ci-dessus n° 26, note 1.
(3) Allusion à un des objets très nettement définis de la note du comte Andrassy.
(4) Programme de réforme dont on trouvera le texte notamment dans d'Avril, *ouvrage cité*, p. 35-39.

autrichienne sont virtuellement comprises dans les concessions précédentes et nous ne pouvons par conséquent hésiter à les viser à nouveau en réclamant les mêmes sûretés pour leur exécution.

Nous ne croyons donc pas qu'il soit possible de refuser le concours et l'adhésion qui sont demandés, et qu'il y ait lieu de rompre, par l'affirmation d'un dissentiment, dont la portée pourrait être très grave, le concert européen, dont l'autorité est si nécessaire pour rétablir la tranquillité en Orient et sauvegarder la paix générale.

J'ai chargé nos représentants à Londres et à Rome de développer avec insistance ces considérations en retenant sur elles l'attention particulière des Cabinets anglais et italiens.

Le prince de Hohenlohe est venu appuyer officiellement la démarche autrichienne; je n'ai pas hésité à lui donner connaissance de ce télégramme [1].

## 29.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Pétersbourg, 9 janvier 1876, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 40, soir.)

Je viens de voir l'Empereur et le Chancelier. Tous deux, très heureux de ce que vous avez dit et fait, vous remercient.

Un télégramme de Vienne d'hier soir annonce que la Porte a déclaré officiellement, ce que je vous faisais pressentir hier matin, qu'elle ne recevrait des Puissances au sujet de ses affaires aucune communication écrite, ni collective ni identique. Le comte Andrassy, très décidé à passer outre, demande l'avis du Cabinet de Saint-Pétersbourg qui approuve cette nouvelle résolution et a télégraphié dans ce sens étendu au général Ignatieff : *Nous ne saurions admettre, lui est-il dit, et vous le ferez bien connaître, la prétention de la Porte de prescrire aux grandes Puissances chrétiennes la forme de leur démarche.*

Cette phrase communiquée textuellement aux Ambassadeurs d'Allemagne,

[1] Dans un télégramme adressé le même jour à M. de Bourgoing à Constantinople, le duc Decazes ajoutait : « Sans entrer dans ces détails avec Sadik Pacha, je ne lui ai pas dissimulé que la Sublime Porte agirait sagement et politiquement en accueillant avec satisfaction et empressement les ouvertures qui lui seront faites et en détournant ainsi à son profit exclusif le concert des sympathies de l'Europe. Elles se traduiront sans doute par une pression énergique et décisive sur les insurgés. Le refus du Cabinet ottoman, en accusant son dissentiment avec les Puissances frontières, donnerait au contraire à l'insurrection une vitalité et une extension nouvelles. »

d'Autriche, et d'Italie, a été transmise sur le champ par eux à leurs Gouvernements afin qu'elle soit reproduite identiquement à Constantinople.

Le prince espère que vous jugerez utile d'agir de même afin que le concert des cinq Puissances soit bien constaté. J'ai cru pouvoir me faire fort pour Votre Excellence.

L'Empereur est assez inquiet de ce que fera Lord Derby. Cette inquiétude, que le prince partage à un moindre degré cependant, s'explique par ce fait que Sa Majesté a reçu de deux sources différentes, Constantinople et Berlin, l'avis confidentiel que la Porte aurait fait offrir à l'Angleterre par Musurus Pacha [1] de livrer l'Égypte à son influence complète, pour en faire ce qu'elle voudrait à la seule condition de se séparer dans les circonstances actuelles des cinq Puissances et de l'appuyer, elle, la Porte, dans sa résistance à toute intervention étrangère même diplomatique.

Aristarchi à Berlin et Cabouly ici sont très ébranlés; ils semblent regretter l'obstination de leur Gouvernement et sont disposés à conseiller à Constantinople l'acceptation des propositions.

Lord Loftus tient personnellement le meilleur langage.

## 30.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 10 janvier 1876, 8 h., soir.*

Je n'ai laissé ignorer ni à Sadik Pacha ni à M. de Bourgoing comment nous envisagions les propositions des trois Cours. Dès que j'ai été informé de l'intention de la Porte d'en décliner la communication parvenue [2], j'ai tenu à Sadik le langage le plus net et j'ai écrit dans les termes les plus pressants à Constantinople pour détourner le Divan de ce dessein. Sa résolution me paraît dès à présent beaucoup moins arrêtée. D'après mes informations, elle admet que la note des Puissances lui soit lue et je suis porté à croire qu'elle ne persistera pas à en refuser la communication. Vous avez eu raison, en tout cas, de vous porter garant de notre ferme intention de rester d'accord avec les autres Cabinets et d'affirmer notre entente [3].

[1] Ambassadeur de Turquie à Londres. Le duc Decazes reçut aussi le même avis de Berlin et demanda des explications à ses agents à Constantinople et au Caire. M. de Bourgoing obtint de Rachid Pacha, Ministre des Affaires étrangères, un démenti catégorique. (Télég. de M. de Bourgoing, du 15 janvier, 7 heures du soir.)

[2] Voir ci-dessus nos 27 et 29.

[3] Voir ci-dessus n° 29.

## 31.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Vogüé, Ambassadeur de France à Vienne.

D. Particulière. *Paris, 18 janvier 1876.*

Je ne suis pas surpris de l'intérêt que M. de Novikoff attache à la prompte acceptation des propositions du comte Andrassy[1]; il en désire vivement le succès et il lui tarde de voir se réaliser la combinaison à laquelle il a prêté un concours si loyal. J'oserai dire que je partage son impatience et que j'en ai donné des preuves irrécusables.

A peine, en effet, avais-je reçu des mains du comte Apponyi la communication qu'il était chargé de me faire que j'arrêtais mon opinion et que j'écrivais à Londres et à Rome pour agir, autant qu'il était en notre pouvoir, sur les dispositions de l'Angleterre et de l'Italie. Il n'a certainement pas dépendu de nous que le Cabinet britannique ne fît connaître sa réponse dès la première semaine de janvier et que cette réponse ne fût entièrement favorable.

[Rappel de l'attitude adoptée par la France depuis trois mois.]

Nous avons entendu l'appel qui nous a été adressé par le Cabinet de Saint-Pétersbourg au mois de septembre et nous y avons répondu avec non moins de confiance que de loyauté. Nous désirons une entente complète, s'il est possible, entre toutes les Puissances; mais, pour nous, la première condition de cette entente, c'est l'accord avec la Russie. Je crois pouvoir affirmer que l'Empereur et le Chancelier sont convaincus de la fermeté comme de la droiture de nos intentions et j'attache d'autant plus de prix à ce que M. de Novikoff partage cette conviction que son attitude personnelle dans cette affaire est empreinte d'un caractère de modération qui répond très bien à nos propres sentiments.

## 32.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 14. *Paris, 21 janvier 1876.*

Le télégramme que vous m'avez adressé le 18 de ce mois pour m'annoncer l'adhésion d'ensemble que les Ministres de la Reine sont convenus de donner

(1) Voir ci-dessus n° 26.

à la note autrichienne a causé ici une impression très satisfaisante et je ne doute pas que la nouvelle que vous me transmettiez ne soit accueillie avec une égale faveur dans toute l'Europe. Le Cabinet anglais n'a pas pu se dissimuler que les hésitations manifestées naguère par les collègues de Lord Derby, et dont vos dernières correspondances m'avaient apporté le témoignage, ont un moment produit parmi les Puissances une impression fâcheuse, que nous sommes très désireux de voir se dissiper entièrement, mais qui n'était que trop justifiée par la crainte que l'Angleterre ne voulût adopter dans les affaires d'Orient une politique séparée. Vous savez depuis longtemps quel prix nous attachons à ce que le Gouvernement britannique fasse entendre sa voix dans le concert européen. Il y est, aux yeux de tous, pour tout ce qui touche aux questions orientales, l'interprète habituel et autorisé de certaines traditions de réserve et de modération, d'un respect plus particulier pour les stipulations des Traités et pour les droits acquis, enfin d'un ensemble de règles et de garanties qu'il serait très regrettable, suivant nous, de laisser se périmer aujourd'hui, quelque opinion que nous puissions avoir d'ailleurs sur les nécessités du temps présent et sur les sacrifices que peut exiger une situation dont la gravité exceptionnelle ne nous échappe pas.

[Le duc Decazes exprime le vœu que les «détails dont le Cabinet de Londres a réservé l'examen ne soient pas de nature à entraîner un débat portant sur le fond des choses.»]

## 33.

### M. de Ring, Chargé d'affaires de France à Vienne, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 6 février 1876, 6 h., soir.*
(*Reçu* : 7 h., soir.)

Pendant le cercle qui a précédé hier le bal de la Cour, l'Empereur François-Joseph m'a dit qu'il était très sensible à l'appui que le Gouvernement français venait de prêter au sien [1], tant à Londres qu'à Constantinople; Sa Majesté a ajouté qu'Elle avait reçu du comte Zichy des rapports très satisfaisants et qu'elle espérait que, grâce à l'action commune des Puissances, les difficultés actuellement pendantes en Orient s'aplaniraient.

J'ai répondu à l'Empereur que je ne manquerais pas de faire part à Votre Excellence des sentiments qu'il venait de me témoigner. Le concours du Gou-

[1] Voir ci-dessus nos 30 et 32.

vernement français était, dans toutes les questions, acquis d'avance aux efforts tendant à maintenir la paix; et en particulier le Gouvernement français attachait un prix trop grand à l'accord existant entre l'Autriche et la Russie pour ne pas être désireux de faciliter tout ce qui semblerait propre à le consolider.

« Je suis heureux de ce que vous me dites, a repris l'Empereur, votre Gouvernement nous a prêté un appui très utile et il l'a fait dans une mesure aussi opportune qu'habile ».

## 34.

M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONTANTINOPLE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 8 février 1876, 1 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

Rachid Pacha me communique officieusement copie de la dépêche dont les représentants ottomans près les six Cours devront laisser copie. En voici le résumé :

En présence de la forme officieuse et amicale de la communication des Puissances, la Porte, convaincue de leur ferme et sincère intention de concourir à la pacification des districts insurgés, prend acte de leurs dispositions bienveillantes, et de la loyauté de leurs intentions dont elle n'a jamais douté. Elle-même a à cœur de ramener les populations égarées et de les faire profiter comme les autres provinces du firman du 12 décembre. En conséquence, le Sultan ordonne par iradé l'application de quatre des mesures loyalement suggérées par le comte Andrassy, qu'il considère comme rentrant dans ses droits souverains et comme des améliorations complémentaires de celles de décembre dernier. Quant à l'emploi des impôts directs, la Porte fait remarquer que le système proposé ne peut s'accorder avec son système général d'administration; mais une somme supplémentaire aux revenus sera allouée à la Bosnie et à l'Herzégovine pour les besoins d'utilité publique, les vœux des conseils administratifs entendus.

Une communication analogue sera faite aux représentants des Puissances à Constantinople. Je n'en ai pas encore le texte. Mes collègues se montrent satisfaits du langage tenu par la Porte.

[Affaire locale.]

## 35.

### M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 23 février 1876, 3 h., soir.*

Les journaux allemands, y compris la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, témoignent la plus vive et la plus complète satisfaction du résultat des élections (1). Pour eux, ce qu'elles ont de plus significatif, c'est la défaite de l'ultramontanisme.

[Conséquences intérieures des élections.]

## 36.

### LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, BERLIN.

D. nos 61, 34 et sans no. *Paris, 4 mars 1876.*

En donnant leur adhésion au programme de M. le comte Andrassy (2), les Puissances ont contracté l'obligation d'employer leurs efforts pour restreindre dans les plus étroites limites le champ de l'insurrection d'Herzégovine et pour empêcher notamment que des excitations ou des secours venus des Principautés limitrophes ne fournissent à la rébellion des provinces turques un aliment nouveau.

Aussi la Cour de Vienne n'a-t-elle pas hésité à poursuivre sur ce terrain l'œuvre de pacification à laquelle, avec l'assentiment commun, elle a consacré son initiative. Dans les derniers jours de février, le gérant de notre Consulat général à Belgrade (3) me mandait que M. l'agent d'Autriche (4) en cette résidence avait dès le lendemain de son arrivée présenté au Prince Milan des observations très fermes au sujet des préparatifs belliqueux du Gouvernement

(1) Le premier tour de scrutin pour l'élection de la Chambre des députés avait eu lieu le 20 février. Le scrutin de ballotage était fixé au 5 mars.

(2) Voir ci-dessus nos 25 et 26.
(3) M. de Kerjégu.
(4) Le prince de Wrède.

serbe et témoigné à Son Altesse de la résolution bien arrêtée des Puissances de ne pas permettre à l'insurrection des provinces turques de s'étendre.

J'ai aussitôt prescrit à M. de Kerjégu de faire une démarche semblable en signalant au Cabinet de Belgrade le danger d'une attitude de provocation, qui pourrait être considérée comme un encouragement donné aux insurgés de l'Herzégovine, et qui, en Serbie même, serait de nature à créer un mouvement auquel le Gouvernement princier se trouverait peut-être un jour hors d'état de résister.

Le Prince Milan a répondu à notre agent, ainsi qu'il l'avait fait au représentant de l'Autriche, en repoussant toute connexité entre les mesures de précaution adoptées pour l'armée serbe et l'insurrection de l'Herzégovine, dont il a déclaré qu'il ne pouvait voir lui-même l'extension avec faveur. Il a soutenu d'ailleurs que, dans l'état d'incertitude où se trouvait aujourd'hui l'Orient, son devoir était de ne pas laisser son peuple exposé à être surpris par les événements; mais les termes dans lesquels il a exprimé cette manière de voir n'ont paru comporter aucune signification belliqueuse. Je n'en ai pas moins cru nécessaire d'inviter M. de Kerjégu à déclarer au Prince Milan que nous ne pouvions pas souscrire aux considérations dont Son Altesse se prévalait pour continuer ses armements. La Serbie n'a, en effet, aucun danger à redouter de la part des Turcs, tant qu'elle ne prendra pas l'initiative d'une agression, car elle est protégée contre toute intervention armée par l'article 29 du Traité de Paris [1] et elle commettrait la plus grave des imprudences si elle s'exposait par une attitude provocante à perdre le bénéfice de cette clause. C'est l'observation que les Cabinets ont déjà fait parvenir au Prince Milan l'automne dernier et sur laquelle aujourd'hui encore ils ne sauraient trop insister.

Je me plais à penser que ces avertissements exerceront sur la conduite du Gouvernement serbe une influence salutaire en l'éclairant définitivement sur les déterminations des Puissances. Un langage tout semblable était simultanément tenu en notre nom au Prince de Monténégro, auprès duquel notre Consul à Scutari[2], de retour d'un long congé, s'est rendu spontanément en visite de courtoisie et à qui, devançant les instructions [3] que je lui adressais au moment de son séjour à Cettigné, il a parlé avec insistance dans les termes les plus propres à lui faire bien comprendre que son intérêt ne peut pas être de se mettre en opposition avec la volonté désormais constatée de l'Europe.

*Pour Saint-Pétersbourg seulement:* C'est en effet une considération, qui ne saurait échapper à la vive intelligence du Prince Nicolas, qu'à la faveur des

(1) Voir ci-dessus n° 9, note 3.

(2) M. Colonna-Ceccaldi.

(3) Le 28 février à 4 h. 5 du soir le duc Decazes avait télégraphié à M. Colonna-Ceccaldi : « La volonté de l'Europe est que la tranquillité se rétablisse en Herzégovine et la première condition de cet apaisement c'est que les Monténégrins ne prêtent aucun encouragement à l'insurrection ».

conjonctures telles qu'elles se présentent aujourd'hui, les dispositions que comportera le rétablissement de la paix en Herzégovine peuvent conduire à l'adoption de certaines combinaisons calculées pour concilier au nouvel ordre de choses dans cette province la sympathie de la Cour de Cettigné. Au moins sont-ce là des perspectives que les Puissances amies du Monténégro peuvent être portées à envisager dès à présent, et que la conduite prudente du Gouvernement de cette Principauté contribuerait naturellement à rapprocher.

## 37.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 16 mars 1876, 3 h. 32, soir.*

Les principaux journaux allemands apprécient le programme du ministère [1], ils en approuvent les déclarations conservatrices et libérales à la fois et ils insistent sur les garanties qu'il donne contre l'envahissement des idées cléricales.

La *Gazette de Cologne* termine son article par ce mot: « L'étranger accueillera avec une satisfaction toute particulière la déclaration virile du ministère concernant les Affaires étrangères » [2].

Le Président de la République a sa part d'éloges dans ces articles.

## 38.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 18 mars 1876.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 25 mars.)

Ma lettre particulière du 5 mars faisait part à Votre Excellence du fâcheux effet que les dernières élections [3] pour la Chambre des députés avaient produit dans le monde officiel de Saint-Pétersbourg. L'Empereur s'en était mon-

[1] Constitué le 9 mars 1876 sous la présidence de M. Dufaure.

[2] La déclaration ministérielle, lue le 14 mars par M. Dufaure au Sénat et par le duc Decazes à la Chambre des députés, proclamait l'« ardent désir de paix dont tous les Gouvernements se montrent animés. »

[3] Voir ci-dessus n° 35, note 1.

tré particulièrement préoccupé : « Voilà de bien mauvaises nouvelles de votre pays, m'avait-il dit, qu'est-ce que vous en pensez? » Bien que je partageasse, je l'avoue, la pénible impression de Sa Majesté, je ne crus pas cependant devoir en convenir, et j'observai que les apparences étaient sans doute plus fâcheuses que la réalité, qu'en présence de beaucoup de noms sans notoriété et des qualifications plus ou moins fantaisistes que l'on y appliquait très légèrement, il y avait lieu de suspendre son jugement et, qu'en tout cas, ce qui était absolument mon opinion, le Sénat, dont l'esprit conservateur était en très grande majorité indiscutable, restait pour le Maréchal un puissant appui, et pour tous les hommes d'ordre, à l'intérieur comme à l'extérieur, une très positive garantie. Sa Majesté en convint et, m'ayant rencontré de nouveau quelques jours plus tard, « Vous aviez raison, me dit-Elle, il fallait attendre; j'ai reçu d'Orloff des nouvelles rassurantes, et j'en suis très heureux pour le Maréchal et pour la France ». La première émotion s'était donc très vite calmée et les incidents des premières séances des Chambres, joints à la composition du nouveau ministère qui est très bien accueilli, ont achevé de relever la confiance. Le prince Gortchakoff du reste, moins impressionnable que l'Empereur, ne s'était pas trop ému : « Après tout, me disait-il, ces élections ne signifient pas autre chose que ceci : c'est la République affirmée et solennellement sanctionnée par la majorité de la nation, et nous n'avons, quant à nous, aucune objection à y faire. Rien ne nous empêche de vivre en bonnes relations et de faire bon ménage avec une République conservatrice et ce sera toujours, j'espère, le caractère de la vôtre ». Cette remarque du Chancelier est, je crois pouvoir l'affirmer, l'expression du sentiment le plus répandu en Russie. Il est assez indifférent aux Russes, en effet, que la France soit républicaine ou monarchique. Théoriquement et philosophiquement parlant, la Monarchie serait sans aucun doute plus de leur goût; mais en ce qui nous concerne particulièrement, ils y trouvent plus d'une objection, qu'ils puisent dans des souvenirs pénibles, dans de vieilles préventions et dans des ressentiments pas encore effacés. La Russie ne se sent, en effet, aucune sympathie pour le Comte de Chambord, dont l'intelligence politique ne lui inspire aucune confiance, et dont les tendances dites cléricales qu'on lui suppose la blessent et l'inquiéteraient; elle n'est pas encore parvenue non plus à séparer dans son esprit les Princes d'Orléans des vieux préjugés polonistes de la Monarchie de Juillet, et elle hait l'Empire à qui elle ne pardonnera jamais d'avoir refusé son alliance après 1863, encore en 1867, sa politique tortueuse et sa duplicité à son égard, ses intrigues en Pologne, et les fautes accumulées qui ont déterminé, à ses portes et au centre de l'Europe, la constitution de cette Puissance redoutable de l'Allemagne qui reste une menace perpétuelle et une cause de ruine pour tous les États. La République française n'a donc rien, je le répète, qui effraie les hommes d'État de Russie ni la nation elle-même, ou qui leur soit seulement

antipathique; j'y constaterais plutôt un sentiment de faveur; mais cette bienveillance est toujours à cette condition que la République restera conservatrice toujours et pacifique aussi longtemps qu'elle le pourra, et que l'exigeront ses intérêts et ceux des nations amies. Toute autre politique intérieure et extérieure, toutes tendances et toutes concessions révolutionnaires rejetteraient infailliblement la Russie dans les bras de l'Allemagne, à son grand regret assurément mais pour notre plus grand malheur.

J'ai cru qu'il était de mon devoir de faire bien connaître cette situation à Votre Excellence.

## 39.

### Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 12 avril 1876, 2 h. 25, soir.*
(*Reçu :* 7 h., soir.)

Le prince Gortchakoff ne croit pas pouvoir déférer au désir que vous exprimez [1]. Très sympathique à tout ce qui nous touche, m'a-t-il dit, il eût été heureux de faire une démarche qui vous fût personnellement agréable et qui fût dans l'intérêt de la France; mais, outre qu'il n'a aucun moyen d'action ou d'influence en Égypte, d'autres considérations ne lui permettent pas d'intervenir dans cette affaire. Le prince était visiblement embarrassé de ma démarche. Il craint sans doute de se heurter contre l'Angleterre dans une question où la Russie n'a pas d'intérêts directs; l'Angleterre, elle, ne se gêne cependant pas beaucoup. J'ai insisté sans obtenir rien de satisfaisant et j'ai prié alors le prince d'en référer à l'Empereur, ce qu'il a dû faire aujourd'hui, avec une note que je lui ai remise à ce sujet. Mais je doute que Sa Majesté soit mieux disposée que le Chancelier. Les relations avec l'Angleterre sont déli-

[1] Dans un télégramme du 9 avril, midi 1/4, le duc Decazes annonçait au général Le Flô, que, sur le conseil d'agents anglais, le Khédive venait d'ajourner les échéances d'avril et mai de la dette flottante égyptienne. Le duc Decazes craignait que le Khédive ne pensât à réduire toute sa dette et il ajoutait : « Il n'aura pas dépendu de nous d'empêcher cette ruineuse mesure. Nous sommes d'ailleurs demeurés étrangers aux négociations des banquiers avec le Khédive. Peu nous importait telle ou telle combinaison pourvu que l'on sauvât les capitaux anglo-français et le crédit de l'Égypte de la catastrophe aujourd'hui imminente et, pour y parvenir, il ne nous aura manqué que le bon vouloir du Cabinet anglais.

« Je tiens à ce que le prince Gortchakoff sache ce que nous avons fait et je vous prie de l'en entretenir confidentiellement. Peut-être serait-il disposé à nous prêter au Caire un appui qui peut encore se produire à temps et qui arrêterait sans aucun doute le développement des projets du Khédive. »

cates et on tient à la ménager. Je ne m'explique pas le refus autrement. En tout cas, il n'est pas gracieux.

Les nouvelles de l'Herzégovine sont toujours contradictoires. Hier, elles étaient absolument mauvaises; on disait la Conférence rompue (1), et les chefs insurgés retournés auprès de leurs troupes; aujourd'hui elles sont plus favorables. On pense que l'armistice sera prolongé et on assure que le Prince de Monténégro continue à agir énergiquement dans le sens de l'acceptation des propositions.

L'attitude et le langage du Général Rodich, qu'on a certainement faussement interprétés (2), mais qu'on a eu ici et à Vienne le tort de ne pas démentir, paraissent, quoi qu'il en soit, avoir été assez médiocres.

## 40.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 82. *Paris, 18 avril 1876.*

D'après un télégramme (3) que m'adresse M. l'Ambassadeur de France à Constantinople, la Porte a reçu de Saint-Pétersbourg des nouvelles qui lui inspirent une assez vive inquiétude au sujet des dispositions de la Russie dans l'affaire de l'Herzégovine. Tandis que la Cour de Vienne avait déclaré inacceptables les prétentions énoncées au général Rodich par les chefs de l'insurrection (4) et manifesté l'opinion qu'il fallait s'en tenir aux termes du programme collectif des Puissances consigné dans la note du comte Andrassy, M. le prince Gortchakoff a dit à Cabouly Pacha qu'il envisageait les choses autrement, que la Russie ne pouvait souffrir plus longtemps l'effusion du sang chrétien, et qu'il demandait à faire savoir aux insurgés, au nom de la Porte, qu'elle était prête à reprendre les négociations avec eux, sauf à discuter le détail des articles.

Le Ministre des Affaires étrangères du Sultan a déclaré à M. le général Ignatieff que la Porte ne pouvait souscrire à une proposition semblable, mais qu'elle serait disposée cependant à entendre les demandes qui lui seraient

(1) La conférence des chefs insurgés avec le général Rodich à Raguse; voir ci-dessous note 2 et n° 40.

(2) Sur l'attitude du général d'artillerie Rodich, commandant militaire à Zara et gouverneur de la ville, et favorable à une intervention de l'Autriche-Hongrie en Bosnie-Herzégovine, cf. Wertheimer, *ouvrage cité*, t. II, p. 257-8 et 266-267.

(3) Confidentiel du 17 avril, 6 h. 15 du soir; M. de Bourgoing rapportait une déclaration de Rachid Pacha.

(4) Sur les demandes des insurgés, voir d'Avril, *ouvrage cité*, p. 116-117.

directement présentées par les insurgés. Il a annoncé en même temps que des renforts allaient être envoyés en Herzégovine et qu'un corps important serait réuni à Scutari afin de tenir en respect les Monténégrins.

Ces informations transmises par M. le comte de Bourgoing accusent assurément une situation assez tendue; elle n'arriverait cependant à prendre un caractère de gravité réelle que si la divergence de vues indiquée entre les Cabinets de Vienne et de Pétersbourg venait à s'accentuer d'une manière durable. C'est à prévenir cette éventualité, dont les conséquences pourraient être très sérieuses, que les Puissances attachées au maintien de la paix doivent consacrer aujourd'hui leurs efforts. Les deux Cours impériales ont, avec l'assentiment de l'Europe entière, entrepris la tâche de résoudre de concert, par leur initiative combinée, les difficultés que soulevait la rébellion des provinces turques. Elles ont été soutenues jusqu'ici dans cette œuvre de pacification par le concours moral de tous les Cabinets. Il importe que les espérances qu'avait fait naître leur action commune ne soient pas trompées et j'ai la confiance que le Gouvernement anglais, appréciant au même degré que nous l'intérêt capital des garanties qui résultent de leur bonne entente mutuelle, s'appliquera comme nous à en conserver le bénéfice à l'Europe par des conseils de condescendance réciproque qu'il fera parvenir à Saint-Pétersbourg et à Vienne.

## 41.

### Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 21 avril 1876, 5 h. 50, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

J'ai vu le prince Gortchakoff hier [1]. J'ai lu, au registre même des correspondances soumises à l'Empereur, les dernières dépêches adressées au général Ignatieff et à M. de Novikoff. J'affirme qu'il serait difficile d'unir plus d'élévation à plus de clarté, de fermeté et de modération. Ces dépêches témoignent la résolution de la Russie de ne pas agir, quoi qu'il arrive, isolément, mais de concert avec les six Puissances. On est assuré du concours de l'Italie, on compte absolument sur celui de la France et l'on espère obtenir celui de l'Angleterre.

[1] Dans un télégramme du 17 avril, 11 h. 10 du soir, le duc Decazes, en transmettant au général Le Flô le télégramme de M. de Bourgoing (Cf. n° 40, note 3), avait invité le général Le Flô à consacrer ses «meilleurs efforts» à assurer l'entente de l'Autriche et de la Russie.

L'entente intime et franchement cordiale avec l'Autriche n'a subi aucune altération, malgré les quelques dissidences des derniers jours, et toutes les intrigues extérieures et les violences de la presse ne l'ébranleront pas. On cherche en commun de nouvelles combinaisons capables de donner satisfaction aux deux parties.

[Événements d'Herzégovine.]

## 42.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Vogüé, Ambassadeur de France à Vienne.

T. *Paris, 23 avril 1876, midi 50.*

La résolution prise à Constantinople de déclarer la guerre au Monténégro a causé à Saint-Pétersbourg la plus vive émotion. Le prince Gortchakoff a réuni hier les chefs de mission pour réclamer l'appui des différents Cabinets afin de détourner la Turquie de l'exécution de ce dessein. Le prince Orloff a été chargé en même temps de nous demander notre concours. J'invite M. de Bourgoing à s'associer à toutes les démarches de ses collègues en faveur de la paix [1]. Déjà un résultat sérieux a été obtenu. Le Gouvernement turc a décidé qu'il se bornait à réunir un corps d'observation à Scutari, mais qu'il ne prenait pas l'offensive contre le Monténégro.

Cette détermination a été amenée en grande partie par les efforts du général Ignatieff et surtout de Sir H. Elliot.

[M. de Bourgoing continue de considérer la situation comme menaçante.]

[1] Télégramme du duc Decazes à M. de Bourgoing, 23 avril, midi 45 : « Je vous invite à insister auprès des Ministres ottomans sur l'écrasante responsabilité qu'encourrait la Porte si, pour prix du concours que les Cabinets prêtent à l'œuvre de pacification entreprise en Herzégovine, elle exécutait un dessein qui, en compromettant sa propre existence, mettrait en cause la paix générale. »

## 43.

M. DE NOAILLES, MINISTRE DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 25 avril 1876, 10 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 11 h. 20, soir.)

[M. Melegari, Ministre des Affaires étrangères, annonce que M. Nigra, Ministre à Paris, est nommé à Pétersbourg.]

M. Melegari m'a fait entendre qu'il se proposait, en désignant le successeur de M. Nigra, de vous faire connaître son intention de lui donner le rang d'Ambassadeur (1), et m'a demandé s'il pouvait compter sur vos bonnes intentions à cet égard et sur la réciprocité. Je lui ai répondu que tout témoignage des relations cordiales des deux pays ne pouvait trouver auprès de vous que l'accueil le plus empressé, que l'on serait particulièrement sensible à cette démarche devant la situation créée par le rappel de M. Nigra, auquel on tenait beaucoup pour la part qu'il avait prise toujours au maintien des bonnes relations des deux pays, et que la question de réciprocité ne me semblait pas pouvoir être mise un instant en doute. L'intention de M. Melegari me paraît avoir été de laisser un caractère absolument confidentiel à la seconde partie de notre conversation (2).

## 44.

M. DE RING, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 2 mai 1876, 8 h. 5, soir.*
(*Reçu :* 9 h., soir.)

Le comte Andrassy se rendra le 9 ou le 10 de ce mois à Berlin où il aura une entrevue avec l'Empereur de Russie et le prince Gortchakoff. On dit à la Chancellerie d'État que ce voyage est provoqué par une invitation aussi gracieuse que pressante de l'Empereur Alexandre qui, déjà l'année dernière, aurait voulu voir le Premier Ministre autrichien, pour lequel il éprouvait *un goût des*

(1) M. de Noailles avait annoncé le 2 mars que l'Autriche et l'Italie avaient élevé leurs légations respectives au rang d'ambassades.

(2) La légation de France à Rome fut transformée en ambassade en juillet 1876.

*plus prononcés*. Le baron Hofmann, auquel j'emprunte cette formule, se félicite d'avance du résultat de l'entrevue. Il estime qu'un échange d'idées direct sur les affaires d'Orient cimentera l'accord entre les deux Empires et facilitera le règlement de bien des détails.

L'Ambassadeur de Russie, que j'ai vu également, partage cette dernière impression. Il a d'ailleurs pris soin de me déclarer qu'on n'avait pas fixé de programme pour la *causerie* qui allait avoir lieu, ce qui laisserait à chacun des partis une précieuse liberté. Il a ajouté que, pour ce qui concernait la France, elle devait être bien persuadée qu'il n'y avait au fond de tout cela aucune manœuvre prussienne. Cette assurance mérite une remarque, car je n'avais laissé percer vis-à-vis de mon interlocuteur aucune préoccupation de nature à la provoquer.

Sir Andrew Buchanan s'applaudit de ce que l'entrevue ait lieu à Berlin; il pense que, dans le cas où les Russes se montreraient trop pressants en faveur d'une action à l'avantage des pays insurgés, le comte Andrassy trouverait, pour leur résister, un point d'appui auprès du prince de Bismarck. J'ignore sur quels fondements repose cette appréciation de M. l'Ambassadeur d'Angleterre, car, dans ces derniers temps, la politique du Cabinet de Berlin, en ce qui touche l'Orient, est devenue de plus en plus obscure.

J'ai remarqué chez M. de Novikoff le désir d'amoindrir le succès de Moukhtar Pacha [1], et chez le baron Hofmann la tendance contraire.

## 45.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 6 mai 1876, 8 h. 30, soir.*

Au moment du départ de Sa Majesté Impériale[2] et en prenant congé d'Elle, vous voudrez bien lui exprimer les vœux que nous formons pour son heureux voyage.

Nous reportant d'une année en arrière, nous retrouvons le souvenir des inquiétudes que la présence de Sa Majesté à Berlin allait faire disparaître aussi bien que celui des preuves de sympathie que nous avons reçues d'Elle à ce moment et depuis. C'est pourquoi je trouve l'occasion propice pour Lui faire parvenir l'hommage des sentiments de confiance avec lesquels nous

(1) Commandant des forces ottomanes qui venaient de débloquer la ville de Niksich, assiégée par les insurgés d'Herzégovine.

(2) Pour Berlin. Le Tsar arriva en cette ville le 11 et repartit le 13 pour Ems.

allons suivre ses efforts toujours si efficaces et si généreux pour maintenir et assurer la paix du monde.

Vous voudrez bien aussi présenter au prince Gortchakoff l'expression de mes vœux, de mes félicitations et de mes espérances.

## 46.

### M. de Bourgoing, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 7 mai 1876, 2 h., soir.*

A deux heures du matin, j'ai su le crime de Salonique [1]. Presque immédiatement le premier drogman du Divan est venu m'exprimer les plus profonds regrets de la Porte et son intention de nous donner une prompte satisfaction : un bâtiment de guerre ottoman va partir portant deux Commissaires ottomans qui devront prendre les mesures nécessaires pour la répression exemplaire que nous réclamons. On a demandé à l'Ambassadeur d'Allemagne et à moi de les faire accompagner par un délégué allemand et un délégué français. Je désigne à cet effet M. Robert, second drogman de l'ambassade. Nous venons de nous rendre, le baron Werther et moi, chez le Grand Vizir et nous avons réclamé en commun la punition *prompte et sévère et portant sur les chefs* du crime de Salonique. Nous l'avons prié également de faire savoir cette démarche au Sultan. Nous avons exprimé le désir que les victimes fussent enterrées avec tous les honneurs funèbres. Mahmoud Pacha nous a donné les promesses les plus entières qu'il sera fait droit à nos demandes. Le Corps diplomatique se réunit à 1 heure pour délibérer sur la situation que crée cet effrayant événement qui produit la plus profonde sensation. Rachid Pacha sera présent.

[1] L'assassinat, par des éléments musulmans, des Consuls de France et d'Allemagne, assassinat annoncé par un premier télégramme parti de Péra à 2 h. 10 du matin.

## 47.

### LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 8 mai 1876, 12 h. 30, matin.*

J'approuve les démarches que vous avez faites en commun avec l'Ambassadeur d'Allemagne (1). Maintenez cet accord. Certes, nous sommes reconnaissants du concours unanime qui nous est apporté, mais nous ne saurions nous contenter de regrets platoniques. Deux frégates et un aviso de l'escadre partent cette nuit pour Salonique.

## 48.

### LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 65. *Paris, 8 mai 1876.*

Les circonstances au milieu desquelles les Ministres des trois Cours Impériales vont se rencontrer à Berlin (2) se sont aggravées depuis que cette réunion a été décidée. Alors, en effet, les Cabinets avaient les yeux fixés uniquement sur la question pendante des affaires de la Bosnie et de l'Herzégovine. Les symptômes fâcheux qui se sont manifestés sur plusieurs points, en Syrie et en Roumélie (3) et surtout le grave événement (4) que l'Europe vient d'apprendre avec stupeur ont ajouté encore à ces difficultés. On doit s'attendre à ce que l'opinion, émue de cette succession de complications nouvelles, s'efforce de pousser les Gouvernements à chercher à Berlin autre chose dans leurs entretiens que le règlement des questions relatives à l'Herzégovine.

Il nous est peut-être plus difficile qu'à toute autre Puissance de conserver notre sang-froid dans une circonstance où nous sommes si directement mis en cause et lorsque l'une des victimes est le représentant de la France. L'émo-

(1) Voir ci-dessus n° 46.

(2) Voir ci-dessus n° 44 et cf. Schweinitz, *Denkwürdigkeiten*, t. I, p. 321 et *sq.*

(3) Les premiers troubles aux environs de Philippopoli sont signalés dans un télégramme de M. de Bourgoing du 4 mai 1876, 4 heures du soir. Des menaces de troubles en Syrie avaient, d'autre part, déterminé l'envoi du *Château-Renaud* à Beyrouth.

(4) L'assassinat des Consuls de France et d'Allemagne à Salonique. Cf. ci-dessus n°s 46 et 47.

tion si légitime et si profonde que nous en ressentons ne nous fera pas cependant perdre de vue l'état vrai des choses. Sans nul doute le crime commis à Salonique contre l'humanité et contre le droit des gens est, ainsi que les agitations de la Syrie et de la Bulgarie, une conséquence de l'excitation qui règne parmi les musulmans et de l'ancien fanatisme anti-chrétien qui se réveille. Cependant rien ne prouve que nous devions y voir un acte de préméditation et l'effet d'une sorte de conspiration générale des musulmans contre les chrétiens. A nos yeux, ce double attentat, si douloureux pour l'Allemagne et pour nous, est un incident qui ne se rattache pas par un lien nécessaire aux événements de l'Herzégovine et qui ne change rien à la question diplomatique telle qu'elle était posée auparavant.

Aujourd'hui comme hier c'est une œuvre de rapprochement et de conciliation que les Cabinets ont à poursuivre et la principale conclusion à tirer des massacres de Salonique, c'est que cette œuvre de pacification est devenue plus pressante que jamais. On comprend mieux encore que précédemment les dangers que ferait naître sur tous les points de l'Empire cette crise déjà trop longue qui excite à la fois chrétiens et musulmans et qui pourrait conduire, à travers des flots de sang, à un démembrement de la Turquie avec toutes ses conséquences. L'urgence d'une solution pacifique est donc démontrée par un terrible exemple du péril auquel la prolongation de la guerre en Herzégovine expose tous les intérêts.

C'est ainsi, j'aime à l'espérer, que la situation sera comprise à Berlin par les Ministres des trois Puissances.

La tâche qui s'impose à l'Europe, même dégagée de l'incident de Salonique, reste d'ailleurs difficile et compliquée. Il s'agit de trouver les bases, vainement cherchées jusqu'ici, d'une entente entre les insurgés et la Porte. Les propositions du Gouvernement austro-hongrois (1) n'ont point été considérées comme suffisantes par les chefs de l'insurrection. Leurs contre-propositions n'ont point été jugées admissibles par les Turcs (2).

Le problème qui s'offre présentement aux Puissances dont les bons offices ont été acceptés, c'est d'arrêter elles-mêmes leurs vues sur les conditions d'un arrangement définitif qui ne saurait être retardé plus longtemps. Dans cet ordre d'idées notre concours leur demeure entièrement acquis et nous tenons essentiellement à ce que nul ne puisse en douter. Vous aurez certainement l'honneur d'être admis auprès de l'Empereur de Russie, vous verrez le prince Gortchakoff; vous renouvellerez au Souverain comme à son Ministre les assurances que le général le Flô leur a données à cet égard, dans toutes les phases antérieures de la négociation.

Il est à présumer au surplus que les trois Cabinets, tout en continuant à se

(1) La note Andrassy du 30 décembre. — (2) Voir ci-dessus n° 40, note 4.

concerter préalablement entre eux, ne voudront pas laisser à l'écart les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie.

Vous vous montrerez prêt à accueillir toutes les ouvertures qui pourraient vous être faites.

[Pour éviter des objections de la part de l'Angleterre, il paraît préférable que «les délibérations n'affectent pas la forme d'une Conférence en règle et conservent le caractère d'un échange d'idées entre les représentants des différentes Puissances à Berlin.»]

Contre des pourparlers de cette nature, je n'ai pas besoin de le dire, je ne saurais avoir aucune objection, vous devrez, au contraire, y prendre toute la part qui convient pour maintenir et affirmer la politique à laquelle nous nous sommes attachés dès le principe, politique de paix et de conservation, essentiellement conciliable avec tous les efforts pacifiques qui peuvent être faits pour rétablir l'ordre en Herzégovine. Nous n'avons exclu jusqu'ici dans nos prévisions que l'intervention armée et nous avons toujours compté que les Puissances sauraient épargner à l'Europe l'épreuve de cette dangereuse extrémité. Lorsque, invités par la Russie à nous associer à une œuvre commune d'apaisement, nous avons décidé de répondre à cet appel, nous nous sommes déterminés en partie sur l'assurance à nous donnée que les trois Cours Impériales repoussaient toute idée d'une occupation du territoire ottoman. D'après un entretien que j'ai eu aujourd'hui même avec le prince Orloff, j'ai lieu de penser que les vues de son Gouvernement sur ce point ne se sont pas modifiées, et, si, comme vous le pensez, l'occupation est cependant une des questions qui seront discutées à Berlin, je veux espérer que cette éventualité sera écartée du programme des Puissances aussi fermement qu'elle l'a été jusqu'ici.

## 49.

M. Roustan, Consul général de France à Tunis,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70. *Tunis, 9 mai 1876.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 16 mai.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer Votre Excellence par mes télégrammes des 2 et 7 de ce mois, les négociations que M. Krantz est venu entamer ici relativement à la concession des chemins de fer de l'Ouest de la Régence ont abouti à un succès complet. Le contrat a été signé avant-hier en ma présence par le général Khéreddine et M. Lemaire, administrateur de la Société des Batignolles.

M. Krantz, arrivé à Tunis le 30 avril, en était reparti le surlendemain après avoir eu une audience du Bey et deux conférences avec le général Khéreddine et en emportant la promesse de la concession de la ligne de Béja, avec engagement de la part du Gouvernement tunisien de n'accorder à aucune autre compagnie tout prolongement ou embranchement entre Béja et la frontière.

Mais l'accord définitif ne s'est établi qu'à la fin de la semaine, à la suite de négociations assez laborieuses, très bien menées d'ailleurs par M. Géry, Président du Conseil d'administration du chemin de fer de Bône à Guelma, qui est demeuré ici avec M. Lemaire, après le départ de M. Krantz. Ces messieurs, d'après le désir exprimé par le général Khéreddine lui-même, ont pris pour base le traité conclu le 23 septembre 1874 entre le Gouvernement tunisien et le concessionnaire anglais, auquel ils se sont substitués entièrement, en stipulant en sus le privilège relatif au prolongement jusqu'à la frontière dont j'ai parlé précédemment.

C'est à cette occasion seulement que j'ai eu enfin connaissance de cet acte de concession dont la date comme la teneur étaient demeurées jusqu'ici enveloppées d'un singulier mystère. En l'examinant dans toutes ses dispositions avec les nouveaux concessionnaires, j'ai compris toute l'étendue du danger auquel nous venons d'échapper et dont j'avais eu jusqu'ici l'intuition plutôt que la conscience réelle, car il m'avait été impossible d'obtenir communication de ce document.

Votre Excellence en comprendra la raison, quand elle saura que cette concession élevait d'un côté entre Tunis et la frontière une barrière infranchissable pour le raccordement de nos chemins de fer de l'Algérie et mettait, d'autre part, entre les mains des Anglais toute la Tunisie de l'Ouest, c'est-à-dire la partie la plus fertile du pays et la plus importante pour nous, au point de vue politique. En effet le privilège assuré aux Anglais dans un rayon de cinquante kilomètres avait pour résultat, non seulement de les laisser maîtres de la question du raccordement, mais encore de leur assurer les embranchements sur Bizerte et Tabarque.

Tous ces avantages ont passé de notre côté par suite de l'accord qui a été signé avant-hier, en sorte que toutes les précautions, si habilement prises par M. Wood, et qui ne sont demeurées sans effet que par des circonstances dont il n'était pas le maître, se sont aujourd'hui retournées contre lui.

Votre Excellence doit bien penser que ce résultat n'a pas été acquis sans de très vifs tiraillements provoqués par l'opposition du consulat d'Angleterre et par les défiances réelles quoique inavouées qui existent dans les plus hautes sphères du pouvoir et qui ont été très adroitement exploitées par nos adversaires.

Pour venir à bout de tous ces obstacles, il ne fallait pas moins que l'autorité et la haute personnalité de M. Krantz, le mérite et les efforts de ses colla-

borateurs et enfin les garanties qu'offre à tous les points de vue la compagnie concessionnaire.

Le général Khéreddine, dont Votre Excellence connaît la perspicacité et le grand sens politique, ne s'est d'ailleurs nullement dissimulé la portée de l'acte qu'il vient de signer. Dans la dernière entrevue que nous avons eue ensemble, il m'a dit, après que nous nous sommes mis d'accord sur certains points de détail qui restaient à régler : « Je vais remettre entre vos mains tout l'avenir industriel, commercial et même politique de ce pays, car vous devez bien comprendre qu'il ne saurait plus être question sérieusement aujourd'hui d'Anglais ni d'Italiens. J'espère que votre Gouvernement verra dans ce fait un preuve irrécusable de la sincérité de mes sentiments et de la droiture de ma conduite à son égard. »

Sans vouloir suspecter ces sentiments que rien, dans l'attitude du Ministre depuis mon arrivée ici, ne m'autorise à mettre en doute, j'incline cependant à penser que le choix du moment n'a pas été sans influence sur l'heureux résultat de ces négociations. J'ai cru m'apercevoir que la situation actuelle de l'Empire ottoman avait modifié sensiblement les idées de Khéreddine au sujet du lien de vassalité qu'il semblait se complaire à resserrer sous l'inspiration de l'Angleterre. Il semble comprendre aujourd'hui que le véritable intérêt de la Tunisie est de se détacher du grand édifice qui menace ruine, afin de ne pas être comptée dans les débris et de rechercher auprès de nous des conditions de vitalité et des garanties d'autonomie [1].

## 50.

### M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 13 mai 1876, 10 h. 5, matin.*

Le prince de Bismarck m'a écrit hier soir pour me prier ainsi que mes Collègues d'Angleterre et d'Italie de venir aujourd'hui chez lui, où nous trouverons en même temps le prince Gortchakoff et le comte Andrassy [2].

L'Empereur Alexandre part ce soir, il n'est plus probable qu'il nous reçoive.

[1] Le 6 juin dans une dépêche n° 78, M. Roustan annonçait, d'après une communication du Consul général d'Allemagne à Tunis, que le ministère des Affaires étrangères allemand, informé de la concession du chemin de fer de Béja à une compagnie française, avait écrit à ce Consul, M. Tulin, « qu'elle (la concession) lui paraissait devoir produire d'excellents résultats pour les deux pays limitrophes et qu'elle marquait un progrès notable fait par la Tunisie. Il engage en conséquence M. Tulin à faire connaître cette opinion et à marquer son intérêt pour l'œuvre qui va être entreprise. »

[2] Voir ci-dessus n$^{os}$ 44 et 48.

## 51.

### M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. Confidentiel. *Berlin, 13 mai 1876, 6 h. 35, soir.*

Je sors de la réunion tenue chez le Chancelier de l'Empire ; le prince Gortchakoff et le comte Andrassy s'y trouvaient ainsi que mes collègues d'Angleterre et d'Italie.

Le prince de Bismarck et le prince Gortchakoff nous ont expliqué l'objet de la réunion : les représentants des trois Empires du Nord se sont réunis pour se concerter sur un nouveau programme devenu nécessaire, d'un côté, par l'insuffisance des résultats obtenus jusqu'ici, et de l'autre; par les événements de Salonique, et l'effervescence qui s'étend dans une partie de l'Empire ottoman. Ils sont arrivés à établir dans un exposé les points principaux qui peuvent, à leurs yeux, avoir le plus de chance d'amener la pacification. En effet, le prince Gortchakoff a beaucoup appuyé sur cette considération qu'aucune des réformes promises par la Porte n'avait encore été mise à exécution par elle. Il a répété que le but que se proposaient les trois Empires était toujours le même, savoir le maintien de l'intégrité de l'Empire turc, mais des améliorations sérieuses, en un mot le *statu quo* amélioré, et il a pris à témoins ses collègues d'Allemagne et d'Autriche qu'une entente absolue régnait entre eux sur le but à atteindre comme sur les points qui formaient l'objet de la nouvelle note.

Il a dit ensuite que le concours des autres grandes Puissances chrétiennes avait été utile, qu'il était hautement apprécié par eux, et qu'ils avaient tenu à ce que 24 heures ne s'écoulassent pas entre la rédaction de cette note et la communication qu'ils leur en feraient.

Par deux ou trois fois, il est revenu sur le prix qu'ils attachaient à connaître l'opinion des Puissances que nous représentons et à obtenir leur concours.

Après cet exposé, le baron Jomini a lu la note concertée entre les trois Ministres, et il nous a été demandé de dire notre avis.

L'Ambassadeur d'Angleterre a dit qu'étant sans instructions il prenait seulement acte de cette note *ad referendum*, et qu'il allait immédiatement en informer sa Cour. Sur une observation du prince Gortchakoff que, d'après ses lettres, il était fondé à compter sur l'approbation de Lord Derby, Lord Odo Russell a dit qu'il croyait, en effet, qu'elle serait donnée. J'ai dit, à mon tour, que je ne pouvais avoir d'instructions précises sur des points qui n'étaient pas connus d'avance, mais que je croyais être assez au fait des intentions et des

vues de mon Gouvernement pour croire qu'il approuverait ce programme. L'Ambassadeur d'Italie, en s'étendant un peu davantage, a parlé à peu près dans le même sens que moi. Les trois Ministres qui resteront réunis ici jusqu'à lundi soir nous ont pressés de leur donner une réponse et nous nous sommes engagés à l'avoir le plus promptement possible. Je vous prie donc de me la transmettre demain dans la matinée.

Voici le résumé de la note dans laquelle vous observerez que, pour le moment, il n'est aucunement question d'intervention armée.

[Résumé du Memorandum dit de Berlin[1].]

Le comte Andrassy semble ne pas douter que les insurgés acceptent l'armistice.

Autant que je peux en juger, à première vue, l'efficacité de ces mesures me paraît douteuse, et je crains aujourd'hui qu'après l'armistice on ne soit au même point que maintenant.

## 52.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 14 mai 1876.*

Après avoir pris les instructions du Maréchal Président et du Conseil, je suis autorisé à vous dire que le Cabinet français approuve l'exposé et les propositions qui vous ont été présentés [2] et que son concours leur est acquis.

## 53.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, VIENNE, ROME, CONSTANTINOPLE.

D. nos 100, 54 et sans no. *Versailles, 14 mai 1876.*

[Analyse des propositions des Trois Puissances[3].]

Si les efforts des Puissances ne devaient pas conduire au but qu'elles ont en vue, si l'apaisement ne se faisait pas dans les idées et dans les faits, il est de toute évidence que l'embarras serait grand et que le danger deviendrait sérieux pour la dignité même de l'Europe comme pour sa sécurité.

(1) Le texte du Memorandum figure notamment dans d'Avril, *op. cit.*, p. 119-121.

(2) Voir ci-dessus n° 51.

(3) Voir ci-dessus n° 51.

Je crois comprendre qu'à ce moment le document, dont lecture a été donnée à nos représentants, prévoit qu'il y aura lieu de recourir à une entente générale à l'effet de déterminer d'un commun accord quelles mesures seraient plus particulièrement efficaces pour surmonter les difficultés créées par une insurrection qui livre à l'anarchie une partie de la Turquie d'Europe et pour en empêcher le développement dans l'intérêt de la paix du monde.

Nous serons prêts alors à entreprendre cette recherche dans un esprit de désintéressement qui n'aura d'égal que notre grande sollicitude pour les exigences de la civilisation et notre respect pour les Traités.

Les Puissances auront pu d'ailleurs se préparer à l'étude de ces questions par le compromis préalable auquel nous sommes conviés et que de récents et cruels incidents nous conseillent en effet d'élaborer afin de garantir partout en terre d'Orient la sécurité de nos nationaux et de tous les chrétiens.

Nous sommes prêts à nous placer à ce point de vue et à combiner, en prévision de nouvelles et douloureuses éventualités, des instructions communes qui pourraient être envoyées aux commandants des bâtiments de guerre que l'Europe se propose de réunir sur les points menacés.

Je n'ai donc pas hésité à adresser à M. le vicomte de Gontaut-Biron, après avoir pris les instructions de M. le Maréchal Président en Conseil, un télégramme dans lequel je lui fais savoir que le « Cabinet français approuve l'exposé, ainsi que les propositions qui lui ont été présentées et que son concours y est acquis »[1].

*Pour Londres seulement.* J'aurais désiré trouver le temps de m'informer directement des dispositions dans lesquelles le Cabinet anglais avait accueilli ces ouvertures; mais notre réponse était impatiemment attendue et je pourrais d'ailleurs conclure des paroles du prince Gortchakoff, ainsi que de la réponse même que Lord Odo Russell y avait faite, que le Gouvernement de S. M. britannique, déjà préparé par une communication préalable, avait d'avance donné son adhésion. Il n'y avait donc pas lieu pour nous à retarder la nôtre.

*Pour Rome seulement.* J'aurais désiré trouver le temps de m'informer directement des dispositions dans lesquelles les Cabinets de Londres et de Rome avaient accueilli ces ouvertures. Mais notre réponse était impatiemment attendue. Je pourrais d'ailleurs conclure des paroles du prince Gortchakoff ainsi que de la réponse que Lord Odo Russell y avait faite que le Gouvernement de Sa Majesté britannique, déjà préparé par une connaissance préalable des intentions des trois Cours, avait d'avance promis son assentiment. Le langage de M. l'Ambassadeur d'Italie devait me faire croire que le Cabinet du Quirinal donnait également son adhésion. Il n'y avait donc pas lieu pour nous de retarder la nôtre.

(1) Voir ci-dessus n° 52.

## 54.

### M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 16 mai 1876, 11 h. 55, soir.*

Six exécutions ont été faites aujourd'hui à Salonique en présence des Commissaires français et allemand et du Consul anglais.

## 55.

### M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 20 mai 1876, 5 h. 10, soir.*

Je viens de voir M. d'Oubril. Le prince Gortchakoff est d'avis qu'il faut passer outre sans avoir l'adhésion de l'Angleterre, par cette principale raison que Lord Derby ne propose rien à la place des points qu'il critique (1). Le comte Andrassy partage cet avis. Il en est de même du prince de Bismarck qui l'a fait dire à M. d'Oubril par M. de Bülow. Celui-ci devait voir l'Empereur hier à la fin de la journée et il ne doutait pas que l'opinion du Souverain fût conforme à celle du Ministre.

J'ai interrompu ma dépêche pour recevoir la visite de M. d'Oubril, qui sortait de chez le prince de Bismarck.

Il lui a communiqué un télégramme qu'il venait de recevoir du prince Gortchakoff, contenant textuellement ces mots :

« Vu l'accord des cinq Puissances, le prince Gortchakoff propose pour gagner du temps de charger par le télégraphe les représentants à Constantinople de combiner des notes identiques d'après le texte du Mémoire de Berlin et de les notifier à la Porte. »

Le prince de Bismarck a répondu à M. d'Oubril qu'il était disposé à agréer ce moyen, mais qu'il devait auparavant prendre les ordres de l'Empereur.

(1) Dans une dépêche du 19 mai adressée à Lord O. Russell, Ambassadeur d'Angleterre à Berlin, Lord Derby avait annoncé que le Gouvernement anglais ne se trouvait pas « en mesure de s'associer à la politique que les trois Gouvernements lui ont demandé d'adopter. » (*Doc. dipl., Affaires d'Orient* 1875-1877, p. 139-142). Voir ci-dessus n° 51; cf. aussi G.-E. Buckle, *The Life of B. Disraeli*, t. VI, p. 24-26.

Le prince, extrêmement fatigué, part demain matin pour le Lauenbourg et il a dit à M. de Bülow qu'il communiquerait demain à M. d'Oubril ainsi qu'aux représentants de la France et de l'Italie la réponse de l'Empereur.

[Visite de Lord Odo Russell au prince de Bismarck; « on est généralement affligé et contrarié de la réponse anglaise. »]

## 56.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 23 mai 1876, 5 h. 45, soir.*

Le prince de Hohenlohe vient de me communiquer d'ordre de son Gouvernement le télégramme suivant :

« Le prince Gortchakoff et le comte Andrassy sont convenus que les représentants des Puissances devraient maintenant adresser une communication à la Porte en forme de notes identiques conformes au texte du Memorandum de Berlin (1). Nous avons adhéré et nous allons donner nos instructions en conséquence à l'Ambassadeur à Constantinople ».

J'ai répondu au prince que j'avais fait à Londres, à la demande de l'Autriche et en vue de concilier le regrettable différend qui nous séparait de l'Angleterre, une démarche instante et que je devais, dès lors, attendre la réponse qui me serait faite avant d'envoyer à M. de Bourgoing les instructions définitives.

Le Chargé d'affaires d'Autriche(2), qui vient de me faire la même communication, et auquel j'ai fait la même réponse, était autorisé à me déclarer que le comte Andrassy chercherait à retarder la démarche à Constantinople si je voyais en ce moment plus de chances d'obtenir que l'Angleterre se rapprochât de nos vues au moins sur la question de l'armistice. J'en ai pris acte et j'ai promis prompte réponse.

Veuillez donc me dire quelles paroles ou tout au moins quelles impressions vous avez pu recueillir jusqu'à présent. Il est bon, en tout cas, que le Cabinet anglais connaisse immédiatement ces dispositions conciliantes de l'Autriche.

(1) Cf. ci-dessus n° 51, note 1. — (2) M. de Kuefstein.

## 57.

### LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 26 mai 1876, 1 h. 25, matin.*

Au lieu de demander à l'Angleterre de s'isoler (1), alors que cet isolement s'affirme par des démonstrations navales dont le déploiement ne peut qu'augmenter le trouble et l'inquiétude au milieu d'une situation générale qui a tant besoin de calme, d'apaisement et de concorde, au lieu de repousser l'armistice, la Porte devrait prendre acte de l'hommage éclatant rendu par tous au principe de son intégrité et de son indépendance et, discutant les moyens présentés, proposer des délais moins longs, réclamer des garanties, mettre enfin à l'acceptation de cet armistice des conditions d'exécution pour empêcher le ravitaillement des insurgés et assurer la concentration de ses propres troupes sur les points qui auraient pour elle une véritable importance. Tout cela serait plus facile, si l'Angleterre, restant dans l'accord des Puissances, pouvait peser sur les délibérations successives.

*Confidentiel.* Si la Porte ne pouvait ou ne voulait pas entrer dans cette voie, comment ne lui vient-il pas à l'esprit de provoquer elle-même la réunion d'une Conférence en objectant que les mesures auxquelles on la sollicite de consentir lui paraissent en contradiction directe avec l'esprit et la lettre du traité de 1856 et qu'elle demande aux Puissances garantes d'en délibérer avec elle et en commun avant de passer outre. C'est là une idée qu'il ne faut pas exprimer directement mais chercher à faire naître dans son esprit pour que l'initiative vienne d'elle seule.

(1) Se conformant aux instructions du duc Decazes, M. de Bourgoing avait déjà essayé, mais en vain, de persuader au Grand Vizir et à Rachid Pacha que l'Angleterre rendrait bien plus de services «à la Turquie en prenant part aux délibérations qu'en s'abstenant». (Tél. de M. de Bourgoing au duc Decazes, du 25 mai.)

## 58.

### LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, VIENNE, PÉTERSBOURG ET BERLIN.

D. nos 112, 59, 80, 72. *Versailles, 29 mai 1876.*

En présence du refus de l'Angleterre d'adhérer aux propositions du Memorandum de Berlin [1] et après m'être assuré que je devais abandonner l'espoir de changer sa résolution,

*Pour Londres seulement :* je ne pouvais.

*Pour les autres postes :* je n'ai pas voulu tarder davantage à expédier mes instructions à M. l'Ambassadeur de France à Constantinople. J'ai l'honneur de vous adresser ci-annexé pour votre information le texte de celles que je lui ai envoyées par le télégraphe à la date d'hier [2]. Ainsi que vous le verrez, je l'ai autorisé à se concerter avec les représentants des trois Cours impériales et de celle d'Italie pour la remise d'une note identique au Gouvernement ottoman.

D'après les indications mêmes de notre Ambassadeur, j'ai lieu de croire que ses collègues apporteront un grand esprit de conciliation dans la rédaction de cette note et que les points arrêtés à Berlin seront présentés à la Porte sous une forme propre à ménager sa susceptibilité. C'est là l'indice d'un esprit de modération auquel, en ce qui nous concerne, nous ne pouvons qu'applaudir et nous en augurons favorablement pour le succès ultérieur des efforts que nous continuerons de faire, autant que les circonstances le permettront en vue de rétablir entre toutes les Puissances l'accord momentanément troublé [3].

[1] Lord Derby avait dit au marquis d'Harcourt : «Je regrette que l'Angleterre demeure isolée en Europe; mais je ne puis (et mes collègues sont unanimement de mon avis) adhérer à une proposition que je désapprouve dans presque toutes ses parties.» (Dépêche n° 43 du 17 mai au duc Decazes.) Le 25 mai, à 5 h. 24 du soir, le marquis d'Harcourt télégraphiait : «Lord Derby m'écrit : «Je ne pense pas, dans l'état actuel des choses, qu'il y ait rien à gagner à renouveler la discussion entre nous.»

[2] Télégramme du 28 mai, 1 h. 15 du soir, envoyé pour «nous associer à la pensée qui a inspiré ce Memorandum».

[3] Le 30 mai, à 2 h. 5 du soir, un télégramme de M. de Bourgoing devait annoncer la déposition du Sultan Abdul Aziz et la proclamation de Mourad V.

## 59.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Ems, 2 juin 1876, 6 h. 42, soir.*

J'avais remarqué hier en causant avec le prince Gortchakoff de la reconnaissance de Mourad [1] que cette circonstance m'avait inspiré quelque doute sur la continuation de notre entente intime avec la Russie. J'ai été ce matin chez lui, je lui ai exprimé mon impression; il a reconnu que je ne m'étais pas trompé. J'ai cherché à lui démontrer combien cette opinion était peu fondée, en citant à l'appui toutes les phases de la dernière négociation, l'empressement de notre adhésion [2], mais, d'un autre côté, l'importance du concours de l'Angleterre pour produire un effet moral auquel les trois Cours du Nord attachaient une haute valeur, les instructions nettes que vous avez envoyées à notre Ambassadeur à Constantinople de concourir à la note identique, aussitôt après avoir reçu la confirmation du refus de l'Angleterre, quoiqu'il ne fût plus aussi absolu que dans le principe, enfin la déposition du Sultan, incident nouveau qui était étranger à l'affaire de la note et n'entraînait pas, comme pour le reste, un accord nécessaire. J'ai lu ensuite au prince Gortchakoff les télégrammes que vous m'avez remis. Il a paru satisfait de leur teneur, mais, sans nous adresser de reproches, il a constaté la nuance qui existait entre nos résolutions mutuelles. Il a télégraphié ce matin à son représentant d'attendre pour répondre à la Porte que la notification ait été faite à la Russie d'une manière formellement officielle. L'Allemagne et l'Autriche agiront de même.

Le prince Gortchakoff se montre froissé et méfiant vis à vis de l'Angleterre, ayant même des doutes sur la sincérité de son langage à l'égard du Monténégro, qu'il trouve en désaccord avec une autre démarche faite, il y a quelque temps, auprès de l'Autriche dans le but, croit-il, de la brouiller avec la Russie. Enfin, de cette mauvaise humeur il semblerait qu'il rejaillisse quelque chose sur nous, qu'il croit avoir été entraînés par cette Puissance à hâter notre reconnaissance.

[Mécontentement des Anglais contre les Russes.]

(1) Voir ci-dessus n° 58, note 3. M. de Gontaut était arrivé le 1er juin à Ems, où le Tsar et le prince Gortchakoff résidaient.

(2) Voir ci-dessus n° 52.

## 60.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 3 juin 1876, 1 h. 30, matin.*

L'Angleterre n'a pas reconnu officiellement. Elle n'a, comme nous, qu'autorisé son représentant à entretenir avec le Gouvernement turc [1] *des relations de fait.*

Le prince Gortchakoff, en me proposant [2] de provoquer pour la reconnaissance officielle et préalablement à celle-ci l'accord des *cinq* Puissances, excluait évidemment l'Angleterre de cet accord; j'estimais au contraire que l'occasion était bonne pour affirmer par une *heureuse spontanéité* l'entente de *toutes* les Puissances garantes; c'est pourquoi je réclamais l'accord des *six;* à moins que l'on ait le parti pris de couper l'Europe en deux !

Depuis huit jours Orloff me prie de m'employer activement à un rapprochement entre sa Cour et l'Angleterre; quel moyen m'en laisserait-on si on entendait exclure le Cabinet anglais même des pourparlers relatifs à la reconnaissance ?

## 61.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. Confidentiel. *Paris, 5 juin 1876.*

La chose est grave et je crois que l'on se presse trop [3]. Au premier abord je suis frappé de cette considération que l'opinion publique accueillera avec défaveur une démarche et une pression qu'elle qualifiera d'impatiente et elle fera la part trop belle à ce qu'elle appellera la patience et la prudence de l'Angleterre.

[1] Cf. ci-dessus n° 59.

[2] Le 2 juin à 4 heures 30 du soir, le duc Decazes avait télégraphié à M. de Gontaut : « Le prince Orloff m'a communiqué hier une dépêche du prince Gortchakoff qui paraît désirer que la reconnaissance officielle du nouveau Sultan soit précédée d'un accord entre les cinq Puissances. »

[3] L'Empereur Alexandre II avait déclaré à M. de Gontaut être « formellement d'avis de remettre la note à la Porte; si l'Angleterre persiste dans son sentiment, on agirait sans elle. L'Empereur Alexandre m'a exprimé l'espoir que la France ne se séparerait pas de la Russie. » (Télégr. de M. de Gontaut du 4 juin, 7 h. 30 du soir.)

D'autre part comment prétendre, en présence d'un pouvoir nouveau, d'une situation si profondément modifiée depuis huit jours, que les termes dont on se servait alors doivent rester entiers et immuables ?

La même sagesse ne consisterait-elle pas d'abord à s'entendre à nouveau sur l'opportunité de la démarche sauf à en préciser ensuite les termes et la portée ? J'attends votre courrier [1].

## 62.

### M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Ems, 6 juin 1876, 9 h. 10, soir.*

Nos conversations avec le prince Orloff [2] et le baron Jomini ont porté leurs fruits plus rapidement que je n'osais l'espérer.

L'Empereur Alexandre vient d'adresser aux Puissances un projet de résolution commune consistant à annoncer au Sultan que les cinq Puissances restent fermement unies dans leurs vues de pacification, mais que, devant l'octroi annoncé par Sa Hautesse de réformes importantes et considérables [2], elles ajournent la remise de la note.

Cette proposition, dont je ne connais pas d'ailleurs la teneur exacte, me semble de nature à répondre à nos justes objections et à satisfaire les différentes exigences. Comme je l'ai dit au prince Gortchakoff et au baron Jomini, je la crois propre à devenir le terrain sur lequel les diverses nuances d'opinions peuvent se rencontrer et se fondre, ce que l'on ne pouvait dire de l'autre. Il est sage et habile à la Russie de n'y avoir pas tenu et d'en avoir choisi un autre. J'espère que vous serez de cet avis.

Le comte Karolyi, d'ordinaire très silencieux, en témoigne plus que personne une grande satisfaction qui confirme par là l'opinion que j'avais que l'Autriche partageait en grande partie notre manière de voir.

Ne serait-ce pas une porte ouverte à l'Angleterre ?

(1) Télégramme de la main du duc Decazes.

(2) Conversation de M. de Gontaut avec M. Jomini le 6 dans la matinée et du duc Decazes avec le prince Orloff le 5 juin. Le duc Decazes et M. de Gontaut avaient fait entendre à leurs interlocuteurs des « conseils de temporisation ».

(3) Celles édictées le 1er juin 1876 (Cf. *Documents diplomatiques, Affaires d'Orient 1875-1877*, pages 147-148.)

## 63.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 7 juin 1876, 5 h. 19, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 15, soir.)

Le comte Andrassy a reçu ce matin un télégramme du comte Karolyi lui faisant part de la proposition du Cabinet russe [1] de surseoir à la remise de la note préparée. Il s'est empressé d'accepter. Cet heureux événement détend la situation, qui, hier soir encore, ouvrait des perspectives inquiétantes.

Le baron Hofmann, en m'en faisant part a dit : « Nous en attribuons et nous voulons en attribuer tout le mérite au duc Decazes ». Il a ajouté que l'entente à six lui paraissait désormais en bonne voie et qu'elle répondait aux plus sincères désirs du comte Andrassy, qui avait vu avec un vif regret le nuage prêt à s'élever entre lui et l'Angleterre.

## 64.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Ems, 8 juin 1876.*

J'ai été voir le prince Gortchakoff. Il m'a lu une dépêche rendant compte de la situation jusqu'à hier soir qu'il envoie à son Ambassadeur à Constantinople.

J'y ai remarqué les mots d'*hésitations de la France, de ses illusions par rapport au résultat de ses négociations entamées avec l'Angleterre et de perte de temps.*

J'ai relevé le mot d'hésitations que je ne trouve pas justifié. Nous recherchons l'union, nous ne différons pás sur le but, mais trouvant grave, et personne ne peut le nier, l'isolement de l'Angleterre, nous avons essayé de la ramener ; nous croyons rendre service à la Russie comme à l'Angleterre en cherchant à rétablir l'entente générale; mais le prince Gortchakoff est un peu agacé de ne pas voir arriver aussi tôt que celle des autres notre réponse à sa proposition, qu'il a faite en partie par égard pour nos scrupules. Il m'a

(1) Voir ci-dessus n° 62.

rappelé le service qu'il avait voulu nous rendre en insérant dans la note la résolution d'une manifestation maritime qui devait nous assurer tout naturellement une prépondérance incontestable et il a semblé nous reprocher, en prolongeant trop notre essai de médiation, de vouloir exagérer notre rôle.

L'humeur reprend donc ou continue à notre égard.

[M. de Gontaut va revoir le prince Gortchakoff.]

## 65.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

T. *Paris, 9 juin 1876, 3 h. 5, soir.*

La lecture de vos derniers télégrammes (1) me fait craindre que ma pensée n'ait pas été bien comprise par le prince Gortchakoff.

Je n'ai pas l'ombre d'hésitation à adhérer à son projet d'attendre que la Porte nous ait donné la preuve qu'elle entend procéder à la réalisation des réformes importantes qu'elle assure vouloir accorder prochainement et spontanément et d'ajourner ainsi toute remise de note.

Mais j'ai dû me demander, tout d'abord, en quels termes la déclaration du sursis pourrait être faite et si elle ne pourrait pas être faite par les six Puissances et j'ai entamé une négociation avec l'Angleterre pour essayer de nous assurer son concours, dont vous avez exactement défini le caractère et l'importance.

Subsidiairement, j'ai dû constater que la note identique préparée à Constantinople ne pourrait plus servir à ses fins et qu'il y aurait lieu à s'entendre ultérieurement pour en modifier les termes, si cette démarche d'ensemble redevenait nécessaire.

Mais l'accord sur le point principal, c'est-à-dire sur la conduite à suivre au moment actuel, n'en est pas moins complet.

Sadik Pacha vient d'être autorisé à me donner l'assurance officielle que la Sublime Porte considère toujours que toutes les promesses qui ont été faites aux Puissances subsistent et l'engagent et qu'elle a décidé qu'elles seraient toutes exécutées.

(1) Voir ci-dessus nos 62 et 64. Cf. aussi sur la correspondance de M. de Gontaut durant ce séjour à Ems, A. Dreux, *Dernières années de l'Ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron*, pages 209-243.

## 66.

### M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Ems, 15 juin 1876, 4 h. 30, soir.*

Je sors de chez le prince Gortchakoff que j'ai trouvé souriant et paraissant en très bonnes dispositions, ce qu'il faut attribuer à l'attitude nouvelle de l'Angleterre. Bien que le courrier de Londres, chargé de faire connaître la communication de Lord Derby ne soit pas encore arrivé, il est probable que le prince Gortchakoff en a appris la substance par le télégraphe; «l'Angleterre nous fait des avances, je ne vous le cache pas, m'a-t-il dit» (1). Dans le cours de la conversation, j'insistai à propos d'une dépêche d'Ignatieff sur les graves inconvénients de la mésentente des Puissances pour la solution des questions pendantes en ce moment et la nécessité qui devait s'imposer d'elle-même d'un accord général. Le prince Gortchakoff entra dans mon idée avec une netteté et une confiance que je n'avais pas vues encore chez lui et il ajouta : «L'Angleterre commence à comprendre elle aussi le péril de la désunion !» Il s'abstint de m'en dire davantage sur l'objet même de la communication anglaise; seulement, quand j'exprimai la croyance que l'Angleterre ne le faisait qu'avec la conviction qu'elle pourrait être agréée, il m'a fait de la tête un signe d'approbation et de confiance. Il ne m'a rien dit d'ailleurs de la France.

[Nouvelles et appréciations diverses.]

M. d'Aunay m'écrit de Berlin que M. de Bülow lui a dit que son Gouvernement est très satisfait de la tournure pacifique des événements en Orient.

Il a insisté longuement sur l'accord parfait de la France et de l'Allemagne relativement à l'affaire de Salonique (2) et m'a fait à ce sujet l'éloge du duc Decazes.

Le prince de Bismarck est parti hier matin pour Kissingen. M. de Bülow partira bientôt pour Marienbad et c'est M. de Radowitz qui, en raison de sa connaissance de l'Orient, le remplacera.

(1) Voir ci-dessous n° 69. — (2) Voir ci-dessus n$^{os}$ 46 et 47.

## 67.

### M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Ems, 17 juin 1876, 6 h. 35, soir.*

Je viens de dîner chez l'Empereur Guillaume avec l'Empereur Alexandre, le prince Gortchakoff, etc., et je tiens à vous donner de suite des impressions meilleures que celles de ce matin [1]. Je ne m'explique pas très bien encore la cause d'une modification aussi sensible; pour le moment, je dirai seulement qu'il n'est que juste d'en faire remonter en partie la cause aux lettres reçues tout à l'heure du prince Orloff.

Le prince Gortchakoff m'a dit être content de ces lettres, et il a rendu justice à nos intentions et à nos efforts. Il était très rasséréné. J'ai exposé de nouveau, et d'après votre lettre que j'avais lue en hâte[2], les négociations opportunes, intelligentes et bien dignes de succès que vous avez entreprises, non pas certes pour un intérêt particulier, mais dans un but principal, celui du rapprochement de la Russie, et de l'Angleterre, par conséquent un but éminemment pacifique et utile à tous. Le prince Gortchakoff cette fois n'a plus élevé d'objection à mon langage. Cependant contre les témoignages de reconnaissance sincère et cordiale que nous avait envoyés Lord Derby il a maintenu sa version de ce matin, mais il m'a fait entendre que celle-ci visait les sentiments de M. Disraeli et pas les autres. Le prince Gortchakoff m'a dit en outre qu'il avait lieu d'espérer maintenant que l'on pourrait s'entendre avec l'Angleterre. Un peu après, l'Empereur Alexandre m'aborde et me dit avec un mélange d'amabilité et de contentement : « Mes dernières nouvelles de Paris sont très satisfaisantes, je suis aise de vous le dire. » Après lui avoir exprimé combien j'étais heureux d'entendre ces paroles sortir de sa bouche, je lui répétai un peu après ce que je venais de dire au prince Gortchakoff et il l'accueillit avec grande bienveillance. Il me répéta aussi que l'Angleterre était revenue à des sentiments plus raisonnables et qu'il avait des espérances sérieuses de ce côté et qu'il pensait pouvoir maintenant passer à Jugen-

[1] M. de Gontaut avait fait le 17 au matin une visite au Chancelier russe qui lui avait paru « moins bien augurer » que l'avant-veille des « avances qu'on lui avait faites. » « De ces propositions, disait le prince Gortchakoff, les unes sont acceptables, les autres ne le sont pas, prononçant ces derniers mots avec fermeté. » (Télégr. de M. de Gontaut, du 17 juin, 3 h. 5.)

[2] Il s'agit sans doute d'une lettre particulière du 16 juin, non conservée dans les Archives des Affaires étrangères mais reproduite *in* Dreux, *Dernières années de l'Ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron,* p. 230-235.

heim un temps plus tranquille que celui d'Ems. Ces espérances, il est vrai, ne revêtaient pas un caractère très précis, pourtant elles m'ont paru encore un peu exagérées en les comparant à ce que vous me mandez ce matin[1].

En résumé : justice rendue à la France, espoir du côté de l'Angleterre; voilà l'impression du moment. Puisse-t-elle continuer!

L'Empereur Guillaume ne m'a rien dit sur la politique.

## 68.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 19 juin 1876, 3 h. 38, soir.*

L'Empereur Guillaume m'a abordé ce matin à la promenade et nous avons causé assez longuement. Ses premières paroles dites avec quelque empressement ont été celles-ci : «Nous sommes très-satisfaits de tout ce que fait votre Gouvernement, du concours qu'il nous a donné».

Je le remerciai de la justice qu'il nous rendait et je justifiai en quelques mots les mobiles de notre conduite en expliquant de nouveau de quelle utilité il nous avait paru de présenter à la Porte le faisceau serré de toutes les Puissances pour produire sur elle l'effet moral que chacune se proposait, par conséquent nos efforts incessants pour que l'accord fût fait avec l'Angleterre. L'Empereur nous a compris et approuvés. Il répéta combien il était satisfait de notre attitude, car, ajouta-t-il, «l'Angleterre a tout fait pour vous entraîner de son côté et vous n'avez pas consenti à vous séparer de nous.»

[Attitude de l'Angleterre.]

(1) «Montrez-vous très joyeux de cet accord, mais n'y croyez pas trop... Le terrain de l'action commune n'a pas encore été trouvé,» avait télégraphié le duc Decazes le 16 juin à 4 h. 55 du soir. Aucun télégramme ne fut adressé à M. de Gontaut le 17 au matin.

## 69.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 119. *Versailles, 21 juin 1876.*

[Communication par le prince Orloff de la correspondance du comte Schouvaloff avec le prince Gortchakoff.]

Le 11 juin le comte Schouvaloff rend compte au prince Gortchakoff de son entrevue avec M. Disraeli chez M. le baron de Rothschild à la suite du discours (1) prononcé par le Premier Lord de la Trésorerie. Après un échange d'observations sur ce discours même que M. l'Ambassadeur de Russie n'avait pas trouvé assez clair, observations empreintes d'ailleurs d'une certaine réserve de la part du comte Schouvaloff, M. Disraeli était entré dans des explications très amicales et très confiantes. Il avait protesté de la cordialité de ses sentiments, en déclarant qu'il n'avait pas contre la Russie les méfiances dont on l'accusait; il n'était animé de ces dispositions défiantes, ni en Asie, ni en Orient. On lui reprochait de ne pas avoir de politique et de ne viser qu'à l'isolement et à l'abstention. C'était là une erreur. Il avait au contraire des vues très arrêtées. Si le comte Schouvaloff le désirait, il s'en expliquerait avec lui.

Les deux hommes d'État reprennent plus tard l'entretien qui s'était terminé par ces déclarations. Le Premier Ministre de Sa Majesté britannique blâme l'Autriche et la Russie d'avoir arrêté les manifestations belliqueuses de la Serbie. On ne gagne rien, dit-il à les modérer. Les insurgés et les Princes sur lesquels ils s'appuient ne veulent d'autre accommodement que l'autonomie. La lutte est inévitable; le plus tôt sera le mieux. *Il faut une saignée.* La guerre sera cruelle mais elle ne pourra être longue. Si les Turcs sont battus, les provinces insurgées se constitueront sur le pied de la Roumanie et l'Europe n'interviendra que pour enregistrer les solutions, lesquelles au surplus devront être complétées par la concession du petit Zvornik à la Serbie et de certains territoires, y compris le port de Spitza, au Monténégro. Si, au contraire, les Turcs sont vainqueurs, l'Europe aura sans doute à faire entendre sa voix pour empêcher les rigueurs et les cruautés dont les chrétiens pourraient avoir à souffrir et l'on réclamera pour eux des institutions semblables à celles de la Crète. M. Disraeli semblait inviter son interlocuteur à voir Lord Derby afin de reprendre avec lui toutes ces questions.

(1) Discours du 9 juin. Cf. G.-E. Buckle, *The life of B. Disraeli,* t. VI, p. 28.

M. l'Ambassadeur de Russie à Londres, peu habitué à ce langage de la part du Cabinet anglais, terminait le compte rendu de cet entretien en demandant au prince Gortchakoff s'il devait accueillir la suggestion de M. Disraeli et ramener sur ce sujet l'attention des Ministres de Sa Majesté britannique.

Le Chancelier répondit le 14. Dans sa dépêche il rappelle que la politique de la Russie a voulu écarter de ses prévisions les extrémités redoutables prévues par le Premier Lord de la Trésorerie et qu'elle a cherché à éviter aux populations les horreurs de la guerre civile, mais il ne refuse pas d'écouter les explications du Cabinet de Londres qu'il incline à considérer comme des ouvertures.

Cette dépêche se croise avec celle en date du même jour que le comte Schouvaloff écrit à Ems. Il a vu Lord Derby qui lui a tenu un langage semblable à celui de M. Disraeli. L'Angleterre, a ajouté le Principal Secrétaire d'État, s'est associée à la présentation de la note du comte Andrassy sans croire à l'efficacité de cette combinaison, mais pour ne pas se séparer des Puissances. Elle ne s'est pas décidée à adhérer au Memorandum de Berlin parce que ce document était un compromis et ne représentait réellement aucune des vraies tendances des trois Cours qui l'avaient préparé.

« Pourquoi dès lors, ne faites-vous pas une contre-proposition? » interrompit le comte Schouvaloff.

« Parce que le moment n'est pas venu », répliqua Lord Derby. « Dans un mois on aura pu voir les effets de l'initiative de la Turquie, les événements auront marché en dehors de la pression de l'Europe. Dans tous les cas les situations se seront dessinées nettement. Alors vous pourrez nous faire des ouvertures et nous serons bien plus en mesure de les écouter. »

Dans une dépêche du même jour, que je cite ici uniquement à titre de renseignement touchant les rapports de l'Angleterre et de l'Allemagne sur le terrain de l'Orient, le comte Schouvaloff rapporte que le comte de Münster a été chargé de faire des représentations assez vives au Gouvernement britannique sur la conduite de son agent à Salonique dont l'influence, d'après le Cabinet de Berlin, a été détestable et qui protège les Turcs contre les chrétiens. Lord Derby se serait ému de cette communication et aurait promis d'en tenir compte.

Le prince Gortchakoff répond le 17 à M. l'Ambassadeur de Russie à Londres. Il se montre de plus en plus disposé à considérer le langage des Ministres anglais comme pouvant devenir le point de départ d'une entente. Sans doute, dit-il, les autonomies dont a parlé M. Disraeli seraient une issue excellente pour les complications actuelles. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg a poursuivi le même but par d'autres moyens plus lents et moins directs; peut-être en effet vaut-il mieux y arriver plus vite; quoi qu'il advienne, au reste, il est inutile d'attendre que les extrémités prévues par le Cabinet de Londres se

réalisent et s'imposent. Il serait plus sage d'indiquer à la Porte les nécessités dernières de la situation et de la lui faire accepter par voie de conseils intimes et isolés afin que les solutions se produisent pacifiquement au lieu d'être le résultat d'une lutte sanglante. On pourrait employer utilement le délai d'un mois que demande Lord Derby à faire parvenir de sages avis à Constantinople. Plus qu'aucune autre Puissance l'Angleterre serait en mesure d'agir efficacement en ce sens. En tout cas, le comte Schouvaloff devra insister fortement avant même l'échéance indiquée pour décider le Cabinet de Londres à présenter des propositions précises.

En chargeant le prince Orloff de me donner lecture de ces documents, le Chancelier fait observer qu'ils révèlent des dispositions nouvelles de la part du Gouvernement de Sa Majesté Britannique, qu'elles sont dues à la bonne attitude des cinq Puissances et que, si cette attitude se maintient, elle aura pour effet d'amener des explications plus précises qui rendent possible l'accord définitif des six Puissances.

J'ai tenu à résumer aussi complètement que possible des correspondances d'un si réel intérêt. Elles mettent en pleine lumière, je le répète, l'état actuel des rapports entre l'Angleterre et la Russie. Elles laissent, il est vrai, dans l'ombre la question de savoir si le Cabinet de Londres est dans l'intention de faire des propositions formelles ou s'il attendra que ces propositions lui soient faites. La première hypothèse est celle que le prince Gortchakoff paraît avoir admise, tandis que la seconde se concilierait mieux avec le langage de Lord Derby rapporté dans la dépêche du comte Schouvaloff en date du 14. Toujours est-il que les explications qui ont eu lieu témoignent d'un mouvement réciproque de confiance qui peut exercer une influence considérable sur la suite des négociations. Si cette importante conjoncture a pour effet de faciliter un retour à l'entente des six Puissances sur la base de l'intégrité de l'Empire ottoman et du maintien de la paix générale, nous en serions sincèrement heureux et c'est dans cet espoir que nous y applaudissons dès à présent.

## 70.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Ems, 28 juin 1876, midi 35.*

[Télégramme reçu.]

L'Empereur Guillaume m'a de nouveau abordé tout à l'heure à la promenade et m'a exprimé les vives inquiétudes que lui donnaient les nouvelles de

Serbie. Le Prince Milan rejoint son armée après-demain : il a fait une proclamation, il déclare la guerre à la Turquie [1] ! « Tout cela est insensé, ajouta-t-il. L'Angleterre dit que quand les Serbes auront été battus le moment sera arrivé d'intervenir à Six. » Et comme je déplorais que l'on attendît que le sang eût coulé à flots peut-être pour intervenir, l'Empereur Guillaume s'associa pleinement à mes paroles et il saisit cette occasion pour me féliciter avec chaleur de notre excellente et persévérante attitude dans toute cette affaire.

Je suis bien inquiet de tout ce qui peut arriver incessamment.

Lord Odo Russell est parti pour Londres.

## 71.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG

D. n° 92. *Versailles, 6 juillet 1876.*

[Instructions données au marquis d'Harcourt, à l'occasion de l'entrée en guerre de la Serbie.]

« Le Gouvernement anglais, disais-je à notre Ambassadeur [2], aurait désiré que la Sublime Porte, abordant résolument les négociations avec ses sujets révoltés, pût arriver avec eux à une entente établie en dehors de toute pression extérieure. L'impossibilité d'un accord direct et pacifique étant constatée, il n'estime pas que, même en ce cas, cette pression extérieure puisse et doive se produire pour imposer *de fait* à l'une ou à l'autre des deux parties en présence la cessation de la lutte. L'Europe n'a donc plus, selon lui, qu'à proclamer le principe de non-intervention absolue, et à attendre, dans des conditions de réserve et d'abstention complète, sur tous les points de l'Empire ottoman, que les solutions, sur lesquelles elle aura ultérieurement à se prononcer, résultent du développement même des événements.

« Ces solutions comportent une double alternative.

« Peut-être le Sultan sera-t-il condamné à s'avouer que les efforts de son armée ne suffisent pas à triompher des résistances des insurgés. Il pourra

[1] M. de Bourgoing devait télégraphier de Thérapia, le 2 juillet à 8 heures du soir : « La Porte annonce que les Serbes ont commencé hier les hostilités en passant la frontière près de Nich. » En même temps le Prince de Monténégro avait annoncé à la Porte qu'« il commencera demain les hostilités ».

[2] Dans une dépêche n° 124 du 2 juillet, le duc Decazes analysait une « correspondance qu'il (Lord Derby) a bien voulu nous communiquer. »

difficilement se soustraire alors à la logique inflexible des faits et l'Europe reconnaîtra que les provinces révoltées auront conquis leurs droits à un régime semblable à celui dont jouissent déjà la Serbie et la Roumanie.

« Peut-être, au contraire, des succès même partiels permettront-ils au Sultan de rétablir son autorité méconnue sur tout ou partie du territoire révolté. Il y a lieu de supposer qu'en ce cas les insurgés, déçus dans leurs projets et découragés par leur insuccès, réduiront leur prétention et l'Europe peut espérer qu'ils seront plus facilement amenés dès lors à accepter des réglements de la nature de ceux qui sont intervenus pour la Crète à la suite de la guerre de 1866 et 1867.

« Dans l'un et l'autre cas, aux yeux du Cabinet anglais, la médiation des Puissances deviendra à ce moment opportune, ce qu'elle ne serait pas aujourd'hui, et cette médiation devra se proposer la mission de faire prévaloir celle des deux alternatives, que je viens d'indiquer, dont les événements auraient préparé et justifieraient le triomphe. »

Je n'avais pas hésité en terminant à autoriser M. d'Harcourt à faire savoir à Lord Derby que je n'aurais point d'objection à le suivre sur ce terrain, en tant qu'il me paraissait que cette attitude, qui constaterait l'engagement de toutes les Puissances de ne poursuivre dans le règlement des affaires d'Orient aucune visée ou avantage personnels, serait de nature à assurer leur accord et à sauvegarder l'intérêt supérieur de la paix générale. Placés à ce point de vue pour apprécier les suggestions que le Cabinet de Saint James souhaitait de faire prévaloir, nous estimions, en effet, qu'elles constituaient un programme qui, bien défini et bien compris, pouvait servir de base à une entente entre les divers Cabinets, non moins désirable sans doute aux yeux de Lord Derby qu'elle ne l'était aux nôtres.

Le Principal Secrétaire d'État, à qui, suivant mes instructions, M. le marquis d'Harcourt a donné lecture de la dépêche qui résumait ainsi les hypothèses et les solutions dont l'examen a servi au Gouvernement anglais pour fixer sa politique et qui en développait la portée et les conséquences, a bien voulu en reconnaître la parfaite conformité avec ses vues et avec le langage qu'il avait précédemment tenu lui-même et il a déclaré qu'il y donnait une complète adhésion.

L'importance de cet assentiment ne vous échappera pas.

J'ai lieu de penser que, sur ce terrain ainsi déterminé, l'adhésion et le concours du Gouvernement de Sa Majesté Impériale étaient d'avance acquis à l'entente et à la conciliation, et je suppose que vous en pourrez recueillir l'assurance.

Vous remarquerez, et j'appelle en terminant votre attention sur ce point spécial, qu'en prévoyant le sort qui devrait être fait à la Bosnie et à l'Herzégovine dans le cas où les armées turques auraient le dessous, le programme

anglais n'indique nullement que ces provinces dussent ou pussent être réunies à la Serbie. Or, c'est là une prétention que paraît afficher aujourd'hui le Gouvernement serbe, mais contre laquelle l'Autriche proteste de la manière la plus formelle. Je crois savoir que le comte Karolyi a été chargé de s'exprimer à cet égard à Berlin en termes qui ne peuvent laisser aucun doute sur la volonté du Cabinet de Vienne de repousser cette annexion qui, du reste, ne semble pas être dans les vœux d'une partie de la population chrétienne de ces provinces. Il paraîtra sans doute nécessaire de tenir compte de ces préoccupations du Cabinet autrichien dans un esprit de prudence et de conciliation.

## 72.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 7 juillet 1876, 9 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 30, soir.)

Le comte Andrassy se rend ce soir avec l'Empereur à Reichstadt. Avant de partir il est venu me voir. Il m'a communiqué une dépêche de Kuefstein renfermant le résumé d'une sorte de programme émanant de Lord Derby et qui aurait reçu votre approbation (1). Il consisterait à observer une neutralité absolue «jusqu'à ce que le résultat de la lutte ait commencé à se dessiner», puis à assurer aux provinces insurgées, en cas de défaite, les institutions de la Crète, en cas de victoire, une autonomie analogue à celle de la Serbie et du Monténégro.

Le comte Andrassy m'a chargé de vous dire qu'il lui paraissait impossible en ce moment de formuler un programme définitif et qu'il ne voulait pas prendre d'engagement prématuré; qu'une action diplomatique ne saurait aboutir aujourd'hui à aucun résultat pratique et servirait seulement à compromettre d'avance le succès d'une action future; que cette ligne de conduite avait eu l'approbation de l'Empereur. Il a fait observer qu'il n'y avait aucune assimilation à établir entre la Bosnie, l'Herzégovine d'une part, la Serbie et le Monténégro de l'autre, ce dernier surtout, qui à ses yeux était indépendant; que l'autonomie ainsi comprise aurait pour effet d'amener une lutte d'extermination, d'encourager l'insurrection dans la Bulgarie, d'arrêter le mouvement de réformes. Il a ajouté que si l'on désirait, autant qu'il le désirait lui-même, l'entente de l'Autriche et de la Russie, il ne fallait pas rédiger d'avance

(1) Voir ci-dessus n° 71.

des formules absolues dont quelques points étaient inacceptables pour le Gouvernement austro-hongrois.

Il me revient que l'Empereur part avec les intentions les plus favorables à l'entente avec la Russie, même au prix de certaines concessions.

L'Ambassadeur de Russie a été appelé à Reichstadt. Sa Majesté l'a invité à monter dans le train impérial.

## 73.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 10 juillet 1876, 9 h. 10, soir.*

Le Chargé d'affaires d'Autriche vient de recevoir du comte Andrassy et a été autorisé à me communiquer le télégramme suivant rendant compte des résultats de l'entrevue de Reichstadt (1).

« On est tombé d'accord, en écartant les propositions récentes, de maintenir dans l'état actuel la non intervention. Seulement quand les circonstances le réclameraient et qu'un fait spécial se produirait, on engagerait des pourparlers confidentiels ultérieurement entre toutes les grandes Puissances chrétiennes. »

## 74.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 11 juillet 1876.*

Je viens de voir le comte Andrassy. Il m'a confirmé sa satisfaction (2). Mon impression générale est qu'il a réussi à faire écarter les combinaisons serbes contraires à la politique austro-hongroise et qu'il n'a pris aucun engagement pour l'avenir, si ce n'est celui de provoquer ou d'accepter une entente générale des Puissances au moment opportun.

(1) Cf. sur les entretiens de Reichstadt, ci-dessus n° 72 ; cf. aussi Wertheimer, *Graf Julius Andrassy*, t. II, p. 320 et *sq.*, die *Grosse Politik*, t. II, nos 231 et 233, la *Polit. ext. de l'All.* t, II, nos 214 et 216 et красный архив, t. I. p. 36-42.

(2) Voir ci-dessus n° 73 et ci-dessous n° 75.

Ce moment ne lui paraît pas arrivé. Les Serbes, suivant lui, donnent des symptômes de lassitude et l'auraient fait sonder sur les conditions de la paix, mais il ne veut se prêter à aucune médiation avant que la guerre n'ait amené des résultats plus décisifs. Voici le résumé de l'entrevue tel qu'il a été écrit de la main du prince Gortchakoff : «Les deux Empereurs se sont séparés dans le meilleur accord, décidés à proclamer le principe de non-intervention dans le moment actuel. Ils se réservent une entente ultérieure avec les grandes Puissances chrétiennes si les circonstances en démontrent la nécessité.»

L'impression du comte Andrassy est que le Cabinet anglais renonce à la partie absolue de son programme tout en acceptant de coopérer à l'œuvre finale de pacification.

## 75.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 134. *Versailles, 12 juillet 1876.*

[Attitude du comte Andrassy.]

La préoccupation principale, sous l'empire de laquelle se trouvait placé le comte Andrassy, était manifestement la crainte que les chances de la guerre n'amenassent l'établissement, sur les frontières méridionales de la Monarchie austro-hongroise, d'une puissante agglomération de populations slaves, affranchies de toute autorité extérieure. C'est contre cette éventualité qu'il cherchait des garanties et le programme anglais (1), tel qu'il le comprenait, ne lui semblait pas en offrir de suffisantes. Je ne doute pas que ce ne fût là son mobile véritable dans l'entretien (2) qu'il a eu avec M. de Vogüé quelques heures avant de partir pour Reichstadt. Or vous savez combien, pour ce qui nous concerne, nous sommes disposés à admettre comme légitime de la part de la Cour de Vienne un ordre d'idées semblable que nous ne jugeons d'ailleurs nullement inconciliable avec les données anglaises. Je n'ai pas hésité à m'en expliquer nettement déjà et je demeure d'avis que, dans toutes les hypothèses, les Puissances devront éviter de consacrer des combinaisons qui pourraient impliquer pour l'Autriche une menace sur ses frontières.

La Russie paraît avoir apprécié la situation de même; au moins les renseignements qui me sont parvenus jusqu'ici au sujet des résultats de l'entrevue des deux Empereurs et de leurs Ministres en Bohême me donnent-ils lieu

(1) Voir ci-dessus n° 71. — (2) Voir ci-dessus n° 72.

de supposer que l'accord s'est fait moyennant la promesse d'écarter les solutions dont la perspective alarme justement l'Autriche. Si cette conjecture se confirme, nous ne pourrons que nous en féliciter dans les circonstances actuelles, parce que nous y verrons un gage de la solidité d'une entente pacifique entre les deux Puissances les plus directement intéressées au règlement des affaires de l'Orient.

## 76.

### M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. *Berlin, 18 juillet 1876.*

[Conversation avec Lord O. Russell, arrivé inopinément de Londres.]

Votre Excellence n'ignore pas que les sentiments particuliers de Lord Odo Russell sur le Memorandum de Berlin et sur les résolutions du Cabinet de Saint-James ne concordent pas absolument avec ceux de son Gouvernement. Je crois savoir que, n'ayant pu lui faire partager ses vues, il s'est déclaré prêt, si Lord Derby le désirait, à résigner ses fonctions, mais cette offre n'aurait pas été acceptée. Il reconnaît d'ailleurs que le Gouvernement anglais se montre plus porté à la conciliation que primitivement, et le comte Schouvaloff lui a dit qu'il était satisfait de ses dispositions. J'ai demandé à l'Ambassadeur ce que ferait l'Angleterre si le fait *spécial* prévu à Reichstadt se produisait et que la Russie et l'Autriche fissent appel aux Puissances pour entrer toutes ensemble en pourparlers. Accepterait-elle la Conférence? « Oui, me répondit-il, pourvu qu'on lui propose des bases acceptables. » Et, se souvenant probablement du renversement inattendu de ses prévisions au mois de mai, il ajouta : « Je ne voudrais pas m'engager à spécifier dès aujourd'hui quelles seraient alors les bases jugées acceptables par l'Angleterre. »

Il m'importait beaucoup de savoir quelles étaient les pensées du prince de Bismarck sur les événements qui intéressent l'Europe à un si haut degré; je questionnai Lord Odo Russell à cet égard. Il me raconta qu'ayant demandé au Chancelier de le voir à Kissingen, celui-ci lui avait proposé de faire avec lui le voyage de Würzbourg, où l'Empereur lui avait donné rendez-vous. Lord Odo accepta et put ainsi causer à son aise avec le prince de Bismarck. Le Chancelier fort nerveux commença par se plaindre beaucoup d'être dérangé dans sa cure et de ne pouvoir passer tranquillement le congé de six mois qu'il avait obtenu pour soigner sa santé, se promettant pendant ce

temps de rester absolument étranger à toutes les affaires. Ensuite il déclara à Lord Odo que l'Allemagne était fort indifférente à la question d'Orient en elle-même, mais qu'il attachait un très haut prix au maintien de la paix ainsi qu'à la continuation des bonnes relations de la Russie et de l'Autriche-Hongrie et qu'à ce double but il appliquait tous ses soins. Quant à l'appréciation des choses en général, des négociations, de la conduite des uns et des autres, le prince de Bismarck a manifesté une préférence très marquée pour les idées du comte Andrassy, une préférence très grande pour la politique de l'Autriche sur celle de la Russie. Ces impressions ne pouvaient manquer de frapper Lord Odo Russell, elles m'ont frappé également sans me surprendre. Votre Excellence attachera sûrement une grande importance à la connaissance de ce renseignement dont la sincérité ne me semble pas pouvoir être suspectée. La notion de l'opinion du prince de Bismarck sera probablement une lumière pour reconnaître dans la suite la marche de la politique allemande.

[Guillaume Ier paraît à Lord O. Russell «plus favorable que son Chancelier aux idées russes».]

## 77.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Bourgoing, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. n° 94. *Versailles, 20 juillet 1876.*

Bien que nous ne soyons encore qu'imparfaitement éclairés sur les conditions dans lesquelles s'est effectuée la répression des troubles de la Bulgarie, il n'est malheureusement plus permis de douter qu'elle a été accompagnée des plus déplorables excès. Les hésitations, qui avaient accueilli les premiers témoignages, ont dû céder devant les révélations nouvelles qui sont venues les corroborer quant au caractère général des faits. L'opinion publique s'en est profondément émue et elle proteste de toutes parts contre des actes que rien ne saurait justifier.

[Le duc Decazes a prié Sadik Pacha d'attirer l'attention de son Gouvernement sur ces faits «douloureux» et il invite M. de Bourgoing à se faire auprès de «la Porte l'interprète de l'impression pénible que nous avons ressentie».]

## 78.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 5 août 1876, 4 h. 34, soir.*

M. de Bülow a repris hier la direction du ministère des Affaires étrangères. Je l'ai vu ce matin; il m'a exprimé en termes très chaleureux la reconnaissance que M. de Bismarck et lui ressentaient pour le concours que vous avez donné au Gouvernement allemand dans les réclamations relatives au meurtre de Salonique [1]. Edhem Pacha lui a donné hier soir l'assurance que l'indemnité promise aux familles des Consuls serait payée aujourd'hui même aux deux Ambassadeurs à Constantinople. Quant à l'engagement par écrit que l'ancien gouverneur ne serait plus jamais employé au service de la Porte et quant à l'exécution sur la place publique de Salonique du jugement qui condamne à la dégradation les officiers compromis, l'Ambassadeur de Turquie a encore cherché des faux-fuyants et a essayé de démontrer que la dignité de son Gouvernement rendait de semblables obligations bien difficiles à remplir. M. de Bülow lui a répondu que la dignité du Gouvernement allemand exigeait aussi que le crime commis sur son Consul fût châtié d'une façon exemplaire et que, si la Porte ne s'exécutait pas immédiatement, il serait forcé de proposer à l'Empereur d'user de représailles.

M. de Gontaut-Biron m'a remis avant hier le service de l'ambassade et doit être arrivé en France.

## 79.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, VIENNE, PÉTERSBOURG, BERLIN.

D. nos 157, 77, 104, 98. *Paris, 26 août 1876.*

Après quelques jours d'hésitations, que justifiait assez la situation difficile de la Serbie, le Gouvernement du Prince Milan s'est décidé à accepter la sug-

(1) Voir ci-dessus n° 47.

gestion dont le Cabinet de Londres avait pris l'initiative [1] et à réclamer les bons offices des Puissances pour le rétablissement de la paix. Je vous ai déjà communiqué par le télégraphe la dépêche télégraphique [2] dans laquelle le gérant du consulat général de France à Belgrade m'a informé de la notification de cette décision aux représentants des différents Gouvernements. Je vous en envoie ci-joint copie pour ordre. Les rapports de M. de Kerjégu fournissent d'ailleurs le témoignage des sages dispositions dont le Prince Milan s'est montré personnellement animé. Depuis le moment où il a reçu l'ouverture de l'Angleterre, il a conduit les délibérations de son Gouvernement avec le désir manifeste de les faire aboutir à une conclusion pacifique, et sa persévérance a triomphé des obstacles qu'il trouvait au sein de son ministère. Nous voulons espérer que la Porte lui en tiendra compte.

M. l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris est venu dès aujourd'hui même me faire savoir que son Gouvernement proposait qu'une démarche des représentants des Puissances garantes eût lieu à Constantinople pour demander au Gouvernement ottoman la suspension des hostilités. Je me suis empressé d'inviter le comte de Bourgoing à se joindre dans cette vue à ses collègues. Les instructions données par le Cabinet de Saint-Pétersbourg à son Chargé d'affaires tendent au même but et les Cabinets vont ainsi se trouver d'accord pour manifester leur volonté unanime de travailler en commun au prompt rétablissement de la paix.

*Pour Londres seulement :* S'ils veulent que le fruit de leurs efforts soit durable, il importe non seulement que leur action s'exerce avec promptitude et résolution, mais aussi qu'ils se montrent préoccupés dès ce moment même des conditions qui peuvent être de nature à assurer une pacification définitive. L'examen de ces conditions n'est pas nouveau pour le Cabinet de Londres; à l'heure où éclatait la lutte entre la Porte et les Principautés chrétiennes, sa pensée s'arrêtait d'avance sur les résultats de la guerre, tels que l'Europe aurait à les sanctionner, dans la double hypothèse de la victoire ou de la défaite des chrétiens. Je n'ai pas à vous rappeler les prévisions exposées par Lord Derby; elles sont consignées dans votre correspondance et elles portaient l'empreinte d'une réflexion trop mûrie pour que nous ne devions pas croire le Gouvernement anglais disposé aujourd'hui encore à se placer dans l'ordre d'idées qu'il avait alors adopté.

[1] Le 8 août à 11 h. 40 du matin, M. Gavard télégraphiait que, le samedi 5 août, M. Disraeli après lui avoir annoncé à dîner la défaite des Serbes avait ajouté que « c'était sans doute le moment pour la France et l'Angleterre d'intervenir utilement pour arrêter l'effusion du sang ».

Le 16 août, dans un télégramme circulaire de 1 heure du matin le duc Decazes annonçait que Lord Lyons lui avait fait savoir que Lord Derby avait « suggéré » au Prince Milan un appel aux Puissances. « Cet appel de la Serbie, ajoutait le duc Decazes, ne serait pas moins favorablement accueilli par la France. »

[2] Du 24 août, 9 h. 30 du soir.

## 80.

### LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, A M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Pétersbourg, 28 août 1876, 3 h. 39, soir.*
(*Reçu :* 7 h. 15, soir.)

[Départ du général pour Paris.]

La situation reste grave. C'est maintenant que les intérêts et les vues contraires vont se manifester. Il faut l'armistice [1] à tout prix et tout de suite et une Conférence le plus tôt possible sans quoi tout est à craindre. Vous ne sauriez vous faire une idée de l'agitation slave, chaque jour croissante et à laquelle le départ de l'Empereur va laisser malheureusement le champ libre. Ce mouvement général des esprits prend le caractère le plus sérieux et présente un grand danger; toute hésitation de la part de la Porte et des Puissances peut être fatale; on ne doit pas perdre un jour.

Pour nous le moment peut être suprême. Nous devons soutenir franchement, nettement, sans équivoque la Russie. En agissant ainsi nous la contentons, nous nous assurons sa reconnaissance et nous posons le premier jalon sérieux d'une autre alliance qui est la seule sur laquelle nous puissions compter. Nous sommes sûrs de son désintéressement, de la loyauté de l'Empereur et nous servons une cause sainte, humaine, chrétienne.

## 81.

### LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. Particulière. *Londres, 29 août 1876.*

Le comte Schouvaloff est venu hier chez moi à 5 heures comme il me l'avait promis, sortant de chez Lord Derby.

Celui-ci l'avait remis au lendemain pour lui faire connaître les décisions du Conseil des Ministres.

Nous avons causé longtemps et je lui ai exprimé sincèrement, et non sans émotion, tout ce que je sentais à cette heure décisive. « Je désirais la paix avec

[1] Voir ci-dessus n° 79.

ardeur, lui ai-je dit, dans l'intérêt général de l'Europe, dans notre intérêt national (nous avons plus à craindre la guerre qu'aucun autre pays), mais aussi dans l'intérêt de la Russie, dans celui du Tsar. J'avais pour l'Empereur Alexandre le plus grand respect, la plus sincère considération; j'admirais son règne civilisateur et pacifique, mais ce serait, selon moi, une triste fin pour ce règne et un démenti donné à une si belle vie que de se laisser entraîner contre son gré dans une guerre sans gloire par une bande de révolutionnaires, d'agitateurs ambitieux, de membres de sociétés secrètes, par l'écume de la Russie enfin, comme lui-même, comte Schouvaloff, désignait devant moi tout dernièrement les volontaires russes, qui grossissaient l'armée serbe. Il seyait mal, ce me semblait, au Tsar conservateur, qui s'était toujours posé comme le représentant du droit et de l'autorité, de donner le fatal exemple de prendre par la force ce qui lui paraissait à sa convenance et de livrer ainsi l'Europe à tous les pillages et à toutes les cupidités. Restait à savoir si, à ce jeu, il aurait le dernier.

« Selon toutes les probabilités humaines le succès serait pour les Russes dans cette guerre, qui paraissait maintenant presque inévitable; mais toute guerre avait ses chances imprévues. Même se terminerait-elle favorablement, beaucoup de sang serait répandu, beaucoup d'argent serait englouti. »

## 82.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Bourgoing, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 30 août 1876, 3 h. 10, soir.*

Ne perdez pas de vue l'importance que nous mettons à obtenir de la Porte la suspension des hostilités [1] et insistez dans ce sens auprès de vos collègues aussi bien que de Safvet Pacha. Ce dernier comprendra qu'il a tout intérêt à accueillir avec empressement ce désir des Puissances et à donner cette satisfaction à l'opinion publique européenne. La résistance de la Porte augmenterait toutes les difficultés de la situation.

[1] Voir ci-dessus nos 79 et 80.

## 83.

### M. de Sayve, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 7 septembre 1876, 3 h. 32, soir.*

[Attente de la réponse turque.]

La mission du général Manteuffel à Varsovie donne lieu ici à beaucoup de commentaires; M. de Bülow ne lui attribue qu'un but de courtoisie (1). Si en 1874 et 1875, m'a-t-il dit, l'Empereur n'a pas fait féliciter l'Empereur Alexandre à son passage à Varsovie, c'est parce qu'alors les deux Souverains venaient de se voir en Allemagne, tandis qu'aujourd'hui ils sont séparés depuis deux mois. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on considère généralement cette démarche comme ayant un caractère pacifique; les articles violents que certains journaux russes ont publiés dernièrement contre l'Allemagne semblent ne pas avoir d'écho dans le monde officiel.

## 84.

### Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 68. *Londres, 10 septembre 1876.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 septembre; Dir. pol., 16 septembre.)

Il est impossible de ne pas tenir compte du mouvement d'opinion qui s'est manifesté dans ce pays à la nouvelle des odieux massacres exercés en Bulgarie par les troupes irrégulières turques (2).

Jusqu'à ces derniers temps la nation anglaise marchait d'accord avec son

(1) Cf. dans *Die Grosse Politik,* t. II, n° 230, la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n° 213, la lettre de Guillaume Ier qui accrédite le feld-maréchal de Manteuffel auprès d'Alexandre II; le rapport du feld-maréchal du 6 septembre: *Die Grosse Politik,* n° 231, *Politique extérieure*, n° 214; et la lettre d'Alexandre II à Guillaume Ier : *Die Grosse Politik*, n° 232, *La politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, 215.

(2) M. de Bourgoing avait écrit dans une dépêche du 9 août 1876 : «L'enquête, dont sir H. Elliot avait chargé M. Baring en Bulgarie, a amené des résultats qui confirment en grande partie les renseignements recueillis par d'autres ambassades : les chiffres de quinze à vingt mille victimes et de plus de cent villages détruits... ne paraissent nullement exagérés.»

Gouvernement et semblait comme lui incliner du côté de la Turquie dans sa lutte contre les Puissances vassales, elle avait approuvé le refus de concours opposé au Memorandum de Berlin. Si le Gouvernement anglais n'exerçait par là qu'une influence négative, il faisait du moins acte de volonté et de puissance par cela seul qu'il entravait l'exécution des plans conçus par d'autres et mettait obstacle à l'ambition supposée (à tort ou à raison) de telle ou telle Puissance.

[Révélations des *Daily News*, brochure de M. Gladstone sur les «horreurs en Bulgarie».]

Ce qui démontre peut-être avec le plus de force la violence du sentiment public actuel, c'est la déclaration faite par Lord Derby à la Porte que si elle n'accorde pas l'armistice et ne fait pas promptement la paix, «la Russie sera amenée à intervenir en faveur de la Serbie et que l'opinion publique s'est tellement prononcée que le Gouvernement de la Reine ne pourra rien faire pour s'y opposer.» Cette déclaration, sur laquelle Lord Derby a insisté dans l'intérêt de la cessation immédiate des hostilités, est faite en toute sincérité. Si réellement l'armée russe se mêlait à la lutte, le Gouvernement de la Reine se verrait contraint de laisser faire, au moins dans l'origine. Je n'oserais dire toutefois que cette opinion publique, récemment encore presque exclusivement préoccupée des projets ambitieux qu'elle attribuait à la Russie, ne se retournerait pas de nouveau, si l'antipathie nationale qui existe entre ces deux pays ne se réveillerait pas et si l'Angleterre verrait longtemps d'un œil tranquille la marche ascendante de la Puissance moscovite se rapprochant de Constantinople.

## 85.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 47. *Berlin, 14 septembre 1876.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 septembre; Dir. pol. 19 septembre.)

[M. de Sayve rappelle les termes de son télégramme du 7 septembre sur la mission du maréchal Manteuffel à Varsovie[1].]

Le maréchal, comme le sait Votre Excellence, est à la cour de Russie *persona gratissima* et il a déjà rempli plusieurs missions importantes à Pétersbourg, notamment en 1866, avant la guerre contre l'Autriche. Le long entretien

(1) Voir ci-dessus n° 83.

que M. de Manteuffel a eu avec l'Empereur d'Allemagne au moment de son départ pour Varsovie, l'empressement qu'il a mis à aller, dès son retour, à Mersebourg où avaient lieu les grandes manœuvres, lui rendre compte des résultats de sa mission et à partir de là pour Varzin afin de conférer avec le prince de Bismarck, ce sont autant d'indices dont il y a lieu de tenir compte. Votre Excellence n'ignore pas qu'à Berlin, plus que partout ailleurs, les faits qui touchent à la politique étrangère sont enveloppés d'un voile épais et que la réserve systématique de M. de Bülow ne permet guère de tirer de son langage des inductions positives. Il n'est donc pas possible de déterminer d'une façon très précise le but et les résultats de la mission du maréchal; cependant, je tiens d'une personne généralement bien informée et qui a des relations suivies avec l'entourage de l'Empereur Alexandre que M. de Manteuffel aurait apporté de la part de son Souverain des conseils de prudence et de modération relativement à la question d'Orient, mais qu'il aurait en même temps assuré le Tsar de l'inaltérable attachement de son oncle et de sa volonté bien arrêtée de maintenir les meilleures relations entre leurs deux Gouvernements. L'Empereur de Russie aurait répondu que son plus grand désir était de voir se dénouer pacifiquement la question, mais que, si l'entêtement de la Porte à ne pas accorder un armistice [1] se prolongeait, il en pourrait résulter des complications dont on ne pouvait prévoir les conséquences, que la Russie pourrait être entraînée à jouer dans ces événements un rôle actif et qu'il voudrait savoir quelle serait, dans cette hypothèse, l'attitude du Gouvernement allemand. «Dans ce cas comme en tout autre», aurait répondu le maréchal, «Votre Majesté peut compter sur nous, nous la soutiendrons.»

Ce compte rendu que j'ai lieu de croire exact ne s'explique que trop par les rapports qui existent entre les deux Cours depuis 15 ans. En 1863, comme en 1866 et en 1870, la doctrine du laisser-faire a guidé la conduite du Tsar à l'égard de la Prusse; de son côté le Cabinet de Berlin a servi la politique russe aussi bien lors des affaires de Pologne, qu'en 1871, quand la Conférence de Londres a révisé le Traité de Paris. Cette tolérance réciproque ou, si l'on aime mieux, cet échange de bons procédés servira probablement de base pendant longtemps encore aux rapports des deux pays et l'on peut prévoir que si, par suite des événements actuels, la Russie voulait déclarer la guerre à la Turquie, elle ne trouverait pas à Berlin une résistance bien sérieuse à ses projets.

J'ai fait connaître à Votre Excellence, par ma correspondance télégraphique de ces jours derniers, les sentiments manifestés par M. de Bülow sur le refus de la Porte d'accorder un armistice avant d'avoir fait accepter les préliminaires de paix. Je n'ai rien à y ajouter aujourd'hui, j'observe seulement en termes

[1] Voir ci-dessus n° 79.

généraux que l'irritation contre les Turcs paraît aller en grandissant et que dans ses conversations le Secrétaire d'État est plus vif qu'il y a quinze jours, non seulement quand il déclare qu'il y a urgence à mettre un terme à l'effusion du sang en Serbie et au Monténégro, mais aussi quand il parle de la nécessité de revenir au Memorandum de Berlin et de prendre des mesures très sérieuses pour protéger les chrétiens dans les provinces insurgées.

## 86.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE.

D. n° 85. *Paris, 18 septembre 1876.*

La communication adressée par la Porte aux représentants des Puissances en réponse à leur offre de médiation vous est connue dans ses dispositions principales. Je vous envoie ci-joint le texte même (1). Les développements donnés par Safvet Pacha aux six propositions du Gouvernement ottoman ne pouvaient modifier l'impression première que ces propositions elles-mêmes nous ont causée. Elles ne sont pas toutes assurément d'une égale gravité, mais dans leur ensemble elles soulèvent les plus sérieuses objections et l'on conçoit difficilement que la Porte ait pu penser un seul instant à obtenir le concours des Cabinets pour les imposer à la Serbie.

[Le duc Decazes informe M. de Vogüé de l'état des pourparlers relatifs à l'armistice.]

## 87.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 24 septembre 1876, 5 heures, soir.*

Lord Lyons m'a adressé la lettre dont voici la traduction :

« Le Gouvernement de Sa Majesté considère les conditions de paix proposées par la Porte (2) comme inadmissibles et il a appris que les autres Puissances sont du même avis.

(1) Le Memorandum ottoman est reproduit notamment dans *Documents diplomatiques, Affaires d'Orient* 1875-1876-77, p. 193-197.

(2) Voir ci-dessus n° 86.

« Sir H. Elliot a reçu pour instructions par le télégraphe d'en informer la Porte et d'établir que les dispositions que le Gouvernement de Sa Majesté regarde comme propres à service de base à la paix sont les suivantes :

« 1° Le *statu quo* en termes généraux à la fois pour la Serbie et le Monténégro.

« 2° La Porte s'engagera en même temps par un Protocole qui sera signé à Constantinople avec les Représentants des Puissances médiatrices, à accorder à la Bosnie et à l'Herzégovine un système d'autonomie locale ou administrative, par lequel on doit entendre un système d'institutions locales qui donneront à la population un contrôle sur ses propres fonctionnaires locaux et des garanties contre l'exercice d'une autorité arbitraire. Il ne saurait être question de la création d'un État tributaire.

« 3° Des garanties de même genre seront aussi prises contre la mauvaise administration en Bulgarie. Les détails précis seront discutés plus tard.

Sir H. Elliot a reçu en outre pour instructions de déclarer à la Porte que l'on s'attendait à ce que les réformes auxquelles elle a déjà donné son assentiment dans la note adressée aux représentants des Puissances le 13 février dernier [1] soient comprises dans les arrangements administratifs à introduire en Bosnie et en Herzégovine, et dans les arrangements destinés à la Bulgarie, en tant qu'elles pourront y être applicables.

« Sir H. Elliot est autorisé à dire au Gouvernement ottoman que le Gouvernement de Sa Majesté a confiance que les propositions qu'il fait présentement obtiendront un appui général de la part des autres Puissances.

« Il est chargé de faire sentir à la Porte l'urgence de la situation et l'avantage qui résulterait d'une acceptation prompte et sans délai des bases de paix proposées.

« Il a reçu également pour instructions de faire remarquer que la continuation des hostilités pendant que les conditions de la paix sont l'objet de négociations entre les Puissances et la Porte serait évidemment intempestive et d'insister afin qu'un prompt arrangement soit fait pour la conclusion d'un armistice formel.

« Lord Derby désire que je vous fasse connaître ces instructions. »

Je vous invite à vous joindre à vos collègues pour appuyer énergiquement la proposition que M. l'Ambassadeur d'Angleterre est chargé ainsi de présenter à la Porte.

[1] Voir ci-dessus n° 34.

## 88.

### LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

### AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. Circulaire. *Paris, 27 septembre 1876, 12 h. 30, matin.*

Je vous envoie, à titre d'information, le télégramme confidentiel suivant, que le prince Orloff a reçu hier de Livadia :

« Sa Majesté l'Empereur a envoyé à Vienne le général Soumarokoff, qui est chargé de proposer, dans le cas où la Turquie tergiverserait sur l'armistice, la paix à des conditions dont seraient convenues toutes les grandes puissances : Intervention militaire de l'Autriche en Bosnie, de la Russie en Bulgarie, et entrée simultanée de toutes les escadres du Levant dans le Bosphore.

« Ces mesures nous paraissent indispensables pour amener la Porte à la raison, empêcher la guerre, sauver les chrétiens d'un massacre général.

« Confiez à M. le Ministre des Affaires étrangères. »

## 89.

### M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

### À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 49. *Berlin, 29 septembre 1876.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 octobre 1876; Dir. pol., 4 octobre 1876.)

Dans la conversation que j'ai eue, ce matin, avec M. de Bülow et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par le télégraphe [1], j'ai été frappé de la chaleur avec laquelle le Secrétaire d'État s'est appliqué à justifier le refus fait par le Prince Milan d'accepter la prolongation de la suspension d'armes accordée par la Porte [2]. Déjà à la suite du voyage du maréchal de Manteuffel à

(1) Télégr. du 29 septembre, 3 h. 30 du soir. M. de Bülow avait dit à M. de Sayve que « lorsqu'il s'agit de troupes irrégulières comme les Bachi-Bouzouks d'un côté et les volontaires de l'autre, » une prolongation d'armistice « risque fort de ne pas être observée, et qu'il comprenait très bien que le Prince Milan n'ait pas voulu prendre d'engagement à cet égard. »

(2) Voir ci-dessus pièce n° 86.

Varsovie, j'avais remarqué une modification dans le langage de M. de Bülow [1]. Le Prince Milan, pour lequel, au début de la lutte, il n'avait que des paroles amères, commence à exciter chez lui un certain intérêt et toutes ses expressions de blâme sont aujourd'hui réservées pour la Turquie dont l'hésitation à accorder l'armistice pur et simple peut entraîner les plus fatales conséquences. Il paraît épouser les griefs de la Russie contre le Gouvernement ottoman, et c'est là un des résultats les plus palpables de l'entrevue de Varsovie.

Ce changement n'a pas échappé à Edhem Pacha; dans un entretien que j'ai eu avec lui ces jours derniers, il s'est plaint très vivement de l'attitude nouvelle du Gouvernement allemand et de sa condescendance pour la manière de voir du Cabinet de Saint-Pétersbourg. « La Russie, m'a-t-il dit, a un plan bien arrêté, elle accumule des troupes sur ses frontières, elle marchera sur nous pas à pas, elle cherchera à nous écraser et l'Allemagne la laissera faire ! Il n'a pas tenu à nous cependant que la paix ne fût faite depuis longtemps; il y a plus d'un mois que nous avons soumis aux Puissances nos propositions dont l'acceptation aurait rendu l'armistice inutile... »

[Plaintes de Edhem Pacha.]

Le langage de la presse de Berlin n'a pas subi après l'entrevue de Varsovie le même revirement que celui de M. de Bülow; l'esprit public est resté longtemps assez indifférent à la question d'Orient, on ne se passionne pas ici comme en Angleterre en faveur des chrétiens et nous n'avons pas eu de meetings comme à Londres pour protester contre les cruautés commises en Bulgarie ; cependant, depuis quelques jours, on commence à se préoccuper des conséquences que pourraient avoir les événements actuels et plus d'un homme politique prévoit déjà l'occupation d'une partie de la Turquie par les troupes russes.

Les journaux allemands ont beaucoup parlé, ces jours derniers, de l'enthousiasme avec lequel l'Empereur Guillaume a été reçu à Wissembourg où il a passé deux jours; ces récits étaient de commande ainsi que l'enthousiasme lui-même et il ne m'a pas été possible de contrôler jusqu'à quel point l'accueil fait par les Alsaciens à leur nouveau Souverain a été favorable.

[1] M. de Sayve avait télégraphié le 11 septembre : « Son langage (celui de M. de Bülow) à l'égard de la Turquie était assez aigre et j'étais disposé à attribuer cette aigreur aux impressions apportées de Varsovie par le maréchal Manteuffel. »

## 90.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 2 octobre 1876, 5 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Le général Soumarokoff repart demain matin avec réponse de l'Empereur [1]. Le comte Andrassy ne croit pas pouvoir, par convenance, en faire connaître le contenu, avant que l'Empereur de Russie ne l'ait reçue. Il considère la négociation actuelle comme un échange d'idées confidentiel de Souverain à Souverain. Il pense qu'elle sera bientôt suivie d'une communication du prince Gortchakoff aux Cabinets.

*Confidentiel :*

Mon impression personnelle est que le Gouvernement austro-hongrois s'est résigné à l'intervention militaire. Les journaux officieux préparent l'opinion à cette éventualité et en rejettent la responsabilité sur les hésitations du Gouvernement turc. Le refus de la Porte ne paraît pas douteux; le comte Zichy télégraphie que ses espérances ne se réalisent pas, et que le refus devient de plus en plus probable. Il explique cette attitude en disant que la Porte compte sur la désunion des Puissances et espère que l'Angleterre sera nécessairement conduite à la défendre.

## 91.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Bade, 3 octobre 1876, 3 h. 45, soir.*

Voici le récit d'une conversation qu'a eue l'Empereur hier, l'interlocuteur vient de me la rapporter et j'ai lieu de la croire sincère.

Il est fort inquiet et irrité des refus persistants de la Porte.

Vous connaissez la lettre de l'Empereur Alexandre à François-Joseph

[1] Elle est datée du 3 octobre. Pour François-Joseph le seul moyen efficace de pression sur la Turquie était une démonstration navale faite en commun par les Puissances. Cf. E. von Wertheimer, *Graf Julius Andrassy*, II, p. 343 et *sq*. Voir aussi ci-dessous n° 92.

relativement à l'occupation [1]; si l'Empereur d'Autriche refuse, la Russie fera seule la guerre à la Turquie; tout ceci aurait été déjà prévu à Reichstadt. Le neveu a écrit à l'oncle que, débordé par le mouvement slave chez lui, ayant déjà reçu des menaces personnelles, il était forcé d'agir. L'Allemagne le laissera faire. L'Empereur Guillaume a envoyé Manteuffel à Varsovie [2] pour promettre à l'Empereur de Russie une neutralité bienveillante pour les deux cas ci-dessus. Il ne pouvait faire autrement, a-t-il ajouté, après les services que lui a rendus son neveu. Il a répété que le but principal de sa politique était d'entretenir l'entente entre les deux autres Empires, mais que, s'il n'y parvenait pas; il laisserait l'Empereur de Russie suivre ses projets.

[Réflexions de M. de Gontaut.]

## 92.

### Communication confidentielle faite par le Comte de Wimpffen [3].

N. *Paris, 4 octobre 1876.*

Le général Soumarokoff a apporté à l'Empereur François-Joseph une lettre de l'Empereur Alexandre dont le contenu ne saurait être communiqué ni discuté. Il était, en même temps, chargé d'une communication qui est aussi parvenue aux autres Cabinets. Elle contient la proposition d'une occupation de la Bulgarie par la Russie, de la Bosnie par l'Autriche, avec l'apparition simultanée des flottes des autres Puissances dans le Bosphore, comme moyen de faire accepter les conditions de paix et de prévenir les massacres.

Le Cabinet de Vienne ne peut pas considérer la première partie de cette proposition comme propre à atteindre ces deux buts; par conséquent, il n'était pas dans le cas de l'accepter. D'autre part, il croit que si, dans le cours des négociations, il devenait nécessaire de recourir à des mesures coercitives, l'action des flottes réunies dans le Bosphore serait le meilleur moyen à employer.

(1) Voir ci-dessus n° 88.
(2) Voir ci-dessus n°s 83 et 85.
(3) Le document contient en tête la phrase suivante : « Substance d'un télégramme du comte Andrassy. »

## 93.

### LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *4 octobre 1876, 11 h. 45, matin.*

Je n'entrevois plus d'autre chance de solution pacifique que la réunion d'une Conférence. Je n'en prends pas l'initiative, laissant ce soin à d'autres, mais je dis franchement ma pensée, laissant à qui l'approuve le soin d'en tirer les conséquences qu'elle comporte. Je l'écris ainsi à Vienne et à Londres, ajoutant que d'ailleurs l'article 8 du Traité de Paris a prévu le cas et y a pourvu [1]. Qu'en pensera l'Empereur Guillaume et son Gouvernement ?

## 94.

### M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Bade, 4 octobre 1876, 11 h. 15, soir.*

J'ai dîné chez l'Empereur. Il est inquiet, indigné des refus de la Turquie [2] et dit que l'Europe ne peut plus accepter la situation qui lui a été faite. Malgré deux insinuations de ma part, très circonspectes il est vrai, il ne m'a rien dit qui puisse m'éclairer sur ce qu'il pensait d'une Conférence ; le mot n'en a pas été prononcé entre nous, il n'y a pas même fait allusion. Il a dit seulement que la Russie entendait consulter les Puissances sur ses résolutions. Tout en s'étant abstenu de les qualifier, il les considère comme graves et dit que l'Empereur de Russie, débordé par le mouvement slave auquel les idées révolutionnaires se sont mêlées, a été obligé d'agir. Il a ajouté que la réponse était partie de Vienne, mais il m'a assuré qu'il n'en connaissait pas la nature.

(1) L'article 8 déclarait : « S'il survenait entre la Sublime Porte et l'une ou plusieurs des autres Puissances signataires, un dissentiment qui menaçât le maintien de leurs relations, la Sublime Porte, et chacune de ces Puissances, avant de recourir à l'emploi de la force, mettront les autres parties contractantes en mesure de prévenir cette extrémité par leur action médiatrice. »

(2) Voir ci-dessus n° 86.

## 95.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Rome.

T. *5 octobre 1876, 7 h. 30, 9 h. 15, 10 h. 15, soir.*

Le prince Orloff a reçu de Livadia le télégramme suivant que je vous envoie à titre d'information :

« Mardi une suspension d'hostilités régulière et d'une durée suffisante n'ayant pas été établie et les négociations de paix rencontrant des difficultés inattendues à Constantinople, la lutte a été renouvelée dans la vallée de la Morava. Le Gouvernement Impérial ne saurait voir d'un œil indifférent le sang couler dans la presqu'île des Balkans. L'Empereur propose aux Cours garantes d'arrêter cette effusion de sang en imposant immédiatement aux deux parties un armistice ou une trêve de six semaines pour donner aux Cabinets le temps d'aviser au règlement définitif des questions pendantes. »

## 96.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Rome.

T. *Paris, 5 octobre 1876, 8 h. 30, 9 h. 45, 11 h. 30, soir.*

Le marquis d'Harcourt me télégraphie ce qui suit en date d'hier :

« A la suite d'un Conseil de Cabinet, le Ministère a décidé, sauf référence à la Reine, d'envoyer des ordres à Sir H. Elliot, le chargeant d'appuyer un armistice au moins d'un mois afin de donner aux Puissances le temps de se concerter entre elles et de former une Conférence. En cas de refus, l'Angleterre s'abstiendrait désormais d'aider la Porte dans les difficultés où elle se trouve [1].

« Cette proposition de l'Angleterre est identique à celle que fait le Gouvernement russe, sauf que la Russie demande un armistice de six semaines ».

*Un mois au moins ressemble fort à six semaines au plus* et il me paraîtrait puéril de s'arrêter à cette nuance entre les propositions anglaises et russes.

[1] Un télégramme, (9 h. 15 du soir), du duc Decazes à M. de Bourgoing, en date du 6 octobre, lui donne l'ordre de s'associer à la démarche de Sir H. Elliot et lui annonce qu'une démarche semblable sera faite à Belgrade par les agents anglais et français.

Toutes les deux nous mènent à la Conférence. Cependant la seconde a prévu, en cas de refus, l'emploi de moyens coercitifs, et la première ne semble se réserver que pour une protestation morale. Raison de plus pour concentrer notre attention sur la formule commune aux deux.

Veuillez me dire si le Cabinet auprès duquel vous êtes accrédité l'accepte et se propose de l'appuyer.

## 97.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 6 octobre 1876, 6 h. 15, soir.*

Dans une conversation que je viens d'avoir avec lui sur les projets de Conférence dont parlent les journaux, M. de Bülow m'a tenu le même langage qu'il y a quelques mois, c'est-à-dire que le Gouvernement allemand n'accepterait l'idée d'une Conférence, qu'autant que le programme en serait tracé d'avance. Quant à la démarche faite par la Russie au sujet de l'armistice, il m'a dit que l'Allemagne avait toujours réclamé par-dessus tout un armistice; mais que, dans le cas présent, aucune décision n'était encore prise par l'Empereur, sur la manière dont il ferait présenter à la Porte la nouvelle démarche suggérée par le Cabinet de Pétersbourg.

## 98.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, ROME, VIENNE, BERLIN.

T. *Paris, 9 octobre 1876 ,2 h. 15, matin.*

Le prince Orloff vient de me communiquer le télégramme suivant :

« Livadia, 26 septembre-8 octobre 1876.

« Si l'armistice est accordé, nous consentons à Conférence à Constantinople proposée par l'Angleterre[1] à condition qu'elle ne soit composée que des représentants des six grandes Puissances, sans participation de la Porte qui n'aurait qu'à se prononcer sur l'issue de ses délibérations. Si armistice est refusé,

(1) Voir ci-dessus n° 96.

nous rompons nos relations diplomatiques avec la Porte. L'Autriche a promis d'en faire autant : nous croyons que l'Allemagne ne restera pas en arrière.

« La même attitude du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité serait désirable. » « *Signé* : Gortchakoff ».

J'ai répondu au prince : En effet la Conférence, si elle se tenait à Constantinople, serait naturellement composée des représentants des grandes Puissances aujourd'hui accrédités près la Sublime Porte, mais il y aurait tout avantage à se réserver le droit et la possibilité de les assister ou remplacer par des délégués *ad hoc*, l'intervention de ces derniers, porteurs des instructions verbales de leurs Gouvernements, étant de nature à offrir des facilités et des simplifications utiles.

Mais il semblerait impossible de refuser à la Porte entrée et représentation à la Conférence; l'exclusion du délégué ottoman donnerait lieu à juste droit à une protestation formelle fondée sur l'article 8 du traité du 30 mars 1856.

J'ai volontairement ajourné toute réponse à la partie de la communication du prince relative à l'attitude à prendre en cas de refus de l'armistice par la Porte. Je ne lui ai pas laissé ignorer cependant qu'en ce qui touche à la rupture des relations diplomatiques, j'aurais à me préoccuper, en fait, des dangers qu'elle pourrait faire courir aux nationaux étrangers résidant en Turquie, aussi bien que des suites qu'elle pourrait avoir et, comme manifestation, j'ai dû faire remarquer que l'effet en serait plus dangereux qu'efficace, surtout si elle n'était pas l'objet d'un accord préalable et unanime.

Du reste, il a été convenu entre nous que cette dernière éventualité restant en dehors de nos prévisions actuelles ne pouvait faire l'objet d'une réponse immédiate.

## 99.

M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 10 octobre 1876, 1 h. 43, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 20, soir.)

Safvet Pacha vient de prévenir les drogmans que, sur la proposition des Ministres, le Grand Conseil a décidé de conclure un armistice formel avec la Serbie et le Monténégro jusqu'au mois de mars [1] et que demain il commu-

[1] Dans un télégramme du 16 octobre, 4 h. 50 du soir, M. de Bourgoing déclarait : « Safvet Pacha me dit que la Porte tient essentiellement à la durée de six mois pour l'armistice, temps nécessaire pour que les troupes turques puissent en sécurité prendre leurs quartiers d'hiver en arrière de la frontière. » Cf. aussi ci-dessus n° 95.

niquera par écrit les conditions de détail aux missions étrangères. Sir H. Elliot est très favorable à cette combinaison; mes autres collègues sans instructions de leur Gouvernement paraissent la considérer comme très acceptable.

## 100.

M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 20 octobre 1876, 1 h. 50, soir.*

Je viens de voir le général Ignatieff. Il m'a dit que la situation était arrivée en Russie à un degré extrême de tension, que l'Empereur ne pouvait plus longtemps résister à la conscience nationale et qu'il fallait une solution très prompte, sous peine de voir éclater une crise dont les conséquences ne peuvent se prévoir.

Il demande, en premier lieu et avant tout, un armistice de six semaines suivi d'une Conférence où l'Europe arrêterait les conditions à imposer par une action commune; son Gouvernement accepte les bases anglaises comme aussi la réunion de la Conférence à Constantinople à la condition que la Turquie n'y serait pas représentée; on y discuterait notamment les garanties propres à assurer les promesses faites pour protéger les droits des chrétiens en Bosnie, en Herzégovine et en Bulgarie.

Si l'Europe ne parvenait pas à s'entendre, la Russie serait contrainte à agir seule.

Le général Ignatieff paraît attacher une grande importance à notre concours.

## 101.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME.

D. n° 110 et s. n°. *Paris, 21 octobre 1876.*

La divergence d'opinion qui s'est manifestée entre les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres, au sujet de la durée de l'armistice [1], a fait perdre en partie à l'Europe l'avantage qu'elle avait obtenu en décidant enfin la Porte

[1] Voir ci-dessus n^os^ 95, 96 et 99.

à accorder un armistice immédiat et formel. Un effort a été tenté pour faire disparaître ce désaccord et n'a malheureusement pas été couronné d'un complet succès.

Le comte Schouvaloff, dans une intention que l'on ne saurait trop louer, est intervenu en son nom personnel, auprès de Lord Derby, pour offrir une transaction entre les deux propositions qui se trouvaient en cause. Cette transaction eût consisté à accepter l'armistice de six mois auquel le Cabinet de Londres s'est rallié (1), en stipulant que, dans le cas où la Turquie refuserait les propositions de la Conférence chargée de régler les conditions de la paix, l'armistice serait rompu *ipso facto*. Avant toutefois d'engager son Gouvernement, M. le comte Schouvaloff tenait à s'assurer de l'assentiment du Cabinet anglais. Lord Derby, dont les impressions personnelles ont paru favorables, a désiré en référer au Conseil qui devait se réunir le 19.

Le Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique avait d'autre part invité Lord Odo Russell à demander au prince de Bismarck de sortir de son silence et à lui dire que, s'il avait un avis à donner pour conserver la paix, cet avis serait reçu amicalement; on avait peut-être supposé que le Cabinet de Berlin pourrait être amené soit à l'introduire, soit tout au moins à recommander la suggestion du comte Schouvaloff. La réponse du Chancelier de l'Empire allemand ne se fit pas attendre; il regrettait que l'armistice de six mois ne pût être adopté par le Gouvernement russe, mais l'Allemagne ne croyait pas pouvoir lui recommander de l'accepter (2).

Le Conseil de Cabinet a eu lieu le lendemain à Londres. Lord Derby a fait connaître au comte Schouvaloff le résultat de ses délibérations. Elles ont été formulées ainsi qu'il suit : « L'Angleterre ayant accepté à Constantinople l'armistice de six mois ne pouvait pas y appuyer un armistice plus court, mais, si l'on obtenait que le Gouvernement ottoman consentît à un armistice réduit, elle n'y ferait aucune objection ».

Des informations antérieures à cette communication de Lord Derby faisaient supposer que le Gouvernement de Sa Majesté Britannique était décidé à se renfermer désormais dans une abstention complète en ce qui concerne l'armistice, et l'on peut croire que telle était, en effet, la disposition d'esprit de quelques-uns des Ministres de la Reine. La détermination à laquelle le Cabinet s'est arrêté est moins absolue, dans la forme; le fond toutefois reste le même; elle laisse dans tous les cas le champ entièrement libre aux démarches que la Russie va faire à Constantinople.

Le retour du général Ignatieff à son poste, dans les circonstances actuelles,

(1) Le 13 octobre à 7 h. 40 du soir, le marquis d'Harcourt avait télégraphié : « Lord Derby se montre très satisfait des conditions que la Turquie met à l'armistice. »

(2) Nouvelle communiquée le 19 octobre à 3 h. 30 du soir par M. de Sayve au duc Decazes.

indique en effet que la Russie veut entrer dans la voie d'une action directe auprès du Gouvernement ottoman et il est aisé de pressentir qu'au point où la discussion en est arrivée, ses propositions, si elles ne sont pas accueillies, ne tarderont pas à prendre le caractère d'un ultimatum.

M. . e Bourgoing me télégraphie que l'Ambassadeur de Russie près le Sultan demande, en premier lieu, et avant tout, un armistice de six semaines suivi d'une Conférence où l'Europe arrêterait les conditions à imposer par une action commune[1]. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg s'en tient aux bases de paix suggérées par le Gouvernement anglais et il accepte la réunion de la Conférence à Constantinople, à la condition que la Turquie n'y soit pas représentée. On y discuterait notamment les garanties propres à assurer les promesses faites pour protéger les droits des chrétiens en Bosnie, en Herzégovine et en Bulgarie. Si les Cabinets ne parvenaient pas à s'entendre, la Russie se regarderait comme contrainte à agir seule.

Nous savons donc de quelles circonstances dépend, en ce moment, le sort de la Turquie et peut-être celui de l'Europe. Tous les Cabinets se trouvent placés aujourd'hui en présence des plus graves responsabilités et nous espérons que ce sentiment contribuera à les rapprocher dans un dernier et suprême effort pour sauvegarder les bienfaits de la paix.

Voici quelle me paraît être, à cet égard, la situation de chacune des Puissances. L'Angleterre s'abstient, elle vient de le déclarer, cependant elle ne fera pas d'objection à la conclusion d'un armistice de six semaines. Il y a lieu de supposer d'ailleurs qu'elle accepterait la réunion d'une Conférence à Constantinople et, quelles que soient ses dispositions actuelles à l'inaction, elle a pris une part trop grande à la série d'événements qui, depuis le Memorandum de Berlin, ont amené l'état actuel des choses, pour pouvoir se désintéresser complètement des négociations dont le général Ignatieff est chargé. Ces négociations porteront sur les propositions qu'elle a présentées elle-même et il en résulte une obligation de plus, pour elle, de demeurer unie aux autres Cabinets dans la tentative suprême qui leur reste à faire.

Il nous semble que les obstacles ne devraient point venir de l'Autriche, plus intéressée qu'aucune autre Puissance à la pacification de l'Empire ottoman. Quelles que fussent ses préférences pour l'armistice de six mois, si peu favorable qu'elle se soit montrée jusqu'ici à la réunion d'une Conférence, elle doit surtout désirer ne pas se voir exposée aux périls que créerait pour la Monarchie austro-hongroise un conflit armé entre la Turquie et la Russie, entraînant à sa suite toutes les populations slaves répandues entre la mer Noire et l'Adriatique.

L'Italie a déjà pris position dans la question de l'armistice aussi bien que

(1) Voir ci-dessus n° 100.

dans celle de la Conférence et son concours est vraisemblablement acquis aux démarches du général Ignatieff.

La politique de l'Allemagne s'est formulée dans la réponse du prince de Bismarck à Lord Derby. Si le Cabinet de Berlin a décliné la suggestion qui lui est venue de Londres, et que l'opinion publique encourageait, il apportera néanmoins son appui aux propositions anglaises, telles que la Russie les reprend pour son propre compte.

Quant à nous, notre conduite restera ce qu'elle a été durant toute cette longue crise qui occupe l'Europe depuis plus d'un an. Nous n'avons jamais eu en vue qu'un seul but : la paix, et nous avons consenti sans hésitation à seconder toute démarche pouvant y conduire. Le rôle que nous nous étions ainsi tracé ne comportait aucune initiative proprement dite, et il nous disposait à accueillir favorablement les transactions qui pouvaient devenir nécessaires pour assurer l'entente commune sur les propositions qui se succédaient. Nous demeurons fermement résolus à ne rien changer à cette attitude que nous avons choisie et que l'opinion approuve. La dernière décision du Cabinet de Londres ne semble laisser place qu'aux négociations qui vont sans doute s'ouvrir à Constantinople, sur les bases indiquées par le général Ignatieff à M. le comte de Bourgoing. Nous faisons des vœux pour qu'elles réussissent dans l'intérêt de la paix générale et c'est en ce sens que notre action s'exercera, s'il y a lieu, auprès des Ministres ottomans.

## 102.

M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 25 octobre 1876, 1 h., soir.*

(*Reçu :* 3 h., soir.)

Dans un discours au Sultan [1] pour la remise de ses lettres de créance, le général Ignatieff a tenu le langage le plus hautain. Il a dit que l'Empereur de Russie portait un vif intérêt à un Empire où vivaient tant de ses coreligionnaires et qui régnait sur les Détroits, débouchés naturels d'une partie de la Russie; qu'il avait déploré les tristes scènes de ces derniers temps, mais qu'il dépendait du Sultan d'en empêcher le retour et d'assurer ainsi les bonnes relations entre les deux États. Le Sultan ayant témoigné le désir de recevoir l'Ambassadeur en audience privée, celui-ci a répondu qu'il n'avait rien de

[1] Le nouveau Sultan Abdul Hamid II, successeur de Mourad V, déposé le 31 août.

particulier à lui dire, mais qu'il était aux ordres du Prince. Le Sultan a insisté et l'audience aura lieu samedi.

Le général Ignatieff nous a dit qu'il avait fait connaître à la Porte les intentions de sa Cour; qu'il n'a pas à la poursuivre de ses instances, mais à attendre quelques jours la réponse. Si elle ne vient pas satisfaisante, il pourrait être amené à quelque acte plus significatif.

## 103.

### Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. Très confidentiel. *Londres, 26 octobre 1876, 7 h. 10, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 25, soir.)

Lord Derby vient de me dire : « Si la Russie envahissait le territoire ottoman, je ne pense pas que l'état *actuel* de l'opinion publique en Angleterre nous autorisât à en faire un *casus belli;* encore n'en voudrais-je pas répondre.

« Nous nous contenterions de protester, à moins que Constantinople et les lieux environnants ne fussent menacés. »

## 104.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Bourgoing, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 27 octobre 1876, 1 h. 45, soir.*

Je reçois ce matin votre télégramme d'hier 10 h. 1/2 du soir[1]. Appuyez auprès du Gouvernement ottoman la proposition d'armistice du général Ignatieff et ne dissimulez pas à Safvet Pacha combien il nous paraîtrait dangereux qu'elle fût repoussée par la Porte.

[1] M. de Bourgoing y annonçait la proposition faite à la Porte par le général Ignatieff d'un armistice de six semaines (qui finirait le 13 décembre), avec faculté de prolongation durant encore six semaines puis deux mois.

## 105.

M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 31 octobre 1876, 2 h. 15, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 15, soir.)

Le général Ignatieff a reçu hier l'ordre de rompre les relations et de partir avec tout son personnel, si dans les quarante-huit heures les hostilités n'avaient pas cessé. Il ajourne cette notification jusqu'après une réunion des chefs de mission qui aura lieu ce soir. Je présume que la Russie a été amenée à précipiter les choses à la suite de la nouvelle d'échecs graves que les Serbes paraissent avoir subis récemment sur la Morava.

[Question de rédaction.]

## 106.

M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 1er novembre 1876, 7 h. 10, soir.*

(*Reçu :* le 2 à 4 h., matin.)

Le Conseil des Ministres a accepté aujourd'hui toutes les conditions de l'Ambassadeur de Russie[1] qui recevra ce soir une réponse satisfaisante. Des ordres sont déjà expédiés pour la suspension des hostilités en Serbie et au Monténégro.

## 107.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 4 novembre 1876, 7 h. 25, soir.*

Le Conseil des Ministres vient de décider qu'il proposerait aux Puissances une Conférence.

(1) Voir ci-dessus n° 105.

Elle se tiendrait à Constantinople; chaque Puissance enverrait un délégué qui serait adjoint aux Ambassadeurs pour prendre part aux délibérations auxquelles le représentant de la Porte ne participerait pas [1].

Les délibérations auraient pour base les propositions anglaises [2], impliquant l'intégrité du territoire ottoman et chaque Puissance s'engagerait, à l'instar de ce qui s'est passé lors des affaires de Syrie, à ne rechercher aucun avantage personnel.

Les instructions vont être immédiatement adressées aux Ambassadeurs.

## 108.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. — *Berlin, 10 novembre 1876, 5 h. 05, soir.*

M. Odo Russell vient de dire au comte Karolyi, qui me l'a répété confidentiellement, que la Russie avait accepté sans l'*ombre d'une hésitation* la proposition de l'Angleterre intégralement sans faire d'objection au paragraphe B [3]. Elle a seulement demandé le retranchement du mot *territoire* après celui d'*intégrité*, afin qu'au cas où la Conférence stipulerait pour les garanties une intervention militaire, le mot de territoire ne pût être invoqué comme une objection.

L'Angleterre, à ce qu'il paraît, acceptera ce retranchement; l'Allemagne paraît toute disposée également à accepter la proposition anglaise. Il paraît entendu, du reste, que chaque État adjoindra, ou n'adjoindra pas à sa convenance, de second Plénipotentiaire à son Ambassadeur.

(1) Dans une dépêche nos 121 et 113 à Saint-Pétersbourg et Berlin, le duc Decazes devait préciser : «Le Cabinet anglais propose l'admission de la Porte à la Conférence», mais «il n'objecte pas à des réunions préliminaires dont les représentants de la Turquie ne feraient pas partie.»

Cf. aussi la dépêche de Lord Derby à Lord Lyons du 4 novembre. (*Doc. dipl., Affaires d'Orient*, p. 241-43.)

(2) Voir ci-dessus n° 96.

(3) Celui relatif aux «propositions anglaises». Cf. ci-dessus n° 107.

## 109.

### Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Pétersbourg, 11 novembre 1876, 4 h. 55, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 50.)

L'Empereur, entré hier à Moscou au milieu des hourras d'une population immense, s'est rendu au Kremlin aux lueurs d'une illumination splendide. Sa Majesté a dit à la députation de la ville que « pendant tout son règne, il avait poursuivi vainement l'amélioration du sort des chrétiens des provinces turques, qu'une Conférence allait se réunir à Constantinople, que la Russie y soutiendra toutes ses demandes de réformes, et que, si elles ne sont pas acceptées, il ne lui restera qu'à en appeler au sort des armes, auquel cas il comptait absolument sur l'appui de la nation ».

Ce discours n'est pas encore publié. Aucun jour n'est encore fixé pour le départ du Grand-Duc qui doit prendre le commandement de l'armée. L'ordre de mobilisation n'est pas donné. Le travail se fait sur le papier. L'opinion est ici que l'Allemagne pousse la Russie. La situation est grave sans qu'on doive cependant désespérer de la paix.

## 110.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 14 novembre 1876, 5 h. 32, soir.*

On me fait craindre une décision défavorable [1] à la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1878. L'effet en serait déplorable et ferait croire à de mauvais desseins. Essayez d'agir sur et par la Cour.

A Londres on paraît ne pas être très rassuré sur l'adhésion de l'Allemagne à la Conférence [2]. On lui demande un assentiment plus net.

(1) Cf. un rapport de M. de Bismarck du 1er novembre et une lettre du prince de Hohenlohe du 15 novembre, *Die Grosse Politik*, t. I, nos 198 et 199; *La Polit. ext. de l'All.*, t. II, nos 236 et 244.

(2) Voir ci-dessus n° 107.

La coïncidence des deux discours de Londres et de Moscou [1] a assombri l'horizon.

Lord Salisbury [2] paraît ne devoir partir que le 21.

Il a été question ces jours passés d'une lettre intime de la Reine d'Angleterre à l'Empereur Guillaume. Celui-ci aurait-il répondu et devrions-nous attribuer à cette réponse la confiance nouvelle avec laquelle le Cabinet anglais paraît rechercher les grandes aventures [3] ?

## 111.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE.

T. *Paris, 14 novembre 1876, 9 heures, soir.*

Le comte de Wimpffen vient de me dire officiellement que « son Gouvernement a résolu de s'associer aux propositions anglaises et qu'il donnera à *ses* Plénipotentiaires pour instruction de n'accueillir qu'*ad referendum* les questions les plus importantes qui leur seront soumises. »

Le Cabinet anglais, qui nous avait annoncé avoir reçu l'adhésion de l'Allemagne, en a demandé la confirmation à Berlin pour éviter tout malentendu.

Vous savez que l'adhésion formelle de la Russie a été donnée. La nôtre était acquise d'avance à ce concert de l'Europe.

Je ne saurais cependant me dissimuler que les deux discours de Londres et de Moscou et la mobilisation de l'armée russe assombrissent l'horizon. Wimpffen est très inquiet. Lord Salisbury qui m'était annoncé hier ne paraît devoir quitter Londres que le 21.

Cependant j'ai prié MM. de Bourgoing et de Chaudordy [4] de se préparer à partir à la fin de la semaine par Brindisi où le *Desaix* les attendra. Le retard apporté par Lord Salisbury peut être considéré à Saint-Pétersbourg comme un mauvais procédé auquel je ne voudrais pas être associé et je crois préférable pour nos Plénipotentiaires d'échapper aux interrogatoires, aux conciliabules qu'ils rencontreraient sur la route de terre.

(1) Pour le discours de Moscou, cf. ci-dessus n° 109.

Le discours de Londres est celui que Lord Beaconsfield avait prononcé le 9 novembre au banquet du Lord-maire à Londres et où il avait dit : « Bien que la politique de l'Angleterre soit la paix, il n'est pas de pays aussi bien préparé pour la guerre que le nôtre. »

Cf. Buckle, *The Life of B. Disraeli*, t. VI, p. 91-93.

(2) Secrétaire d'État de l'Inde, désigné pour représenter l'Angleterre à la Conférence de Constantinople, en qualité de premier Plénipotentiaire.

(3) Cf. le Memorandum de Guillaume Ier du 8 octobre et les lettres de la Princesse Impériale d'Allemagne des 25 octobre et 11 novembre in *The Letters of Queen Victoria*, second series, t. II, p. 484, 491, 499.

(4) Nommés Plénipotentiaires de France à la Conférence de Constantinople.

## 112.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 14 novembre 1876, 10 h. 45, soir.*

Pour l'Ambassadeur seul.

Sachez que le général de Werder a apporté à l'Empereur Guillaume une lettre autographe de l'Empereur Alexandre (1) dans laquelle le Tsar se montre résolu à n'accepter que des moyens de coercition matérielle pour imposer à la Turquie les volontés de l'Europe. Il demande à l'Empereur d'Allemagne de lui assurer, dans cette voie, son appui moral et *exclusif*. Le prince de Bismarck a été prévenu en même temps, et son concours a été sollicité.

Ayez grand soin de ne vous montrer informé à aucun degré de ces faits que je confie à votre discrétion absolue. Il est *essentiel* que nul ne vous en croie instruit. Mais essayez de savoir quelle réponse a pu être faite. Il est probable que celle-ci n'a pu partir que du 7 au 10.

On me prévient avec insistance que le Gouvernement allemand refusera de s'associer à l'Exposition (2), on ajoute que les précautions sont prises pour attribuer ce refus aux sentiments que le prince de Bismarck persiste à vous porter (3).

## 113.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Pétersbourg, 15 novembre 1876, 8 h. 49, soir.*
(*Reçu :* 16 novembre, 5 h. 30, matin.)

La grande revue annoncée hier a eu lieu, malgré la neige tombant à flocons épais. La foule était considérable et l'enthousiasme tel que je ne l'avais pas encore vu. L'Empereur mieux portant a été gracieux pour nous. Sur mon observation que cet accueil de son peuple devait lui aller au cœur, Sa Majesté m'a dit : « Oui, j'en suis très touché, mais, malgré tout, je préfère toujours la paix et je veux espérer qu'il sera possible d'éviter la guerre ». J'ai répondu que cet espoir nous serait très précieux, la paix étant notre vœu le plus ardent, mais que la partie me semblait bien sérieusement engagée déjà. « Sans doute,

(1) Lettre du 21 octobre-2 novembre. Cf. *Die Grosse Politik*, t. II, n° 254; *La Polit. ext. de l'All.*, t. II, n° 238.

(2) Cf. ci-dessus, n° 110, note 1.

(3) Cf. *Die Grosse Politik*, t, II, n° 262; *La Polit. ext. de l'All.*, t. II, n° 247.

a répliqué l'Empereur, mais j'aurai du moins fait tout le possible, je n'ai pris aucune initiative; ce sont les Anglais qui ont demandé l'armistice, je l'ai voulu comme eux; ils ont, les premiers, parlé de Conférence et je l'ai acceptée; ils ont enfin posé les bases de la pacification et ce sont encore celles que je soutiens. Mais, à mesure qu'on fait des propositions à Londres, il arrive de Constantinople des contre-propositions soufflées par Sir H. Elliot. Il y a deux politiques anglaises : celle du Gouvernement, en apparence du moins, et celle de son Ambassadeur. Laquelle est la vraie? Aujourd'hui même les Turcs n'ont pas encore accepté la Conférence; Lord Derby les presse de le faire et Sir H. Elliot les en détourne. »

Et, comme je faisais un geste de surprise, Sa Majesté a ajouté: « Mais c'est clair comme le jour ».

J'ai profité de l'occasion pour aller au devant des reproches indirects qui nous avaient été adressés de Livadia.

« Nos sentiments pour Votre Majesté n'ont pas changé, Sire, ai-je dit; la France est généreuse et n'oublie pas les grands services qu'elle a reçus; en aucun pays Votre Majesté n'est restée plus sympathiquement populaire que chez nous; mais un passé encore d'hier et les obscurités d'un avenir contre lequel nous pourrions n'être plus garantis nous imposent une réserve qui n'était autrefois ni dans notre esprit, ni dans notre caractère. Que Votre Majesté en soit bien assurée, personne ne fera des vœux plus sincères que nous pour Elle et pour le succès de ses armes. » « Je vous remercie », m'a répondu très simplement Sa Majesté qui semblait satisfaite et m'avait écouté avec beaucoup d'attention.

« La crise [1] est arrivée trop tôt, ajoutai-je sur un ton plus bas il nous fallait [1] encore deux ans de plus. »

Bref, Sa Majesté n'a pas cessé de se montrer bienveillante, et je n'ai aperçu chez elle aucune trace de ressentiment. Après la revue, les officiers se sont réunis en cercle, l'Empereur leur a présenté son frère en qualité de Commandant en chef de l'armée destinée à entrer en campagne et a ajouté ces simples mots :

« Demandons à Dieu que le bonheur le suive. »

D'immenses hourras ont répondu à Sa Majesté et la foule les a répétés très longtemps.

Ma conclusion, c'est que la guerre sera désormais très difficile à éviter [2].

[1] Déchiffrement imparfait.

[2] Dans un télégramme du 18 novembre, le général Le Flô rapportait une conversation qu'il venait d'avoir avec le prince Gortchakoff : « La Russie n'entrevoit en dehors de l'occupation aucune garantie de l'exécution des réformes réclamées pour les provinces chrétiennes de la Turquie et elle est résolue à occuper la Bulgarie avec ou sans l'agrément des Puissances... Elle maintient que l'intégrité (de la Turquie) doit être respectée, elle souhaite ardemment n'être dans cette intervention que la mandataire de l'Europe... Elle ne fait aucune objection à ce que la Bosnie soit occupée par l'Autriche. »

## 114.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 17 novembre 1876, 3 heures, soir.*

Le général de Werder a dû repartir hier soir pour Pétersbourg (1). Une communication aux journaux dit : « On fait de nouveau courir le bruit que la participation de l'Allemagne à l'Exposition de Paris (2) doit prochainement faire l'objet d'un projet de loi à présenter au Reichstag; mais les renseignements des divers journaux sur l'attitude prise par les différents ministères ne sont aucunement conformes à la vérité. »

La *Gazette nationale* observe qu'on ne trouverait probablement pas une majorité au Reichstag pour voter une demande de crédit pour la participation à l'Exposition. Elle ajoute encore que la continuation de cette discussion ne pourrait que nuire aux rapports entre la France et l'Allemagne et que le commerce allemand est en droit de réclamer une prompte réponse de la part du Gouvernement.

## 115.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À MM. DE BOURGOING ET DE CHAUDORDY, AMBASSADEURS PLÉNIPOTENTIAIRES DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE.

D. n° 1. *Versailles, 19 novembre 1876.*

Au moment où les représentants des Grandes Puissances de l'Europe vont se rassembler à Constantinople avec le mandat spécial de rechercher dans une délibération collective (3) les solutions les plus propres à conjurer les causes de mécontentement et de malaise, qui, depuis plus d'une année, ont si profondément troublé l'Orient, il importe de préciser les principes qui, dès l'origine de la crise actuelle, et au cours des phases diverses qu'elle a traversées, ont déterminé la conduite du gouvernement français. Les mêmes principes devront le guider encore aujourd'hui, et c'est à les soutenir dans

(1) Voir ci-dessus n° 112.
(2) Voir ci-dessus n° 110, note 1.
(3) Le 18 novembre à 5 h. 30 du soir, M. de Moüy, Chargé d'affaires à Constantinople, avait annoncé l'adhésion de la Porte à la Conférence.

la mesure du rôle qui leur est départi que devront s'appliquer ses Plénipotentiaires au sein de la Conférence.

Le conflit qui a éclaté entre la Turquie et les populations chrétiennes de la péninsule des Balkans a posé une série de questions de race, de religion et de gouvernement de la nature la plus grave, de la portée la plus haute; les passions qu'elles ont soulevées devaient fatalement faire sentir leur contre-coup bien au delà des contrées qui ont servi de théâtre à la lutte et elles n'ont pas tardé à mettre en jeu quelques-uns des intérêts essentiels des Puissances voisines de l'Empire ottoman. La France au contraire ne voyait son intérêt engagé, au milieu de ce vaste ébranlement, que d'une manière indirecte. Son éloignement favorisait son impartialité, et c'est surtout par des considérations d'ordre général qu'elle a dû se guider dans l'appréciation des faits. Elle ne pouvait, d'une part, se montrer insensible aux souffrances des chrétiens d'Orient; à maintes reprises dans le passé elle leur avait donné des gages de sa sollicitude, et ses sympathies étaient traditionnellement acquises à tout effort sincère pouvant aboutir à améliorer leur sort. D'un autre côté la conservation de la paix européenne devait demeurer pour elle, dans la situation actuelle, le but permanent de sa politique.

Fidèles à cette double préoccupation, nous nous sommes employés, autant qu'il a dépendu de nous, à maintenir l'entente entre les Puissances, en nous associant à toutes les tentatives qui pouvaient être faites de commun accord pour procurer aux populations chrétiennes des satisfactions légitimes.

Lorsqu'à la fin de l'année dernière la Russie et l'Autriche ont combiné de concert les termes d'un programme de pacification, exposé dans la note du comte Andrassy, nous nous sommes activement entremis pour concilier l'assentiment unanime de l'Europe à des propositions qui, respectant l'intégrité de la Turquie, tenaient compte des scrupules des Cabinets les plus strictement attachés à l'ordre existant.

Plus tard, au moment où se produisit une regrettable divergence de vues au sujet de la portée du Memorandum de Berlin, nos démarches ont eu de même pour objet de faire disparaître les malentendus, de ramener les Cabinets à une appréciation plus calme de leurs intentions réciproques, d'aplanir enfin les voies à un accord d'où dépendait toujours, suivant nous, l'efficacité des mesures qu'il serait possible de prendre pour le bien véritable des populations.

Naguère encore, après qu'une série de combats sanglants, et dénués de résultats qui fussent en proportion avec les sacrifices imposés, eut démontré la pressante nécessité de faire cesser au plus tôt une stérile effusion de sang, nous avons appuyé de tout notre concours les propositions qui tendaient à un armistice immédiat et inconditionnel. Nous nous sommes efforcés de dégager cette question, la plus réellement urgente à nos yeux, des discussions qui por-

taient soit sur les bases de la paix à conclure, soit sur le plus ou moins de durée de l'armistice lui-même, et qui, en compliquant les termes de l'entente à intervenir, reculaient le moment d'une suspension d'armes réclamée impérieusement par l'humanité.

Aujourd'hui que la lutte est arrêtée sur les champs de bataille, les représentants des Cabinets ont pour mission de débattre à fond, dans une réunion solennelle, les questions qui avaient été agitées inutilement depuis plus d'un an, puis momentanément différées pendant la période des combats, et qui s'imposent désormais avec une gravité nouvelle. Les Plénipotentiaires français les aborderont dans le même esprit qui n'a cessé d'animer leur Gouvernement. Ils seront les interprètes de son désir ardent de consacrer par l'autorité de l'Europe des combinaisons qui puissent assurer les populations chrétiennes de la Turquie contre la prolongation des maux dont elles ont trop souffert, et que le sentiment universel proclame intolérables. Ces maux proviennent surtout des vices de leur administration locale, de l'inégalité de traitement à laquelle elles ont été trop longtemps soumises dans leurs rapports quotidiens avec la population musulmane, enfin de l'impossibilité où elles se trouvent de faire entendre leurs griefs et d'en obtenir le redressement par des voies légales.

Le remède à cet état de choses a été naturellement cherché par les Puissances qui se sont occupées depuis plusieurs mois de mettre fin à un conflit menaçant pour la paix générale; nous croyons qu'il se trouve à peu près suffisamment indiqué dans les actes successifs où elles ont consigné les résultats de leurs réflexions. Les propositions contenues dans la note du comte Andrassy et acceptées par l'Europe entière, celles du Memorandum de Berlin, sur lesquelles sans doute, aujourd'hui, aucun dissentiment sérieux ne pourrait s'élever, enfin les trois points qu'avait formulés en dernier lieu la Grande-Bretagne, et que la Russie a repris pour son compte, paraissent fournir dans leur ensemble aux délibérations de la Conférence une base assez large pour établir des solutions qui répondent à tous les besoins légitimes et auxquelles l'adhésion générale puisse être acquise. La Turquie elle-même s'est déjà placée dans cet ordre d'idées, elle s'est approprié la substance des suggestions des Puissances pour en faire un projet de réformes embrassant tout l'Empire ottoman, et elle a ainsi donné un gage de sa bonne volonté d'appliquer les mesures libérales dont l'Europe lui recommande l'adoption.

Assurément les propositions des Puissances, telles qu'elles se sont produites jusqu'à ce jour, auront besoin d'être coordonnées, développées, éclaircies dans le détail, et ce sera là, à proprement parler, la tâche de la Conférence. Il y a lieu de penser que la partie la plus délicate de ce travail consistera à définir en termes acceptables pour tous *l'autonomie* qu'il est question de concéder à la Bosnie, à l'Herzégovine et à la Bulgarie.

Si nous rapprochons les divers projets qui ont précédé les propositions anglaises et les suggestions mêmes présentées depuis par le général Ignatieff de l'ensemble des réformes dont la Porte a voulu prendre l'initiative et promet la fidèle exécution, nous pouvons espérer que les Plénipotentiaires trouveront une formule commune à laquelle le Cabinet ottoman lui-même ne pourra refuser son adhésion.

Mais la difficulté restera grande pour la Conférence lorsqu'il s'agira de déterminer les garanties destinées à assurer l'efficacité et la durée pratique des réformes sur l'introduction desquelles les Puissances se seront mises d'accord avec la Porte. Après les expériences nombreuses qui ont démontré qu'en Orient les promesses les plus solennelles ne sont souvent que lettre morte, que les intentions les plus généreuses y demeurent le plus ordinairement impuissantes, que les améliorations les plus recommandables y échouent en fait devant d'obscurs et insurmontables obstacles, l'Europe est fondée à attendre qu'un ensemble d'institutions garantira cette fois le fonctionnement sérieux de l'œuvre de réforme à laquelle elle aura concouru. Les Plénipotentiaires français donneront tous leurs soins, avec leurs collègues des différents pays, à concilier dans ce but les intérêts rivaux et les points de vue divers dont la situation leur commande de tenir compte.

Indépendamment du devoir de régler le sort des provinces insurgées, la Conférence a, tout d'abord, celui de rétablir sur des bases durables la paix entre la Porte et les deux Principautés chrétiennes qui ont pris les armes contre elle. En ce qui concerne la Serbie, tout le monde paraît d'accord pour lui reconnaître le bénéfice du *statu quo ante bellum*. Les Puissances ne sauraient admettre que les stipulations qui ont successivement réglé la situation de cette Principauté, et qu'elles ont consacrées par leurs signatures, soient remises en question aujourd'hui. D'autre part, les inconvénients, les dangers même d'une occupation des forteresses serbes par les troupes ottomanes sont trop manifestes pour qu'un semblable dessein puisse être pris en considération. On ne doit pas songer davantage à imposer des charges pécuniaires à un pays naturellement pauvre, dont une guerre désastreuse a épuisé les dernières ressources.

La question est peut-être moins simple pour ce qui regarde le Monténégro. Ce n'est pas seulement parce que de ce côté les résultats de la guerre sont demeurés plus indécis, mais depuis longtemps les Puissances ont dû reconnaître que les conflits périodiques dont le voisinage de la Montagne Noire est le théâtre ont pour motif principal la délimitation défectueuse de cette contrée. Nous croyons que la Porte elle-même n'est pas éloignée d'admettre la justesse de cette observation. En tout cas il sera de son intérêt bien entendu d'examiner si le meilleur moyen d'assurer dans cette région une pacification durable ne serait pas, comme la suggestion en a été faite déjà dans un esprit incontes-

tablement amical pour la Turquie, d'ouvrir aux Monténégrins, par une rectification volontaire de territoire, les débouchés qui leur manquent soit vers la mer, soit vers les parties de terre arable situées au pied des hauteurs improductives où ils sont actuellement cantonnés.

En résumé les Plénipotentiaires français au sein de la Conférence de Constantinople se souviendront que l'objectif principal de leur mission est de contribuer par leurs efforts, leurs conseils et leur vote à faire prévaloir l'ordre de solutions qui leur paraîtra le plus propre à réunir l'adhésion de toutes les Puissances et à garantir, par conséquent, le maintien de la paix européenne. En dehors de cette considération, qui pour nous domine tout le reste, les intérêts de la France ne sont pas assez directement impliqués dans le débat des questions pendantes pour que nous nous retranchions dans aucun parti pris, et pour que nous prenions soit l'initiative, soit même la défense absolue d'aucun système.

Le but immédiat de la réunion des représentants de l'Europe doit être, tel que nous le comprenons, de travailler à l'amélioration du sort des populations chrétiennes de la Turquie et de les délivrer de l'oppression séculaire qui pèse sur elles. Nos Plénipotentiaires, se plaçant dans cet ordre d'idées, donneront leur appui à toute proposition libérale qui sera de nature à assurer un semblable résultat, bien qu'ils doivent s'abstenir de prendre des initiatives qui les feraient sortir de leur rôle. Ils s'attacheront nécessairement de préférence aux systèmes qui, en adoptant le *statu quo* pour base des réformes nouvelles et en respectant l'intégrité géographique de la Turquie, auront le plus de chances d'être agréées par l'unanimité des Cabinets de l'Europe.

Si cependant les autres Puissances reconnaissaient que cette base du *statu quo* amélioré est insuffisante pour répondre aux besoins d'une situation profondément compromise, et si, notamment, la définition de l'autonomie concédée aux provinces turques les amenait à consacrer en leur faveur un régime d'indépendance pouvant devenir plus tard semblable à celui dont jouissent la Serbie et la Roumanie, sous la réserve d'une suzeraineté plus ou moins effective et d'un tribut annuel à payer à la Porte, nous ne nous refuserions pas à accéder à une innovation, même de portée aussi vaste, recommandée par l'ensemble des Cabinets. Nous consentirions encore à joindre nos efforts aux leurs, s'il le fallait, pour déterminer la Turquie à accepter pacifiquement cette transformation radicale des conditions de sa souveraineté, jugée par l'Europe indispensable pour le bien et la sécurité de tous.

Nous ne nous séparerions des autres Puissances que le jour où elles voudraient appuyer leur verdict par des mesures de coercition matérielle et où elles trouveraient bon de procéder par voie d'occupation militaire, soit dans les Provinces dont le sort est en question, soit sur d'autres points de l'Empire

turc. Nous ne pourrions pas nous associer, même moralement, à des mesures de ce genre, sans nous départir de la stricte neutralité dont nous nous sommes fait une loi, et sans risquer d'être entraînés dans des complications auxquelles nous sommes décidés à demeurer étrangers. Aussi nos Plénipotentiaires, qui ne laisseront pas ignorer notre ferme résolution à cet égard, devront-ils user de toute leur influence pour détourner les représentants des autres nations de desseins que, quant à nous, en les envisageant même à un point de vue général, nous ne pourrions considérer que comme funestes et qui conduiraient presque fatalement l'Europe à des conséquences en opposition directe avec ses intentions pacifiques. Nous nous en reposons au surplus sur la sagesse des Cabinets pour éviter un recours à des expédients aussi périlleux, dont nous n'avons admis ici l'hypothèse que pour mieux caractériser la ligne de conduite dans laquelle auront à se renfermer les Plénipotentiaires de France.

## 116.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS PLÉNIPOTENTIAIRES DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE.

D. n° 2. Très confidentiel. *Versailles, 19 novembre 1876.*

Je vous ai exposé les vues qui doivent diriger votre conduite dans les délibérations de la Conférence convoquée à Constantinople. Je tiens à vous entretenir aussi de questions jusqu'ici réservées qui peuvent, suivant les circonstances, se produire au cours des négociations et je veux surtout appeler votre attention sur l'extrême prudence avec laquelle vous auriez à les aborder si elles venaient à être posées.

La situation troublée où est aujourd'hui l'Europe a ouvert un vaste champ aux imaginations. Il y a lieu assurément de discerner entre les desseins attribués à telle ou telle Puissance, mais quelques-uns ne semblent pas en réalité dénués de toute vraisemblance. Sans avoir de données très précises sur ces aspirations, nous n'en croyons pas moins prudent d'en tenir compte.

Il n'est pas douteux que la Russie ait toujours supporté avec plus d'indifférence apparente que de résignation véritable la perte territoriale qu'elle a subie en 1856. L'Empereur Alexandre en a conservé personnellement un souvenir douloureux, et il est permis de penser qu'il attacherait un grand prix à ce que cette perte pût être réparée sous son règne.

Je suis fort à l'aise pour m'en expliquer. Ce n'est point la France qui, au Congrès de Paris, a demandé à la Russie le sacrifice alors consenti par elle.

Nous n'avions, quant à nous, aucun intérêt direct et spécial à faire prévaloir cette stipulation. C'est un intérêt allemand qui a dicté les clauses en vertu desquelles la Russie a été éloignée des embouchures du Danube, et, pour notre part, depuis 1871, nous n'avons point hésité à admettre dans nos prévisions la possibilité de modifications qui donneraient sur ce point satisfaction à la Cour de Russie.

D'ailleurs, je crois comprendre que le Cabinet russe ne se proposerait pas pour but de recouvrer le Delta du Danube, mais simplement d'obtenir la restitution du territoire situé au nord de la bouche de Kilia et qui a été annexé à la Moldavie. Nous n'aurions point, quant à nous, d'objections contre une combinaison de cette nature, si les circonstances la favorisaient. Des considérations particulières nous imposent toutefois en ce moment une grande circonspection précisément par cette raison que la liberté du Danube a surtout été présentée comme étant un intérêt allemand.

Je sais que le Cabinet de Berlin paraît voir avec faveur les desseins de la Russie et ne semble pas lui-même s'associer aux sentiments qui se sont manifestés à ce sujet dans la presse d'outre-Rhin; je ne trouve pas dans ce fait une raison suffisante de nous rassurer. Il ne nous est pas prouvé que les encouragements que la Russie aurait reçus de l'Allemagne engagent cette dernière Puissance au point de l'empêcher de changer ses voies, si quelque incident, toujours facile à faire naître, lui donnait le prétexte d'invoquer un intérêt allemand plus ou moins sérieusement compromis. Il se pourrait en outre qu'il convînt à la politique du prince de Bismarck de provoquer une série de revendications, qui auraient pour conséquence immédiate de troubler profondément l'Europe et d'atteindre de proche en proche de grands intérêts français.

S'il s'agissait uniquement de la restitution à la Russie de la province qu'elle a perdue à la suite d'une guerre où la fortune s'est prononcée contre elle, il ne nous messiérait pas de nous prêter volontiers à ce que ce territoire lui fût rendu, et nous attacherions un certain prix à nous associer à cette combinaison assez nettement pour y trouver une occasion de manifester nos sentiments de parfaite cordialité; mais, si cette rectification de frontières devait servir de point de départ ou de prétexte à d'autres remaniements territoriaux, et mettre l'Europe en présence d'une théorie générale des compensations, nous serions impardonnables de n'avoir pas prévu et d'avoir contribué à provoquer ces redoutables éventualités.

Les informations, qui me sont parvenues de bonne source, m'ont donné sujet de croire que des prévisions de ce genre auraient été abordées dans les entrevues diplomatiques qui ont eu lieu l'été dernier en Allemagne. Certaines nuances de l'attitude générale de l'Autriche à plusieurs moments de la crise tendraient à confirmer ces renseignements et feraient supposer que cette

Puissance, au cas d'un retour de la Bessarabie à l'Empire russe, aurait été encouragée à compter sur une extension de la frontière de ses provinces slaves du sud et sur l'annexion de la Croatie turque.

C'est la connaissance de ces informations, j'ai des raisons de le penser, qui a porté l'Italie à laisser entrevoir ses prétentions sur le Trentin. Depuis lors, le Cabinet italien, dans un échange d'explications avec le Gouvernement austro-hongrois (1), a désavoué tout dessein de prendre une initiative quelconque à ce sujet; mais, en supposant que devant l'attitude du Cabinet de Vienne, l'Italie renonce, quant à présent, à trouver ses satisfactions dans le Tyrol, ne pourrions-nous pas craindre qu'elle ne se sentît portée, par ces incidents, à rechercher dans un ordre de revendications qui nous toucheraient plus directement les compensations qu'elle avait rêvées, ou bien ne viendra-t-il à la pensée de personne, de diriger, par exemple, ses ambitions sur la Régence de Tunis? Ce pays est l'entrée même de l'Afrique et donne ouverture sur nos possessions d'Algérie. Nous ne pourrions y tolérer l'établissement d'une Puissance européenne quelconque sans danger pour la sécurité de notre colonie, et nous serions obligés, en pareille conjoncture, ou d'engager une lutte d'une gravité extrême par ses conséquences ou de subir une situation qui nous ferait porter tout le poids des arrangements dont chacun aurait profité à notre détriment.

Je ne parle point ici des projets qui ont été attribués à l'Angleterre. Le Cabinet de Londres, pressentant les préoccupations qu'il avait dû nous causer, est allé au-devant des explications que nous aurions peut-être été tentés de lui demander. Lord Derby a déclaré spontanément au marquis d'Harcourt (2) qu'à aucune époque et dans aucune éventualité, l'Angleterre n'avait eu l'intention d'occuper l'Égypte. La politique vers laquelle, après de nombreuses fluctuations, le Cabinet de Londres semble incliner aujourd'hui, l'amènerait en effet de préférence à diriger ses vues vers les Détroits; rien cependant ne nous garantit que, dans le cas où les négociations venant à échouer, la guerre éclaterait entre la Russie et la Turquie, les intentions du Gouvernement anglais ne se modifieraient pas, et qu'il ne s'attacherait pas en dernier lieu aux desseins qu'on lui a supposés sur l'Égypte. Une pareille combinaison, se réalisant concurremment avec les remaniements qui se pro-

(1) Au début d'octobre 1876, plusieurs articles parus notamment dans l'*Opinione* et le *Bersagliere*, celui-ci organe officieux, avaient déclaré que l'Italie devrait, en cas d'extension de l'Autriche dans les Balkans, réclamer le Trentin. La presse autrichienne ayant riposté à ces articles, qu'avait appuyés une lettre du général Garibaldi, M. Melegari s'entendit avec le Cabinet de Vienne pour mettre fin à ces polémiques. Une circulaire du Ministre de l'Intérieur d'Italie aux préfets invita en conséquence ceux-ci à faire appel au patriotisme des directeurs de journaux afin d'éviter des «polémiques imprudentes». (Dépêches de M. Tiby, Chargé d'affaires à Rome [Quirinal], nos 104 et 107 des 14 et 19 octobre.)

(2) Voir ci-dessus n° 22.

duiraient ailleurs, mettrait le comble au danger de notre situation et l'ébranlement qui en résulterait pourrait avoir les suites les plus graves pour nos intérêts essentiels en Afrique aussi bien qu'en Europe.

Ce sont là, Messieurs, les éventualités sur lesquelles je tenais à vous faire connaître mon sentiment. Vous devrez employer à les prévenir tous les efforts dont vous êtes capables. Vous vous attacherez, dès le principe à pressentir les vues des Plénipotentiaires de Russie. Il importe beaucoup, en effet, qu'ils ne puissent concevoir aucun doute sur nos dispositions en ce qui concerne la Bessarabie; mais, si vous êtes en situation de vous en expliquer avec eux, vous ne leur tairez pas les préoccupations qui nous assiègent. Ils en concluront que notre attitude dans ces questions dépendra nécessairement de l'assurance qui nous serait donnée qu'elles peuvent être résolues sans que la paix générale de l'Europe en soit troublée, et aussi sans que nos intérêts spéciaux en puissent souffrir.

Je savais d'avance que vous trouveriez dans les suggestions de votre prudence les inspirations nécessaires pour écarter en principe les arrangements territoriaux qui tendraient à établir un système de compensations où je n'entrevois que des complications pour l'Europe et des dangers pour la France, mais j'ai tenu à m'en expliquer avec une entière franchise, afin que, bien éclairés sur les considérations qui détermineraient nos résistances, vous puissiez en mesurer les limites et les conditions [1].

## 117.

### Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Pétersbourg, 20 novembre 1876, 12 heures, matin.*

[Pour la Russie, l'occupation constitue la seule garantie efficace en faveur des chrétiens de Turquie.]

L'Empereur comme tous les hommes doux, qui ont fait une fois violence à leur nature, ne cédera plus; il le fera d'autant moins qu'il est assuré de

[1] Dans une dépêche n° 3 aux Plénipotentiaires de France à Constantinople et relative à la demande présentée par la Grèce « que tous les avantages qu'il serait question d'accorder aux provinces slaves insurgées fussent étendus aux provinces helléniques restées calmes et soumises à la Porte » le duc Decazes, déclarait : « Tout en restant convaincus qu'il est prudent de suspendre l'examen des demandes de la Grèce jusqu'au règlement de la situation des trois provinces slaves, nous désirons vivement que les provinces helléniques soient appelées elles aussi à jouir de tous les avantages qui seront concédés par la Turquie et consacrés par la Conférence. »

l'appui de l'Allemagne et de l'assentiment tacite de l'Autriche; il sera encore fortifié dans sa résolution par cette circonstance que, dans sa pensée, les déclarations solennelles qu'il a faites à Lord Loftus (1), et dont la sincérité ne saurait plus, sans offense, être mise en doute, donnent à l'Europe toute sécurité sur les conséquences de l'occupation.

Un fait grave s'est produit dans ces derniers temps qu'il faut bien avoir le courage de s'avouer. Les sympathies de la Russie pour la France se sont affaiblies et c'est l'Allemagne qui a repris habilement le terrain que nous avons perdu. Nous le regagnerons, j'espère; cela dépendra, si j'en juge d'après les insinuations du prince Gortchakoff, de l'attitude et du langage de nos représentants à la Conférence. Un concert trop étroit avec l'Angleterre nous ferait perdre ici, sans aucun autre profit d'ailleurs, le fruit d'un travail de cinq années.

Notre premier intérêt sera toujours de ne pas laisser Berlin redevenir le pivot de la politique russe.

## 118.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 23 novembre 1876, 3 h. 50, soir.*

J'ai causé aujourd'hui avec M. de Bülow de la participation de l'Allemagne à l'Exposition (2). Il m'a dit que les avis étaient partagés, et que le Gouvernement Impérial n'avait pris encore aucune résolution. Je ne suis pas sans redouter un peu qu'elle soit négative. Je vous enverrai samedi le compte rendu de mon entretien (3).

(1) Dans un entretien du 2 novembre à Livadia. Cf. la dépêche de Lord Loftus à Lord Derby du 2 novembre (*Doc. dipl., Affaires d'Orient*, p. 233-237) et celle du 4 novembre (*op. cit.*, p. 240-241). Cf. aussi le télégramme de la Reine Victoria au Tsar. (*The letters of Queen Victoria*, second series, t. II, p. 494.)

(2) Voir ci-dessus nos 110 et 114.

(3) Deux lettres des 27 et 28 novembre adressées au Maréchal de Mac-Mahon par le général d'Abzac, son premier aide de camp, montrent que le général, au cours d'un voyage à Berlin, s'entretint d'abord avec le Prince Impérial, puis avec l'Empereur Guillaume Ier de «la question qui nous intéresse». Le Prince déclara : «Dans toutes mes tournées, depuis six mois, partout où je suis allé, j'ai vivement insisté auprès de tous les industriels de l'Allemagne pour les engager à prendre part à l'Exposition... Vous pouvez donc être assuré que je forme personnellement des vœux pour voir l'Allemagne se rendre à l'appel de la France.» Guillaume Ier, auprès de qui le général faisait valoir qu'une objection de l'Allemagne semblerait indiquer de «la méfiance vis-à-vis de nous», répondit que la décision dépendait entièrement du Parlement», ajoutant : «Je ferai ce qui dépendra de moi pour qu'elle soit en faveur de l'Exposition.»

## 119.

### M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 2 décembre 1876, 6 h. 49, soir.*

N'ayant pas eu de visite du prince de Bismarck depuis son arrivée à Berlin (1), je lui ai fait demander de le voir. Je sors de chez lui après y être resté une demi-heure environ. Son abord a été poli mais froid, et s'est un peu détendu à la fin. L'entretien s'est tenu dans les généralités et n'a rien offert de très saillant, du moins ne m'a pas fait connaître de choses que nous ne sussions déjà à peu près.

Il ne semble pas très préoccupé maintenant de la situation générale; il a des raisons de croire que la distance entre les points de vue russe et anglais a fort diminué. Il croit que la guerre entre les Russes et les Turcs est à peu près inévitable, qu'elle peut être sérieuse, mais qu'elle restera localisée. Une première victoire de la Russie serait désirable, car elle sera une satisfaction qui la rendra plus conciliante.

La situation de l'Autriche est difficile et délicate. La neutralité est tout indiquée pour l'Allemagne aussi bien que pour la France. Il est même difficile au Gouvernement de la première de donner des conseils à la Russie avec qui il est intimement lié, car là est son intérêt. Mais le peuple allemand n'a pas de sympathie particulière pour l'un ou l'autre côté.

Je lui ai, le premier, dit quelques mots de l'Exposition (2) et des regrets que nous éprouverions de ne pas voir l'Allemagne y figurer. Notre pensée principale en la décidant a été de donner la preuve de nos vues pacifiques.

Le prince de Bismarck a répondu peu de choses et dit seulement que le temps était insuffisant pour la préparation de l'industrie allemande, très découragée par ses échecs à Vienne et à Philadelphie (3).

(1) Un télégramme de M. de Gontaut, du 21 novembre 3 h. 15, soir, avait annoncé l'arrivée du Chancelier pour le même soir.

(2) Voir ci-dessus nos 110, 112, 114 et 118.

(3) Par lettre du 9 décembre M. de Bülow fit savoir au prince de Hohenlohe que le Conseil fédéral avait décidé de s'opposer à la participation allemande à l'Exposition. Cf. *Die Grosse Politik*, t. I, n° 200; *La Polit. ext. de l'All.*, t. II, n° 250.

## 120.

M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 182. *Péra, 6 décembre 1876.*

(*Reçu* : Cabinet, 14 décembre; Dir. pol., 15 décembre.)

[Éloge de M. de Moüy qui a fait l'intérim de l'ambassade.]

Le marquis de Salisbury est arrivé hier matin. Dans la soirée, le général Ignatieff est venu nous faire visite au comte de Chaudordy et à moi pour nous exprimer le désir que nous fassions nos efforts pour faire comprendre au Plénipotentiaire anglais que des réunions préparatoires étaient nécessaires dans le but d'amener un accord préalable entre les représentants des Puissances et que le succès n'était possible que si nous n'appelions les Turcs à prendre part à la Conférence que quand nous serions en mesure de leur présenter un projet unanimement adopté et à l'acceptation duquel ils devraient se résigner.

Nous n'avons vu qu'avantage à nous prêter à la demande de notre collègue, et nous sommes allés tous les deux rendre au Plénipotentiaire Extraordinaire anglais sa première visite. Il nous a montré les intentions les plus conciliantes et il a paru immédiatement comprendre que toute division entre les représentants de l'Europe, éclatant en présence des Turcs, aurait des résultats funestes. Il montre, en ce qui touche à l'autonomie, les opinions les plus larges. Il admet un gouverneur chrétien qui pourrait, au besoin, être pris parmi les sujets des Puissances européennes non garantes. Il ne conteste pas la nécessité d'une gendarmerie internationale très fortement organisée et commandée par des officiers européens; il va même jusqu'à accepter la présence d'Européens dans les tribunaux. En un mot, il paraît favorable à toutes les mesures propres à garantir l'autonomie, à la condition que l'occupation russe sera écartée. Quant au désarmement, il le croit d'une difficile exécution et lui préfère l'armement des chrétiens.

Nous sommes sortis de cette première entrevue avec plus d'espérance que nous n'en avions eu jusqu'ici d'une entente possible entre la Russie et l'Angleterre et je me suis rendu immédiatement chez le général Ignatieff qui devait avoir, quelques instants plus tard, un entretien avec le marquis de Salisbury. Je lui ai dit dans quelles dispositions satisfaisantes nous avions trouvé le Plénipotentiaire anglais et j'ai ajouté, qu'à notre avis, s'il montrait de son côté autant de modération, l'accord serait possible à établir.

Au moment où je finis cette dépêche, j'ignore encore le résultat de la conversation qui vient d'avoir lieu entre les deux diplomates anglais et russe.

## 121.

### M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. Particulière. *Berlin, 8 décembre 1876.*

Le prince de Bismarck s'est enfin décidé à venir chez moi, il en sort.

Je lui ai demandé des nouvelles de sa santé. Il m'a dit qu'il se sentait déjà si fatigué qu'il se proposait de retourner à Varzin dans trois ou quatre jours. J'ai ici, a-t-il ajouté, un travail énorme et incessant et je succombe à la peine. Je ne suis pas à Berlin depuis quatre jours que je m'aperçois de l'impossibilité d'y suffire. Mon médecin me dit qu'avec des ménagements je puis reculer d'un bon nombre d'années cet appel qui est fait à chacun de nous, tandis qu'en prolongeant l'existence que je mène à Berlin, peut-être avant le printemps m'en trouverai-je fort mal. Ce qu'il y a de plus lourd que tout, c'est la responsabilité et cette obligation incessante d'avoir à lutter contre les influences de Cour des deux sexes qui me combattent sans cesse auprès de Sa Majesté l'Empereur. Sans avoir l'air de comprendre les allusions, qui étaient peut-être dans sa pensée, en abordant avec moi ce sujet sur lequel il insista, je lui répondis que, le voulût-on, nul ne pouvait contrebalancer son influence auprès de l'Empereur et qu'il suffisait d'avoir échangé quelques mots avec Sa Majesté pour comprendre la confiance qu'Elle avait en lui. « Oui, reprit-il, quand je suis là. Il en est autrement quand je suis éloigné, et alors ce sont lettres sur lettres qu'il me faut écrire. Je plie sous le faix de cette situation. Je dois m'éloigner de Berlin, je passerai tout l'hiver à la campagne, c'est le seul régime qui me convienne. » Il me fit entendre qu'il donnerait alors sa démission. « Mais quand je me retirerai, dit-il, je regarderai comme un devoir d'en expliquer tout haut les motifs. »

Lorsqu'il eut épuisé ce sujet dont il me parla, je crois l'avoir remarqué, sans irritation apparente, je lui dis quelques mots de son discours (1) que j'avais lu avec le plus vif intérêt et qui devait être regardé comme très satisfaisant, même en dehors de l'Allemagne. Il me répondit que son principal but en prenant la parole avait été de combattre le travail entrepris contre lui par l'opposition dans les districts électoraux, principalement dans les centres

(1) Discours prononcé le 5 décembre au Reichstag dans une réponse à une interpellation de M. Richter. Le Chancelier repoussa l'idée, mise en avant par l'interpellateur, de faire dépendre l'attitude politique de l'Allemagne de concessions économiques éventuellement faites par la Russie et il déclara qu'il s'efforcerait en Orient d'empêcher la guerre de « s'étendre ».

cléricaux, et d'affirmer nettement la politique de l'Allemagne. Aussi a-t-il été surpris de l'adhésion de Windthorst. Il ne s'y attendait pas, car l'interpellation avait été concertée entre le Centre et les progressistes. En écoutant son discours, Windthorst aura probablement fait des réflexions, mais il a fort mécontenté les progressistes.

Ensuite le prince de Bismarck m'apprit qu'il venait de recevoir une dépêche intéressante de Schweinitz [1]. Dans un entretien qu'il avait eu, hier je crois, avec le prince Gortchakoff, celui-ci lui a déclaré que l'Empereur était devenu le maître du mouvement des esprits, qu'il le dominait, qu'il avait repris la direction et qu'il agirait désormais comme il le jugerait bon. « Tant mieux, ajouta Bismarck; je suis bien aise de le savoir et je ne m'en doutais pas quand j'ai prononcé mon discours au Parlement. Mais alors je me demande pourquoi avoir fait tous ces préparatifs de guerre et pourquoi avoir fait une brèche aussi large aux caisses de mon ami Reutern, le Ministre des Finances de Russie. »

Je crus comprendre, d'après ces paroles, que le Chancelier n'avait pas une confiance absolue dans les assertions de son collègue de Russie. Je me réjouis du reste avec lui des espérances qu'elles devaient donner aux amis de la conciliation et de la paix qui avaient tout lieu de compter sur le caractère pacifique de l'Empereur Alexandre, et je lui observai que ces nouvelles dispositions avaient pu être pressenties par un télégramme de la veille annonçant l'envoi par le prince Gortchakoff d'une déclaration portant que la Russie ne considérait pas l'occupation russe comme l'unique garantie, et qu'elle était disposée à accepter toute autre garantie qui serait également efficace. « Ceci est effectivement dans le même ordre d'idées, répondit le prince de Bismarck, et j'espère que nous arriverons à de bons résultats. J'ai trouvé Lord Salisbury [2] dans des dispositions très conciliantes, et si l'Angleterre et la Russie se mettent d'accord, les grands périls sont écartés. Que pourrait faire la Turquie dans ce cas ? Je sais qu'il y a des Turcs très résolument belliqueux, mais la Porte sent son impuissance. J'ai dit à Lord Salisbury que, dans mon opinion, si la Russie se décide à entrer en Bulgarie, il serait bien suffisant pour l'Angleterre de se borner à une manifestation armée, puis de se tenir tranquille. » — C'est-à-dire, repris-je, qu'elle occuperait Constantinople dans ce cas et qu'elle n'irait pas au delà ? « Je pense qu'elle agirait ainsi, continua Bismarck. Le marquis de Salisbury n'a répondu ni oui, ni non, à mes suggestions. Mais j'ai appris qu'à Vienne il était entré dans cet ordre d'idées et qu'il avait à peu près parlé dans le sens d'un pacte de ce genre. Ce serait bien.

(1) Cette dépêche n'est pas reproduite dans *Die Grosse Politik*.

(2) Cf. sur les entretiens de Lord Salisbury avec le prince de Bismarck, *Die Grosse Politik*, t. II, nos 263 et 264, *La Polit. ext. de l'All.*, t. II, nos 248 et 249.

« Quant à l'Autriche, elle sera calme. Il y a certainement chez elle un parti puissant qui pousse à des mesures belliqueuses, à une marche en avant, mais Andrassy n'est pas de ceux-là. Des mesures de précaution suffiront. »

Je lui demandai alors s'il ne pensait pas que, au cas où les Russes se décideraient à entrer en Bulgarie, l'Autriche occuperait de son côté quelque point du territoire turc. « Assurément, répondit-il, c'est dans les desseins du Gouvernement autrichien et c'est l'avis de tout le monde en Autriche-Hongrie. Elle occupera donc une portion de territoire et elle aura raison, simplement à titre de digue, pour empêcher le flux et le reflux provoqués par l'entrée des Russes en Bulgarie de trop s'étendre de l'autre côté. Enfin, si la guerre doit éclater, nous avons bon espoir qu'elle pourra être localisée. »

Le prince de Bismarck avant de s'en aller revint encore sur sa santé et sur les difficultés de sa position. « J'envie, dit-il, la situation d'un Premier Ministre en Russie ou en Angleterre : dans ces deux Gouvernements, si différents pourtant, il n'y a pas de tiraillements en sens divers. Ici je suis obligé de compter avec le Parlement d'un côté, et de l'autre avec le Roi qui entend que les Ministres relèvent de lui. Je ne puis résister au travail, à la responsabilité et aux tracas. Je désire m'en aller de Berlin et laisser là ma situation actuelle. Je sors de chez Sa Majesté à qui je viens de dire tout ceci. Mais le Roi devient rouge et se met en colère quand je lui dis ces choses. Il ne veut pas me laisser partir et il m'a dit : « Voyez, j'ai dix-huit ans de plus que vous et je tiens bon. — Cela ne m'étonne pas, lui ai-je répondu, le cheval est plus fatigué d'ordinaire que le cavalier. » Je ne pus m'empêcher de rire à cette saillie du Chancelier qui rit de bon cœur lui aussi. Il reprit : « J'ai payé mon tribut à mon pays, maintenant j'ai besoin de tranquillité et je puis me retirer du ministère. Je voudrais me reposer, être libre de faire quelques excursions. »

Il se leva ensuite, et en me donnant une poignée de main il me dit avec une certaine bonne grâce : « Je crois que j'aurai peu d'occasions maintenant de vous serrer la main comme Ministre des Affaires étrangères. Mais peut-être le ferai-je encore comme parlementaire, car c'est au Parlement que je puis encore être utile. Je ne veux plus être en scène mais me tenir à l'arrière-scène. »

Je lui répondis que pour ma part je regretterais tout ce qui m'empêcherait de me trouver en relations avec lui et de le voir; puis je lui fis quelques phrases courtoises sur l'opposition que son désir de retraite ne manquerait pas de soulever en Allemagne, et nous nous quittâmes ainsi en échangeant des politesses assez cordiales.

## 122.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. ROUSTAN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS.

D. n° 24. *Versailles, 11 décembre 1876.*

Bien que les bruits qui ont circulé sur les desseins de l'Italie en Afrique eussent paru dès l'origine empreints d'exagération, nous ne pouvions nous y montrer absolument indifférents. Je les ai donc signalés à M. le marquis de Noailles en ajoutant que sans croire aux projets prêtés à l'Italie nous serions heureux de les savoir désavoués par elle.

M. de Noailles a recueilli des assurances formelles en ce sens. M. Melegari lui a affirmé que le Gouvernement Italien «ne songeait en aucune façon à un agrandissement territorial aux dépens de la Tunisie et ne projetait aucune annexion de ce côté. Toutes les assertions contraires qui auraient trouvé place dans les journaux devaient, a-t-il ajouté, être considérées comme dénuées de fondement».

Ce langage ne laissait rien à désirer et j'ai chargé M. le marquis de Noailles d'en prendre acte. Il est à remarquer, au surplus, que, dans ces derniers temps, la presse italienne n'a laissé percer aucune arrière-pensée sur l'Afrique et que l'un de ses principaux organes a même répudié toute velléité de cette nature, en termes explicites.

## 123.

M. DEBAINS, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BUCAREST,

à M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Bucarest, 15 décembre 1876, 8 heures, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

Le Consul de Russie est appelé au quartier général à Kichineff. La majorité du Cabinet penche de plus en plus vers une alliance avec la Russie. L'opinion des députés est hésitante.

## 124.

### LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 19 décembre 1876, 6 h. 25, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Lord Derby vient de me lire le télégramme envoyé à Constantinople à la suite du Conseil. En voici le sens :

« Nous adhérons à tout ce qui a été décidé dans les Conférences préliminaires [1], y compris la commission d'escorte qui ne devra pas dépasser 6.000 hommes et sera composée de troupes appartenant à un pays neutre, la Belgique par exemple. Nous faisons nos réserves des modifications qui pourront être faites quand la Conférence sera réunie.

« Nous réservons entièrement notre opinion en cas de résistance de la Turquie à ce qui lui sera demandé. »

Lord Derby ajoute en son propre nom que l'Angleterre déclarera à la Porte qu'elle ne doit pas compter sur son appui : « La Porte résistera vraisemblablement. Quant à lui, il aimerait mieux quitter son poste que de consentir à une contrainte vis-à-vis d'elle. »

## 125.

### LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, LONDRES, PÉTERSBOURG, VIENNE.

D. n° 123 et s. n°. *Versailles, 23 décembre 1876.*

Les dernières nouvelles que je reçois de Constantinople ne laissent pas de doute sur la résistance que la Porte se prépare à opposer aux projets des Puissances, tels qu'ils ont été arrêtés dans les réunions préliminaires de leurs Plénipotentiaires [2]. Les Cabinets vont donc presque immédiatement, selon toute apparence, se trouver mis en demeure d'aviser à ce que leurs conseils ne restent pas stériles pour l'œuvre qu'ils ont entreprise et d'user à cet effet de moyens de pression qui puissent triompher de la force d'inertie des

(1) Qui s'étaient tenues du 11 au 22 décembre. Les Protocoles de ces réunions préliminaires, comme celles de la Conférence de Constantinople elle-même, figurent notamment dans *Documents diplomatiques, Affaires d'Orient, 1875-77*, Appendice, pages 1 à 153.

(2) Voir ci-dessus n° 124, note 1.

Ministres turcs. Cette situation, avant même l'ouverture de la Conférence plénière, paraît assez nettement caractérisée pour que plusieurs Gouvernements aient dû envisager à l'avance la ligne de conduite qu'ils auraient à suivre, dans le cas où la Turquie répondrait aux propositions collectives de l'Europe par une fin de non-recevoir catégorique.

Nous ne devons pas nous dissimuler que, dans cette hypothèse regrettable, une suspension des relations diplomatiques avec la Porte Ottomane s'imposerait aux Puissances presque comme une nécessité. La Russie n'hésite pas à déclarer qu'elle rappellerait aussitôt le général Ignatieff; toutefois, donnant un gage de modération digne de remarque, elle ajoute que, si l'exemple devait lui en être donné par les autres Puissances, elle laisserait encore à Constantinople un Chargé d'affaires, sinon à titre politique, au moins pour la protection des intérêts de ses nationaux. De son côté l'Angleterre, sans renoncer à adresser jusqu'au dernier moment à la Turquie de pressants conseils de modération, prévoit, comme conséquence de la rupture des Conférences, le départ de Sir H. Elliot, après celui du marquis de Salisbury. Le langage que tient ici le général Cialdini me donne à penser que l'Italie, dans le même cas, retirerait le comte Corti de Constantinople et n'y laisserait qu'un simple Chargé d'affaires. Tel serait aussi, pour ce qui nous concerne, le mode de procéder que nous croirions devoir adopter. Il s'entend de soi d'ailleurs que les Puissances ne se résigneront à ces résolutions extrêmes qu'après avoir épuisé auprès de la Porte les moyens de persuasion amiables pour lui faire accepter le programme sur les termes duquel l'entente collective de l'Europe s'est établie.

## 126.

M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 25 décembre 1876, 2 h. 55, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 45, soir.)

Le général Ignatieff m'affirme que le Cabinet de Berlin pousse la Russie aux résolutions belliqueuses. Sans me porter garant de l'exactitude de ce renseignement, je constate que l'Ambassadeur d'Allemagne, tout en tenant un langage favorable à la paix, montre peu de confiance en son maintien. J'induis peut-être témérairement de certaines paroles de mon collègue d'Allemagne que son Gouvernement contribue aux hésitations du Cabinet de Bruxelles relativement à l'envoi de soldats belges en Bulgarie (1).

(1) Voir ci-dessus n° 124.

## 127.

### LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX AMBASSADEURS PLÉNIPOTENTIAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

D. n° 21. Très confidentiel. *Versailles, 29 décembre 1876.*

Plus nous approchons du moment solennel où va se décider la question de la paix ou de la guerre, plus les intérêts des Cabinets s'affirment eux-mêmes dans leur diversité. Pendant la première période de l'insurrection de l'Herzégovine, l'Autriche est principalement en cause, et dirige plus ou moins ostensiblement les négociations. Cette phase se termine par les propositions du comte Andrassy.

La seconde période commence immédiatement après l'entrevue de Berlin. Dès lors la Russie saisit la direction des événements qui échappe aux mains du Cabinet de Vienne. C'est aussi à ce moment que l'Angleterre entre à son tour en scène d'abord pour accepter l'hypothèse, trop tôt réalisée, d'une lutte armée entre la Porte et les Principautés de Serbie et de Monténégro, plus tard pour suggérer la médiation qui nous a conduits aux négociations actuelles. Mais ce résultat n'a pu être obtenu que par une pression collective des différentes Puissances sur les résolutions de la Porte et par la présentation de l'ultimatum du général Ignatieff [1]. L'action de la Russie et celle de l'Angleterre ont toutefois tendu au même but sans se mêler complètement et l'on avait pu craindre, jusqu'au moment de l'ouverture des Conférences, que l'opposition de vues ne vînt à éclater de nouveau, et ne fît échouer complètement les négociations.

La sagesse des deux Gouvernements a donné une autre impulsion aux délibérations. Leurs Plénipotentiaires ont fait preuve de dispositions conciliantes, que pour notre part nous nous sommes efforcés d'encourager, et qui ont grandement facilité l'accord de tous les Cabinets sur les bases d'arrangement proposées à la Turquie.

Mais, pendant que s'opère ainsi entre l'Angleterre et la Russie un rapprochement si désirable, d'autres influences interviennent pour envenimer les dernières divergences qui peuvent encore exister. Les Plénipotentiaires autrichiens, après avoir eu au début une attitude qui devait ralentir les délibérations, ont gardé jusqu'à la fin une conduite effacée qui témoigne des hésitations de

[1] Voir ci-dessus n° 105.

leur Gouvernement et ce que l'un de vous [1] m'écrit des dispositions attribuées par le général Ignatieff au Cabinet austro-hongrois, en est l'explication, je le crains bien, très exacte. L'Autriche revient à son point de départ; elle n'avait pas vu d'abord avec regret les événements de l'Herzégovine, elle n'envisage pas autrement aujourd'hui les graves complications qui peuvent en être la conséquence dernière.

Si périlleuse que soit cette politique dans l'état de l'Europe et dans l'état de l'Empire austro-hongrois, elle s'inspire toujours des calculs qui, à l'origine, l'ont induite à voir dans ces difficultés une chance heureuse pour la maison de Habsbourg.

D'après le général Ignatieff, ces vues se seraient manifestées déjà depuis plusieurs mois, et principalement pendant le séjour de l'Empereur Alexandre à Livadia et peut-être faut-il en faire remonter l'aveu à l'entrevue de Reichstadt [2]; mais elles ont dû prendre plus de consistance depuis le moment où, par les déclarations publiques du prince de Bismarck, il est devenu notoire que le Gouvernement austro-hongrois pouvait compter sur l'appui de l'Allemagne dans les éventualités de guerre.

Les confidences du général Ignatieff n'ont donc rien qui nous surprenne, mais elles indiquent toute la gravité de la situation, et tous les dangers qu'elle recèle pour la Russie comme pour les autres Puissances, qui cherchent aujourd'hui de bonne foi à conserver la paix générale.

Quant à nous, notre conviction est faite depuis longtemps sur la politique d'intervention armée. Quel que soit le désintéressement avec lequel on voudra la suivre, elle aboutira aux mêmes conséquences, la guerre avec la Turquie pour l'annexion d'abord, et la guerre générale ensuite, car l'annexion mettra immédiatement aux prises les intérêts de ceux qui auront paru la considérer au début comme étant sans danger. Aussi, dans la mesure de l'action qui nous est permise, notre concours est-il acquis à toute démarche et à toute manifestation pouvant contribuer à l'heureux succès des négociations actuelles. Quels que soient les efforts contraires, la paix dépend en définitive de la Russie et de l'Angleterre, nous en demeurons convaincus, et c'est à favoriser la bonne entente des deux Cours que vous devez employer l'influence conciliatrice que leurs Plénipotentiaires vous ont eux-mêmes fourni l'occasion d'exercer auprès d'eux.

[1] Un télégramme du 28 décembre de M. de Chaudordy avait déclaré : « Le général Ignatieff vient de me dire que le Gouvernement autrichien leur offre de s'engager à appuyer même par les armes les propositions que nous avons remises aux Plénipotentiaires ottomans. M. de Bismarck les encourage dans cette voie. Il m'a répété que lorsqu'il était à Livadia chargé de la correspondance de l'Empereur Alexandre, le Gouvernement autrichien a toujours exprimé le désir qu'on gardât les territoires qui seraient occupés. Le général Ignatieff est d'accord avec moi pour travailler sérieusement à la paix. »

[2] Voir ci-dessus n° 73.

## 128.

### M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

### à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 29 décembre 1876, 4 h. 52, soir.*

Le prince de Bismarck a dit hier soir à M. d'Oubril, de qui je le tiens, que l'ordre avait été envoyé au baron de Werther de quitter Constantinople si la Porte refusait les propositions de la Conférence.

## 129.

### Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

### à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 3 janvier 1877, 10 h. 10, soir.*

Je viens de lire à l'instant les dernières dépêches reçues ce matin par le prince Gortchakoff et l'Empereur lui-même. Nous touchons évidemment à une crise d'une extrême gravité. Une entente très résolue de l'Europe unanime pourrait peut-être encore en prévenir les conséquences. Mais il est douteux qu'elle se produise. L'attitude prend ici un caractère de solennité.

La Turquie ne se sent pas abandonnée. Elle sait par Sir H. Elliot que l'Angleterre refuse de s'associer à toute mesure coercitive et elle reste convaincue que Lord Salisbury, qui les conseille, sera désavoué à Londres [1]. D'où sa résistance obstinée aux vœux de la Conférence.

Le prince Gortchakoff et Sa Majesté vous remercient encore de l'appui énergique que vous prêtez à Londres et à Constantinople à la politique persévéramment loyale et conciliante de la Russie.

Le général Ignatieff a proposé la rédaction d'un ultimatum identique appuyé d'un Memorandum où seraient exposés les principes généraux consignés dans le travail de la Conférence et déclarant que tout nouveau massacre quelconque *ou toute attaque contre l'une ou l'autre des Principautés* seraient considérés comme une provocation à l'Europe tout entière qui agirait alors en conséquence.

[1] Cf. un rapport du prince de Hohenlohe au prince de Bismarck, le 6 janvier, *Die Grosse Politik*, t. II, p. 269, *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, p. 253.

Les Commissaires ont adopté la proposition en principe, n'admettant pas la clause relative à la Serbie, ni au Monténégro et ont dû essayer d'atténuer dans les termes et dans la forme la juste sévérité de leurs exigences; ceci moins pour la Porte que pour les Cabinets et l'opinion publique et en vue aussi de l'Angleterre et de l'Autriche.

Si cette dernière tentative échoue, la Conférence est close de *facto*, les Ambassadeurs et les Commissaires s'en vont, la Turquie reste en présence de la Russie sous les armes et la guerre devient inévitable, on ne saurait plus en douter.

J'ai demandé au prince Gortchakoff de me dire, la main sur la conscience, avec toute la sincérité que d'aussi graves circonstances imposent, si rien dans son esprit n'avait ébranlé la confiance qu'il manifestait naguère dans l'Autriche et l'Allemagne. Il m'a répondu sans hésiter :

« Nos relations avec l'Allemagne sont parfaites, nous sommes sûrs d'elle et par elle de l'Autriche avec qui notre entente reste d'ailleurs satisfaisante; l'Empereur Alexandre [1] et l'Empereur François-Joseph échangent encore dans ce moment une correspondance qui est des plus affectueuses et des plus cordiales. Qu'il était entendu que cet appui de l'Allemagne et de l'Autriche reste purement moral. Je ne lui demande d'ailleurs pas autre chose. »

## 130.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

### à M. de Bourgoing, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 6 janvier 1877, 4 h. 50, soir.*

Nous sommes décidés à ne pas nous associer à une action militaire [2] ayant pour objet de faire exécuter en Turquie les volontés des Puissances par les forces européennes réunies. Notre marine pas plus que notre armée de terre ne prendrait part à ces démonstrations. Dès le premier jour nous nous en sommes nettement, formellement, catégoriquement expliqués. Nous avons été toujours opposés à la pensée même d'une action militaire.

(1) Cf. Wertheimer, *Graf Julius Andrasy*, t. II, p. 388. Voir dans *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, pièces 256 et 257, *Die Grosse Politik*, t. II, pièces 266 et 267, le texte de la convention austro-russe du 15 janvier 1877 et celui de la convention additionnelle du même jour.

(2) Dans un télégramme du 6 janvier, 10 h. 22 du matin, M. de Bourgoing avait annoncé : « Le général Ignatieff se montre très pressé de rompre les relations. Hier soir il m'a exprimé le désir de voir la Conférence se réunir ailleurs pour y promulguer les volontés de l'Europe et les faire exécuter par les forces européennes réunies, notre marine prenant part à ces démonstrations. »

Nous l'avons considérée, nous la considérons comme dangereuse pour la paix de l'Europe dans le présent et dans l'avenir et elle exposerait les populations chrétiennes de la Turquie à d'irréparables désastres.

Nos convictions sont restées les mêmes et c'est pourquoi nous avons multiplié nos démarches pour écarter les résolutions extrêmes, pourquoi aussi notre concours a été toujours acquis aux efforts tentés dans la voie de la conciliation. S'ils restent impuissants et inefficaces, nous n'en serons pas moins fidèles à notre ligne de conduite. Notre abstention nous est imposée par les considérations de l'ordre le plus grave. Elle doit être absolue.

Veuillez ne laisser à ce sujet aucune illusion au général Ignatieff. Il verra dans notre franchise une preuve nouvelle de nos sentiments affectueux.

[Renvoi aux Instructions.]

## 131.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. Circulaire. *Paris, 8 janvier 1877, 9 h. et 10 h. 15, soir.*

M. de Chaudordy me prévient ce matin [1] qu'au moment où les autres Plénipotentiaires se préparent à présenter à la Porte les adoucissements apportés aux propositions premières [2] et qui pourront rendre celles-ci plus acceptables, le Chancelier d'Allemagne envoie à son Plénipotentiaire une sorte de protestation contre ces concessions, ajoutant que « *si les autres Puissances compromettaient la dignité de l'Europe, quant à lui, il se refuserait à abaisser l'Empire allemand* ».

Cette attitude nouvelle pourrait faire supposer que le Cabinet allemand a le désir de précipiter la rupture, et qu'il encourage la Russie à la provoquer. D'autre part, les Turcs croiront trouver dans ce dissentiment entre les Puissances un appui nouveau. Des deux côtés, le péril devient donc plus grand. Peut-être cependant cet incident ouvrira-t-il les yeux de la Russie sur les desseins qu'il semble cacher. Le général Ignatieff en paraît très pénétré. L'Autriche de son côté pourrait bien avoir été amenée à reconnaître depuis quelques jours qu'elle ne trouvera pas à Berlin l'appui sur lequel elle avait cru pouvoir compter pour le cas où ses relations avec la Russie seraient compromises. Enfin l'Angleterre ne pourrait-elle conclure de l'ensemble de

(1) Télégramme du 8 janvier, 9 h. 15.

(2) « Adoucissements » correspondant au « résumé mitigé » lu au nom des Puissances garantes par Lord Salisbury à la séance de la Conférence du 15 janvier (*Doc. dipl., Affaires d'Orient,* Appendice, p. 138 et suivantes).

cette situation qu'il est urgent d'amener la Turquie à une entente et d'éviter une crise que M. de Bismarck ne serait pas pressé de provoquer, s'il ne se croyait assuré d'en diriger à sa guise le développement ?

Je vous signale ces incidents et ces indices *pour votre information personnelle* et afin de guider et d'éclairer vos investigations.

Ne prenez pas l'initiative de révélations dont nous ne devons pas avoir la responsabilité. Mais ramenez incessamment les esprits sur les dangers de la situation et la gravité des nouvelles. Le silence gardé jusqu'à ces derniers jours par le Plénipotentiaire allemand peut avoir éveillé dans votre esprit des appréhensions sur lesquelles vous vous arrêterez plus ou moins, suivant l'attitude de vos interlocuteurs.

## 132.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 10. *Rome, 9 janvier 1877.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 janvier; Dir. pol., 13 janvier.)

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de la discussion qui a été soulevée à la Chambre à l'occasion des procès intentés par le Gouvernement autrichien à des sujets italiens dans le Trentin et de la réponse de M. Depretis.

Une lettre de Trente, adressée au journal de Vérone l'*Arena,* rend compte de ce procès. Votre Excellence trouvera ci-joint le numéro du journal en question. L'*Arena,* dont j'envoie un spécimen à Votre Excellence, est un des journaux qui, avec la *Ragione* et le *Secolo* de Milan, ont soutenu le plus activement la campagne entamée par une partie de la presse italienne d'extrême gauche en vue d'une revendication du Trentin par l'Italie. Il est à remarquer cependant que l'*Arena,* sans avoir de couleur politique bien marquée, était plutôt un journal de droite. Depuis le 18 mars [1], il s'est rapproché de la gauche.

Les journaux que je viens de citer n'ont point abandonné leur polémique contre l'Autriche. Ils la poursuivent cependant moins vivement que par le passé.

[1] Le 18 mars 1876, date de la chute du Cabinet de droite présidé par M. Minghetti.

## 133.

### Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 12 janvier 1877, 6 h. 45, soir.*
(*Reçu* : 8 h. 45, soir.)

Lord Derby, à la demande de Lord Salisbury, va autoriser celui-ci à insister de nouveau auprès de la Porte sur la complète adhésion du Cabinet anglais aux propositions modifiées (1) et sur l'abandon où l'Angleterre laisserait la Porte en cas de guerre.

Le comte Schouvaloff me charge de vous dire que les soupçons qu'il vous a communiqués, quant à l'attitude de l'Autriche, sont maintenant dissipés et qu'il ne croit pas à la persistance de l'opposition de l'Allemagne. Il l'attribue à un moment de mauvaise humeur du prince de Bismarck (2).

## 134.

### M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 15 janvier 1877, 5 h. 24, soir.*
(*Reçu* : 7 h. 30, soir.)

J'ai été voir M. de Bülow qui m'a dit à peu près les mêmes choses qu'à M. Odo Russell (3). Il a affirmé l'entente de l'Allemagne sur tous les points avec toutes les Puissances et a dit que la conduite de son Gouvernement n'avait jamais varié dans cette question d'ordre secondaire pour l'Allemagne : suivre les Puissances, adhérer aux résolutions communes. Comme je lui objectais les bruits qui avaient couru ces deux jours-ci, il a répondu qu'ils étaient inexacts, mais que ce qui avait pu y donner lieu était ceci :

1° Lorsqu'on parla dernièrement des modifications dans les demandes des Puissances et de la rédaction d'une quintessence de leur programme,

(1) Voir ci-dessus n° 131, note 2.

(2) Voir ci-dessus n° 131. Un télégramme confidentiel de M. de Chaudordy du 11 janvier donne un renseignement identique.

(3) Dans une conversation avec Lord O. Russell, M. de Bülow avait assuré que le « Gouvernement allemand n'avait nullement entendu changer son attitude primitive » à la Conférence (télégramme de M. de Gontaut du 14 janvier, 5 h. 15 du soir).

le Gouvernement allemand réitéra au baron de Werther l'ordre de n'adhérer que lorsque le prince de Bismarck aurait eu connaissance de la nouvelle rédaction. Il l'a eue, l'a trouvée bien et y a adhéré.

2° Il a été question un moment de transporter la Conférence à Venise, le Gouvernement allemand a recommandé à M. le baron de Werther de s'y opposer.

J'ai pris acte de l'adhésion du Gouvernement allemand au programme réduit et je me suis félicité de ce qu'en résumé l'entente restait complète.

M. de Bülow a insinué que la première nouvelle du désaccord venait de l'*Agence Havas*, qui, deux ou trois fois déjà, avait semblé vouloir rejeter éventuellement sur l'Allemagne la responsabilité du désaccord. J'ai répondu que je ne l'avais pas remarqué, mais qu'en tous cas, l'*Agence Havas* était une publication privée à laquelle seulement le Gouvernement français envoyait de temps en temps des communications. J'ai ajouté que, si je voulais me plaindre, je pourrais reprocher de mon côté à la *Gazette nationale* son hostilité persévérante contre la France et la nouvelle preuve qu'elle en avait donnée à tort hier dans des insinuations malveillantes.

M. de Bülow observa qu'elle n'était pas l'organe du Gouvernement. Ce que je reconnus immédiatement en ajoutant seulement que j'y faisais attention et le regrettais parce qu'elle représentait la majorité au Parlement. Cela a été dit de part et d'autre sans la moindre amertume [1].

## 135.

### M. de Bourgoing, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 20 janvier 1877, 6 h. 57, soir.*
(*Reçu :* 10 h. 15, soir.)

Safvet Pacha a ouvert la séance aujourd'hui par un discours écrit où il annonçait que la Porte, sur l'avis du Divan extraordinaire [2], repoussait la commission internationale et l'agrément donné par les Puissances à la nomination des Valis [3].

[1] Un autre télégramme de M. de Gontaut du 17 janvier, 4 h. 45, soir, signale un article de la *Correspondance provinciale* qui semble calqué sur les déclarations de M. de Bülow.

[2] Deux télégrammes des Plénipotentiaires français avaient annoncé le 17 la convocation, le 18 la réunion de ce Divan extraordinaire et les décisions prises par cette Assemblée de 200 dignitaires. Le duc Decazes avait répondu le 18 au soir. «J'estime, ajoutait-il, que la Conférence a terminé ses travaux, et je suis loin de les considérer comme ayant été inutiles. J'espère qu'elle maintiendra jusqu'au bout l'entente entre les Puissances.»

[3] Points du «résumé mitigé». Voir ci-dessus, n° 131, note 2.

Elle propose en échange l'acceptation du projet Andrassy et son extension à la Bosnie et la création d'une commission de surveillance librement élue pour un an, composée de musulmans et de chrétiens et présidée par un fonctionnaire choisi par le Gouvernement ottoman.

Le général Ignatieff et Lord Salisbury ont successivement passé en revue les nombreux points des demandes des Puissances que rejetait la Turquie et déclaré que, le terrain manquant à la discussion, la Conférence n'avait plus qu'à se dissoudre.

Le général Ignatieff a lu ensuite un discours où il a commencé par établir qu'une attaque dirigée contre les Principautés ou des violences contre les chrétiens seraient considérées comme une provocation à l'Europe religieuse. Il appelle ensuite l'attention de la Porte sur divers points qui n'avaient pas fait l'objet des discussions de la Conférence et notamment sur les réclamations des habitants de la Thessalie, de l'Epire et de la Crète, sur la situation générale des chrétiens de l'Empire, sur la nécessité de respecter les privilèges des communautés religieuses et sur la convenance de prendre des mesures protectrices des droits des créanciers de la Turquie. Il a terminé en émettant le vœu que les décisions imprudentes de la Porte n'aient pas de conséquences funestes et n'altérassent pas la situation que les Traités avec l'Europe lui avaient faite.

La Conférence s'est ensuite séparée pour ne plus se réunir.

## 136.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 10. *Versailles, 23 janvier 1877.*

La polémique qui s'est élevée depuis quelque temps dans la presse allemande, et qui a redoublé durant ces derniers jours, donnait un grand intérêt pour nous au langage que l'Empereur vous a tenu, quand vous êtes allé lui porter les condoléances de M. le Maréchal, Président de la République [1]. Sa Majesté déplorant l'issue infructueuse des délibérations de la Conférence de Constantinople, s'est félicitée avec vous de notre attitude conforme à celle de son Gouvernement [2], et a insisté sur le bon accord qui, durant les négociations, a régné entre l'Allemagne et le Cabinet français.

[1] Visite rendue par M. de Gontaut à l'occasion de la mort, le 18 janvier, de la Princesse Marie, belle-sœur de Guillaume Ier.

[2] «Elle n'a pas cessé d'être unie à nous, elle nous est restée fidèle», avait déclaré l'Empereur (Télégramme de M. de Gontaut du 21 janvier, 6 h. 30 du soir).

« Nous avons été unis, a ajouté l'Empereur, la France et nous, et je l'espère bien, nous resterons ainsi. »

Nous ne pouvons que donner notre plein assentiment à ces paroles; elles rendent justice à la conduite du Gouvernement français et de ses négociateurs au sein de la Conférence. Nos Plénipotentiaires se sont, en effet, constamment efforcés d'entretenir les meilleurs rapports avec le Plénipotentiaire d'Allemagne. Tel a été notamment le but de notre Ambassadeur Extraordinaire.

Nous avons été unis, ainsi que vous l'a dit l'Empereur, et nous espérons bien nous aussi qu'aucun dissentiment ne s'élèvera entre nous. Comme vous l'avez fait observer, c'est là notre désir évident.

Les dispositions que Sa Majesté vous a témoignées à notre égard nous rassurent, j'ai hâte de le dire, sur les intentions du Cabinet de Berlin. Nous ne saurions cependant reconnaître un caractère entièrement spontané à un mouvement d'opinion à la fois aussi factice et aussi général que celui dont les feuilles allemandes donnent en ce moment l'exemple. Le *Moniteur Officiel de l'Empire* n'y est point resté étranger et tous les journaux que la voix publique désigne comme ayant une situation officieuse y ont largement contribué.

L'audience que vous avez eue de l'Empereur vous offre une occasion toute naturelle d'entretenir M. de Bülow du contraste que l'attitude comminatoire de la presse allemande forme avec les excellentes paroles de Sa Majesté.

J'ai dit moi-même au prince de Hohenlohe ce que je pensais de ces publications agressives et je me plais à espérer que le Gouvernement Impérial usera de son influence pour mettre fin à des excès de langage si injustes et qui ne peuvent que tromper les deux pays sur l'état de leurs relations.

## 137.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 24 janvier 1877, 10 h., soir.*

Les attaques de la *Gazette Nationale* [1] prennent un caractère si étrange qu'il est difficile que l'on oublie ici que le parti qu'elle représente est le plus

(1) Dans une dépêche n° 6, du 24 janvier, M. de Gontaut-Biron appelle encore l'attention du Ministre sur le bulletin de presse et sur les attaques dont le *Reichsanzeiger* lui-même a pris l'initiative.

ferme soutien du Cabinet allemand. Peut-être aussi, et j'aurai la douleur d'en faire demain la remarque à l'Ambassadeur d'Allemagne, se rappellera-t-on que celui-ci a passé pour avoir eu avec ce journal de fréquentes relations ?

Cette attitude contraste tellement avec les appréciations que vous avez recueillies de la bouche de l'Empereur Guillaume [1] que, si le Gouvernement allemand ne croit pas devoir protester contre elles, je devrai me demander si je n'aurais pas le droit et le devoir de donner une certaine publicité aux paroles de Sa Majesté.

## 138.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Londres, 26 janvier 1877, 6 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 40, soir.)

Lord Derby vient de me prévenir confidentiellement que tous ses renseignements tendent à prouver que l'Allemagne regarde la guerre comme inévitable et qu'elle la désire.

Il ajoute qu'il reçoit toutes sortes d'insinuations officieuses venant du même pays, pour engager l'Angleterre à s'emparer de l'Égypte. Il m'a renouvelé l'assurance que le Cabinet britannique n'y avait jamais songé [2].

[Attitude de la Porte.]

## 139.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 4. *Saint-Pétersbourg, 30 janvier 1877.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 février; Dir. pol., 8 février.)

Je remercie Votre Excellence de la communication importante qu'elle a bien voulu me faire des cinq premiers Protocoles de la Conférence. Je n'ai plus à revenir sur l'impression que la rupture des négociations [3] et le départ

(1) Voir plus haut n° 136.

(2) Cf. à ce sujet la lettre adressée le 6 décembre 1876 par Lord Derby à Lord Lyons *in* Lord Newton, *op. cit.*, t. II, p. 104-105.

(3) Le 20 janvier.

de nos Ambassadeurs [1] a produite en Russie. Cette impression a été pénible au début et ressentie comme une atteinte portée à la dignité de la nation. « *Est-ce que la joue ne vous cuit pas?* » avait dit familièrement le prince Gortchakow, au lendemain de la nouvelle, à Lord Loftus [2]. « *Je ne comprends pas,* avait répondu celui-ci. — « *Comment ! vous n'avez donc pas ressenti le soufflet que vous avez reçu ?* » Tout le monde a néanmoins gardé son sang-froid et le mouvement en faveur de la paix ne s'est pas ralenti; il continue à être très vif et je commence à croire que ce sentiment prévaudra. La récente campagne entreprise et poursuivie avec tant d'aigreur et de mauvaise foi contre la France par la presse prussienne y contribuera peut-être un peu [3]. L'opinion en a été très émue et j'ai reçu à ce sujet de nombreuses et très intéressantes confidences, toutes, je dois le dire, extrêmement sympathiques. Ces inqualifiables attaques des journaux officieux et officiels de Berlin n'ont pas manqué d'être considérées, au premier moment, comme des symptômes et les avant-coureurs des plus mauvais desseins. L'Allemagne, disait-on, ne peut plus soutenir le fardeau écrasant de l'entretien de son armée; les milliards acquis en 1871, qui devaient l'enrichir à tout jamais, l'ont en réalité appauvrie; son commerce et son industrie sont aux abois, et elle en est réduite à ne pas oser figurer à l'Exposition de 1878; la prodigieuse fortune de la France la rend folle de jalousie, et les progrès continus de notre réorganisation militaire lui inspirent, pour un avenir plus ou moins prochain, de très sérieuses inquiétudes. Dans ces conditions la guerre serait une diversion de nature à éloigner, sinon à écarter tout à fait, des périls intérieurs, et à détourner le mécontentement croissant des petits États. Elle pourrait être aussi un moyen de refaire des finances très embarrassées, de là ces provocations et ces menaces à l'adresse de la France et par suite ces excitations malsaines tendant à pousser la Russie à la guerre. J'oppose naturellement une complète incrédulité, en apparence du moins, à de semblables ouvertures qui sont sans doute toujours officieuses, mais qui ont cependant pris, parfois, un caractère presque officiel en raison de la personnalité des gens qui croyaient devoir m'entretenir de ce triste sujet. Je réponds invariablement qu'une pareille argumentation peut sembler en effet spécieuse, que quelques idées de ce genre ont bien pu hanter par hasard l'esprit malade du prince de Bismarck qui referait sans doute volontiers sa caisse à nos dépens, et qui a peut-être surtout besoin de rétablir un prestige auquel les dernières élections ont pu porter quelque atteinte. La lèpre du socialisme qui envahit aujourd'hui l'Allemagne

(1) Les chefs de missions s'étaient embarqués le 27 janvier, laissant des chargés d'affaires pour les représenter.

(2) Alexandre II parlait de « soufflet » dans une communication faite le 21 janvier, en son nom, par le Grand-Duc Constantin à l'Empereur Guillaume. Cf. *Die Grosse Politik,* t. II, n° 274, *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. II, n° 260.

(3) Cf. ci-dessus n°s 136 et 137.

plus qu'aucune autre nation n'a pas laissé en effet que de faire concevoir quelque doute sur la perfection de la politique à outrance et à si forte pression du Chancelier de l'Empire, mais encore faudrait-il cependant pour en venir à des actes d'hostilité, c'est-à-dire à une déclaration de guerre, que nous y donnassions sinon un motif sérieux, au moins un prétexte quelconque. Or nous n'en donnons et n'en donnerons d'aucune espèce, nous ne saurions nous émouvoir de menaces, dont les auteurs ou les instruments ne sont encore que de misérables journalistes à gages et nous ne nous laisserons entraîner par aucune provocation de ce genre, résolus que nous sommes à rester maîtres de nos actes comme de notre heure et à garder une dédaigneuse et confiante défensive. En agissant ainsi nous maintiendrons nos droits, j'espère, à l'estime de tous, même à celle des ennemis que nous pouvons avoir encore, et qui y regarderont sans doute à plus d'une fois à encourir les terribles responsabilités d'une agression sans raison qui ne nous trouverait du reste, ni désarmés ni trop effrayés. J'ai la confiance, Monsieur le duc, que vous ne désapprouverez pas ce langage sur lequel j'ai cru devoir insister pour vous faire bien connaître l'effet que ces nouvelles mauvaises querelles d'Allemands ont produit autour de moi. J'ai eu occasion d'en parler au prince Gortchakoff et j'en ai dit aussi un mot en passant à l'Empereur et je puis vous assurer que toutes les sympathies sont restées de notre côté. J'oserais dire qu'il s'est fait même depuis quelques semaines un mouvement d'opinion très marqué en notre faveur. A tort ou à raison les anciennes méfiances contre l'Autriche ont repris un caractère presque aigu; et, bien que le prince Gortchakoff persiste à s'en défendre, il est évident que la dernière manière du prince de Bismarck à Constantinople, et le ton général de ses agents un peu partout ont réveillé toutes les susceptibilités nationales contre l'Allemagne. J'ai recueilli à cet égard les témoignages les moins équivoques, et ce n'est pas seulement dans le public que ce sentiment éclate, l'aveu en échappe aux plus hauts personnages et c'est merveille alors de voir comment chacun fait ressortir avec complaisance et notre inconcevable richesse et nos ressources infinies et le relèvement de notre état militaire. Je constate avec bonheur ces heureuses dispositions qui sont une consolation pour nos tristesses passées et une précieuse espérance pour l'avenir de notre patrie.

## 140.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

D. *Versailles, 5 février 1877.*

L'Ambassadeur de Russie est venu, conformément aux ordres de sa Cour, me donner communication de la circulaire du prince Gortchakoff, relative aux affaires de Turquie. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint pour ordre le texte de ce document qui porte la date du 19/31 janvier [1]. Le Chancelier de l'Empire, après avoir récapitulé brièvement les incidents principaux de la négociation qui se poursuit depuis dix-huit mois entre les Puissances, examine la situation qui résulte pour l'Europe du refus de la Porte ottomane d'accéder aux conclusions de la Conférence de Constantinople, et il déclare que le Gouvernement russe, avant de fixer la marche qu'il lui convient de suivre dans ces conjonctures, tient à savoir ce que comptent faire les Cabinets avec lesquels il s'est concerté jusqu'ici.

J'ai dit au prince Orloff que, sans répondre encore d'une manière officielle à la pièce diplomatique qu'il venait de me communiquer, je pouvais dès à présent lui indiquer l'ordre d'idées dans lequel pour ce qui nous concerne nous étions disposés à nous placer.

Notre désir constant, depuis l'origine de la crise orientale, avait été de faciliter une solution pacifique au moyen de l'établissement d'une entente collective entre les Puissances. C'est sous cette inspiration que nous nous étions successivement associés aux différentes démarches concertées par les Cabinets et que nous avions pris part, en dernier lieu, aux délibérations de la Conférence. Mais nous devions aujourd'hui, ainsi que nous l'avions toujours fait d'ailleurs dans les phases antérieures de la question, exclure de notre programme tout recours aux voies de la coercition matérielle, toute participation à une action quelconque qui ne serait pas purement morale. Que si une nouvelle combinaison de nature à maintenir l'unité de vues entre les Puissances était mise en avant par quelqu'une d'elles, nous joindrions volontiers nos efforts à ceux des Gouvernements qui travailleraient à faire prévaloir encore la politique de pacification et de commune entente à laquelle nous n'avions cessé d'être fidèles. Mais, dans l'état des choses tel qu'il se présentait aujourd'hui, nous devions attendre qu'un semblable moyen de conci-

(1) Cf. *Documents diplomatiques, Affaires d'Orient, 1875-77* (p. 325-27).

liation vînt à être suggéré de quelque côté et nous n'avions qu'à nous renfermer dans cette expectative.

Tel est le sens général des réflexions que j'ai été amené à formuler devant le prince Orloff à la suite de sa communication et je suis certain d'avance que le prince Gortchakoff appréciera les considérations qui nous guident.

## 141.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. Confidentielle. *Paris, 7 février 1877.*

J'ai reçu ce matin et j'ai lu et relu avec un vif intérêt votre lettre commencée le 3 février, finie le 6 (1). Les détails si importants qu'elle contient sur l'attitude, les desseins et les agissements de l'Allemagne me sont confirmés et complétés d'autre part et je suis fixé sur la nature de la démarche faite auprès de Lord Derby. *Le prince de Bismarck a fait à Londres* (2) *des ouvertures en vue d'une alliance anglo-allemande qui, en même temps qu'elle donnerait aux deux États des garanties contre la Russie, assurerait à l'Allemagne une complète liberté d'action contre la France.*

*Ne vous en montrez pas instruit.* Mais tenez-vous-en pour *assuré*. Le comte Schouvaloff peut le savoir dès aujourd'hui ou il le saura plus tard. En tous cas, attendez qu'il vous en parle et ne lui laissez pas comprendre que vous êtes au courant.

Quant à Lord Derby, il faut reconnaître qu'il vous en a prévenu comme il pouvait le faire et vous pouvez à votre tour avoir deviné partie de ce qu'il devait vous taire.

Je prends quelques jours pour réfléchir au parti qu'il peut nous convenir de tirer de cette situation. Elle est connue de nous, c'est déjà beaucoup. Je reviendrai donc bientôt sur ce sujet.

En attendant, préparez-vous à accentuer davantage chaque jour votre

(1) Cette lettre ne figure pas dans les Archives des Affaires étrangères.

(2) Le duc Decazes avait reçu du général Le Flô une communication en date du 3 février signalant des ouvertures faites à Londres par le prince de Bismarck. Le général déclare tenir son information d'une «personne qui n'est ni l'Empereur, ni le prince Gortchakoff, mais qui n'en est pas moins absolument sûre, en qui j'ai une confiance entière et qui a vu et lu de ses propres yeux». Sur les conversations anglo-allemandes de 1876, cf. *Die Grosse Politik*, t. IV, n° 709, note; Eckardstein, *Lebenserinnerungen*, t. I, p. 296, t. II, p. 102-103, Buckle, *The Life of B. Disraeli*, t. VI, p. 81 et 87; Queen Victoria, *Letters*, second series, t. II, p. 443, 467, 489-498.

attitude confiante avec Lord Derby, Lord Salisbury et Schouvaloff; travaillez à les rapprocher. L'important étant de trouver, d'accord avec l'Angleterre, un moyen de préparer à la Russie le terrain de retraite honorable *qu'elle désire par dessus tout*. Il me semble que la chute de Midhat Pacha aura fait disparaître à Londres bien des illusions et qu'en même temps elle nous donne *à tous* le droit de retarder notre réponse. La Russie doit être, de son côté, moins impatiente de la recevoir.

Soyez tranquille, je garde au comte Schouvaloff le fidèle secret de ses confidences.

## 142.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 7 mars 1877, 3 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 5 h., soir.)

Il ne m'a pas été possible d'avoir un entretien isolé avec le général Ignatieff[1]. D'après les informations que j'ai recueillies, le général serait chargé de formuler des propositions précises au nom du Cabinet de Pétersbourg. On assure que le Gouvernement russe demande qu'un délai de deux mois soit signifié à la Turquie pour accéder au programme de la Conférence, et que les Puissances s'entendent sur les mesures de coercition à prendre au cas où ce délai s'écoulerait sans satisfactions réelles de la part du Gouvernement ottoman. Le prince de Bismarck a adhéré aux propositions du général Ignatieff, et les aurait même trouvées d'une modération trop grande. Ce délai de deux mois me paraît si court que je doute un peu de l'exactitude de ce renseignement.

Le général Ignatieff déclare qu'il n'ira sans doute pas à Londres, parce qu'il craint que sa présence n'y provoque des froissements, et en particulier des dissentiments entre Lord Derby et Lord Salisbury. M. Odo Russell lui a témoigné son regret de cette abstention à laquelle l'opinion publique donnerait sans doute une interprétation fâcheuse. J'ai insisté moi-même dans ce sens, je n'ai pas dissimulé ma crainte que cette abstention ne devienne un aliment de plus aux outrages habituels de l'Allemagne à notre égard. Dans

(1) Le général allait à Londres consulter des oculistes, et son Gouvernement profita de son voyage pour le charger de « transmettre verbalement aux différents Cabinets des éclaircissements » sur la situation respective de la Russie et de la Turquie.

une visite que M. Tiby a faite au général Ignatieff [1] celui-ci a répété à plusieurs reprises que la France avait grand intérêt à faciliter en ce moment l'entente sur les affaires d'Orient et à peser dans ce but sur le Cabinet de Londres, que le prince de Bismarck se montrait préoccupé des armements français, tenait un langage *nerveux* sur cette question, il prétendait notamment que le développement de notre cavalerie dans les départements de l'Est a pour but d'occuper rapidement l'Alsace, et d'y empêcher la concentration de l'armée allemande. D'après ce que le général Ignatieff a ajouté à M. Tiby, le prince de Bismarck lui aurait demandé pourquoi il aurait laissé la parole aux Plénipotentiaires français à Constantinople. Le général affirme avoir rétabli la vérité auprès du Chancelier, et en avoir appelé au témoignage du baron de Werther. Mais le prince de Bismarck n'a pas encore vu M. de Werther depuis son retour. Le général Ignatieff est parti aujourd'hui à midi pour Paris.

## 143.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 39. *Versailles, 9 mars 1877.*

Les entretiens que je viens d'avoir avec les trois Ambassadeurs de Russie [2] qui se trouvent en ce moment réunis à Paris m'ont laissé une impression satisfaisante, dont je ne veux point tarder à vous rendre compte. Je dois constater tout d'abord qu'ils n'ont parlé ni de l'emploi de mesures coercitives ni d'aucune proposition impliquant ce que certains journaux appelaient une exécution fédérale. Le document apporté par le général Ignatieff, et dans lequel sont consignées les vues du Cabinet de Saint-Pétersbourg sur la situation générale après la dissolution de la Conférence de Constantinople, n'exprime que des idées qui dans leur ensemble, et sauf entente sur les questions de rédaction, m'ont paru de nature à être acceptées par tous les Cabinets. Elles se rapprochent sensiblement de celles qui ont inspiré les deux notes

(1) D'après une «analyse» du rapport du général Ignatieff au prince Gortchakoff, analyse datée du 16 mars et expédiée de Paris, le Chancelier allemand aurait déclaré au général : «La France, je n'aurais aucune prétention sur elle. Elle n'a pas de Bohême qui puisse nous tenter, ni de colonies que je lui envie. Mais elle ne me pardonne pas l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne. Elle se prépare silencieusement à les reprendre et il faut que je prenne les devants sur elle.»

(2) Le prince Orloff, le général Ignatieff, le comte Schouvaloff qui étaient à Paris depuis le 5 mars.

confidentielles [1] que vous avez bien voulu me transmettre et où sont résumées les indications obtenues de la Porte par le Gouvernement anglais. Je vous remercie de l'envoi de ces pièces qui, dans les circonstances actuelles, présentaient un intérêt considérable. Elles attestent le souci de l'Angleterre de déterminer la Turquie à réaliser les améliorations que l'Europe a reconnues nécessaires et à désarmer ainsi spontanément des réclamations qu'il y aurait aujourd'hui une imprudence gratuite à braver.

Je vous envoie avec cette dépêche un rapport de M. de Moüy où vous trouverez d'intéressantes informations sur les efforts faits dans ce sens par le Chargé d'affaires d'Angleterre à Constantinople.

Au surplus, le langage tenu dans ces derniers temps par les différents membres du Gouvernement britannique témoignait de dispositions conciliantes dans lesquelles, pour ma part, j'ai été heureux de reconnaître un favorable augure pour la solution pacifique des difficultés pendantes. Les données certaines que nous possédons maintenant sur la modération que la Russie apporte dans la manière de les traiter fortifie nos espérances, et, depuis que nous connaissons les termes du document que le comte Schouvaloff va soumettre à la haute appréciation du ministère de la Reine, nous aimons à croire que l'entente qui s'est établie en Conférence sera maintenue entre les deux Cours de qui dépend aujourd'hui la paix du monde. Vous savez combien nous le désirons vivement et c'est dans ce sens que votre action doit s'exercer, s'il y a lieu, auprès du gouvernement de Sa Majesté Britannique.

## 144.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 9 mars 1877, 12 heures.*

(*Reçu* : 1 h. 45, soir.)

Pour le Ministre seul.

Le prince de Bismarck a fait prier hier M. Odo Russell d'écrire au Cabinet anglais qu'il avait approuvé entièrement les propositions du général Ignatieff et que l'Allemagne leur donnait son adhésion; il semblerait attacher un prix particulier à ce qu'on n'en ait pas le moindre doute à Londres.

(1) Ce sont «deux mémoires contenant la teneur d'une conversation que M. Jocelyn, Chargé d'affaires d'Angleterre à Constantinople, a eue avec Edhem Pacha» et comprenant «un exposé succinct des promesses que M. Jocelyn a obtenues du grand Vizir» (Dépêche du marquis d'Harcourt du 6 mars).

C'est de M. Odo Russell lui-même que je le tiens. On est très préoccupé ici du succès des démarches de l'envoyé russe. Hier soir, un des membres les plus élevés de la famille impériale m'en a donné la preuve et m'a témoigné le ferme espoir que vous emploieriez votre influence légitime sur le Cabinet anglais pour enlever son adhésion.

[Annonce d'envoi de dépêches.]

## 145.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 9 mars 1877, 6 h. 15, soir.*

Vous pouvez assurer Votre Auguste interlocuteur que nous nous emploierons de notre mieux à Londres pour faire réussir la proposition dont le comte Schouvaloff va saisir le Gouvernement anglais (1).

*Confidentiel.* J'ai été très content du général Ignatieff. Il m'a confirmé avec détails tout ce que vous m'aviez appris par Tiby.

## 146.

### Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 16 mars 1877, 7 h. 25, soir.*
(*Reçu* : 9 h., soir.)

Le comte Schouvaloff vient de me donner lecture du projet de Protocole convenu entre Lord Derby et lui (2). Il a pris le texte *ad referendum,* il n'y aura pas besoin d'un nouveau Conseil des Ministres, l'accord sera annoncé au Parlement ce soir. Je vous enverrai le texte demain matin, vous le connaissez à peu près. J'ai remarqué à la lecture « surveilleront avec soin » et pour la phrase finale « moyens à employer ».

Je dîne avec le général Ignatieff ce soir, et le rencontrerai à la campagne chez Lord Salisbury (3) demain.

(1) Voir ci-dessus n° 144.
(2) Cf. *Die Grosse Politik,* t. II, 280, *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. II, 270.
(3) A Hatfield.

## 147.

### Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 17 mars 1877, 11 h. 28.*

Le comte de Münster m'a pris à part hier pour me dire qu'il venait de recevoir du prince de Bismarck un télégramme lui enjoignant de démentir de la manière la plus formelle les bruits répandus ici de son intention de chercher querelle à la France, bruits qui n'avaient jamais eu de fondement. J'ai demandé si ce démenti serait rendu public. Il m'a répondu que non. Il était pour l'information du Gouvernement de la Reine.

## 148.

### M. de Vogüé, Ambassadeur de France à Vienne, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 17. *Vienne, 20 mars 1877.*

Le ministère Impérial et Royal des Affaires étrangères m'a adressé le 17 courant une note par laquelle il m'annonce que l'Autriche et la Hongrie, acceptant l'invitation du Gouvernement français, prendront officiellement part à l'Exposition Universelle de 1878. J'ai l'honneur de vous adresser sous le timbre de la Direction des Consulats et des Affaires commerciales une copie de cette note.

Le même jour je sollicitais une audience de l'Empereur afin de prier Sa Majesté Impériale et Royale de vouloir bien donner à l'un des membres de sa famille la présidence d'honneur de la commission chargée de l'organisation de la section austro-hongroise. Cette audience m'a été accordée pour aujourd'hui; mais, dans l'intervalle, paraissait au *Journal officiel* de la Monarchie un décret impérial conférant à Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Charles-Louis, frère de Sa Majesté, la présidence d'honneur, ou plutôt, suivant les termes en usage à la Cour de Vienne, le «protectorat» de la commission officielle.

[Importance de ce choix. Bonnes paroles de l'Empereur.]

La conversation s'est ensuite portée sur la situation générale. L'Empereur s'est félicité avec moi du succès de la mission du général Ignatieff et des gages qu'elle donnait au maintien de la paix. Il a bien voulu ajouter qu'il attribuait aux efforts efficaces de Votre Excellence une part importante dans l'œuvre de rapprochement qui avait été si heureusement accomplie entre les représentants de la Russie et les Ministres Britanniques.

La suite de l'entretien a conduit Sa Majesté à dire qu'elle n'attachait aucune importance aux polémiques de journaux qui, pendant le mois dernier, avaient existé entre Berlin et Paris et qui avaient pu faire croire à des intentions hostiles de la part du Gouvernement allemand. Sa Majesté a assuré que le refus de paraître [1] à l'Exposition Universelle de Paris lui paraissait avoir été inspiré au Cabinet de Berlin plutôt par des raisons économiques que par des motifs d'ordre politique. Elle a ajouté qu'elle avait une entière confiance dans les sentiments pacifiques de l'Empereur Guillaume et que, tant que ce souverain serait sur le trône, Elle était persuadée qu'il ne permettrait aucune agression contre la France. Sa Majesté a d'ailleurs fait remarquer que la réorganisation des forces militaires françaises avait fait des progrès considérables, et de nature à nous satisfaire; Elle m'a donné sur ce sujet des détails qui prouvaient qu'elle suivait nos efforts d'un œil curieux et sympathique; à cette occasion l'Empereur a fait observer que les Chambres françaises, malgré la profonde division des partis et les embarras que cet antagonisme pouvait créer au Gouvernement du Maréchal de Mac-Mahon, avaient au moins une qualité qu'on ne saurait leur refuser, le patriotisme, et qu'elles n'avaient jamais marchandé les sacrifices nécessaires à la reconstitution de l'état militaire du pays.

L'Empereur a ensuite exprimé l'espoir que l'entente, dont les bases avaient été posées à Londres, assurerait à l'Europe une période de calme et de paix, mais il m'a laissé entendre qu'il ne croyait pas à la longue durée de cette accalmie.

[La Turquie inspire des inquiétudes à François-Joseph.]

(1) Voir ci-dessus nos 110, 112, 114, 119.

## 149.

### M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

### à M. Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. *Berlin, 24 mars 1877.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mars; Dir. pol., 25 mars.)

[Quatre-vingtième anniversaire de la naissance de Guillaume Ier.]

J'ai eu l'honneur de vous mander par le télégraphe l'accueil plein d'effusion que l'Empereur avait fait à la lettre de M. le Président de la République et la bienveillance avec laquelle il avait reçu et traité, à cette occasion, ses deux représentants (1). L'Impératrice et le Prince Royal se sont exprimés avec soin dans le même sens. Le prince de Bismarck, toujours très réservé avec moi au sujet de la France m'a tenu lui aussi quelques propos qui méritent d'être rapportés à Votre Excellence et qui ont d'autant plus de valeur qu'ils concordent dans leur esprit général avec les conversations tenues dernièrement à Vienne et à Londres entre nos représentants et ceux de l'Allemagne. Placé à ses côtés au dîner qu'il donne chaque année le 22 mars, je lui dis que j'avais eu l'honneur d'être reçu le matin par l'Empereur pour lui présenter le général d'Abzac, chargé des félicitations de M. le Maréchal de Mac Mahon, et que Sa Majesté nous avait accueillis avec sa bienveillance accoutumée. Le prince fit une inclination de tête en signe de remerciement pour l'acte si courtois du maréchal, puis, il aborda en quelques mots l'état de nos relations mutuelles. Il signala à l'animadversion générale la presse qui, par ses excès et ses calomnies, aigrissait les nations les unes contre les autres. « Les Polonais et les socialistes défigurent et brouillent toute chose, dit-il, et, dans nos démêlés avec les catholiques et avec les évêques, c'est la presse qui a tout envenimé. » J'ai été frappé, Monsieur le duc, de ne plus retrouver sur la lèvre du Chancelier les cléricaux au rang des coupables, comme il n'avait jamais manqué de le faire quand j'avais causé de ce sujet avec lui, et cette omission m'a fait songer aux négociations engagées officieusement par le Grand Duc de Bade et le Duc de Ratibor avec la Cour du Vatican.

Le Chancelier a fait ensuite une distinction destinée sans doute dans son esprit à me faire comprendre les motifs de nature à ébranler sa confiance dans la restauration de la France. « Il y a deux nations en quelque sorte

(1) M. de Gontaut-Biron, l'Ambassadeur en titre, et le général d'Abzac, premier aide de camp du Maréchal Président.

dans votre pays, m'a-t-il dit, il y a les Parisiens et puis tout le reste de la France. Les Français sont laborieux, économes; quand ils se battent, ils se conduisent en héros, mais ils n'aiment pas la guerre; aujourd'hui ils sont pacifiques et veulent travailler. Tout autre est le Parisien; il aime le bruit, la lutte, et c'est lui malheureusement qui imprime à la presse une direction fâcheuse». Je répondis que la presse, ce n'était que trop vrai, tendait à exercer dans les deux pays une influence funeste, mais que, dans l'impossibilité où l'on se trouvait aujourd'hui de la réduire au silence, il importait que les Gouvernements dans leurs rapports ne se laissassent pas influencer par elle. Le Chancelier reprit avec un accent de belle humeur et même de bonne grâce : «Soyez sûrs que nous vous dirons toujours comme à Fontenoy : Tirez les premiers Messieurs les Français ! — Et nous, repris-je, nous répondrons comme ont répondu nos soldats : A vous les premiers, Messieurs les Anglais !... Et j'espère que des deux côtés personne ne tirera». Notre entretien se termina sur cette saillie des deux parts. Dans ce court échange de paroles les impressions du Chancelier m'ont paru bonnes et elles ont revêtu un air de bienveillance que je n'avais eu guère l'occasion de remarquer jusqu'ici.

Votre Excellence a bien voulu m'écrire que sur des signes venus de côtés différents il était permis de croire à la fin de la dernière campagne [1] entreprise une fois de plus par le Chancelier contre nous; je m'en étais aperçu déjà à un article de la *Norddeutsche Zeitung* de mardi dernier et je suis porté à croire par ce qui me revient que le bon procédé de M. le Président de la République contribuera à amener cet apaisement. La *Norddeutsche Zeitung* en annonçant la mission dont était chargé le général d'Abzac avait pourtant accompagné cette nouvelle de réflexions assez aigres; mais nous ne sommes pas arrivés au temps où l'attitude de la presse allemande aura un autre caractère que celui d'une paix armée. Notre patience ne s'épuisera pas de sitôt, et, si l'horizon n'est pas absolument dégagé de nuages, nous n'en devons pas moins nous réjouir de constater que plusieurs de ses points s'éclaircissent.

[Pessimisme de l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie.]

[1] Voir ci-dessus n° 136.

## 150.

M. DEBAINS, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BUCAREST,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Bucarest, 28 mars 1877, 7 heures, soir.*

(*Reçu* : 11 h. 30, soir.)

L'État-major russe a recommandé à ses officiers en mission ici d'achever la réunion de leurs renseignements pour une occupation éventuelle.

Le Gouvernement roumain leur prête un concours indirect, il est vrai, mais très marqué. Il a reçu par l'agent roumain à Vienne de la part du comte Andrassy l'assurance que le Cabinet de Pétersbourg n'avait formé aucune demande verbale ou écrite de rétrocession du territoire de la Bessarabie annexé à la Moldavie en 1856 (1).

[Questions économiques.]

## 151.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 1er avril 1877.*

L'Angleterre et la Russie sont tombées d'accord sur la rédaction d'un Protocole qui a été signé hier (2) à Londres par les représentants des différentes Puissances. Cet acte ainsi que le procès-verbal de la réunion dans laquelle il a été adopté et la réserve que l'Angleterre y a jointe ont été expédiés à M. de Nélidoff (3) qui est chargé d'en donner connaissance à ses Collègues.

Le Protocole exprime le vœu que la paix soit conclue avec le Monténégro sur la base de la rectification des frontières et de la libre navigation de la Boïana, et, en ce qui concerne les chrétiens, il ne demande en réalité à la Porte

(1) Le 18 avril à 11 heures du soir M. Debains devait télégraphier : « Aujourd'hui a été signée une convention entre le Ministre de la Guerre roumain et l'État Major russe pour régler les transports militaires. »

(2) (31 mars). On en trouvera le texte avec celui de la réserve anglaise notamment dans Martens, *Nouveau recueil général de Traités*, 2e série, t. III, p. 174.

(3) Conseiller d'ambassade, Chargé d'affaires à Constantinople depuis le départ du général Ignatieff.

que l'exécution des promesses faites par elle, soit au sein de la Conférence, soit depuis par l'organe de ses représentants. Toute question de susceptibilité est donc écartée, et il ne saurait en coûter au Gouvernement ottoman de déférer à des conseils qui lui sont donnés avec tant d'égards.

L'intérêt immédiat et pressant, c'est que la paix soit conclue avec le Monténégro, et que la Turquie s'entende avec le Gouvernement russe pour le désarmement réciproque. Il y aura donc lieu d'insister vivement sur ces points auprès de Safvet Pacha. Vous aurez d'ailleurs à vous concerter avec vos collègues sur les démarches à faire en conséquence de l'accord intervenu à Londres, et vous êtes autorisé à vous associer énergiquement à leurs efforts [1].

## 152.

M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 10 avril 1877, 6 h. 18, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Cette nuit, la Porte a transmis à ses représentants à l'étranger la réponse au Protocole et à la déclaration Schouvaloff, les chargeant de la communiquer aux Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités. Les Chargés d'affaires n'en recevront le texte que jeudi, mais Safvet Pacha vient de faire connaître au premier Drogman de l'Ambassade que la réponse comportait un refus opposé au Protocole et à la déclaration [2]

[Refus par la Chambre turque de toute cession de territoire au Monténégro.]

(1) Dans un télégramme du 8 avril, 8 h. 50 à M. de Moüy, la Porte n'ayant pas encore fait connaître son sentiment, le duc Decazes insistait pour que celle-ci annonçât «son intention de négocier directement avec la Russie» en nommant aussitôt un envoyé extraordinaire qui se rendrait à Pétersbourg.

(2) La dépêche circulaire de Safvet Pacha en date du 9 avril figure notamment dans *Affaires d'Orient,* p. 356-64.

## 153.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

D. n° 34. *Paris, 12 avril 1877.*

Je vous ai fait connaître mon sentiment [1] touchant l'impression que l'attitude adoptée en ce moment par le Cabinet de Saint-Pétersbourg me semblait de nature à causer à l'Europe. Je désire ajouter à ces considérations générales quelques remarques d'un ordre plus particulier, également inspirées par notre sympathie pour la Russie, mais qui vous feront mieux comprendre peut-être la nature du regret que nous sommes tentés d'éprouver de notre côté en voyant cette grande et généreuse Puissance entrer dans la voie des résolutions extrêmes et de l'action isolée.

Nous comprenons assurément la confiance légitime que doivent donner à l'Empereur Alexandre l'élévation des vues qui le guident et la conscience du désintéressement de sa politique, non moins que les ressources de son vaste Empire et la force des armées qu'il se trouve en mesure de faire mouvoir. Les obstacles matériels que la Russie pourra rencontrer devant elle dans le poursuite du but auquel désormais elle paraît décidée à marcher ne sont point tels que l'on ait lieu de douter de l'énergie et du bonheur avec lesquels elle saura les surmonter. Les préoccupations qu'il est permis de concevoir sont d'un autre ordre et elles dérivent surtout de la part d'imprévu qu'il faut toujours réserver dans des entreprises aussi vastes.

Ce qui fait le côté délicat et la grande difficulté de toutes les affaires qui touchent à l'Orient, c'est qu'il est pour ainsi dire impossible de les traiter isolément; à peine entamées elles se compliquent fatalement d'un ensemble d'intérêts et de rivalités qui se réveillent au premier choc. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg a une trop profonde expérience de la politique européenne pour méconnaître un fait que tant d'incidents successifs ont mis en lumière depuis un demi-siècle et il n'a certainement négligé aucune précaution pour s'assurer toutes les sécurités qui peuvent lui permettre de conduire à bonne fin la lutte où il est sur le point de s'engager. C'est du côté de l'Allemagne que le prince Gortchakoff paraît avoir obtenu les plus formelles promesses et les en-

(1) En particulier dans un télégramme du 10 avril et une dépêche du 11. « Le besoin de la paix y (en Europe) est trop grand, écrivait, le 11, le duc Decazes, pour qu'une attitude du Cabinet russe, qui semblerait inspirée par d'autres sentiments, n'occasionne par un mouvement de surprise qu'il serait impolitique de provoquer et contre lequel il serait difficile de réagir avec succès. »

couragements les plus décisifs. Dans un récent entretien avec vous il a montre qu'il faisait fond d'une manière absolue sur le prince de Bismarck et a seulement témoigné la crainte que l'éloignement momentané de cet homme d'État [1], sans laisser dévier la politique allemande de la direction qu'il lui avait imprimée, ne lui fît perdre quelque chose de la fermeté de son allure. En même temps vous avez entrevu chez votre interlocuteur quelque incertitude au sujet de l'Autriche, comme si, pour la maintenir dans une ligne favorable aux vues du Gouvernement russe, il comptait surtout sur l'ascendant personnel du Chancelier allemand.

On ne saurait guère se dissimuler que, dès que la Russie s'avancera sur le Danube, elle se heurtera fatalement aux intérêts contraires et aux traditions rivales de la Monarchie austro-hongroise. Si les progrès de ses troupes affermissent sa situation militaire, ils affaibliront du même coup sa position diplomatique et risqueront de jour en jour davantage de compromettre la bonne entente avec le Cabinet de Vienne, dont le maintien est cependant le gage indispensable pour elle du complet succès d'une campagne dans la Turquie d'Europe. Peut-être pense-t-on que la perspective d'un partage d'influences ou même de territoires suffira pour concilier à la marche en avant des armées russes l'appui ou du moins la tolérance de l'Autriche; mais ne serait-ce pas une illusion que de s'en fier entièrement à des combinaisons semblables? Qui ne sent que l'Autriche ne trouvera jamais son compte, ne se résignera jamais sincèrement à un partage qui placerait sous l'autorité prépondérante d'une puissance voisine ses débouchés naturels et nécessaires vers la mer Noire? L'institution d'autonomies locales véritablement viables, l'agrandissement de la Serbie ou du Monténégro ne sauraient davantage être acceptés en fait par l'Autriche, qui, dans le cours des négociations, a toujours combattu les projets de cette nature, et qui ne peut supporter que la formation d'États indépendants et réfractaires à son influence vienne menacer sa position dans le Danube ou sur l'Adriatique.

C'est pour dominer ces tendances rivales, pour tenir en échec ces éléments d'hostilité que la Russie compte sans doute sur le concours de l'Allemagne; mais ici encore quelque déception n'est-elle pas à prévoir? Quelle que soit l'intimité des liens de famille qui unissent les deux Cours de Pétersbourg et de Berlin, quelle que puisse être l'étendue des espérances données par le prince de Bismarck et la réalité même de ses engagements, la puissance des faits, la force des intérêts nationaux, l'emportent toujours en définitive sur les

[1] Le Chancelier allemand avait dit à M. d'Oubril que, «si sa santé lui imposait impérieusement une retraite momentanée (à (Friedrichsruhe) il ne devait cependant pas cesser de s'occuper d'affaires.» Le prince Gortchakoff qui rapportait ce propos au général Le Flô ajoutait : «Je n'en regrette pas moins ce départ de Bismarck.» (Dépêche du général Le Flô du 9 avril).

alliances dynastiques et sur les sympathies des Cabinets. Aujourd'hui, l'Allemagne est établie en maîtresse sur les grands fleuves de l'Europe centrale; elle a besoin que leurs embouchures ne lui soient pas fermées par une grande nation et elle ne souffrira pas volontiers que sur le Bas-Danube une influence indépendante se substitue à celle qu'elle se croit réservée dans l'avenir. Le rapprochement même qui s'est opéré depuis quelques années entre l'Autriche et l'Allémagne, l'autorité conquise par le prince de Bismarck sur la direction de la politique austro-hongroise sont des symptômes et des gages de la connexité actuelle des tendances des deux Empires et fournissent une raison de plus de penser que le Cabinet de Berlin, mis en présence de certaines éventualités, ne sacrifiera pas l'intérêt de premier ordre qu'il se voit appelé à défendre désormais en commun avec le Cabinet de Vienne, dans la vallée du Danube.

Je ne parle pas ici de l'Angleterre. Cette nation affecte depuis longtemps un tel éloignement pour toute action militaire qu'on a pu supposer qu'elle ne s'y déterminerait qu'à la dernière extrémité. Elle semble d'ailleurs, quant à présent, vouloir abandonner la Turquie à ses seules forces et elle a plusieurs fois déclaré au Gouvernement ottoman qu'elle ne le soutiendrait pas. Sont-ce là des motifs suffisants pour compter sur son inaction absolue dans toutes les phases de la campagne que la Russie est sur le point d'entreprendre? Pour ma part, je ne le crois pas. Si le Gouvernement impérial veut obtenir des résultats sérieux, il faudra qu'il frappe de grands coups auxquels il est difficile d'imaginer que la Turquie puisse survivre, du moins sous sa forme actuelle. Or, une transformation radicale en Orient ne saurait avoir lieu sans toucher à quelques-uns de ces intérêts vitaux que la Grande-Bretagne à un moment donné sera toujours prête à défendre avec la dernière énergie.

Pour me résumer, si la Russie se décide à marcher en avant, dès qu'elle déploiera ses forces, comme le soin de son honneur l'obligera à le faire, je la vois menacée de son côté de rivalités aujourd'hui assoupies, que le succès même de ses armes suscitera contre elle. D'abord latentes, bientôt ouvertement prononcées, elles opposeront à ses progrès des obstacles que l'amour-propre national, tout enflammé en ce moment, ne mesure peut-être pas à leur juste valeur. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg doit-il partager cet entraînement que le patriotisme excuse, mais qui peut mener un pays à d'incalculables complications? La dignité de la Russie est sauve par ses démarches réitérées, par ses efforts soutenus depuis plus de deux ans; elle a témoigné de l'intensité de son dévouement pour la cause de l'humanité et du christianisme. Elle a rallié toute l'Europe à un programme pacifique de civilisation et de réforme qui ne peut manquer de prévaloir bientôt grâce à la pression unanime de l'opinion européenne. Son intérêt bien entendu lui commande-t-il de devancer cette heure, de sortir du rang des Puissances et d'engager

à elle seule un action militaire dont le but élevé ne doit pas lui dissimuler les péripéties douteuses? C'est là une question que je me pose avec anxiété et je voudrais espérer qu'il fût temps encore pour que des préoccupations semblables, s'imposant à la réflexion du Gouvernement impérial, le retinssent sur la voie pleine d'incertitudes, sinon de périls, où il est au moment d'entrer.

## 154.

M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

T. *Londres, 13 avril 1877, 6 h. 52, soir.*
(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Voici ce que Lord Derby vient de me dire : «La réponse de la Porte [1] est rédigée sous l'inspiration d'un pays qui a pris son parti de la guerre, je considère notre intervention comme finie : il n'y a plus rien à faire.

Si la Russie ne voulait pas la guerre, elle a échoué : si elle voulait la guerre et avait l'intention de mettre la responsabilité de la provocation à la charge de la Turquie, elle a réussi.»

[Lord Derby va communiquer la réponse turque au Parlement.]

## 155.

Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 16 avril 1877, 3 heures, soir.*
(*Reçu :* 5 h., soir.)

La circulaire-manifeste [2] ou la circulaire et le manifeste du Cabinet de Pétersbourg aux grandes Puissances signataires des résolutions de la Conférence et du Protocole de Londres seront expédiés vendredi par courriers.

(1) Voir ci-dessus, n° 152 et note.

(2) Circulaire datée du jeudi 7-19 avril. Voir le texte dans *Documents diplomatiques, Affaires d'Orient,* p. 372-3. «Notre Auguste Maître, disait le Chancelier russe, a résolu d'entreprendre cette œuvre que Sa Majesté avait convié les grandes Puissances à poursuivre en commun avec Elle. Elle a donné à ses armées l'ordre de franchir les frontières de la Turquie.» En fait c'est seulement le 24 avril que M. de Moüy télégraphia de Constantinople à 6 h. 30 du soir : «La Porte vient de recevoir de son Chargé d'affaires à Pétersbourg un télégramme annonçant que le prince Gortchakoff lui a remis ce matin une note qui déclare que l'Empereur va recourir à la force des armes pour obtenir les résultats que les négociations n'ont pu donner et que la Russie se considérant comme en état de guerre avec la Turquie a rompu les relations.»

En présence de la réponse de la Porte qui tranche brutalement la question de la guerre, la Russie considère qu'elle est dégagée de toute obligation à recourir à de nouvelles négociations.

En raison de la dispersion des troupes et de la difficulté des transports, une seule voie ferrée existant en Roumanie, on ne pense pas que l'opération du passage du Danube puisse commencer avant trois semaines.

## 156.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DES MICHELS, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE.

T. Confidentiel. *Paris, 18 avril 1877, 10 h. 15, soir.*

Je reçois votre télégramme de 8 h. 30 s. (1). L'Égypte ne pourrait sans compromettre son avenir prendre dans la lutte qui se prépare une part active. La plus vulgaire prudence lui commande l'abstention. Vous ne pouvez hésiter à la lui conseiller en même temps que vous lui rappellerez qu'elle n'a plus le droit de disposer de ses ressources. Vous éviterez d'ailleurs de vous prononcer sur les questions de principes. Mais, en fait, vous devrez insister sur les périls que feraient courir au Khédive des agissements qui pourraient appeler sur lui l'attention et les représailles qui ne seraient que trop probables.

## 157.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 34. *Paris, 20 avril 1877.*

L'Ambassadeur de France à Londres m'a fait savoir ces jours derniers que le comte de Münster, arrivant d'Allemagne, lui avait rendu visite et l'avait entretenu de nouveau des bonnes dispositions du prince de Bismarck (2). Le Chancelier désire que la guerre soit la plus courte possible et qu'elle se borne à une lutte entre la Russie et la Porte; il espère que ce résultats pourra être atteint.

Le comte de Münster a exprimé également la pensée que l'Allemagne ne nourrissait aucun mauvais dessein contre la France et il lui paraissait désirable,

(1) M. des Michels signalait « Il se fait ici des préparatifs militaires assez sérieux. » — (2) Voir ci-dessus n° 147.

dans l'intérêt de la paix générale de l'Europe, de voir cesser toute défiance réciproque entre nos deux pays.

J'ai parlé ici au prince de Hohenlohe du langage conciliant envers la France tenu à Londres par le comte de Münster, et je lui ai témoigné combien je me félicitais du symptôme favorable que j'aimais à y trouver pour nos relations internationales dans les conjonctures actuelles. Le prince m'a répondu que les paroles dont je lui rendais compte étaient conformes aux impressions qu'il avait rapportées lui-même de Berlin; il a pu me rappeler qu'il me les avait déjà exprimées. Il a reconnu avec moi l'avantage qu'il y aurait à ce que les dispositions qu'elles dénotaient ne demeurassent pas inconnues et à ce que l'opinion publique pût être mise en garde contre les alarmes qu'elle se montre quelquefois prête à concevoir trop légèrement.

Il me paraît intéressant de vous donner connaissance de ces détails et des termes dans lesquels s'expriment aujourd'hui à notre égard, tant à Paris qu'à Londres, les Ambassadeurs de l'Empire allemand. Quelle que soit la portée effective de leurs assurances, nous devons y voir une indication qui ne saurait nous être indifférente, et je tenais à la soumettre à votre appréciation personnelle.

## 158.

M. DE SESMAISONS, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 24 avril 1877, 9 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 11 h. 15.)

Pour le Ministre de la Guerre.

Augmentation des cadres résultant de la création de 105 places de capitaines votée aujourd'hui en seconde lecture au Reichstag après un discours du général de Moltke qui a cherché à inquiéter le Parlement par les progrès de la réorganisation de l'armée française, sans doute pour obtenir un vote favorable.

## 159.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DE FRANCE À LA HAYE, BERLIN, LONDRES, VIENNE, MUNICH, BRUXELLES, COPENHAGUE, STOCKHOLM, SAINT-PÉTERSBOURG.

D. nos 3, 36, 64 *bis*, 41, 1, 5, 5, 2, 36. *Versailles, 25 avril 1877.*

En présence des complications dont l'Orient devient le théâtre, je tiens à vous rappeler l'ordre d'idées dans lequel nous avons agi pour les prévenir, aussi bien que l'attitude que nous comptons observer dans ces graves conjonctures.

[La France s'est associée depuis deux ans à tous les efforts tentés pour maintenir la paix.]

Après tant d'efforts pour écarter ce dénouement (1), nous n'avons plus qu'à affirmer notre volonté bien arrêtée de demeurer étrangers aux complications qu'il peut déterminer.

Veuillez donc le déclarer très haut, la politique de la France, c'est la neutralité la plus absolue, garantie par l'abstention la plus scrupuleuse. Le sentiment unanime du pays et de ses représentants, notre éloignement du théâtre de la lutte et enfin la nature de nos intérêts essentiels, tout contribue à nous commander une semblable attitude et nous ne la modifierions que le jour où des circonstances nouvelles permettraient à l'action commune de l'Europe de préparer et de faciliter le retour de la paix.

## 160.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 26 avril 1877, 6 heures, soir.*

(*Reçu* : 6 h., soir.)

Bien que les journaux n'aient pas l'habitude de paraître les jours de prières publiques, la *Post* a publié hier soir et la *National Zeitung* publie ce matin une feuille unique contenant chacune une sorte de note à propos du discours du maréchal de Moltke (2). Ces deux articles développaient la même pensée et

(1) La rupture russo-turque. — (2) Voir ci-dessus n° 158.

aboutissaient à la même conclusion, tout en affirmant les tendances réellement pacifiques du langage tenu par le maréchal de Moltke. Ils insistent sur l'opportunité d'un échange d'explications entre le Gouvernement français et l'Allemagne relativement aux mesures militaires de la France et la nécessité de faire disparaître entre les deux pays les méfiances qui pourraient finir par compromettre leurs bons rapports.

Je viens de voir l'Ambassadeur d'Angleterre, M. Odo Russell, de même que le comte Karolyi qui était venu hier chez moi; ils inclinent à croire que le discours du maréchal de Moltke ne doit pas être considéré comme une menace sérieuse contre la France mais plutôt comme une pression ayant pour but d'agir sur le Parlement et aussi sur l'Empereur qui, contrairement aux vœux de l'État-Major général, se serait jusqu'à ce jour montré peu disposé à augmenter l'effectif des troupes allemandes en Alsace-Lorraine [1].

## 161.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 27. *Berlin, 30 avril 1877.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mai; Dir. pol., 8 mai.)

Hier soir, l'Ambassadeur de Russie donnait son grand dîner annuel pour l'anniversaire de la naissance de l'Empereur Alexandre. Le maréchal de Moltke s'y trouvait. Après le dîner, j'allai à lui et je lui dis : « Monsieur le maréchal, je n'ai eu rien tant à cœur depuis que je suis à Berlin que le maintien de la paix et de la bonne harmonie entre nos deux pays; j'ai donc été très heureux que vous soyez remonté à la tribune il y a deux jours, pour expliquer le malentendu causé par votre premier discours [2], non que j'en eusse besoin pour moi-même, car j'étais très sûr que vous n'aviez aucune arrière-pensée d'agression contre la France, mais pour le public étranger, particulièrement en Angleterre et en France où vos paroles ont produit de certaines inquiétudes et un certain effroi ». « Effectivement, interrompit le maréchal, je puis vous assurer que je n'avais aucune pensée belliqueuse dans tout ce que j'ai dit »; puis il exprima en quelques mots ses regrets de la fâcheuse interprétation donnée

(1) Dans un télégramme du 27 avril, 12 h. 20 matin, M. de Gontaut signalait que le maréchal de Moltke venait de reprendre la parole au Reichstag pour déclarer que « s'il avait signalé la concentration des troupes d'artillerie et de cavalerie française dans le voisinage de la frontière et parlé des mesures analogues que l'Allemagne pouvait être amenée à prendre de ce côté, ces mesures ne sauraient avoir aucune signification agressive contre la France. »

(2) Voir ci-dessus n°s 158 et 160.

à ses paroles. Il ajouta qu'il avait regardé, cependant, comme son devoir de spécifier les précautions militaires qui lui paraissaient dictées par la forte position des Français de l'autre côté des frontières et par la quantité considérable de troupes qui s'y trouvaient. Je répondis au maréchal qu'il serait bien hardi à moi de discuter des questions militaires avec un homme aussi éminent et aussi autorisé en ces matières que lui, que je croyais devoir lui dire pourtant qu'à mon sens on avait exagéré le chiffre de ces forces, la possibilité même d'en réunir autant, et qu'en outre c'était un fait très normal que l'agglomération de la cavalerie dans nos provinces de l'Est, qu'il en était ainsi sous la Restauration déjà, et même avant la Révolution, par ce motif péremptoire que le foin s'y récoltait en beaucoup plus grande quantité qu'ailleurs, et, qu'existât-t-il au demeurant dans ces contrées une réunion de troupes plus considérable qu'autrefois, cet autre fait s'expliquerait très simplement par une raison de nécessité évidente, par l'état de nos frontières complètement ouvertes depuis la guerre de 1870. Le maréchal, tout en admettant que les départements de l'Est produisaient beaucoup de fourrage, assura qu'ils contenaient aujourd'hui plus de cavalerie qu'autrefois, et, pour le prouver, il commençait la nomenclature des garnisons de cette arme; puis il me dit que, si nos frontières avaient été découvertes par le résultat de la guerre, elles se couvraient déjà de fortifications. Il fit, en même temps, un grand éloge de la conception et de la rapidité de la réorganisation de notre armée. Je me permis d'en rabattre un peu en lui observant qu'en ce qui concernait la cavalerie particulièrement, les officiers allemands ayant assisté à nos manœuvres avaient certainement remarqué qu'elle laissait beaucoup à désirer. Cela venait de ce que vers la fin de l'Empire on semblait n'avoir qu'insuffisamment conscience du rôle que devait jouer la cavalerie, et la guerre nous a fait bien voir le parti que les Allemands savaient en tirer. Le maréchal me répondit que ce jugement était trop sévère, car la cavalerie avait été admirable à Woerth et à Sedan, et, en parlant de ce dernier champ de bataille surtout, ses éloges revêtirent une chaleur inaccoutumée. Il poursuivit en signalant la fâcheuse influence que la presse exerçait sur les relations mutuelles des deux peuples et les propos blessants si souvent tenus par la presse française. J'objectai que, dans tous les cas, les journaux allemands n'encouraient que trop un pareil reproche, que, condamné à les lire journellement, j'étais tristement frappé de leur aigreur, de leurs insinuations, de leurs calomnies même que rien ne lassait à l'égard de la France, et je lui citai nommément la *National Zeitung*. Le maréchal en eût l'air étonné, m'assurant qu'il lisait fort rarement les journaux. « Mais d'où peut donc venir, ajouta-t-il, cette disposition inquiète des esprits en France? » — « Monsieur le maréchal, vous l'avez reconnu vous-même dans votre discours ! on craint en France que vous vouliez nous faire la guerre ! De là ces défiances de notre part que vous avez constatées. » Il fit un geste qui

signifiait que ces défiances n'étaient pas fondées, et je poursuivis : « Personne, en France, ne veut la guerre, soyez-en bien assuré ! » « Je ne la crains pas, dit-il, tant que le pouvoir sera entre les mains de M. le Maréchal de Mac-Mahon, mais qu'arrivera-t-il ensuite? » « Le Maréchal est, il est vrai, une grande garantie, mais je vous assure que si les partis sont divisés en France sur la politique intérieure, il n'en est aucun, même le plus extrême, qui veuille la guerre. Nous nous trouvons bien, très bien de la paix et personne ne se soucie d'en interrompre le cours ». « Eh bien, reprit le Maréchal, faisons donc des deux côtés tout ce qui est possible pour calmer les esprits et la passion! » « Vous avez bien raison, dis-je. C'est ainsi que nous agissons et nous ne devons ni les uns ni les autres nous lasser dans l'accomplissement de cette tâche. »

Après avoir quitté le maréchal de Moltke, j'allai causer pendant quelques instants avec le maréchal Manteuffel. Je lui répétai ce que je venais de dire à son illustre frère d'armes et je lui donnai les mêmes explications. Je le trouvai dans les dispositions les plus raisonnables et les plus conciliantes; il ne se montra nullement inquiet de la disposition de nos troupes, la jugeant toute naturelle. Puis, s'affligeant de la méfiance et de l'éloignement qui se manifestaient entre nos deux nations, il me dit : « Ah, je crains bien que nous ayons fait une faute en gardant Metz ! C'est là ce qui blesse les Français. On a été mal inspiré... Ce n'est pas de Metz que nous avons besoin, c'est Luxembourg qu'il nous faut !... » Je n'ai pas besoin de dire qu'en entendant cet aveu, je ne relevai pas le mot sur Luxembourg, mais que j'abondai dans le sens du maréchal relativement à Metz. Était-ce une insinuation de sa part? Il passe, je le sais, pour être très fin; néanmoins, j'incline à croire que sa pensée était plus simple. Il ne convient peut être pas d'attacher une importance capitale, actuellement du moins, à cette expression : « il nous *faut* Luxembourg ». Bien que je sois certain qu'il ait employé le présent du verbe, il est possible qu'il ait voulu dire : « Il nous *fallait* Luxembourg plutôt que Metz ; Luxembourg serait plus utile pour nous que Metz ». Dans tous les cas, il y a un aveu bon à recueillir et à enregistrer.

## 162.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Paris, 9 mai 1877.*

M. le Président de la République m'a prié de porter ses compliments à Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, visitant les nouveaux territoires de l'Empire,

voisins de nos frontières [1]. Quelque douloureuse que fût une pareille mission, car il s'agissait d'aller saluer l'Empereur dans une ville que ses armes avaient arrachée à la France à peine six ans auparavant, je n'ai pas cru pouvoir me dérober à l'accomplissement d'une tâche que le Maréchal et vous-même, Monsieur le duc, réclamiez de mon dévouement, au nom d'un sentiment que Lui et vous exercez à toute heure, au nom du patriotisme.

Je suis donc parti le lundi soir 8 courant pour Metz; à 6 h. 1/2 du soir, j'étais admis en présence de l'Empereur Guillaume, dans l'ancienne Préfecture et je lui offrais les compliments de M. le Président de la République.

L'Empereur se montra fort touché d'une attention si délicate de la part du Maréchal, et il me chargea, avec une certaine effusion, de lui transmettre l'expression de sa reconnaissance; il voulut bien ajouter les choses les plus obligeantes au sujet du mandataire choisi à cette occasion par le Maréchal.

Après cet échange de courtoisies, la conversation s'engagea tout naturellement sur la guerre d'Orient, sur la réponse de Lord Derby au prince Gortchakoff [2], sur le ferme désir de l'Empereur que la guerre restât localisée, sur la promesse solennelle faite par l'Empereur Alexandre de ne rechercher aucun agrandissement, et de ne pas convoiter la possession de Constantinople, sur l'intérêt enfin qu'avaient l'Allemagne aussi bien que la France, à rester neutres dans le conflit. L'Empereur à ce sujet me félicita de l'attitude de la France qu'avait si bien caractérisée la dernière déclaration [3] de mon Gouvernement. «Je suis heureux, répondis-je, de voir notre langage aussi favorablement apprécié par Votre Majesté. Me permettra-t-Elle cependant d'ajouter que ma satisfaction n'est pas sans mélange?» Ici l'Empereur parut surpris. «Oui, continuai-je, je suis inquiet du langage que tient la presse de Berlin depuis quelques jours, à l'endroit de la France; il est menaçant à notre égard sans aucune apparence de raison. Il y a particulièrement un article de la *Post* qui alarme l'opinion publique...» — «Ah! interrompit l'Empereur, toujours ces malheureux journaux, brouillant et envenimant toutes choses...! C'est de même que pour le discours du maréchal de Moltke [4] dans lequel ils ont voulu voir ce qui n'y était pas!...» Puis, après quelques reproches du même genre adressés à la presse, il me dit : «Il y a du reste un point sur lequel le maréchal de Moltke

[1] Le 7 mai, dans un télégramme adressé de Paris au général-comte de Lehndorff, aide de camp de l'Empereur d'Allemagne à Metz, M. de Gontaut avait demandé pour le lendemain une audience à Guillaume Ier, «à son retour de Thionville».

[2] Lord Derby répondit à la circulaire du prince Gortchakoff par une longue dépêche adressée le 1er mai à Lord Loftus. Il appréciait sévèrement la ligne de conduite du Gouvernement russe. «Elle constitue une violation de la stipulation du Traité de Paris du 30 mars 1856, par laquelle la Russie et les autres Puissances signataires s'engageaient, chacune pour sa part, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman. En agissant contre la Turquie pour son propre compte, et en ayant recours aux armes sans avoir consulté ses alliés, l'Empereur de Russie est sorti du concert européen.»

[3] Le 2 mai à l'ouverture des Chambres.

[4] Voir ci-dessus nos 158 et 160.

ne s'est pas trompé; nous n'avons pas assez de soldats en Alsace-Lorraine en comparaison des brillantes et nombreuses troupes que vous entretenez de l'autre côté de la frontière. Avant de prendre aucune résolution, j'ai voulu m'assurer par moi-même de l'état des choses et j'ai cru nécessaire de donner des ordres pour faire venir dans ces contrées une nouvelle division d'infanterie. D'ailleurs nous avons élevé des fortifications à Strasbourg et dans d'autres parties du pays, et il faut du monde pour les occuper ». Le ton de l'Empereur me disant tout ceci était très simple et l'accent donné à ses paroles n'avait rien qui pût me donner à croire qu'elles fussent l'expression d'une menace ou l'annonce de préparatifs belliqueux. Les moments de mon audience étaient comptés; d'ailleurs, j'avais donné, huit jours auparavant, au maréchal de Moltke lui-même des réponses péremptoires [1], suivant moi, aux arguments qu'il avait invoqués pour justifier les garnisons de l'Alsace-Lorraine; je m'abstins donc de les répéter et je dis simplement à Sa Majesté que j'avais à cœur de lui renouveler du fond de ma conscience d'honnête homme des assurances que je lui avais données plus d'une fois, que nous ne nourrissions ni pensées, ni arrière-pensées agressives, que la guerre était à mille lieues de nos desseins, que nous nous trouvions bien de la paix, que nous avions tout intérêt à la conserver, qu'il était donc impossible d'admettre que nous eussions la moindre intention d'en sortir. « Je suis autorisé, ajoutai-je, à vous donner ces assurances de la part du Maréchal et de la part du duc Decazes. Nous sommes tout prêts à en faire une déclaration publique dans la forme qui conviendra à Votre Majesté. Je crois que si les deux Gouvernements s'entendent pour faire, l'un et l'autre, une déclaration de ce genre, l'effet en serait excellent, éloignerait toutes les inquiétudes et raffermirait la paix générale. L'Empereur m'écouta avec une attention sympathique; sans se prononcer néanmoins sur la suggestion que je faisais, il me dit quelques paroles que j'ai cru pouvoir considérer comme exprimant au sujet du résultat d'une déclaration simultanée des deux gouvernements une impression conforme à la mienne. Désirant, cependant, obtenir de lui quelques paroles plus significatives encore au sujet de ses dispositions, je lui fis entendre qu'aucune pensée de guerre, je l'espérais du moins, ne pouvait venir du côté de l'Allemagne, plus que de notre côté. Il me répondit aussitôt : « Eh ! pour quelle raison ferions-nous donc la guerre ? » « Effectivement, Sire, repris-je à mon tour, je ne crois pas que de part et d'autre nous ayons des motifs de la désirer. ».

Votre Excellence ne manquera pas certainement d'être frappée comme moi des paroles de l'Empereur, mais ce qui leur donne à mes yeux une signification sur laquelle il m'a paru impossible de se méprendre, c'est l'accent avec lequel elles furent prononcées. Il semblerait que l'Empereur fût surpris

[1] Voir ci-dessus n° 161.

d'un doute de ma part sur ses intentions, qu'il ne comprît pas sur quoi mes inquiétudes s'appuyaient et quelles raisons pouvaient motiver la reprise des hostilités, soit du côté de la France, soit du côté de l'Allemagne.

Somme toute, les impressions que j'ai rapportées de mon entrevue avec Sa Majesté l'Empereur Guillaume sont bonnes en tous points. Par deux fois encore, avant de me congédier, il a exprimé sa reconnaissance pour le procédé du Maréchal et m'a recommandé de lui dire comme il le ressentait.

Avant de parler de nos intérêts mutuels, l'Empereur m'a dit quelques mots de l'attitude de l'Angleterre. Il s'en est montré inquiet et, revenant sur la fatale conséquence de son refus de souscrire au Memorandum de Berlin, il ne me cacha pas la fâcheuse impression que lui avait produite la réponse de Lord Derby à la Circulaire du prince Gortchakoff (1). Je lui observai que le langage de M. Cross, le Ministre de l'Intérieur, était pacifique au demeurant, puisqu'il ne prévoyait guère l'intervention de l'Angleterre qu'au cas où le Tsar menacerait Constantinople et l'Égypte (2). A la bonne heure, répondit l'Empereur, mais où Constantinople commence-t-il à être menacé aux yeux des Anglais? C'est la question. Serait-ce déjà à la première victoire des Russes en Asie? ou bien est-il permis de croire à l'intention de l'Empereur Alexandre de s'emparer de Constantinople? Il a affirmé le contraire d'une manière trop solennelle pour qu'on puisse, il me semble, douter de sa parole? Mais les Anglais font une déclaration de neutralité et en même temps ils arment des vaisseaux et ils mobilisent 42 bataillons ! ! 42 bataillons ! ajoute-t-il, je me demande où ils peuvent les prendre ! Et sur quel point les enverront-ils ? On voyait que ces réflexions le rendaient soucieux.

Après cet entretien, où ne cessa de régner une franche cordialité, l'Empereur me congédia. Je regagnai la gare, le train allait partir; j'étais resté 45 minutes à Metz (3).

(1) Voir ci-dessus n° 162, note 2.

(2) Cf. au sujet de l'intervention de M. Cross à la Chambre des Communes *G. E. Buckle, The Life of B. Disraeli*, t. VI, p. 137-38.

(3) Sur cette visite de M. de Gontaut à Metz, voir *Die Grosse Politik*, t. I, 205, 206, 207, 208, 209, 210; *La politique extérieure de l'Allemagne*, II, n°s 283, 284, 285, 286, 287, 288,

## 163.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 33. *Vienne, 10 mai 1877.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 16 mai.)

Le comte Andrassy est parti pour la Hongrie avec sa famille; il doit rester absent une quinzaine de jours; ce petit voyage a pour cause ostensible des raisons de santé et d'intérêt privé; mais le but réel en est tout politique. Le Ministre a senti le besoin de se remettre en contact avec les chefs de son parti, de combattre par son influence personnelle les défiances que sa politique extérieure soulève à Pest et qui s'accentuent chaque jour davantage.

Pendant que le comte Andrassy s'efforce de calmer les passions anti-russes et de modérer l'enthousiasme ottoman qui s'est produit dans la capitale de la Hongrie, à l'autre extrémité du Royaume un spectacle tout différent vient mettre en lumière l'antagonisme profond qui divise les races soumises à la Couronne de Saint-Étienne. L'Archiduc Albert inspecte en ce moment les garnisons de la Croatie; sa présence au sein des populations slaves a été l'occasion de manifestations très significatives. Malgré le soin qu'a pris Son Altesse Impériale et Royale de se renfermer dans son rôle militaire et de se maintenir sur le terrain strictement constitutionnel, il n'a pu empêcher l'explosion des sentiment populaires; il n'a pu que modérer, sans les arrêter, des démonstrations qui répondaient à ses secrètes sympathies et qui, d'ailleurs, se manifestaient sous la forme d'un ardent dévouement à sa personne et à Son Auguste famille. Les ovations enthousiastes dont il a été l'objet étaient la réponse des Croates d'Agram et de Sizek aux ovations magyares qui avaient accueilli les softas turcs à Pest et à Temesvar. Dans les rues pavoisées sur le passage de l'Archiduc le drapeau tricolore slave était partout accolé au drapeau jaune et noir de la maison impériale, tandis que le drapeau hongrois était systématiquement exclu.

Ces manifestations ont profondément déplu à Pest; néanmoins, la presse hongroise modère l'expression de son mécontentement, par déférence pour la haute personnalité de l'Archiduc Albert; elle dissimule son dépit sous les formules du plus grand respect pour Son Altesse Impériale et Royale, de la plus grande confiance dans sa loyauté constitutionnelle. Les Hongrois ont d'ailleurs pour habitude de ne pas se laisser intimider par les démonstrations croates; le sentiment qu'ils ont de leur propre supériorité les rassure; ils savent que la sanction pratique manque aux ovations populaires et qu'elles

se traduisent difficilement en faits : « Il ne manque pas de gens à Agram, écrivait un journal, qui basent sur l'éventualité de succès extérieurs la chute du dualisme et le triomphe de la réaction. Nous ne craignons pas ces chimères; tant que les partis constitutionnels feront leur devoir, la constitution n'a rien à redouter d'un centre slave... Il ne manque pas aussi de gens à Agram qui considèrent la Croatie comme l'avant-garde de conquêtes en Orient. Ils veulent, par de larges annexions, transformer le Royaume triple et uni en un grand État autonome sous l'autorité de l'Autriche. Ce rêve ne s'accomplira pas, au moins dans son entier. Si l'Autriche est obligée de protéger ses intérêts en Orient, elle trouvera aussi moyen de ne pas faire à l'intérieur de dangereuses expériences. Les démonstrations d'Agram ne sont pas moins intéressantes; elles mettent en lumière l'importance exceptionnelle de la question d'Orient pour l'Autriche, elles renferment un salutaire enseignement. »

Ce langage peut être considéré, non seulement comme exprimant les sentiments des Magyars, mais aussi comme répondant aux opinions des groupes libéraux et constitutionnels de l'Autriche. La *Politische Correspondenz*, organe officieux de la Chancellerie d'État, s'est crue obligée de jeter le blâme sur certains détails excessifs des manifestations d'Agram. Des deux côtés de la Leitha, la majorité gouvernementale est en éveil, la tâche du Cabinet n'en est que plus difficile; pourvoir à la fois à des aspirations aussi contradictoires est un problème presque insoluble. Jusqu'à présent, il a opposé aux défiances des uns et aux impatiences des autres des formules oratoires et une apparente inaction; le moment approche peut-être où ces moyens négatifs ne suffiront plus et où le Cabinet sera tenté d'opposer à ses adversaires comme à ses artisans un acte qui réponde à la fois aux diverses préoccupations des peuples de la Monarchie. L'occupation de Belgrade serait une de ces mesures à double signification. On a pu, la semaine dernière, la croire prochaine; la réserve du Gouvernement russe et la sagesse du Gouvernement ottoman en éloignant la guerre du territoire serbe [1] ont pour le moment écarté cette éventualité;

[1] Le 1er mai M. de Vogüé avait reçu de Belgrade le télégramme suivant : « Le prince de Wrède a déclaré ce matin à M. Ristitch que le Gouvernement autrichien avait l'assurance que ni la Russie, ni la Turquie n'occuperaient Kladowa et qu'ainsi l'Autriche n'aurait aucune raison d'agir en Serbie si le Gouvernement serbe suspendait ses armements. » Dans un post-scriptum, ajouté le 30 avril à une dépêche du 29, M. de Vogüé avait écrit : « La Porte a répondu aux observations du comte Andrassy par la promesse formelle de s'abstenir de toute opération sur le territoire serbe, aussi longtemps que l'armée russe respecterait elle-même les frontières de la Principauté. »

Le général Le Flô avait télégraphié le 4 mai : « La Serbie paraît vouloir entrer en guerre : peut-être l'y encouragera-t-on au quartier général de Kichineff; d'ici on l'en dissuade avec raison. Au point de vue militaire, la Serbie ne peut être qu'un embarras; au point de vue politique, sa levée de boucliers provoquera des ombrages et pourrait devenir un danger. » M. de Vogüé avait reçu de Belgrade le 7 mai le télégramme suivant : « M. Kartsoff m'a dit que son Gouvernement insistait pour que la Serbie s'abstînt de toute manifestation de façon à ne pas mécontenter les Autrichiens: »

mais tels événements peuvent se produire qui la rendent inévitable. On le sait en Serbie et je ne doute pas que le Gouvernement du Prince Milan ne puise dans cette conviction la résolution de résister à toutes les excitations belliqueuses, de quelque côté qu'elles se produisent.

## 164.

### Le Comte Schouvaloff, Ambassadeur de Russie à Londres, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

Lettre particulière. *Frontière russe, 15 mai 1877* [1].

J'ai approfondi le sujet et ai recueilli de très bonnes impressions. J'ai lieu de croire que l'on m'a parlé avec franchise.

La crainte réelle ou jouée d'une agression de votre part persiste, mais on comprend qu'elle ne pourrait se produire dans l'isolement, mais seulement de concert avec d'autres.

En conséquence ce sont les alliances éventuelles que l'on s'emploiera à prévenir et à déjouer aussi longtemps que l'on restera au pouvoir.

Pour ce qui est d'une collision, soit prochaine, soit si la guerre prenait de l'extension, on semble n'y point songer [2].

Il s'agit selon moi de continuer votre sage politique et de persévérer dans votre attitude si régulière. Restez en bons termes avec tous sans vous rapprocher particulièrement de personne.

Si vous commenciez à trop aimer l'Anglais, l'on dirait que c'est contre nous et l'on se ferait soudain le champion de notre cause.

Si vous deveniez tendres pour les Italiens, l'on chercherait à soulever contre vous l'Autriche et combinerait quelque chose avec elle. Si vous vous rapprochiez de cette dernière, on se brouillerait avec elle et avec vous. L'on va jusqu'à craindre votre entente avec l'Espagne.

Mais, je le réitère, aussi longtemps que vous persévérerez dans votre abstention de tout, *il n'y a rien à craindre*, ni pour le moment ni même dans un avenir éloigné.

[1] Le comte Schouvaloff, venu de Londres et se rendant à Pétersbourg, était arrivé le 13 mai au soir à Berlin après avoir rendu visite au prince de Bismarck à Lauenburg (dépêche de M. Tiby du 14 mai).

[2] Cf. au sujet des craintes de guerre entre la France et l'Allemagne, la lettre adressée le 7 mai par le Prince de Galles à lord Beaconsfield *in* S. Lee, *King Edward VII*, t. I, p. 352.

## 165.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 17 mai 1877, 7 h. 15, soir.*

Le marquis d'Harcourt me télégraphie ce qui suit [1] :

« Lord Derby vient de me dire : « Les récentes discussions nous laissent toute liberté d'agir et en même temps nous tracent clairement nos devoirs. Nous espérons ne pas être entraînés dans cette guerre, mais il y a une déclaration qu'il faut que je vous fasse : nous ne souffrirons pas que la Russie aille à Constantinople. Je l'ai déjà indiqué au comte Schouvaloff avant son départ [2] ; mais, à cause de *vos relations amicales avec la Russie*, je crois qu'il est utile d'attirer sur ce point l'attention de votre Gouvernement ». Puis il a ajouté : « Je suis révolté de l'acharnement que met l'Allemagne à nous entraîner à la guerre contre la Russie ».

J'attacherais un très grand prix à ce que vous fussiez autorisé par le prince Gortchakoff à me donner relativement à Constantinople une assurance qui, en réalité, ne peut rien coûter au Cabinet russe. Les efforts que je fais depuis un an pour amener l'entente entre lui et le Cabinet de Saint-James me donnent quelques droits à cette bonne grâce.

## 166.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, LA HAYE, BRUXELLES, MADRID, MUNICH.

T. *Paris, 17 mai 1877, 7 heures, soir et 8 h. 15, soir.*

Les partis hostiles essayent d'attribuer la crise ministérielle [3] à l'ordre du jour Leblond [4] et aux questions religieuses. Cette assertion est contraire à

(1) Télégramme du 16 mai, 7 h. 15 du soir.

(2) Cf. au sujet de la lettre adressée par Lord Derby au comte Schouvaloff avant le voyage de celui-ci en Russie le télégramme ci-dessous, n° 171.

(3) Ouverte le 16 mai.

(4) Voté le 4 mai par la Chambre et dirigé contre les « manifestations ultramontaines. »

toute vérité. Les causes de la crise sont très nettement et très exactement définies dans la lettre du Maréchal (1).

Veillez donc à dissiper tous les doutes à cet égard et affirmez énergiquement que rien ne sera changé à la politique extérieure et que rien ne pourra porter atteinte à nos intentions pacifiques et aux bonnes relations que nous entretenons avec les Puissances (2).

## 167.

### M. Tiby, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 18 mai 1877, 4 h. 58, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

Comme il fallait s'y attendre, la première impression produite ici par la démission du ministère a été que cette démission est due, moins aux motifs indiqués dans la lettre du Maréchal de Mac-Mahon (3) qu'aux efforts triomphants du parti ultramontain. Je m'efforce depuis hier de combattre cette appréciation et de rétablir la vérité dans le sens indiqué par votre télégramme. M. de Bülow, que je viens de voir, m'a dit que les relations de l'Allemagne avec la France étaient demeurées très satisfaisantes, surtout depuis l'arrivée du prince de Hohenlohe, sous nos divers Cabinets ; qu'en ce moment même elles ne pouvaient être meilleures et qu'il était tout disposé à admettre que la modification présente n'aurait de valeur que dans nos affaires intérieures et pas d'action sur notre politique extérieure. Il a ajouté que la direction de nos affaires intérieures nous regardait exclusivement bien que la *solidarité des questions religieuses* dans les divers pays soit évidente. Le maintien de Votre Excellence au ministère lui paraît la meilleure garantie qu'il ne sera rien changé à notre politique extérieure.

J'ai rencontré chez M. de Bülow l'Ambassadeur d'Italie (4). Il m'a questionné avec une certaine inquiétude et m'a exprimé la crainte qu'une partie de l'opinion publique en Italie ne se méprît sur la signification de notre changement de ministère. Il se félicite particulièrement de vous voir rester à la tête des

(1) Adressée le 16 mai à M. Jules Simon, Président du Conseil, pour provoquer sa démission.

(2) Dans un télégramme particulier adressé à 6 h. 45 à Rome, le duc Decazes annonçait à M. de Noailles ; « Je viens d'en causer avec le général Cialdini et il a écrit à Rome de manière à dissiper les alarmes que l'on pourrait essayer de répandre. »

(3) Voir ci-dessus n° 166.

(4) Le comte de Launay.

Affaires étrangères, tout en affirmant comme hors de doute que les questions religieuses sont le véritable motif de la chute du ministère.

Les journaux allemands, qui sont d'ordinaire en relations avec le Gouvernement, tiennent un langage relativement réservé.

J'ai rencontré chez l'Ambassadeur d'Angleterre (1) plusieurs membres du Corps diplomatique. On considère la dissolution de l'assemblée comme inévitable et l'on s'en préoccupe.

## 168.

### Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 19 mai 1877, 5 h. 32, soir.*
(*Reçu* : 9 h. 30, soir.)

Reçu vos télégrammes d'hier et d'aujourd'hui. Le Gouvernement impérial a accueilli avec une grande satisfaction la déclaration du nouveau Cabinet de maintenir résolument la politique de paix et de neutralité proclamée déjà par le Gouvernement du Maréchal et unanimement approuvée par les Chambres.

Le Cesarevitch et le prince Gortchakoff suivront l'Empereur à l'armée. Cette résolution vient d'être prise à l'instant en Conseil des Ministres.

Je sors de chez le Chancelier à qui j'ai posé nettement la question de l'occupation de Constantinople (2). Le prince m'a répondu : « Notre politique à nous reste aussi la même; elle est dictée et nous est imposée par les déclarations souvent répétées de Sa Majesté. Nous considérons toujours que l'occupation de Constantinople serait un malheur pour nous. Et nous ne l'occuperons pas. Vous pouvez le déclarer au duc Decazes. »

« *Il pourra arriver cependant*, m'a dit un moment après le Chancelier, que les événements de la guerre nous conduisent à une occupation militaire momentanée, et, se reprenant, il a ajouté : « Mais non, pas même une occupation comme cela, nous nous arrêterons auparavant. »

(1) Lord Odo Russell. — (2) Voir ci-dessus n° 165.

## 169.

### Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 20 mai 1877, 7 h. 15, matin.*
(*Reçu : 4* h., matin.)

Le prince Gortchakoff, chez qui j'avais bien remarqué quelques hésitations ce matin (1), s'est ravisé depuis et me fait écrire ce soir par le baron Jomini la lettre suivante que je vous transmets sur le champ :

« Mon général,

« Le prince Chancelier me charge de préciser ce qu'il vous a dit ce matin, afin d'éviter tout malentendu. L'Empereur désire et espère ne pas être dans la nécessité d'entrer à Constantinople. Mais, comme militaire, vous comprendrez qu'il est impossible de restreindre par aucun engagement d'avance les opérations que la guerre peut exiger. Ce que vous pouvez affirmer positivement c'est que, quoi qu'il arrive, Sa Majesté ne gardera pas Constantinople ».

Je ne crois pas qu'il faille attacher trop d'importance à cette lettre qui est plutôt une modification de langage, inspirée peut-être par un sentiment de dignité exagéré, qu'une véritable rétractation. Je persiste à penser que, quoi qu'il arrive, Constantinople ne sera pas occupé.

[La guerre en Arménie.]

## 170.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 21 mai 1877, 3 h. 30, soir.*

La lecture de la lettre que M. Jomini vous a écrite (2) me laisse une réelle appréhension, non sur le fond des choses, mais sur la forme que le Cabinet de Saint-Pétersbourg donnera à l'expression de sa pensée. Il ne faudrait pas que cette forme fût telle que le Cabinet anglais, dont les habitudes de méfiance ne vous sont que trop connues, crût nécessaire de faire des réserves et

(1) Voir ci-dessus n° 168. — (2) Voir ci-dessus n° 169.

d'accentuer des précautions qui aggraveraient la situation. Autant il me paraît difficile pour le Gouvernement russe de s'expliquer sur les questions de détail ou sur les incidents naturels que la lutte peut introduire, autant il me semblerait simple et facile pour lui de se prononcer très catégoriquement sur un fait aussi considérable, aussi en dehors de toutes ses nécessités que le serait l'occupation même passagère de Constantinople.

Si la possibilité de cette éventualité n'était pas écartée, l'Angleterre suivant toutes probabilités croirait devoir prendre ses précautions contre toutes les conséquences qu'elle pourrait avoir. Suppliez le prince Gortchakoff d'y songer.

Je vais vous envoyer télégraphiquement l'analyse de la note dont le comte Schouvaloff était porteur [1].

## 171.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 21 mai 1877, 7 heures, soir.*

La note adressée par Lord Derby au comte Schouvaloff a pour objet de faire connaître les intérêts que l'Angleterre se croirait obligée et serait décidée à défendre suivant le développement que prendra la guerre en Orient, et elle cite en premier lieu la liberté des communications par le Canal de Suez. Toute tentative pour y porter atteinte, toute attaque contre l'Égypte, serait incompatible avec le maintien d'une neutralité passive. Le Gouvernement anglais n'assisterait pas non plus avec indifférence au passage en d'autres mains d'une position aussi dominante que Constantinople. Il aurait en outre de sérieuses objections contre toute altération essentielle des arrangements relatifs au Bosphore et aux Dardanelles qu'il trouve sages et salutaires. Enfin le cours des événements peut mettre en lumière d'autres intérêts encore, par exemple sur le golfe Persique, et le Gouvernement anglais aurait aussi le devoir de les protéger. Lord Derby termine en rappelant que l'Empereur a déclaré à Livadia [2] n'avoir pas l'intention d'acquérir Constantinople et ne vouloir occuper la Bulgarie, si la nécessité l'y obligeait, qu'à titre provisoire, jusqu'à ce que la paix et la sécurité des populations chrétiennes fussent assurées.

[1] Voir ci-dessous n° 171. — [2] Le 2 novembre 1876 à Lord Loftus, voir ci-dessus n° 117.

## 172.

M. TIBY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 22 mai 1877, 5 h. 24, soir.*

(*Reçu* : 6 h. 30, soir.)

Le prince de Bismarck est arrivé ici hier matin : il repart demain pour Kissingen. Les Ambassadeurs d'Angleterre (1) et de Russie (2), qui lui avaient demandé une audience, ont été reçus par lui, hier soir, et ont bien voulu me faire part confidentiellement de la conversation qu'ils ont eue avec lui.

Le prince de Bismarck a dit qu'il n'avait pas encore reçu de Paris des informations suffisantes pour se faire une idée exacte des causes réelles et des incidents qui ont amené le changement de Cabinet; quoi qu'il en soit, à cet égard, il estime que la France entre aujourd'hui dans une sérieuse crise intérieure dont on ne peut calculer la portée. S'il était un mauvais voisin, il s'en réjouirait. Mais il désire sincèrement et vivement que la France vive calme et prospère. Les nations modernes sont solidaires les unes des autres. Lui-même se trouve en face d'assez de difficultés intérieures en Allemagne pour ne pas souhaiter de complications du côté de l'étranger. Il constate, du reste, avec plaisir que les relations des deux pays sont, en ce moment, très satisfaisantes.

Le Chancelier considère la dissolution de l'assemblée comme étant dans la nécessité de la situation.

Il n'a touché particulièrement la question religieuse ni avec M. Odo Russell ni avec M. d'Oubril.

Je complète ce télégramme dans une lettre chiffrée que j'expédierai, ce soir, par la poste.

## 173.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 86. *Rome, 23 mai 1877.*

(*Reçu* : Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 30 mai.)

Votre Excellence trouvera ci-joint les rapports provenant de quelques-uns de nos Consuls et les articles de journaux qui concernent la France.

(1) Lord Odo Russell. — (2) M. d'Oubril.

J'ai écrit, jusqu'ici, à Votre Excellence au jour le jour, lui transmettant par le télégraphe et par la poste mes impressions telles que je les percevais. Je commence à être un peu plus à même, aujourd'hui, de définir la situation.

Le choc reçu par l'opinion à la nouvelle du changement de ministère en France a été violent. On croyait la France sortie du cléricalisme, on l'y voit replongée plus profondément que jamais. La chute de M. Jules Simon arrivant après ses déclarations à la Chambre sur la question religieuse ne font pas douter ici que son renvoi n'ait été la punition de l'ordre du jour Leblond. Le Hosannah, entonné par tous les journaux cléricaux, est venu augmenter le malentendu; la transition était trop brusque pour que la nervosité des Italiens y résistât. Aussi le spectre du cléricalisme s'est-il de nouveau dressé devant eux; et, pour les Italiens, le cléricalisme, c'est la destruction de l'unité italienne, c'est le pouvoir temporel rétabli de force par la France. Les imaginations s'exaltant, on voyait déjà le Maréchal préparant une nouvelle expédition de Rome.

Les esprits pondérés ne partagent pas ces excessives alarmes. Ils s'inquiètent cependant. Ils ne mettent pas en doute la loyauté des déclarations de M. le Maréchal et des assurances données par le nouveau ministère. Mais ils craignent que les conseillers actuels du Maréchal et le Maréchal lui-même, acculés à des difficultés politiques, n'aient la main forcée et ne soient contraints à des concessions toujours plus grandes envers le parti qui a pris pour devise la haine de l'Italie. S'ils ne sont pas alarmés pour le présent, ils sont inquiets pour l'avenir.

C'est seulement chez les Ministres qui composent le Cabinet actuel que j'ai trouvé du calme et une plus équitable appréciation de ce qui s'est passé en France. Cependant ils sont préoccupés des conséquences de notre crise intérieure et des complications qu'elle pourrait amener dans la situation générale de l'Europe. Ils sentent que la position de l'Italie va devenir beaucoup plus difficile. Tout en nous félicitant des dispositions calmes et relativement sympathiques du Gouvernement actuel à notre égard, nous devons toujours redouter les complications éventuelles, l'action puissante d'une main étrangère, la pression de l'opinion publique.

Après un instant de première émotion M. Melegari me semble complètement revenu à sa bienveillance habituelle. Malheureusement M. Melegari n'a pas toute l'autorité que je voudrais; il me paraît n'en avoir aucune sur la Chambre.

La placidité du comte Tornielli m'avait d'abord inquiété, je craignais qu'elle ne fût la marque d'un complet découragement à notre égard. Je crois m'être heureusement trompé. M. Melegari m'a fait voir les télégrammes du général Cialdini; s'il m'a fait tout voir, il faut reconnaître que le général a pesé du bon côté et que, dans un moment délicat, il a été utile.

Je n'ai pu causer avec M. Depretis, mais j'ai su qu'il était dans les mêmes sentiments que le Ministre des Affaires étrangères. Le télégramme que Votre Excellence m'a adressé ce matin, en réponse à mon télégramme de nuit [1] est arrivé à l'ouverture de la séance de la Chambre; j'ai pu cependant le faire parvenir à M. Depretis avant que le Gouvernement ait eu à répondre aux demandes que lui adressait l'extrême gauche sur la situation en France.

M. Mancini a été assez souffrant; je l'ai vu ce matin; il était encore alité. Je l'ai trouvé toujours bienveillant envers nous. Il accepte, avec calme, les changements qui ont eu lieu. J'ai vu aussi le Président de la Chambre, M. Crispi. Il n'admet pas que nos relations internationales doivent souffrir de la crise ministérielle, mais il craint pour le régime parlementaire. J'ai trouvé la même préoccupation, mais beaucoup plus accentuée, chez M. Sella; il croit que c'est un coup porté aux institutions parlementaires dans tous les pays de race latine. Au point de vue de la situation générale de l'Europe, il trouve les choses aggravées. Je lui ai expliqué les hautes raisons de politique intérieure qui ont dû décider le Maréchal. Il les a admises, mais en me répondant : « les jambes mènent souvent la tête plus loin qu'elle ne veut aller ». En somme, je n'ai pas trouvé M. Sella animé contre nous. C'est d'ailleurs un esprit très fin et toujours maître de lui.

J'ai tenu Votre Excellence très exactement au courant du langage de la presse italienne. Au premier moment le « tolle » contre nous a été à peu près universel. On est aujourd'hui un peu plus calme en ce sens que, revenus à leur polémique journalière, les journaux s'occupent moins de la France, mais il ne me semble pas que les premières impressions soient encore effacées. Quelques-uns des organes de la droite, tels que l'*Opinione* et la *Perseveranza* se sont montrés plus modérés à notre égard. Cela tient pour une bonne part à la rivalité des partis; les journaux de gauche partant en guerre contre nous, ceux de droite ont pris le contrepied. Il ne faut pas trop nous fier à leur modération.

[M. Bonghi, ancien Ministre de l'Instruction publique et l'un des principaux rédacteurs de la *Perseveranza* a dit devant une personne de mes amies : « Il n'y a plus pour l'Italie qu'à se jeter dans les bras de l'Allemagne ». M. Bonghi a certainement cédé à l'impression du premier moment et il ne faudrait pas

[1] Le 23 mai, à 4 heures du matin, M. de Noailles avait télégraphié : « Trente députés ont annoncé interrogation au Président du Conseil sur les intentions du Gouvernement italien devant la nouvelle situation en France. » Le duc Decazes avait répondu : à 10 h. 50 du matin par un télégramme affirmant que « tous (les membres du Gouvernement français) désirent entretenir avec l'Italie les plus intimes relations ». Au cours de la séance de la Chambre italienne, MM. Melegari et Depretis proclamèrent que « si l'Italie voulait rester libre dans ses affaires intérieures, elle devait respecter la liberté d'autrui ». Ils firent allusion aux assurances reçues de la France (Télégramme de M. de Noailles, 23 mai, 4 h. 55, soir).

prendre ce cri d'alarme comme l'expression réfléchie de sa pensée; cependant il doit nous faire réfléchir [1].

P. S. — Les journaux d'extrême gauche, que j'ai reçus aujourd'hui, continuent de se montrer ardents contre nous; j'ai lieu de croire que cette ardeur n'est pas toute spontanée.

## 174.

### Le Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République française, à Sa Majesté Victor-Emmanuel Roi d'Italie.

*Paris, mai 1877* [2].

Sire,

Je tiens à ne laisser dans l'esprit de Votre Majesté aucun doute sur le caractère et la portée du changement ministériel auquel les circonstances m'ont forcé de recourir.

J'ai cru devoir donner aux intérêts alarmés les garanties nécessaires contre les tendances du radicalisme, mais je ne consentirai jamais à mettre en péril les bonnes relations que je veux conserver avec les Puissances étrangères. Je tiens surtout à celles que j'entretiens avec Votre Majesté et je ne souffrirai rien qui puisse leur porter atteinte. J'ai conservé au pouvoir mon ancien Ministre des Affaires étrangères pour m'aider dans cette tâche et je lui ai prescrit de saisir toutes les occasions de vous prouver que l'alliance la plus étroite avec l'Italie fait partie de notre programme commun.

Je suis affligé, je l'avoue, des efforts que les passions de parti font pour aveugler l'opinion publique en Italie. Mais je suis assuré que l'attachement que j'ai toujours porté à Votre Majesté, que mon caractère et mon passé sont trop connus d'Elle, pour qu'Elle n'accueille pas avec confiance l'expression de mes sentiments. [3]

(1) Dans une lettre particulière du 19 mai, M. de Noailles ajoutait : «Je vous ai écrit assez longuement par les dépêches officielles sur la situation du jour. Je suis réellement inquiet et le spectre d'une alliance italo-allemande se dresse maintenant devant moi.»

(2) On ne relève pas de date plus précise sur la minute de cette pièce.

(3) Aucune indication ne permet de savoir avec certitude si le Maréchal expédia au Roi d'Italie la lettre, dont est publiée la minute, et si le Roi répondit au Président de la République.

## 175.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DEBAINS, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BUCAREST.

T. *Paris, 23 mai 1877, 3 h. 30, soir.*

Le vote des Chambres roumaines et la déclaration du Prince Charles affirmant l'indépendance de la Roumanie ne sauraient changer la situation de droit faite par les Traités à la Roumanie et son seul effet pourrait être d'enlever à celle-ci le droit de se prévaloir dans l'occasion des garanties internationales qui la couvraient (1).

Nous ne pouvons que regretter cette démarche imprudente sans qu'il nous convienne en ce moment d'essayer d'en préciser en fait les conséquences ultérieures.

## 176.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 27 mai 1877, 9 h. 16, soir.*
(*Reçu* : le 28 mai, 3 h., matin)

[Entretien avec Alexandre II.]

Sa Majesté paraissait inquiète, quoi que j'aie pu dire, des événements intérieurs de notre pays et me l'a exprimé en termes touchants : « Aucun Gouvernement ne nous a témoigné dans tous ces derniers temps, m'a-t-elle dit, plus de cordiale bienveillance que celui du Maréchal de Mac-Mahon et mes relations avec la France n'ont jamais été meilleures et plus sûres depuis qu'il est au pouvoir. Je l'en remercie ainsi que le duc Decazes. Dites-le au Maréchal, et dites-lui aussi tous les vœux que je fais pour lui ». J'ai répondu à l'Empereur que je ne voyais nulle alarme, que la situation était moins grave qu'il ne semblait le croire, que le mieux pourrait sortir par hasard du suffrage universel qui avait beaucoup d'imprévu et que j'espérais qu'il en serait ainsi cette fois, si l'on devait recourir à la dissolution ». « Je le souhaite vivement, a répliqué

(1) Le 21 mai, les deux Chambres de Bucarest avaient proclamé l'indépendance de la Roumanie.

Sa Majesté, et elle a ajouté avec tristesse : « Pourvu que cela ne ramène pas encore les Bonaparte! ne le craignez-vous pas? — Non, Sire, ce parti fatal s'agite beaucoup, mais il est moins fort qu'on ne se l'imagine, et le Maréchal reste toujours l'ancre de salut. La France le comprendra ».

[Adieux de l'Empereur à l'Ambassadeur.]

## 177.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 28 mai 1877, 3 h. 30, soir*

Vous n'avez pas répondu à mon télégramme du 21, 3 h. du soir (1).

Les remerciements que l'Empereur nous adresse par votre entremise nous sont précieux. (2) Mais nous voudrions tirer quelque avantage de la justice qu'il nous rend et qui est un peu platonique.

Le Cabinet russe se décidera-t-il à faire à l'Angleterre une réponse qui puisse mettre un terme à ses défiances au lieu de les activer comme le ferait la lettre que M. Jomini vous a écrite, si elle était connue ?

Avez-vous recueilli quelque assurance sur les dispositions de l'Allemagne à notre égard et sur l'attitude que prendrait la Russie dans le cas où M. de Bismarck donnerait cours à ses mauvais desseins ?

J'ai besoin d'être fixé sur ces points.

[Question personnelle.]

## 178.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 30 mai 1877, 2 h. 40, soir.*
(*Reçu* : 31 mai 2 h., matin.)

Je quitte le prince Gortchakoff. Le comte Schouvaloff emportera dimanche à Londres la réponse du Cabinet impérial à la lettre de Lord Derby (3). Le contenu n'a pu m'en être communiqué, le prince ayant voulu, par un sentiment de convenance dont on n'a pas usé à son égard, que Lord Derby en ait connaissance le premier. J'ai lieu de croire cependant que cette réponse est

(1) Voir ci-dessus, n° 170. — (2) Voir ci-dessus n° 176. — (3) Voir ci-dessus n° 171.

écrite dans un grand esprit de conciliation. Très catégorique en ce qui concerne l'Egypte et d'autres questions évidemment secondaires, et non moins explicite quant à l'éventualité tout à fait improbable d'une occupation sérieuse de Constantinople. Là, elle doit faire valoir, je suppose, les considérations militaires qui ne lui permettraient pas de prendre à cet égard des engagements prématurés qui auraient pour effet inévitable d'encourager les Turcs à une plus grande résistance et de faire traîner ainsi en longueur une guerre qu'il est de l'intérêt de tous, et de la Russie plus particulièrement, de terminer le plus promptement possible.

MM. de Novikoff et d'Oubril, appelés à Pétersbourg par l'Empereur, sont arrivés avant-hier, chargés expressément par MM. de Bismarck et Andrassy de demander au Cabinet impérial comment il appréciait le changement de ministère accompli à Paris et quelle attitude il comptait prendre en présence de cet événement. Le prince de Bismarck faisait demander en outre ce que l'on pense à Pétersbourg des dispositions de la France à l'égard de l'Allemagne. Le prince Gortchakoff a répondu par ordre de l'Empereur que « cet événement tout intérieur ne modifie en rien les sentiments de la Russie envers la France. Sa Majesté est convaincue que toute pensée de politique extérieure y est absolument étrangère, et sa confiance dans le Maréchal de Mac-Mahon reste ainsi tout entière », et le Chancelier a ajouté que, pour ce qui était des dispositions de notre Gouvernement à l'égard de l'Allemagne, « elles étaient, dans sa conviction absolue, résolument pacifiques ».

Cette déclaration m'a naturellement conduit à demander à mon tour au prince quelle assurance il pouvait me donner contre les desseins ostensiblement hostiles du prince de Bismarck.

« Je n'y crois pas, m'a-t-il répondu, je vous le dis en toute sincérité ».

« Mais, ai-je répliqué, si contre toute attente, une suite était cependant donnée à ces mauvais desseins auxquels nous ne croyez pas? ».

Je savais d'avance la réponse qui ne pouvait être que dilatoire et évasive. Il faut bien considérer, en effet, que les cinq sixièmes de l'armée russe, 38 divisions sur 48, sont en guerre aujourd'hui en Orient, ou en observation en Pologne, et que, dans ces conditions, ce serait se hasarder beaucoup que de s'engager en quoi que ce soit : « Oh! m'a répondu le prince, nous nous sommes expliqués plus d'une fois à cet égard. L'Empereur l'a dit à l'Empereur Guillaume et je l'ai moi-même répété au prince de Bismarck, que si vous preniez l'initiative d'une guerre qui pourrait être dite de revanche, vous ne deviez pas compter sur notre appui, mais qu'en dehors de cela, nous considérions qu'une France forte et respectée est nécessaire à l'équilibre de l'Europe, et que les efforts de notre politique tendront à lui faire acquérir, et à lui maintenir cette grande et légitime situation ».

Je n'ai pas cru prudent, ni politique d'insister davantage quant à présent.

## 179.

M. TIBY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 30 mai 1877, 5 h. 42, soir.*

(*Reçu* : 6 h. 30, soir.)

Le numéro de l'*Armee Verordnungs Blatt* paru aujourd'hui contient la publication d'un certain nombre de changements de garnison qui donnent une augmentation de un régiment d'infanterie, un bataillon de chasseurs, deux régiments de cavalerie et un bataillon d'artillerie à pied en Alsace-Lorraine. Ces mouvements de troupes n'auront d'ailleurs lieu qu'après les manœuvres d'automne ou au printemps 1878.

## 180.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 44. Confidentiel. *Vienne, 31 mai 1877.*

(*Reçu* : Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 4 juin.)

[Entretien avec le comte Andrassy.]

Le Ministre m'a dit qu'il avait remarqué l'usage peu patriotique que les partis faisaient en France des bruits qui avaient circulé dans la presse européenne sur l'attitude de l'Italie et de l'Allemagne et que, en ce qui touchait cette dernière Puissance, il était heureux de pouvoir me renseigner exactement sur ses dispositions. Le comte Karolyi, Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, avait eu avec le prince de Bismarck une conversation intime dont il s'empressait confidentiellement de me faite connaître la substance. Le Chancelier de l'Empire allemand avait témoigné des intentions les plus pacifiques à l'égard de la France; il avait dit qu'il ne se rendait pas un compte exact des motifs qui avaient pu déterminer le Président à changer son ministère et qu'il craignait que le Maréchal ne se fût jeté un peu légèrement dans de grandes difficultés intérieures, mais qu'il n'avait aucune raison de douter des assurances pacifiques qui lui avaient été données et que, certainement, il ne prendrait l'initiative d'aucune mesure hostile à la France ».

[Remerciements exprimés au comte Andrassy.]

## 181.

### M. de Ring, Chargé d'affaires de France à Vienne, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

Lettre particulière. *Vienne, 5 juin 1877.*

... [1]Le fait le plus important qui ressort de l'expédition de M. le Chargé d'affaires de Russie [2] est l'existence d'un acte diplomatique en bonne et due forme, Convention ou Protocole, qui a été signé entre M. de Novikoff et le comte Andrassy peu de jours avant l'entrée en campagne de l'armée russe, et par un article duquel les deux Empires se sont mutuellement engagés à ne point occuper le territoire serbe. Mon collègue, qui avait été chargé de sonder les dispositions du Premier Ministre austro-hongrois, à propos des exigences de l'opinion publique en Hongrie, qui réclame l'occupation de Belgrade par l'armée impériale et royale pour le cas où le Prince Milan recommencerait la guerre, prête, en effet, au comte Andrassy la réponse suivante : « On est très ardent à Pest sur cette question, je le reconnais, mais le Gouvernement impérial ne cèdera pas à la pression du public. Je tiendrai, soyez-en convaincu, mes engagements; je ferai honneur à ma signature » [3]. — Je n'ai pu m'assurer, Monsieur le duc, de la teneur d'aucun autre article de cet acte, mais j'ai lieu de présumer qu'il ne se borne pas à constituer une sorte de zone neutre entre ce qu'on est convenu d'appeler ici les sphères d'action (machtsphären) de l'Autriche et de la Russie, et qu'il prévoit, au contraire, les hypothèses dans lesquelles l'Autriche devra occuper les territoires dévolus à son action, c'est-à-dire la Croatie turque d'abord, la Bosnie tout entière ensuite.

Le second enseignement qui s'est dégagé pour moi de l'expédition de M. le Chargé d'affaires de Russie, c'est que le Gouvernement austro-hongrois, après avoir usé de tous les moyens, hormis de celui de la résistance armée (*sic*) pour empêcher l'invasion de l'Empire turc, ne dissimule pas aux agents de l'Empereur Alexandre qu'il verrait aujourd'hui avec déplaisir un accommodement rapide avec la Porte s'effectuer après un premier succès des armes russes, qu'il croit au désintéressement du Tsar et qu'il l'admire, mais qu'il n'est pas disposé à faire de cette vertu la régularisatrice de sa propre conduite.

(1) La copie que possèdent les Archives des Affaires étrangères — où ne figure pas l'original de la lettre — ne contient que le passage ici reproduit.

(2) M. de Wassiltchikoff.

(3) Donnée dans les conventions austro-russe du 15 janvier 1877, Cf. *Die Grosse Politik*, t. II, nos 265 et 266; *la Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, nos 256 et 257.

Le comte Andrassy estimerait que la guerre entraînera forcément l'agrandissement du Monténégro, l'indépendance des Principautés de Roumanie et de Serbie, vraisemblablement même l'annexion de l'Epire et de la Thessalie au Royaume hellénique, l'ouverture des Dardanelles et du Bosphore, la création d'un État plus ou moins autonome en Bulgarie. Et ces changements tant *territoriaux* que *moraux* apportés au *statu quo* en Orient *affecteraient* d'une manière trop considérable les intérêts de l'Autriche pour que celle-ci pût s'abstenir de réclamer des compensations. Si j'ai bien compris la suite de la dépêche où ce thème était développé, le comte Andrassy n'aurait du reste aucune raison de douter des dispositions favorables que ses prétentions rencontreraient à la Cour de Russie. Je n'insiste pas davantage sur ce point, ne sachant pas quelle part il convient d'attribuer dans tous ces développements au sentiment personnel de celui qui entretenait le prince Gortchakoff.

## 182.

### Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 9 juin 1877, 6 h. 16, soir.*
(*Reçu* : 10 h. 20.)

Je reçois à l'instant communication de la réponse russe à la lettre de Lord Derby au comte Schouvaloff[1]. Je vous l'envoie par la poste, en voici les passages les plus importants :

« Le Cabinet impérial ne veut ni bloquer, ni interrompre, ni menacer la navigation du Canal de Suez et il ne fera pas entrer l'Égypte dans le rayon des opérations militaires.

« Pour Constantinople, sans pouvoir préjuger la marche ni l'issue de la guerre, le Cabinet impérial répète qu'une acquisition de cette capitale est exclue des vues de l'Empereur. Il reconnaît que cette question qui est d'intérêt commun ne peut être réglée que par une entente générale, et que si la possession de Constantinople doit être mise en question, elle ne saurait appartenir à aucune des Puissances de l'Europe.

« Quant aux Détroits, débouchés exclusifs de deux vastes mers, où tout le monde a des intérêts, il importe à la paix et à l'équilibre général que cette question soit réglée d'un commun accord sur des bases équitables et efficacement garanties ».

(1) Voir ci-dessus n° 178.

Je pense que la Russie n'insistera pas beaucoup sur cette question, la neutralisation ou la liberté des Détroits étant très controversées quant aux avantages que la Russie pourrait en retirer.

Relativement aux autres questions visées dans la lettre de Lord Derby, telles que le *Golfe Persique et la route des Indes*, le Cabinet impérial déclare qu'il n'étendra pas la guerre au-delà du but hautement proclamé par l'Empereur et qu'il aura égard aux intérêts britanniques mentionnés par Lord Derby «*tandis que l'Angleterre restera dans la neutralité*».

«A chacune des crises de la question d'Orient, est-il dit encore, la politique de la Russie est suspectée et incriminée et ses relations internationales, son commerce, ses finances, son crédit sont affectés.

«Il faut un terme à cela et la Russie est résolue à ne pas *poser les armes* avant que tous les intérêts en litige dans la question d'Orient n'aient été complètement, sûrement, efficacement, garantis».

[Événements d'Arménie.]

## 183.

M. DES MICHELS, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 11 juin 1877, 7 h. 35, soir.*

(*Reçu* : 9 h. 55.)

Le contingent égyptien fort de 6 à 7 mille hommes quitte en ce moment Alexandrie sur dix transports escortés par les cinq bâtiments turcs.

## 184.

M. TIBY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 21 juin 1877, 3 h. 19, soir.*

Je viens de communiquer à M. de Bülow, qui ne l'avait pas encore reçu, le texte officiel du discours prononcé par Votre Excellence dans la séance de lundi [1]. J'ai fait ressortir le soin que vous aviez mis à insister sur le caractère

[1] 18 juin. Le duc Decazes répondit à un discours de M. Gambetta dans une interpellation que les gauches de la Chambre avaient déposée sur la composition du Cabinet. Le duc avait donné lecture d'extraits de la correspondance des ambassades de France à Rome, Berlin, Pétersbourg et Vienne et conclu qu'on ne pouvait parler d'un «sentiment de défiance ou de réprobation» à l'étranger contre le nouveau Cabinet.

pacifique de notre politique et à répudier, comme M. de Fourtou dans son discours de samedi, toute compromission ultramontaine. M. de Bülow, après avoir lu attentivement la citation que vous avez faite de mon télégramme du 18 mai [1], a ajouté qu'il ne pouvait qu'exprimer de nouveau les mêmes espérances et souhaiter que la politique extérieure de la France ne fût pas modifiée. Le changement survenu le 16 mai avait certainement causé en Europe une agitation qui n'existait pas auparavant. Les menées ultramontaines se faisaient sentir partout et une certaine défiance s'était produite contre la France. Mais le Gouvernement allemand était heureux de recevoir l'assurance que la direction de notre politique extérieure restait la même.

Je vous adresserai par le courrier anglais d'après-demain le compte rendu plus détaillé de notre entretien.

## 185.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 122. *Rome, 29 juin 1877.*

(*Reçu* : Cabinet, 2 juillet; Dir. pol., 3 juillet.)

Depuis l'envoi de la dernière valise Votre Excellence a été tenue exactement au courant des articles publiés par la presse italienne sur les affaires intérieures de la France. Elle a pu voir que, sauf de rares exceptions, ces articles étaient empreints de l'hostilité la plus marquée. Si quelques journaux de la droite, organes de l'ancienne *consorteria* et opposés au ministère actuel, n'ont pas suivi le mouvement général, leur adhésion apparente était accompagnée de nombreuses réserves. Je regrette d'avoir encore à constater aujourd'hui que le ton des journaux italiens ne s'est pas modifié.

Il est vrai que la presse italienne ne représente pas toujours l'opinion; cependant, tout en tenant compte d'une certaine solidarité qui unit entre eux dans les différents pays les hommes qui s'inspirent des mêmes principes politiques, tout en admettant que la gauche italienne voit un appui pour elle dans un ministère de gauche en France, il faut néanmoins reconnaître que les journaux italiens, sauf certaines exagérations, rendent assez l'état de l'opinion à l'égard de la situation créée en France par les changements survenus le 16 mai dernier.

Il y a un fait spécial dont il faut aussi tenir compte, c'est que des journaux

(1) Voir ci-dessus n° 167..

secondaires, qui par eux-mêmes ne jouissent pas d'un grand crédit et ne sont guère lus en dehors de la ville où ils paraissent, tels que la *Roma*, et la *Roma Capitale* (nouvelle publication) de Naples, la *Ragione* de Milan, le *Pungolo*, etc., que j'ai eu plusieurs fois l'occasion de signaler à Votre Excellence, sont les organes personnels de députés qui, eux-mêmes, sont les chefs des différents groupes entre lesquels se trouve aujourd'hui fractionnée la gauche ministérielle. A ce sujet je dois signaler un incident sur lequel je n'ai pas pu me procurer de renseignements précis, mais qui n'est pas sans importance. Quelques jours avant la séparation de la Chambre, un certain nombre de députés, au nombre, dit-on, d'une centaine appartenant à la fraction avancée de la gauche ministérielle, et qu'il ne faut pas confondre avec l'extrême gauche ou gauche radicale, d'une trentaine de membres environ, qui sous la conduite de M. Bertani s'est séparée du parti ministériel, ont nommé un comité de surveillance chargé de les représenter auprès des Ministres pendant la durée des vacances. De ce comité font partie précisément les directeurs et les inspirateurs de quelques-uns des journaux que je signalais tout à l'heure, tels que MM. Cavallotti, Muni, etc. Or, il y a quelques jours ce comité a cru devoir se rendre auprès de M. Depretis pour se plaindre de la dépêche de M. Melegari communiquée par le général Cialdini au Gouvernement français et dont Votre Excellence a lu des fragments à la tribune [1], dans la séance du 18. Le comité a voulu y voir un appui donné par le Gouvernement italien, contrairement à tous les principes sur lesquels repose le ministère Depretis, au parti de la réaction en France, et aux ennemis déclarés de l'unité italienne. Les journaux avancés ont très vivement attaqué M. Melegari et le comte Tornielli au sujet de la dépêche en question et, si la Chambre se fût trouvée réunie, il y aurait eu certainement une interpellation dont l'issue eût été sans doute moins heureuse que ne l'a été celle du mois dernier (23 mai) [2].

Loin de se détendre, la situation me paraîtrait donc plutôt s'aggraver. Le langage des journaux est hostile, l'opinion est inquiète et préoccupée. Les esprits exaltés voudraient que la politique italienne prît immédiatement parti contre la France; les esprits modérés, tout en comprenant que les bonnes relations entre les deux pays doivent être maintenues, conçoivent en vue de l'avenir une anxiété qu'ils commencent à avouer. Il semble en outre qu'en tout ceci la pression de l'Allemagne se fait déjà sentir.

L'objet des préoccupations de l'Italie, la cause des appréhensions que l'on

(1) Entre autres celui-ci : « L'impression produite sur moi par les déclarations du nouveau Cabinet français a été d'autant plus satisfaisante qu'elles avaient précédé ma propre déclaration. » M. Melegari demande à l'Ambassadeur si les paroles qu'il a prononcées le 23 « ont produit auprès du gouvernement français une impression favorable à la continuation de cette intimité de rapports qui répond si bien au caractère, aux intérêts et aux tendances des deux pays. » Cf. ci-dessus n° 184.

(2) Voir ci-dessus n° 173.

conçoit sont bien connus de Votre Excellence. A tort ou à raison on se persuade ici que, dans la crise actuelle et dans le nouvel ordre de choses que les résolutions du 16 mai ont pour but d'établir en France, le Gouvernement, changeant l'axe de sa politique, devra chercher son point d'appui au Vatican. On se dit qu'entre la politique intérieure d'un pays et sa politique extérieure il y a une connexion qui tôt ou tard s'impose. On ne doute ni de la sagesse, ni des intentions des Ministres auxquels le Maréchal de Mac-Mahon a donné sa confiance, et l'on est persuadé qu'ils ne se laisseront pas entraîner aux aventures par le parti clérical, mais on craint que dans l'avenir l'influence de ce parti ne devienne fatalement prédominante. Aux yeux des Italiens, je parle de ceux qui sont capables de modération dans leurs jugements, ce n'est pas le Gouvernement actuel qui est redoutable, ce sont les conséquences de la situation nouvelle qui paraît s'établir en France depuis le 16 mai. Devant une semblable disposition des esprits, il devient difficile de réagir et les assurances les plus formelles et les plus loyales n'ont pas tout l'effet qu'elles devraient.

[Attitude du Vatican.]

186.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Ems, 1er juillet 1877, 1 h. 55, soir.*

A une personne signalant hier à l'Empereur le ton violent des journaux allemands vis-à-vis de la France, l'Empereur Guillaume a répondu qu'il le déplorait, qu'il avait écrit tout récemment au Ministre de l'Intérieur et au Chancelier pour voir à faire cesser de pareilles polémiques, que la continuation de telles violences finirait par amener la guerre. La lettre de l'Empereur au prince de Bismarck s'est croisée avec une de ce dernier à son Souverain, qui blâmerait avec une égale énergie le ton de la presse.

Je ne serais pas surpris d'après cela que l'escarmouche se terminât pour le moment.

## 187.

M. TIBY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 2 juillet 1877, 5 h. 28, soir.*

L'Ambassadeur de Russie a vu hier le prince de Bismarck. D'après ce que M. d'Oubril vient de me rapporter de son entretien avec le Chancelier, le prince de Bismarck s'est exprimé avec modération à l'égard de la France, Notre avenir renferme pour lui un inconnu devant lequel il est attentif, mais dont il ne préjuge pas la solution. Le parti qui soutient le Président de la République se compose de trois fractions qui n'ont de lien commun entre elles que l'ultramontanisme. Le Maréchal aura-t-il assez de force personnelle pour ne pas se laisser entraîner par le courant radical? (1) Le prince de Bismarck se pose la question sans la résoudre. Sur ce point j'avais fait part au Chancelier des assurances que contenait la dernière lettre particulière (2) que vous m'avez adressée et dont j'avais donné moi-même connaissance à M. d'Oubril. Le prince de Bismarck lui a répondu qu'il ne doutait pas de vos bonnes intentions et était persuadé du sentiment raisonnable dans lequel vous agissiez, mais que vous n'étiez pourtant pas des Ministres héréditaires.

[Conversation avec M. de Radowitz.]

## 188.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Ems, 4 juillet 1877, 9 h. 50, soir.*

Ce matin l'Empereur Guillaume m'a abordé, et, après m'avoir entretenu des incidents de la guerre, il m'a dit pour la première fois quelques mots des événements intérieurs de la France. Il m'a demandé quelles nouvelles j'avais. Je lui ai répondu qu'elles étaient jusqu'à présent favorables, puis je lui ai exposé comment les progrès du radicalisme avaient rendu nécessaire l'ini-

(1) *Sic.*

(2) « Le nouveau Cabinet, écrivait le duc Decazes à M. Tiby le 23 juin, a affirmé ses résolutions, il a tracé à l'avance sa ligne de conduite, dans des termes qui doivent l'exempter de tout soupçon et qui attestent sa volonté à ne donner prise, sur le terrain international, à aucune susceptibilité légitime. »

tiative prise par le Maréchal, que celui-ci n'avait pas fait de Coup d'État, mais restait sur le terrain constitutionnel, que, malgré des assertions intéressées et mensongères, le nouveau ministère était résolument pacifique, qu'il agirait si évidemment contre ses intérêts en pensant autrement qu'il était absurde de le supposer même, que la preuve de ses intentions se trouvait au besoin dans le maintien de l'ancien Ministre des Affaires étrangères, que le Cabinet voulait énergiquement la paix au dehors comme au-dedans, enfin qu'il importait fort de combattre le radicalisme et que son succès serait aussi dangereux pour l'Europe que pour la France.

Des paroles de l'Empereur je me crois autorisé à conclure que mes pensées n'ont pas trouvé en lui de contradicteur. Il a saisi la différence entre les procédés du Prince Napoléon en 1851 et du Maréchal de Mac-Mahon dans deux situations qu'il regarde comme assez semblables. Et lorsque j'ai signalé l'avantage pour l'Europe d'empêcher chez nous le triomphe des radicaux, il m'a nettement approuvé, ajoutant que, si le radicalisme l'emportait en France, ce serait un encouragement très dangereux aux ferments républicains qui existent sur tant de points en Europe.

Du reste, l'Empereur Guillaume ne s'est pas départi pendant l'entretien d'une certaine réserve très naturelle de sa part [1].

## 189.

### M. Tiby, Chargé d'affaires de France à Berlin,

### à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 14 juillet 1877, 11 h., matin.*

L'Ambassadeur d'Angleterre, chez lequel j'ai passé la soirée hier à Potsdam, m'a dit, que dans sa récente entrevue avec le prince de Bismarck, le Chancelier ne lui avait pas parlé particulièrement de la France et ne l'avait entretenu que des affaires d'Orient. Le prince de Bismarck est d'avis qu'il

[1] Le 7 juillet, à 12 h. 55 du soir, M. de Gontaut télégraphiait d'Ems que l'Empereur, interrogé au sujet des bruits de guerre contre la France, avait répondu «Je vous assure que je n'y songe nullement, que personne n'y songe.»

D'autre part, dans une lettre personnelle adressée le 7 juillet à M. de Gontaut, le duc Decazes signalait que le prince de Hohenlohe avait été chargé d'appeler son attention sur la «situation anormale» résultant du fait que, depuis l'arrivée de l'Ambassadeur à Ems, ville «n'étant pas dans le rayon gouvernemental», M. Tiby avait cessé d'exercer officiellement les fonctions de Chargé d'affaires et qu'en conséquence, aux yeux du prince de Bismarck, «les fonctions diplomatiques ne sont en ce moment régulièrement exercées pour le Gouvernement français par personne».

n'y a aucun pourparler à entamer ni aucune résolution à prendre pour le moment. C'est pourquoi il va à Varzin. Il s'est déclaré prêt à interposer sa *médiation* (*sic*) si on y faisait appel, mais déterminé également à ne pas se mettre en avant pour la proposer. Il incline à croire que les événements ne prendront pas de tournure décisive cette année; que les Russes hiverneront en Turquie et que le règlement de la question ne se décidera que l'année prochaine. Quant à la solution finale, il n'a aucun parti pris et son assentiment est acquis à toute combinaison qui réunira l'agrément des Puissances intéressées, la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la France. Il nous a nommés et n'a pas parlé de l'Italie que, dans une conversation précédente avec M. Odo Russell, il avait qualifiée de «Puissance encore jeune et pouvant attendre.»

L'impression de M. Odo Russell, est que l'amour-propre du Chancelier est extrême et qu'il souhaite en effet le rôle de médiateur dans les affaires d'Orient.

## 190.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 16 juillet 1877, 8 h. 45, soir.*

Les Balkans sont franchis. Andrinople menacée [1]. Ne serait-ce point pour le Cabinet anglais le moment opportun d'offrir sa médiation, soit sur la base d'un armistice et d'un Congrès, soit sur tout autre ?

Lord Derby craint peut-être de ne pouvoir compter sur le concours de l'Autriche, tant que cette Puissance n'aura pas pris ses gages; mais il ne serait sans doute pas impossible de la ramener à nos vues en lui faisant connaître les efforts que l'on fait de Berlin pour exciter contre elle les défiances de la Russie et l'isoler en Europe.

[1] Les Russes étaient arrivés le 15 juillet à Yeni Sagra, au sud des Balkans, donc à portée de la voie ferrée qui mène à Constantinople.

## 191.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 18 juillet 1877, 7 h. 20, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Lord Derby ne peut se rendre compte de l'état des relations entre les diverses Puissances du Nord [1]. D'une part, on assure à Berlin que jamais l'intimité n'a été plus grande entre les trois Empereurs, de l'autre le comte Andrassy lui fait confidentiellement entendre, à l'insu des Russes, qu'il n'y a aucun arrangement conclu entre l'Autriche et la Russie.

Il pense que le moment n'est pas encore venu de proposer une médiation. Le prince Gortchakoff dit la désirer, le comte Schouvaloff aussi, mais le général Ignatieff et les militaires qui entourent l'Empereur Alexandre désirent continuer la guerre. L'Empereur lui-même paraît incliner vers leur opinion. D'ailleurs, dans l'état actuel des choses, les Turcs, vaincus stratégiquement, n'ont pas subi de défaites et se refuseraient à toute médiation.

Lord Derby est disposé à croire qu'Andrinople n'est pas encore menacée, et qu'un des passages des Balkans traversé par de la cavalerie n'est pas sérieusement occupé par les Russes.

## 192.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 62. Confidentiel. *Vienne, 18 juillet 1877.*
(*Reçu :* Cabinet, 21 juillet; Dir. pol., 24 juillet.)

[Conversation avec le comte Andrassy.]

Il a jugé avec une aigreur mal déguisée les agissements du Gouvernement italien, l'accusant de chercher à tout propos les occasions de se produire, de chercher surtout à tirer profit des événements et allant jusqu'à expliquer la démarche de M. Melegari [2] par l'intention de jeter entre l'Autriche et la Russie les germes de la désunion.

(1) Voir ci-dessus n° 190.

(2) Dans un entretien du 5 juillet avec le duc Decazes, dont les Archives des Affaires étrangères possèdent un «Résumé», l'Ambassadeur d'Autriche à Paris avait annoncé que, le 20 juin, M. de Robilant, d'ordre de M. Melegari, avait proposé qu'une démarche austro-italienne fût effectuée à Constantinople «pour sauver le Monténégro». Le 2 juillet, par dépêche adressée à M. de Haymerlé, le comte Andrassy avait repoussé la proposition.

« A peine, a-t-il dit, le Gouvernement italien m'a-t-il fait la proposition d'intervenir en faveur du Monténégro que, sans attendre ma réponse, il s'est adressé à Saint-Pétersbourg pour se plaindre de mes hésitations. Je crois bien qu'il s'est encore adressé ailleurs; partout il a été éconduit; alors il a écrit directement au Prince de Monténégro pour lui dire qu'il avait en vain essayé d'intéresser l'Europe à son sort, mais qu'il lui restait au moins une mission d'humanité à accomplir, c'était de lui offrir l'hospitalité de l'Italie pour sa femme et ses enfants, dans le cas où leur sécurité serait menacée par les Turcs. Le Prince a répondu que, tant qu'il y aurait un Monténégrin vivant sur la route de Cettigné, sa famille ne courrait aucun danger, et c'est ainsi que s'est terminée toute cette campagne diplomatique ».

« Mon point de vue, a ajouté le comte Andrassy, est le même au Monténégro que sur tous les points touchés par la guerre actuelle. Je demeure absolument étranger aux opérations militaires; j'observe strictement la neutralité que j'ai proclamée et je crois contribuer ainsi à la localisation de la guerre; quant aux conséquences de la guerre elle-même, je ne saurais m'en désintéresser. Comme toutes les Puissances garantes, l'Autriche-Hongrie a le droit de participer aux arrangements qui régleront l'avenir de l'Orient ; fidèle à ce double principe, j'ai refusé d'intervenir au Monténégro entre les belligérants; si pourtant, abusant de leur victoire, les Turcs avaient voulu détruire le pays ou modifier profondément ses conditions d'existance, alors je serais intervenu, car alors la question eût été déplacée; les Turcs eussent préjugé les conséquences de la guerre, et, de plus, ils eussent touché à nos intérêts, car il ne saurait nous être indifférent de voir modifier le régime politique d'un pays situé sur nos frontières, et d'être exposés à servir de refuge à sa population refoulée. Les événements nous ont d'ailleurs dispensés de prendre un parti à cet égard; la question ne s'est même pas posée pour nous; les Turcs ont suspendu leurs opérations dans le Monténégro et dirigé du côté des Balkans la plus grande partie des forces qui menaçaient Cettigné. Ce sont aujourd'hui les Monténégrins qui vont reprendre l'offensive; il n'y a plus lieu de se préoccuper d'eux, ni des démarches plus ou moins opportunes dont ils ont été l'objet ».

Le comte Andrassy fit encore quelques allusions peu bienveillantes à l'esprit remuant du Cabinet italien, à ses visées sur l'Albanie, à la vigilance avec laquelle il était obligé de surveiller ses agissements.

[Polémiques des journaux autrichiens contre l'Italie.]

## 193.

M. Roustan, Consul général de France à Tunis,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. *Tunis, 4 août 1877.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 août; Dir. pol., 16 août.)

Votre Excellence n'a pas oublié dans quelles circonstances nous avons obtenu pour une compagnie française la concession du Chemin de fer de Tunis à Béja au moment où un premier concessionnaire anglais venait de laisser périmer son privilège [1]. C'était là un fait très important pour nous et en même temps sans gravité réelle pour le Gouvernement anglais qui ne peut raisonnablement prétendre exercer aux portes de l'Algérie une ingérence d'un caractère blessant, que nous n'avons jamais tentée dans le pays limitrophe de ses possessions indiennes et à laquelle nous avons même renoncé en Égypte.

La situation se trouvait ramenée à l'état normal par le fait de la caducité d'une concession que M. Wood n'avait surprise qu'en profitant d'une interruption dans les relations diplomatiques ou plutôt dans les rapports entre l'autorité locale et l'agent français. Nous nous trouvions replacés vis-à-vis de la Régence dans la position dont nos intérêts les plus légitimes nous défendent de nous départir.

Mais, si le nouvel état de choses devait paraître naturel à tout esprit impartial, il était évident qu'il ne serait jamais accepté par M. Wood dont il détruisait l'une des trames les plus savamment et perfidement ourdies contre nos intérêts. Cet agent, dans lequel semble s'être incarnée la haine de Lord Palmerston contre la France, compte aujourd'hui *cinquante-trois années* de carrière qui, comme il le dit lui-même avec affectation, ont été presque uniquement employées à combattre l'influence française dans les divers pays d'Orient. Il considérait sa combinaison du chemin de fer comme le digne couronnement de ce demi-siècle d'intrigues. Il pensait avoir élevé une barrière infranchissable entre l'Algérie et la Tunisie en plantant à Béja le pavillon anglais qui devait y couvrir de son ombre un rayon de cinquante kilomètres, c'est-à-dire s'étendant jusqu'à notre frontière. J'ai hâte de dire à Votre Excellence que je n'emploie pas ici une figure de rhétorique. Le pavillon anglais a été arboré depuis quelques jours aux gares de Tunis et de la Goulette comme pour donner le signal de la lutte qui semble devoir commencer. C'est en effet dans ces derniers temps seulement que M. Wood a transformé en attaques ouvertes

[1] Voir ci-dessus n° 49.

l'hostilité sourde qu'il s'était contenté de manifester jusqu'à présent. Pendant près d'une année après l'obtention de notre concession, il était demeuré assez tranquille, dans l'espoir peu dissimulé que nous ne réussirions pas mieux que les Anglais à l'utiliser. Mais, aussitôt que la garantie d'intérêt accordée par le Gouvernement français eut assuré l'exécution de la ligne et que l'attaque des travaux eut prouvé qu'ils allaient être menés rapidement, mon collègue d'Angleterre perdit toute sa fausse sécurité.

Il chercha d'abord à tirer parti de ce qu'il ne pouvait plus empêcher. Il souleva la prétention de rendre notre futur chemin de fer tributaire de la ligne anglaise de Tunis à la Goulette en soutenant, contre la lettre et l'esprit de notre acte de concession, que nous n'avions pas le droit d'accéder à la mer et que nous devions remettre au « Tunisian Railway » toutes les marchandises apportées par nous de l'intérieur. Il parvint à imposer cette conviction aux administrateurs de la ligne anglaise et il empêcha ainsi le rachat par la Compagnie française du chemin de fer de Tunis à la Goulette.

[Détails sur l'action de M. Wood.]

Je connais les procédés de tactique de M. Wood. Je les ai étudiés soigneusement en assistant il y a deux ans, dans son camp, à sa campagne contre M. Pinna. Je sais que lorsqu'une question le passionne il met en jeu tous les moyens d'action, avec ou sans l'aveu de son Gouvernement. Je suis convaincu qu'à l'heure actuelle, s'il n'a pu faire alliance contre moi avec le Consul d'Italie, il a écrit à l'Ambassadeur anglais à Rome pour obtenir l'intervention du Gouvernement italien et que, d'autre part, il a dicté au Consul d'Allemagne une dépêche destinée à éveiller l'attention du Cabinet de Berlin sur les envahissements de la France en Tunisie.

C'est pour cela qu'il faut nous en tenir fermement, mais strictement à la lettre de notre acte de concession, ce qui nous permettra de décliner toute ingérence étrangère avec d'autant plus de raison que cet acte a été élaboré par M. Wood lui-même.

## 194.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Lettre particulière. *Castellamare, 10 août 1877.*

[Relations de l'Italie avec l'Autriche.]

Je persiste à ne croire à aucun préparatif agressif des Italiens contre le voisin viennois. Je crois le Gouvernement pacifique dans la personne de M. Depre-

tis et dans celle de M. Melegari. L'opinion publique paraît très hostile à toute politique aventureuse; il faut noter, en outre, que le ministère est en partie napolitain et méridional et que le sentiment méridional se soucie peu de la rectification des frontières du Nord. La presse avancée, habituellement si criarde, est même assez calme depuis quelque temps. Mais, si rien ne fait prévoir qu'elles doivent prochainement se traduire en actes, il ne faut pas se dissimuler l'existence et la persistance des préoccupations diplomatiques, dont on nous a fait la confidence dès l'été dernier, en nous disant: « Quand viendra le moment de la solution, nous nous trouverons en face de gens qui auront tout combiné entre eux d'avance et à leur profit; les Puissances occidentales n'auront plus qu'à regarder, les bras croisés ». Le point précis des inquiétudes italiennes est dans l'augmentation de l'Autriche en Herzégovine et en Bosnie. Ils exagèrent peut-être leurs inquiétudes à ce sujet, mais il est certain que la possession de l'Herzégovine et de la Bosnie accroîtrait singulièrement l'importance de la côte dalmate sur l'Adriatique. En outre, au point de vue intérieur, le ministère actuel sera vivement attaqué si l'Autriche s'accroît et si l'Italie n'a rien. On fera de cela une arme de parti. En résumé, et pour appeler les choses par leur nom, l'Italie serait profondément dépitée que le partage de l'Orient eût lieu sans qu'on lui fît une part. Mais comment l'empêcher ? L'Italie me paraît avoir jusqu'ici passé son temps à tourner autour de l'alliance des Trois Empereurs; elle eût bien aimé à être traitée au moins en satellite de cette grande alliance, mais on ne lui a pas encore ouvert les portes et c'est l'Autriche surtout qui tient à ce qu'elles lui restent fermées; elle prend même ses précautions en grossissant les reproches que l'on peut faire à la diplomatie italienne et s'applique à transformer des péchés véniels en gros péchés.

Il est fort intéressant d'entendre le comte Schouvaloff regretter que les Anglais ne descendent pas à Gallipoli [1]. En effet, si l'Angleterre mettait la main dans le sac, la conscience russe se sentirait plus à l'aise. Quant à la médiation éventuelle dont le comte Schouvaloff veut faire les honneurs à l'Autriche, je persiste à croire qu'elle appartient et sera réclamée, le cas échéant, par l'Allemagne. Les renseignements que le marquis d'Harcourt vous a transmis dans sa dépêche confidentielle du 27 juillet concordent bien avec ceux de Tornielli concernant les instructions envoyées aux représentants de la Russie pour les inviter à laisser savoir que la Russie n'accepterait pas de médiation. Mais on aurait dit à Tornielli ce que l'on n'a pas dit à d'autres: « que la seule

[1] On lit dans le résumé d'une conversation du comte Schouvaloff du 23 juillet avec un interlocuteur qui n'est pas désigné : « La Russie ne s'alarme aucunement de l'envoi de troupes anglaises à Malte. C'est aussi important que si le Gouvernement y avait envoyé *a musical military band*. Tout le monde sait d'ailleurs que la Russie a depuis longtemps proposé l'occupation anglaise, d'un commun accord, de Constantinople ou d'un point commandant les Détroits. »

médiation acceptée serait celle de l'Allemagne, *et dans le cas où la Russie croirait devoir la demander*».

Vous me parlez dans votre dernière lettre particulière des mauvaises dispositions des Ministres italiens et particulièrement du Ministre de la Guerre à notre égard. Au mois de mai, je vous ai immédiatement signalé l'impression produite en Italie. Elle a été heureusement plus forte sur l'opinion publique et sur la presse que sur le Gouvernement. Quant à la situation militaire, je vous ai dit ce que nous en savions, le colonel Hepp et moi; assez grande activité déployée pour mettre l'armée sur un *pied de paix* normal et aussi parfait que possible. Une fois cette tâche accomplie, il est certain que l'armée italienne passera bien plus facilement sur le pied de guerre qu'elle n'aurait pu le faire l'année passée.

Je n'ai point trouvé dans tout ce que je viens de vous dire les éléments d'une dépêche officielle; je me bornerai donc pour aujourd'hui à la présente lettre.

## 195.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 11 août 1877, 5 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 45, soir.)

On tient à établir dans le monde gouvernemental que l'entrevue d'Ischl [1] n'a eu aucune signification politique. Il paraît pourtant que l'Empereur Guillaume a insisté sur la confiance que mériterait la Russie et se serait, pour ainsi dire, porté garant de ses intentions modérées et de la fidélité avec laquelle elle se maintiendrait dans les limites de son programme. On a remarqué que les relations des deux Souverains avaient été particulièrement affectueuses et cordiales.

## 196.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 133. *Rome, 17 août 1877.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 août; Dir. pol., 22 août.)

J'ai eu déjà l'occasion de signaler à Votre Excellence un article du *Diritto* sur la rencontre des Empereurs d'Allemagne et d'Autriche [2], dans lequel

[1] De Guillaume Ier avec François-Joseph le 8 août. — [2] Voir ci-dessus n° 195.

ce journal, que l'on peut considérer comme un organe officieux, bien que ses tendances soient, en fait de politique étrangère, plus avancées généralement que ne le sont celles du Cabinet, se félicitait du maintien de l'alliance des Trois Empereurs. Un article paru récemment dans le *Bersagliere* développe les mêmes idées. Cet accord entre l'organe du ministère des Finances et l'organe du ministère de l'Intérieur méritait d'être signalé. Le langage de ces deux journaux est beaucoup plus net et plus ferme qu'il ne l'est habituellement quand ils ont à parler de politique extérieure. Enfin, un député de gauche correspondant de la *Roma* de Naples, dont les relations sont assez étendues, écrivait récemment à son journal: « Les dernières nouvelles nous annoncent un rapprochement positif et réel de l'Autriche vers l'Allemagne et la Russie. C'est là un fait d'une haute importance pour l'Italie, car il nous permet de marcher franchement et sans préoccupation avec l'Allemagne, de laquelle nous ne pouvons, pour tant de raisons, nous séparer. MM. Melegari et Depretis en ont poussé un gros soupir de soulagement ». Ce soupir de soulagement vient-il uniquement du raffermissement de l'alliance des Trois Empereurs qui semblait ébranlée? La satisfaction qu'on éprouve en Italie est-elle la conséquence des derniers événements qui paraissent éloigner l'éventualité de l'entrée de l'Autriche en Bosnie, ou faudrait-il y voir l'indice de quelque gage ou de quelque assurance positive qu'aurait obtenue récemment le Cabinet du Quirinal ?

## 197.

### Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

### à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

Lettre confidentielle. *Paris, 26 août 1877.*

[Conséquences pour l'Europe du succès éventuel aux élections de M. Thiers et de ses amis.]

Je suis convaincu qu'il est impossible au parti conservateur en France de faire une guerre agressive. Il ne pourrait l'entreprendre sans y périr, car cette guerre, en France, c'est fatalement l'appel aux passions révolutionnaires, aux grandes fièvres nationales et à ces fatales ivresses qui font descendre le Gouvernement sur la place publique. Donc cette guerre, c'est pour le parti conservateur, le suicide, quelle qu'en soit la cause, quel qu'en puisse être le drapeau! Mais je puis vous affirmer que la guerre entreprise ou subie par le parti révolutionnaire ne se terminera pas, quel qu'en doive être le terme, quelles qu'en soient les péripéties et les chances, sans ramener par une réaction naturelle le parti conservateur au pouvoir ; cette fois il sera le maître

et je suis encore assez jeune pour attendre cette heure. Mais ce qu'il en coûtera à l'Europe? je ne saurais le dire! et, si le prince de Bismarck n'en a souci, le Prince héréditaire d'Allemagne pourrait *lui* y penser quelque peu et s'en préoccuper (1). Les élections se feront avant deux mois; au point où nous en sommes, nous pouvons calculer que les tendances générales du pays donneraient au parti conservateur modéré un avantage signalé. Mais nous devons compter que de grands efforts seront faits pour détourner ce courant.

## 198.

M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 31 août 1877, 8 heures, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

M. le marquis d'Abzac (2) me charge de télégraphier ce qui suit à Votre Excellence.

«L'Empereur Guillaume m'a longuement entretenu de notre situation intérieure et m'a exprimé, à diverses reprises tous ses vœux pour le triomphe du parti conservateur aux élections prochaines. «Dites bien au Maréchal de Mac-Mahon que j'ai compris et approuvé le 16 mai; que j'ai la certitude que j'aurai toujours avec lui les relations les meilleures; que j'ai été tout à fait touché du tact exquis qu'il a su mettre en m'envoyant Gontaut me complimenter à Metz, mission très délicate dont nul autre que son Ambassadeur auprès de moi ne pouvait être chargé; donnez lui de ma part les assurances les plus

(1) Il est très vraisemblable que le duc Decazes fait allusion à une conversation qui avait eu lieu à Ostende, le 17 juillet, entre le Comte de Paris, le Prince Impérial d'Allemagne Frédéric et la Princesse Impériale, et dont le duc avait écrit le résumé le 29 à Eu sous la dictée du Comte de Paris. Voici le début et le passage essentiel de ce résumé :

«*Paris.* Notre politique est pacifique, — c'est la volonté de la France tout entière.

*Frédéric.* C'est aussi celle de l'immense majorité des Allemands, à part quelques fous qui veulent se jeter dans la guerre sous prétexte de la prévenir. Mais en Allemagne, surtout dans l'armée, on craint la guerre de la part de la France, on soupçonne celle-ci de la vouloir à la première occasion. Je suis heureux que mon fils vous entende m'affirmer le contraire.

*Paris.* Ce n'est pas possible, etc. A quoi vous sert donc le glacis de Metz et de Strasbourg, s'il ne doit pas vous rassurer? Notre armée est forte, son organisation est sérieuse, mais purement défensive, et vous étonneriez bien les officiers français auxquels vous exprimeriez pareille crainte.

*Frédéric* essaye de fortifier ces appréhensions. Le Gouvernement y trouverait un dérivatif à ses embarras intérieurs.

*Paris* insiste pour le rassurer.»

(2) Aide de camp du Maréchal de Mac-Mahon envoyé en Allemagne «avec ordre de voir le plus de monde possible, de beaucoup écouter et de beaucoup expliquer.» (Lettre du 26 août du duc Decazes à M. de Gontaut *in* A. Dreux, *op. cit.*, p. 276).

pacifiques et dites-lui que, quel que soit le résultat des élections, il faut qu'il reste à son poste. Nous n'avons qu'un ennemi qui doit nous être commun, le radicalisme, nous avons le même intérêt à le combattre; qu'il n'ait nulle inquétude au sujet de l'envoi de troupes en Alsace-Lorraine [1]. Ce mouvement se borne à l'envoi à Metz du régiment d'infanterie actuellement stationné à Wissembourg et plus tard à l'envoi d'une brigade de cavalerie ». L'Empereur Guillaume a terminé en me chargeant de ses amitiés pour le Maréchal de Mac-Mahon. L'Impératrice a été beaucoup plus explicite encore. L'un et l'autre ne m'ont point caché les grandes appréhensions que leur causent les événements d'Orient. Ils en redoutent surtout les conséquences au point de vue de l'affaiblissement de l'autorité de l'Empereur Alexandre. « C'est encore le principe d'autorité qui là va être atteint », m'a répété à deux reprises l'Empereur Guillaume.

Outre la Cour, j'ai vu une masse de personnages à qui j'ai tenu le langage dont nous étions convenus. Mon impression est bonne. Je crois que le parti de la paix a gagné beaucoup de terrain et que tout danger de guerre est écarté pour le moment.

Radowitz, avec qui j'ai longuement causé, ne m'a point caché la terreur que le parti clérical inspire au Chancelier. « Avec Gambetta, me disait-il, nous sommes sûrs que le parti clérical sera sans pouvoir. Avec le Maréchal de Mac-Mahon nous craignons que ce parti ne vienne à le dominer et à le pousser à la guerre. C'est pourquoi nous nous tenons sur nos gardes » [2]. Je me suis appuyé sur les raisons énumérées dans votre lettre confidentielle à M. de Gontaut [3] pour lui montrer que sur ce point il était dans l'erreur. « Mais vous m'alléguez, me disait-il toujours, toutes les raisons que Gambetta met lui-même en avant contre vous. » Il m'a toutefois beaucoup remercié des assurances pacifiques que je lui portais; il m'a dit que le Chancelier n'avait eu jusqu'à présent qu'à se louer de la politique extérieure de la France et assurément de ses sentiments pacifiques. « Entre nous et les cléricaux, m'a-t-il dit au moment où je le quittais, il y a une guerre à mort. »

En résumé, à la Cour, tout le monde est hautement et franchement pour le Maréchal de Mac-Mahon; chez le Chancelier on n'est préoccupé que d'une chose, de l'influence que le parti clérical peut prendre en France sur le pouvoir. Tous nos efforts doivent donc tendre à faire disparaître l'idée qu'a le Chancelier que le pouvoir du Maréchal est faible et livré à l'influence du cléricalisme ».

[Question personnelle.]

(1) Voir ci-dessus nos 162 et 179.

(2) Voir *Die Grosse Politik*, t. I, nos 212 et 213; *La politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, nos 293 et 294.

(3) Cf. sur cette lettre, A. Dreux, *op. cit.*, p. 275-76.

## 199.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. L'AMIRAL GICQUEL DES TOUCHES, MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

D. *Paris, 6 septembre 1877.*

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 30 juillet dernier, et par laquelle vous m'annonciez la nomination de M. le contre-amiral Lafont aux fonctions de gouverneur de la Cochinchine. Vous vouliez bien me demander, si je n'aurais pas quelques recommandations spéciales à adresser à cet officier général qui va se trouver appelé à entretenir avec les pays indépendants, voisins de notre colonie, des rapports particuliers définis par des conventions internationales et au sujet desquels nos deux Départements ont eu maintes fois à se concerter.

Il me paraît essentiel avant tout que M. l'amiral Lafont se pénètre bien de la pensée qui nous a dirigés dans la poursuite des arrangements (1) conclus avec la Cour de Hué ainsi que de l'interprétation que nous y avons donnée.

Cette politique a été traversée dès l'origine par des considérations diverses qui s'imposaient à notre prudence. Sous l'empire de ces préoccupations, nous avons renoncé à établir ouvertement un protectorat, qui était sans aucun doute originairement dans les vues personnelles du négociateur français. Nous n'étions pas en mesure d'entreprendre dans ces contrées des agrandissements qui eussent éveillé des susceptibilités étrangères, et les ménagements auxquels nous avons eu recours pour ne les point froisser n'en ont pas moins fourni matière, vous le savez, à d'embarrassantes réclamations (2).

C'est pour en tenir compte que nous avons dû, par voie d'interprétation, réduire la portée de certaines clauses qui eussent paru naturelles, si le principe même du protectorat avait été clairement posé, mais qui devenaient difficilement conciliables avec les règles internationales universellement admises, du moment que nous acceptions sans restrictions au Tonkin, comme dans le reste de ses provinces, la souveraineté de l'Annam. De là, dans le texte

(1) Spécialement le Traité du 5 mars 1874 par lequel la France garantissait à l'Annam son indépendance et l'intégrité de son territoire. En retour l'Annam s'engageait à conformer sa politique extérieure à celle de la France et à ne pas établir de relations diplomatiques avec d'autres Puissances étrangères.

(2) Le Gouvernement britannique avait dès 1874 protesté contre les privilèges accordés aux bâtiments français dans les ports annamites.

qui a finalement prévalu, certaines locutions élastiques et même quelques contradictions.

Parmi les clauses inscrites dans ces traités, il en est qui visent spécialement les étrangers. Les autres n'ont trait qu'à nos rapports directs avec l'Annam et déterminent le rôle des agents français chargés de surveiller et d'entretenir le fonctionnement du nouvel état de choses que nous avons fondé.

Il est de toute évidence que la prise de possession du Tonkin par une grande Puissance maritime hostile ou seulement rivale eût constitué pour notre colonie de Cochinchine et pour notre influence dans la péninsule tout entière un incontestable danger contre lequel il était très important de nous prémunir tout d'abord. Ce résultat a été pleinement obtenu par la stipulation en vertu de laquelle la Cour de Hué a pris l'engagement de ne rien changer désormais, sans notre assentiment préalable, aux relations diplomatiques existant entre elle et les Gouvernements étrangers et dont, pour l'avenir, notre Traité a prévu la nature de la façon la plus limitative.

Nos sécurités une fois prises de ce côté, nous n'avions plus de motifs de nous refuser à tenir compte des réclamations des Gouvernements étrangers. C'est dans cet ordre d'idées que je me suis placé pour répondre aux objections qui nous avaient été formulées par M. l'Ambassadeur d'Angleterre. Les instructions dont M. Rheinart, comme nos Consuls à Hanoï et à Haïphong furent munis plus tard, ont eu entre autres objets celui de traduire clairement une manière de voir à laquelle votre prédécesseur, M. l'amiral Fourichon, avait donné son entier assentiment. Depuis lors, le calme et la régularité avec laquelle s'est installé le service mixte que nous avons institué et l'absence de tout désaccord entre nos agents et les résidents étrangers ont pleinement justifié les prescriptions dont la teneur générale avait été concertée entre nos deux Départements, puis partiellement portée à la connaissance des Gouvernements intéressés.

A l'égard de la Cour de Hué nous ne sommes pas astreints aux mêmes précautions, notre Traité ne laisse pas la même latitude à l'interprétation. Le Roi Tu-duc sait que nous avons le droit de lui demander de rester fidèlement attaché à notre système politique et nous ne sommes limités dans l'usage à en faire que par nos propres convenances. Ce sont ces convenances qu'il s'agit de déterminer. M. le contre-amiral Duperré, en se rendant pour la seconde fois à Saïgon, avait présenté à ce sujet à votre Département des observations qui ont été sérieusement examinées. Suivant cet officier général, après l'expérience faite des difficultés que soulevait l'exécution du Traité, il n'y avait plus d'autre alternative pour nous que de conquérir le Tonkin ou de l'abandonner. La retraite devait s'entendre en ce sens que nous retirerions le plus tôt possible les escortes de nos Consuls, les fonctionnaires préposés à l'organisation et à la surveillance des douanes, de façon à livrer entièrement à elle-même l'administration indigène, à réduire les attributions de nos agents diplomati-

ques ou consulaires à ce qu'elles sont en Chine ou au Japon et à assimiler enfin de tout point vis-à-vis de nous l'indépendance de l'Annam à celle de ces deux derniers pays. Je ne crois pas nécessaire de reproduire ici en détail les arguments invoqués par M. l'amiral Duperré à l'appui de son opinion, car vous les retrouverez développés dans la note qu'il a remise sur ce sujet à votre précécesseur et dont il m'a été donné communication à cette époque.

Bien que les circonstances soient aujourd'hui plus favorables pour nous qu'elles ne l'étaient alors au point de vue de nos relations internationales, je ne crois pas que nous devions chercher à étendre notre situation au Tonkin. En supposant même qu'une telle entreprise dût être peu coûteuse par elle-même, elle nous exposerait encore au grave inconvénient d'être entraînés plus loin que nous ne voulons aller et nous créerait en tout état de cause de grands embarras par suite de l'insuffisance numérique du personnel spécial dont nous pourrions disposer et qui ne serait nullement en état d'administrer une population trois ou quatre fois plus nombreuse que ne l'est celle de la Basse Cochinchine. Cette combinaison ne mérite donc pas, suivant moi, de fixer présentement notre attention. Mais, si je tiens pour sage de l'écarter, il ne s'ensuit pas que je me rallie au projet qui consisterait à rendre plus normaux et plus simples nos rapports avec l'Annam, au prix du retrait des établissements que nous y avons fondés. Je ne méconnais nullement les inconvénients qu'entraînent pour nous les défiances et les préventions que nous inspirons au Gouvernement annamite; je me rends également bien compte des tiraillements qui en sont la conséquence, de l'amoindrissement qui en résulte dans le rendement des douanes, ainsi que du mauvais vouloir croissant dont les chrétiens, tenus pour nos complices, se voient l'objet de la part des mandarins et des lettrés: je crois, en effet, qu'il y a là pour nos agents des obstacles très sérieux propres à mettre leur expérience, leur tact, leur patience à une difficile épreuve. Mais il ne faut pas oublier non plus l'effet que produirait sur le Gouvernement et sur la population annamites l'abandon de la situation que nous nous étions assurée par de longues négociations. Les rancunes de la Cour de Hué contre la France qui l'a dépouillée de la Basse Cochinchine n'en seraient pas moins vives, et n'aurions-nous pas à craindre que l'expression en fût au contraire aggravée par la croyance générale que nos concessions seraient imputables à de la faiblesse? Quel motif avons-nous de penser que, faisant exception aux habitudes et aux instincts de tous les peuples d'origine asiatique, les Annamites se montreraient plus sensibles à notre générosité qu'ils n'ont été intimidés par notre force? Et, si l'on ne raisonne pas à Hué autrement qu'on ne le ferait à Yédo ou à Pékin, comment parviendrions-nous à empêcher de s'y établir la conviction que nous abandonnons ce que nous ne pouvons pas garder et que notre impuissance à le retenir explique seule une

aussi brusque renonciation aux avantages que la supériorité de nos armes nous avait acquis à une autre époque ?

Ces réflexions paraîtront plus décisives encore si l'on tient compte des impressions qu'un semblable mouvement de recul éveillerait dans tous les pays qui entretiennent des relations plus ou moins suivies avec l'Annam et surtout avec la Chine. Est-il besoin de rappeler à ce propos le retentissement qu'a eue dans le Céleste Empire la douloureuse issue de l'expédition du commandant Garnier et la très grave atteinte qu'elle a failli porter à notre prestige ? La conclusion des Traités et leur notification officielle sont fort heureusement venues dissiper des rumeurs qui commençaient à se propager avec une rapidité inquiétante et qui n'ont pas été sans exercer une influence, passagère mais très marquée, sur l'attitude du Tsong-li-Yamen [1] lui-même à l'égard de notre légation?

Que n'aurions-nous donc pas à attendre d'un retour offensif, si nous y donnions encore une fois prétexte, en fournissant une occasion plausible de se produire à des commentaires, dont notre départ du Tonkin semblerait justifier les plus malveillantes insinuations ?

J'incline donc à penser, pour ma part, que nous devons nous maintenir sur le terrain, où nous nous sommes placés à l'égard des Cabinets étrangers aussi bien que du Gouvernement annamite, sauf, dans la pratique, à modérer ou à modifier même la conduite de nos agents, s'il est nécessaire de le faire, pour prévenir des conflits, et éviter de nouveaux sacrifices, en nous bornant à conserver les positions acquises.

Éclairé par vous sur les côtés particuliers et délicats de cette situation, M. le contre-amiral Lafont parviendra, je n'en doute pas, à éviter les écueils qu'elle présente, et saura se tenir à égale distance des déterminations qui pourraient engager notre action plus que nous ne le voulons et des renonciations, que la prudence elle-même déconseille, tant au point de vue de nos relations futures avec l'Annam, qu'à celui de nos intérêts généraux dans toutes les contrées de l'Extrême-Orient.

[1] Le ministère des Affaires étrangères de Chine.

## 200.

### M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE, À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 14 septembre 1877, 10 h. 35, soir.*

(*Reçu :* le 15, 4 h., matin.)

Le comte Zichy m'a entretenu longuement hier soir, sous la forme la plus confidentielle, d'une récente conversation qu'il a eue avec M. Layard.

L'Ambassadeur d'Angleterre lui aurait donné à entendre que la France chérchait, par des pourparlers conduits en dehors et à l'insu des autres Puissances, à préparer une entente directe entre la Russie et la Porte. Le comte Zichy a ajouté qu'assurément rien ne serait plus pénible pour l'Autriche qu'un semblable résultat, mais il m'a affirmé avoir repoussé avec vivacité les insinuations de M. Layard en lui rappelant que la France ayait toujours eu dans la question orientale une attitude très franche et très claire et que le maintien même d'un simple Chargé d'affaires à Constantinople était un témoignage de plus de sa réserve et de sa ferme volonté de ne pas se mettre en avant dans des négociations particulières.

J'ai remercié le comte Zichy et lui ai dit qu'il avait été parfaitement inspiré en se refusant à admettre les informations de M. Layard. J'ai dit en outre que si la France souhaite la paix sans doute, ainsi que toutes les Puissances, elle ne chercherait jamais à s'isoler des autres Cabinets avec lesquels, au contraire, ainsi que sa conduite ne cesse de l'attester, elle est toujours disposée à s'entendre sur les meilleurs moyens d'y parvenir.

Le comte Zichy m'a demandé de garder ces confidences tout à fait secrètes. Il m'a semblé extrêmement ému à la pensée d'un accord éventuel auquel l'Autriche ne serait pas appelée à prendre part, sincèrement convaincu qu'en effet la France était étrangère à de semblables projets et d'autre part désireux de savoir dans quel but M. Layard cherche à exciter des défiances entre la France et l'Autriche.

## 201.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 16 septembre 1877, 2 h. 30, soir.*

Vous avez fait de votre mieux pour dissiper les inquiétudes que M. Layard avait fait naître dans l'esprit du comte Zichy [1]. Je vous en approuve fort et les termes dont vous vous êtes servi sont excellents. Veuillez, si vous le jugez convenable, déclarer à l'Ambassadeur d'Autriche que je m'associe absolument à vos déclarations. Je compte en outre sur votre habileté pour aborder M. Layard sur le même sujet. Il est nécessaire qu'il soit prévenu que je le sais disposé à méconnaître la correction de notre attitude et que je compte m'en expliquer avec son Gouvernement.

## 202.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. s. n° . *Paris, 20 septembre 1877.*

Il y a quelques jours le chevalier de Ressmann, Chargé d'affaires d'Italie, m'a présenté M. Crispi, Président de la Chambre des députés du Royaume d'Italie, qu'il m'avait préalablement demandé de recevoir à titre d'étranger de distinction.

La présentation faite, M. le Chargé d'affaires d'Italie crut devoir se retirer et me laisser seul avec un personnage qui était d'avance assuré des égards avec lesquels il serait reçu, de l'attention avec laquelle il serait écouté.

Après avoir échangé quelques paroles courtoises, et dont je profitai pour exprimer à mon interlocuteur les sentiments bien connus dont le Cabinet de Versailles est animé pour l'Italie, M. Crispi voulut bien entrer en quelques développements sur les réflexions que lui inspirait la situation politique de l'Europe. Sans y être provoqué par moi, il se montrait préoccupé des vues que la race germanique poursuivait contre l'Italie, et, faisant appel à des traditions et à des souvenirs bien anciens, il me parut chercher contre elles un appui et

(1) Voir ci-dessus n° 200.

un secours dans l'évocation des souvenirs qui pouvaient rappeler à nos deux pays une communauté d'origine.

Je ne crus pas devoir le suivre dans cette recherche historique d'antagonismes qui pouvait se prêter à bien des interprétations, et je me contentai de serrer la question de plus près et de le ramener à l'examen des questions plus actuelles que l'âge du Saint-Père, l'état de l'Église, ses relations avec l'Italie recommandaient à notre attention.

Je le fis dans des conditions et dans des termes qui ne pouvaient lui causer ni trouble, ni ombrage. Je ne parvins pas cependant à le retenir sur ce terrain, et il affectait de considérer avec une indifférence absolue et systématique les points de vue que j'avais cependant très largement indiqués.

Désireux de m'éclairer sur le caractère de son voyage, je cherchai à l'amener à s'en expliquer avec moi. Il parut très désireux de laisser en moi cette impression que ce voyage n'avait pas été provoqué par son Gouvernement et qu'il n'était chargé d'aucune mission. Il me parlait simplement du prix qu'il attacherait à obtenir de nous à titre privé un examen nouveau des conditions qui règlent en France le statut civil des Italiens. Sur son désir, j'ai mis en effet cette question à l'étude, elle est confiée à notre direction du Contentieux, mais je dois ajouter qu'aucune démarche officielle du Cabinet italien ne nous en a saisi jusqu'à ce jour [1].

J'en ai dû faire l'observation à M. Ressmann.

## 203.

M. DE LABOULAYE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. Particulière. *Saint-Pétersbourg, 22 septembre 1877.*

[Événements militaires.]

La guerre a beaucoup perdu de ses partisans et on demande qu'elle puisse finir honorablement le plus tôt possible. On souhaite un succès qui permettrait d'accepter cette année une médiation de l'Europe; on compte sur l'Allemagne pour rendre, au moment opportun, ce service.

La popularité dont les Allemands jouissent aujourd'hui a naturellement fait tort à l'influence française que nos divisions intérieures ont encore contribué à affaiblir. On veut absolument que nous soyons « cléricaux » et on s'éloigne

(1) Cf. dans Crispi, *Politica estera*, p. 10-19, les lettres des 2, 5 et 11 septembre adressées par M. Crispi à M. Depretis et au Roi Victor-Emmanuel après ses entretiens de Paris.

de nous sans vouloir se laisser convaincre du contraire. De là les attaques dans les journaux dirigés pour la plupart par des juifs ou des nihilistes. M. de Giers à qui le général Le Flô avait adressé, avant son départ, une note officieuse pour se plaindre des appréciations hostiles dont nous étions l'objet, a fait quelques tentatives pour nous donner satisfaction. C'est ainsi qu'il a mandé dans son cabinet le directeur du *Journal français de Saint-Pétersbourg*, M. Horn, juif hongrois très bien vu ici à l'ambassade d'Allemagne et que le comte de Berchem, Conseiller de l'ambassade, avait eu jadis la naïveté de me recommander en me vantant son obligeance. La semonce qu'il a reçue a produit quelque effet, à en juger par le ton plus modéré quoique toujours peu sympathique de ce journal à notre égard.

C'est sur la *Gazette de Moscou* que j'ai surtout appelé l'attention de M. de Giers. Il n'a pas songé un instant à défendre M. Aksakoff qui est la bête noire du Gouvernement russe et contre lequel on n'ose sévir parce qu'il est le président du Comité slave le plus important. C'est un original, paraît-il, avec lequel on n'a jamais le dernier mot et qu'on doit subir. M. de Giers m'a cependant promis d'en entretenir le ministre de l'Intérieur, et aussitôt qu'une décision aura été prise par le général Timascheff, je m'empresserai d'en informer Votre Excellence.

Si les journaux nous sont hostiles, il n'est que juste de reconnaître que l'attitude d'une partie de la presse française fournit un prétexte à leur hostilité. On ne pardonne pas au *Journal des Débats* et à la *Revue des Deux Mondes*, en qui l'on veut voir l'expression de l'opinion en France, leurs attaques continuelles contre la politique russe en Orient. Reproduisant quelques-uns de leurs articles, le *Golos* s'exprimait récemment en ces termes, où il est facile de voir des regrets.

« Les Français continuent leur jeu imprudent dans la politique étrangère où ils réussissent moins bien encore que dans leur politique intérieure. Malgré les sympathies manifestes de la société russe, pas un parti n'a su créer en France des rapports d'une amitié durable entre les deux pays, rapports bien plus nécessaires aux intérêts français qu'à ceux de notre pays. La faute en est principalement aux classes intelligentes qui ne peuvent pas abandonner certains préjugés invétérés et l'existence de ces préjugés détruit tout espoir de ce rapprochement amical entre la France et la Russie qui jadis avait été le rêve de bien des politiques ».

Ces querelles où le dépit joue un rôle n'auraient pas grande importance, si elles n'avaient pour contre-partie un rapprochement de plus en plus intime vis-à-vis de l'Allemagne qui exploite à merveille la nécessité où se trouve la Russie d'avoir un appui à l'étranger. « Nous ne saurions assez nous féliciter, dit aussi le *Golos*, de la sympathie que nous rencontrons en Allemagne, nous ne pouvions rien attendre de mieux de nos voisins éclairés et tout ce que nous

souhaitons, c'est qu'ils fassent autant de cas de notre amitié que nous de la leur. Nous n'oublierons jamais, au milieu des difficultés et des conflits inséparables de la grande lutte historique de notre époque et des crises qui pourront se présenter, les sentiments que nous ont témoignés nos voisins dans les affaires qui intéressent la Russie. Ce sera pour longtemps la base de nos relations internationales. »

Quelque inspiration que l'on veuille chercher sous ce langage, il est malheureusement vrai qu'il répond à une disposition d'esprit de l'opinion publique, et il est regrettable que l'attitude de la presse française, ou du moins de celle à qui la tradition fait accorder le plus d'autorité à l'étranger, vienne ainsi entraver le succès d'une politique à laquelle Votre Excellence n'a cessé de consacrer tous ses soins et qui rapprochait les deux peuples au lieu de les diviser. Il est à craindre qu'il ne faille à l'avenir de grands efforts pour détruire la mauvaise impression que nos feuilles les plus importantes s'appliquent si inopportunément à répandre, lorsque la sympathie serait si facile vis-à-vis d'une cause à laquelle la fortune n'a pas souri, et qui ne menace plus aucun intérêt.

[Emprunt passé à Berlin.]

## 204.

### M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. *Bade, 30 septembre 1877.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 octobre; Dir. pol., 8 octobre.)

[Attitude de Guillaume Ier à l'égard de la France.]

Dans un entretien confidentiel dont j'ai eu connaissance, l'Empereur tout en faisant des vœux pour le succès du Maréchal a témoigné qu'il n'y croyait pas. Cette impression du reste paraît dominer à Berlin. Des organes du Gouvernement allemand auraient assuré posséder les renseignements les plus précis sur la force des divers partis en France, et considéreraient d'après cela la victoire électorale de la gauche comme certaine. Il paraîtrait que ces mêmes renseignements auraient diminué momentanément les inquiétudes du Cabinet de Berlin au sujet des soi-disant menées ultramontaines.

[Opinion du Grand Duc de Bade. L'Empereur Guillaume ne croit pas possible une médiation dans la guerre turco-russe.]

Les journaux allemands ont beaucoup parlé du voyage de M. Crispi à Berlin [1]. Le comte de Launay a dit à l'un de mes Secrétaires que ce voyage avait pour but de rendre à M. de Bennigsen, Président du Reichstag, la visite que celui-ci lui avait faite à Rome. Mais on incline à croire dans le Corps diplomatique que la présence de M. Crispi à Berlin et ses visites au prince de Bismarck ont plus d'importance qu'on ne l'avait supposé d'abord. S'agirait-il des éventualités pouvant résulter de la mort du Pape? L'Italie songerait-elle à resserrer ses liens avec l'Allemagne en vue d'événements regardés par les uns et les autres comme possibles en France? Ces différentes conjectures sont admissibles, mais rien n'est venu prouver encore qu'elles soient absolument fondées.

## 205.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 51. *Londres, 10 octobre 1877.*

(*Reçu* : Dir. pol., 13 octobre.)

Je me suis rencontré avec M. Crispi chez M. l'Ambassadeur d'Italie qui me l'a présenté; nous avons échangé quelques paroles insignifiantes et il ne m'a pas semblé désireux d'entamer une conversation plus sérieuse. Cependant le peu de mots que j'ai pu tirer de lui m'ont paru modérés.

Son séjour [2] ici a produit du reste fort peu d'effet, bien qu'il ait réussi à voir Lord Derby pendant les vingt-quatre heures que ce Ministre a passées à Londres la semaine dernière.

Le général Menabrea m'a affirmé que son compatriote (dont il est loin de partager les opinions politiques) désavoue les propos défavorables à notre Gouvernement qu'on lui a prêtés, et qu'il n'apporte à ses voyages d'autre ambition que celle d'étudier l'Europe et de connaître ses principaux hommes d'État. Le général ajoute que l'Italie n'a ni les projets, ni les ambitions qu'on lui suppose. Elle ne désire, m'a-t-il dit, que vivre en paix, conserver ses bonnes relations avec les diverses Puissances, sans rechercher d'alliance particulière avec aucune, et travailler à payer ses dettes et à mettre de l'ordre dans ses finances.

Le langage personnel de l'Ambassadeur d'Italie sur la situation actuelle

(1) M. Crispi était arrivé le 14 septembre à Berlin, d'où il gagna Gastein pour y rencontrer le prince de Bismarck. Sur les entretiens de M. Crispi avec le Chancelier allemand, cf. Crispi, *Politica estera*, p. 21-31, 44 et 47-53.

(2) Sur ce séjour cf. Crispi, *Politica estera*, p. 53-59.

de notre pays est réservé, mais semble pourtant favorable à la politique du Maréchal, et il paraît croire à une issue favorable de notre lutte électorale.

Telle n'est pas la façon de voir du public anglais, s'il fallait s'en rapporter aux prévisions comme aux vœux de la presse anglaise. Un seul journal, le *Morning Post,* fait quelques efforts pour comprendre et interpréter, avec une sorte d'équité, la conduite de notre Gouvernement.

Tous les autres journaux croient à sa défaite et désirent le triomphe de ce qu'ils appellent les idées libérales; ils ne varient que par le degré de la vivacité ou plutôt du dédain dont est empreint leur langage. Le *Daily News* est particulièrement violent et personnel contre le Maréchal.

Mais la presse est une image bien imparfaite de l'opinion, en Angleterre surtout, et en l'absence du monde politique et de la société, il est difficile de s'en rendre un compte tant soit peu exact.

## 206.

M. Tiby, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 16 octobre 1877, 9 h. 50, soir.*

D'après les propos que tiennent les membres de la légation d'Italie et qui me sont rapportés confidentiellement par d'autres membres du Corps Diplomatique, M. Crispi, qu'on considère comme devant prendre tôt ou tard la direction des affaires en Italie, aurait tout arrêté et tout réglé (*sic*) avec le prince de Bismarck[1], pour le cas où des influences ultramontaines domineraient en France. Sans attacher une certitude trop grande à cette information, et sans pouvoir la préciser davantage, je crois néanmoins devoir en donner connaissance à Votre Excellence en raison de la source d'où elle me vient.

(1) Voir ci-dessus n° 204.

## 207.

M. TIBY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 17 octobre 1877, 4 h. 12, soir.*

La *Correspondance Provinciale* dont Votre Excellence connaît le caractère semi-officiel contient dans son numéro hebdomadaire de ce jour un long article sur les élections en France (1).

« Le mouvement du scrutin, dit la *Correspondance Provinciale,* ne constitue une victoire ni matérielle, ni morale pour le Gouvernement français malgré les voix qu'il a gagnées...

La situation intérieure de la France reste donc, même après ce vote, enveloppée d'obscurité...

Quant à la signification des élections en ce qui touche les rapports de la France avec l'étranger, il y a lieu de constater que les deux grands partis en présence ont proclamé également avec une vive insistance les aspirations pacifiques du pays et leur propre amour de la paix...

C'est un symptôme qui n'est pas sans valeur, bien que l'histoire de la France laisse toujours ouverte la possibilité d'un brusque changement sous ce rapport.

Un autre fait important, c'est qu'en dépit de l'influence considérable que le clergé a mise au service des candidats du gouvernement, le parti clérical n'a cependant pas recueilli les grands résultats qu'il espérait récemment encore retirer dans son intérêt de la tournure des choses en France. De quelque manière que la majorité de la Chambre se groupe et se forme, elle se prêtera difficilement à servir de base à une politique cléricale. D'ailleurs, le parti clérical avait déjà subi une défaite morale avant les élections, le Gouvernement s'étant employé de tous ses efforts à renier toute alliance avec lui ».

La presse allemande montre d'ailleurs une certaine hésitation dans ses jugements sur le scrutin de dimanche et conclut généralement que la situation n'est nullement éclaircie.

(1) Élections générales du 14 octobre rendues nécessaires par la dissolution de la Chambre des députés. Sur 516 députés élus, 317 étaient adversaires du Cabinet présidé par le duc de Broglie. Les groupes gouvernementaux avaient cependant gagné 36 sièges. Dans quinze circonscriptions il y avait ballottage.

## 208.

### M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL), À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 144. *Rome, 18 octobre 1877.*

Le résultat des élections a produit en Italie une vive impression. Votre Excellence en jugera par les extraits des journaux ci-joints et par une copie de la lettre que vient de m'adresser notre Consul à Florence (1). J'appellerai particulièrement l'attention de Votre Excellence sur l'article de l'*Italie* du 18 octobre intitulé « désillusions ». Les Italiens jugeant mal des sentiments français craignaient que les élections du 14 n'assurassent le triomphe du cléricalisme. Ils espèrent qu'une transaction pourra désormais intervenir entre le Président de la République et la nouvelle Chambre; ils ne sont pas encore complètement rassurés sur les conséquences de la crise.

J'ai vu hier M. Melegari. Il m'a communiqué les dépêches télégraphiques que venaient de lui envoyer de Londres le général Menabrea et de Vienne le général de Robilant. Il n'avait pas encore de nouvelles de Berlin.

Le général Menabrea faisait savoir à son Gouvernement que le résultat des élections avait été favorablement accueilli par la presse anglaise et par l'opinion publique. Lord Derby avait toujours prédit la victoire électorale de la gauche. On espérait et l'on souhaitait ardemment en Angleterre que la crise se terminât par un accommodement.

A Vienne, d'après M. de Robilant, c'est avec une vive satisfaction que les journaux et le monde politique officiel ont appris le résultat de nos élections. L'Ambassadeur d'Italie ne pouvait encore donner l'impression de la Cour et celle du comte Andrassy absent de Vienne. En Autriche comme en Angleterre on ne doutait pas qu'un accommodement n'intervînt. Après m'avoir lu les télégrammes que je viens de résumer, M. Melegari a ajouté : « Vous voyez que l'Europe paraît contente; on respire; toute crainte de guerre est dissipée. »

M. Melegari fait des vœux pour qu'un *modus vivendi* parlementaire satisfaisant soit promptement établi, et me paraît être dans la conviction qu'il en sera bientôt ainsi. Il se félicite de l'élection de Votre Excellence dans un département voisin de la frontière italienne (2).

La situation de l'Italie est trop parfaitement connue de Votre Excellence pour que j'insiste sur les sentiments qui ont agité l'esprit des Italiens, la veille et le lendemain de nos élections.

(1) M. Belle. La lettre ne figure pas dans les Archives des Affaires étrangères. — (2) Les Alpes-Maritimes.

## 209.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Bade, 18 octobre 1877, 4 h., soir*

[Rencontre avec l'Empereur Guillaume.]

A en croire des informations dont la source paraît sûre, l'Empereur Guillaume serait *très satisfait* du résultat de nos élections. Dominé malgré tout par la crainte du cléricalisme, auquel la victoire des conservateurs aurait, suivant les Allemands, imprimé un essor irrésistible, il serait rassuré par le succès des gauches tel qu'il se présente, c'est-à-dire amoindri par le gain des conservateurs [1]. C'est très probablement le sentiment de tout le Gouvernement allemand qui cherche sans cesse à faire rapporter ses alarmes et ses vœux à l'Empereur.

J'ai entendu un certain nombre de conservateurs allemands soutenir aussi qu'à vrai dire le Maréchal, ayant acquis une bonne augmentation de sièges, ne pouvait regarder le résultat des élections comme un échec et qu'en appelant dans le ministère quelques éléments du centre gauche, le Maréchal pourrait bien gouverner.

A l'instant j'ai vu quelqu'un à qui l'Empereur Guillaume vient de dire qu'il n'aurait pas cru au gain de cinquante sièges par le Gouvernement, mais que dans tous les cas son sentiment était que le Maréchal devait rester à son poste. Il semblerait croire aussi à l'utilité d'une modification du ministère.

## 210.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. s. n° . *Paris, 19 octobre 1877.*

J'ai été amené dans une récente conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Son Excellence M. le général Cialdini, à son retour de Rome[2], sur l'émotion, que les récits des journaux allemands, rendant compte du voyage et du langage de M. Crispi [3] en Allemagne, avaient pu causer en France.

(1) Voir ci-dessus n° 207, note 1.

(2) La minute conservée dans les Archives des Affaires étrangères omet ici tout autre mot.

(3) Voir ci-dessus n° 204.

L'Ambassadeur de Sa Majesté le Roi d'Italie m'a interrompu non sans quelque vivacité pour me dire que, de son côté, il s'était personnellement et particulièrement ému de ces publications et de ces correspondances, et qu'il s'en était expliqué avec son Gouvernement, très nettement décidé qu'il était à ne pas rester à son poste, si son action essentiellement amicale et confiante devait être compromise par de telles complications. Il était heureux de pouvoir ajouter que les explications qu'il avait reçues lui permettaient de m'affirmer que M. Crispi n'avait été chargé d'aucune mission et que le Cabinet italien n'acceptait à aucun degré la responsabilité de l'attitude qu'il avait pu prendre ou des propos qu'il avait pu tenir.

## 211.

M. GAVARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 54. *Londres, 20 octobre 1877.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 26 octobre.)

Le passage du comte de Derby en ville m'a fourni dès aujourd'hui l'occasion de me présenter au Foreign Office.

Le Principal Secrétaire, me rappelant les circonstances dans lesquelles je l'avais entretenu pour la dernière fois officiellement (1), il y a deux ans, s'est plu à me dire qu'il les considérait comme singulièrement améliorées et, revenant avec quelque détail sur le passé, il s'est demandé si les menaces du prince de Bismarck, qui nous avaient si justement alarmés en 1875, ne couvraient pas simplement une manœuvre de sa politique intérieure. J'ai profité de l'occasion pour mettre la conversation sur le voyage de M. Crispi à Berlin et en Angleterre (2). Pour ce qui nous concerne, m'a dit Lord Derby, M. Crispi s'est borné à me faire demander un rendez-vous auquel il est venu sans l'Ambassadeur d'Italie. Il m'a développé avec raison les motifs qui devaient déterminer l'Italie à vivre en paix avec tous les États de l'Europe en y comprenant ses voisins; il n'a laissé percer de vues ambitieuses que pour le cas où la pacification de l'Orient donnerait lieu à des remaniements de territoire, mais cela regarde l'Autriche, a ajouté le comte de Derby. Il ne m'a pas caché, en somme, que la personne du Président de la Chambre italienne ne lui avait pas laissé une impression très favorable et il ne m'a pas paru convaincu que M. Crispi n'ait traité en Allemagne, comme on le dit, que des questions de naturalisation et d'établissement.

[Affaires d'Orient.]

(1) M. Gavard avait été Chargé d'affaires au printemps de 1875. — (2) Voir ci-dessus n°s 204, 205 et 206.

## 212.

M. TIBY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 25 octobre 1877, 1 h. 40, soir.*

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie en tête de son numéro de ce matin un article dans lequel, après avoir critiqué en termes très vifs l'attitude du Gouvernement français dans les élections et insisté de nouveau sur son alliance avec l'*ultramontanisme*, elle conclut ainsi : « C'est le mérite des républicains français d'avoir démontré que la République ne doit plus être identifiée avec l'anarchie, ni considérée comme un danger pour la paix du monde. Au contraire, la République libérale actuelle apparaît comme la meilleure garantie d'une politique pacifique. Les influences qui, sur les bords de la Seine, s'efforcent avec tant d'ardeur de préparer les voies à d'autres formes de gouvernement feraient bien de se demander si la réussite de leurs plans n'aurait pas pour effet d'ébranler ces relations amicales que la France a entretenues depuis 1871, à l'avantage général, avec les autres peuples, et qu'en Allemagne particulièrement chacun désire maintenir et resserrer. »

Le langage des autres journaux n'a rien qui mérite d'être signalé particulièrement.

## 213.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. CASSAS, GÉRANT DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS.

T. *Paris, 6 novembre 1877.*

L'appel adressé au Bey par la Porte [1] témoigne de la gravité que les événements militaires ont prise en Orient depuis deux semaines. Son Altesse aura donc saisi toute l'étendue des dangers que la Turquie court en ce moment et il ne lui échappera pas que la Tunisie s'exposerait à des périls cer-

[1] La Porte avait demandé au Bey un contingent de 5.000 hommes (télégramme de M. Cassas du 6 novembre, 11 h. 20). Au début de mai 1877, la Porte avait déjà réclamé l'aide militaire du Bey. Celui-ci avait déclaré « l'impossibilité pour le gouvernement tunisien de fournir à la Porte des secours d'aucune sorte » (télégramme de M. Roustan, 2 mai, 11 heures matin).

tains en prenant part à la lutte. Son Altesse avait sagement agi au début en s'enfermant dans une stricte neutralité. Toute l'Europe lui en a su gré. L'intérêt de son pays est plus que jamais de rester en dehors d'une guerre qui menace l'intégrité et l'existence même de l'Empire ottoman, car cette politique d'abstention est le seul moyen de ne pas se trouver compromis dans les plus redoutables éventualités [1].

## 214.

M. Debains, Consul général de France à Bucarest,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 187. *Bucarest, 25 novembre 1877.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 décembre.)

Le Chancelier de l'Empire russe a confié à une personne qui était chargée de me les redire les appréciations suivantes sur la crise que nous traversons :

« La situation intérieure en France est néfaste au point de vue européen. Elle ne peut se dénouer que par une transaction à laquelle devraient viser des personnes aussi intègres, aussi entourées de l'estime publique que MM. les Présidents Grévy et d'Audiffret-Pasquier.

« La forme républicaine était déjà devenue presque inévitable après les épreuves subies sous le régime du 24 mai. Elle l'est tout à fait depuis le 16 mai.

« Il ne se fera rien de bon en France par les partis et les hommes qui rechercheront le concours des Bonapartistes. Une fois cette lèpre éloignée, tout doit devenir facile. Je trouve seulement que M. Gambetta et la majorité de la Chambre rendent la tâche trop malaisée aux constitutionnels de bonne foi et au Maréchal et ils ont d'autant plus tort que le caractère de ce dernier les garantit contre toute idée de coup d'État. Pourquoi tant d'acharnement contre ce modeste Cabinet [2] qui fait le Gouvernement français si petit ?

« Voilà de tristes conditions pour le rôle que nous espérons voir prendre par la France dans les délibérations sur le sort de l'Orient. »

(1) Le 8 novembre à 12 h. 5, M. Cassas devait télégraphier que, reçu par le Bey, celui-ci avait assuré avoir été forcé de promettre l'envoi de 3.000 hommes. Mais il comptait gagner du temps « et peut-être se délier de son engagement avec notre appui et le concours des événements ».

(2) Le ministère du général de Rochebouët. Voir ci-dessous n° 215.

## 215.

M. DE BANNEVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, VIENNE, BERLIN, PÉTERSBOURG, BRUXELLES, COPENHAGUE, LA HAYE, STOCKHOLM, MUNICH.

D. Circulaire n° 176 et s. n°. *Paris, 30 novembre 1877.*

Vous savez à la suite de quelles circonstances [1] M. le Président de la République a constitué le Cabinet qui est entré en fonctions le 24 de ce mois. La Déclaration faite par le nouveau Ministère devant les deux Chambres à Versailles, le jour de son avènement, définit clairement le rôle qui lui appartient en même temps que la pensée qui a présidé à sa formation. Elle expose également dans des termes sur lesquels je n'ai pas à revenir le but auquel doit tendre notre politique intérieure.

Quant à notre politique extérieure, c'est un de ses privilèges d'avoir toujours réussi à se placer sans effort au-dessus de la fluctuation et de la mobilité des partis. Personnellement étranger aux derniers conflits qui se sont élevés entre les pouvoirs publics, je n'aurai rien de plus à cœur que de sauvegarder, dans le Département qui m'est confié, les traditions auxquelles il doit d'avoir continué à entretenir avec toutes les Puissances, malgré nos divisions et nos luttes, les relations les plus utiles à nos intérêts permanents.

Rien ne saurait donc être changé à une politique qui s'inspire avant tout du désir d'étendre et d'affermir ces rapports et qui trouve aujourd'hui une satisfaction plus immédiate encore dans les perspectives qui se rattachent à l'ouverture de la grande Exposition de 1878.

Nos sentiments et nos efforts restent tournés uniquement vers le maintien de la paix. C'est là notre meilleur titre à la sympathie et à la confiance du Cabinet auprès duquel vous êtres accrédité, et je n'en veux pas invoquer d'autres, en prenant possession du Département des Affaires Étrangères.

Dans une première circulaire j'ai fait appel à votre zèle et à votre dévouement; prochainement je me réserve de vous tracer les instructions spéciales [2] que peuvent comporter sur le terrain où vous êtes placé l'application et le développement de la politique pacifique modérée et conciliante qui réclame notre commun concours.

(1) A la suite d'un vote de la Chambre des députés qui avait décidé de nommer une commission chargée de faire une enquête sur les actes administratifs accomplis depuis le 17 mai, le Cabinet de Broglie avait donné sa démission le 21 novembre.

(2) Dans cette seconde circulaire, datée également du 30 novembre, M. de Banneville déclarait que dans le conflit d'Orient «le rôle d'observation qui nous est dévolu devra revêtir un caractère d'attention plus soutenu encore que par le passé».

## 216.

### M. de Banneville, Ministre des Affaires étrangères, à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 189. *Paris, 1er décembre 1877.*

[Situation financière fâcheuse de la Régence de Tunis.]

Il paraît que, malgré tous les embarras qu'est venue encore aggraver une mauvaise récolte, le Gouvernement du Bey songe à envoyer à Constantinople un contingent de troupes pour prendre part à la guerre contre la Russie; cette mesure, impuissante à procurer à la Porte Ottomane un secours efficace, menace de grever lourdement le trésor obéré de la Régence et la nouvelle qui s'en est répandue a causé aussitôt sur la place de Tunis une profonde perturbation[1]. En présence de ce mauvais effet, les Ministres du Bey se sont empressés de déclarer qu'il serait pourvu aux frais de l'expédition sur le reliquat des fonds provenant de la souscription publique ouverte il y a plusieurs mois en faveur de la Porte. Mais il est notoire que ce reliquat, s'il en existe un encore, ne peut qu'être tout à fait insignifiant et l'opinion publique s'alarme à bon droit en voyant la Tunisie entraînée d'une manière aussi inattendue à des dépenses dont la limite ne saurait guère être calculée. Le Comité de contrôle, qui constitue la représentation officielle de l'ensemble des créanciers du Bey, a fait auprès des Consuls des Puissances une démarche pour réclamer leur appui dans cette conjoncture; une députation des notables commerçants et banquiers étrangers établis à Tunis leur a présenté une pétition conçue dans le même sens. Toutes ces plaintes émanant des personnes les plus autorisées méritent assurément d'être prises en considération sérieuse.

Et en effet le succès de la réforme[2], accomplie il y a quelques années à Tunis grâce à l'intervention collective de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, peut se trouver gravement compromis, sans aucun profit pour les intérêts de la Porte. La démonstration à laquelle le Bey est sur le point de se laisser entraîner, dénuée de valeur au point de vue militaire, deviendra selon toute apparence, si elle est mise à exécution, une source indéfinie de charges pour la Tunisie qui se résoudront en sacrifices pour les créanciers de ce pays.

Il n'échappera pas, d'ailleurs, au Cabinet de Londres qu'en s'engageant dans la guerre actuelle la Régence s'allierait aux vicissitudes de la Turquie

(1) Voir ci-dessus n° 213. — (2) Constitution le 5 juillet 1869 d'une commission financière internationale.

et étendrait le cercle des complications qui préoccupent aujourd'hui l'Europe. Nous désirons, l'Angleterre et nous, le maintien du *statu quo* sur cette partie du littoral africain; mais toutes les Puissances ne sont pas dans les mêmes sentiments.

La désorganisation et l'anarchie qui seraient l'inévitable conséquence d'un effort au-dessus des forces de la Tunisie favoriseraient trop bien les vues auxquelles je fais allusion. Les projets pourraient y trouver l'occasion de se manifester et devenir une cause de difficultés pour le Gouvernement de Sa Majesté britannique comme pour nous-mêmes. Je me borne à vous indiquer cet ordre d'idées. Vous jugerez dans vos entretiens avec Lord Derby jusqu'à quel point vous pourriez y insister avec lui.

## 217.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DE BANNEVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 72. *Londres, 10 décembre 1877.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 décembre; Dir. pol., 12 décembre.)

[Conversation avec Lord Derby sur la Tunisie[1].]

Lord Derby, qui avait écouté en silence tous les arguments développés devant lui en faveur de l'abstention de la Régence, n'a pu que convenir avec moi de leur justesse, mais il n'a pu, en même temps, se défendre d'un sentiment où perçait toute son attraction pour la Turquie et il a ajouté : « J'hésite, pourtant, à décourager des vassaux qui veulent aller au secours de la Porte »; faisant alors allusion aux paroles que j'avais prononcées relativement à quelques ambitions étrangères, « Vous avez voulu parler de l'Italie, m'a-t-il dit. Je sais qu'elle s'agite beaucoup; on lui prête des vues sur la Tunisie; si ces ambitions auxquelles vous avez fait allusion se produisaient, vous pouvez être assuré que j'y mettrais tous les obstacles en mon pouvoir. »

Tel est, Monsieur le marquis, le résumé de mon entretien avec le Ministre de la Reine; je l'ai cru digne de l'attention de Votre Excellence.

(1) Voir ci-dessus n° 216.

## 218.

M. DE BANNEVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

D. n° 117. *Versailles, 13 décembre 1877.*

Vous étiez exactement instruit des intentions de la Porte en annonçant [1] qu'elle avait décidé d'envoyer des instructions à ses représentants à l'étranger, pour solliciter immédiatement en sa faveur les bons offices des Puissances. L'Ambassadeur du Sultan vient en effet de me donner lecture de la dépêche ci-jointe [2], dont il était autorisé à me laisser copie, et que je vous transmets pour votre information personnelle. Je n'insisterai pas sur les considérations qui y sont développées et qui devaient se présenter naturellement à l'esprit des hommes d'État turcs, après la perte de l'armée de Osman Pacha et des positions si importantes qu'elle disputait à l'ennemi depuis plusieurs mois.

En recevant la communication d'Aarifi Pacha, je me suis borné à lui signaler en quelques mots le caractère général des questions qu'elle soulève. Avant de se prononcer sur son contenu, le Gouvernement français a besoin de se mettre en rapport avec les autres Puissances, afin de connaître leurs impressions sur la démarche de la Turquie et sur les suites qu'elle comporte. Quant à nous, nous n'avons plus à dire combien nous souhaitons vivement la fin de la guerre terrible qui ensanglante l'Orient. Notre concours est donc acquis d'avance à tous les efforts qui pourraient faciliter le rétablissement de la paix, et quand viendra le moment d'en discuter les conditions, nous serons heureux de contribuer à faire prévaloir celles qui paraîtraient les plus équitables.

Tel est l'ordre d'idées dans lequel je me suis renfermé avec M. l'Ambassadeur de Turquie. A l'heure où je vous écris, il m'est impossible de savoir encore comment l'appel de son Gouvernement aura été accueilli par l'ensemble des Cabinets.

[Attitude de l'Italie et de la Grèce.]

[1] Par un télégramme du 13 décembre, 7 heures du soir. — [2] Cf. d'Avril, *op. cité* p. 247-248.

## 219.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. *Paris, 14 décembre 1877.*

Le décret présidentiel en date d'hier, qui a constitué un nouveau Cabinet[1], remet entre mes mains le portefeuille des Affaires Étrangères. En vous annonçant que j'ai pris possession de ce Département je considère comme un devoir de vous inviter en même temps à témoigner au Gouvernement auprès duquel vous êtres accrédité le haut prix que j'attache à entretenir avec lui des relations fondées sur une confiance mutuelle.

Le même sentiment anime tous les membres du ministère du 13 décembre, et je compte sur votre entremise pour en faire parvenir sans retard l'expression au cabinet de Berlin.

## 220.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL).

D. n° 144. *Versailles, 20 décembre 1877.*

Dans le courant de l'été dernier, M. le duc Decazes vous a fait part des inquiétudes que lui inspirait la situation financière de la Tunisie. Depuis, elle s'est beaucoup aggravée. D'abord, comme l'avait indiqué mon prédécesseur, le trésor de la Régence, par suite d'une série de mauvaises récoltes et de dilapidations, n'a pu encaisser toutes les ressources sur lesquelles il comptait pour tenir ses engagements et aujourd'hui il est à craindre que le prochain coupon de la dette extérieure ne soit pas payé en totalité, à moins que le Gouvernement ne recoure à un emprunt onéreux.

Ensuite, les liens de religion qui unissent la Tunisie et la Porte ont entraîné le Bey aux plus lourds sacrifices pour répondre aux demandes d'assistance militaire du Sultan. L'année dernière, la Régence avait déjà fourni à la Turquie, par voie de souscription forcée, des sommes importantes. Cette année, elle y a ajouté un envoi de chevaux et de mulets, qui ont été enlevés

(1) Présidé par M. Dufaure.

à l'agriculture dans le moment où elle en avait le plus grand besoin, et tout récemment le Prince, circonvenu par ses instances pressantes, a promis à la Porte un contingent de quatre mille hommes.

Ces faits n'ont pas eu pour seule conséquence de jeter le désarroi le plus profond dans les finances tunisiennes et d'atteindre dans leur source des revenus sur lesquels repose l'exécution des arrangements de 1869; ils ont enlevé à la Tunisie le bénéfice d'une neutralité précieuse dans les complications dont l'Orient est le théâtre. Le Consul de Russie à Tunis a reçu en effet, au commencement de ce mois, l'ordre de cesser ses fonctions parce que, aux yeux du Cabinet de Saint-Pétersbourg, la Principauté se serait placée « sur le pied d'une province dépendante de la Turquie » en lui fournissant des troupes.

La situation que je viens d'exposer est diversement appréciée à Tunis par les représentants des Puissances.

Pour ne parler que du Consul général d'Italie, on nous le représente comme plus satisfait que contrarié des embarras qui s'accumulent et la rumeur publique continue à attribuer de ce côté au Cabinet de Rome des arrière-pensées et des desseins qui concorderaient mal avec l'idée que nous nous faisons de sa prudence et de sa modération. Pressenti par mes prédécesseurs sur le degré de confiance qu'il convient d'accorder à ces bruits, Lord Derby a fait connaître que, s'ils correspondaient à des projets sérieux, il s'efforcerait d'y mettre obstacle [1]. M. Wood a déclaré en même temps à notre Chargé d'affaires à Tunis [2] que M. Melegari les avait désavoués formellement dans une récente conversation avec Sir Aug. Paget et nous-mêmes nous ne les avons jamais accueillis qu'avec la plus extrême réserve.

Ils n'en constituent pas moins pour nous une source de préoccupations dont j'ai cru utile de vous entretenir. Notre action à Tunis n'a jamais varié dans son but. Au point de vue financier, nous demandons qu'on exécute la convention de 1869 sur laquelle une entente s'est établie entre l'Angleterre, la France et l'Italie; au point de vue politique, nous désirons que la Régence reste en dehors des questions que peut faire surgir le règlement éventuel de la question d'Orient.

[1] Voir ci-dessus n° 217. — [2] M. Roustan.

## 221.

### Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 28 décembre 1877, 6 h. 20, soir.*
(*Reçu* : 8 h., soir.)

Je sors de chez Lord Derby, qui a pris l'initiative d'une conversation sur l'Égypte. « Je sais, m'a-t-il dit, qu'en France, le bruit est très accrédité que nous avons des projets sur l'Égypte; je vous ai déjà dit plus d'une fois que nous n'avions pas l'intention d'occuper ce pays, nos idées n'ont reçu aucune modification, nous avons uniquement le désir de continuer l'entente qui existe depuis près de quarante ans en Égypte entre la France et nous, et je tiens à ce que vous transmettiez mes paroles à votre Gouvernement le plus tôt possible. » Parlant de la Tunisie [1] il pense ne pas pouvoir s'opposer à l'envoi d'un secours au Sultan; mais si le Consul d'Angleterre a agi activement pour y décider le Bey, il a outrepassé ses instructions.

## 222.

### M. d'Aunay, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 58. *Berlin, 30 décembre 1877.*
(*Reçu* : Cabinet, 1er janvier; Dir., pol., 2 janvier.)

M. le vicomte de Gontaut-Biron a été reçu en audience de congé [2] aujourd'hui à deux heures par Sa Majesté l'Empereur, auquel il a présenté ses lettres de rappel, et il m'a remis immédiatement après le service de l'ambassade.

La politique suivie par le Gouvernement français depuis le 16 mai avait été sévèrement jugée ici par la presse toute entière, à l'exception des feuilles ultramontaines, qui, en comblant d'éloges le ministère de Broglie, augmentaient encore la défiance du Gouvernement allemand à son égard.

Le Corps Diplomatique l'avait blâmée aussi à l'unanimité. Personne ici

(1) Voir ci-dessus n° 217.

(2) M. de Gontaut avait donné sa démission après l'avènement du ministère Dufaure-Waddington. Cf. A. Dreux, *op. cit.*, p. 339-41 et p. 345 et *sq.*

n'avait voulu prendre au sérieux les prétendus périls qui nous menaçaient et dont on voulait nous sauver; mais, d'autre part, personne également n'avait cru au succès de la coalition des droites.

Le résultat des élections du 14 octobre était donc attendu; mais on avait pensé que les républicains recueilleraient promptement les fruits de leur victoire et les longs efforts de la minorité, pour se maintenir à la direction des affaires, commençaient à inspirer une certaine inquiétude.

Après la rupture des premières négociations entamées avec M. Dufaure, on considérait l'avenir avec plus de crainte encore et on allait jusqu'à discuter la possibilité d'un coup d'État.

Telles étaient les réflexions que suggérait notre situation intérieure à tous ceux qui constituent le monde politique à Berlin. Aussi l'avènement du nouveau Cabinet, qui mettait fin à une crise si longue, fut-il accueilli avec la plus vive satisfaction. Cependant, tout d'abord, on ne voulait pas croire à un triomphe aussi complet du parti républicain, malgré le langage si franc que le Maréchal avait tenu aux Chambres pour leur expliquer sa nouvelle politique. Cette sorte de méfiance toutefois n'a pas tardé à faire place à un sentiment plus exact de la situation et on nous a félicités sans réserve d'avoir voulu établir chez nous un régime libéral et modéré en même temps.

Il résulte de la lecture des journaux allemands que le Cabinet Dufaure ne rencontrera partout ici que des sympathies. On considère dans les cercles diplomatiques qu'il atténuera autant que possible les mauvaises dispositions que l'Allemagne n'avait cessé de témoigner à notre égard. La nouvelle que le ministère contenait dans son sein des personnes appartenant à la religion réformée a été pour le Gouvernement allemand la meilleure preuve que les idées cléricales n'inspiraient notre politique ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. La presse a été principalement satisfaite d'apprendre que la direction des Affaires Étrangères avait été confiée à Votre Excellence en ce moment où le Conclave est peut-être à la veille de se réunir. Elle a fait votre éloge dans des termes très vrais et très mesurés; elle s'est félicitée de vos relations de parenté avec M. de Bunsen et de vos relations d'amitié avec des savants allemands qui ne pouvaient manquer, à son avis, de vous disposer favorablement pour l'Allemagne. Le choix de M. le comte de Saint-Vallier [1] a été également très apprécié; aucun Ambassadeur depuis longtemps peut-être n'avait reçu pareil accueil. La *Gazette Nationale* a écrit à ce sujet : « Il était indifférent jusqu'à présent de savoir par qui la France était représentée à Berlin, car les rapports entre le ministère des Affaires Étrangères et l'ambassade n'existaient que pour la forme. On doit au contraire considérer la nomination

[1] Successeur de M. de Gontaut, nommé par décret du 20 décembre « Ambassadeur auprès de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne en remplacement de M. le vicomte de Gontaut-Biron, dont la démission est acceptée. »

du comte de Saint-Vallier comme une intention de la part du Gouvernement français d'entretenir les relations les plus cordiales entre les deux pays.» La *Correspondance Provinciale* applaudissait aussi, avec un peu plus de réserve peut-être, en sa qualité d'organe officieux, au changement politique survenu chez nous. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* tenait le même langage. Mais la presse plus indépendante nous ménageait encore moins ses éloges et je crois pouvoir donner une idée exacte de ses sentiments à ce sujet en reproduisant textuellement l'extrait suivant de la *Gazette Nationale* : «La situation de l'Europe s'est sans aucun doute éclaircie et améliorée dans une très large mesure depuis l'événement qui vient de se passer en France. L'Allemagne en particulier peut remettre l'arme au pied après l'avoir tenue presque en joue pendant sept mois en présence des machinations dangereuses auxquelles la France était exposée. La cause de la paix et du développement normal des événements en Europe vient de remporter une victoire dont il est presque aussi difficile d'envisager la portée que de comprendre le danger auquel nous venons d'échapper. Faisons des vœux pour que les résultats de cette victoire soient durables. Puissent les bonnes relations que nous constatons avec satisfaction entre les deux pays s'améliorer encore ! Puissent les transactions commerciales, si lourdement atteintes, en profiter aussi!» Certains journaux ont ajouté aux félicitations qu'ils nous adressaient l'assurance que l'Allemagne n'aurait pas hésité à envoyer ses produits à notre Exposition si notre Gouvernement français avait adopté plus tôt cette politique libérale.

Malheureusement la personne du Maréchal n'est pas restée à l'abri des injures de la presse allemande. Les journaux, n'ayant plus de motifs pour attaquer directement notre Gouvernement, ont cherché à nous attaquer en amoindrissant chez nous le principe d'autorité. Il fallait s'y attendre; car les sentiments de l'Allemagne sont encore trop hostiles à l'égard de la France, pour que nous puissions espérer de les voir disparaître de si tôt.

Dans le Corps Diplomatique, ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut à Votre Excellence, on était également unanime à condamner la résistance aux vœux que la France avait exprimés d'une façon aussi peu équivoque. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec presque tous les chefs de mission et ils ne m'ont pas caché leurs sentiments.

Suivant M. d'Oubril c'était une *folie* que de ne pas se conformer à la volonté de la nation. Suivant le baron de Nothomb ce qui se passait en France rappelait la lutte des partis à la fin du règne de Charles X. M. le comte de Launay souriait des craintes que les gauches inspiraient au Gouvernement. «Notre Souverain, me disait-il, a choisi son ministère dans la gauche et nous ne nous en portons pas plus mal. Qu'on fasse de même chez vous; qu'on abandonne les cléricaux; qu'on fonde enfin une République sage et libérale et je crois pouvoir vous assurer que l'Europe tout entière s'en félicitera.» Le comte

Karolyi m'exprimait aussi, il y a peu de jours, la satisfaction qu'il avait éprouvée en apprenant que la crise s'était dénouée chez nous d'une manière aussi pacifique et aussi raisonnable. Enfin Lord Odo Russell, qui a toujours bien voulu s'entretenir avec moi en se laissant aller à un certain abandon m'a dit : « On est très content à Berlin de votre nouveau ministère pour deux raisons : on pense qu'avec lui la paix est assurée et on ne craint plus l'influence du cléricalisme, ce grand rival du Chancelier, cet ennemi que M. de Bismarck poursuit sans merci. On considère l'établissement définitif de la République chez vous comme la meilleure preuve de vos intentions pacifiques et on en est heureux parce qu'on *ne désire vraiment plus la guerre avec vous ici*. La réorganisation rapide de vos forces militaires aurait-elle donné à réfléchir à la Prusse ? C'est ce que je n'oserais assurer; mais je me souviens que le maréchal de Moltke a exprimé son admiration devant moi au sujet des progrès faits par votre armée. En Angleterre nous avons aussi été très heureux de la constitution du Cabinet Dufaure. Nous sommes de vieux parlementaires, comme vous savez, et nous avons vu là avec plaisir une nouvelle application des principes qui nous sont si chers. »

En résumé, le nouveau ministère a produit une excellente impression. Il nous garantit la paix, pour l'avenir le plus prochain, en dissipant les défiances qui n'avaient cessé d'exister depuis 1871 et il resserre nos liens avec l'Allemagne, autant que les sentiments de rivalité inspirés par la France à ce pays et notre propre dignité nous autorisent à le faire.

## 223.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 31 décembre 1877, 9 h. 15, soir.*

Je viens de voir Lord Lyons. Je lui ai déclaré que le Gouvernement français ne pouvait s'associer officiellement à la démarche faite par l'Angleterre à Pétersbourg[1]; j'ai ajouté toutefois que l'influence morale dont nous pouvions disposer officieusement était tout entière acquise à la cause de la paix.

(1) Le 27 décembre, Lord Derby avait invité Lord Loftus, Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg, à demander au Cabinet russe si, la Turquie se déclarant prête à conclure la paix, la Russie était prête à accueillir des ouvertures de paix. En même temps Lord Derby avait prié les différentes Puissances neutres de bien vouloir appuyer sa demande à Pétersbourg. Cf. aussi *Die Grosse Politik*, t. II, n° 300; *La politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n° 303.

Vous n'aurez donc aucune communication à faire, mais je vous prie de vous diriger d'après ces données générales dans vos entretiens avec le prince Gortchakoff et avec l'Empereur lui-même à la plus prochaine occasion.

Vous exprimerez l'espoir que, pour arrêter l'effusion du sang et surtout pour prévenir les complications qu'amènerait un dissentiment plus grave avec l'Angleterre, la Russie ne fera rien qui puisse froisser inutilement les susceptibilités anglaises.

Fidèle à nos sentiments d'amitié pour les deux Puissances, nous tenons au Cabinet de Londres un langage analogue en ce qui concerne la Russie.

D'après nos renseignements, la force de résistance des Turcs est loin d'être épuisée; à mesure que le théâtre de la guerre se rapprocherait de Constantinople, les moyens d'action de l'Angleterre deviendraient plus efficaces et mettraient la Turquie en état de prolonger beaucoup la guerre. Nous faisons des vœux pour qu'elle cesse au contraire le plus tôt possible et pour que les conditions que la Russie victorieuse voudra imposer à la Porte soient de nature à obtenir l'assentiment des Puissances restées étrangères à la lutte.

Je me suis inspiré de ces considérations dans mes entretiens avec le prince Orloff et j'ai engagé le Chargé d'affaires d'Italie [1], qui m'avait consulté au nom de M. Depretis, à provoquer de la part de son Gouvernement des conseils semblables, aussi bien à Londres qu'à Pétersbourg.

## 224.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 1er janvier 1878.*

J'ai adressé hier au général Le Flô le télégramme suivant :

[Ici suit la reproduction du télégramme publié ci-dessus, pièce n° 223.]

Tels sont les termes de mon télégramme au général Le Flô.

J'y insiste sur la nécessité de ménager les susceptibilités anglaises, mais, en présence de certaines publications récentes, la même recommandation n'a pas moins d'opportunité à Londres en ce qui concerne la Russie et il importe, selon nous, essentiellement que l'on évite, soit dans l'attitude, soit dans le langage, tout ce qui pourrait paraître de la hauteur ou de la défiance. Je vous soumets confidentiellement cette réflexion et je m'en repose sur votre tact pour seconder toutes les pensées d'apaisement de ce côté.

(1) Le chevalier Ressmann.

## 225.

### M. de Vogüé, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Vienne, 1er janvier 1878.*

(*Recu:* Cabinet 12 janvier; Dir. pol., 14 janvier.)

De retour à mon poste le 28 du mois dernier, je me suis empressé de demander un entretien à M. le Ministre des Affaires étrangères. Le comte Andrassy m'a répondu en venant le lendemain me trouver à l'ambassade de France.

Conformément aux instructions verbales que j'avais reçues de Votre Excellence, j'ai exposé au comte Andrassy les vues qui guident la politique extérieure du Cabinet présidé par M. Dufaure. Voici en substance le langage que je lui ai tenu et par lequel je me suis efforcé de reproduire vos propres paroles.

Fermement attaché aux institutions républicaines, le nouveau Cabinet ne l'est pas moins aux principes d'ordre et de conservation sociale. Composé d'hommes animés de convictions religieuses, il respectera avec un soin scrupuleux les droits des consciences, mais il est résolu à ne pas permettre l'ingérence de la religion dans la politique et à ramener l'État à son rôle de neutralité ecclésiastique; il se maintiendra fermement sur le terrain du Concordat et sur celui du budget des Cultes, tel qu'il a été consacré par la tradition.

Les conséquences de cette attitude en ce qui touche les deux questions qui sont en ce moment à l'ordre du jour de l'Europe, la question du futur Conclave et la question d'Orient, sont faciles à déduire.

La première conséquence est une détente dans les rapports de la France avec l'Italie et avec l'Allemagne. L'avènement seul du nouveau Cabinet, le nom des hommes qui le composent suffisent pour rassurer ces deux pays contre les tendances qui seraient de nature à les inquiéter. Avec l'Allemagne notamment les relations se sont immédiatement améliorées, les symptômes non équivoques d'un apaisement sincère se sont produits. Le nouveau Cabinet s'attachera à confirmer ces heureuses dispositions.

[Question du futur Conclave.]

En ce qui touche la question d'Orient, j'ai dit au comte Andrassy que le Cabinet, présidé par M. Dufaure, arrivait aux affaires libre de tout engagement, soit avec les Puissances, soit avec les partis. Il n'avait l'intention de prendre aucune initiative pouvant l'entraîner soit à une intervention dans la guerre pendante entre la Russie et la Turquie soit à une médiation entre les belligérants; il était résolu à observer avec le plus grand soin la réserve que les

circonstances imposaient à l'action extérieure de la France; cette réserve n'impliquait pourtant ni une indifférence systématique, ni un effacement absolu. J'étais autorisé à déclarer que le Gouvernement français n'abandonnait ni les intérêts généraux de l'Europe, ni les intérêts spéciaux de la France; il n'avait, pour sa part, aucune ambition à satisfaire, il ne poursuivait aucun agrandissement territorial, et il faisait des vœux pour que toutes les Puissances apportassent le même désintéressement dans le règlement des graves questions qui s'agitaient en Orient. Il s'attendait néanmoins aux conséquences inévitables des victoires de la Russie, il s'attendait même à voir l'entente des Trois Empereurs exercer une influence considérable sur les négociations de la paix et sur la manière dont elles seraient conduites; il ne songeait nullement à s'en étonner, il se réservait d'examiner les questions intéressant l'ordre général européen avec le sentiment de l'indépendance complète que lui assuraient la prudence de son attitude et l'absence de tout engagement antérieur.

Tel est en substance, Monsieur le Ministre, le langage que j'ai tenu au Ministre des Affaires étrangères. Je me plais à espérer que vous le trouverez conforme aux instructions verbales dont vous m'avez fait l'honneur de me charger.

Le comte Andrassy écouta avec une attention marquée l'exposé qui précède. Lorsque je l'eus terminé, il s'abstint de faire la moindre allusion au changement de ministère qui s'était produit en France, à ses causes, à ses conséquences. Il aborda, sans préambule, l'examen des questions spéciales que notre entretien soulevait. Il me dit qu'il apprenait avec une grande satisfaction que l'intention du Gouvernement était de poursuivre l'apaisement dans les questions religieuses et d'entretenir, sur ce terrain, de meilleures relations avec l'Allemagne.

Quant au Conclave, il m'assura que son point de vue était exactement celui où nous nous étions placés nous-mêmes et que ses opinions ou ses vœux étaient conformes à ceux que je venais de lui développer. Il se félicita avec moi de cette identité de sentiments, mais il ne me parut pas désirer que cet accord fût constaté autrement que dans une conversation confidentielle. Le comte Andrassy aborda ensuite la question d'Orient, mais je crois devoir remettre à une prochaine dépêche le compte rendu de cette partie de notre entretien [1].

[1] D'après cette dépêche n° 2 du 1er janvier, le comte Andrassy avait déclaré à M. de Vogüé que dans les affaires d'Orient « les intérêts austro-hongrois n'avaient pas à être définis, qu'ils étaient évidents ». Il avait ajouté au sujet des Serbes que « le Prince Milan avait dernièrement, contrairement à toutes les convenances et contrairement à tous les avis, repris les armes contre la Turquie ». M. de Vogüé ayant demandé des renseignements sur la nature des engagements liant l'Autriche à la Russie, le comte Andrassy avait répondu qu'il ne pouvait « communiquer des arrangements qui n'existent pas ».

## 226.

### LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Pétersbourg, 4 janvier 1878, 8 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 12 h. 10, matin.)

[Communication de Lord Loftus au Cabinet russe.]

L'entrevue entre le prince Gortchakoff et l'Ambassadeur d'Angleterre[1] a été des plus courtoises : « Je viens comme la colombe de l'arche », a dit en entrant Lord Loftus.

« Soyez le bienvenu, a répondu le Chancelier; voyons cependant quelle branche d'olivier vous apportez. »

« La Turquie désire la paix, a repris Lord Loftus, et je suis chargé de vous demander si la Russie est disposée à l'accepter. »

« Nous la souhaitons comme elle, a dit à son tour le prince, mais la Porte doit d'abord s'adresser par ses officiers généraux aux Commandants en chef de nos deux armées de Bulgarie et d'Asie-Mineure qui leur feront connaître à quelles conditions ils peuvent consentir à une suspension des hostilités. »

Le prince n'a pas cru pouvoir me dire la nature de ces conditions. Le bruit court que l'abandon des forteresses du Danube serait exigé. Une pareille prétention, excessive, et que la situation même ne justifie pas, serait évidemment inacceptable et équivaudrait, selon moi, à un refus formel. Je n'y crois pas et je m'en suis expliqué très franchement avec le prince. Le mot de *médiation* n'a pas été prononcé par Lord Loftus et le Chancelier me l'a fait observer avec insistance pour bien marquer sans doute que toute démarche qui aurait eu plus ou moins une signification de ce genre, aurait été péremptoirement repoussée.

[Correspondance diplomatique anglo-russe. Le prince Gortchakoff déclare que ses réponses « avaient été bien accueillies à Londres et très approuvées à Berlin ».

Il [le prince Gortchakoff] se loue sans réserve aussi du langage et de l'attitude toujours ferme du comte Andrassy.

« Jamais, m'a-t-il dit, notre alliance, l'alliance à trois, vous savez, n'a été plus complète. Je puis vous affirmer qu'il n'y existe pas l'ombre d'une fissure et je puis m'en féliciter avec vous, car elle ne renferme rien, absolument rien qui puisse faire ombrage à la France. »

[Santé du Tsar.]

(1) Voir ci-dessus, n° 223, note 1.

## 227.

M. TIBY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 6 janvier 1878, 1 h. 59, soir.*

J'ai vu hier M. de Bülow. Il m'a répété à plusieurs reprises que M. de Saint-Vallier [1] serait le bienvenu et qu'il avait le ferme espoir que notre nouvel Ambassadeur réussirait à maintenir les relations communes des deux pays dans la voie d'entente et de conciliation que souhaitent les deux Gouvernements.

J'ai interrogé M. de Bülow sur la réponse qu'il avait faite à l'Ambassadeur d'Angleterre, au sujet de la dernière démarche du Gouvernement anglais à Pétersbourg [2]. Bien que cette intervention de l'Angleterre ne constitue pas à proprement parler une médiation, le Gouvernement allemand, au dire de M. de Bülow, n'a pas jugé que sa neutralité et le peu d'intérêt qu'il a personnellement dans les affaires d'Orient lui permissent de sortir de sa réserve. D'ailleurs, en outre de cette raison tirée de sa neutralité, le Cabinet de Berlin estime que pratiquement il n'y a chance de rétablir un état de paix définitif qu'en laissant les parties diverses débattre elles-mêmes leurs intérêts. On ne saurait utilement s'entremettre, au moins dans le début des négociations entre les belligérants.

Je vous ai écrit par le courrier anglais.

## 228.

M. DES MICHELS, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 14. Confidentielle. *Le Caire, 12 janvier 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 janvier; Dir. pol. 19 janvier.)

Je viens d'avoir avec mon collègue d'Angleterre, deux heures avant le départ du courrier, un entretien dont je crois nécessaire de rendre compte rapidement à Votre Excellence.

(1) Voir ci-dessus, n° 222. — (2) Voir ci-dessus, n° 226.

M. Vivian est tenu très exactement au courant des négociations suivies par le Foreign Office sur les questions qui se rattachent à l'Égypte et à l'Orient. Il reçoit, à chaque courrier, communication du résumé des dépêches parvenues à Londres et il m'a donné connaissance de celles qui ont trait aux entretiens récents de Votre Excellence avec Lord Lyons sur l'appui officieux que le général Le Flô aurait reçu l'ordre de prêter à Pétersbourg aux démarches de son collègue d'Angleterre et sur notre disposition à concerter avec le Gouvernement britannique des mesures de nature à assurer la liberté du Canal de Suez.

Cette communication avait évidemment pour objet de ramener la conversation sur la question égyptienne et sur les idées d'annexion ou de protectorat attribuées dans ces derniers temps à l'Angleterre. L'Ambassadeur de la Reine à Paris paraît avoir été très frappé de la manière dont Votre Excellence a accentué près de lui cette déclaration que la France ne *désirait et n'accepterait aucun avantage ni aucun accroissement territorial* lors du dénouement du conflit oriental. Lord Lyons a vu dans les paroles de Votre Excellence une allusion aux ambitions anglaises et a engagé Lord Derby à renouveler d'une manière précise les déclarations précédemment faites au duc Decazes relativement à l'Égypte [1]. Entrant dans cet ordre d'idées, Lord Derby a adressé à M. Vivian une dépêche confidentielle dont mon collègue vient de me remettre la traduction ci-annexée et qui me paraît de nature à dissiper pour le moment de notre part toute espèce d'inquiétude.

M. Vivian m'a fait cette communication avec une satisfaction évidente et m'a paru tout à fait dégagé des préoccupations dont j'avais depuis quelque temps saisi la trace dans son esprit. Mon collègue a même abordé les questions financières avec une franchise d'allures que je ne lui avais pas encore vue. Il ne m'a pas dissimulé que le Khédive restait sourd à tous ses conseils et qu'il avait la presque certitude qu'à moins d'intervention étrangère le coupon de mai ne serait pas payé. Je lui ai aussitôt demandé ce qu'il entendait par ces mots *intervention étrangère,* lui faisant remarquer que, jusqu'à ce jour, je l'avais vu très opposé à toute mesure qui pourrait entraîner de la part de son Gouvernement l'idée d'une immixtion quelconque dans les affaires financières de ce pays. M. Vivian m'a répondu que la plus grande difficulté serait d'obtenir de son Gouvernement des mesures de coercition contre le Khédive tant que les ressources de l'Égypte n'auraient pas été irréfutablement établies, le public anglais s'étant habitué à l'idée que le taux de 7 p. 100 était excessif. « Mais, a ajouté mon collègue, si une enquête sérieuse était faite par les financiers européens sous le patronage des Gouvernements intéressés, j'estime que les résultats de cette enquête pourraient être consacrés par un arrangement

(1) Voir ci-dessus, n° 138.

définitif placé sous la sanction des Puissances et auquel il ne serait plus permis au Khédive de se dérober. »

M. Vivian m'a annoncé qu'il écrivait aujourd'hui même dans ce sens au *Foreign Office;* je lui ai promis de rendre compte de mon côté à Votre Excellence d'une conversation dans laquelle, je n'ai pas besoin de le dire, je n'ai exprimé, quant à moi, que des opinions purement personnelles.

Si l'agent de la Reine est autorisé à tenir ce langage ou s'il réussit à faire partager ses idées à Lord Derby, il serait peut-être possible, lors de la conclusion de la paix, quand la discussion des questions relatives au Canal ramènera l'attention sur l'Égypte, d'obtenir l'agrément de la Porte aux mesures qui seraient jugées nécessaires pour mettre obstacle aux projets du Khédive et sauver les intérêts matériels engagés dans le pays (1).

ANNEXE À LA DÉPÊCHE DE L'AGENCE ET CONSULAT GÉNÉRAL EN ÉGYPTE N° 14
DU 12 JANVIER 1878.
(Traduction.)

Confidentielle. *Foreign Office, 29 décembre 1877.*

Je crois devoir vous informer que, dans une récente conversation que j'ai eue il y a deux jours avec l'Ambassadeur de France, j'ai profité de l'occasion pour nier dans les termes les plus énergiques et les plus clairs l'existence de tout dessein de la part de l'Angleterre sur l'Égypte, soit dans la forme d'une tentative d'annexion, de protectorat ou de l'établissement d'une influence exclusive. Tout ce que désirait le Gouvernement de Sa Majesté, je fis observer, était le passage libre du Canal et l'absence, en tant que cela regardait l'Égypte, de toute influence exagérée de la part d'une autre Puissance, quelle qu'elle soit. Nous ne demandions rien de plus pour nous que ce que nous voulions que le reste du monde possédât dans la même mesure que nous.

Signé: DERBY.

(1) Dans une dépêche du 15 janvier 1878, M. Waddington signalait à M. des Michels que Lord Beaconsfield venait de déclarer au marquis d'Harcourt « que la possession de l'Égypte ne serait d'aucune utilité pour l'Angleterre. Puis il a ajouté que, fût-il d'un avis contraire, il n'en persisterait pas moins à s'y dérober, par égard pour les bonnes relations entre les deux pays, dont la question égyptienne a toujours été considérée comme la clef de voûte ».

## 229.

### M. de Moüy, Chargé d'affaires de France à Constantinople, à M. Waddington, Ministre des Affaires Étrangères.

T. *Péra, 14 janvier 1878, 7 heures, soir.*
(*Reçu* : 9 h. 25, soir.)

L'Ambassadeur d'Autriche m'annonce très confidentiellement que ce matin Server Pacha l'a prié ainsi que l'Ambassadeur d'Angleterre de se rendre à son Konak.

Le Ministre a exposé aux deux Ambassadeurs que le Gouvernement n'était plus en état d'opposer une résistance sérieuse aux Russes et qu'il allait envoyer deux Plénipotentiaires au Grand-Duc pour accepter toutes ses conditions.

Il a ajouté qu'auparavant il désirait savoir quelles étaient les intentions des Cours de Vienne et de Londres.

Le comte Zichy et M. Layard ont été extrêmement embarrassés de cette communication qui oblige leurs Cabinets à une réponse décisive. Ils ont demandé l'un et l'autre à en référer à leurs Gouvernements. Ils espèrent avoir réponse immédiate et c'est pour l'attendre que le départ des Plénipotentiaires a été ajourné à demain.

## 230.

### M. de Moüy, Chargé d'Affaires de France à Constantinople, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Péra, 15 janvier 1878, 8 h. 45, soir.*
(*Reçu* : 16 janvier, minuit 15.)

L'Ambassadeur d'Autriche vient de me donner connaissance de la réponse de son Gouvernement; le Cabinet de Vienne, après avoir rappelé qu'il avait adressé [1] des observations à Pétersbourg, au sujet de la prétention de poser les bases de la paix avant de conclure un armistice, déclare qu'il maintient dans toute leur étendue les termes de sa réponse à la proposition de médiation, c'est-à-dire «réserve sa participation aux négociations entamées entre les belligérants, et l'influence légitime qui lui revient comme Puissance garante

(1) Notamment dans une lettre avec annexe adressée le 8 janvier par l'Empereur François-Joseph au Tsar (cf. von Wertheimer, *op. cit.*, t. III, p. 58-59.)

limitrophe au règlement définitif de l'état des choses en Orient». Le comte Andrassy ajoute que, si les délégués croient devoir conclure directement avec la Russie sur des bases contraires aux Traités existants, l'Autriche saurait par tous les moyens sauvegarder ses propres intérêts [1].

J'ai appris que la réponse anglaise [2] portait en substance que le Gouvernement britannique a fait savoir à Pétersbourg que, dans le cas où des pourparlers directs aboutiraient à des résultats qui porteraient atteinte aux Traités de 1856 et de 1871, le Cabinet de Londres considérerait les arrangements pris comme nuls et non avenus.

La Porte montre une grande satisfaction de ces réponses qui paraissent établir entre l'Angleterre et l'Autriche une entente significative et qui engagent gravement leur politique. Le Gouvernement ottoman y verrait, m'assure-t-on, un encouragement à la résistance diplomatique. D'après ce que me dit le comte Zichy, les Plénipotentiaires qui viennent de partir seraient autorisés à des concessions pour l'armistice, mais, en ce qui concerne la paix, ne pourraient rien conclure de contraire à l'intégrité et à l'indépendance de l'Empire.

## 231.

### Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Pétersbourg, 24 janvier 1878, 5 heures, soir.*
(*Reçu* : 6 h. 30.)

Le général Ignatieff part décidément aujourd'hui pour rejoindre le quartier général du Grand-Duc Nicolas se rendant lui-même à Andrinople, qui a été occupée le 20 et où doivent se poursuivre les négociations.

Les conditions de la paix sont toujours tenues très secrètes. Je crois savoir cependant que les principales seraient, outre la cession de territoires : l'indépendance de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro; la constitution de la Bulgarie en État autonome et vassal, Andrinople restant à la Turquie; l'établissement de Gouverneurs chrétiens et d'administrations chrétiennes dans les autres provinces, la Thessalie et l'Épire comprises.

La question de la liberté des Détroits semblerait devoir rester secondaire.

Puisse l'acceptation prompte de ces conditions arrêter la marche des Russes sur Constantinople.

(1) Cf. la lettre du comte Andrassy, au comte Karolyi du 28 janvier, *Die Grosse Politik*, t. II, n° 303; la *Polit. ext. de l'Allemagne*, t. II, n° 304.

(2) Cf., à ce sujet, G.-E. Buckle, *op. cit.*, t. VI, p. 219-220.

## 232.

### M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 25 janvier 1878, 12 h. 10, matin.*
(*Reçu* : 3 h. 25, soir.)

Le Conseil des Ministres a décidé ce soir d'accepter les bases de paix présentées par la Russie.

Bien que la Porte ne les ait pas fait connaître aux chefs de missions, je crois pouvoir les indiquer dès à présent, d'après des informations que je considère comme certaines. En voici à peu près le résumé, sauf rectifications de détails.

Pour la Serbie, proclamation de la Royauté avec extension de frontières; pour le Monténégro, agrandissement de territoire; la situation de la Roumanie est réservée à une entente ultérieure (on attribue cette clause aux difficultés qui se seraient élevées entre la Russie et la Principauté à propos de la Bessarabie moldave). La Bulgarie formera un État vassal et tributaire de la Porte sous un Prince choisi par la Russie. Ses limites topographiques seront vraisemblablement celles tracées par la Conférence. La Bosnie et l'Herzégovine restant possessions ottomanes recevront une organisation autonome. Aucun changement n'est stipulé en faveur des provinces qui ne sont pas habitées par des Slaves. Les principales places de l'Arménie, notamment Batoum et Kars, seront occupées par les Russes jusqu'au payement d'une forte indemnité de guerre dont le chiffre est encore inconnu. La Russie se serait assuré en outre la liberté du passage des Détroits en réservant une entente ultérieure sur cette question avec les Grandes Puissances en ce qui les concerne.

[Les Plénipotentiaires turcs ont été autorisés à signer ces préliminaires.]

## 233.

### M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 25 janvier 1878, 7 h. 20, soir.*
(*Reçu* : 10 h. 30, soir.)

J'ai appris que le Gouvernement anglais avait transmis avant-hier, d'accord avec la Porte, à la flotte cuirassée, mouillée près de Smyrne, l'ordre de fran-

chir les Dardanelles et de se rendre à Constantinople. Des instructions auraient même été envoyées par la Porte aux autorités des Dardanelles pour faciliter aux bâtiments anglais le passage du Détroit à travers les torpilles. Mais contre-ordre aurait été expédié ce matin à l'amiral Hornby qui devra s'arrêter à Besika. On croit ici que ce n'est qu'un ajournement.

## 234.

M. Roustan, Consul général de France à Tunis,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 28 janvier 1878, 8 h. 16, soir.*

(*Reçu* 29 janvier, 1 heure, soir.)

Le Bey vient d'autoriser le raccordement du chemin de fer tunisien avec ceux de l'Algérie. Son Altesse m'a annoncé elle-même cette décision en ajoutant qu'elle était surtout motivée par son désir de donner une preuve d'amitié et de confiance au Gouvernement français.

## 235

Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 29 janvier 1878, 15 h. 1, soir.*

Lord Derby semble disposé à laisser faire les Russes tel acte militaire et telle négociation avec le Sultan qu'ils voudront, protestant contre tout arrangement contraire aux Traités et nuisible aux intérêts européens. L'Autriche prend la même attitude et Lord Derby espère que la France imitera ces deux Puissances [1].

J'ai vu plus tard l'Ambassadeur de Russie qui dit s'inquiéter du langage et des actes de son Gouvernement; d'autant plus, a-t-il ajouté, « que nos rapports

[1] Le 30 janvier, Lord Lyons, Ambassadeur de Grande-Bretagne, remit à M. Waddington une note britannique comportant, au sujet des arrangements russo-turcs, la phrase suivante : « Le Gouvernement de Sa Majesté britannique déclare, en tant que ces arrangements tendraient à modifier les Traités européens et à affecter les intérêts généraux et britanniques, qu'il ne pourra leur reconnaître aucune valeur à moins qu'ils ne soient soumis à l'approbation formelle des Puissances parties au traité de Paris. »

se gâtent avec l'Autriche». Il insiste à Pétersbourg pour un prompt armistice et demande l'autorisation de démentir le bruit que la Russie a l'intention de signer la paix à Sébastopol.

La comte Schouvaloff m'a communiqué l'ordre dans lequel on procédera :

1° Les conditions de la paix.
2° L'armistice.
3° Les préliminaires de paix.
4° Signature de la paix entre les Puissances belligérantes.

On s'adressera ensuite à l'Europe sous une forme non encore déterminée pour lui soumettre les questions qui la concernent.

Lord Derby compte qu'une majorité de 80 voix environ votera les six millions demandés.(1)

## 236.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 30 janvier 1878, 9 heures, soir.*
(*Reçu :* 10 heures, soir.)

Le comte Andrassy a renouvelé à Pétersbourg, en l'accentuant, l'expression de ses réserves. Dans un télégramme adressé à l'Ambassadeur austro-hongrois (2), il a déclaré qu'il ne reconnaissait pas la légalité d'un Traité qui porterait atteinte, sans la participation de l'Europe, à l'état de choses créé en Orient par les Traités. Il a indiqué la réunion d'un Congrès comme le moyen le plus pratique pour arriver à la solution des difficultés pendantes.

La réponse à cette communication a été considérée comme satisfaisante. L'ouverture relative à la réunion d'un Congrès aurait été agréée.

Le baron d'Orczy, en me donnant cette information, a ajouté que le comte Andrassy n'avait pas fait la proposition formelle d'un autre Congrès, mais qu'il était disposé à en prendre l'initiative au moment opportun.

(1) Crédit de 6 millions de livres sterling pour les armements britanniques.

(2) Voir ce télégramme dans *Die Grosse Politik*, t. II, n° 303, annexe et la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n° 304, annexe.

## 237.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3. Déchiffrement. *Berlin, 30 janvier 1878.*

(*Reçu :* Dir. pol. 5 février.)

Mes dépêches n^os^ 1 et 2 expédiées ce matin vous ont rendu compte de mes premiers entretiens [1]; une longue visite de M. de Bülow m'amène à vous écrire aussi ce soir; le Ministre, en effet, me témoigne un empressement des plus aimables; hier, une heure à peine après que je l'avais quitté, il m'invitait à dîner chez lui le 2 février, voulant, me disait-il, me mettre lui-même en bons rapports avec les principaux personnages de la Cour; ce matin, il s'est hâté de venir chez moi après avoir vu l'Empereur pour m'annoncer que j'aurais demain mes audiences près de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice; il a ensuite abordé les questions politiques en commençant par une nouvelle et explicite affirmation des sentiments pacifiques et amicaux du Gouvernement allemand à notre égard; il m'a dit qu'il savait être l'interprète du prince de Bismarck en m'exprimant combien il se félicite de pouvoir me donner, *sans aucune espèce de réserves,* l'assurance de ces sentiments; il n'aurait pu en être ainsi avant le 14 décembre, car les hommes arrivés au pouvoir le 16 mai inspiraient à l'Allemagne de profondes défiances bien motivées et reposant surtout sur deux points : d'abord, sans vouloir en convenir, ils obéissaient à l'action du parti ultramontain, qui était même leur principal soutien, et cela seul aurait suffi pour justifier les craintes et les méfiances de l'Allemagne; en outre, il était le produit de la coalition des partis monarchiques formée en vue de détruire la République et de la remplacer par une des anciennes dynasties, laquelle, si elle parvenait à s'établir, ne pourrait, dans la conviction du Cabinet allemand, se maintenir au pouvoir qu'à l'aide d'une guerre contre l'Allemagne. Telle a été dès le 16 mai l'invariable appréciation du prince de Bismarck, qui l'a toujours fait connaître à l'Empereur sans lui cacher les dangers qu'il redoutait pour la sécurité de l'Allemagne de la présence au pouvoir en France des hommes qui l'ont détenu six mois. « Aujourd'hui, a conclu M. de Bülow, avec MM. Waddington et de Saint-Vallier, nous nous sentons sur un autre terrain, nous n'avons plus les mêmes craintes ni les mêmes

(1) Dans sa dépêche n° 1, M. de Saint-Vallier rend compte de sa visite à M. de Bülow « qui l'a reçu avec un empressement marqué et une extrême courtoisie », et lui a témoigné, au nom du prince de Bismarck, qui l'en avait spécialement chargé, ainsi qu'en son nom, la satisfaction causée par sa nomination au Gouvernement allemand.

défiances et nous croyons fermement le moment venu d'avoir ensemble des rapports tels que nous n'en avions plus eus depuis la guerre; du reste, le prince de Bismarck vous répétera cela lui-même sous peu de jours mieux que je ne le puis faire, bien que je le fasse en son nom. Je ne vous parle pas de l'Empereur, parce qu'il vous dira lui-même combien il aime et veut la paix, et plus que la paix, l'harmonie avec ses voisins à l'Ouest comme à l'Est et au Sud. »

M. de Bülow, dont je reproduis les paroles textuelles, m'a ensuite parlé des affaires d'Orient, il m'a dit n'avoir pas d'informations plus nouvelles que celles dont nous avions connaissance par les débats du Parlement anglais (1) et, sur un mot de moi relatif à l'éventualité d'une Conférence, il a repris avec assez de vivacité : « A quoi bon une Conférence, à moins que ce ne soit pour brouiller les cartes de nouveau comme la dernière fois; nous désirons trop le rétablissement d'une paix durable pour nous montrer favorables à cette idée; du reste il semble qu'à Pétersbourg on ne s'en soucie pas plus que nous-mêmes, et je ne vois que l'Autriche qui prône cette Conférence, mais je crois que ce sera sans succès, au moins pour le moment, et je ne l'ai pas caché hier à votre collègue d'Autriche. »

Je lui ai dit alors que j'avais trouvé dans quelques journaux autrichiens la pensée de demander que Berlin fût le siège de cette conférence éventuelle. « Moins ici encore qu'ailleurs, a répliqué M. de Bülow, le souvenir récent du Memorandum de Berlin n'est pas fait pour nous encourager. »

Voici, Monsieur le Ministre, les points principaux de cette conversation que j'ai tenu à vous rapporter sans retard. Pour moi, il s'en dégage deux points nets : sur le terrain français, le désir marqué de nous témoigner une sympathie à laquelle nous étions peu habitués; dans la question orientale, un soin jaloux à se maintenir dans une réserve absolue, à affecter un complet désintéressement, à insister toujours sur l'amour de la paix, enfin, sur le point spécial de la Conférence, un éloignement trop frappant de cette solution pour qu'il n'indique pas, selon la judicieuse remarque faite il y a quelques jours par M. Tiby, une vive crainte d'exposer à cette épreuve l'alliance des Trois Empereurs.

(1) Le 28 janvier avaient commencé aux Communes les débats sur le crédit de 6 millions de livres demandés par le Cabinet. Cf. ci-dessus n° 235.

## 238.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 1er février 1878, 11 h. 30, soir.*

(*Reçu* : 11 h. 50, soir.)

J'ai eu cette après-midi avec M. Depretis une conversation courte mais substantielle.

Je l'ai trouvé extrêmement préoccupé de la tournure que prennent les affaires d'Orient. Il n'a point encore pris de parti relativement à la réponse qu'il fera à la communication de l'Angleterre (1). Mais il est très disposé à adhérer aux préceptes (*sic*) qui s'y trouvent énoncés et dont l'Italie n'a jamais fait l'abandon. Il n'estime pas que la communication anglaise puisse donner lieu actuellement à aucune démarche de l'Italie auprès du Cabinet de Pétersbourg.

M. Depretis croit qu'il faut se préparer dès à présent à l'éventualité de la réunion d'une Conférence.

Il sera heureux de se mettre d'accord avec nous sur les points principaux qui intéressent nos deux pays. Il met au premier rang la question des Détroits. L'Italie désire continuer la réserve qu'elle a observée jusqu'ici mais elle devrait songer à en sortir si les questions qui touchent à ses intérêts lui semblaient compromis.

Je me suis tenu pendant tout le cours de la conversation dans les limites que vous m'avez marquées.

## 239.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

T. *Paris, 1er février 1878, 8 h. 15, soir.*

J'ai reçu vos trois dépêches ainsi que vos télégrammes jusqu'au 31 janvier (2).

Je vous félicite de l'accueil que vous avez rencontré à la Cour de Berlin et particulièrement auprès de l'Empereur. J'en rendrai compte à M. le Président

(1) Voir ci-dessus pièce n° 235, note 1. — (2) Voir ci-dessus n° 237.

de la République en Conseil et je ne manquerai pas de lui faire connaître également les assurances amicales de M. de Bülow. Veuillez en remercier dès à présent M. le Secrétaire d'État, en ajoutant que nous aussi nous n'avons rien tant à cœur que la paix et la bonne harmonie avec tous nos voisins.

Son langage sur l'Orient est conforme à nos prévisions. Hier soir, le prince Orloff m'a dit que le Tsar venait de recevoir du Sultan un télégramme par lequel il acceptait toutes les conditions russes et réclamait la signature de l'armistice; le Tsar aurait répondu, que, si la même déclaration était faite par les Plénipotentiaires turcs au quartier général du Grand-Duc, l'armistice pouvait être signé immédiatement. Le prince Orloff semblait croire que l'armistice serait signé aujourd'hui, mais nous n'en avons pas encore reçu la nouvelle. Vous avez vu d'un autre côté par la communication de Lord Lyons [1] jointe à mon dernier courrier que les idées de Congrès sont dans les données de la politique anglaise. M. de Vogüé me télégraphie [2] que l'Autriche a fait à Saint-Pétersbourg des ouvertures en ce sens et qu'elles auraient été accueillies. Le prince Orloff ne m'a pas caché que le prince Gortchakoff était personnellement partisan d'un Congrès, dans lequel il jouerait un rôle important et nous ne pouvons nous en étonner, puisque ce Congrès serait appelé à défaire en grande partie l'œuvre de celui de Paris.

Nous ne sommes point pressés, quant à nous, d'abandonner notre attitude d'abstention et de nous immiscer au règlement de questions que nous n'avons pas soulevées. Nous comptons donc attendre, pour nous prononcer sur les propositions de Congrès, qu'elles aient pris plus de consistance et soient appuyées par deux au moins des Cabinets principalement intéressés. C'est dans ce sens que j'ai l'intention de répondre à Lord Lyons.

Vous n'aurez point, d'ailleurs, à sortir à cet égard, de la réserve qui nous est commandée sur le terrain de Berlin plus que partout ailleurs et le renseignement que je vous donne sur nos intentions est destiné uniquement à votre information personnelle.

(1) Voir ci-dessus pièce n° 235 et note. — (2) Voir ci-dessus n° 236..

## 240.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 2 février 1878, 6 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 45, soir.)

D'après un télégramme de M. Layard, qui l'annonce sans l'affirmer, Lord Derby suppose que les bases de la paix et l'armistice doivent avoir été signés, dans un seul et même document.

Lord Derby a ajouté, en parlant de l'éventualité de l'entrée des Russes à Constantinople : « Je ne dis pas que nous considérions ce fait comme un *casus belli*, mais dans ce cas il y aurait lieu à la présence des flottes européennes dans les Dardanelles comme manifestation et comme mesure de sûreté.

En tout cas, nous saurons très prochainement à quoi nous en tenir; il faudra alors s'occuper d'une Conférence ou d'un Congrès. J'ignore si l'Autriche est bien décidée à proposer l'une ou l'autre et je ne sais pas si on s'y oppose à Berlin, mais je pense qu'on n'y sera pas disposé à aider aux solutions pacifiques. »

Le Sous-Secrétaire d'État, M. Bourke, a lieu de croire que depuis quelque temps les impressions de l'Italie se sont un peu modifiées, qu'elle s'effraie du développement de l'ambition russe, et il espère qu'elle n'appuiera pas la Russie dans le Congrès.

## 241.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 2 février 1878, 11 h. 40, soir.*

M. de Bülow vient de m'annoncer qu'un télégramme du prince de Reuss lui permettait de regarder les préliminaires de paix et l'armistice comme enfin signés, et les hostilités comme terminées. Il m'a dit aussi, en réponse à une question de ma part, que la Russie étant aujourd'hui d'accord avec l'Autriche et l'Angleterre pour vouloir une Conférence, l'Allemagne n'avait plus aucun motif de ne pas s'y montrer favorable, et qu'elle y donnait son entier assentiment, son seul désir et unique objectif étant de

travailler au rétablissement de la paix; quant au siège de la Conférence, rien ne paraît fixé; mais, dans les vues du Cabinet allemand, c'est aux Puissances intéressées, la Russie, l'Autriche, la Turquie, l'Angleterre qu'il appartient de se mettre d'accord sur ce point; dans tous les cas, on ne se soucierait pas ici que l'on pensât à Berlin

## 242.

### M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 4 février 1878, 5 h., soir.*

Je viens d'avoir ma réception du Corps diplomatique qui m'a fourni l'occasion de causer avec tous mes collègues et d'apprendre par eux que la publication dans les journaux allemands de mon discours à l'Empereur (1) produisait ici un excellent effet. Les représentants des petits États, qui sont membres du Bundesrath, m'en ont tous félicité, y voyant, suivant leur expression, l'ouverture d'*une nouvelle ère* dans les rapports de la France et de l'Allemagne. Mes collègues militaires m'ont dit que la même impression satisfaisante existait dans les cercles militaires et le Ministre de Suède, général Bildt, m'a affirmé qu'il était frappé de la détente qu'il constatait dans le parti militaire.

Sur les affaires d'Orient, le comte Karolyi est venu m'annoncer qu'il avait remis ce matin au Cabinet de Berlin l'invitation officielle (2) de son Gouvernement pour une Conférence aussi prochaine que possible à Vienne, en prenant comme bases les préliminaires de paix, mais sans admettre qu'on puisse être lié par les conditions qu'ils renferment; aussitôt que le Cabinet austro-hongrois connaîtra l'acceptation des Puissances garantes, il leur adressera une nouvelle communication touchant la date, la forme et la procédure des travaux de la Conférence. A ma question sur l'accueil fait ici à son ouverture, mon collègue m'a répondu qu'il avait lieu de compter sur une adhésion et qu'il croyait savoir qu'il en était de même à Pétersbourg.

L'Ambassadeur de Russie m'a confirmé ces informations en ajoutant que le Cabinet de Pétersbourg s'en remettrait à celui de Vienne du soin d'organiser et de régler la Conférence; M. d'Oubril ne regardait pas comme fondé le bruit répandu à Berlin que la Russie maintiendrait sa préférence annoncée par ses journaux officieux en faveur de Bruxelles comme siège de la Conférence.

M. Odo Russell croit aussi que Vienne sera acceptée sans difficulté et il est frappé du prix extrême qu'y attache l'Autriche.

(1) Voir l'annexe ci-dessous.

(2) Voir ce document dans *Die Grosse Politik*, t. II, n° 311; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n° 312.

## ANNEXE.

## PRÉSENTATION PAR M. DE SAINT-VALLIER DE SES LETTRES DE CRÉANCE À L'EMPEREUR GUILLAUME Ier.

En présentant le 3 février ses lettres de créance à l'Empereur Guillaume Ier, M. de Saint-Vallier prononça le discours suivant :

« Sire,

« En me confiant la haute mission de représenter la France auprès de Votre Majesté Impériale et Royale, M. le Président de la République m'a fait un honneur dont je sens profondément le prix, surtout dans cette audience où il m'est permis d'exprimer à Votre Majesté le désir de mutuelle harmonie et de cordiale entente dont le Gouvernement de la République française est animé à l'égard de l'Empire d'Allemagne.

« Les sentiments du Gouvernement français sont conformes à ceux de la nation, qui aspire aux bienfaits d'une paix durable à l'extérieur et d'une stabilité assurée à l'intérieur.

« La France, dotée d'une Constitution républicaine parlementaire, libérale et conservatrice, professe à l'égard de toutes les nations des sentiments amicaux et elle espère rencontrer près des Gouvernements et des Princes étrangers des dispositions semblables à celles qui l'animent à leur égard.

« Votre Majesté me permettra d'ajouter que, en ce qui me concerne, mes anciennes sympathies pour l'Allemagne, les affectueuses relations que j'y ai conservées, la mission d'apaisement dont M. Thiers m'avait chargé en 1871, tout mon passé, en un mot, me désignait pour être l'interprète d'une politique amicale. Je suis heureux d'avoir l'honneur d'en adresser l'expression à Votre Majesté Impériale et Royale et j'ose espérer que sa haute bienveillance me permettra de réussir dans la mission qui m'est confiée.

« J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté les lettres de créance qui m'accréditent auprès d'elle. »

Voici le texte de la réponse de l'Empereur Guillaume Ier :

« Monsieur l'Ambassadeur,

« Les pensées que vous venez d'exprimer s'accordent avec mon désir de pouvoir compter la France au nombre des voisins amis de l'Allemagne.

« Par le choix qu'il a fait de votre personne, M. le Président de la République a prouvé, et je le constate avec satisfaction, combien il tient, lui aussi, à conserver et à accentuer les bonnes relations qui répondent aux intérêts des deux pays, et auxquelles vous avez déjà pu contribuer à une époque plus difficile.

« Soyez convaincu d'avance, Monsieur l'Ambassadeur, du concours de mon Gouvernement dans tout ce qui pourra maintenir et consolider les rapports de bon voisinage entre l'Empire d'Allemagne et la République française. »

## 243.

### M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, VIENNE.

T. *Paris, 5 février 1878.*

M. le comte de Wimpffen m'a fait une communication portant [1] que le Cabinet de Vienne ayant réservé sa part d'influence dans le règlement définitif des conditions de la paix et, sachant que ce point de vue est pleinement apprécié par le Gouvernement russe, juge le moment venu d'établir l'accord de l'Europe sur les modifications qu'il deviendrait nécessaire d'apporter aux Traités. Il propose à cet effet la réunion d'une Conférence et espère que la Russie lui saura gré de prendre cette initiative. Le comte de Wimpffen m'a demandé si le Gouvernement français était disposé à accueillir les ouvertures de l'Autriche. Je lui ai répondu, comme récemment à Lord Lyons, que nous ne nous sentions pas portés à rechercher l'occasion d'intervenir dans la discussion de questions soulevées en dehors de nous, mais que nous désirions avant tout le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte et le maintien de la concorde entre toutes les Puissances et que j'adhérais en principe à la proposition d'une Conférence. Je devais cependant porter la question au Conseil et différer jusqu'à demain ma réponse officielle. J'aurais attaché de l'intérêt à savoir si le Gouvernement austro-hongrois était d'accord avec la Russie pour que la réunion des Plénipotentiaires eût lieu à Vienne, mais M. le comte de Wimpffen ne s'est pas trouvé en mesure de me fixer à cet égard. C'est là un point sur lequel [2] je demande à M. de Vogüé de m'éclairer le plus tôt possible.

Nous ne faisons d'ailleurs quant à nous aucune objection au choix de Vienne.

(1) *Pour Vienne :* M. le comte de Wimpffen m'a fait la communication dont le baron Orczy vous a parlé. Elle porte...

(2) *Pour Vienne :* ... Je vous demande de m'éclairer le plus tôt possible.

## 244.

### M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE.

T. *Paris, 5 février 1878, 8 h. 45.*

J'ai annoncé aujourd'hui officiellement au comte de Wimpffen que la France acceptait l'invitation de l'Autriche à une Conférence, sous les réserves que je vous ai indiquées (1). Nous n'avons soulevé aucune objection contre le choix de Vienne; mais le prince Orloff m'a averti ce matin que son Gouvernement préférerait une ville secondaire telle que Genève ou Lausanne. Dans ce cas il est probable que le prince Gortchakoff s'y rendrait en personne avec le désir de présider la réunion. J'estime que sa présence et la satisfaction qu'il éprouverait à exercer la présidence faciliteraient les travaux des Plénipotentiaires en l'intéressant à la réussite de l'œuvre commune et en écartant les difficultés de détail. Notre seul but étant d'agir au sein de la Conférence en vue d'une paix durable, je crois qu'il y a plutôt lieu de favoriser la légitime ambition du Chancelier de Russie et je m'en suis ouvert confidentiellement avec Lord Lyons en lui demandant de communiquer mes impressions à Lord Derby. C'est au reste à titre d'information purement personnelle que je vous transmets ces détails.

Le Gouvernement italien a accepté hier l'invitation de l'Autriche.

Aussitôt que nous avons connu l'entrée des troupes grecques en Thessalie (2), et après avoir reçu la protestation que la Porte a élevé et contre cette violation du droit des gens, j'ai invité (3) M. Tissot à faire au Gouvernement hellénique les plus vives remontrances et à se concerter avec ses collègues pour obtenir le rappel du corps qui a franchi la frontière. J'apprends aujourd'hui que le Gouvernement hellénique est disposé à entrer dans cette voie (4).

(1) Voir ci-dessus, n° 243.

(2) Le 1er février, dans sa dépêche n° 13, M. Tissot, Ministre à Athènes, — qui, le 11 janvier avait télégraphié : «La nouvelle de la prise de Chipka a modifié la situation. Le parti de l'action, soutenu par le Roi, semble devoir l'emporter.» — annonçait que dans la soirée d'hier les troupes helléniques avaient reçu l'ordre d'entrer immédiatement en Thessalie.

(3) Par télégramme du 4 février, expédié le 5 à minuit 15 et télégramme du 5, 1 h. 15 du matin.

(4) Dans un télégramme du 5, 6 heures du soir, M. Tissot, annonçait que les troupes helléniques suspendaient leur marche et le 6 février à 6 heures du soir, télégraphiait : «A la suite d'une nouvelle et pressante démarche qu'a appuyée l'Angleterre, j'ai obtenu du Gouvernement hellénique qu'il donne à ses troupes l'ordre de repasser la frontière.»

## 245.

### M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 7 février 1878, 7 h. 17, soir.*
(*Reçu* : 9 heures, soir.)

Je viens de voir M. de Bülow, et je l'ai interrogé sur les dispositions du Cabinet de Berlin en présence du désaccord qui se produit entre l'Autriche et la Russie, touchant la désignation du siège de la Conférence [1]. Le Ministre, fidèle à ses habitudes d'extrême réserve, a commencé par me dire qu'il ne connaissait encore que par les journaux cette divergence de vues, et m'a affirmé que la Russie n'avait fait jusqu'ici aucune démarche officielle à Berlin; sans contester son assertion, je lui ai fait observer qu'il avait dû se préoccuper de l'éventualité probable de cette démarche, et je lui ai demandé s'il avait arrêté ses vues. Il m'a répondu avec un certain embarras que l'Empereur allemand était opposé en principe aux Conférences qui, à ses yeux, sont dangereuses, et peuvent amener la mésintelligence entre les États réunis lorsqu'un programme défini ne circonscrit pas les questions qui doivent y être traitées; que par exception, et en raison de la gravité des circonstances, de la nécessité de rétablir la paix, du vœu exprimé par les Puissances intéressées, il avait immédiatement accueilli lundi dernier l'ouverture autrichienne sans se prononcer toutefois d'une manière formelle sur le lieu où se réuniraient les Plénipotentiaires, et en se bornant à dire qu'il ne faisait pas d'objections à Vienne, étant disposé à accepter la ville sur laquelle les Puissances plus directement intéressées se seraient mises d'accord; qu'il avait cru Vienne admis par tout le monde, et qu'il m'en avait parlé dans ce sens, mais que, si la Russie tenait à une autre ville, et faisait valoir de bonnes raisons à l'appui de son désir, il ne pouvait se dissimuler, sans pourtant prendre aucun engagement, ni se prononcer en aucune manière, qu'il pourrait y avoir un grand intérêt à ne pas mécontenter la Russie dont les dispositions influeraient puissamment sur le rétablissement de la paix, unique et constant objectif du Gouvernement allemand; que, d'autre part, le prince Gortchakoff semblait justifier ses vues sur le désir d'avoir un Congrès au lieu d'une Conférence et qu'il y avait une considération importante à envisager dans l'avantage de donner plus d'autorité aux décisions à intervenir par le fait de la participation directe des Ministres

(1) Voir ci-dessus n° 244.

des Affaires étrangères eux-mêmes à l'œuvre de paix, ainsi que dans la garantie de la présence du sage et habile Chancelier de Russie.

M. de Bülow a ensuite déplacé avec empressement la conversation, en me parlant des bruits répandus à Londres touchant une marche nouvelle des Russes sur Constantinople; il n'y ajoute aucune créance et croit savoir que depuis l'armistice le seul mouvement fait par les troupes russes a été de s'avancer sur Rodosto où on signalait des troubles et des massacres. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je me suis exprimé avec une grande réserve, mais dans le sens des impressions dont le télégramme[1] de Votre Excellence d'avant-hier soir me faisait part et qui diffèrent peu, du reste, du point de vue auquel paraît vouloir se placer le Ministre allemand. En résumé, il résulte pour moi de cette conversation que le Cabinet de Berlin est surtout préoccupé de la crainte de voir s'élever entre l'Autriche et la Russie un différend qui instruirait l'Europe de la rupture de l'alliance des Trois Empereurs, à laquelle il attache tant de prix. Bien qu'il se mêle activement de la question, il feint l'ignorance et le désintéressement pour éviter d'avoir à se prononcer et il acceptera toute solution qui empêchera le désaccord d'éclater. Ce soir, au bal de l'Empereur, je verrai mes collègues et les Ministres allemands, je ne manquerai pas de vous télégraphier ce que je recueillerai.

## 246.

M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 13 février 1878, 1 h., soir.*

(*Reçu :* 14 février, 2 h., matin.)

La flotte anglaise a franchi les Dardanelles aujourd'hui à midi. Elle mouillera demain aux îles des Princes en mer de Marmara à une quinzaine de milles en vue de Constantinople. Le commandant des forteresses, sur l'ordre de la Porte, s'est contenté de protester.

L'Ambassadeur d'Allemagne me dit que le Sultan a écrit à la Reine d'Angleterre pour la supplier de donner contre-ordre.

L'émotion est extrême à la Porte qui espère encore que le Tsar attendra le résultat de cette démarche pour faire entrer ses troupes à Constantinople.

(1) Télégramme identique à celui envoyé à M. de Vogüé (voir ci-dessus n° 244), mais contenant en plus la phrase suivante : «Je vous prie, si vous êtes consulté par vos collègues, de tenir le même langage sans y mettre d'ailleurs aucune insistance.»

## 247.

### LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 14 février 1878, 7 h. 50, soir.*

Lord Derby de concert avec le comte Schouvaloff essaie de la ..... [1] ce qui paraît un dernier expédient pour éviter la guerre. Il a rédigé un Memorandum [2] qui doit être communiqué au Gouvernement de Pétersbourg. Il y est dit que la prise de possession de Gallipoli par les forces russes serait une menace pour la sécurité des navires anglais, et, dans l'état de l'opinion en Angleterre, ne pourrait être supportée.

Le comte Schouvaloff ignore si son Gouvernement fera une réponse favorable; s'il refuse, dit l'Ambassadeur, je le tiens fou. Cette réponse ne peut arriver que demain. Je ne sais si les termes du Memorandum ont reçu l'assentiment du Cabinet britannique. Je viens d'entendre Lord Derby déclarer à la Chambre des Lords qu'il ne regardait pas la présence de la flotte anglaise devant Constantinople comme une compensation de l'entrée des troupes russes dans cette ville. Tout ceci est très confidentiel.

## 248.

### M. DEBAINS, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BUCAREST, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Bucarest, 15 février 1878, 6 h., soir.*
(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

M. Cogalniceano a ajourné l'envoi d'une note par laquelle il demandait la reconnaissance de l'indépendance roumaine. Le Prince Charles a attendu

(1) Mot non déchiffré.

(2) Le 13 février, Lord Derby écrit à Lord Loftus qu'ayant vu le comte Schouvaloff, il a saisi l'occasion « de lui exprimer l'espérance sérieuse de la part du Gouvernement que la Russie ne ferait aucun mouvement de troupes, soit vers Gallipoli, soit de nature à menacer les communications de la flotte anglaise». Le 18, le comte Schouvaloff lui donnait satisfaction de la part du prince Gortchakoff et Lord Derby accusait réception par un court Memorandum le 19 février : « Le Gouvernement de Sa Majesté a reçu avec beaucoup de satisfaction la confirmation des assurances données par le Gouvernement russe qu'il n'avait pas l'intention d'occuper la presqu'île de Gallipoli, et la déclaration que dans ces assurances se trouvaient comprises les lignes de Boulair. » (14e *Blue Book* de 1878.)

dix jours les courriers annoncés par le Grand-Duc Nicolas. Après une incertitude qui lui a été pénible il a reçu aujourd'hui l'avis de la signature des préliminaires de paix. Lui et le Président du Conseil craignent que, pour arriver à un compromis avec la Russie, l'Angleterre et les Puissances adhérent à la rétrocession de la Bessarabie (1).

Le mécontentement contre les Russes augmente, et les conflits entre eux et les autorités roumaines deviennent plus fréquents.

Le langage de mon collègue d'Autriche s'accentue dans un sens anti-russe.

## 249.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 15 février 1878, 7 h. 27, soir.*

Le prince de Bismarck est arrivé ici hier soir; on me donne de source certaine les informations suivantes sur ses intentions; il est préoccupé de la position difficile dans laquelle l'Autriche se trouve placée, et il veut à tout prix empêcher la chute du comte Andrassy rendue presque certaine par la conduite hautaine et les prétentions léonines du Cabinet de Pétersbourg; fort mécontent du prince Gortchakoff, il croit le moment venu de le rappeler à la modération; aussi, a-t-il fait fixer à mardi prochain l'interpellation sur les affaires d'Orient (2), et il compterait en profiter pour prononcer un discours favorable à l'Autriche, en recommandant la modération au vainqueur, et appuyant formellement la Conférence. Pour préparer la Russie à cette attitude de l'Allemagne, il aurait demandé à l'Empereur Guillaume d'écrire une lettre à l'Empereur Alexandre, en appelant à sa sagesse, et lui conseillant de ne pas abuser de sa victoire; l'envoi de cette lettre se déciderait ce soir, et le général de Manteuffel, qui en serait chargé, partirait demain en mission confidentielle pour Pétersbourg. Le point qui dans les conditions russes (3) semblerait surtout excessif au prince de Bismarck, serait celui qui a trait à l'organisation et à l'extension de la Bulgarie.

(1) Par l'article 19 du Traité de San Stefano, qui comportait la cession par la Turquie à la Russie de la Dobroudja, la Russie se réservait la faculté «d'échanger» ce territoire «contre la partie de la Bessarabie détachée par le Traité de 1856». Le 7 février à 11 h. 10 du soir, M. Debains avait déjà télégraphié : «Les deux Chambres ont voté ce soir à l'unanimité une résolution très ferme conçue dans les meilleurs termes pour protester contre la rétrocession des districts de Bessarabie et contre toute compensation territoriale.» Le 14 juillet 1878 (dépêche n° 10), M. de Bâcourt, gérant du Consulat général à Bucarest, signalait que les décisions du Congrès de Berlin, sur la Bessarabie, avaient eu «un contre-coup douloureux dans tout le pays».

(2) Voir ci-dessous n° 253.

(3) Voir ci-dessus n° 232.

## 250.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 16 février 1878, 7 h. 14, soir.*

Le prince de Bismarck, me devançant au moment où j'allais me rendre chez lui, vient de me faire une longue visite. Il s'est montré particulièrement aimable pour vous et pour moi dans son langage qui a été absolument sympathique au Cabinet du 14 décembre. Ses déclarations fort nettes au point de vue pacifique se sont résumées dans ce dernier mot : « *que mon discours d'arrivée à l'Empereur répondait entièrement à ses vues et définissait le terrain politique sur lequel il désirait marcher avec moi* ».

L'heure tardive ne me permettant pas de vous écrire aujourd'hui en détail sur cet entretien, je le ferai après notre seconde entrevue qu'il a fixée à demain; je charge seulement M. de Laboulaye de vous répéter de vive voix quelques-unes des déclarations du Chancelier.

## 251.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 10. *Berlin, 16 février 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 février; Dir. pol., 19 février.)

[Attente des déclarations annoncées du prince de Bismarck sur la question d'Orient.]

Le Chancelier serait surtout guidé par le désir de sauver la situation du comte Andrassy, et de venir en aide à l'Autriche où l'état des choses semble être devenu fort grave d'après toutes les informations que l'on reçoit ici. Le mécontentement en Hongrie aurait pris les plus sérieuses proportions, l'irritation de la population réagit sur la Chambre où le ministère Tisza aurait perdu la majorité; les idées séparatistes feraient un chemin dangereux, que seraient loin de décourager les agents russes nombreux répandus dans les pays magyars, tandis que d'autres chercheraient à réveiller les aspirations slaves en Bohême et Galicie. Le Chancelier allemand croirait donc le moment venu d'intervenir et de chercher à empêcher le mal de s'accentuer davantage; pour lui, il y a deux intérêts en présence dans la question actuelle, et il n'entend sacrifier ni l'un ni l'autre; il veut que la Russie soit satisfaite, qu'elle soit *rassasiée*,

suivant son expression favorite, il accepte très bien qu'elle retire de la guerre de grands avantages, il n'est peut-être pas fâché que l'Autriche éprouve de nombreux mécomptes, mais il n'admet pas que l'échec de la politique austro-hongroise aille jusqu'à compromettre l'existence de cet Empire ou à faire perdre le pouvoir à l'homme politique qu'il a toujours trouvé docile à ses directions et qui est à Vienne la représentation et le gage de l'alliance des Trois Empereurs. Pour le prince de Bismarck, le maintien de l'alliance des Trois Empereurs est d'un intérêt supérieur à tous ceux que peut soulever la question d'Orient; si fragile que soit devenu le lien qui la forme, il ne veut pas qu'il soit rompu, et, dût-il même y avoir des points graves de discussion entre les trois alliés, il tient à ce qu'en apparence tout au moins l'alliance subsiste et soit officiellement maintenue. Voilà, d'après ce que je puis démêler dans ce que l'on me rapporte de sources très diverses, l'objectif principal de sa politique actuelle, et le motif pour lequel il attache un si grand prix au maintien du comte Andrassy; son action à Pétersbourg, son discours de mardi prochain, auraient donc pour but d'empêcher une rupture entre la Russie et l'Autriche, de détourner celle-ci d'une alliance anglaise et de chercher à combler la brèche faite par les derniers événements à l'alliance des Trois Empereurs.

[Envoi d'un article de la *National Zeitung*.]

Le long entretien que je viens d'avoir avec le prince de Bismarck ne modifie pas le sens des indications contenues dans cette dépêche; bien qu'il ne m'ait fait aucune déclaration directe relativement à l'interpellation ou aux affaires d'Orient, son langage sur la nécessité d'assurer la paix au moyen de *la sagesse et de la modération de tous* ne peut que confirmer mes impressions.

Les journaux de Berlin commencent à parler de la mission qui serait donnée au maréchal de Manteuffel et dont je vous ai entretenu dans mon télégramme d'hier soir [1].

## 252.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 17 février 1878, 2 h. 25, matin.*

Vos télégrammes de ces derniers jours m'ont fait connaître l'émotion causée à Saint-Pétersbourg par l'arrivée de la flotte anglaise devant Constantinople [2].

[1] Note de la main de M. de Saint-Vallier. Voir ci-dessus n° 249. — [2] Voir ci-dessus n° 246.

Celle qui régnait à Londres n'était pas moins vive (1). En ce moment, les deux Cours échangent des communications dont le résultat n'est pas encore connu. La situation est si compliquée et si grave qu'il est impossible de prévoir l'issue de cette discussion. Dans l'état des choses, la prompte réunion de la Conférence semble à l'Angleterre et à l'Autriche le seul moyen de dénouer les difficultés actuelles et j'ai lieu de croire que les deux Cabinets désirent que les Plénipotentiaires soient convoqués dans le plus bref délai possible. Bien que la Conférence n'ait pas un grand attrait pour nous, nous voulons trop sincèrement le maintien de la paix générale pour ne pas faire nous-mêmes des vœux en faveur de ce suprême effort de pacification. Je viens donc encore une fois et d'une manière plus pressante vous prier de faire entendre au Cabinet de Saint-Pétersbourg les conseils pacifiques que nous lui donnions récemment, lorsqu'il s'est agi de préparer les négociations entre la Russie et la Porte. Aujourd'hui, d'ailleurs, comme il y a un mois, nous tenons le même langage à Londres, et nous restons ainsi fidèles à nos sentiments amicaux pour les deux Puissances, en même temps qu'au rôle de conciliation qui seul peut nous convenir dans les conjonctures présentes.

## 253.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 20 février 1878, 3 h. 45, soir.*

Les journaux du matin donnent enfin le texte plus complet du discours (2) du prince de Bismarck et permettent de le mieux comprendre. Je vous envoie par la poste un texte original sur lequel vous pourrez juger plus sûrement. En résumé, le Chancelier paraît avoir voulu satisfaire à la fois la Russie et

(1) Voir ci-dessus n° 247.

(2) Répondant le 19 février au Reichstag à une interpellation de M. de Bennigsen, le Chancelier présenta d'abord un exposé de la situation en Orient. Parlant ensuite de « la position que l'Allemagne, dans ces circonstances, a prise ou prendra, — la position, prise ou à prendre par elle», le prince de Bismarck définit l'attitude de l'Allemagne, qui dans les affaires d'Orient devait être un «honnête courtier», «personne de confiance entre l'Angleterre et la Russie» et «entre la Russie et l'Autriche, si elles ne peuvent d'elles-mêmes s'accorder». Le Chancelier conclut : «Je ne crois pas que personne ait le droit de donner à la nation, à l'Empereur, aux Princes qui ont à prendre des résolutions dans le Conseil fédéral, si nous voulions faire une guerre offensive, — leur donner le conseil de faire appel au dévouement éprouvé de la nation et de lui demander le sacrifice de son sang et de son bien pour une guerre ayant quelque autre but que la défense de notre indépendance à l'extérieur, de notre unité entre nous, et la protection d'intérêts qui soient si évidents que, lorsque nous nous armerons pour les sauvegarder, nous soyons soutenus non seulement par le vote unanime indispensable du Conseil fédéral, mais aussi par la pleine conviction, le plein enthousiasme de la nation allemande.»

l'Autriche, laisser à peu près carte blanche à la première et persuader à la seconde qu'elle n'avait pas à en souffrir. Ce qui domine après le souci de limiter la politique extérieure allemande à la défense des intérêts allemands, c'est une affirmation solennelle et réitérée des vues pacifiques du Cabinet de Berlin; c'est le langage même qu'il m'avait tenu et il a également insisté, comme il l'avait fait avec moi, sur l'intérêt de l'Allemagne à ne pas chercher de nouvelles augmentations de territoire. Il a été très net sur l'affirmation de la prochaine réunion du Congrès dont il revendique en principe la présidence pour l'Allemagne, s'il se tenait sur le sol allemand, tout en se montrant disposé, suivant les circonstances, à se départir de son droit, phrase que mon collègue de Russie m'a expliquée en m'assurant qu'il y avait accord à ce sujet avec le prince Gortchakoff, à qui la présidence serait déférée en raison de l'absence certaine du prince de Bismarck.

Quant aux impressions de mes collègues, le comte Karolyi se déclare satisfait, M. d'Oubril joue la déconvenue, ce que je crois peu sincère, et M. Odo Russell se déclare hors d'état de démêler encore ce qu'il y a au fond de cette longue déclaration. Pour moi, j'y vois un soin jaloux de maintenir l'entière liberté d'action et d'appréciation de l'Allemagne.

Hier soir, chez l'Impératrice, j'ai pu m'entretenir longtemps avec le Roi des Belges et le Prince de Galles [1]; tous deux m'ont parlé beaucoup et avec un extrême intérêt de notre Exposition, à laquelle ils pressent les Princes d'Allemagne de se rendre comme ils le feront eux-mêmes, mais le Prince de Galles, en m'annonçant son voyage à Paris la semaine prochaine pour y rester huit jours, m'a dit ses profondes inquiétudes actuelles motivées par les prétentions insoutenables de la Russie et la surexcitation croissante de l'opinion publique anglaise sur laquelle il m'a donné quelques détails alarmants.

## 254.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 21 février 1878, 5 h. 54, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

Le Gouvernement russe a pris l'engagement [2] demandé par le Cabinet anglais de ne pas occuper la côte asiatique de la mer de Marmara. Je pense

(1) Venus à Berlin pour assister aux mariages de deux Princesses de Prusse, l'une fille du Prince Impérial, l'autre du Prince Frédéric-Charles.

(2) Le 21 février le comte Schouvaloff écrivait à Lord Derby : « Le prince Gortchakoff me charge de communiquer à Votre Excellence que le Cabinet impérial n'entend pas occuper la côte asiatique des Dardanelles si l'Angleterre s'en abstient également. » (17e *Blue Book* de 1878.)

que Lord Derby en fera la déclaration ce soir à la Chambre des Pairs.

Mais il est un peu troublé d'une nouvelle qui arrive de Constantinople, de l'intention que l'on prête aux Russes de pénétrer de force dans cette ville malgré la résistance du Sultan.

## 255.

### M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 14. Confidentielle. *Berlin, 24 février 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mars; Dir. pol., 5 mars.)

J'ai eu l'honneur de voir aujourd'hui le prince de Bismarck et de l'entretenir de la question d'Orient. Je l'ai trouvé alarmé de la situation qu'il regarde comme fort aggravée; les exigences des Russes lui paraissent s'accroître de jour en jour, et, bien qu'il soit convaincu que les Anglais, divisés, désorientés, honteux de leurs fautes, sont prêts *à avaler encore bien des couleuvres*, il commence à craindre que, mis au pied du mur, ils ne se résolvent tout à coup à la guerre; de leur côté, les Autrichiens commencent à se monter, l'excitation hongroise réagit sur l'esprit viennois, et le langage de la presse de Vienne témoigne de cette tension progressive; la barbarie avec laquelle les Russes auraient mis à mort quatre Polonais, sujets autrichiens, dont deux médecins, fournit un thème nouveau aux colères des journaux autrichiens, la position du comte Andrassy devient de plus en plus difficile, il est violemment poussé par les Hongrois et par un grand nombre d'Autrichiens, mais l'Empereur et l'Archiduc Albert résistent à toutes les incitations belliqueuses.

Cependant, aux yeux du prince de Bismarck, il y a une différence essentielle entre la situation de l'Angleterre et celle de l'Autriche en face de la Russie; le litige pour l'Autriche repose sur les intérêts les plus graves, les plus considérables; quelques-uns sont même vitaux pour elle. «Eh bien, dit-il, vous verrez qu'on s'accordera, qu'on trouvera un terrain d'entente; pour l'Angleterre, au contraire, il n'y a pas d'intérêts bien réels sur le tapis, mais les questions d'amour-propre sont en jeu; c'est là ce qui m'effraie; pas de transaction possible quand l'amour-propre des nations se met de la partie. Pour la Conférence, je commence à croire que Pétersbourg n'en veut plus, s'il en a jamais voulu sérieusement; le prince Gortchakoff a beau rechercher toujours les rôles de grandes coquettes; cette fois, il me paraît les jouer avec trop de naturel pour que mon attention ne soit pas éveillée; a-t-il, oui ou non, voulu un Congrès ou une Conférence? J'en doute, quand je vois tous les

essais de l'Autriche, appuyés de notre bon vouloir à tous, repoussés successivement pour des questions accessoires et secondaires : difficulté sur le siège de la Conférence, difficulté pour substituer un Congrès à une Conférence, difficulté pour revenir d'un Congrès à une Conférence, aujourd'hui enfin difficulté sur la date de l'ouverture, tout cela m'amène à penser qu'on ne veut pas de Conférence à Pétersbourg ou, du moins, qu'on n'en veut une que lorsqu'on aura réglé les questions essentielles dans un tête-à-tête commode avec la Turquie et qu'on n'aura plus qu'une formalité d'enregistrement à proposer à l'Europe; en attendant on amuse le tapis. Aujourd'hui même, j'ai une nouvelle preuve à l'appui de mes soupçons. Sur la demande des Cours de Vienne et de Londres et pour leur être agréable, j'ai dû donner l'ordre avant-hier [1] à notre Ambassadeur à Pétersbourg de faire une démarche près du prince Gortchakoff et de le prier en notre nom de hâter la réunion de la Conférence et de la fixer au 15 mars. J'ai prescrit cette démarche à contre-cœur, n'en augurant pas un bon résultat malgré l'extrême courtoisie de la forme et l'absence de tout conseil ou observation de notre part; je connais trop bien la susceptibilité aiguë et l'orgueil chatouilleux du prince Gortchakoff. Je ne m'étais pas trompé; le général de Schweinitz me télégraphie ce matin que le Chancelier lui a opposé une fin de non-recevoir polie, mais formelle, basée sur l'impossibilité où se trouverait la Russie de se rendre à une Conférence à l'époque indiquée, le temps lui faisant défaut jusque-là pour terminer avec la Turquie *des arrangements préalables* absolument indispensables; il n'entre pas dans nos vues de pousser plus loin une insistance qui serait d'ailleurs inutile; nous avons donc dû nous contenter de cette réponse que je viens d'avoir tout à l'heure le regret de faire connaître à Lord O. Russell. »

« Mais ce qui m'a surpris dans le télégramme de M. de Schweinitz, c'est une phrase du prince Gortchakoff que Lord Odo Russell ne paraît pas comprendre mieux que moi; le Chancelier russe, en effet, aurait dit à notre Ambassadeur qu'il s'étonnait de notre inquiétude, les rapports directs entre la Russie et l'Angleterre étant très suivis en ce moment et assez amicaux pour ne pas faire redouter une rupture. »

Le prince a ensuite examiné les éventualités qui peuvent se produire, soit le maintien de la paix, si l'Angleterre continue à céder dans le fond tout en menaçant pour la forme, soit la guerre entre la Russie et l'Angleterre seule, soit la guerre entre la Russie et l'Angleterre unie à l'Autriche; il persiste à avoir confiance dans le maintien de la paix; cependant, il croit que la Russie a pris aujourd'hui son parti des deux autres éventualités et qu'elle est prête à s'y exposer plutôt que de sacrifier les avantages principaux qu'elle entend retirer de ses victoires sur les Turcs. Une guerre contre l'Angleterre seule ne

[1] Cf. *Die Grosse Politik*, t. II, 321; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, 322.

paraît pas l'effrayer; maîtresse de Constantinople, dominant les Turcs enchaînés à sa cause, elle dispose de leurs canons, de leur matériel de guerre, et peut empêcher tout vaisseau anglais de pénétrer dans la mer Noire; de plus en agissant à Gallipoli et sur la côte asiatique des Dardanelles, elle peut enfermer la flotte anglaise dans la mer de Marmara et la réduire par la famine, et les Anglais se rendent compte de cette situation, car ils font chaque jour une nouvelle concession. Il y a huit jours, la seule entrée des Russes à Constantinople était un *casus belli;* aujourd'hui la traversée de Constantinople par une division russe allant s'établir à San-Stefano ne tire pas à conséquence, si la division ne s'arrête pas; demain elle pourra s'arrêter un temps déterminé.

« Je ne crois donc pas, continue le prince de Bismarck, à une guerre séparée entre la Russie et l'Angleterre; la première ne la redoute pas, la seconde a laissé passer l'heure favorable; cependant, je sens bien que tout est à la merci d'une collision ou d'un incident, c'est pour cela que je vous disais tout à l'heure que je suis effrayé.

« Reste la troisième éventualité, celle d'une guerre de l'Autriche et de l'Angleterre avec la Russie, ce serait alors la guerre continentale, bien autrement grave pour nous, bien plus nuisible à tous nos intérêts; eh bien, je regrette de le dire, mais je crois que la Russie ne la redoute pas non plus beaucoup, comptant sur son immense territoire pour se mettre hors d'atteinte en cas de défaite et convaincue qu'elle peut *démolir* l'Autriche, tandis que celle-ci ne peut lui faire qu'un mal passager. A mon sens, la Russie se trompe, parce que ce serait au fond la guerre entre les millions anglais payant les soldats autrichiens et la misère russe; l'Autriche, soutenue financièrement, peut beaucoup, et, si la Russie a fait jusqu'ici des prodiges au point de vue du payement de ses armées, le moment est proche où cela s'arrêtera. »

« Voilà donc les perspectives que j'entrevois et que j'entrevoyais déjà quand j'ai fait mon discours de mardi [1] qu'on a accusé d'être *russe;* tandis qu'il n'était que *réaliste.* Qu'est-ce que je veux en effet? Le maintien de la paix; qu'est-ce que je redoute le plus? Une guerre à nos frontières entre nos deux meilleurs amis, l'Autriche et la Russie. Puis-je l'empêcher en cherchant à intimider la Russie? Non, car elle sait que jamais ni l'Empereur ni moi ne voudrons faire tirer l'épée allemande contre l'alliée séculaire; alors que reste-t-il à faire? Éviter tout ce qui pourrait encourager l'Autriche, puisque, la Russie ne voulant pas céder, c'est elle qui devra céder. Voilà pourquoi j'ai parlé comme je l'ai fait et j'aurais pu ajouter que, dans ma conviction profonde, la destruction de la Turquie ne donnera aucune force nouvelle à la Russie; au contraire, sous la domination turque, toutes les petites Principautés du

[1] Voir ci-dessus n° 253, note 2.

Danube cherchaient leur appui à Pétersbourg; toutes les populations chrétiennes slaves étaient dans la main d'Ignatieff.

« Aujourd'hui la guerre n'est pas encore finie et voyez déjà ce qui se passe entre la Russie et la Roumanie, entre la Russie et la Serbie; demain il en sera de même avec la Bulgarie et le Monténégro. Je vous affirme que, si l'on avait un peu de sang-froid, on prendrait avec plus de calme les événements accomplis, et qu'on ne tarderait pas à y découvrir les conséquences que j'entrevois; l'avenir réserve plus d'une surprise aux acteurs d'aujourd'hui, et ce ne sont pas ceux qui se croient les plus lésés qui auront à pleurer le plus amèrement. »

## 256.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 17. *Berlin, 2 mars 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 6 mars.)

En rendant compte à Votre Excellence par ma dépêche n° 14 [1] de mon dernier entretien avec le prince de Bismarck, je me suis attaché à lui faire connaître les vues personnelles du Chancelier sur la solution des difficultés orientales, qu'il prévoit comme pouvant en être les conséquences. Les renseignements qui me sont donnés sur les dispositions qu'il a manifestées hier ne diffèrent pas essentiellement de celles dont il me faisait part il y a cinq jours; la marche des événements depuis lors ne paraît pas les avoir modifiées, elle a seulement rendu plus vraisemblable à ses yeux la seconde éventualité dont il m'entretenait, celle d'une guerre probable entre la Russie et l'Angleterre *seules*. Le prince a traité hier cette question dans une conversation *à cœur ouvert et à tunique déboutonnée* (c'est le terme dont il se sert) avec le confident dont il a le plus souvent besoin pour ses affaires personnelles et auquel il s'ouvre le plus volontiers [2]; il lui a dit que la situation ne s'éclaircissait pas et qu'elle tendait, au contraire, à s'obscurcir entre la Russie et l'Angleterre. « Gortchakoff, aurait-il ajouté, joue sa partie en grand artiste; s'il a fait des fautes au début, il les rachète bien aujourd'hui, mais son dernier coup est son triomphe; depuis une semaine, il a profité avec un art merveilleux des retards qu'il suscitait dans la signature de la paix pour séparer l'Autriche de l'Angleterre, et je crois pouvoir dire qu'il y est parvenu. Il s'agissait pour lui, bien assuré de *notre neutralité sympathique*, de réduire à *un* les *deux* adversaires que lui sus-

(1) Voir ci-dessus n° 255. — (2) Sans doute M. de Bleichrœder.

citaient les résultats énormes qu'il entend retirer de ses victoires; il a pesé les conditions auxquelles il pourrait désintéresser l'un des deux, et, d'accord en cela *avec mes conseils* il a préféré satisfaire l'Autriche par des concessions qui ne lui coûtent pas beaucoup et laisser l'Angleterre courir, si bon lui semble, au devant de l'échec qu'elle se prépare en jouant *seule* une telle partie. Les pourparlers entre Pétersbourg et Vienne ont pris une tournure satisfaisante, et Gortchakoff a réparé la faute qu'il avait faite de blesser l'amour-propre autrichien dans une question de forme, le refus de Vienne comme siège de la *fameuse* et *hypothétique* Conférence; il a fait, pour y parvenir, les concessions nécessaires avec d'autant plus d'empressement qu'elles ne le gênent guère, car elles portent presque entièrement sur *les petits alliés*, Serbie, Roumanie, Monténégro. L'Autriche, de son côté, comprend *mieux ses vrais intérêts; elle a entendu nos avis amicaux*, et, si elle demande toujours un subside aux Délégations, si elle veut toujours mobiliser deux ou trois corps d'armée, ce n'est plus en vue d'une guerre contre la Russie, mais bien d'une prise de possession de ce qui lui revient légitimement dans le partage de l'Orient, du gage qui lui est nécessaire pour qu'elle puisse admettre la part que se fait la Russie, c'est-à-dire de l'occupation immédiate et de la future annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, *d'accord et après entente* avec la Russie.

Le danger me paraît donc écarté de ce côté, et je crois Andrassy consolidé, ce dont je me réjouis vivement. Cette détente de la situation autrichienne est un grand point gagné, mais rend peut-être plus douteux l'apaisement du côté anglais. Les Russes, en effet, vont être d'autant plus hautains et cassants avec les Anglais qu'ils n'auront plus rien à redouter du côté de Vienne, et les Anglais, à leur tour, seront d'autant plus hargneux et irrités qu'ils se sentiront joués une fois de plus, ce dont *ils devraient commencer à avoir l'habitude;* c'est vous dire que je crains beaucoup la rupture et que je ne vois plus qu'un moyen de l'empêcher, ce serait que l'Angleterre fût aussi avisée (*klug*) que l'Autriche, et prît, elle aussi, le gage qui lui convient; elle serait alors *rassasiée;* tous deviendraient des copartageants et il n'y aurait plus d'obstacle au Congrès ou à la Conférence, comme on voudra, d'*enregistrement*. C'est ce que je dis chaque jour à Lord Odo Russell, et ce que j'ai conseillé aussi au Prince de Galles qui était venu me demander d'agir à Pétersbourg en faveur de l'Angleterre. Je lui ai fait observer qu'il me poussait à faire la faute qu'a faite Napoléon en envoyant Benedetti nous imposer la paix de Nikolsbourg au lendemain de Sadowa; un vainqueur peut se rendre à la nécessité, mais il ne pardonne pas les exigences des neutres à un pareil moment; évidemment, nous pourrions arrêter la Russie par un langage menaçant, mais elle ne nous le pardonnerait pas plus que nous ne l'avons pardonné à Napoléon; il n'y a pas à nous demander cela. Pourquoi l'Angleterre a-t-elle imité les tergiversations de Napoléon, ne sachant pas faire ses conditions avant Langensalza? Pourquoi n'a-t-elle pas fait les

siennes avant Plevna? Elle aurait obtenu tout ce qu'elle aurait voulu; il est trop tard maintenant; il n'y a plus qu'un moyen, prendre son gage; qu'elle le fasse vite, l'Égypte est à sa portée. Après cela, tout le monde ne demandera qu'à s'embrasser et à hâter la réunion de la Conférence que, pour ma part, je verrai avec plaisir n'importe où, sauf bien entendu à Berlin, malgré les nouveaux efforts de Gortchakoff pour m'y décider. Je n'y veux pas prendre part, et j'y serais contraint, ce à quoi je ne me prêterai pas; j'ai de trop bonnes raisons pour ne pas me laisser forcer la main. »

J'ai cru devoir reproduire tel qu'il m'a été rapporté le langage du prince, et je me borne à ajouter qu'il est absolument conforme à ce que mon collègue d'Angleterre m'a confié sur les conseils que le Chancelier lui fait entendre; de plus, M. de Bülow, si réservé qu'il soit, m'a dit hier, sur une détente survenue dans les rapports de l'Autriche et de la Russie, quelques mots entièrement en harmonie avec ce qui précède.

## 257.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 3 mars 1878, 6 h. 20, soir.*

(*Reçu* : 9 h., soir.)

Certains indices qui sont accueillis ici avec une grande faveur permettent d'espérer, semble-t-il, que le prince de Bismarck commencerait à faiblir sur la question d'un Congrès, dont il accepterait avec la présidence qui lui reviendrait de droit la réunion à Berlin. L'Autriche, sollicitée avec de nouvelles instances de consentir à l'occupation de la Bosnie par ses troupes, persiste dans sa résistance. On ne désespère cependant pas de la voir se résigner, ce qui résoudrait heureusement la question toujours passionnément controversée de l'occupation temporaire de la Bulgarie par les Russes. L'occupation autrichienne se traduirait inévitablement dans ce cas par une annexion à son profit d'une partie de la Bosnie. La paix n'est décidément pas encore signée; on espérait qu'elle le serait aujourd'hui, anniversaire de l'avènement de l'Empereur au trône; les Russes aiment ces rapprochements de dates. On ne croit cependant pas que la signature puisse être longtemps différée désormais. Il y aurait grand péril en la demeure.

Des points importants sont déjà acquis, tels que la cession d'un territoire en Arménie, comprenant Batoum, Kars et Bayazid, Erzeroum restant turque, ce qui laisse libre la fameuse route prétendue des Indes.

La constitution de la Bulgarie reste entre les Plénipotentaires la pierre d'achoppement, les Russes maintenant pour la délimitation de la province le principe de la majorité des habitants de telle ou telle race dans chaque localité, et les Turcs trouvant avec raison que l'application d'un pareil principe peut mener très loin. Il est admis qu'en tout cas Andrinople restera en dehors de la combinaison bulgare. Les Russes maintiennent aussi l'indemnité pécuniaire, sans se faire aucune illusion sur les chances de son payement, mais à titre seulement, dans leur pensée, d'une garantie de plus contre les agissements futurs de la Turquie.

## 258.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 5 mars 1878, 8 h. 54, soir.*

(*Reçu* : le 5 à 10 h., soir.)

M. de Bülow vient de m'annoncer que, sur la demande instante des Cours de Vienne et de Pétersbourg, la Cour de Berlin, dans le désir de donner aux Cabinets intéressés un témoignage d'amitié et de contribuer au maintien de la paix, s'était décidée à surmonter ses répugnances et à accepter que Berlin fût le siège du « Congrès ».

Dans le même but de pacification, le prince de Bismarck consentira à le présider; le prince Gortchakoff et le comte Andrassy l'en ont déjà remercié et annoncent leur venue [1].

## 259.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 20. *Berlin, 6 mars 1878.*

(*Reçu* : Dir. pol., 16 avril.)

Votre Excellence sait que, depuis ma nomination à l'ambassade de Berlin, je me suis préoccupé avec soin de chercher à faire disparaître les causes de défiance ou de préventions qui peuvent subsister entre la France et l'Alle-

[1] Cf. *Die Grosse Politik*, t. I, n°s 332-333; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n°s 333, 334.

magne en m'attachant à faire la lumière sur les sentiments résolument pacifiques du Gouvernement, des Chambres et de la population de notre pays; il m'était permis de m'exprimer sur ce point avec une netteté et une énergie d'autant plus grandes que j'y étais autorisé, à la fois par les paroles qu'avait bien voulu me faire entendre au moment de mon départ M. le Maréchal Président de la République, par les instructions de Votre Excellence et, s'il m'est permis de l'ajouter, par mes convictions personnelles, fondées sur ma connaissance des idées et des espérances de la presque unanimité de nos concitoyens. Telle est la pensée qui a dicté mes paroles à l'Empereur dans mon discours de remise des lettres de créance, mon langage invariable dans mes entretiens fréquents avec lesSouverains et les Princes de la famille impériale ou des autres Maisons souveraines de l'Allemagne, mes déclarations dans mes entrevues avec Son Altesse le prince de Bismarck, dans mes conversations avec M. de Bülow, les autres Ministres, les hommes d'État allemands ou les chefs de mission du Corps diplomatique. Mon attitude, je suis heureux de pouvoir le constater aujourd'hui, a été comprise et appréciée comme je désirais qu'elle le fût, et je viens d'en recevoir le témoignage de la bouche de l'Empereur lui-même et de celle de ses Ministres.

Un de mes plus vifs regrets, Votre Excellence ne l'ignore pas, avait été le refus de participation de l'Allemagne à notre Exposition universelle; sans revenir sur les causes qui avaient pu, il y a dix-huit mois[1], motiver cette résolution que j'ai déplorée au point de vue des intérêts des deux pays et de l'établissement entre eux de relations plus cordiales et plus confiantes, j'ai voulu examiner s'il ne serait pas possible d'en corriger au moins en partie les fâcheux résultats en cherchant à obtenir une participation quelconque de l'Allemagne et à l'intéresser ainsi à la grande œuvre pacifique dont nous avons entrepris la réalisation; malheureusement, le temps si limité qui devait s'écouler entre mon arrivée à Berlin et l'ouverture de l'Exposition ne me permettait plus de tenter avec chance de succès les démarches nécessaires pour décider le Gouvernement impérial à se prêter à une participation générale de l'industrie, de l'agriculture, du commerce allemands; il était trop certain, en effet, qu'on ne pouvait plus offrir, trois mois à peine avant l'ouverture, à une nation qui n'avait pu s'y préparer, de prendre part à l'Exposition.

Mais il m'a paru qu'il y aurait, du moins, possibilité d'obtenir sur un terrain spécial et limité le concours de l'Allemagne et d'affirmer ainsi aux yeux du monde le désir d'entente mutuelle, la recherche de bons procédés réciproques qui animent à l'égard l'un de l'autre les deux Gouvernements; j'ai pensé que ce terrain pourrait se rencontrer dans une participation effective de l'Allemagne à l'Exposition Universelle des Beaux-Arts, et, encouragé par les bien-

(1) Voir ci-dessus nos 110, 118 et 119.

veillantes-dispositions et par l'accueil plein de prévenances que j'avais trouvé près de l'Empereur, du prince Chancelier et du Gouvernement, j'ai profité de la première occasion qui m'a été offerte de m'en ouvrir avec le prince de Bismarck, qui a bien voulu entrer dans mes idées et apprécier comme moi l'influence qu'aurait sur l'avenir des relations franco-allemandes cette preuve tangible des dispositions amicales des deux Gouvernements; préoccupée d'abord des difficultés matérielles de l'exécution en raison de l'époque tardive où nous nous trouvions, Son Altesse a reconnu, sur mes observations, qu'il n'y avait pas d'impossibilité matérielle puisque l'Exposition n'était pas limitée à des œuvres d'art faites uniquement en vue de l'Exposition, mais qu'elle embrassait les richesses artistiques produites dans ces dernières années et encore ignorées du grand public européen; à cet égard, je croyais pouvoir affirmer au Prince qu'un pays qui possède, comme l'Allemagne actuelle, les trois grandes Écoles de peinture de Düsseldorf, de Munich et de Berlin serait représenté avec honneur, sans même parler des ressources accessoires que lui offre le talent de ses sculpteurs, de ses graveurs et de ses architectes.

Le prince m'a alors déclaré qu'il était trop désireux de nous donner un témoignage de ses intentions amicales pour ne pas entrer dans mes idées, qu'il allait examiner la question avec le vif désir de me satisfaire, mais qu'il ne pouvait cependant me donner une réponse immédiate, devant auparavant s'enquérir des sentiments des trois Écoles allemandes, des désirs des artistes, de leur possibilité de fournir un contingent suffisant, et, enfin, condition *sine qua non* à ses yeux, de la constitution d'un Comité de contrôle absolument souverain dans le choix et l'admission des objets, qui en réduirait la quantité à un nombre déterminé et qui, surtout, éliminerait avec une inflexible rigueur tous les tableaux rappelant des faits de la guerre franco-allemande, des portraits de généraux illustrés dans cette guerre, tout ce qui, en un mot, pourrait éveiller la juste susceptibilité ou évoquer les pénibles souvenirs du public français. Il me promit d'activer cette enquête en s'efforçant de la rendre favorable et de prendre aussitôt après les ordres de l'Empereur dont il s'empresserait de me faire connaître la décision.

Hier, le prince Chancelier m'a envoyé le premier Secrétaire de la Chancellerie impériale pour m'annoncer qu'il était heureux de pouvoir satisfaire au désir que je lui avais exprimé, l'Empereur ayant bien voulu donner son approbation à la proposition qu'il lui avait soumise de décider la participation de l'Allemagne à l'Exposition de Paris pour la section des Beaux-Arts. « Dites à l'Ambassadeur de France que son Gouvernement, en le choisissant et en nous l'envoyant ici, nous a remis une carte de visite amicale qui en appelait une de notre part et que nous nous sommes empressés de saisir la première occasion de la lui rendre. » Après m'avoir répété ce message textuel sur l'ordre exprès du prince de Bismarck, le baron de Holstein a ajouté que le prince de

Hohenlohe serait chargé d'une communication officielle, que le choix et l'envoi des œuvres d'art allait se faire avec toute la promptitude possible, que le nombre des tableaux serait d'environ deux cents auxquels on joindrait un petit nombre de statues, de bustes et de groupes, puis des gravures, des dessins et enfin des modèles d'architecture afin que toutes les branches de l'art allemand soient représentées à Paris. Des renseignements précis sur le nombre et l'importance des envois me seront envoyés aussitôt que possible pour que je puisse en instruire M. le Commissaire général de l'Exposition, et l'on va examiner si l'un ou quelques-uns des membres du Comité ne devront pas être dès à présent envoyés à Paris pour régler tous les détails d'installation.

J'ai adressé immédiatement mes remerciements au prince de Bismarck, et j'ai profité avec empressement de l'occasion que m'a fournie hier soir le grand dîner offert à Leurs Majestés en l'honneur de l'Archiduc Rodolphe par l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie pour exprimer à l'Empereur mes sentiments de reconnaissance. Sa Majesté m'a répondu : « Ne me remerciez pas, M. l'Ambassadeur, c'est moi qui aurais plutôt à vous remercier puisque votre attitude depuis que vous êtes parmi nous me permet aujourd'hui de prendre une décision qui répond à mes plus vifs désirs et que j'avais vivement regretté de ne pouvoir adopter à une autre époque, bien que je fusse déjà animé des mêmes vues qu'actuellement, mais j'avais dû m'incliner, en Souverain constitutionnel respectueux de la Constitution, devant l'avis unanime de mes Ministres alors contraire au mien et devenu aujourd'hui, grâce à vos efforts, conforme à mon propre sentiment; je veux d'ailleurs contribuer de mon mieux à ce que je regarde comme un gage de concorde entre nos deux pays, et j'ai ordonné dans ce but qu'on prenne dans mes palais, dans tout ce que Moi, l'Impératrice et les Princes nous possédons, ce qu'on jugera devoir choisir parmi les œuvres d'art ayant le plus de mérite pour constituer une digne et complète représentation de l'art allemand contemporain; je ferai connaître un désir analogue à tous les amateurs et possesseurs de galeries de l'Allemagne. »

J'ai reçu ce matin le télégramme que Votre Exellence a bien voulu m'adresser hier soir [1], et j'ai aussitôt prié M. de Bülow de faire parvenir à l'Empereur et de transmettre au prince Chancelier les remerciements dont vous me chargiez d'être l'organe au nom du Gouvernement [2].

[1] Télégramme adressé par M. Waddington, à M. de Saint-Vallier, le 5 mars, à 11 h. 50 du soir, après réception d'un télégramme de M. de Saint-Vallier.

[2] Cf. dans *Die Grosse Politik*, t. III, n° 651, 652 et 653 et *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n°s 335, 336, 338 un rapport de M. de Bülow à l'Empereur en date du 4 mars et en date du 5, une note de M. de Holstein sur sa conversation avec M. de Saint-Vallier, et un rapport du prince de Hohenlohe du 7 février.

## 260.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 33. *Vienne, 6 mars 1878.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 mars.)

J'ai rencontré hier le comte Andrassy à la Cour et l'ai entretenu des événements d'Orient.

Le Ministre des Affaires étrangères a confirmé les impressions que m'avait déjà communiquées l'Empereur [1] au sujet de la conclusion des négociations de San Stefano. Sans vouloir aborder l'examen des Préliminaires de paix signés entre la Russie et la Turquie, Préliminaires dont il m'a dit ignorer la teneur exacte, il a reconnu que les conditions imposées à la Turquie paraissaient devoir être moins dures qu'on se l'était imaginé au premier abord. Il a ajouté qu'aucun obstacle ne lui semblait devoir s'opposer à la réunion du Congrès et a fait ressortir les avantages d'une prompte convocation de cette assemblée. Il a insisté de nouveau sur le prix qu'il attachait à la participation du Gouvernement français à ses délibérations et s'est étonné des hésitations qu'il remarquait en France à ce sujet.

Je rappelai au Ministre en quelques mots les objections qui se présentaient naturellement à tous les esprits, et insistai sur les garanties qu'il était nécessaire de donner à l'opinion.

Le comte Andrassy me répondit avec un accent de conviction sincère qu'il était profondément persuadé des intentions pacifiques du Cabinet de Berlin, et absolument certain que le prince de Bismarck ne chercherait à soulever aucune question qui pût créer des difficultés avec la France. Il ajouta que la ville de Berlin paraissait décidément être celle qui serait le plus facilement agréée à Pétersbourg comme siège du Congrès [2] et qu'il se proposait de faire une communication à tous les Cabinets pour les inviter à accepter ce choix : il espérait que nous ne refuserions pas notre adhésion.

Quant à lui-même, il n'attachait aucune importance au lieu de la réunion, il mettait de côté toute idée personnelle ou nationale pour ne considérer que le but à atteindre.

Je ne pus que prendre acte de cette communication et de ces assurances, ne voulant pas préjuger l'opinion de Votre Excellence quant au choix de la ville de Berlin, comme siège éventuel du futur Congrès.

(1) François-Joseph avait exprimé l'espoir que le Congrès se réunirait bientôt; les dispositions relatives à la Bulgarie étaient celles qui mécontentaient le plus l'Autriche. (Télégr. de M. de Vogüé du 26 février.)

(2) Voir ci-dessus n°s 244, 245 et 258.

## 261.

### LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Pétersbourg, 6 mars 1878, 5 h. 15, soir.*
(*Reçu* : 9 h. 30.)

[Satisfaction causée à Pétersbourg par la réunion du Congrès à Berlin; déclarations du prince Gortchakoff au général Le Flô.]

J'ai trouvé le prince bien portant et se louant en termes *chaleureux* de l'Allemagne et de l'Autriche : « Je suis *excessivement* content, m'a-t-il dit, du prince de Bismarck et d'Andrassy; tous les deux sont ajourd'hui *parfaits* pour nous. » Et il a ajouté : « J'espère que cette bonne entente, que l'on appelle l'alliance des Trois Empereurs, ne donnera lieu à Paris à aucune fausse interprétation; répétez bien à M. Waddington que nos sentiments de vive sympathie pour la France restent les mêmes et qu'il n'y a rien, et qu'il n'y aura absolument rien, dans les rapports des trois Cours du Nord qui puisse lui porter le moindre ombrage. » J'ai répondu que je m'en rapportais complètement à cet égard à l'amitié déjà éprouvée de l'Empereur comme à la loyauté du prince lui-même et que j'étais convaincu que cette confiance serait partagée par Votre Excellence. La prétention de la Grèce, pas plus que celle de la Roumanie, d'être représentées au Congrès n'est admise à aucun degré par la Russie.

## 262.

### M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, LONDRES, ROME, PÉTERSBOURG, CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 7 mars 1878.*

Le comte de Wimpffen est venu hier soir m'annoncer que son Gouvernement projetait de réunir le Congrès à Berlin, en ajoutant qu'aussitôt que le Cabinet de Vienne aurait reçu l'adhésion des Puissances, les invitations officielles leur seraient adressées par le Gouvernement allemand. J'ai dit à M. l'Ambassadeur d'Autriche que j'acceptais cette proposition sauf avis ultérieur du Conseil des Ministres; mais j'ai renouvelé la réserve explicite que j'avais

formulée dès l'origine, à savoir que le Congrès ne s'occupera que des questions qui dérivent *directement et naturellement* de la dernière guerre. J'ai déclaré que j'entendais par là exclure non seulement les affaires de l'Occident, mais celles qui en Orient n'ont pas été soulevées par les derniers événements et j'ai précisé ma pensée en citant l'Égypte. Quoique je n'aie parlé que de l'Égypte, il va sans dire que l'exclusion s'applique aux questions analogues, telles par exemple que celles de Syrie et des Lieux Saints. Ce n'est, ai-je ajouté, qu'après avoir obtenu à ce sujet des assurances formelles que la France pourra accepter officiellement l'invitation au Congrès. Cette marche a été approuvée par le Conseil des Ministres et j'ai prié M. de Vogüé de s'en expliquer nettement avec le comte Andrassy. Avant d'aller au Congrès, il nous faut des garanties sans lesquelles l'opinion publique ici nous approuverait difficilement. Toutes les Puissances ont d'ailleurs intérêt à ce que le champ déjà si vaste des déclarations ne soit pas étendu davantage.

*Pour Constantinople et Pétersbourg seulement :*

Nous attendons avec impatience le texte complet du Traité signé à San Stefano.

## 263.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 8 mars 1878, 6 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

J'ai communiqué à Lord Derby votre acceptation de Berlin pour le Congrès et vos réserves. Il a fort approuvé ces dernières. Il a tenu d'abord à rappeler sa protestation en faveur des Traités de 1856 et de 1871 dont il vous a donné copie [1]. Il m'a dit ensuite avoir répondu à l'Ambassadeur d'Autriche qu'il ne se refuserait pas à envoyer un représentant de l'Angleterre à Berlin, mais qu'il désirait savoir préalablement sur quelles bases porterait la délibération.

Il comptait en outre que le Traité entre la Russie et la Porte lui serait communiqué dans son ensemble.

En réponse à ma question, il m'a dit que l'accord entre les Trois Empereurs lui semblait bien probable, mais que le Gouvernement autrichien persistait à le nier.

(1) Voir ci-dessus n° 235, note 1.

## 264.

### LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 18. *Pétersbourg, 8 mars 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 15 mars.)

L'Empereur, qui m'a fait l'honneur de me recevoir en audience privée ce matin, m'a confirmé, sans y ajouter rien de saillant, les nouvelles plus favorables que j'ai déjà transmises à Votre Excellence par mon télégramme d'hier [1]. Sa Majesté, qui venait de recevoir une nouvelle dépêche de Vienne relative à la proposition de la réunion du Congrès à Berlin, en a pris occasion de me dire qu'Elle espérait que la France ne refuserait pas son assentiment à une combinaison qui semblait devoir donner plus qu'aucune autre des garanties d'une paix solide et sérieuse. « Je compte tout à fait aussi sur le consentement de l'Italie, a-t-Elle ajouté; quant à l'Angleterre il lui sera bien difficile de ne pas y accéder également. Du reste, elle fera à sa guise, nous ne la presserons pas. » Cette dernière phrase n'est pas tout à fait telle qu'elle a été dite; je n'en retrouve pas dans ma mémoire les termes précis, mais j'en reproduis certainement le sens. Comme j'exprimais, au cours de l'entretien, quelque surprise de la résistance opposée par l'Autriche à l'occupation de quelque durée de la Bulgarie par un corps de l'armée russe, alors qu'on lui offrait à elle-même d'occuper la Bosnie : « Oh! cela s'explique assez naturellement, m'a répondu Sa Majesté souriant; l'Autriche occuperait très volontiers, je crois, cette province; mais elle ne le ferait sans doute pas avec le même désintéressement que nous, c'est-à-dire qu'une fois entrée, elle tiendrait à ne plus sortir, et sa situation deviendrait ainsi très délicate et fort embarrassante, au moment où nous autres, fidèles à nos engagements, nous devrions évacuer la Bulgarie. »

Il ne m'a pas paru que l'Empereur se montrât très opposé à cette occupation prolongée de la Bosnie; la préoccupation de son esprit tenait évidemment, en ce moment, à une pensée toute d'honnêteté. Toute sa conversation a, du reste, été pleine d'une réserve froide à l'égard de l'Angleterre, et très courtoise envers l'Autriche. Le prince Gortchakoff avait été plus expansif en ce qui concerne cette dernière Puissance. Je n'ai pas à répéter à Votre Excellence dans quels termes chaleureux, rapportés dans mon télégramme d'hier [1], le Chancelier se louait du prince de Bismarck et du comte Andrassy; mais il avait été, quelques heures auparavant, encore plus explicite avec l'Ambassadeur d'Autriche :

[1] D'avant-hier en réalité. Voir ci-dessus n° 261.

« Écrivez, je vous prie, lui avait-il dit, au comte Andrassy *que je suis fier* de n'avoir jamais douté de son grand esprit, ni de son amitié, et qu'au cours de nos quelques dissentiments de ces derniers temps, ma confiance en lui n'a pas été ébranlée un seul instant. Il a bien voulu me féliciter sur le rétablissement de ma santé; dites-lui que notre bonne entente est aussi, à cette heure, la santé et le salut du monde. » J'ai tenu à reproduire ce langage élevé, parce qu'il est, ce me semble, la meilleure preuve que les questions irritantes qui divisaient les deux Cabinets ont reçu, à San Stefano, une solution satisfaisante pour l'un et pour l'autre. Le baron de Langenau, que je viens de voir, s'en est montré très joyeux; j'ai quelques raisons de croire qu'il s'était assez inquiété d'un commencement de rapprochement qui avait paru se produire entre l'Autriche et l'Angleterre.

Devons-nous nous féliciter nous-mêmes, Monsieur le Ministre, du retour de ces bonnes relations entre les Cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg? Permettez-moi de vous dire que ma conviction est absolument affirmative à cet égard, parce que je considère qu'elles rendront plus faciles et plus rapides les graves résolutions qui devront être prises au Congrès et qu'elles assureront ainsi *cette paix sérieuse et solide* qui tient au cœur de tout le monde, l'Angleterre peut-être exceptée, et qui nous est particulièrement si nécessaire à la veille de notre grande Exposition. Me reportant d'ailleurs aux affirmations du prince Gortchakoff, dans mon entretien d'hier avec lui, j'ai la confiance, que toutes mes dépêches n'ont en tout temps cessé d'exprimer, que la prétendue alliance des trois Cours du Nord n'a absolument rien qui doive nous faire ombrage dans le moment, et j'oserais dire dans l'avenir, tant que nos rapports avec la Russie auront conservé le caractère de bienveillante sympathie qu'ils ont aujourd'hui.

## 265.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Pétersbourg, 9 mars 1878, 4 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 30 soir.)

La dépêche d'hier de Votre Excellence [1] répondait si bien à mes propres préoccupations et les termes en étaient si nets et si précis que je n'ai pas hésité un instant à la communiquer textuellement au prince Gortchakoff et par celui-ci à l'Empereur lui-même. Le premier mouvement du Chancelier a

[1] Voir ci-dessus pièce n° 262.

été un mouvement d'assez vive contrariété; les réserves exprimées par Votre Excellence apparaissaient sans doute de prime abord comme une sorte de fin de non-recevoir. Allant au devant d'une pareille pensée, j'ai fait observer que ce serait là une très fausse interprétation, que l'acceptation spontanée de la proposition autrichienne par notre Gouvernement ressortait de votre dépêche même; que cette acceptation témoignait de notre volonté incontestable de contribuer à l'œuvre de la paix en même temps que de notre désir d'être agréables à la Russie; enfin que les réserves apportées à notre adhésion, fondées sur ce qui avait eu lieu au Congrès de Paris relativement à l'Italie, naissaient, je ne le contestais pas, d'un sentiment de défiance qui s'expliquait de soi-même et que l'esprit élevé et le grand cœur du prince pouvaient apprécier mieux que personne. Le Chancelier m'a répondu qu'il admettait certainement comme nous que le Congrès dût se renfermer dans les questions dérivant, ainsi que vous l'indiquez, *directement et naturellement* de la guerre actuelle et que l'Egypte, la Syrie et les Lieux Saints dussent être exclus absolument de ses délibérations, et « à cet égard », a-t-il ajouté, « vous pouvez compter tout à fait sur moi ». J'ai répondu à mon tour que j'avais, certes, une entière confiance dans la parole de Son Altesse, mais que cette parole n'engageait qu'elle et ne pouvait nous être une garantie à l'égard des autres Puissances. Sans répondre à cette objection, le prince m'a dit : « Ce que je redoute surtout, c'est l'effet que vos réserves peuvent produire sur d'autres Gouvernements et que l'œuvre de la pacification en soit atteinte ou du moins retardée; et d'un autre côté je ne vois pas comment introduire à l'avance la question qui vous préoccupe. » J'ai fait alors observer au Chancelier qu'il y avait peut-être un moyen très simple, c'est que l'invitation officielle qui doit être envoyée de Berlin aux divers Gouvernements renfermât une phrase précisant clairement que la réunion du Congrès devait avoir pour objet, à l'exclusion de toute autre question, le règlement de la question d'Orient telle qu'elle ressort aujourd'hui des derniers événements militaires. Le prince a approuvé cet avis et il a été convenu qu'il l'appuierait à Berlin. Il écrira demain. Quel que soit le résultat de cette démarche, les déclarations énergiques de Votre Excellence, en témoignant que la France entend reprendre sérieusement dans le concert européen le rang qui lui appartient et l'autorité qui lui est due, seront un salutaire avertissement; mais je considérerais comme un si grand malheur à une foule de points de vue que notre pays ne fût pas représenté au Congrès que mon humble avis serait, quoi qu'il advienne, que le Gouvernement passât outre et y donnât son adhésion en renouvelant au besoin les réserves déjà formulées. Ma conviction absolue est que nous ne pourrions qu'y gagner et qu'en agissant autrement nous risquerions de compromettre notre situation.

## 266.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 9 mars 1878, 9 h., soir.*

Vous pouvez déclarer à l'Empereur comme au prince Gortchakoff que nos réserves [1] ne dissimulent à aucun degré une fin de non-recevoir. Nous avons accepté sans arrière-pensée le principe d'une délibération européenne et je puis ajouter qu'ainsi que la Russie nous avons toujours préféré un Congrès à une Conférence. Dans une pensée amicale pour le Cabinet de Saint-Pétersbourg, nous avions même suggéré les premiers que le lieu de réunion fût choisi de manière à assurer la présidence du prince Gortchakoff. Nos réserves n'ont d'autre objet que de bien marquer la limite dans laquelle nous sommes disposés à nous associer aux travaux du Congrès. Il n'est entré dans notre esprit aucune idée de nous tenir à l'écart et ce qui a pu être dit à cet égard dans la presse est contraire aux intentions du Gouvernement. Au reste le prince Gortchakoff reconnaît comme nous que le Congrès doit se renfermer dans le règlement des questions qui ont fait l'objet de la dernière guerre ou qui en sont la conséquence immédiate. Nous sommes persuadés que le Chancelier trouvera sans difficulté une formule qui satisfasse à nos justes préoccupations. Renouvelez en tout cas à l'Empereur l'assurance de notre entier bon vouloir et de notre désir sincère de faciliter la réunion du Congrès.

## 267.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 9 mars 1878, 6 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 9 mars, 10 h. 10, soir.)

[Dépêches reçues.]

J'avais été informé hier que le prince de Bismarck, mal impressionné par le langage de quelques-uns de nos journaux, exprimait la crainte que nous refusions de prendre part au Congrès à cause du choix de Berlin.

(1) Voir ci-dessus nos 262 et 265.

J'ai voulu dissiper immédiatement cette erreur et j'ai fait part, à titre officieux et confidentiel, de notre acceptation à M. de Bülow qui n'a pas caché sa vive satisfaction et a même tenu à faire connaître immédiatement ma communication au prince de Bismarck anxieux, m'a-t-il dit, de nos résolutions.

J'ai rappelé, avec les ménagements et la prudence qu'exige la question, le point sur lequel nous avions dû faire une réserve, la limitation du programme du Congrès aux affaires découlant directement de la guerre et j'ai recueilli une déclaration formelle de vues entièrement conformes aux nôtres à cet égard. Le Ministre m'a dit que pour le Cabinet de Berlin le terrain des travaux du Congrès devait être tracé par le texte du Traité russo-turc et ne s'en écarter en aucun cas; il ignore d'ailleurs encore si le Traité sera soumis en entier au Congrès comme Lord Derby le demande ou en partie seulement. « Mais le terrain, a-t-il ajouté, est déjà trop vaste pour admettre d'autres sujets tels, par exemple, que les questions des Lieux Saints ou de Tunisie qui pourraient ouvrir la porte à de nouveaux conflits. »

[L'Allemagne n'est pas favorable à l'admission de la Grèce au Congrès.]

Le prince de Bismarck et M. de Bülow se montrent particulièrement satisfaits de votre intention de venir en personne au Congrès de Berlin et y attachent beaucoup de prix[1].

## 268.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 11 mars 1878, 11 h. 05, soir*

M. de Bülow vient de me dire en dînant chez moi que votre *sage et judicieuse réserve sur la limitation du droit de discussion du Congrès* rencontre l'assentiment unanime des Cabinets. Sans parler de l'Allemagne qui la recommande et la fait sienne, il sait que la Russie, l'Autriche et l'Italie s'y montrent favorables. Il ignore seulement les dispositions de l'Angleterre[2]. Le Cabinet de Berlin n'a pas encore lancé officiellement les invitations, il attend que l'Autriche le convie à le faire; mais il croit que cela ne tardera pas. De Pétersbourg on lui écrit qu'on désire le Congrès à la fin du mois. M. de Bülow pense que les

(1) Sur cet entretien de M. de Saint-Vallier avec M. de Bülow, cf. le rapport de celui-ci, *Die Grosse Politik*, t. II, n° 339; *la Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II., n° 343.

(2) Le 13 mars à 6 h. 30 du soir le marquis d'Harcourt télégraphiait de Londres qu'après Conseil de Cabinet, il avait été décidé « que l'Angleterre ne paraîtrait au Congrès qu'à la condition d'un engagement absolu de la part de la Russie de soumettre aux délibérations du Congrès la totalité du Traité conclu entre elle et la Porte. »

dernières difficultés ne tarderont pas à être aplanies. A ses yeux, les prétentions anglaises et russes, également excessives, doivent se résoudre par une transaction dont le Cabinet de Berlin est disposé à prendre l'initiative, et qui consisterait à soumettre au Congrès non le Traité de paix tout entier, comme le désire l'Angleterre, ni les seules clauses, comme le prétend la Russie, ayant à ses yeux un intérêt européen, mais toutes les dispositions contenant une modification aux stipulations du Traité de 1856, revisé en 1871.

## 269.

M. DE VIEL-CASTEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Pétersbourg, 13 mars 1878, 5 h. 30, soir.*

M. de Giers vient de me dire que Lord Loftus avait fait hier une démarche auprès du prince Gortchakoff pour solliciter l'adhésion de la Russie à la demande d'admission au Congrès formulée par la Grèce et déjà agréée par l'Angleterre (1).

Le Chancelier a répondu que la prétention du Cabinet d'Athènes ne lui paraissait justifiable à aucun titre, qu'elle était contraire à tous les précédents, qu'en conséquence il ne pouvait l'accueillir favorablement. Il a cependant ajouté que la question pourrait être discutée et tranchée à la majorité des voix, lorsque les Plénipotentiaires des grandes Puissances seraient réunis à Berlin. L'opposition de la Russie à la demande du Gouvernement hellénique me paraît surtout motivée par la crainte de voir d'autres pays rendus indépendants par le Traité de paix comme la Serbie et la Roumanie réclamer une représentation officielle au Congrès en invoquant à plus juste titre que la Grèce leur qualité de belligérants. Dans l'état très tendu des rapports entre Bucarest et Pétersbourg on redoute fort ici tout ce qui pourrait augmenter l'autorité des protestations, que le Gouvernement roumain prépare contre l'annexion de la Bessarabie à la Russie. Le prince Gortchakoff a fait savoir au prince de Bismarck et au comte Andrassy qu'il serait à Berlin dans une douzaine de jours; il sera accompagné d'un second Plénipotentiaire qui sera chargé de la discussion des questions de détail.

Le général Ignatieff et Réouf Pacha doivent arriver demain à Pétersbourg.

(1) Par circulaire du 23 février, la Grèce avait sollicité son admission au Congrès. Le 10 mars M. Adams, Chargé d'affaires britannique à Paris, avait informé M. Waddington que l'Angleterre s'était prononcée en faveur de cette requête. Le Ministre des Affaires étrangères avait répondu : «Nous regardons comme équitable que la Cour d'Athènes ait à Berlin un Plénipotentiaire qui, dans la forme sur laquelle on tomberait d'accord, puisse entrer en communication avec le Congrès.» (M. Waddington au marquis d'Harcourt, dépêche n° 39, 11 mars.)

## 270.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 32. *Paris, 15 mars 1878.*

Les informations qui vous ont été données et que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre au sujet de l'accueil favorable qu'ont reçu dans les différents Cabinets de l'Europe nos réserves touchant les délibérations du futur Congrès sont entièrement d'accord avec les indications qui me sont parvenues à moi-même. A Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Londres, comme à Berlin, l'on a trouvé nos observations justes, et, ainsi que je vous l'ai fait connaître par le télégraphe, le prince Gortchakoff s'était chargé de les appuyer auprès de la Chancellerie allemande. Les dispositions spontanées que vous y avez rencontrées ont rendu, il est vrai, cette démarche superflue, elle n'en est pas moins un symptôme intéressant de l'assentiment général acquis à nos suggestions. Je ne doute donc pas que le Cabinet de Berlin, qui se chargera d'adresser aux Puissances l'invitation de se réunir dans la capitale de l'Empire, ne trouve en temps opportun une formule donnant pleine satisfaction à l'idée qui inspirait nos réserves et que les Gouvernements ont agréée.

Je me suis expliqué confidentiellement avec le prince de Hohenlohe, dans un récent entretien, sur le prix que nous attacherons à cette constatation officielle de l'accord établi pour bien limiter le champ de discussion du Congrès et j'ai lieu de penser que M. l'Ambassadeur d'Allemagne en aura écrit à son Gouvernement.

P. S. Cette dépêche était écrite quand j'ai reçu la visite du Prince de Hohenlohe ; il venait m'entretenir de la proposition de son Gouvernement de réunir à Berlin une Conférence préparatoire composée des seconds Plénipotentiaires des Puissances et chargée de tracer le programme du Congrès en déterminant d'une part les questions qui devraient lui être soumises, d'autre part celles qui seraient exclues de ses délibérations. La Conférence n'aurait d'ailleurs aucune qualité pour préjuger en quoi que ce soit la solution des questions réservées au Congrès, mais elle réglerait à l'avance les formalités à suivre pour la tenue de cette assemblée, notamment pour la constitution de la présidence au cas où le prince de Bismarck serait empêché de l'exercer lui-même. J'ai répondu à M. l'Ambassadeur d'Allemagne que du moment où la Conférence préparatoire n'aurait pas d'opinion à exprimer sur la solution

des questions pendantes et n'en préjugerait aucune, je n'avais pas, à première vue, d'objection à ce que la France y fût représentée. J'ai cependant réservé la décision du Conseil, que je consulterai demain [1].

## 271.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 16 mars 1878, 7 h. 15, soir.*

Ainsi que je vous l'ai mandé dans ma dépêche d'hier [2] que vous allez recevoir aujourd'hui, j'ai consulté le Conseil sur la proposition faite par le prince de Hohenlohe et je viens de répondre à peu près en ces termes à M. l'Ambassadeur d'Allemagne :

Le Gouvernement adhère à la proposition du Cabinet de Berlin à deux conditions :

1° Que les travaux de la Conférence préliminaire n'auront qu'un caractère purement préparatoire et qu'elle ne préjugera aucune solution, sauf pour les questions de forme et de présidence.

2° Que les réserves formulées par la France et déjà acceptées par tous les Cabinets seront formellement admises dans le programme qui sera élaboré par la Conférence.

Le Gouvernement est au surplus d'avis que le programme devra être accepté à l'unanimité pour que le Congrès puisse se réunir utilement, et que la Conférence elle-même n'atteindrait pas son but si toutes les Puissances n'y étaient représentées.

Vous pouvez vous exprimer dans le même sens avec M. de Bülow s'il vous interroge sur nos intentions. Je pense que la même communication a été faite aux autres Gouvernements intéressés, mais je ne connais pas encore leur réponse.

Dans le cas où le projet de Conférence préliminaire aboutirait, vous recevrez en temps utile vos pleins pouvoirs et des instructions détaillées [3].

[Acceptation d'un règlement transactionnel au sujet du compte final de liquidation de la Commission de Strasbourg.[4]]

(1) Cf. sur cet entretien le rapport du prince de Hohenlohe à M. de Bismarck, *Die Grosse Politik*, t. II, 348; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n° 351.

(2) Voir ci-dessus n° 270.

(3) Cf. la dépêche de M. de Bülow au prince de Hohenlohe du 17 mars, et le post-scriptum de ce document, *Die Grosse Politik*, t. II, n° 354; *la Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n° 362. Dans un télégramme du 17 mars, 1 heure du matin, au marquis d'Harcourt, M. Waddington annonçait qu'il avait conseillé à M. Adams, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne, « d'engager son Gouvernement à adhérer lui-même à la proposition de l'Allemagne. »

(4) Cf. *Documents diplomatiques français*, 1re série, t. I, nos 229, 231 et 248.

## 272.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 18 mars 1878, 6 h. 35, soir.*

(*Reçu* : 8 h. 45, soir.)

Le comte Schouvaloff vient de me donner communication confidentielle de la réponse de son Gouvernement qu'il apportera demain à Lord Derby [1].

Elle porte en substance :

La totalité du Traité sera publiée longtemps avant la réunion du Congrès. Il n'y a pas de Traité secret entre la Porte et la Russie; cette dernière Puissance ne demande pas que l'on prenne d'engagement vis-à-vis d'elle et refuse d'en prendre aucun pour sa part.

Il me paraît plus que probable qu'en conséquence de cette réponse l'Angleterre ne prendra pas part à la Conférence.

## 273.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 19 mars 1878, 10 h. 15, soir.*

J'ai reçu la lettre confidentielle [2] où vous me rendez compte des ouvertures que le prince de Bismarck vous a faites au sujet de la présidence du Congrès, et j'approuve les observations que vous lui avez immédiatement présentées sur l'impossibilité où je serais d'accepter l'offre qu'il vous a chargé de me transmettre. Je ne pouvais éprouver aucune hésitation; mon parti a été pris sur le champ, et le Conseil saisi par moi ce matin a confirmé ma résolution.

Il importe que les fonctions de Président du futur Congrès soient remplies par le prince de Bismarck à qui elles appartiennent de droit comme au repré-

(1) L'Ambassadeur de Grande-Bretagne, à Pétersbourg, Lord Loftus, avait effectué la démarche décidée par le Cabinet de Londres le 13 mars (Cf. ci-dessus n° 268, note 2). La réponse du comte Schouvaloff, en date du 19 mars, est reproduite dans *Die Grosse Politik*, t. II, n° 361, Annexe; *la Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n° 365, Annexe.

(2) Cette lettre ne figure pas dans les Archives des Affaires étrangères.

sentant autorisé du Souverain territorial. Nous espérons que sa santé soutenue par l'intérêt même de la tâche lui permettra de la conduire jusqu'à la fin sans avoir besoin d'être suppléé à aucun moment. Lui seul en effet est en mesure, par sa grande situation en Europe, de diriger dans le sens de la conciliation des délibérations aussi délicates et aussi compliquées.

A son défaut, la présidence devrait être, selon nous, dévolue au prince Gortchakoff.

Le Chancelier de l'Empire allemand convient lui-même que le prince Gortchakoff sera d'autant plus porté à la modération et aux transactions que son légitime amour-propre comme premier Plénipotentiaire de la puissance victorieuse, et son désir de déployer dans une réunion telle que celle dont il s'agit ses grandes aptitudes de discussion auront été plus largement satisfaits.

Vous savez que nous avons fait une suggestion en ce sens dès que nous avons été saisis de la première proposition de l'Autriche pour une Conférence. Cette suggestion n'a pas été ignorée de Lord Derby. J'en ai entretenu Lord Lyons qui n'en a point contesté l'opportunité. Le comte Andrassy semblait pour sa part disposé à céder la présidence au prince Gortchakoff, même à Vienne. Ce choix serait d'autant plus facile à justifier auprès des autres Puissances que l'on pourrait poser en principe pour la suppléance éventuelle du prince de Bismarck le privilège de l'âge.

Quant à la présidence du Ministre des Affaires étrangères de France, elle ne répondrait pas à la réserve que le Gouvernement français a prise pour règle de conduite en présence des événements d'Orient et dans laquelle l'opinion publique en France l'a constamment engagé à persévérer.

Comme l'Allemagne, le Cabinet français désire sincèrement la paix et ne recherche aucun avantage particulier dans la crise actuelle. Sous ce rapport, la situation des deux Gouvernements est semblable, mais cesse de l'être lorsqu'il s'agit de partager la responsabilité d'imprimer une direction aux travaux du Congrès et nous considérons que cette tâche ne saurait nous incomber, à nous moins qu'à personne.

Nous avons adhéré sans arrière-pensée à la proposition d'un Congrès appelé à régler sur de nouvelles bases la situation des pays directement touchés par la guerre qui vient de finir; mais nous ne serions pas approuvés si, après avoir présidé à l'œuvre de 1856, nous acceptions aujourd'hui de présider à des négociations destinées peut-être à la modifier profondément.

C'est en ce sens que je vous prie de répondre à M. le prince de Bismarck, en lui exprimant notre regret de ne pouvoir nous rendre à son désir et en lui témoignant notre gratitude pour le sentiment amical dont en cette circonstance il s'est montré animé à notre égard.

Il va sans dire que je n'ai aucune objection à ce que M. Tiby soit adjoint à M. de Radowitz pour l'aider dans la rédaction des Protocoles et que nous

mettrons volontiers à la disposition de ces messieurs tous les auxiliaires dont le concours pourrait leur être utile. J'ajoute que l'admission de la Turquie, tant à la Conférence préliminaire qu'au Congrès, ne me paraît pas pouvoir être sérieusement contestée (1).

## 274.

M. DE VIEL-CASTEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Pétersbourg, 25 mars 1788, 6 h. 30, soir.*

(*Reçu :* 9 h., soir.)

Le général Ignatieff qui doit se rendre à Berlin en quittant Vienne est porteur d'une lettre autographe du Tsar à l'Empereur d'Autriche. Je sais aujourd'hui d'une manière *certaine* que sa mission a pour but de rétablir *sur le pied le plus intime* les relations entre les deux Cours impériales. Le prince Gortchakoff, sans s'expliquer sur les propositions dont il est porteur, affirme qu'elles donneront pleine satisfaction à l'Autriche; en revanche, il déclare que vis-à-vis de l'Angleterre il a dit son dernier mot, et qu'il s'est même presque trop avancé, en reconnaissant à chacun des Plénipotentiaires le droit absolu de présenter des observations sur tous les articles du Traité. Il oppose donc une fin de non-recevoir à la formule proposée par Lord Derby au comte Schouvaloff (2), dont il m'a été donné communication, et d'après laquelle le Cabinet de Pétersbourg aurait admis qu'il considérait la communication du Traité faite aux Puissances comme équivalant à la communication du Traité faite au Congrès. En se montrant aussi ferme, le Chancelier ne se dissimule pas qu'il s'expose à une rupture avec l'Angleterre personnellement, tout au moins à un refus du Gouvernement britannique de se faire représenter au Congrès, mais il est évident aujourd'hui que les efforts de la politique russe tendent à faire régler la question par un accord entre les trois Cours Impériales. Un diplomate très haut placé, et mieux à même que personne d'être

(1) Le 23 mars, 10 h. 56 du matin, M. de Saint-Vallier télégraphiait, qu'ayant communiqué le télégramme ci-dessus au Chancelier, celui-ci «m'a chargé de vous en adresser ses plus vifs remerciements, très flatté de ce qu'il renferme pour lui et le trouvant en ce qui touche vos intentions marqué au vrai coin de la sagesse et de la bonne politique; sur tous les points vos observations lui semblent justes et il y donne son assentiment non sans regrets, comprenant bien la valeur de vos raisons pour décliner sa proposition de présidence».

(2) Cf. *Die Grosse Politik*, t. II, nos 366 et 367, Annexe; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, nos 370 et 371; Annexe.

bien informé, me disait tout à l'heure, en faisant allusion au résultat probable de la mission du général Ignatieff, que l'alliance des Trois Empereurs serait probablement bientôt plus solide que jamais, et qu'elle parviendrait à régler la situation, mieux que ne pourrait le faire un Congrès dont la réunion lui paraissait aujourd'hui problématique.

## 275.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 33 *bis*. Confidentielle. *Londres 27 mars 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 2 avril.)

Ayant pu entretenir Lord Derby assez longuement hier, je l'ai amené à s'ouvrir avec moi un peu plus qu'il ne le fait d'ordinaire quoique toujours dans cette forme concise qui lui est habituelle et je m'empresse de vous rendre compte de notre conversation qui m'a paru de nature à vous intéresser.

Je lui avais exprimé mon étonnement de la façon affirmative dont M. l'Ambassadeur de Russie m'avait assuré la veille que les Puissances (par ces mots il entendait l'Allemagne et l'Autriche) partageaient entièrement la manière de voir de son Gouvernement dans les discussions actuellement pendantes avec l'Angleterre, alors que d'autre part l'Ambassadeur d'Allemagne me disait le même jour et seulement quelques instants après : « Toujours j'ai donné raison à l'Angleterre [1] dans cette affaire; j'ai plusieurs fois écrit dans ce sens à Berlin, j'ai tout lieu de croire que mon opinion est partagée par mon Gouvernement. »

J'avais moi-même acquis maintenant la certitude [2] et j'ajoutai que le comte Schouvaloff ne s'était pas trompé au moins en ce qui concerne l'Allemagne, et que dans les sphères officielles de Berlin il régnait une assez grande mauvaise humeur à propos des entraves que l'Angleterre mettait à la réunion du Congrès.

« M. de Bismarck, m'a répondu Lord Derby, ne peut supporter aucune contradiction et tout obstacle apporté à ses intentions lui inspire une irritation profonde. D'ailleurs vous n'ignorez pas sans doute (ici je vous parle confidentiellement) les propos très belliqueux tenus par le Prince de Galles pendant son voyage en Allemagne [3]. Son langage a beaucoup choqué à

(1) Cf. *Die Grosse Politik*, t. II, n° 372; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n° 375 rapport du comte de Münster à M. de Bülow, en date du 22 mars. — (2) *Sic.* — (3) Voir ci-dessus n° 253 note.

Berlin; on ne sait pas, comme on sait ici, que l'héritier du trône n'a aucune influence politique et que ses paroles n'y ont pas le poids qu'on peut leur supposer ailleurs. Nous aurions cherché à empêcher ses indiscrétions, si nous avions pu les prévoir; peut-être n'y aurions-nous pas réussi du reste.

« J'ai en effet, ai-je dit, entendu parler du langage tenu par Son Altesse Royale. Il m'est revenu aussi que M. de Bismarck lui aurait dit que l'Angleterre devait se résigner aux accroissements russes et s'en dédommager en occupant l'Égypte.

« Oui, a repris Lord Derby, je crois que M. de Bismarck a parlé au Prince de l'Égypte et c'est une des causes de la mauvaise humeur du Chancelier que nous ayons toujours repoussé cette idée. Nous sommes décidés à la repousser plus que jamais. Si M. de Bismarck nous soupçonne de défiance à son égard, nous n'avons pas le droit de nous en plaindre, il a toutes raisons. Du reste je ne regrette pas le Congrès. De l'examen que j'ai fait du Traité il résulte pour moi que nous n'aurions pu aboutir à une entente et je préfère le *statu quo* à un Congrès qui se terminerait par une rupture. »

J'ai dit que personnellement j'étais très disposé à partager son impression. Je regrettais peu que mon pays fût dispensé de paraître dans une réunion européenne où il était appelé à détruire l'œuvre de 1856. Il se verrait forcé peut-être à sortir d'une neutralité qui lui convenait et à prendre parti entre les intérêts contraires, ce qui n'était pas sans danger.

C'en est donc fait, ce me semble, du Congrès. « Maintenant, ai-je continué, vous me permettrez d'exprimer un vœu. Des documents récents qui me sont parvenus me confirment dans une opinion déjà ancienne chez moi. Je crois que l'Allemagne, en laissant faire les Russes, a imposé pour condition d'attirer les forces militaires et maritimes de l'Angleterre en Orient et de provoquer la guerre avec elle. « Vous pourriez bien avoir raison », a interrompu Lord Derby.

J'ai repris : « Si vous aviez fait la guerre à la Russie au mois de juillet, vous auriez pu arrêter l'invasion russe, maintenant vous courriez de grands dangers sans résultat bien appréciable.

« Les Russes ont entrepris une œuvre gigantesque et qui dépasse, je crois, les forces d'une Puissance dont l'armée est désorganisée et les finances détruites. Cette entreprise a été commencée et sera poursuivie au milieu de la malveillance de toutes les Puissances qui ont intérêt à arrêter l'extension de l'invasion russe en Orient et qui, par un singulier concours de circonstances, n'ont rien fait pour entraver ses succès récents. L'Angleterre, la France, l'Autriche et l'Italie sont menacées dans leurs intérêts présents et à venir. Avec le temps les circonstances auxquelles je viens de faire allusion peuvent changer. Il faut remarquer que la Puissance qui, pour les raisons qui lui sont propres et que j'ignore, annule pour ainsi dire les autres, n'a aucun intérêt national dans l'accroissement démesuré de l'influence slave.

« Attendons tout du temps. Laissons les Russes se débattre au milieu des difficultés qu'ils se sont créées. Ils poursuivent leur œuvre, accompagnés de la jalouse défiance de l'Europe. Le vœu que j'exprimais en commençant, je le répète donc, c'est que vous mainteniez la paix.

« La paix est nécessaire à la France, je ne le dissimule pas, mais elle est aussi à cette heure le véritable intérêt de l'Angleterre. Qu'elle ne consente à rien, qu'elle s'abstienne, son abstention sera un grand embarras pour la Russie, et, je le crois, une grande contrariété pour l'Allemagne; que tout en fortifiant sa marine et son armée elle surveille l'œuvre de la Russie et attende des circonstances plus favorables. Elles sont dans la nature des choses et se présenteront sans doute. »

« Je suis entièrement de votre avis, m'a dit Lord Derby. Je ne parle que pour moi; car, vous le savez, je ne suis pas seul. »

Comme je vous l'avais annoncé, le comte Schouvaloff a remis hier la réponse négative de la Russie [1]. Un Conseil du Cabinet a dû se tenir ce matin; il est probable que d'importantes décisions y auront été prises.

## 276.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 32. *Berlin, 28 mars 1878.*

(*Reçu* : Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 2 avril.)

Le séjour à Berlin des Princes allemands venus pour la fête de l'Empereur [2] m'a permis de constater l'impression satisfaisante causée dans toutes les parties de l'Allemagne par la participation de l'Empire à notre Exposition des Beaux-Arts [3] et de recueillir l'expression de regrets unanimes que cette participation ne soit pas générale et n'embrasse pas tous les genres de production, d'industrie et de commerce qui aspiraient tous à y concourir. On n'a pas su en France, et je n'aurais jamais soupçonné, que le refus de participation de l'Allemagne, décidé il y a deux ans par le Gouvernement Impérial, eût soulevé un mécontentement aussi profond et aussi général; on n'osait pas le témoigner hautement dans la crainte de paraître blâmer l'Empereur ou le Chancelier, mais on aimait à pouvoir se plaindre en rejetant sur la France la responsabilité du refus et en répétant dans la presse et dans le public que les mauvais procédés et les desseins hostiles des Français avaient forcé

(1) Voir ci-dessus n° 272. — (2) Le 22 mars. — (3) Voir ci-dessus n° 259.

le Gouvernement Impérial à interdire la participation de l'Allemagne. La décision qui vient d'être prise pour les Beaux-Arts a donc causé une extrême surprise mêlée d'un certain embarras; on trouve le Gouvernement inconséquent et l'on ne se gêne pas pour le dire; on ajoute que les motifs de son refus ne devaient pas être aussi sérieux qu'on l'avait supposé, puisqu'il a pu modifier à la dernière heure en faveur de l'art allemand sa résolution négative, dont il aurait dû avant de l'adopter peser plus mûrement les conséquences pénibles et funestes pour l'industrie et le commerce de l'Allemagne; l'exception dont les artistes ont été l'objet excite une envie générale et plusieurs branches de l'industrie se montrent particulièrement émues, surtout dans le sud de l'Allemagne où les grandes fabriques de machines d'Esslingen, de Nordlingen et de Heilbronn viennent d'adresser au Parlement des protestations accentuées. Ici même de grands efforts ont été tentés pour obtenir une extension de la mesure dont les artistes ont bénéficié.

Les savants, pour les sciences appliquées à l'industrie, certains fabricants pour des branches confinant à l'art, ont fait près de l'Empereur et du Chancelier des démarches dans lesquelles ils ont cherché à obtenir mon appui; ils m'ont représenté que, puisque j'avais eu assez de crédit pour faire revenir le Gouvernement en faveur des Arts sur son refus formel et général, il ne devrait pas m'être difficile d'obtenir, une extension qui satisferait des intérêts considérables mis en souffrance depuis deux ans; j'ai, bien entendu, décliné poliment toutes ces demandes en invitant les réclamants à s'adresser à leur Gouvernement et en ne leur cachant pas, d'ailleurs, qu'à l'époque où nous sommes arrivés il me paraîtrait difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver le moyen de leur faire une place à l'Exposition pour le cas où la Chancellerie impériale modifierait ses vues en leur faveur. J'ai tenu cependant à connaître sur ce point les dispositions de M. de Werner, directeur de l'École des Beaux-Arts de Berlin, chargé des pleins pouvoirs du Chancelier pour l'organisation de l'Exposition artistique allemande et j'ai appelé son attention sur les demandes des graveurs, des dessinateurs d'ouvrages illustrés, des éditeurs d'estampes de luxe, qui revendiquaient leurs titres à trouver place dans une Exposition des Beaux-Arts; M. de Werner m'a répondu qu'après mûr examen on s'était décidé à repousser toutes les demandes de cette nature et qu'on y avait été conduit par plusieurs considérations; on s'était rendu compte que l'espace ménagé aux Beaux-Arts allemands dans le Palais du Champ de Mars ne permettrait aucune extension en dehors des tableaux et des statues dont le nombre même avait dû être restreint; d'ailleurs, si l'on commençait à franchir la limite convenue, on ne saurait plus comment s'arrêter et chaque admission nouvelle serait le point de départ de demandes plus pressantes qu'on ne pourrait plus satisfaire.

De son côté, le prince de Bismarck a abordé lui-même ce sujet dans une de

nos dernières conversations : « Je pense, m'a-t-il dit, que vous devez être harcelé comme moi par les gens qui sont jaloux de la permission accordée aux artistes et qui voudraient la faire étendre à leur bénéfice; j'ai surtout à mes trousses la meute ardente des professeurs et ce *genus irritabile* m'en veut mortellement de ce que je demeure sourd à ses doléances; en somme, il ne faut pas se le dissimuler, et je le prévoyais bien à l'avance, notre œuvre commune pour l'Exposition nous vaut plus de récriminations que de reconnaissance; mais que nous importe à vous et à moi? Nous avons agi dans notre métier de politiques et cherché seulement la démonstration pacifique; ce but est atteint, que nous importe le reste? »

Enfin, l'Empereur, qui me parle de l'Exposition chaque fois que je le vois, m'a répété plusieurs fois : « Quel dommage que nous n'ayons pas pu faire plus et que la limite du temps ne l'ait pas permis! Cela renouvelle mon regret de n'avoir pu, il y a deux ans, faire prévaloir mon avis favorable dès lors à notre participation et fermement demeuré le même. »

Comme son père, le Prince Impérial aborde continuellement ce sujet avec moi, me fait de nombreuses questions sur l'état des travaux, sur l'époque la plus favorable pour les visiteurs, sur l'état des esprits à Paris à l'égard des Allemands, sur l'accueil que recevraient des Princes de la maison de Prusse; Son Altesse Impériale ne cache pas son désir d'aller à Paris, dans le courant de l'été et ne demande qu'à y être encouragé par moi; j'y réponds avec une certaine réserve, car il y a là une grave responsabilité, et, d'ailleurs, j'ai rendu compte à Votre Excellence du langage que m'a tenu à cet égard le prince de Bismarck et de son opposition à un voyage du Prince.

Tous les Souverains et les Princes allemands venus à Berlin pour la fête de l'Empereur m'ont accordé des audiences particulières dans lesquelles ils m'ont entretenu de l'Exposition que presque tous m'ont annoncé leur intention de venir visiter.

[Conversations à ce sujet avec le Roi de Saxe, les Grands-Ducs de Bade, de Saxe-Weimar, d'Oldenbourg.]

## 277.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 28 mars 1878, 12 h. 33, soir.*

L'Empereur, que j'ai vu cette nuit, m'a dit qu'il éprouve un profond chagrin personnel de l'échec du Congrès de Berlin; il accuse les Anglais, à la charge de

qui il met la rupture, d'avoir toujours été au fond opposés au Congrès; il croit même qu'ils n'attendent que la fonte des neiges de la mer Baltique pour faire une entreprise contre Cronstadt.

M. Odo Russell est fort triste de la situation; il constate ici une froideur marquée à son égard; il sait qu'à Vienne il y a une complète évolution dans le sens russe, et la mission Ignatieff lui paraît destinée à refaire plus étroite que jamais l'alliance des Trois Empereurs pour régler en dehors de l'Europe la question d'Orient (1).

Ici, on pousse de plus en plus l'Autriche à prendre part au partage; le général de Moltke est allé presser le comte Karolyi d'agir dans ce sens près de son Gouvernement en lui disant : « Allez jusqu'à Salonique, nous vous approuverons et vous soutiendrons. »

## 278.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 28 mars 1878, 7 h. 8, soir.*

(*Reçu* : 8 h. 30, soir.)

Lord Derby a donné sa démission qui a été acceptée par Sa Majesté. Il affirme qu'aucun motif de dissentiment personnel n'a provoqué cette décision qui n'est qu'une conséquence de la politique actuelle représentée par la majorité des membres du Cabinet (2). Lord Beaconsfield dit que le Cabinet a donné à Sa Majesté le conseil d'appeler les réserves et termine en affirmant que cette politique nouvelle peut assurer la grandeur et la sécurité de l'Angleterre. (Séance du Parlement).

(1) Cf. ci-dessus n° 274.

(2) Lord Derby donna sa démission le 27; le 28, parlant à la Chambre des Lords il fit allusion à des mesures « d'un caractère grave et important » qui lui paraissaient inutiles, dont pouvait dépendre la paix ou la guerre. Il fut remplacé au Foreign Office par le marquis de Salisbury.

## 279.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE VIEL-CASTEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Paris, 29 mars 1878, 9 heures, soir.*

Il m'était déjà revenu de Vienne que l'on nous reprochait à Saint-Pétersbourg d'encourager la résistance de l'Angleterre à la proposition de Congrès. Votre télégramme d'hier [1] me donne lieu de croire que la polémique des journaux russes à ce sujet aurait une origine officieuse. Je ne veux pas laisser passer ces accusations sans les relever et je dois dire qu'elles nous surprennent profondément. Sous certaines réserves acceptées par toutes les Puissances, nous avons adhéré aux propositions autrichiennes pour une Conférence et un Congrès comme à celles du Cabinet de Berlin pour une Conférence préliminaire. L'Angleterre n'a pas ignoré notre désir de la voir acquiescer à ces combinaisons successives à mesure qu'elles se sont produites. Il est vrai que certains journaux ont soutenu des vues différentes; mais leurs appréciations ne représentent nullement la pensée du Gouvernement qui n'a pas un seul instant dévié de son but. Notre dévouement aux intérêts de la paix n'est certainement ni moins vif ni moins ferme aujourd'hui que précédemment. Le Congrès offrait un moyen de résoudre pacifiquement les difficultés actuelles et de prévenir les complications que nous redoutons; dans la mesure que permettait la réserve qui nous est commandée, nous avons concouru sincèrement et loyalement à en faciliter la réunion. Nous repoussons hautement toute affirmation contraire et je vous prie de saisir la plus prochaine occasion pour dire au prince Gortchakoff que nous restons invariablement fidèles à la politique de conciliation et de rapprochement qui répond si bien à nos sentiments d'amitié envers la Russie, comme envers l'Angleterre. Je m'en suis expliqué plus longuement dans un entretien que j'ai eu hier avec le prince Orloff.

[1] Dans ce télégramme du 28 mars, 6 h. 20 du soir, M. de Viel-Castel signalait un article du *Journal de Saint-Pétersbourg* qui «nous attaque assez vivement; il se plaint de l'empressement avec lequel la presse de Paris se hâte d'enregistrer l'échec du Congrès».

## 280.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 31 mars 1878, 10 h. 15, matin.*

Le comte Karolyi a des informations peu favorables au succès des tentatives du général Ignatieff dont la duplicité trop connue et les allures compromettantes inspirent une défiance qui nuit à sa mission; il annonce qu'après Vienne il ira *éclairer* et *rassurer* les Cabinets de Berlin, de Paris et de Rome.

Le Gouvernement autrichien reprend ses démarches en faveur du Congrès, s'autorisant de ce fait que l'Angleterre se trouve dégagée du refus de Lord Derby par sa démission, et que Lord Salisbury a le terrain libre. Ici et à Pétersbourg, d'après le comte Karolyi, les dispositions seraient favorables.

M. Odo Russell demeure convaincu que le Cabinet de Vienne, tout en éconduisant peut-être le général Ignatieff à cause de sa personnalité inquiétante et tapageuse, ne tardera pas à s'accommoder avec la Russie par les bons offices du Cabinet de Berlin sur la base des propositions d'Ignatieff.

[Lettre particulière reçue.]

## 281.

M. FOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Péra, 3 avril 1878, 12 h. 15, matin.*

(*Reçu :* 4 h., matin.)

Le comte Zichy m'a dit confidentiellement qu'il avait reçu hier un télégramme de son Gouvernement déclarant qu'il n'accepterait jamais la création d'une Bulgarie telle que la constitue le Traité de San Stefano [1]. Il en a instruit le Sultan chez lequel il avait une audience.

(1) La Bulgarie, telle que la constituait le Traité de San Stéfano, était limitée au nord par le Danube, à l'est par la Mer Noire, à l'ouest par la Serbie, l'Albanie turque, au sud par la Thessalie et la mer Egée, Salonique et la Thrace restant à la Turquie avec Dedeagatch et le cours inférieur de la Maritza. (Article 6 du Traité préliminaire de San Stéfano (19 février-3 mars 1878).

## 282.

### M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères, à M. des Michels, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Égypte.

D. n° 20. *Versailles, 5 avril 1878.*

Au moment où la Commission d'enquête récemment décrétée par le Khédive [1] va commencer ses travaux, vous comprenez combien il importe de maintenir entre la France et l'Angleterre un accord étroit et à l'abri de toute atteinte. La nature des choses et l'expérience indiquent assez à quels calculs peu scrupuleux les créanciers Égyptiens se trouveraient exposés si des dissentiments se produisaient soit entre les Consuls, soit entre les Commissaires, chargés de défendre leurs intérêts et avec quel empressement ces incidents seraient exploités pour détruire l'effet de garanties dues exclusivement à l'action commune des deux Cabinets.

Dans les circonstances actuelles, il y a d'ailleurs un autre danger à éviter, c'est de laisser le Khédive prendre prétexte de l'enquête pour créer, pendant sa durée, un régime provisoire et reculer ainsi le payement des coupons qui tombent à échéance le mois prochain. Une pareille mesure causerait aux porteurs de la Dette égyptienne une profonde déception, en faisant tourner, contre eux, dès le principe, une procédure instituée pour leur donner des garanties sérieuses.

Vous voudrez bien appeler, sur ces divers points, l'attention de M. de Blignières, dont l'excellent esprit nous est d'ailleurs connu, et qui, sans doute, apprécie la situation comme nous. Vous tiendrez aussi, à l'occasion, le même langage à M. de Lesseps avec la réserve et la déférence que commande sa situation personnelle. Le premier vice-président de la Commission, M. Wilson, part pour le Caire. Les instructions qu'il emporte me donnent lieu de croire que l'accord est complet entre le Cabinet de Londres et nous dans les questions qui précèdent et je ne puis qu'insister de nouveau pour qu'il se maintienne entre vous et dans toutes les circonstances.

[1] Une Commission chargée de procéder à une enquête sur les finances de l'Égypte venait d'être instituée, après accord entre la France et l'Angleterre, par le Khédive. Sous la présidence de M. de Lesseps, elle comprenait outre M. R. Wilson, M. Baring (Angleterre), M. de Kremer (Autriche), M. Baravelli (Italie), M. de Blignières (France) et Riaz Pacha, délégué du Khédive.

## 283.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. Confidentiel. *Londres, 5 avril 1878, 4 h. 15, soir.*

(*Reçu* : 6 h., soir.)

Lors Beaconsfield m'a dit hier soir : « Vous savez que nous avons le désir de rester en bons rapports avec la France et que, même si nous trouvions utile d'occuper l'Égypte, nous ne le ferions pas, afin de conserver l'amitié de la France. Maintenant nous pouvons être obligés de prendre certaines mesures pour la protection de nos intérêts. Nous espérons que la France ne s'en inquiétera pas ni ne s'en irritera. Ce que nous ferons sera utile à la cause commune et je compte sur vous pour expliquer nos intentions à votre Gouvernement. »

Je conclus de ces paroles que le projet de s'emparer d'une position dans la Méditerranée, dont je vous ai entretenu dans ma lettre particulière du 31 mars [1], prend de la consistance. Je suppose qu'il s'agit de Mitylène.

## 284.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE.

D. n° 32. *Paris, 6 avril 1878.*

Le comte Andrassy a toujours eu soin, dans les discours publics, aussi bien que dans ses explications avec les agents étrangers, sur les affaires d'Orient, de réserver expressément les intérêts de la Monarchie austro-hongroise. Ces intérêts consistaient-ils à maintenir, autant que possible, le *statu quo*, en réduisant aux plus étroites limites les conséquences de la guerre, ou bien à prendre son parti des événements en cherchant des sécurités dans le partage même des avantages conquis par les armées russes ?

L'opinion oscillait entre les deux hypothèses et, même après la mission du général Ignatieff, il est encore difficile de savoir aujourd'hui quelle est au fond la pensée du Cabinet de Vienne sur ce point. Toutefois, et nous le constatons avec satisfaction, un fait nouveau se dégage des informations que

(1) Cette lettre ne se trouve pas dans les Archives du ministère des Affaires étrangères.

vous avez recueillies et qui se trouvent consignées dans votre dépêche confidentielle du 31 mars [1], c'est que le gouvernement austro-hongrois, quelles que soient ses vues sur la nature même des garanties qu'il poursuit, déclare ne vouloir les tenir que d'un titre régulier et se refuse à des arrangements qui n'auraient pas pour consécration l'assentiment de l'Europe.

Ce programme n'est pas sans rapports avec celui que l'Angleterre soutient en invoquant le Protocole, qui a précédé la signature du Traité de Londres de 1871, et en vertu duquel aucun changement ne peut être apporté aux Traités que du consentement des parties contractantes obtenu au moyen d'un arrangement amiable. Lord Derby, au moment de la négociation des bases de paix, s'était déjà référé à cette stipulation de la Conférence de Londres. Lord Salisbury rappelle, à son tour, les termes dans lesquels elle a été libellée par les Plénipotentiaires des Puissances et en fait le point de départ de son argumentation dans la circulaire adressée par lui, le 1er avril aux agents diplomatiques anglais [2]. Bien que le Gouvernement austro-hongrois poursuive un but évidemment plus personnel, les deux Cabinets se trouvent donc placés sur un terrain commun où leurs vues se rencontrent, au moins en ce qui concerne la nécessité d'un accord européen pour légitimer de nouvelles combinaisons territoriales et politiques en Orient, et l'on se demande s'ils ne seront pas amenés ainsi à rechercher de concert les bases sur lesquelles la réunion d'un Congrès appelé à établir cet accord peut redevenir possible.

En vous exposant mes conjectures, ce ne sont point des suggestions que je veux faire, mais simplement des questions que je me pose et sur lesquelles je désirerais connaître votre opinion personnelle. Notre intention n'est pas de nous immiscer, hors de propos, dans des incidents tels que ceux qui se déroulent sous nos yeux en ce moment et où il y a, pour tous ceux qui s'y engagent, de si graves responsabilités à encourir; mais notre sollicitude la plus attentive reste en éveil sur toutes les chances que les Puissances peuvent encore avoir d'éviter les dangers d'un conflit de plus en plus imminent entre l'Angleterre et la Russie, et je tiendrais à savoir si vous pensez que cette communauté de points de vue, à laquelle les Cabinets de Vienne et de Londres semblent être arrivés dans la question de droit public, peut contribuer, d'une manière ou d'une autre, à l'aplanissement des difficultés qui menacent l'Europe d'une guerre nouvelle.

[1] Dans ce télégramme de 6 heures du soir M. de Vogüé écrivait : « Le général Ignatieff est parti de Vienne ce matin, assez peu satisfait, dit-on; le comte Andrassy, tout en tenant la Russie pour engagée, aurait refusé de s'engager; il aurait indiqué les limites du pays réclamé, comme conquis moralement ou matériellement, mais il aurait refusé de devoir cet accroissement à la Russie. Il aurait déclaré que l'Europe seule pouvait assigner à chacun sa place. »

[2] Voir cette circulaire dans le *Mémorial diplomatique*, 1878, p. 297-98.

## 285.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 60. *Paris, 8 avril 1878.*

Lord Beaconsfield a bien voulu vous faire une importante confidence que vous m'avez transmise par le télégraphe [1]. Le Premier Ministre de la Reine vous a laissé entendre que le Gouvernement anglais allait sans doute se trouver amené par les incidents de sa discussion avec la Russie à prendre certaines mesures pour la protection des intérêts britanniques. Il a tenu toutefois à vous dire que, lors même qu'elle jugerait utile à ces intérêts d'occuper l'Égypte, l'Angleterre ne le ferait pas, afin de conserver l'amitié de la France.

Déjà vous aviez recueilli de la bouche de Lord Derby, en plusieurs occasions, des déclarations semblables au sujet de l'Égypte; nous savons gré au Cabinet anglais de les avoir renouvelées dans les circonstances présentes et nous y voyons un des principaux gages de cette amitié à laquelle nous n'attachons pas moins de prix que lui-même.

Lord Beaconsfield s'étant borné à vous dire quel était le point de l'Orient que l'Angleterre n'occuperait pas, et n'étant entré dans aucune explication sur la portée des mesures dont il vous a parlé, je ne puis raisonner quant à présent que sur des hypothèses; mais cette incertitude ne saurait nuire à la franchise de mes appréciations.

Lorsque j'ai pris la direction du ministère des Affaires étrangères, tout en évitant de me prononcer sur les questions soulevées en Orient par la guerre qui finissait, je n'ai pas hésité à dire qu'au milieu des intérêts atteints ou menacés, il en était un qui nous tenait à cœur avant tous les autres, celui du maintien du *statu quo* sur la Méditerranée. Ne recherchant pour nous aucun dédommagement territorial, nous étions fondés à espérer que rien ne viendrait altérer à l'avantage ou au détriment d'une des grandes Puissances maritimes la pondération des forces dans cette mèr. Notre manière de voir n'a point changé.

Si les vues de l'Angleterre étaient différentes, nous regretterions doublement une prise de possession quelconque, qui, en modifiant l'état actuel des choses dans le bassin de la Méditerranée, pourrait encore avoir pour conséquence d'encourager par l'exemple toute une série de revendications analogues dont les suites seraient incalculables.

Mais aucun indice ne nous autorise à croire que telles sont les intentions du Gouvernement anglais. Ce que nous devons supposer, c'est que Lord Beaconsfield a voulu parler uniquement de l'occupation momentanée d'un

[1] Voir ci-dessus n° 283.

point du territoire ottoman ou des îles qui surveillent l'entrée des détroits. L'Angleterre en renonçant au protectorat des îles Ioniennes (1) a donné une trop grande preuve de son désintéressement en pareille matière pour que l'on puisse aujourd'hui lui attribuer d'autres desseins. Par sa circulaire du 1 er avril (2), le Cabinet de Londres a placé la discussion des affaires d'Orient sur le terrain du droit public et des intérêts généraux de l'Europe. S'il croit utile pour le succès du plan de conduite qu'il s'est tracé de recourir à des mesures qui lui donneraient un point d'appui dans les négociations ultérieures, il est seul juge des moyens propres à assurer l'autorité de son langage et nous ne saurions avoir la pensée de gêner à aucun degré son action, en tant qu'elle restera conforme aux principes de droit et d'équilibre politique auxquels il fait appel.

C'est en ce sens que vous êtes autorisé à vous exprimer avec les Ministres de la Reine, dans le cas où ils vous entretiendraient de nouveau de ce projet qui ne sera peut-être pas réalisé. Tant qu'il ne vous sera pas démontré que le Cabinet de Londres songe à une prise de possession, vous aurez soin de vous tenir dans vos conversations uniquement sur le terrain d'une occupation momentanée.

## 286.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Très confidentiel. *Berlin, 8 avril 1878, 11 h. 35, soir.*
(*Reçu* : 11 h. 45, soir.)

J'apprends de source *sûre et confidentielle* que le comte Andrassy, par une lettre particulière remise hier matin au prince de Bismarck, l'aurait prié d'accepter le rôle de médiateur entre le Cabinet de Pétersbourg et ceux de Londres et de Vienne. Le Chancelier s'est alors décidé à recevoir l'Ambassadeur d'Angleterre qui, depuis huit jours, sollicitait vainement une audience et a ensuite fait appeler l'Ambassadeur de Russie; il leur aurait déclaré que la médiation de l'Allemagne ne serait accordée que si elle était demandée formellement par les trois Gouvernements intéressés et surtout par l'Empereur de Russie (3).

M. d'Oubril aurait aussitôt télégraphié à Pétersbourg cet entretien sur lequel j'espère être en mesure de vous envoyer après-demain par le courrier des détails circonstanciés.

(1) En 1863 à l'avènement du roi Georges.
(2) Voir ci-dessus n° 284, note 2.
(3) Cf. *Die Grosse Politik*, t. II, 381, 382, 383, 389; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, 385, 386, 387, 388.

## 287.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 10 avril 1878, 6 h. 42, soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

La Chancellerie d'État s'attend à recevoir sous peu de Pétersbourg la réponse au Memorandum [1] emporté par le général Ignatieff, et se montre rassurée quant à son contenu. La réponse du prince Gortchakoff à Lord Salisbury n'est connue que par un résumé télégraphique [2]. On la trouve modérée, conciliante, on se plaît à dire qu'elle a plutôt augmenté les chances du Congrès. Enfin, on laisse entendre que la Russie est disposée à céder sur un grand nombre de points du Traité de San Stéfano, mais qu'elle ne céderait pas sur la rétrocession de la Bessarabie, question dont il semble d'ailleurs que le Gouvernement austro-hongrois se soit entièrement désintéressé.

## 288.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 54. *Vienne, 13 avril 1878.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 avril.)

M. Bratiano, Président du Conseil roumain, chargé d'une mission par son Gouvernement, a traversé Vienne du 1 er au 6 courant, puis il s'est rendu à Berlin, est revenu à Vienne avant hier et est reparti aujourd'hui pour Bucarest.

Sa mission consistait à intéresser le Gouvernement austro-hongrois et le Gouvernement allemand au sort de la Roumanie et à obtenir d'eux qu'ils soutinssent le Gouvernement du Prince Charles dans sa résistance aux revendi-

[1] Ce Memorandum figure dans *Die Grosse Politik*, t. II, n° 393, *Anlage*, I; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n° 398, annexe I; Cf. aussi E. von Wertheimer, *Graf Julius Andrassy*, t. III, p. 93-95.

[2] Cette réponse, en date du 9 avril, est reproduite notamment dans *Documents diplomatiques, Affaires d'Orient, Congrès de Berlin*, 1878, p. 42-49.

cations de la Russie. M. Bratiano, en m'exposant ainsi le but de son voyage, m'a déclaré que son pays était unanime pour protester contre les procédés du Gouvernement russe et pour refuser toute transaction relative à la Bessarabie; il m'a assuré que le peuple et le Gouvernement roumains étaient décidés à ne céder qu'à la violence; jamais ils n'abandonneraient volontairement un territoire qu'ils considéraient comme appartenant au sol national; ils n'accepteraient aucune compensation territoriale, fût-elle même offerte par l'Europe.

C'est animé de ces sentiments que M. Bratiano a d'abord essayé de s'assurer le concours du comte Andrassy. Il croyait d'autant plus pouvoir y compter qu'il se rappelait les anciennes doctrines du Cabinet de Vienne sur la liberté du Danube et qu'il n'avait pas oublié la part prise par l'Autriche dans les négociations qui avaient amené la cession à la Moldavie du territoire que la Russie revendique aujourd'hui. Vous n'ignorez pas, en effet, Monsieur le Ministre, qu'en 1855, lors des pourparlers qui ont préparé la rédaction des Préliminaires de paix, c'est le Cabinet de Vienne qui a soulevé la question d'une rectification de frontières; il a exigé comme condition formelle de sa coopération que la Russie fût définitivement éloignée des bouches du Danube. M. Bratiano a pu constater que sur ce point les opinions du Cabinet de Vienne étaient profondément modifiées. Il a été reçu par le comte Andrassy avec courtoisie, la sympathie générale du Gouvernement austro-hongrois a été promise à son pays; mais sur la question spéciale de la Bessarabie, il n'a reçu aucun encouragement, on l'a engagé à se rendre à Berlin et à s'efforcer de convaincre le prince de Bismarck. Si je suis bien informé, l'envoyé roumain aurait été très froidement reçu dans la capitale de l'Empire allemand, il aurait en vain cherché à ressusciter la théorie du Danube, fleuve allemand, et à établir une sorte de solidarité entre les intérêts du Souverain de la Roumanie et ceux de la dynastie de Hohenzollern. Il aurait en vain exposé les dangers que ferait courir à la couronne du Prince Charles une résistance à la volonté nationale, il aurait acquis la conviction que le désir de donner à la Russie la satisfaction qu'elle veut obtenir en Bessarabie, que ce désir, dis-je, effaçait toute autre considération dans l'esprit du Chancelier de l'Empire allemand.

Le second séjour de M. Bratiano à Vienne n'a pas été plus efficace que le premier et le Président du Conseil Roumain est reparti pour Bucarest assez découragé, dit-on.

Je ne saurais, pour ma part, m'étonner de l'accueil qu'il a reçu à Vienne; depuis longtemps je suis convaincu que le Cabinet austro-hongrois a secrètement concédé à la Russie la rétrocession de la Bessarabie.

[Conversation à ce sujet avec le baron d'Orczy.]

## 289.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 15 avril 1878, 6 h. 44, soir.*
(*Reçu* : 7 h. 45, soir.)

Je viens de voir M. de Bülow qui m'a tenu un langage assez rassurant sur ce que l'on croit savoir ici des vraies dispositions de la Russie et de l'Angleterre qui, tout en poursuivant leurs préparatifs belliqueux, souhaiteraient réellement un rapprochement et se prêteraient à ce qui pourrait le faciliter.

Le prince de Bismarck, apprenant ma présence à la Chancellerie d'État, m'a fait prier d'entrer chez lui, et m'a confirmé les impressions dont M. de Bülow m'avait fait part. Le prince n'a pas nié l'action qu'il vient d'exercer (1), mais il l'a restreinte à une simple entremise pour provoquer la reprise et l'échange de communications directes entre Pétersbourg, Vienne et Londres. Il espère que ces explications réciproques permettront de trouver la base d'un Congrès, issue définitive et inévitable de la question, mais il prévoit encore beaucoup de temps et de difficultés jusque-là. Pour lui, il continuera à s'efforcer de concilier et de rapprocher les grandes Puissances.

Il m'a ensuite raconté son unique entretien *de 20 minutes* avec M. Bratiano à qui il a tenu un langage peu encourageant.

[Départs des tableaux allemands pour l'Exposition de Paris.]

## 290.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

*Berlin, 17 avril 1878, 7 h. 5, soir.*
(*Reçu* : 9 heures, soir.)

Le prince de Bismarck a chargé les Ambassadeurs d'Allemagne à Londres et à Pétersbourg de proposer avant-hier, comme condition de sa médiation

(1) Par télégrammes du 9 avril adressés aux Ambassadeurs d'Allemagne à Londres et Pétersbourg le prince de Bismarck avait offert sa médiation à l'Angleterre et à la Russie. Cf. *Die Grosse Politik*, t. II, nos 381 et 382; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, nos 385 et 386.

et afin de prévenir les occasions de conflit, l'éloignement simultané de Constantinople de l'armée russe et de la flotte anglaise à une distance qui serait calculée et convenue d'un commun accord (1). Lord Salisbury a accepté immédiatement sous la condition que l'éloignement de l'armée russe ne serait pas fictif, mais qu'il serait garanti par la Puissance médiatrice qui aurait à s'assurer de sa réalisation.

La réponse russe ne m'est pas encore connue, mais je la suppose également affirmative, car ici, à la Chancellerie d'État, on est occupé à calculer les distances respectives.

## 291.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Vienne, 17 avril 1878, 4 h. 46, soir.*

(*Reçu* : 5 h. 30, soir.)

Je crois savoir que l'Ambassadeur de Russie a reçu de son gouvernement les instructions suffisantes pour discuter avec le comte Andrassy les points qui avaient fait l'objet des observations remises au général Ignatieff (2). Des pourparlers actifs sont engagés depuis hier entre M. de Novikoff et le Ministre des Affaires étrangères. Ils prendraient le caractère de véritables négociations. De larges satisfactions seraient données à l'Autriche. La possession de la Bosnie et de l'Herzégovine lui serait déjà assurée; la discussion porterait en ce moment sur la route commerciale que l'Autriche veut s'assurer vers Salonique et sur l'extension du Monténégro. Sur le premier point, l'entente paraît devoir s'établir; sur le second au contraire, elle se heurte à de sérieuses difficultés, la Russie insistant pour le port d'Antivari et l'Autriche refusant absolument de l'abandonner au Monténégro. Je ne saurais dire encore si cette négociation a pour but une entente séparée ou un accord en vue de poser les bases du Congrès, mais je penche vers cette dernière explication.

(1) Cf. sur cette négociation la pièce ci-dessus et *Die Grosse Politik*, t. II, pièces nos 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 391, 390, 392, 394; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, pièces nos 387, 388, 391, 391, 392, 393, 395, 394, 396, 397, 399, cf. aussi deux lettres du 19 et 21 avril de Lord Beaconsfield à la Reine Victoria dans G.-E. Buckle, *Life of Benjamin Disraeli*, t. VI, p. 289-90.

(2) Cf. ci-dessus n° 287.

## 292.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 19 avril 1878, 6 h. 28, soir.*

(*Reçu* : 8 h., soir.)

M. de Bülow vient de m'annoncer que la Russie et l'Angleterre ont accepté officiellement *en principe* la proposition allemande sur l'éloignement simultané des forces militaires russes et anglaises à une distance convenable de Constantinople (1). Besika est accepté comme point de retraite pour la flotte anglaise; il y a encore discussion de la Russie sur la ligne d'Andrinople-Midia, qu'ils (*sic*) trouvent trop éloignée, mais leur refus n'est plus absolu; ils ont seulement demandé un court délai pour traiter avec les Turcs quelques questions relatives à leur retraite; ils feront ensuite connaître à Berlin leur réponse et ils font déjà pressentir qu'elle sera favorable. L'Allemagne regarderait comme le point essentiel d'écarter les chances de conflit par l'éloignement des forces militaires respectives; elle espère maintenant atteindre ce but, *le seul qu'elle poursuit pour le moment.*

[Attitude de l'Autriche.]

## 293.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 23 avril 1878, 7h. 25, soir.*

(*Reçu* : 24 avril, 1 h., matin.)

J'ai vu hier le prince Gortchakoff. Son accueil a été des plus gracieux; les pénibles préoccupations qui s'étaient révélées ces temps derniers à notre égard semblent tout à fait effacées (2). Les dispositions du prince m'ont paru

(1) Voir ci-dessus n° 290.

(2) Voir ci-dessus n°s 265 et 279.

Dans un télégramme du 31 mars, M. de Viel-Castel avait rapporté que «le Chancelier avait affirmé, quant à lui, n'avoir jamais douté de nos intentions amicales» mais n'avait point contesté que «certaines insinuations malveillantes à notre égard s'étaient produites de différents côtés.»

pacifiques; il espère dans la médiation du prince de Bismarck et se félicite de l'empressement de l'Angleterre à accepter le principe de l'éloignement simultané de Constantinople de son escadre et de l'armée russe. Les négociations continuent à ce sujet. Le colonel Wellesley, agent militaire anglais, rentré très récemment de Londres, a apporté des assurances très conciliantes de son Gouvernement. Lord Salisbury a fait dire qu'il désire personnellement la paix très vivement. Le prince Gortchakoff croit à ces déclarations; il observe cependant que les actes du Cabinet de Londres sont peu d'accord avec ses paroles et il s'étonne particulièrement de l'appel des troupes indiennes. Il a dit devant moi à Lord Loftus : « Si ces mesures ont pour but de nous intimider, elles manquent absolument leur effet, et peuvent en produire un tout contraire. » Mon impression est néanmoins que de ce côté les rapports se sont améliorés. Du côté de Vienne, les négociations sont encore pendantes et on attend à toute heure la réponse du comte Andrassy aux dernières ouvertures de la Russie; M. le baron de Langenau que je viens de voir espère qu'elle sera conciliante. Il paraît croire que la Russie a fait de larges concessions aux exigences de l'Autriche qui étaient, au point de vue russe, énormes.

[Détails sur les demandes de l'Autriche.]

## 294.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 26 avril 1878, 6 heures, soir.*

(*Reçu :* 10 h., soir.)

J'ai été reçu hier par l'Empereur. J'ai exposé avec sincérité à Sa Majesté les principes de notre politique dans la crise actuelle, tels qu'ils ressortaient pour moi des deux conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence. J'ai dit notre ardent désir de la paix, nos dispositions à faire concourir toutes nos forces à en favoriser l'accomplissement, notre adhésion acquise dans cet ordre d'idées à toute proposition de Congrès, mais aussi notre résolution d'observer, si pour le malheur de tous la guerre devait éclater, une neutralité absolue, bienveillante toutefois pour la Russie. Je n'ai pas dissimulé notre désapprobation de certaines clauses du Traité de San Stefano, dangereuses et compromettantes pour nos propres intérêts, et j'ai développé les raisons qui ne nous permettaient surtout pas de donner notre assentiment à l'extension de la Bulgarie jusqu'au littoral de la mer Egée. L'Empereur m'a écouté avec une grande attention et m'a répondu : « Ce que je retiens surtout

de ce que vous venez de me dire, c'est l'assurance de votre neutralité, et je vous en remercie; je désire la paix aussi ardemment que personne et je n'en désespère pas encore; les dernières communications personnelles de Lord Salisbury sont pacifiques; mais il existe en dehors de lui à Londres, je le crois, un parti-pris de nous faire la guerre. On veut ne nous rien laisser de ce que nous avons acquis au prix de tant de sang et de sacrifices. Dans ces conditions, ce n'est plus entre nous une question d'intérêts, c'est une question d'honneur. »

Dans ces termes la conversation cependant devenait délicate; je me suis efforcé avec de grandes précautions de langage de ramener Sa Majesté à une appréciation plus exacte de la situation. J'ai dit à l'Empereur que je ne croyais pas l'Angleterre si résolue que cela à entrer en campagne, aujourd'hui surtout qu'elle savait à n'en pouvoir douter qu'elle ne devait plus compter sur le concours armé de l'Autriche. « *Mais*, a répliqué l'Empereur avec quelque vivacité, *je n'en suis pas sûr du tout.* » Et comme j'exprimais mon étonnement, il a ajouté : « *Mais pas du tout* ». Le comte Andrassy n'a pas encore répondu aux dernières communications du prince Gortchakoff et ce retard très fâcheux explique peut-être cette appréhension de l'Empereur. J'ai trouvé, d'un autre côté, le baron de Langenau un peu moins confiant aujourd'hui dans l'issue des négociations poursuivies à Vienne et plus amer dans son langage à l'égard de la Russie.

[Question de l'éloignement simultané des forces russes et anglaises.]

## 295.

**M. de Vogüé, Ambassadeur de France à Vienne,**

**à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.**

**D. n° 62.** *Vienne, 30 avril 1878.*

(*Reçu* : Dir. pol., 23 mai.)

Par une série de télégrammes adressés à Votre Excellence, j'ai eu l'honneur de lui communiquer sommairement les divers renseignements que j'ai pu recueillir depuis ma dernière expédition.

J'ai notamment signalé à votre attention deux conversations que j'avais eues avec le comte Andrassy. Je viens aujourd'hui compléter les informations que ces deux entretiens m'ont fournies. Le premier avait été fort court, il s'était borné à quelques phrases échangées avec le Ministre, dans un salon où je l'avais fortuitement rencontré. Le second, qui a eu lieu hier au ministère des Affaires étrangères, a été beaucoup plus développé et mérite de vous être rapporté avec quelques détails; pour la première fois peut-être depuis que

j'ai l'honneur d'être en relations avec le comte Andrassy, il s'est exprimé avec abandon. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il ne serait pas sorti de sa réserve habituelle s'il avait pu penser que ces confidences dussent être livrées à la publicité; vous estimerez sans doute, Monsieur le Ministre, qu'il convient de l'encourager dans cette voie en n'usant qu'avec une extrême discrétion des informations qu'il m'a données.

Il y avait très longtemps que je n'avais directement et sérieusement entretenu le Ministre; aussi ai-je cru devoir revenir en arrière et rapidement passer en revue avec lui les incidents qui se sont produits depuis un mois; le voyage du général Ignatieff a été abordé en premier lieu. Le comte Andrassy s'est plaint de l'envoyé russe, il l'a accusé d'avoir dénaturé son langage et d'avoir renversé les rôles : « Le général Ignatieff, m'a-t-il dit, a prétendu à Saint-Pétersbourg que j'avais un appétit insatiable, que je lui avais demandé, pour les annexer à l'Autriche, non seulement la Bosnie et l'Herzégovine, mais encore l'Albanie, la Macédoine, Salonique. C'est le contraire qui est vrai; c'est lui qui m'a offert cette extension de territoire, qui m'a proposé la création d'une Principauté pour le général Rodich et je ne sais quelles combinaisons du même genre; j'ai absolument refusé de le suivre sur ce terrain; je lui ai dit, ce qui d'ailleurs est l'exacte vérité, que nous n'avions nul désir de conquérir des montagnes arides, que nous n'avions ni les hommes, ni l'argent nécessaires pour une pareille entreprise, que c'était à l'Europe, réunie en Congrès, à étudier les conditions nouvelles de ces contrées. Je suis resté sur le terrain européen, sans me prêter à aucun arrangement séparé. »

Je répondis au Ministre que je trouvais ses résistances toutes naturelles, mais que la force des choses était quelquefois supérieure aux intentions les mieux motivées; je me hasardai alors à lui dire qu'il m'était difficile de croire que le Gouvernement austro-hongrois, malgré les répugnances qu'il éprouvait à occuper la Bosnie, ne fût pas amené à prendre cette grave décision.

Ce fut alors que le comte Andrassy, pour la première fois, m'avoua confidentiellement que son opinion était et avait toujours été que l'entrée des troupes austro-hongroises en Bosnie était inévitable. Pour motiver cette mesure, il me fit un tableau très sombre de l'état du pays et de l'avenir que les conséquences de la guerre lui réservaient. Il retraça à grands traits les principaux éléments de la question bosniaque, les haines religieuses qui divisaient la population, les passions agraires de la classe rurale et chrétienne, les instincts de résistance des beys musulmans, les convoitises latentes ou avouées des États voisins. « Tant que l'autorité turque était reconnue dans ces contrées, ajouta le comte Andrassy, elle y assurait un ordre relatif, elle offrait une certaine sécurité aux intérêts; pour notre part nous ne demandions qu'une chose, c'est que la domination ottomane y fût maintenue, et que, par une amélioration progressive de ses procédés de gouvernement, elle fût mise en

mesure de faire disparaître les causes locales de conflit. Mais aujourd'hui que l'autorité de la Porte n'existe plus, que la Bosnie et l'Herzégovine sont virtuellement séparées du centre de l'Empire ottoman, la question change complètement de face; nous sommes obligés de l'examiner au point de vue de nos intérêts.

[Développement sur la situation en Bosnie-Herzégovine.]

« *Perdre la Dalmatie ou prendre la Bosnie*, c'est dans ces termes précis que la question se pose aujourd'hui pour nous; nous ne pouvons plus ajourner son examen, nous l'exposerons ainsi à l'Europe, et je ne doute pas que l'Europe ne la comprenne comme nous la comprenons nous-mêmes. »

« Autrement dit, fis-je observer au Ministre, vous demanderez au Congrès le titre dont vous avez besoin pour régulariser votre intervention en Bosnie, je le comprends. Mais si le Congrès ne se réunit point? »

A cette question directe, le Ministre ne répondit pas catégoriquement, mais de sa réponse, dont je ne saurais reproduire les termes exacts, il ressortit clairement pour moi, que, dans le cas où le Congrès n'aboutirait pas, le Gouvernement austro-hongrois aviserait à remplacer l'adhésion européenne qu'il comptait demander et que, de toute façon, l'occupation militaire de la Bosnie et de l'Herzégovine aurait lieu; elle était irrévocablement décidée.

[Conversation sur le Monténégro.]

Sur deux points, le Cabinet de Vienne se montrerait inflexible : il n'admettrait, à aucun prix, les limites assignées à la Principauté par le Traité de San Stefano, soit sur la frontière orientale, soit sur la mer Adriatique. Il ne souffrirait pas que la première s'étendît du côté de l'est jusqu'au tracé du chemin de fer projeté de Bosna Seraï à Salonique et qu'elle réduisît tellement la zone située entre le Monténégro et la Serbie que les futures communications de l'Autriche avec Salonique ne fussent pas à l'abri d'un coup de main. Quant au littoral de l'Adriatique, aux ports d'Antivari et de Dulcigno, ils ne seraient jamais abandonnés au Monténégro. Pour motiver cette résistance absolue, le comte Andrassy me soutint que ce district ne serait d'aucune utilité commerciale à la Montagne Noire, dont il était séparé par des escarpements infranchissables; de plus il ne renfermait aucun Monténégrin; ses habitants étaient en grande majorité Albanais, Turcs, Italiens, professant la religion catholique ou l'islamisme, l'élément grec orthodoxe ou slave y était en minorité; les Monténégrins ne pourraient s'y maintenir que par la compression. Des protestations contre leur domination se faisaient déjà entendre; de plus la rade d'Antivari était le point de mire des agitateurs panslavistes; déjà une société slavophile de Moscou avait fait des propositions pour la création d'un port de mer et la fondation d'une académie navale. Il ne pouvait convenir à l'Autriche d'encourager de pareilles visées. Elle était disposée à accorder au Monténégro tous les

avantages d'ordre matériel qui permettraient à ses habitants d'améliorer leurs conditions d'existence, mais elle était décidée à lui refuser les avantages d'ordre politique qui étaient de nature à menacer ses propres intérêts.

En ce qui touche l'Albanie, la pensée du comte Andrassy est qu'elle soit transformée en une province autonome sous la haute suzeraineté du Sultan, et sous l'administration d'un prince ou d'un gouverneur. Les différentes fractions du peuple albanais ont toujours possédé une autonomie de fait; jamais la Porte n'a réussi à les soumettre à son pouvoir direct; il suffirait de les réunir en un seul faisceau, pour constituer une province ayant son individualité distincte, ses frontières définies, son avenir tracé.

La Macédoine ne serait pas annexée au futur État bulgare, lequel ne dépasserait pas, du côté de l'ouest, le bassin du Karasou. Le comte Andrassy ne s'est pas expliqué sur la forme administrative à lui donner, soit que cette province reçût aussi une certaine autonomie, soit qu'elle relevât directement de Constantinople.

Tout en provoquant ces explications, j'ai essayé de me rendre compte, si l'annexion de l'Albanie et de la Macédoine à l'Autriche ne faisait pas aussi partie du programme du comte Andrassy comme conséquence naturelle de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine. Le Ministre repoussa toutes mes insinuations à cet égard; il reconnut néanmoins, qu'au point de vue commercial, l'Autriche avait à s'assurer certains avantages et ne dissimula pas qu'elle ne ferait rien pour empêcher ces provinces de suivre leur *développement naturel*. Je compris que, sans poursuivre leur annexion immédiate, le Ministre entendait ne créer ou ne laisser créer dans ces régions aucun obstacle à une annexion ultérieure.

J'essayai également de savoir si la Serbie était comprise dans le cercle des annexions possibles, je constatai que le comte Andrassy ne songeait nullement à un agrandissement de ce côté, mais qu'il était décidé à ne pas souffrir que la Serbie devînt un embarras ou un danger pour sa politique et que si, pour atteindre ce but, des mesures militaires devenaient nécessaires, il n'hésiterait pas à les prendre, dussent-elles le conduire à l'occupation de Belgrade.

Je m'informai ensuite du sort qui, dans la pensée du comte Andrassy, était réservé à la Thessalie et à l'Épire. Le Ministre n'hésita pas à me dire qu'il considérait ces provinces comme devant fatalement revenir un jour au Royaume de Grèce.

[Entretièn sur la Bulgarie.]

C'est à cette occasion que le Ministre me demanda s'il était vrai que le général Le Flô eut été chargé par le Gouvernement français de présenter des observations au Gouvernement russe sur l'extension de la Bulgarie jusqu'à la mer

Egée [1]. Cette information lui avait été transmise par le baron de Langenau. A cette question je ne pus donner aucune réponse.

La réserve que sur ces divers points le comte Andrassy a cru devoir observer avec moi n'a pas été gardée au même degré par un de ses collaborateurs et j'ai pu constater que le désir secret du comte Andrassy était que la future Bulgarie s'arrêtât aux Balkans et que la domination directe de la Porte fût maintenue sur le littoral de la mer Égée, où elle favoriserait le développement de l'élément hellénique.

Il résulte de ce long exposé que le programme complet du comte Andrassy, si j'en ai bien compris l'économie, se résumerait dans les points suivants:

Annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche-Hongrie.

Agrandissement du Monténégro, tel qu'il a été stipulé à San Stéfano, moins le littoral de la mer Adriatique et une zone de montagnes sur la frontière orientale.

Création d'une Albanie autonome.

Création d'une Macédoine soit autonome, soit directement soumise à la Porte ottomane.

Conclusion d'un *Zollverein* qui unirait à l'Autriche-Hongrie toutes les provinces ci-dessus nommées, et sans doute aussi la Serbie.

Création d'une Bulgarie autonome s'arrêtant aux Balkans.

Maintien sous l'administration directe de la Porte de la Thrace, y compris Philippopoli, et du littoral de la mer Égée.

Rétrocession de la Bessarabie à la Russie, moyennant la neutralisation du Danube.

Annexion ultérieure à la Grèce de la Thessalie, de l'Épire, et sans doute aussi de l'île de Crète.

La première partie de ce programme, acceptée par la Russie, serait réalisée par l'Autriche-Hongrie seule, qui n'aurait, pour assurer sa liberté d'action, qu'à obtenir l'adhésion des Puissances occidentales.

La deuxième partie de ce programme, au contraire, serait réalisée par l'Europe, c'est-à-dire par l'Angleterre, les arrangements du comte Andrassy avec la Russie lui interdisant sans doute de prendre à cet égard aucune initiative.

Enfin un Congrès sanctionnerait toutes ces modifications apportées à la carte de la Turquie.

[Renvoi à la dépêche suivante.]

(1) Voir ci-dessus n° 294.

## 296.

**M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,**
**À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.**

D. n° 63. *Vienne, 30 avril 1878.*
(*Reçu :* Dir. pol., 23 mai.)

Par mon rapport n° 62 en date de ce jour [1], j'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Excellence la première partie de l'entretien que j'ai eu hier avec le comte Andrassy, celle qui avait trait au programme que le Cabinet austro-hongrois espérait faire prévaloir dans la péninsule des Balkans. Je viens maintenant vous rendre compte de la seconde partie de cet entretien, dans laquelle j'ai interrogé le Ministre sur la situation diplomatique en général et sur le rôle que dans sa pensée il assignait à la France.

Le comte Andrassy m'a dit que la réunion du Congrès était toujours le but de ses efforts: il travaillait à aplanir les difficultés de détail qui s'opposaient encore à sa réunion et ne désespérait pas d'y parvenir. Il croyait la Russie disposée à faire de sérieuses concessions et à abandonner une partie des stipulations du Traité de San Stéfano, surtout si ces modifications lui étaient demandées avec ensemble et fermeté par les Puissances européennes. Il ne pouvait cependant se placer au point de vue absolu de l'Angleterre et persistait à penser que cette Puissance eût été mieux inspirée en n'insistant pas sur la question de procédure qu'elle avait soulevée dès le début. Un moyen terme, honorable pour les deux parties, était à trouver. Le comte Andrassy ne me laissa pas toutefois entrevoir, plus que le baron Orczy ne l'avait fait précédemment, quelle était la formule à l'aide de laquelle il espérait concilier les amours-propres engagés de part et d'autre.

Quant à l'intervention du prince de Bismarck, le comte Andrassy me dit qu'elle était exclusivement limitée à la question du retrait simultané des forces militaires russes et anglaises stationnées devant Constantinople. Le Chancelier allemand, animé d'un sincère désir de la paix, avait voulu essayer de faire disparaître une cause immédiate de conflits, en éloignant les uns des autres les soldats russes et les marins anglais. Mais il n'avait jamais abordé le fond des questions en litige, questions dont il réservait la solution au Congrès. Son rôle s'était borné à celui d'intermédiaire officieux; il avait transmis les propositions, sans même les accompagner de conseils personnels. Ce rôle même, tout limité qu'il fût, paraissait avoir perdu de son activité, la

[1] Voir ci-dessus n° 295.

conversation directe s'étant engagée entre Londres et Saint-Pétersbourg. On discutait actuellement des questions de distances, on calculait les heures de marche ou de navigation; il y avait là de grosses difficultés à résoudre, mais l'entente suivant le comte Andrassy n'était pas impossible.

Passant ensuite à l'attitude de la France, le comte Andrassy me dit qu'il nous conseillait de persévérer dans la voie où nous étions, telle que les rapports du comte Wimpffen la décrivaient. Il constatait avec satisfaction que sur deux points nous étions revenus à une plus saine appréciation des choses. En premier lieu nous avions renoncé au système de frayeurs vraies ou simulées qui représentaient la France comme toujours menacée par l'Allemagne et qui perpétuaient un état de défiance réciproque qui n'était pas sans danger. Le prince de Bismarck ne songeait qu'au maintien de la paix générale, il n'avait aucune arrière-pensée hostile à notre égard, il y aurait eu inconvénient à le méconnaître plus longtemps. En second lieu nous avions renoncé à l'engouement qui s'était produit en faveur des Russes et le Ministre nous en félicitait; nous avions fini par reconnaître qu'il y avait une certaine puérilité à croire que, du vivant de l'Empereur Alexandre, on pût espérer rompre les liens étroits qui unissaient la Russie à l'Allemagne; nous nous étions aussi aperçus que le meilleur moyen d'obtenir quelque chose des Russes n'était pas de leur céder sur tous les points et de se plier à toutes leurs fantaisies. Il nous demandait de continuer dans cette voie et de nous présenter au Congrès avec le sentiment de notre force et de notre indépendance, d'y venir pour étudier les questions en litige sans parti pris, sans idées préconçues, sans hostilité mais sans faiblesse. Les intérêts de la France et de l'Autriche-Hongrie étaient les mêmes, ils se rencontraient avec ceux de l'Angleterre et de l'Italie sur beaucoup de points. En s'entendant ces Puissances pouvaient faire prévaloir au Congrès les idées justes, saines, raisonnables et faire sortir de cette réunion européenne un état de choses viable, conforme aux véritables intérêts de l'Europe et capable d'assurer la paix pour une certaine période d'années. Pour sa part il avait travaillé à retrouver une Europe, à reconstituer un sentiment européen, il croyait avoir ainsi rendu service à tous.

Revenant enfin sur la question de l'occupation de la Bosnie, le comte Andrassy me dit que cette mesure était indispensable, qu'il espérait qu'on le comprendrait en France et me demanda comment je croyais que le Gouvernement français l'envisagerait.

Je ne pus répondre directement à cette question; je me bornai à protester de vos intentions amicales, de votre désir de travailler, d'accord avec lui, sans sortir de la neutralité, à l'établissement d'une paix durable, du sentiment que vous aviez de la communauté d'intérêts des deux pays. Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Ministre, de me mettre en mesure de pouvoir répondre avec

plus de précision à la question que le comte Andrassy m'a adressée. Peut-être trouverez-vous bon de m'autoriser à cette occasion à dire au comte Andrassy que vous vous attendez à ce que les arrangements commerciaux, conclus avec les futurs États de la Péninsule des Balkans, ne dégénèrent pas en monopole et tiennent un compte suffisant de l'intérêt commercial des Puissances maritimes de la Méditerranée.

## 297.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Très confidentiel. *Vienne, 3 mai 1878, 1 h. 20, matin.*

(*Reçu :* 2 h., matin.)

Des informations confidentielles que je reçois ce soir modifient dans une certaine mesure les conclusions des dépêches que je vous ai expédiées hier par le courrier (1).

Le comte Zichy qui part demain serait chargé de proposer au Gouvernement turc une action commune en Bosnie.

L'armée autrichienne qui entrerait dans ce pays aurait pour mission, non de l'occuper, au nom de l'Autriche, mais de prêter main-forte au Gouvernement ottoman pour opérer le rapatriement des réfugiés, maintenir l'ordre en protégeant également musulmans et chrétiens, surveiller la Serbie et le Monténégro et au besoin imposer à ces deux États les modifications jugées nécessaires au Traité de San Stéfano. Le Gouvernement autrichien offrirait à la Porte de lui garantir la restitution de la Macédoine.

L'Angleterre aurait consenti, sinon à soutenir cette combinaison, du moins à ne pas la combattre; en échange, le Cabinet de Vienne aurait consenti, sinon à soutenir, du moins à ne pas combattre les efforts de l'Angleterre pour reculer jusqu'aux Balkans la limite de la future Bulgarie.

Il est important que l'on ne puisse savoir que c'est de moi que vous vient cette information.

(1) Voir ci-dessus nos 295 et 296.

## 298.

M. DE MONTEBELLO, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 7 mai 1878, 5 h. 34, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 15, soir.)

Le comte Schouvaloff part demain pour Pétersbourg. On croit généralement dans les cercles diplomatiques que la santé du prince Gortchakoff est pour beaucoup dans ce départ; mais en même temps on espère que la présence du comte Schouvaloff à la Cour de Russie exercera une influence favorable sur le résultat des négociations [1].

## 299.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 67. Confidentielle. *Berlin, 7 mai 1878.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 mai.)

En terminant ma dépêche n° 62 du 3 [2] de ce mois relative à l'Alsace-Lorraine et aux inquiétants projets de Régence dont se préoccupe l'opinion, j'avais l'honneur de vous indiquer quelques points sur lesquels je n'avais pas encore pu me procurer des renseignements précis qui m'étaient d'ailleurs promis et que je ne manquerais pas de vous transmettre aussitôt.

Ces éclaircissements m'ont été donnés hier, et la source où je les ai puisés en garantit l'entière exactitude attestée par les sentiments d'affection et de dévouement sans réserve à notre pays qui inspirent mes malheureux et sympathiques informateurs, je veux parler des députés d'Alsace-Lorraine appartenant au groupe français dit de la *Protestation*. Mes rapports avec ces compa-

[1] Le 8 mai, à 11 h. 26 du matin, M. de Saint-Vallier télégraphiait de Berlin que le comte Schouvaloff «porte à Pétersbourg, d'après un télégramme d'hier de Lord Salisbury à Lord Odo Russell, des propositions pouvant servir de bases à la réunion d'une Conférence».

[2] Cette dépêche, faisant suite à une dépêche n° 59 du 26 avril, relative au projet de réunion de l'Alsace-Lorraine au Grand-Duché de Bade, signalait et analysait les articles de presse concernant la transformation éventuelle de l'Alsace-Lorraine en une «Régence», État autonome de l'Empire allemand, ayant à sa tête le Prince Impérial d'Allemagne.

triotes regrettés sont fort aerrcats et même assez dangereux; leurs démarches sont surveillées et il y a beaucoup de précautions à prendre; nos entrevues sont donc plus rares que nous ne le voudrions et elles n'ont lieu qu'à des heures et dans des conditions où elles ne risquent pas de provoquer l'attention. Je prie Votre Excellence de regarder comme absolument confidentielles les explications qui précèdent, mais, pour n'avoir pas à y revenir dans chacune de mes dépêches sur l'Alsace-Lorraine, j'ai tenu à lui faire connaître la source à laquelle je puise mes plus précieuses informations.

C'est bien, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire dans mes précédentes dépêches, au sieur Zorn de Bulach, ancien député officiel et chambellan des Tuileries, qu'appartient le triste honneur d'avoir imaginé et mis au jour l'idée de constituer l'Alsace-Lorraine en apanage pour l'héritier présomptif du trône d'Allemagne. Avant d'en faire part à ses concitoyens, ce peu recommandable personnage a voulu savoir si son projet plairait à la Cour impériale et lui vaudrait les récompenses et les faveurs dont il est friand; il vint ici et vit l'Empereur et le Prince impérial qui le traitent tous deux avec une amabilité particulière *depuis 1867*, époque à laquelle il fut attaché comme chambellan à la personne du Roi Guillaume pendant le séjour de ce souverain aux Tuileries à l'occasion de l'Esposition Universelle. Depuis lors, *et même avant 1870, il n'a jamais cessé* de les visiter régulièrement et fréquemment, soit en venant à Berlin, soit durant les séjours annuels du Roi et du Prince sur les bords du Rhin. Le courtisan de l'annexion exposa son projet qui, chaleureusement accueilli par le Prince, rencontra plus de froideur chez l'Empereur; Sa Majesté réserva son appréciation sans toutefois repousser l'idée. M. de Bulach chercha à voir le prince de Bismarck, alors à Varzin, mais il ne paraît pas qu'il y soit parvenu; on croit qu'un autre Alsacien plus heureux s'est chargé d'exposer les plans de M. de Bulach; mais l'exubérance indiscrète du personnage ne pouvait disposer le prince à s'ouvrir, et il ne paraît pas que le porteur de paroles, diplomate improvisé et malencontreux d'une époque douloureuse, ait pu obtenir aucune réponse.

Quoi qu'il en soit, M. de Bulach ne se découragea pas et parvint assez rapidement à rallier à ses projets la fraction dite autonomiste des députés d'Alsace-Lorraine, aussi bien que les membres des Conseils généraux favorables à une entente avec l'Empire; lorsque le terrain lui sembla préparé, il lança ses deux lettres dans la publicité par la voie du *Journal d'Alsace*, feuille officieuse de l'administration allemande, puis il profita de la réunion de l'*Ausschuss* (Délégation Provinciale), en janvier dernier, pour tâcher d'obtenir de cette assemblée un avis, une démarche ou un acte favorable à ses desseins. Malheureusement, la composition de l'*Ausschuss* devait lui faciliter la voie; l'*Ausschuss*, en effet, compte trente membres élus par les trois Conseils généraux de Basse-Alsace, Haute-Alsace et Lorraine, dix par Conseil, et les

Conseils généraux élus pour neuf ans en 1872 et renouvelables par tiers de trois en trois ans sont loin de représenter l'opinion véritable du pays. Lorsqu'ils ont été formés, la condition exigée du serment de fidélité à l'Empereur d'Allemagne a écarté de l'élection tous les hommes influents appartenant au parti français, et Votre Excellence n'a pas oublié que l'abstention des électeurs a été telle qu'il a fallu à peu près partout en arriver au troisième tour de scrutin où, si réduit que fût le nombre des votants, l'élection devenait valable; les hommes élus dans ces conditions ne représentent donc qu'une étroite minorité; de plus ils ont eu soin de dissimuler leurs vrais sentiments, leur résignation à accepter les faits accomplis et se sont placés sur le terrain des affaires locales, des intérêts particuliers pour briguer le mandat que, de guerre lasse, une petite fraction leur a accordé. Les deux renouvellements tertiaires intervenus depuis 1872 n'ont pas beaucoup remédié à cette représentation infidèle et inexacte du pays, l'exigence du serment continuant à déterminer le refus des bons citoyens d'accepter tout mandat électif, et l'abstention demeurant le mot d'ordre de l'immense majorité des électeurs.

Le Gouvernement allemand a compris le parti qu'il pouvait tirer de Conseils généraux formés, à l'exclusion des éléments de résistance et de ferme protestation, soit de ses partisans avoués ou cachés, soit d'hommes sans convictions, uniquement préoccupés de leurs intérêts matériels. Un des moyens qu'il employa avec succès pour dominer sûrement et tenir dans sa main ces assemblées départementales, ce fut le rachat des charges vénales et la nomination par le Gouvernement des officiers ministériels; il put, dès lors, disposer des notaires, huissiers, avoués nombreux dans les trois Conseils généraux où la majorité, secrètement acquise à l'Allemagne dès l'origine, s'est accrue et affermie, surtout dans la Basse-Alsace. L'*Ausschuss*, formé de membres de ces Conseils élus par eux au scrutin secret a nécessairement subi les mêmes influences et présente une composition analogue. A Mulhouse, la ville du patriotisme français ardemment conservé, on commence à reconnaître le danger de cet état de choses et l'on a décidé qu'en dépit du serment, les hommes du parti français se présenteraient dorénavant aux élections du Conseil général; cette nouvelle doctrine, mise en pratique pour la première fois au renouvellement de janvier dernier, a produit de bons résultats. M. Grad, le courageux député de la protestation et trois de ses amis politiques ont été élus au Conseil général de la Haute-Alsace et, peu après, deux d'entre eux ont pu, malgré tous les efforts de l'administration allemande, se faire élire membres de l'*Ausschuss*. Néanmoins, il n'est que trop certain qu'ils s'y trouvent en minorité et l'accueil favorable fait, il y a trois mois, par cette assemblée au projet du sieur Zorn de Bulach en témoigne éloquemment. L'idée d'acquérir des bénéfices matériels immédiats et un semblant d'autonomie commerciale et économique au prix des espérances de l'avenir y a rencontré de nombreux adhérents, disposés à

faire près de l'Empereur d'Allemagne et du Prince héritier, les démarches nécessaires pour obtenir leur adhésion.

Aurons-nous la douleur de voir bientôt s'accomplir cette manifestation? C'est ce que l'on ne peut encore augurer; il est certain, en effet, qu'ici les hésitations n'ont pas cessé et les meneurs alsaciens-lorrains autonomistes s'efforcent en ce moment de rendre le terrain favorable; s'ils y parviennent promptement, comme cela est à craindre, l'administration allemande convoquera aussitôt à Strasbourg l'*Ausschuss* qui, dès lors, saisi par certains de ses membres d'une proposition formelle, aura à se prononcer par un vote sur son acceptation; le vote rendu, et il sera malheureusement favorable, nos amis ne pouvant pas espérer plus de dix à douze voix sur les 28 à 30 votants probables, on procédera à la nomination d'une députation qui sera envoyée à Berlin auprès de l'Empereur et du Prince Impérial; après quoi, ce dernier prendrait, avec le titre de Grand-Duc ou de Régent, ou de Lieutenant de l'Empereur la direction du Gouvernement de l'Alsace-Lorraine.

Quant aux habitants, il est certain qu'à l'heure actuelle, leur attachement à la France, au moins dans deux des départements, Haute-Alsace et Lorraine, s'est conservé assez ardent pour les rendre, en majorité, hostiles à cette organisation nouvelle qu'ils verraient s'établir avec un profond regret; la députation du *Landesausschuss* sera donc mal fondée à déclarer à Berlin qu'elle vient exprimer les vœux des populations et il est certain que sa démarche soulèvera de nombreuses et énergiques protestations, mais la voix du pays sera étouffée et il n'aura aucun moyen de la faire entendre; il n'y a plus, en effet, aujourd'hui dans nos pauvres provinces un seul journal indépendant et la publicité y est absolument réduite aux feuilles officieuses de l'administration allemande; en outre, une police vigilante veille aux frontières et ne laisse ni pénétrer ni circuler un journal hostile aux vues du Gouvernement. Tandis que la majorité sera contrainte au silence, la minorité disposera de tous les journaux et de tous les moyens de publicité de l'administration, et elle en fera un usage funeste pour la cause française.

Peu à peu, me disent mes informateurs affligés et découragés, l'action de cette presse dévouée à l'Allemagne, de ces assemblées provinciales favorables à l'Empire, de cette minorité agissante et active amènera la désagrégation d'une partie des éléments demeurés français; on fera luire aux yeux des habitants des campagnes les avantages du nouveau régime, les bénéfices qu'ils en pourraient retirer, l'inutilité de se confiner dans de vains regrets et de chimériques espérances; la propagande des pasteurs protestants, presque tous sympathiques à l'Allemagne, des maîtres d'école, des petits fonctionnaires choisis et nommés par l'administration, s'exercera d'une manière trop suivie et trop constante pour ne pas amener à la longue des résultats considérables. L'existence, à Strasbourg, d'une Cour donnant des fêtes, jetant un certain

éclat, flattant les rêves d'autonomie, aura une sérieuse influence que la personnalité affable et sympathique du Prince impérial saura assurément accroître.

« En résumé, me disait un de mes informateurs, nous regardons l'exécution du projet en question comme le plus grand malheur qui ait frappé la cause française en Alsace-Lorraine depuis l'annexion et nous demanderions à deux genoux, si nous pouvions le faire, cent mille hommes et le régime du sabre et de la schlague de préférence au régime d'apaisement et de conciliation dont on veut nous doter. »

## 300.

M. Roustan, Consul général de France à Tunis,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 28. *Tunis, 9 mai 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 18 mai.)

Au moment où Moustapha ben Ismaïl va arriver à Paris [1], je crois utile de rendre compte à Votre Excellence d'une conversation que j'ai eue dernièrement avec lui, au sujet des tendances que marque depuis quelque temps le Gouvernement tunisien à rechercher dans le protectorat collectif de plusieurs Puissances les garanties dont il se croit privé par l'affaiblissement actuel de la Turquie.

J'ai déjà eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence de cette question dans ma dépêche sous le n° 3 et la date du 4 janvier dernier et elle a bien voulu dès le 12 février suivant [2] me faire connaître la manière dont elle l'envisageait. Suivant l'esprit de ses instructions, je me suis attaché à détourner Ben Ismaïl d'entamer des négociations à cet égard en lui inspirant des inquiétudes sur les résultats qu'elles pourraient entraîner. Je crois l'avoir convaincu que l'intérêt bien entendu de la Régence était le maintien absolu du *statu quo* et qu'il fallait par conséquent éviter que la question tunisienne fût traitée dans le Congrès dans le cas où il se réunirait.

J'ai dit au Ministre que, si la Tunisie s'était maintenue dans la situation que nous lui avions faite au début de la guerre, elle pourrait aujourd'hui avec quelque chance de succès demander à la Russie de faire reconnaître en droit l'indépendance dont la Régence aurait donné en fait une preuve à son bénéfice en conservant la neutralité. Malheureusement cette occasion a été perdue. Le Bey a profité d'une courte absence que j'ai faite l'année der-

(1) Pour y visiter l'Exposition. — (2) Ces deux pièces ne figurent pas dans les Archives des Affaires étrangères.

nière pour s'abandonner aux conseils de M. Wood et déchirer le sauf-conduit que nous avions obtenu pour lui du prince Gortchakoff. La décision [1] prise à cette époque d'envoyer un contingent tunisien au secours de la Turquie et qui pouvait entraîner des conséquences fatales, tant pour la situation politique que pour la situation financière du pays, n'a pas, il est vrai, été suivie d'exécution. Mais c'est là un fait purement accidentel, qui n'a tenu qu'à la rapidité des événements militaires qui se sont succédé depuis lors, tels que nous les avions pressentis et annoncés ici. La Russie n'en a pas moins été vivement froissée de l'attitude agressive prise par la Régence en réponse au témoignage de bienveillance qu'elle venait de lui accorder. Ce serait folie aujourd'hui que de compter sur sa protection en faveur de la Tunisie. Loin de lui assurer l'indépendance elle serait plutôt portée à la punir de sa conduite, en resserrant ses liens de vassalité et en donnant ainsi à la Porte une petite compensation en Afrique pour les déchéances qui lui sont infligées en Europe. Ce n'est pas l'Angleterre qui pourrait songer à faire obstacle à une combinaison de cette nature qui serait parfaitement en harmonie avec les traditions politiques de la Grande-Bretagne dans ce pays. On pourrait presque dire que c'est le seul point sur lequel Russes et Anglais peuvent tomber d'accord dans les affaires d'Orient. Dans ces conditions il me semblerait que la Tunisie serait bien mal inspirée en attirant sur elle l'attention des Puissances au lieu de mettre tous ses soins à se laisser oublier.

Ben Ismaïl a paru vivement impressionné par ces considérations et il m'a déclaré de lui-même qu'il renonçait à poser la question tant à Paris qu'auprès des autres Cabinets. Mais il est sujet à revenir sur ses décisions et j'ai pensé qu'il serait à propos de prévenir Votre Excellence de cet incident. Je n'ai pas manqué, du reste, de saisir cette occasion pour faire ressortir combien nos conseils étaient plus désintéressés que ceux donnés par M. Wood qui n'ont abouti qu'à faire perdre à la Régence la sécurité que nous lui avions assurée pour la placer dans la situation délicate où elle se trouve aujourd'hui.

## 301.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 9 mai 1878, 6 h. 50, soir.*
(*Reçu* : 7 h. 40, soir.)

Le comte Schouvaloff [2] doit arriver ce soir à 8 heures à Friederichsruhe où l'attend le prince de Bismarck; il en partira à minuit et sera ici demain matin; il sera reçu dans la journée par l'Empereur et repartira demain soir

[1] Voir ci-dessus n° 213. — [2] Voir ci-dessus n° 298.

pour Pétersbourg où il sera dimanche soir. On témoigne ici une certaine confiance dans les résultats de ce voyage et l'on croit savoir que les dispositions sont plus pacifiques à Pétersbourg.

## 302.

### M. Fournier, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 9 mai 1878, 11 h. 48, soir.*
(*Reçu* : 10 mai, 9 h. 30, matin.)

Aarifi Pacha vient de télégraphier qu'il avait eu avec Votre Excellence une conversation d'un haut intérêt pour la Turquie. Elle lui aurait dit que le Cabinet anglais priait le Gouvernement allemand de reprendre son rôle de médiateur afin d'obtenir l'éloignement simultané de Constantinople des troupes russes et de la flotte anglaise, que le comte Schouvaloff, successeur probable du prince Gortchakoff, se rendait à Pétersbourg, sachant exactement la volonté et les dispositions de l'Angleterre, qu'il semblerait donc que la Russie aurait fait pressentir qu'elle se prêtait aux concessions sur des points fondamentaux; que l'envoi du prince Lobanoff indiquait des intentions conciliantes, qu'il y avait donc lieu d'espérer une entente; que Votre Excellence admettait que certaines stipulations du Traité de San Stéfano étaient acceptables; mais qu'elle tenait à ce que la situation sur la Méditerranée ne fût pas modifiée par la création d'États nouveaux, ayant porte sur la mer Egée et la mer Ionienne; que la Bulgarie devrait être une Bulgarie *bulgare*, le plus rapprochée possible dans ses limites de la ligne des Balkans; que ce serait dans ce sens que la France parlerait dans un Congrès, et que son désintéressement et sa neutralité étaient de sûres garanties de son impartialité, en prenant, d'accord avec l'Angleterre, pour base de l'équilibre européen les Traités de 1856 et de 1871.

La netteté des idées de Votre Excellence a fait ici une impression très favorable, et Aarifi Pacha doit dans un télégramme avoir reçu l'ordre de vous exprimer la reconnaissance de la Porte. Son télégramme de Paris a été immédiatement traduit pour être soumis au Sultan. Je prierai Votre Excellence de me faire savoir si je suis exactement informé de son langage qui, après le discours du Prince de Galles à Paris [1], et dont le retentissement a été grand ici,

[1] Le 4 mai, dans un banquet offert à l'hôtel du Louvre par les exposants britanniques à l'Exposition universelle de Paris au Prince de Galles, celui-ci avait porté un toast dans lequel il avait notamment déclaré : «La part que nous avons tenu à prendre dans cette Exposition internationale est la meilleure marque de sympathie que nous puissions donner à ce peuple français à qui nous devons tant et que j'aime de tout cœur.» (Cf. S. Lee, *King Edward VII*, t. I, p. 359-60).

accentuera, aux yeux des Ministres ottomans, la politique de la France plus qu'elle ne l'avait été jusqu'ici.

## 303.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. FOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 11 mai 1878, 11 h. 30, soir.*

J'ai eu en effet un entretien[1] avec Aarifi Pacha, et je me suis exprimé à peu près dans les termes de son récit télégraphique, mais mes paroles n'avaient pas la portée qu'il paraîtrait leur avoir attribuée. J'ai voulu le mettre au courant de la mission du comte Schouvaloff, successeur *possible* du prince Gortchakoff, et lui signaler certains faits qui indiquaient de la part de l'Angleterre comme de la Russie des dispositions plus conciliantes. En fait d'appréciations, je n'ai pas caché à Aarifi Pacha qu'après une guerre victorieuse la Russie était en droit d'exiger de grands sacrifices de la Porte, bien que le Traité de San Stéfano me semblait dépasser beaucoup ce que l'Europe pouvait considérer comme le résultat légitime d'une guerre heureuse. Il n'a pas été question entre nous d'un *accord* avec l'Angleterre, mais des intérêts communs de la France et de l'Angleterre dans la Méditerranée. Au surplus, je n'ai nullement présenté ces appréciations comme un programme politique, mais simplement comme un aperçu de l'*ordre d'idées dans lequel nous pourrions nous placer au Congrès*. J'ai décliné en effet jusqu'ici toute discussion sur les clauses du Traité de San Stéfano, réservant mon opinion pour le Congrès. Je me suis borné à faire dire à Vienne et à Pétersbourg que nous désirions que le *statu quo* ne fût troublé dans la Méditerranée, ni au profit ni au détriment d'aucune des grandes Puissances, et j'ai déclaré notamment que la France aurait de sérieuses objections contre l'extension de la nouvelle Bulgarie jusqu'à la mer Egée. Je n'ai eu nullement l'intention d'accentuer l'attitude de la France. Nous tenons beaucoup au contraire à ne pas sortir de la réserve que nous nous sommes imposée, tout en conservant notre entière liberté d'appréciation en vue d'un Congrès, qui seul, à notre avis, peut résoudre les questions pendantes. Notre politique est avant tout une politique de neutralité pour l'avenir comme pour le présent, et nous nous ferions un scrupule de conscience de laisser

(1) Voir ci-dessus n° 302.

s'accréditer à la Porte une croyance différente. Sans contester l'exactitude générale du rapport d'Aarifi Pacha, attachez-vous à rétablir la véritable portée de mon entretien avec lui, et à en compléter les lacunes. Vous n'avez d'ailleurs aucune communication spéciale à faire à la Porte, et je vous prie, une fois cette rectification faite, de vous tenir dans une grande réserve et d'éviter, quant à présent, les entretiens au sujet de notre attitude éventuelle au Congrès qu'il sera temps de préciser plus tard.

## 304.

### Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. *Londres, 14 mai 1878.*

(*Reçu :* Dir. pol. 19 mai.)

Aussitôt mon retour à Londres, je me suis rendu chez le marquis de Salisbury, et je l'ai entretenu de l'insinuation faite par le comte Andrassy à M. le marquis de Vogüé au sujet de l'occupation de la province turque de Bosnie par l'Autriche [1]. Je lui ai dit que vous n'aviez fait aucune réponse à cette insinuation parce que vous désiriez connaître auparavant l'opinion du Gouvernement de la Reine. J'ai ajouté que vous ne reconnaissiez à la France aucun intérêt dans la question et que la possession de la Bosnie par l'Autriche nous était indifférente; mais vous voyiez un grand inconvénient à ce qu'une des Puissances neutres se soit emparée d'une des provinces turques et ait ainsi touché aux Traités existants, sans l'assentiment de l'Europe, et avant qu'elle ait pu se concerter.

Lord Salisbury m'a répondu qu'il vous avait déjà fait parvenir par Lord Lyons son opinion sur la question dont je l'entretenais. Il ne soulevait aucune objection à l'occupation de la Bosnie. Il voyait un si grand intérêt *à concilier* le Gouvernement autrichien qu'il avait conseillé à la Porte de ne pas s'opposer à cette occupation. Il a appuyé sur son désir d'arriver à une entente avec le Gouvernement autrichien, se plaignant toutefois des hésitations du comte Andrassy et de la difficulté à l'amener à s'expliquer avec clarté et précision. J'ai représenté qu'il fallait tenir grand compte au Ministre autrichien des embarras de la situation, des éléments si divers qui formaient l'ensemble si peu homogène de la Monarchie autrichienne. Il fallait savoir grand gré au

(1) Voir ci-dessus n° 296.

comte Andrassy, s'il ne s'était pas laissé entraîner dans des engagements absolus et s'il lui restait encore une certaine liberté d'action. Lord Salisbury en est convenu.

Je suis revenu à deux fois sur l'objection que vous faisiez à toute brèche faite aux Traités existants par une Puissance neutre avant le concert européen, afin de décider Lord Salisbury à s'expliquer. Je voulais obtenir du Ministre anglais une adhésion à notre point de vue, mais je n'y ai pas réussi.

Il ne faut pas du reste s'en étonner, si, comme le bruit en court ici, et comme j'ai lieu de le croire d'après les renseignements qui me sont parvenus, le Cabinet britannique songe lui-même à occuper une des îles de la Méditerranée faisant partie de l'Empire ottoman. Il est évident qu'il ne peut opposer au Gouvernement autrichien une objection tirée des Traités existants devant laquelle il ne paraît point disposé à s'arrêter lui-même.

J'ai demandé ensuite au Principal Secrétaire d'État comment il envisageait le voyage entrepris par le comte Schouvaloff. Bien entendu, s'il y avait des négociations qui devaient rester secrètes, je ne prétendais pas en pénétrer le mystère; mais je désirais savoir quel était, au sujet de ce voyage, l'interprétation pour ainsi dire officielle.

« Je n'ai pas besoin de vous dire, m'a-t-il répondu, que le comte Schouvaloff n'a aucune mission du Gouvernement anglais. Il a entrepris son voyage à Saint-Pétersbourg de sa propre initiative, avec l'assentiment, sans doute, de son Gouvernement. Sans le charger de propositions formelles, nous lui avons communiqué nos impressions au sujet du Traité de San Stefano. Il a désiré en entretenir personnellement son Souverain. Nous l'y avons encouragé. Il avait aussi, en se rendant dans ce moment à Saint-Pétersbourg, un autre but plus personnel. Le prince Gortchakoff est très âgé et atteint d'une maladie grave. Sa succession paraît maintenant ouverte et le comte Schouvaloff y aspire. Nous serions bien aise qu'il réussît. Il a toujours été partisan de la paix, et a fait de grands efforts pour entretenir de bons rapports entre son pays et l'Angleterre. Son avènement serait avantageux à la Russie et à l'Europe ».

Lord Salisbury, comme vous le voyez, Monsieur le Ministre, s'est renfermé dans une grande réserve. J'ai cherché à savoir quelques détails plus précis sur les motifs du voyage de Monsieur l'Ambassadeur de Russie. J'ai appris de source authentique que c'est l'Empereur Alexandre lui-même qui l'a appelé à Saint-Pétersbourg. Il désirait, lui a-t-il écrit, le consulter non sur les affaires intérieures de l'Empire, mais sur la question d'Orient, et il lui a demandé si une absence d'une quinzaine de jours lui paraissait sans inconvénient.

Cette invitation était un ordre auquel le comte Schouvaloff a obéi sans répugnance. Il agit dans ce moment, m'assure-t-on, dans un but assez restreint. Il cherche, sinon uniquement, du moins principalement à écarter

l'obstacle que les explications échangées entre les Gouvernements de Russie et d'Angleterre ont apporté à la réunion d'un Congrès. Quant aux questions fondamentales, je crois savoir que le comte, bien que naturellement optimiste, se montre très découragé. La situation faite à son pays par le Traité de San Stéfano ne lui semble pouvoir se dénouer que par la guerre, et il ne croit pas que l'opinion publique dans son pays permette les concessions qui seraient nécessaires pour satisfaire aux demandes de l'Angleterre. Celle-ci se défie des intentions et ne croit pas à la bonne foi de la Russie. La Russie, de son côté, est persuadée que l'Angleterre est décidée à la guerre, et veut profiter de ses embarras financiers et militaires pour lui porter des coups durables. Elle pense donc que des concessions qui coûteraient à son orgueil seraient faites en pure perte. Par les explications qu'il est en mesure de fournir, le comte Schouvaloff espère sans doute pouvoir détendre cette situation et amener l'une et l'autre Puissance à des idées plus conciliantes.

Réussira-t-il? Nul ne peut le dire. Il se livre à Saint-Pétersbourg une lutte entre la civilisation européenne dont il est le représentant et le génie asiatique dont l'Impératrice, le Grand-Duc Nicolas et le général Ignatieff sont les principaux organes, l'Empereur lui-même réunissant les deux tendances qui se combattent en lui et l'emportent tour à tour.

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que l'incertitude puisse durer longtemps et, au retour du comte Schouvaloff, qui a promis *en tous cas* d'être rendu à Londres au bout de quinze jours, nous devons savoir à quoi nous en tenir.

## 305.

### M. Fournier, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. Très confidentiel. *Thérapia, 16 mai 1878, 7 h. 57, soir.*
(*Reçu* : 17 mai, 2 h. 35, matin.)

Le Cabinet de Pétersbourg a fait savoir à celui de Vienne qu'il ne consentirait pas à ce qu'un pouce de terrain de la Bulgarie créée par l'acte de San-Stéfano fût rendu à la Turquie, mais qu'il accepterait deux Principautés bulgares vassales de la Turquie, ayant pour limites, l'une les Balkans, et le Danube, l'autre les Balkans et les limites qu'avait fixées l'acte de San Stéfano.

Quant au Monténégro et à la Serbie, il a déclaré que son désir était que ces deux Principautés supprimassent la route militaire laissée entre elles et la

Turquie et devinssent contiguës; c'est séparer la Bosnie et l'Herzégovine absolument de la Turquie.

L'Autriche, devant ces déclarations, comprend à quoi elle doit s'en tenir. Elle suspend le rapatriement des réfugiés bosniaques, ne demande plus aucune cession ni occupation territoriale à la Turquie, mais elle lui fait savoir qu'elle a, avec elle, des intérêts de conservation communs, et que la Turquie doit comprendre la politique qu'elle a à suivre vis-à-vis de l'Autriche, au moment où le Monténégro renvoie en Bosnie des milliers de réfugiés armés et disciplinés, et pour faciliter à celle-ci une entente avec l'Angleterre.

## 306.

### M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome (Quirinal).

D. n° 37. Confidentiel. *Versailles, 20 mai 1878.*

Tout l'intérêt de la situation extérieure repose en ce moment sur les conséquences éventuelles du voyage que M. le comte Schouvaloff vient de faire à Saint-Pétersbourg [1] et sur les instructions qu'il rapporte à Londres où il est attendu très prochainement. On s'accorde à penser qu'il a plaidé auprès de l'Empereur Alexandre la cause de la paix, mais l'on ne paraît rien savoir des propositions qu'il a pu formuler, ni des combinaisons qu'il a pu mettre en avant dans ce but. Il s'est entouré jusqu'ici d'un mystère impénétrable, en alléguant que le secret était absolument nécessaire au succès de ses démarches. Cependant, au moment où sa mission prend fin, je reçois de divers côtés l'avis qu'il aurait trouvé la Cour de Russie dans des dispositions conciliantes et qu'il rentre à Londres avec l'espoir de contribuer efficacement à aplanir les difficultés qui empêchent la réunion du Congrès.

Pendant ce temps des négociations d'une nature assez délicate se continuaient entre les Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg au sujet des questions soulevées par le Traité de San-Stefano. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint en copie un rapport de M. le général Le Flô [2], exposant dans quel ordre d'idées le Gouvernement russe se serait placé pour examiner les observations de M. le comte Andrassy et sous quelle forme il consentirait à en tenir compte. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg n'insisterait peut-être plus autant pour porter les limites de la nouvelle Bulgarie jusqu'à la mer Egée et il ne se

(1) Le comte Schouvaloff séjourna à Pétersbourg du 12 au 18 mai. — (2) Dépêche n° 30 du 7 mai 1878.

refuserait pas à la diviser en deux Principautés au nord et au sud-ouest de la chaîne des Balkans. Mais dans cette hypothèse, m'assure-t-on d'autre part, il resterait bien entendu qu'aucune parcelle des territoires appelés à former la Bulgarie, en vertu de l'acte du 3 mars, ne devrait rentrer sous la domination directe de la Porte (1).

[Envoi d'un rapport de M. de Vogüé.]

## 307.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 25 mai 1878, 4 heures, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 35, soir.)

M. de Bülow m'ayant écrit ce matin pour me prévenir au nom du prince de Bismarck qu'il avait à me faire une importante communication confidentielle, je viens de le voir et il m'a prié de faire connaître à Votre Excellence que, le prince de Bismarck et le comte Schouvaloff s'étant mis d'accord sur la formule des invitations pour le Congrès, cette formule, acceptée à Pétersbourg et à Vienne, vient d'être aussi agréée à Londres. M. de Bülow voudrait lancer demain les invitations, mais il tient à ne pas le faire sans avoir notre assentiment à la formule proposée, et il attendra notre réponse avant de télégraphier à ses Ambassadeurs; il vous prie donc de me télégraphier votre réponse, dès que vous le jugerez possible; aussitôt que je l'aurai communiquée, les invitations parties, le prince de Hohenlohe recevra l'ordre de vous la remettre officiellement.

Voici la formule proposée, sauf une incorrection de style, provenant, paraît-il, du marquis de Salisbury, qui doit être rectifiée ce soir à Londres (2) :

« En conformité avec l'initiative prise par le Cabinet austro-hongrois, l'Allemagne propose aux Puissances signataires des Traités de 1856 et 1871 de vouloir bien se réunir en Congrès à Berlin pour y discuter les stipulations du Traité préliminaire de San Stéfano conclu entre la Turquie et la Russie.

(1) Cf. dans *Die Grosse Politik*, t. II, n° 404, Annexes II et III; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n° 410, Annexes II et III, la lettre de M. de Giers à M. de Novikoff et un *Pro memoria* russe en date du 2 mai.

(2) Cf. au sujet de l'élaboration de cette formule *Die Grosse Politik*, t. II, nos 410 et 414; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, nos 417 et 420, lettres, du 21 et du 23 mai, du prince de Bismarck au comte de Stolberg, Ambassadeur d'Allemagne à Vienne et du comte de Münster, Ambassadeur d'Allemagne à Londres, au prince de Bismarck.

« Le Gouvernement de Sa Majesté en faisant cette invitation au Gouvernement X... entend que, en l'acceptant, le Gouvernement X... consent à admettre et à participer à la libre discussion de la totalité du contenu du Traité de San Stefano.

« Pour le cas de l'assentiment de toutes les Puissances invitées, le Gouvernement de Sa Majesté propose de fixer la réunion du Congrès au 11 juin ».

[M. de Bülow espère que « aucun Cabinet n'aura d'objection au 11 juin ».]

## 308.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 26 mai 1878, 12 h. 15, soir.*

J'ai rendu compte à M. le Président de la République, en Conseil, de la communication que M. de Bülow vous a faite [1]. Elle a été accueillie par le Gouvernement dans les sentiments qui ont dicté notre réponse aux propositions antérieures de Conférence et de Congrès.

Nous avions mis à notre acceptation la condition expresse que les délibérations ne porteraient que sur les questions dérivant naturellement et directement de la dernière guerre et nous avions prononcé l'exclusion notamment contre les affaires relatives à l'Égypte, à la Syrie et aux Lieux-Saints. La formule de convocation proposée, en assignant pour objet spécial et déterminé aux délibérations les clauses du Traité de San Stéfano, implique à nos yeux l'admission pleine et entière de nos réserves. Je vous prie de faire savoir à M. de Bülow que c'est ainsi que nous la comprenons et conséquemment que nous sommes prêts à répondre à l'invitation du Cabinet allemand.

Nous n'avons aucune objection contre la date du 11 juin.

[1] Voir ci-dessus n° 307.

## 309.

M. FOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 26 mai 1878, 9 h. 50, matin.*

(*Reçu* : 4 h., soir.)

Le comte Zichy m'a donné lecture d'un projet de convention à signer entre l'Autriche et la Porte. Cette convention pose le principe, dans un but conservateur pour les deux pays, de leur commune coopération en Bosnie et en Herzégovine, et réserve en termes explicites la souveraineté de la Porte. Une convention militaire qui spécifiera les détails techniques de l'exécution sera signée simultanément avec la première, et ses dispositions en sont réservées exclusivement aux gens du métier.

## 310.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 2 juin 1878, 5 h. 29, soir.*

(*Reçu* : 6 heures, soir.)

Au moment où a eu lieu l'attentat contre l'Empereur [1], j'allais vous envoyer les informations suivantes :

D'après les avis de Londres reçus par le Cabinet de Berlin, l'accord serait maintenant établi entre la Russie et l'Angleterre sur les questions militaires [2]. Il restera seulement à faire accepter et effectuer par la Turquie l'évacuation de Choumla et de Varna, que la Russie déclare indispensable pour la sécurité de son armée et dont elle fait une condition absolue de son entrée au Congrès. L'Angleterre aurait agréé cette condition et promis d'agir près de la Porte pour la faire admettre. Dans le cas où la date du 11 ne serait plus possible, on proposerait ici le 14, le 17 ou le 21, suivant les circonstances.

(1) Le 2 juin, à 2 heures de l'après-midi, deux coups de feu avaient été tirés par Nobiling sur Guillaume Ier passant avenue des Tilleuls à Berlin.

(2) L'accord anglo-russe sous forme de Memorandum avait été conclu le 30 mai à Londres par le comte Schouvaloff et Lord Salisbury. Cf. G.-E. Buckle, *Life of B. Disraeli*, t. VI, p. 293-95. Le texte du Memorandum figure dans *Die Grosse Politik*, t. II, n° 427, Annexe; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, n° 435, Annexe.

## 311.

### Le Prince de Hohenlohe, Ambassadeur d'Allemagne à Paris, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. *Paris, 3 juin 1878.*

(*Reçu* : Dir. pol., 6 juin.)

Le soussigné, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, a l'honneur, d'ordre de son Gouvernement, de porter à la connaissance de Son Excellence Monsieur Waddington, Ministre des Affaires Étrangères, la communication suivante :

En conformité avec l'initiative prise par le Cabinet austro-hongrois, le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne a l'honneur de proposer aux Puissances signataires des Traités de 1856 et 1871 de vouloir bien se réunir en Congrès à Berlin pour y discuter les stipulations du Traité préliminaire de San Stéfano conclu entre la Russie et la Turquie.

Le Gouvernement de Sa Majesté, en faisant cette invitation au Gouvernement de la République Française, entend qu'en l'acceptant le Gouvernement français consent à admettre la libre discussion de la totalité du contenu du Traité de San Stéfano et qu'il est prêt à y participer.

Pour le cas de l'assentiment de toutes les Puissances invitées, le Gouvernement de Sa Majesté propose de fixer la réunion du Congrès au treize juin prochain.

Le Soussigné, en portant ce qui précède à la connaissance de Son Excellence Monsieur Waddington, Ministre des Affaires Étrangères, a l'honneur de le prier de vouloir bien lui faire connaître le plus tôt possible la réponse du Gouvernement de la République Française.

## 312.

### M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères, à M. le Prince de Hohenlohe, Ambassadeur d'Allemagne.

D. *Paris, 4 juin 1878.*

Votre Altesse a bien voulu me transmettre, par une note en date d'hier [1], la communication que le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne,

(1) Voir ci-dessus n° 311.

conformément à l'initiative prise par le Cabinet austro-hongrois, adresse aux Puissances signataires des Traités de 1856 et de 1871 pour leur proposer de se réunir à Berlin, en Congrès, afin d'y discuter des stipulations du Traité préliminaire conclu à San Stéfano entre le Russie et la Turquie. Le Gouvernement de Sa Majesté ajoute qu'il entend qu'en acceptant cette invitation nous consentons à la libre discussion de la totalité du Traité de San Stéfano, et que nous sommes prêts à y participer.

J'ai rendu compte de cette communication à M. le Président de la République, en Conseil, et je suis autorisé à faire connaître sans retard à Votre Altesse la résolution du Gouvernement français.

Le Cabinet de Berlin sait que, dès le moment où il a été question pour la première fois de la réunion d'une Conférence ou d'un Congrès, nous n'avons pas hésité à promettre le concours de la France. Nous désirions faciliter, autant qu'il pouvait dépendre de nous, le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte ottomane, ainsi que le maintien de la bonne harmonie entre les Puissances. Nous nous sommes bornés à mettre pour conditions à notre acceptation que les questions dérivant naturellement et directement de la dernière guerre seraient seules déférées au Congrès, et que le programme de cette Assemblée resterait circonscrit aux affaires qui ont été l'origine ou la suite immédiate de la lutte dont le Traité de San Stefano a marqué le terme.

Pour mieux préciser notre manière de voir, et convaincus d'ailleurs que le véritable intérêt de l'Europe est de restreindre le terrain des délibérations plutôt que de l'étendre, nous avons désigné nominativement l'Égypte, la Syrie et les Lieux Saints comme devant rester en dehors de la discussion.

En assignant pour objet spécial et déterminé aux travaux des Plénipotentiaires les clauses du Traité de San Stéfano, la proposition du Cabinet de Berlin définit et limite la mission qui leur est confiée de manière à donner pleine satisfaction à la pensée qui nous avait dicté ces réserves. Le Gouvernement de la République française accepte donc l'invitation que Votre Altesse a été chargée de me transmettre, et il n'a aucune objection contre la date du 13 juin indiquée pour la réunion du Congrès.

## 313.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. *Paris, 8 juin 1878.*

Le Gouvernement a pris la résolution d'accepter l'invitation que nous avons reçue de nous faire représenter au Congrès qui va se réunir à Berlin.

Les Ministres des Affaires étrangères des principales Puissances ayant été désignés pour prendre part à ses délibérations, le Conseil a décidé que je me rendrais à Berlin comme premier Plénipotentiaire de France.

Les fonctions que vous y remplissez vous désignaient naturellement au choix du Gouvernement comme deuxième Plénipotentiaire. Je me félicite d'être assuré ainsi de votre étroite collaboration dans des négociations si importantes pour notre pays, et je compte beaucoup sur la situation personnelle que vous avez su vous créer à Berlin pour faciliter la mission confiée aux représentants de la France[1].

## 314.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ambassadeur de France à Rome (Quirinal).

T. *Paris, 8 juin 1878, 3 heures, soir.*

La Chambre des Députés n'a pas adopté le projet de loi présenté par le Gouvernement pour l'approbation, sous certaines réserves, du Traité de commerce franco-italien [2]. Elle a voté dans la séance d'hier, à la majorité de cinq voix, un amendement invitant le Gouvernement à entamer de nouvelles négociations pour modifier le traité. Je vous écris spécialement à ce sujet.

[1] Dans un télégramme du 9 juin, adressé à Vienne et Pétersbourg, M. Waddington annonçait qu'il partait «aujourd'hui» pour le Congrès et que M. Dufaure, président du Conseil, serait chargé de l'intérim du portefeuille des Affaires étrangères.

[2] Le texte du Traité de commerce avait été signé par les deux Gouvernements le 6 juillet 1877; la Chambre et le Sénat italien avaient ratifié le 3 avril, puis le 8 mai, l'accord conclu. (Cf. Chiala, *Pagine di storia contemporanea*, t. II, p. 76-77). Le nouveau ministère français, désireux de ménager à la fois l'Italie et la Commission de la Chambre des députés qui préparait une refonte du tarif général des douanes, demandait à la Chambre de voter le traité, mais avec l'autorisation à toute époque de le dénoncer douze mois d'avance. Les Ministres des Affaires étrangères et du Commerce soutinrent cette thèse à la tribune le 6 juin. M. Rouvier (Bouches-du-Rhône) insista, le 7 juin, sur l'avantage de conserver à la France le traitement de la nation la plus favorisée; M. Méline (Vosges) soutint (séance du 6 juin) la thèse contraire; il voulait qu'on demandât à l'Italie la prorogation du Traité antérieur de 1863 estimé par lui moins favorable à l'importation des produits italiens en France. M. Peulevey (Seine-Inférieure) déclara que le Traité du 6 juillet n'avait été signé que pour des «considérations éminemment politiques», pour «conjurer l'orage qui devait infailliblement sortir d'une politique cléricale et ultramontaine». Par 225 voix contre 220 la Chambre vota, le 7 juin, une résolution invitant le Gouvernement à entamer avec l'Italie de nouvelles négociations à l'effet de modifier le Traité signé à Paris le 6 juillet 1877 entre la France et l'Italie. Une lettre du général Cialdini à M. Dufaure, chargé de l'intérim des Affaires étrangères, pendant le Congrès de Berlin, en date du 20 juin 1878, annonça que le Gouvernement italien, en accord avec la Chambre des députés de Rome, refusait la prorogation du Traité de 1863, ce qui impliquait à partir du 1er juillet l'application

## 315.

### M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL), À M. DUFAURE, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR INTÉRIM.

D. n° 82. *Rome, 12 juin 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 17 juin.)

Par un télégramme chiffré en date du 31 mai, Votre Excellence m'a invité à rechercher s'il était vrai, comme Votre Excellence avait de sérieuses raisons de le croire, que Sa Majesté le Roi d'Italie fût disposé à visiter dans le courant de l'été l'Exposition universelle de Paris. J'ai répondu immédiatement à Votre Excellence, que, de mon côté, je croyais savoir que le Roi d'Italie était très disposé, si le soin des affaires de l'État lui permettait de quitter pour quelque temps son Royaume, à se rendre à Paris avant la clôture de notre Exposition qu'il était désireux de visiter. Je me proposais d'agir conformément aux instructions de Votre Excellence et dans les limites qui m'étaient tracées, quand le rejet du Traité de commerce [1] est venu subitement modifier la situation. L'opinion publique en Italie, que cette décision de la Chambre française a vivement émue, aurait certainement vu avec étonnement que le Gouvernement français choisît le lendemain du jour où s'était élevé entre les deux Parlements et les deux pays une sorte de conflit économique pour inviter le Roi à visiter l'Exposition de Paris et peut-être Sa Majesté elle-même n'eût-elle pas été parfaitement libre de nous donner une réponse telle que nous l'eussions souhaitée. J'ai donc cru prudent de m'abstenir et de suspendre pour le moment toute démarche.

Les interpellations qui devaient avoir lieu samedi à la Chambre au sujet du Traité de commerce ont été remises à lundi. Elles nous feront peut-être connaître quelle est en réalité la disposition des esprits et quelles sont les intentions du Gouvernement italien. Je regrette de devoir m'abstenir de toute prévision et de ne pouvoir donner à ce sujet aucun renseignement à Votre Excellence.

[L'Ambassadeur demande à connaître les intentions du Département.]

réciproque du tarif général, mais acceptait la prorogation jusqu'au 31 décembre 1878 de la Convention de navigation du 14 juin 1862 et se déclarait disposé à accueillir toutes ouvertures nouvelles que le Gouvernement français jugerait convenable de lui faire pour la négociation de nouvelles stipulations commerciales.

(1) Voir ci-dessus n° 314.

## 316.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DUFAURE, PRÉSIDENT DU CONSEIL, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1 Confidentiel. *Berlin, 14 juin 1878.*

Je suis arrivé à Berlin le 10 de ce mois et dès le lendemain, grâce aux dispositions prises par M. le comte de Saint-Vallier, j'ai pu immédiatement entrer en rapports avec le haut personnel du Gouvernement allemand. L'état de santé de l'Empereur (1) quoique s'améliorant chaque jour ne permet pas à Sa Majesté de donner audience aux représentants des Puissances au Congrès; mais j'étais reçu dans la journée même du 11 par le Prince de la Couronne et je rencontrais auprès de Son Altesse Impériale l'accueil le plus distingué et le plus courtois. Je n'ai eu qu'à me louer également des sentiments que m'a témoignés le Chancelier de l'Empire, prince de Bismarck, et dont j'ai retrouvé le fidèle écho dans le langage de M. de Bülow, Secrétaire d'État des Affaires Étrangères. J'ai pu constater partout l'amélioration sérieuse survenue dans les rapports de la France et de l'Allemagne depuis que la politique du Cabinet du 14 décembre, si bien représentée ici par M. de Saint-Vallier, a dissipé les défiances qui subsistaient entre les deux Gouvernements. Les effets de cet heureux changement se font sentir en toute occasion par les égards dont nous sommes entourés; mais nous en trouvons surtout la manifestation dans les hommages rendus à la sagesse de notre pays, à ses efforts laborieux pour se relever, aux progrès accomplis, à son calme dans le travail. Nous recueillons ces témoignages avec une patriotique satisfaction au moment où nous sommes appelés à participer à des négociations où nous ne chercherons point à faire intervenir inopportunément l'opinion de la France, mais où nous devons cependant faire entendre sa voix dans toutes les circonstances où ses intérêts seraient engagés.

Le Congrès s'est constitué hier. Ses travaux ont été inaugurés par une allocution du comte Andrassy, premier Plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie, proposant de conférer la Présidence au prince de Bismarck et exprimant les vœux du Congrès pour le prompt rétablissement de l'Empereur Guillaume. Il est d'usage dans les Conférences que le Secrétariat comme la Présidence appartienne à la Puissance chez laquelle elles se tiennent et que la proposition du choix à faire soit laissée au Président. Le prince de Bismarck a désigné

(1) Après l'attentat de Nobiling, voir ci-dessus n° 310.

M. de Radowitz, Ministre Plénipotentiaire d'Allemagne en Grèce, mais il était naturel que le rédacteur des Protocoles fût emprunté à la Puissance dont le Congrès parle la langue, et c'est le premier Secrétaire de l'ambassade, M. le comte de Moüy, qui a été choisi pour remplir cette tâche.

L'intention du Président, nous en avions été instruits d'avance, était de limiter autant que possible les délibérations de cette première séance à l'examen de l'ordre à suivre dans les travaux, et, après un résumé sommaire des négociations qui ont précédé le Congrès, il a fait connaître son avis sur ce point spécial. Suivant lui, c'est la question de la Bulgarie qui doit être discutée la première, non seulement parce qu'elle est la plus importante, et que, si elle est résolue, le principal danger d'un désaccord sera écarté, mais parce qu'elle est celle qui, par sa nature, se prête le mieux aux combinaisons diverses qui peuvent faciliter les transactions. Nous savons qu'il tenait aussi, et très sagement selon nous, à ce que la question du Monténégro ne fût pas immédiatement abordée, ce qui serait arrivé si l'on eût procédé suivant l'ordre des articles du Traité de San Stefano. Le dissentiment qui subsiste entre l'Autriche et la Russie au sujet de la nouvelle délimitation de la Principauté, surtout du côté de la mer, pouvait soulever dès l'abord des difficultés assez graves pour gêner la marche des négociations. Le Président du Congrès n'a point exprimé cette préoccupation devant les Plénipotentiaires réunis, mais il ne nous l'avait point dissimulée dans nos entretiens avec lui, et, soit qu'il se fût ou non assuré à cet égard des dispositions de nos collègues, il n'a point rencontré d'objections de la part du Congrès. Il a donc été décidé que les stipulations du Traité préliminaire relatives à la Bulgarie seraient discutées avant toutes les autres.

Cette première réunion a toutefois donné lieu à un incident qui a permis d'apprécier, dans une certaine mesure, les dispositions que les deux Puissances principalement en scène apportent au Congrès. Lord Beaconsfield se servant de la langue anglaise s'est étendu dans un discours étudié sur les dangers qui résultaient, suivant lui, de la présence des troupes russes dans le voisinage immédiat de Constantinople [1]. Cette situation entretenait l'inquiétude et l'agitation au sein de la capitale de la Turquie et pouvait amener des complications dont les négociations de Berlin se ressentiraient naturellement. Il importait que le Congrès ne restât pas sous le coup d'une entrée possible des troupes russes à Constantinople et ne laissât pas le calme de ses délibérations à la merci d'un incident. Le Premier Ministre de Sa Majesté britannique a vivement insisté pour que le Congrès prît en considération cet état de choses, et semblait désirer que la Russie fût invitée à ramener ses troupes en deçà des lignes déterminées par l'armistice.

[1] Le comte de Münster avait annoncé le 10 juin que les Plénipotentiaires anglais soulèveraient cette question dès l'ouverture du Congrès, *Die Grosse Politik*, t. II, n° 431; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. II, p. 439.

Après quelques mots du prince de Bismarck demandant aux Plénipotentiaires russes s'ils voulaient répondre immédiatement ou ajourner la discussion de ce point, le prince Gortchakoff a pris la parole et a déclaré qu'il voulait avant tout écarter les récriminations, qu'il fallait mettre de côté les soupçons et les défiances, que le Congrès avait une grande œuvre à accomplir, que cette œuvre n'était pas exclusivement russe, mais européenne, et qu'elle consistait à assurer aux chrétiens les garanties sérieuses et efficaces d'une existence autonome.

Le Chancelier de Russie, tout en accentuant très vivement son langage, n'a pas donné plus de développement à sa pensée, et il a laissé au comte Schouvaloff[1] le soin de répondre à l'exposé du premier Plénipotentiaire anglais. Le comte Schouvaloff, après une allusion à la situation respective de l'armée russe et de la flotte anglaise et à la facilité de mouvements qui existait pour l'une plus que pour l'autre, s'est appliqué à établir que d'ailleurs le recul de l'armée russe ne changerait pas sensiblement les choses, qu'en arrière des lignes tracées par l'armistice, elle serait toujours à une courte distance de Constantinople, et que le seul résultat de cette mesure, d'après des informations de source non russe, serait de provoquer un exode de toute la population chrétienne qui ne se sentirait plus en sécurité à Constantinople. Là était le vrai danger et il n'y en avait pas d'autre, car la Russie n'avait aucune intention de faire entrer ses troupes dans Constantinople.

Le prince de Bismarck s'est attaché à soutenir que cette question devait être avant tout traitée directement entre les représentants de la Grande Bretagne et de la Russie, qu'elle était étrangère à celles que le Congrès avait à discuter, que les Plénipotentiaires n'étaient pas compétents pour examiner un débat antérieur à l'entente qui a permis leur réunion, et que ce serait seulement dans le cas où les deux parties intéressées ne s'entendraient pas que le Congrès pourrait tenter de les mettre d'accord par une médiation que les sentiments pacifiques de la haute Assemblée ne sauraient manquer de rendre efficace. Au surplus, le prince de Bismarck avait eu soin de faire remarquer tout d'abord que les Plénipotentiaires d'Angleterre seraient sans doute satisfaits des assurances qui venaient d'être données par le comte Schouvaloff. Ceux-ci n'ayant pas relevé les observations des Plénipotentiaires russes, le Chancelier a déclaré l'incident clos.

Les observations tardives du Plénipotentiaire ottoman cherchant à démontrer que l'éloignement de l'armée russe ne provoquerait aucune inquiétude dans la population chrétienne de Constantinople et que le Gouvernement ottoman était en état d'y maintenir l'ordre n'ont pu déterminer le Président du Congrès à laisser la discussion se rouvrir sur ce point et elle a été effectivement close.

(1) Second Plénipotentiaire russe.

Cependant, nous avons pu, avant que la séance fût levée, prévoir une difficulté assez sérieuse pour notre prochaine réunion. Lord Salisbury a demandé que le Congrès s'occupât de la représentation de la Grèce [1], et quelques paroles du prince Gortchakoff autorisent à croire que les Plénipotentiaires de Russie ne seront pas, tout d'abord du moins, favorables à cette proposition dont l'examen a été renvoyé à la prochaine réunion qui aura lieu lundi prochain.

Cette journée s'est terminée par un dîner de gala que le Prince de la Couronne a offert aux Plénipotentiaires, aux Ministres et aux grandes charges de la Cour Impériale. Le discours prononcé par Son Altesse afin de remercier le Congrès des vœux manifestés pour le rétablissement de l'Empereur a produit une impression favorable. Le désir que Son Altesse a exprimé de voir les efforts des représentants des Puissances couronnés par une entente qui sera, a-t-elle ajouté, le meilleur gage de la paix universelle, a été interprété comme indiquant de plus en plus l'intention du Cabinet allemand de favoriser la solution pacifique des complications actuelles et d'écarter le danger d'un conflit entre les trois Puissances qui sont plus directement aux prises sur le terrain de l'Orient. On peut déjà en tout cas s'apercevoir que la Présidence du Congrès ne sera pas une autorité vaine entre les mains du Chancelier de l'Empire; il voudra, selon toute vraisemblance, l'exercer avec une fermeté qui se fera sentir dans toutes les phases importantes de la négociation dont la direction lui est confiée.

Les délibérations du Congrès devant rester secrètes, je vous prie de considérer ces informations comme entièrement confidentielles.

J'aurai l'honneur de vous envoyer le Protocole de la première séance [2] dès que la rédaction en aura été définitivement arrêtée.

## 317.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DUFAURE, PRÉSIDENT DU CONSEIL, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 2 Confidentiel. *Berlin, 18 juin 1878.*

Le Congrès a tenu hier sa deuxième séance.

Depuis le jour de leur première réunion, les Plénipotentiaires n'étaient pas restés inactifs. Plusieurs en arrivant à Berlin pour prendre part à de si impor-

(1) Voir ci-dessus n° 269.

(2) Les Protocoles des diverses séances du Congrès de Berlin figurent notamment dans *Documents diplomatiques, Affaires d'Orient, Congrès de Berlin 1878*, Imprimerie nationale, MDCCCLXXIX.

tantes négociations étaient entièrement inconnus les uns aux autres. Des rapports se sont noués, des conversations ont eu lieu. Chacun a essayé de se rendre compte des dispositions de ceux dans lesquels il cherchait des alliés ou soupçonnait des adversaires. Je tenais avant tout, pour ma part, à connaître les vues de l'Autriche-Hongrie et de l'Angleterre et à savoir dans quelle mesure il y avait accord entre les deux Cabinets qui, avant la réunion du Congrès, ont fait l'opposition la plus directe au Traité de San Stéfano. Il n'était pas moins intéressant pour nous de constater jusqu'à quel point l'un ou l'autre, ou tous les deux ensemble, s'étaient liés depuis avec la Russie sur les questions essentielles d'où pouvait dépendre la paix ou la guerre.

Les indiscrétions plus ou moins calculées d'un journal anglais [1] n'avaient point encore fait la lumière sur les termes du rapprochement accompli entre le Gouvernement de Sa Majesté Britannique et celui de l'Empereur Alexandre, mais il était déjà facile de voir que la Bulgarie avait été l'objet d'explications et d'engagements propres à préparer une entente définitive. Sans en obtenir l'aveu explicite de Lord Beaconsfield et du marquis de Salisbury, j'ai, dès l'abord, recueilli de leur bouche un exposé des vues de leur Gouvernement conforme dans toutes ses données essentielles aux indications tombées aujourd'hui dans le domaine de la publicité. Le comte Andrassy, de son côté, que j'avais vu avant d'aborder les Plénipotentiaires anglais m'avait paru décidé à réclamer la constitution de deux Bulgaries, l'une tributaire de la Porte, l'autre jouissant d'une administration autonome, mais gouvernée directement par le Sultan. Entre le langage du comte Andrassy et celui de Lord Beaconsfield, je n'ai remarqué que des nuances et point de divergences essentielles pouvant amener un désaccord sérieux. La Bulgarie tributaire limitée par les Balkans au sud comprendra-t-elle dans ses frontières la ville de Sofia, située au sud-ouest avec le territoire qui s'y rattache ? La province du sud, qui serait constituée sous le nom de Roumélie, conservera-t-elle ou non des garnisons turques ? Sur ces deux points les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Grande-Bretagne ne paraissent pas encore absolument fixés, mais je ne vois, je le répète, aucun sujet de craindre un dissentiment grave entre eux lorsque le Congrès entamera la discussion de l'article du Traité de San Stéfano relatif à la Bulgarie.

Je n'ai aucune raison de supposer que les Plénipotentiaires des deux Puissances soient plus éloignés de s'entendre pour la délimitation des frontières du Monténégro au moins du côté de la mer. Ici, cependant, l'intérêt autrichien est surtout en cause et le Cabinet de Londres se montre assez indifférent à la création d'un nouvel État maritime dans l'Adriatique. Il n'attache

(1) *The Globe*, dans son numéro du 14 juin, avait publié le texte du Memorandum Salisbury-Schouvaloff. (Cf. ci-dessus n° 310, note 2.)

d'importance qu'à la question du pavillon qu'il ne voudrait pas reconnaître comme pavillon de guerre dans la Méditerranée.

Les autres questions territoriales, notamment celles des frontières de la Serbie, du delta du Danube et de la Grèce n'ont encore été traitées qu'incidemment dans les conversations des représentants des Puissances et sont d'ailleurs, en partie du moins, subordonnées aux arrangements qui seront pris pour la Bulgarie. Je dois attendre que ces arrangements se formulent d'une manière définitive pour bien juger des projets de l'Autriche à qui, dans cet ordre de questions, incombe naturellement l'initiative en sa qualité de principale Puissance danubienne et d'État limitrophe de la Serbie et du Monténégro.

Je me bornerai à dire dès à présent que les vues du Cabinet de Vienne à l'égard de la Bosnie s'accentuent de plus en plus. Dans ses entretiens avec moi, M. le comte Andrassy s'est particulièrement attaché à faire ressortir les considérations qui portent son pays à rechercher l'annexion de la Bosnie; il a essayé de me démontrer que la Turquie, désormais impuissante à conserver cette province, est obligée de chercher des nouvelles conditions d'existence dans la concentration de ses forces et qu'ainsi les intérêts de la Porte comme ceux de l'Europe sont liés à l'intérêt de la Monarchie austro-hongroise. Lord Beaconsfield ne m'a pas paru éloigné de partager cette idée; il semble à la vérité repousser l'annexion proprement dite; mais il n'a pas d'objections contre l'occupation indéfinie qui ne serait autre chose que l'annexion déguisée.

Je termine cet aperçu de mes premières impressions par une réflexion qui me paraît caractériser assez exactement la disposition générale des esprits. Chaque Puissance est arrivée ici avec ses idées particulières, et, s'il existe entre plusieurs d'évidentes affinités d'intérêt, elles ne se manifestent pas cependant dans toutes les questions; il ne se forme pas de groupement proprement dit, aucun Gouvernement n'a ici d'alliés avec lesquels il marche entièrement et absolument d'accord. L'Allemagne, dont le bon vouloir pour la Russie n'est pas douteux, ne défend pas néanmoins celles des clauses du Traité de San Stefano qui sont combattues directement par l'Angleterre et par l'Autriche et dont nous désirons nous-mêmes la modification. Les Cabinets de Vienne et de Londres sont ceux que l'on doit croire les plus unis. Cependant il n'est pas vraisemblable que l'alliance des Trois Empereurs soit affaiblie au point que l'Autriche livre toute sa pensée à l'Angleterre. L'Italie garde une attitude d'observation un peu effacée quant à présent. Les Turcs sont laissés dans un isolement visible et probablement irrémédiable.

Ce défaut de cohésion entre les différentes fractions du Congrès facilite le rôle personnel des Plénipotentiaires de France et leur laisse une liberté d'action qui convient parfaitement au rôle non inactif mais réservé dont ils sont résolus à ne pas se départir. Nous avons la satisfaction de recueillir en

toute circonstance les marques de l'estime et de la confiance de tous. Nous pouvons, selon nos convenances, nous joindre à celle des Puissances dont nous approuvons les vues dans une circonstance donnée sans être obligés de prendre des engagements qui nous lieraient sur d'autres points et nous comptons ainsi trouver plus d'une occasion de servir les intérêts de notre pays sans compromettre à aucun degré sa neutralité ni même ses bons rapports avec l'une ou l'autre des Puissances qui, dans ce difficile travail de la réorganisation de l'Orient sur de nouvelles bases, se disputent les premiers rôles.

La séance d'hier n'a pas tenu ce que l'on en attendait. Suivant la procédure convenue dans celle du 13, le Congrès devait examiner la proposition de Lord Salisbury en faveur de l'admission de la Grèce à nos délibérations. Le deuxième Plénipotentiaire d'Angleterre a en effet donné lecture au Congrès d'une note [1] dont je vous envoie copie. Elle a pour objet de faire ressortir l'antagonisme des Slaves et des Grecs dans la Turquie d'Europe et d'établir que les Slaves, ayant au sein du Congrès un défenseur puissant et victorieux, les Grecs, maltraités au point de vue politique par les derniers événements aussi bien qu'ils l'ont été au point de vue religieux par le schisme bulgare accompli précédemment, doivent être appelés à assister à toutes les délibérations dans lesquelles les intérêts de la race hellénique seront mis en cause.

Cet exposé a donné lieu au prince Gortchakoff de décliner le titre de représentant des Slaves pour revendiquer celui de défenseur de tous les chrétiens comme il l'avait déjà fait en d'autres termes dans la première séance du Congrès. L'impression générale a été, au surplus, que Lord Salisbury n'avait pas donné à sa proposition un caractère suffisamment précis et le Président du Congrès a pensé qu'il y aurait danger à laisser la discussion s'égarer dans les généralités. Recourant à la procédure qui lui avait réussi à la précédente séance, il a demandé que la discussion fût de nouveau ajournée afin de laisser le temps aux idées de se préciser et de se formuler. Nous avions de notre côté rédigé la proposition ci-annexée [2] au sujet de laquelle nous avions d'ailleurs pressenti la manière de voir de Lord Beaconsfield et qui nous avait paru de nature à offrir le point de départ d'une discussion pratique; nous l'avons déposée entre les mains du Président du Congrès, et elle sera mise demain en délibération en même temps que la note de Lord Salisbury.

D'après l'ordre du jour tracé dans la précédente séance, nous devions après le débat sur la représentation de la Grèce aborder la discussion des clauses du Traité de San Stéfano qui concernent la Bulgarie, et en effet le marquis de Salisbury a donné lecture d'une note renfermant l'exposé des vœux de l'Angleterre. Ce document n'a point encore été distribué aux Plénipotentiaires

[1] Elle figure dans le Protocole de la séance du 17 juin du Congrès.

[2] Elle figure dans le Protocole de la séance du 17 juin.

et je ne puis en reproduire ici les développements; mais les conclusions sont entièrement conformes aux explications dans lesquelles le Premier Lord de la Trésorerie et le Premier Ministre de la Reine (*sic*) étaient entrés avec moi. L'Angleterre demande que la conception d'une Principauté de Bulgarie telle que l'avait créée le Traité de San Stéfano soit abandonnée et que l'on constitue sous cette dénomination un État autonome, mais qui restera tributaire de la Porte et qui aura pour limite au sud la chaîne des Balkans. Le pays situé entre les Balkans et la mer Égée serait maintenu sous l'autorité directe du Sultan au point de vue militaire comme au point de vue politique. Des garanties seraient stipulées pour assurer le bien-être et la sécurité des populations.

La lecture de ce document a été suivie d'une discussion, je dois le dire assez confuse, et dont la rédaction des Protocoles, éclairée par le Secrétaire allemand, aura seul le moyen de retracer les différentes phases. Il serait peut-être impossible d'en bien saisir l'esprit si l'on ne supposait que la pensée du prince de Bismarck a été d'amener l'Angleterre et la Russie à faire sans plus d'hésitation l'aveu officiel de l'entente qui s'est formée entre elles sur les bases générales de l'organisation de la Bulgarie. Tous ses efforts pendant une grande partie de la séance ont été en effet consacrés à démontrer que la discussion de la proposition de Lord Salisbury était prématurée et que les Plénipotentiaires de l'Angleterre et de la Russie devaient s'aboucher pour convenir préalablement des dispositions sur lesquelles ils pouvaient se mettre dès à présent d'accord en ce qui regarde aussi bien les limites de la nouvelle Bulgarie que la nature des institutions dont les pays au sud et au nord des Balkans seraient dotés. Il a été bien établi au reste qu'il ne s'agissait pas de créer une sous-commission, mais simplement d'inviter les deux parties à s'expliquer entre elles avant d'en venir à une discussion en Congrès [1]. Toutefois, l'Autriche semblait exclue de cette réunion préalable par les premières suggestions du prince de Bismarck. Lord Salisbury a été le premier à en faire la remarque et a déclaré qu'il tenait à constater que la question bulgare ne concernait pas seulement la Russie et l'Angleterre. Le comte Andrassy de son côté a réclamé le droit de participer à ces échanges d'idées en rappelant que son pays n'était pas moins intéressé que les deux autres Puissances aux propositions qu'on les conviait à préparer. Le vœu du comte Andrassy a naturellement rencontré l'assentiment unanime et le comte Schouvaloff, que ses rapports personnels avec les Plénipotentiaires anglais désignaient plus particulièrement pour représenter son pays dans cette conversation à trois, a déclaré familiè-

[1] « Il (le prince de Bismarck) considère que les réunions particulières et intimes entre les représentants des Puissances directement intéressées, réunions qu'il recommande sans se croire en droit de les convoquer, auraient le sérieux avantage de mieux préparer une entente sur les questions de détail et de rédaction. » Congrès de Berlin, Protocole, n° 2, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCLXXVIII.

rement qu'il lui était indifférent d'être opéré par un seul chirurgien ou par deux. La discussion qui avait marché si péniblement pendant près d'une heure s'est heureusement terminée ainsi sous l'impression que les Plénipotentiaires de Russie étaient en effet résignés à ne pas défendre plus longtemps l'œuvre de San Stéfano et que la délibération pourrait prendre dans la prochaine séance un caractère plus précis et plus pratique.

Je vous envoie ci-inclus deux exemplaires du Protocole de la séance du 13 qui vient d'être distribué seulement aujourd'hui aux Plénipotentiaires.

## 318.

M. Fournier, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Thérapia, 21 juin 1878, 2 h. 20, soir.*

Safvet Pacha a prescrit aux Plénipotentiaires ottomans de s'entendre avec le comte Andrassy au sujet des véritables intentions de l'Autriche dans la question de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, en lui demandant les causes, le caractère et la portée de cette occupation.

Le Grand Vizir a trouvé le comte Zichy satisfait de cette décision.

## 319.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dufaure, Président du Conseil, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères.

D. n° 4. Confidentiel. *Berlin, 24 juin 1878.*

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans mon télégramme du 20 [1], les pourparlers ouverts entre les Plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et de la Russie au sujet de la Bulgarie n'étaient pas encore assez avancés le 19 pour qu'il fût prudent de porter immédiatement la question

[1] Expédié à 6 heures du soir. Dans ce télégramme, outre les informations relatives au problème bulgare, M. Waddington annonçait que le Congrès avait « adopté hier la proposition française au sujet de la représentation de la Grèce ». Le gouvernement hellénique était invité à désigner un représentant qui exposerait les « observations de la Grèce » sur « le sort des provinces limitrophes du Royaume. »

devant le Congrès, et j'ajoutais qu'à l'heure où je vous écrivais, ils n'avaient pas fait beaucoup de progrès. Cette négociation en effet paraît avoir été assez laborieuse et de vives préoccupations se manifestaient dans la matinée du 21 parmi les membres du Congrès. Le prince de Bismarck se montrait très découragé; il ne parlait de rien moins que d'abandonner sa tâche de conciliation, et il était venu trouver M. de Saint-Vallier pour lui exposer ses inquiétudes en laissant entrevoir comme dernière chance un suprême effort de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. De son côté, Lord Beaconsfield faisait répandre autour de lui le bruit qu'il se préparait à quitter Berlin et à rentrer à Londres avec la plus grande célérité possible. Dans la soirée les prévisions pessimistes ont heureusement fait place à des impressions plus favorables. Les Plénipotentiaires de Russie ont reçu des instructions qui leur ont permis d'adhérer en partie aux demandes de l'Angleterre et, à la séance du 22, le Congrès a pu aborder enfin l'examen des articles du Traité de San Stéfano relatifs à la Bulgarie.

J'ai hâte d'ajouter qu'un bon vouloir réciproque a constamment régné dans cette discussion. Le prince Gortchakoff retenu par l'état de sa santé n'assistait pas à la séance. Le comte Schouvaloff pouvait d'autant plus librement obéir à ses dispositions personnelles, et c'est dans un langage plein de modération et de netteté qu'il a fait acte d'adhésion à la proposition de Lord Salisbury sous des réserves destinées beaucoup moins à en restreindre la portée qu'à couvrir la retraite de la Russie [1].

Vous connaissez déjà par mon télégramme d'hier le texte de cette proposition ainsi que les amendements présentés par les Plénipotentiaires de Russie. Vous savez aussi comment nous avons été amenés par un vœu du Congrès à nous charger de concilier les deux parties en cherchant les termes d'un arrangement sur les deux points qui les divisent encore [2].

Voici quelle est la difficulté et ce que le Congrès attend de nos bons offices.

L'Angleterre et la Russie sont d'accord pour modifier profondément l'organisation donnée par le Traité de San Stéfano à la Bulgarie. Il n'est plus question de cet État autonome et tributaire comprenant tout le territoire qui s'étend du Danube à la mer Égée, c'est-à-dire la partie la plus peuplée et la plus riche de la Turquie d'Europe et séparant la Thrace ainsi que la capitale elle-même de toutes les provinces occidentales de l'Empire. Le Gouvernement anglais

[1] Le 22 juin à 10 h. 30 Lord Beaconsfield télégraphiait : « La Russie se soumet et accepte les vues de l'Angleterre sur la frontière européenne de l'Empire turc. » (G.-E. Buckle, *The Life of Benjamin Disraeli*, t. VI, p. 324.)

[2] « Le Président a exprimé l'avis que les divergences qui subsistaient encore tenaient en partie à des difficultés de rédaction qui pourraient être aplanies par les bons offices d'une tierce Puissance, et sur sa proposition le Congrès nous a chargés de rechercher les termes de l'accord définitif. » (Télégramme de M. Waddington du 23 juin, 4 h. 15 du soir.)

y substitue avec l'assentiment de la Russie un État jouissant à la vérité de l'autonomie comme celui qui avait pris naissance à San Stéfano et rattaché à la Porte uniquement par le lien de vassalité, mais dont les frontières ne dépasseront pas les Balkans, sauf pour le sandjak de Sofia. La Russie consent à ce que tout le pays, qui au sud des Balkans appartenait à la Bulgarie créée par le général Ignatieff (1), soit replacé sous l'autorité directe, politique et militaire du Sultan. Une partie de ce pays, dont les limites à l'Est et au Sud diffèrent peu de celles que la Conférence de Constantinople avait assignées aux provinces bulgares et sont beaucoup moins étendues à l'Ouest, formera une province sous le nom de Roumélie orientale, et sera en réalité rendue à la Porte à laquelle le Traité de San Stefano semblait l'avoir enlevée irrévocablement. Il est impossible de méconnaître l'importance de cette rétrocession. Les Plénipotentiaires ottomans eux-mêmes, malgré les illusions que pouvait leur inspirer l'intervention de l'Europe demandant à la Russie l'abandon d'une partie des avantages conquis par ses armes, n'ont pas un seul instant contesté la valeur des modifications apportées en ce point au Traité signé par la Porte sous le poids de sa défaite.

La Russie toutefois, en faisant cette concession, a tenu à y mettre certaines conditions précisées par les amendements qu'elle demande d'introduire dans la proposition anglaise. C'est cette demande qui suspend encore l'entente définitive et c'est pour aplanir la difficulté que le Congrès a spécialement réclamé le concours des Plénipotentiaires de France.

Nous ne pouvions décliner l'appel qui nous était adressé et nous trouvions d'autant moins d'inconvénients à nous rendre au vœu de nos collègues que l'Angleterre, l'Autriche et la Russie sont d'accord sur tous les points vraiment essentiels de l'arrangement à conclure. Nous pouvons seconder sur ce point l'œuvre du Congrès sans engager notre responsabilité dans la lutte des influences. Cependant, ainsi que je vous l'ai mandé, j'ai tenu à constater que nous n'acceptions cette tâche que comme une mission de conciliation et qu'en consentant à nous en charger nous n'entendions engager en rien l'opinion de notre Gouvernement.

(1) Voir ci-dessus n° 281, note 1.

## 320.

### M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères, à M. Dufaure, Président du Conseil, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères.

D. n° 5. Confidentiel. *Berlin, 26 juin 1878.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus deux exemplaires de chacun des Protocoles des deuxième, troisième, quatrième et cinquième séances du Congrès.

C'est dans la quatrième séance [1] que nous avons été saisis du projet d'arrangement sur lequel les Plénipotentiaires de l'Angleterre étaient tombés d'accord avec les Plénipotentiaires de Russie au sujet de la destination à donner aux territoires englobés dans la Principauté de Bulgarie telle que le Traité de San Stéfano l'avait faite. La proposition présentée par Lord Salisbury partageait ces territoires en deux parties, l'une au nord des Balkans, maintenue sous le nom de Principauté de Bulgarie dans les conditions d'autonomie administrative et politique stipulées à San Stéfano; l'autre au sud des Balkans, sous le nom de Roumélie orientale, restreinte dans les limites méridionales tracées par la Conférence de Constantinople et ramenée à l'état de province turque jouissant à certains égards d'une situation exceptionnelle. Les Plénipotentiaires anglais eussent désiré ne pas laisser à la Principauté de Bulgarie le port de Varna et ils offraient aux Plénipotentiaires russes de lui céder, en compensation, le sandjak de Sofia; mais les Plénipotentiaires de Russie ayant insisté pour que Varna restât à la Bulgarie, la transaction s'est établie sur un autre point : nos collègues anglais ont proposé de céder Sofia à la condition que les territoires situés dans les bassins du Mesta Karasou et du Stourma Karasou seraient détachés de la Roumélie orientale et replacés dans la situation de toutes les autres provinces de la Turquie ainsi que les territoires au sud de la Roumélie. C'est cette combinaison qui a prévalu sous réserve de la délimitation du sandjak de Sofia, qui ne pourra être faite que par une commission technique.

Sur ces divers points, l'accord était complet dès le jour où la proposition de l'Angleterre a été présentée au Congrès; mais, ainsi que je vous l'ai mandé, un dissentiment assez grave subsistait quant aux conditions dans lesquelles s'exercerait l'autorité militaire laissée au Sultan sur la Roumélie orientale. La proposition anglaise portait que le Sultan aurait le droit de pourvoir à la

[1] Du 22 juin.

défense des frontières de terre et de mer de la province, d'entretenir des troupes sur ces frontières et de les y fortifier. Elle ajoutait que l'ordre serait maintenu par la milice dont les officiers seraient nommés par le Sultan qui tiendrait compte de la religion de la population et que le gouverneur général aurait le droit d'appeler les troupes ottomanes dans le cas où la sécurité intérieure ou extérieure se trouverait menacée. Les Plénipotentiaires russes ont été d'avis que cette proposition faisait une part trop large à l'autorité militaire du Sultan dans les affaires intérieures de la province, et ils ont demandé que le principe d'après lequel l'intérieur de la Roumélie orientale ne devait être occupé que par des milices indigènes fût mieux sauvegardé. Ils réclamaient comme garantie qu'une Commission européenne fût chargée de fixer les points que le Gouvernement ottoman pourrait occuper sur les frontières de la province ainsi que la force approximative de ces garnisons. Ils eussent voulu également obtenir que le Congrès réglât à l'avance les cas dans lesquels les troupes ottomanes pourraient entrer dans la nouvelle Roumélie et le mode suivant lequel cette intervention devrait s'accomplir.

Lord Beaconsfield s'était élevé très vivement contre les deux amendements de la Russie. Il regardait l'institution d'une Commission européenne comme une atteinte évidente au droit du Souverain. Le pouvoir du Sultan ne pouvait être respecté, disait-il, si le Gouvernement ottoman se trouvait entravé dans la défense éventuelle de sa frontière. En outre, les points stratégiques qui seraient fixés par une Commission européenne ne pourraient être durables, eu égard aux modifications qui se produisent sans cesse dans la portée des armes de guerre. Le premier Plénipotentiaire d'Angleterre regardait le deuxième amendement comme encore plus difficile à admettre que le premier, et ne comprenait pas qu'un gouverneur général, au fond seul juge compétent des circonstances, ne pût invoquer au besoin le concours des troupes que d'après des règles tracées par le Congrès.

Tel était l'état de la question lorsque le Président nous a offert, et que nous avons accepté sous les réserves indiquées dans mon télégramme du 23 et ma dépêche du 24, la mission de concilier la proposition de l'Angleterre avec les amendements de la Russie.

Nous avons trouvé dans cette mission un moyen de faire prévaloir notre propre manière de voir. Comme le Gouvernement de Sa Majesté britannique, nous désirions que la nouvelle province de Roumélie fût rattachée par des liens solides à la Turquie et que l'autorité du Sultan fût aussi réelle que le comportent les principes posés comme bases de l'accord intervenu entre les Plénipotentiaires de l'Angleterre et de la Russie. Nous étions donc décidés à repousser l'institution de la Commission européenne contre laquelle Lord Beaconsfield avait élevé des objections si justes. Nous avions vu comme lui de graves inconvénients dans la désignation préalable des positions à forti-

fier et dans la limitation de l'effectif des garnisons destinées à les occuper. Enfin, nous ne pensions pas que l'entrée des troupes régulières ottomanes en cas de troubles ou de dangers extérieurs dût être subordonnée à des conditions pouvant retarder ou entraver leur action. Nous restions ainsi fidèles, autant que les circonstances le permettent, à nos anciennes traditions de bienveillance envers l'Empire ottoman et aux intérêts qui nous commandent d'assurer, si faire se peut, des garanties de durée à ce qui reste de ce grand corps mutilé par le Traité de San Stéfano.

D'un autre côté, pour accomplir notre œuvre de conciliation, nous devions tenir compte des préoccupations de MM. les Plénipotentiaires de Russie et nous pouvions le faire dans une juste mesure en nous inspirant de cette sollicitude pour les chrétiens d'Orient dont la France a fourni des preuves constantes et qui reste étroitement unie dans notre histoire aux témoignages d'intérêt que nous avons donnés à la Porte ottomane.

Les Plénipotentiaires de Russie nous ont paru s'être proposé par dessus tout d'empêcher que les troupes irrégulières ottomanes fussent employées dans la Roumélie orientale et sur ce point nous avons été d'avis de leur accorder pleine satisfaction. Il nous a semblé en outre qu'il n'était pas possible de repousser le vœu exprimé par eux que des précautions fussent prises pour prévenir les inconvénients du contact des troupes régulières elles-mêmes avec les populations. Si nous n'avions pas su que les Plénipotentiaires anglais avaient déjà renoncé au droit de tenir garnison dans l'intérieur de la province, nous eussions pu hésiter; mais la question n'était pas entière. Les représentants de la Grande-Bretagne avaient cédé sur ce point; nous ne pouvions, sans compromettre les résultats acquis dans un intérêt européen et sans nous exposer nous-mêmes à un échec certain, retirer ou même restreindre la concession qu'ils avaient faite, et nous avons jugé qu'il y avait lieu d'y chercher l'élément principal de l'accord que nous étions chargés de préparer.

Guidés par cette considération, nous avons proposé d'accepter l'idée des Plénipotentiaires anglais de confier le maintien de l'ordre intérieur à une milice locale dont les officiers seront nommés par le Sultan qui tiendra compte de la religion de la population; mais, nous emparant d'une suggestion faite par le deuxième Plénipotentiaire ottoman, Méhémet Ali Pacha, nous avons pensé qu'il était bon de suppléer à l'insuffisance de la milice par l'institution d'une gendarmerie indigène beaucoup plus facile à maintenir dans la main du gouverneur général, représentant de l'autorité du Sultan, et nous avons proposé de stipuler que l'ordre intérieur serait maintenu par une gendarmerie indigène assistée d'une milice locale. Pour la composition de ces deux corps, nous avons admis qu'il serait tenu compte suivant les localités de la religion des habitants.

Nous avons complété notre travail sur ce point en ajoutant que le Sultan s'engageait à n'employer dans les garnisons de la frontière que des troupes

régulières. Les troupes destinées à ce service ne pourront en aucun cas être cantonnées chez l'habitant. Lorsqu'elles traverseront la province, elles ne pourront y faire de séjour.

Cette rédaction nous a paru suffisamment répondre au premier amendement des Plénipotentiaires de Russie et, en effet, après des pourparlers qui ont duré deux jours, ils ont consenti à l'accepter.

Pour les désintéresser en ce qui regardait leur deuxième amendement, nous n'avons pas cru pouvoir faire plus que d'obliger la Porte, au cas où ses troupes seraient appelées par le gouverneur général dans l'intérieur de la province de Roumélie, à donner connaissance de cette décision et des nécessités pouvant la justifier, aux représentants des Puissances à Constantinople. Nos collègues sur ce point ont réservé l'opinion de leur Gouvernement; mais ils nous ont fait savoir qu'ils sollicitaient l'autorisation d'accéder à la rédaction que nous proposions et le Congrès a considéré l'entente comme constituant, dès à présent, un fait acquis.

Lord Beaconsfield a immédiatement pris la parole pour remercier les Plénipotentiaires français de leurs bons offices et le Président du Congrès a tenu de son côté à leur témoigner la gratitude de la Haute Assemblée. Nous avons tout sujet de nous louer du résultat de notre intervention au point de vue des intérêts généraux de notre politique.

Nous avons voulu marquer notre action d'une manière plus personnelle et plus directe lorsque le moment est venu d'indiquer les bases de l'organisation civile et politique de la Bulgarie; nous avons pris l'initiative d'une proposition ayant pour objet de fixer les principes généraux de son droit public. Nous tenions à établir que tous les habitants de cette Principauté, quelle que fût leur nationalité d'origine et leur religion, jouiraient d'une complète égalité de droits, et nous avons en même temps, dans l'intérêt des étrangers aussi bien que des différentes populations du pays, réclamé l'entière liberté des cultes en la complétant par la liberté non moins complète des pratiques extérieures qui en est la consécration nécessaire surtout en Orient. Nous avons obtenu l'appui de l'Autriche et de toutes les autres Puissances non sans remarquer que quelques-unes regrettaient peut-être de ne pas avoir devancé notre initiative ou de ne pas s'y être associées.

Enfin, nous avions pensé qu'il était bon d'obtenir également un vote du Congrès en faveur des religieux et évêques catholiques dans la Principauté de Bulgarie et dans la province de Roumélie orientale. Nous avions formulé à cet effet une proposition spéciale; mais l'adoption par le Congrès de notre proposition relative au droit public de la Bulgarie nous ayant paru assurer la liberté de nos religieux dans ce pays aussi bien que celle des représentants des différents cultes habitant la Principauté, et le premier Plénipotentiaire de Turquie ayant en outre déclaré que dans la Roumélie orientale rien ne serait changé

aux lois de tolérance ni aux Traités qui protègent les étrangers dans l'Empire Ottoman, nous nous sommes bornés à demander l'insertion au Protocole de la déclaration suivante :

« En ce qui concerne l'article additionnel qu'ils ont présenté relativement aux religieux catholiques étrangers, les Plénipotentiaires de France s'en rapportent aux principes d'entière liberté consacrés hier par le Congrès en faveur de toutes les communions et de tous les cultes en Bulgarie ainsi qu'à la déclaration faite dans la même séance par M. le premier Plénipotentiaire de Turquie, à savoir qu'aucune atteinte ne sera portée dans la Roumélie orientale aux droits acquis aux étrangers dans l'Empire Ottoman. »

Le Congrès a décidé que suivant notre désir cette déclaration serait insérée au Protocole et elle y figurera comme un gage de notre sollicitude pour le maintien des privilèges et immunités accordés *ab antiquo* aux catholiques d'Orient. La question était fort délicate en raison des rivalités qu'éveille notre protectorat; mais je dois dire que ces rivalités se sont laissé pressentir plutôt qu'elles ne se sont manifestées, et que nous avons eu particulièrement à nous louer dans la discussion de l'appui que nous a prêté le Président du Congrès.

Nous avons eu moins de peine à faire adopter une proposition d'un autre ordre concertée d'ailleurs entre les Plénipotentiaires d'Autriche et nous, et à laquelle d'un commun accord nous avons prié les Plénipotentiaires d'Italie de s'associer. Cette proposition avait pour but d'assurer le maintien des Traités de commerce et autres arrangements internationaux conclus avec la Turquie, d'empêcher l'établissement de droits de transit dans la Principauté bulgare ainsi que les faveurs spéciales que la Russie aurait peut-être été tentée de s'y réserver. Elle établissait enfin que les Capitulations et usages y resteraient en pleine vigueur. Toutes les Puissances ont reconnu la sagesse de ces précautions. Il nous a été facile cependant de nous apercevoir que plusieurs Plénipotentiaires défendaient mollement les Capitulations. Si la question eût été traitée à fond, les opinions se fussent peut-être divisées, notamment sur les usages que nous considérons comme le complément nécessaire des Capitulations et que Lord Beaconsfield et Lord Salisbury regardent comme autant d'abus. Nous sommes en tout cas prémunis contre les conséquences de cette manifestation de l'opinion des Plénipotentiaires anglais par l'assentiment que le Congrès a donné à la proposition de la France, de l'Italie et de l'Autriche.

## 321.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. DUFAURE, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES PAR INTÉRIM.

T. *Rome, 26 juin 1878, 4 h. 40, soir.*

(*Reçu* : 5 h. 45, soir.)

M. Cairoli, que j'ai vu ce matin, m'a dit que le Traité de commerce avec l'Autriche serait prorogé jusqu'au 31 décembre. Il regarde comme transitoire l'application du tarif général à la France (1). On est fondé à croire que les négociations avec l'Autriche aboutiront.

Il me paraît y avoir de très graves inconvénients à ce que la situation dans laquelle nous allons entrer le 1er juillet se prolonge. Le seul moyen d'en sortir serait de proposer à l'Italie, aussitôt la rentrée des Chambres en novembre, une convention temporaire assurant aux deux pays la clause de la nation la plus favorisée. Il y aurait quelque chose de peu agréable à rouvrir les négociations sous le coup des droits différentiels. Je ne partage nullement l'avis de quelques économistes italiens qui croient que l'application du tarif général facilitera l'entente. On peut rencontrer l'année prochaine dans le Parlement italien des résistances dont on ne me paraît pas tenir un compte suffisant.

## 322.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DUFAURE, PRÉSIDENT DU CONSEIL, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7. Confidentiel. *Berlin, 30 juin 1878.*

Le Congrès a traité et résolu dans sa séance du 28 (2) la question de la Bosnie et de l'Herzégovine. Les vues de l'Autriche n'étaient pas douteuses pour nous. Cette Puissance nous les avait fait connaître confidentiellement bien avant que les Cabinets se fussent entendus pour la réunion d'un Congrès et nous avions dès lors aussi indiqué au Cabinet austro-hongrois notre manière de voir. Nous savions qu'il voulait tenir de l'Europe seule les avantages qu'il

(1) Voir ci-dessus n° 314. — (2) La huitième.

poursuivait. Nous l'avions beaucoup engagé à ne pas devancer la décision des Puissances et, tout en admettant les raisons qui pouvaient expliquer une occupation autrichienne comme seul moyen de rétablir la tranquillité dans ces provinces si profondément troublées, nous nous étions toujours refusés à donner aucun encouragement aux idées d'annexion. Le Cabinet de Vienne n'a pas renoncé à ses projets d'agrandissement; mais il s'est abstenu de les présenter comme tels au Congrès. Son premier Plénipotentiaire s'est borné à exposer les difficultés que la Porte a rencontrées jusqu'ici et rencontrerait encore pour pacifier la Bosnie et à faire ressortir l'intérêt qu'a l'Autriche à ce que cette œuvre de pacification soit accomplie dans le plus bref délai et dans les conditions les plus propres à la rendre durable.

Lord Salisbury a pris la parole immédiatement après le comte Andrassy pour proposer que l'Autriche-Hongrie fût chargée d'occuper et d'administrer la Bosnie et l'Herzégovine. Il s'est appuyé sur des considérations analogues à celles que le premier Plénipotentiaire austro-hongrois avait développées dans son exposé. Au cours de la discussion Lord Beaconsfield a soutenu les mêmes idées en donnant encore plus d'accent à son langage. Il était aisé de voir dès le début que les Puissances allaient se prononcer dans le même sens; l'Allemagne l'a fait avec beaucoup d'insistance.

L'Italie s'était naguère montrée assez émue de la possibilité d'un agrandissement de l'Autriche dans les provinces voisines de la Dalmatie et de l'Adriatique et le Gouvernement italien est en effet celui que la combinaison proposée par Lord Salisbury intéressait le plus directement. Le comte Corti, après avoir hasardé sur la portée de cette combinaison une question que le premier Plénipotentiaire de l'Autriche a éludée, s'est néanmoins rallié à l'opinion de l'Angleterre et de l'Allemagne. Nous n'avions aucun intérêt à la combattre et d'ailleurs il n'est que trop évident que ce n'est pas en cherchant à maintenir l'autorité de la Porte dans des situations qu'elle ne peut plus défendre que l'on parviendra à replacer ce qui reste de l'Empire ottoman dans de véritables conditions d'indépendance et de durée. La possession de la Bosnie et de l'Herzégovine avec lesquelles le Gouvernement central ne communiquera plus que par une étroite langue de terre menacée, d'un côté par la Serbie, de l'autre par le Monténégro ne saurait être pour lui désormais qu'une possession précaire, lors même qu'il aurait les moyens de ramener le calme dans ces deux provinces et de les gouverner. Cette considération à elle seule eût été suffisante pour déterminer notre assentiment à la proposition anglaise; nous l'avons donné en le motivant sur notre désir de contribuer à la pacification durable de ces provinces, et en ramenant à une question de police européenne la délégation qu'il s'agit de confier à l'Autriche. De son côté la Russie a déclaré qu'elle adhérait entièrement à la proposition de Lord Salisbury.

Les Plénipotentiaires ottomans ont fait savoir que leurs instructions ne

leur permettaient pas de s'associer au vote du Congrès. Le Président a exprimé en termes très énergiques le vœu qu'ils voulussent bien solliciter de nouveaux ordres, en ajoutant que le Congrès désirait vivement l'adhésion de leur Gouvernement et que le Protocole resterait ouvert pour la recevoir.

Le Congrès s'est occupé ensuite de la question de la Serbie, mais il n'était pas en mesure de la traiter dans son ensemble. La difficulté porte en effet principalement sur la délimitation des frontières et le Congrès a reconnu la nécessité de faire intervenir pour la résoudre une Commission de Plénipotentiaires, laquelle a elle-même fait appel à un comité d'hommes spéciaux qui doivent tenir compte surtout du point de vue stratégique dans l'appréciation des intérêts en cause. C'est seulement lorsque cette Commission aura prononcé que le Congrès pourra à son tour trancher les questions de territoire si importantes pour la Principauté serbe beaucoup moins bien traitée que le Monténégro par le Traité de paix préliminaire.

En attendant, l'indépendance de la Serbie a été reconnue. Nous y avons mis pour condition qu'elle accepterait les principes de droit public que nous avons fait prévaloir pour la Bulgarie et nous y avons introduit une clause spéciale en faveur des Israélites. Le prince Gortchakoff s'est élevé avec une certaine vivacité contre notre proposition en alléguant qu'en Russie règne une complète liberté de croyance et que cependant les Israélites n'y sont pas placés sur le pied des autres sujets russes. Nous n'en avons pas moins maintenu notre proposition qui, appuyée par l'Angleterre et par l'Allemagne, a fini par réunir l'unanimité des suffrages.

Dans sa séance d'hier le Congrès a entendu les représentants de la Grèce. Ils ont demandé l'annexion de la Thessalie, de l'Epire et de la Crète. La discussion de leur exposé a été remise à demain.

Un premier échange d'idées a eu lieu ensuite au sujet de la Roumanie; mais aucune conclusion n'a été prise. Il en a néanmoins été dit assez pour nous permettre de constater que l'opinion du Congrès est fixée sur la rétrocession de la Bessarabie. Les Plénipotentiaires russes ont déclaré qu'ils en faisaient une question d'honneur et aucune Puissance au sein du Congrès n'a laissé entrevoir l'intention de soutenir les Roumains dans leurs efforts pour conserver cette province. Nous croyons pour notre part qu'ils doivent se résigner dès à présent au sacrifice qu'on leur demande et leur politique doit consister à réclamer des compensations plus avantageuses que celles qui leur sont offertes. Désireux de témoigner à la Roumanie les sentiments de bienveillance dont notre pays lui a donné tant de preuves, nous avons conseillé aux Plénipotentiaires russes d'étendre la part qu'ils sont disposés à lui faire sur le territoire de la Bulgarie en portant sa frontière jusqu'à Silistrie d'un côté et à Kavarna de l'autre. Si la Roumanie maîtresse du delta du Danube recevait encore un territoire qui lui donnerait deux ports sur la mer Noire, elle devrait

sans hésiter accepter cette combinaison qui serait un large dédommagement de ses pertes. Nous en approuvons le principe d'autant plus volontiers que nous verrions un avantage pour l'Europe elle-même à maintenir la Russie séparée de la Bulgarie par une zone suffisamment large pour empêcher les inconvénients d'un contact suivi. Il a été décidé d'ailleurs que les représentants de la Roumanie seraient entendus.

Avant d'arrêter nos vues au sujet de la Grèce, nous cherchons à connaître jusqu'à quel point nous pourrions compter sur le concours de l'Angleterre et de l'Autriche dans le cas où nous ferions la proposition d'une rectification de frontière importante. La dernière guerre a donné aux Slaves d'Orient une situation si forte et si menaçante pour les autres populations de ces contrées que toutes les Puissances, à l'exception de la Russie, semblent reconnaître la nécessité de fortifier autant que possible le Royaume de Grèce. Cette politique s'impose plus particulièrement aux États méditerranéens; mais nous ne voulons pas nous engager dans cette voie sans être assurés que nous serons suivis, et le Gouvernement de la République peut être certain que nous procéderons dans cette question, comme nous l'avons fait jusqu'ici, avec une extrême prudence.

P. S. — Je joins à cette dépêche deux exemplaires du Protocole de la sixième séance du Congrès.

## 323.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dufaure, Président du Conseil, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 1er juillet 1878, 7 h. 15, soir.*

Le Congrès a entendu aujourd'hui les représentants de la Roumanie et reconnu l'indépendance de la Principauté. Comme pour la Serbie, nous avons demandé et obtenu que cette reconnaissance fût subordonnée à l'adoption par la Roumanie des principes d'égalité et de liberté appliqués à tous sans distinction de religion.

La question de la Bessarabie a été ensuite discutée; avant de consentir à la rétrocession que réclamait la Russie et que toutes les Puissances étaient disposées à accorder, nous avons demandé que le territoire proposé aux Roumains à titre de compensation fût étendu au sud. Dans nos entretiens confidentiels, nous avions suggéré aux Plénipotentiaires russes de porter cette frontière de Silistrie à Kavarna. Ils n'ont pas été autorisés par leur Gou-

vernement à concéder toute cette partie de la Bulgarie, mais ils ont consenti à admettre une ligne qui, partant d'un point à l'est de Silistrie, atteindra la mer Noire au sud de Mangalia. Même dans ces limites l'avantage pour la Roumanie est certain et nous avons insisté en Congrès pour que la Russie consentît à cette concession. Nous avons été appuyés par tous les Plénipotentiaires et notre demande a prévalu.

L'indépendance du Monténégro a été également admise sous la condition d'une complète égalité de droits pour tous sans distinction de croyance.

## 324.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DUFAURE, PRÉSIDENT DU CONSEIL, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 9. Confidentiel. *Berlin, 6 juillet 1878.*

Les deux dernières séances du Congrès devaient avoir un intérêt particulier pour nous : dans celle du 4 nous nous trouvions en présence d'une clause du Traité de San-Stéfano, l'article 22[1], qui, par voie indirecte, pouvait atteindre dans l'avenir la situation privilégiée dont nous sommes en possession en Turquie comme Puissance catholique. Dans la séance du 5 nous avions à nous occuper de la Grèce à laquelle la France s'est toujours intéressée et qui est devenue d'une extrême importance pour tous les États de la Méditerranée depuis que les Slaves ont manifesté leur ambition de s'y établir. Nous avons fait admettre par le Congrès dans les deux questions les vues qui nous ont paru les plus conformes aux intérêts de notre pays.

Vous connaissez les termes de l'article 22 du Traité de San Stéfano. Le deuxième Plénipotentiaire d'Angleterre, très attentif à tout ce qui peut assurer l'extension en Turquie des principes de liberté religieuse et placer les représentants de l'Eglise protestante sur un pied d'égalité absolue avec ceux des autres cultes, avait dès le début des premières délibérations sur les affaires religieuses annoncé l'intention de profiter de la discussion de l'article précité du Traité préliminaire pour développer ses vues. Lord Salisbury a en effet proposé de substituer à cet article une disposition ainsi conçue :

« Les habitants de l'Empire ottoman en Europe, quelle que soit leur reli-

(1) Cet article reconnaissait à l'ambassade et aux consulats russes en Turquie un « droit de protection officielle » sur « les ecclésiastiques, les élèves et les moines russes voyageant ou séjournant dans la Turquie d'Europe et d'Asie ».

gion, jouiront d'une complète égalité de droits. Ils pourront concourir à tous les emplois publics, fonctions et honneurs et seront également admis en témoignage devant les tribunaux.

« L'exercice et la pratique extérieure de tous les cultes seront entièrement libres et aucune entrave ne pourra être apportée, soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

« Les ecclésiastiques, les pèlerins, et les moines de toutes les nationalités voyageant ou séjournant dans la Turquie d'Europe et d'Asie jouiront d'une entière égalité de droits, avantages et privilèges.

« Le droit de protection officielle est reconnu aux représentants diplomatiques et aux agents consulaires des Puissances en Turquie, tant à l'égard des personnes sus-indiquées que de leurs possessions, établissements religieux, de bienfaisance et autres dans les Lieux-Saints et ailleurs.

« Les moines du Mont Athos seront maintenus dans leurs possessions et avantages antérieurs et jouiront sans aucune exception d'une entière égalité de droits et prérogatives ».

L'examen de cette proposition a d'abord conduit, sur la demande des Plénipotentiaires de Turquie, à l'extension à tout l'Empire ottoman du bénéfice du premier alinéa que Lord Salisbury limitait aux provinces d'Europe. Dans le quatrième alinéa, les Plénipotentiaires de Turquie ont obtenu la suppression du mot de « possessions » qui pouvait être interprété comme constituant une dérogation à la loi promulguée il y a dix ans pour conférer aux étrangers le droit de propriété en Turquie et au Protocole en vertu duquel les Cabinets ont renoncé au droit de protection officielle sur les immeubles de leurs nationaux.

Quant aux Plénipotentiaires français, se plaçant au point de vue des privilèges de la France en Orient, ils avaient le choix entre deux solutions : ou bien réclamer la suppression du paragraphe tout entier qui pouvait mettre dans l'avenir la protection officielle des agents étrangers en opposition avec celle que nous exerçons spécialement sur les Latins, ou bien saisir cette occasion de constater nos droits en les réservant expressément et de stipuler le maintien du *statu quo* dans les Lieux-Saints. C'est à ce dernier parti que je me suis arrêté. J'ai d'ailleurs rappelé qu'en acceptant l'idée d'une réunion des représentants des Puissances pour régler les affaires d'Orient, nous avions prononcé l'exclusion contre toutes les questions ne se rattachant pas naturellement et directement aux derniers événements et que j'avais nominativement désigné la question des Lieux-Saints comme ne pouvant être discutée au sein du Congrès. Nous n'avons, je dois le dire, rencontré d'opposition d'aucun côté. La rédaction que j'ai proposée a été acceptée : « Les droits acquis à la France sont expressément réservés et il demeure entendu qu'aucune atteinte ne

saurait être portée au *statu quo* dans les Lieux Saints ». Cette disposition sera insérée dans le Traité général, et des droits, que les Puissances catholiques nous disputent depuis quelques années aussi bien que la Russie, vont se trouver consacrés par un acte européen.

L'affaire de Grèce n'était pas moins délicate et nous avions à tenir compte de considérations et d'intérêts très complexes. Lorsque nous avons proposé d'admettre les Plénipotentiaires grecs à plaider la cause de leur pays devant le Congrès dans certaines circonstances déterminées, nous avions pu constater une grande incertitude dans l'esprit des Plénipotentiaires des différentes Puissances. Les uns, comme Lord Salisbury, semblaient vouloir introduire les Grecs dans la discussion de toutes les affaires concernant les provinces de la Turquie. Les autres, comme la Russie, après avoir paru décidés à exclure toute intervention de la Grèce dans nos débats, s'étaient ralliés à la rédaction française, en plaçant la Crète sur le même pied que les provinces limitrophes du Royaume. D'autres enfin, comme les Plénipotentiaires italiens, s'étaient d'abord prononcés pour notre proposition et avaient voté contre en se ralliant à la proposition plus large en apparence, plus vague en réalité, de nos collègues anglais. Quelle était la pensée exacte des uns et des autres? Nous avons eu beaucoup de peine à nous en assurer. Au fond tous reconnaissaient qu'il était nécessaire dans l'intérêt de la paix de donner satisfaction, dans une certaine mesure, aux vœux des Grecs, mais personne ne formulait aucune idée précise. La difficulté était de trouver la juste mesure; c'est à la chercher que nous nous sommes appliqués.

Il est certain que le Royaume de Grèce n'a pas été constitué dans des conditions favorables au développement de sa prospérité intérieure. En lui refusant la Thessalie et l'Épire on n'a pas tenu compte de la sécurité extérieure. On a créé ainsi, dès l'origine, un état de malaise qui s'est traduit par une série d'agitations sans cesse renaissantes dans toutes les crises que l'Orient a traversées depuis quarante ans. Même en temps normal la frontière a été trop souvent ravagée par le brigandage et des contestations aussi graves que fréquentes ont empêché l'établissement de rapports amicaux entre la Grèce et la Turquie. La mauvaise délimitation de la Grèce était un mal permanent dont les effets se sont fait sentir ainsi de mille manières différentes en toute occasion; mais cette cause de trouble devait surtout agir dans des circonstances comme celles où se trouve en ce moment l'Empire ottoman et l'insurrection de la Thessalie et de l'Épire a démontré une fois de plus qu'il n'y a pas de paix possible dans ces contrées si l'Europe ne tient pas compte de la situation créée à la Grèce par la configuration de ses frontières au Nord.

Nous avons exposé ces considérations à nos collègues dans des entretiens particuliers. Nous eussions souhaité qu'il fût possible de résoudre immédiatement la question par un vote du Congrès attribuant un territoire déterminé

à la Grèce; mais, pour obtenir l'assentiment des Plénipotentiaires turcs à une combinaison de cette nature, il nous eût fallu avoir le moyen de leur offrir, à titre de compensation, quelque avantage immédiat ayant une grande importance pour eux tel que la conservation de Batoum par exemple et nous avons trouvé les Plénipotentiaires de Russie comme ceux d'Angleterre trop engagés dans leur lutte personnelle à propos de la Turquie d'Asie pour pouvoir les décider à entrer dans cet ordre d'idées. Nous avons donc pris le parti de restreindre notre projet à une invitation que le Congrès adresserait à la Porte de s'entendre avec la Grèce en vue d'une rectification de frontières en Thessalie et en Épire; mais en même temps nous avons tenu à préciser l'étendue du territoire que cette rectification devait assurer à la Grèce et nous avons indiqué la vallée du Salamyrias sur le versant de la mer Egée, et celle du Kalamas du côté de la mer Ionienne.

Les Plénipotentiaires d'Italie nous ont fait savoir qu'ils étaient prêts à se joindre à nous pour faire une proposition conçue dans cet esprit.

Les Plénipotentiaires d'Angleterre, Lord Beaconsfield et Lord Salisbury s'étaient montrés d'abord opposés à l'indication d'une limite déterminée, mais nous leur avons fait remarquer qu'il y avait à tous égards intérêt à circonscrire le champ des négociations en interdisant aux Grecs les projets chimériques auxquels la Turquie ne pourrait se prêter et qui rendraient tout accord impossible. Les Plénipotentiaires d'Autriche ont appuyé nos observations auprès de Lord Beaconsfield et le Premier Ministre de la Reine a fini par se ranger à notre avis. Nous nous étions de même, dans ces négociations confidentielles, assurés du concours de l'Allemagne et c'est à la suite de cet accord préalable avec les Cabinets dont l'appui nous était nécessaire que nous avons présenté notre proposition au Congrès en y associant l'Italie. Elle a été adoptée par les Plénipotentiaires des Puissances chrétiennes et les Plénipotentiaires ottomans n'ont élevé aucune objection; ils se sont bornés à dire qu'ils n'avaient pas d'instructions de leur Gouvernement.

Nous avons la confiance que, dans les conditions où elle a été faite et acceptée, notre proposition ne peut que contribuer à l'apaisement des esprits en Grèce. D'après des informations qui m'ont été transmises par M. Fournier, il y a quelques semaines, la Porte avait déjà envisagé l'éventualité d'une cession territoriale à la Grèce, et des détails que je tiens de Lord Beaconsfield me donnent lieu de croire que l'Angleterre avait dès lors conseillé au Gouvernement ottoman d'entrer dans cette voie. Le tracé que Sadik Pacha, à ce moment Grand Vizir, paraissait admettre, ne s'éloignait pas beaucoup de celui que nous suggérons. La Porte ne serait donc pas fondée aujourd'hui à se montrer surprise de notre proposition. Nous avons en tout cas la persuasion d'avoir agi dans son intérêt bien entendu comme dans celui des États méditerranéens auxquels la prudence conseille de ménager de bons rapports entre la Turquie

et la Grèce, et de faire de ce dernier pays un contrepoids au développement des populations slaves dans la Péninsule des Balkans.

Nous avons obtenu à la fin de la séance d'hier le maintien des privilèges et immunités de la tribu catholique des Mirdites albanais auxquels la France n'a jamais refusé son patronage. Nous avions présenté en leur faveur une proposition appuyée par l'Autriche. Le premier Plénipotentiaire de Turquie a consenti à déclarer que la Porte n'avait pas l'intention de porter atteinte au *statu quo* et nous avons pris acte de cette déclaration qui sera consignée au Protocole de la treizième séance.

Je joins ici cinq exemplaires de chacun des Protocoles des séances des 29 juin et 1er juillet.

## 325.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DUFAURE, PRÉSIDENT DU CONSEIL, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Très confidentiel. *Berlin, 8 juillet 1878, 11 h., soir.*

J'ai reçu samedi soir[1] de Lord Salisbury une lettre m'annonçant, à titre confidentiel, que le Gouvernement anglais a conclu avec la Porte un Traité d'alliance défensive[2], en vue de la situation nouvelle créée en Asie par les agrandissements territoriaux de la Russie et principalement par l'acquisition de Kars et d'Ardahan. Ce Traité a pour effet de garantir l'intégrité des possessions ottomanes en Asie et il contient des arrangements en vertu desquels l'île de Chypre sera occupée et administrée par l'Angleterre aussi longtemps que les deux villes précitées resteront aux mains de la Russie. Toutes les clauses sont calculées pour établir que l'occupation de Chypre n'a qu'un caractère provisoire[3]. J'ai vu dès hier Lord Salisbury et je ne lui ai point

(1) Le 6 juillet. La lettre de Lord Salisbury, datée du 7 juillet, figure dans *Documents diplomatiques*, 1878, p. 304-305 et sq. (Cf. aussi Lord Newton, *Lord Lyons*, t. II, p. 147-150.) La phrase relative aux ouvertures faites à l'Angleterre au sujet de l'Egypte seule n'a pas été traduite avec une absolue exactitude. En voici le texte : « Your Excellency is well aware that the advice has been very earnesty and repeatedly pressed upon H. Majestys Government to occupy Egypt. »

(2) Cette convention d'alliance défensive avait été signée à Constantinople le 4 juin 1878 par M. Layard et Safvet Pacha.

(3) La fin de l'article 1er est ainsi rédigée : «the sultan further consents to assign the island of Cyprus to be occupied and administered by England.» L'article VI et dernier d'une annexe du 1er juillet est ainsi conçu : «That if Russia restores to Turkey Kars and the other conquestes made by her in Armenia during the war, the Island of Cyprus will be evacuated by England, and the convention of the 4th of June 1878 will be at the end.»

caché que, malgré les réserves dont ces arrangements sont entourés, en ce qui regarde l'avenir nous étions très émus de sa communication. Il m'a donné de longues explications en insistant sur tout ce qui était de nature à nous rassurer. Je vous rendrai compte [1], par le courrier de demain, de notre entretien que je reprendrai prochainement avec Lord Salisbury. Je vous prie de considérer, quant à présent, ces informations comme entièrement confidentielles.

## 326.

M. DES MICHELS, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 55. Confidentiel. *Le Caire, 12 juillet 1878.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 juillet.)

Au moment où je vais quitter l'Egypte après un séjour de deux années je ne crois pas inutile de rappeler les principaux faits de la crise financière que j'ai vu se dérouler sous mes yeux et de résumer en quelques pages des observations auxquelles l'approche du dénouement paraît donner une opportunité particulière. L'origine des embarras financiers de l'Égypte est complexe. Les causes en sont d'ailleurs trop connues pour que j'aie à les retracer ici. En moins de quinze années, par des prodigalités inouies, un luxe excessif et une administration corrompue, Ismaïl Pacha est arrivé à créer en Égypte, où la dette était pour ainsi dire nulle à son avènement, un passif de plus de trois milliards de francs.

Il y aurait beaucoup à dire sans doute sur la légèreté des capitalistes qui ont entraîné vers ce pays dans une si large mesure l'épargne européenne, mais l'Égypte est d'une si prodigieuse fertilité qu'on pouvait lui croire des ressources inépuisables. D'ailleurs rien ne fut épargné par le chef de l'État pour tromper et séduire les financiers. Tant que le crédit se maintint, tant que dura la période des emprunts, les choses marchèrent à merveille; mais un moment devait fatalement arriver où les illusions auraient un terme et où le crédit s'écroulerait. C'est ce qui se produisit au commencement de l'année 1876 quand on apprit tout à coup que, désespérant d'appeler à lui de nouveaux prêteurs et de faire de nouvelles dupes, Ismaïl Pacha venait de se décider à jeter le masque et, suivant un récent et trop célèbre exemple, de déclarer la suspension du service des dettes de l'État.

(1) Les Archives des Affaires étrangères ne contiennent aucune pièce autre que le télégramme ci-dessus publié qui soit relative à cet entretien de M. Waddington avec Lord Salisbury. Cf. aussi ci-dessous pièces n°s 330, 331, 332.

Justement préoccupé des conséquences qu'une banqueroute aussi colossale pouvait entraîner pour les intérêts français, M. le duc Decazes n'hésita pas à intervenir et la mission de M. Outrey en Égypte eut pour objet de faire revenir le Vice-Roi sur ses déplorables projets. Ismaïl Pacha ne vit dans la démarche tentée près de lui que le moyen déguisé de contracter encore un emprunt et, si Son Altesse se prêta aux arrangements de mai 1876 [1], c'est qu'ils lui assuraient des avances nouvelles en échange d'engagements qu'elle était d'ailleurs bien décidée à ne pas tenir.

On ne tarda pas à s'en apercevoir. La combinaison de mai avait été faite à la hâte et afin de parer à un danger pressant. Le négociateur français avait dû surtout tenir compte des intérêts dont il était spécialement chargé. Les points de vue auxquels se plaçait plus volontiers le public anglais avaient été un peu négligés et, à peine les décrets de mai signés et les avances versées, il fut facile au Khédive de persuader à l'Angleterre que ces décrets étaient contraires aux intérêts britanniques, qu'ils n'avaient été arrachés que par un abus de force de notre part, et qu'ils ne devaient pas être exécutés.

En effet, dès les mois de juin et de juillet, des bruits alarmants commencèrent à circuler de nouveau et c'est dans ces circonstances que je fus appelé par M. le duc Decazes et chargé par lui de la mission que je viens de remplir en Egypte.

On comprenait désormais la faute qui avait été commise de faire de la combinaison de mai un arrangement trop exclusivement français. En effet, tout est possible, en Egypte, par l'union de la France et de l'Angleterre, tout peut être entravé si les deux influences sont divisées et si le Khédive, dont cela a toujours été la politique, peut conserver seulement l'espoir d'opposer une Puissance à l'autre. Des ouvertures furent faites en conséquence à Londres et les intéressés n'ayant pas refusé de discuter les bases d'une entente, je fus envoyé en toute hâte au Caire pour empêcher le Khédive de mettre à exécution ses nouveaux projets de banqueroute et de préparer le terrain à une seconde mission financière, franco-anglaise cette fois.

Il n'était que temps. Quand j'arrivai en ce pays, dans les premiers jours du mois de septembre 1876, tous les organes officieux et officiels du Khédive annonçaient déjà la révocation formelle des décrets de mai. Je fus assez heureux pour faire rétracter par le Khédive une résolution si funeste. Bientôt après j'obtins de Son Altesse d'appeler MM. Goschen et Joubert [2]. La combi-

[1] Décrets des 2 et 7 mai 1876, instituant la «Caisse de la Dette publique» et décidant l'unification de cette dette.

[2] Le premier Anglais, le second Français, chargés par certains créanciers du Khédive, lésés par les décrets de mai, de défendre leur cause en procédant à une enquête officieuse sur les ressources de l'Égypte et les réformes éventuelles à apporter à l'organisation financière de ce pays.

naison du 18 novembre en résulta [1]. Mon collègue d'Angleterre [2] venait à son tour d'arriver en Égypte avec des dispositions personnellement conciliantes, et, lors des dernières démarches, son action jointe à la mienne assura le succès d'arrangements qui ont été regardés depuis et doivent rester à mon avis la base des solutions définitives.

Je ne reviendrai pas ici sur la lutte incessante qu'il a fallu soutenir pendant plus de vingt mois pour faire exécuter par le Khédive, à chaque terme et à chaque échéance, un contrat auquel Son Altesse n'a plus eu bientôt d'autre idée que de se soustraire. Le Vice-Roi a déployé dans cette lutte toutes les ressources qui lui sont familières et qui lui ont si souvent réussi. Il a joué avec une persistance incroyable une comédie de pauvreté qui eût été risible si elle ne fût devenue odieuse par toutes les souffrances et les ruines qui en ont été la conséquence. A chaque échéance Ismaïl Pacha a renouvelé les mêmes manœuvres et Son Altesse, qui se fait forte aujourd'hui de garantir pour l'avenir le service régulier de la dette, n'a cessé d'affirmer pendant deux années, avec la plus étonnante ténacité, que les Puissances exigeaient l'impossible, qu'elles écrasaient l'Égypte et qu'elles le reconnaîtraient elles-mêmes si elles voulaient se prêter à des investigations scrupuleuses sur l'état et les ressources du pays.

Telle est l'origine de la Commission d'enquête [3].

[Devoirs de la Commission.]

## 327.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DUFAURE, PRÉSIDENT DU CONSEIL, CHARGÉ PAR INTÉRIM DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 14. Confidentiel. *Berlin, 14 juillet 1878.*

Le Congrès a terminé ses travaux, les Plénipotentiaires se sont séparés et déjà plusieurs d'entre eux ont quitté Berlin. Je pars demain à mon tour; mais, avant de rentrer en France, je voudrais résumer en quelques mots l'œuvre du Congrès et préciser la part que nous y avons prise.

(1) Décret fixant définitivement le total de la dette égyptienne, réglant le fonctionnement de l'amortissement de celle-ci et instituant deux contrôleurs généraux, l'un Anglais, l'autre Français, chargés l'un du contrôle des recettes, l'autre de celui du budget et de la comptabilité.

(2) M. Vivian.

(3) Nommée par décrets des 27 janvier et 4 mars 1878. Cf. ci-dessus n° 282 et note.

[Situation créée par le Traité de San Stefano.]

Voilà en peu de mots quel était l'état de choses créé par le Traité de San Stéfano. Voici comment nous avons envisagé la conduite que nous devions tenir pour l'améliorer au point de vue des intérêts généraux de l'Europe et des intérêts particuliers de la France.

En tant que la position de la Russie à Kars, Ardahan et Batoum ne lui ouvrait pas aussi dans l'avenir les abords de la Méditerranée en préparant l'extension de son influence sur l'Anatolie, nous pouvions nous montrer jusqu'à un certain point indifférents. Mais il ne nous était pas permis de fermer les yeux sur les effets immédiats de la création d'une grande Principauté subordonnée à la Russie dans la mer Égée, et, quelle que fût notre volonté de ne pas nous engager dans la discussion des préliminaires de San Stéfano avant que la question fût déférée au jugement de l'Europe, je n'avais pas cru devoir attendre la réunion de ses Représentants pour faire connaître au Cabinet de Saint-Pétersbourg l'opinion du Gouvernement français.

[Conséquences du Traité pour l'Autriche et l'Angleterre. Accord préliminaire de la Grande-Bretagne et de l'Autriche, éléments d'accord entre l'Angleterre et la Russie.]

Les Cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg ne s'étaient entendus ni sur la destination de Varna et du sandjak de Sofia, ni sur la définition de l'autorité qui serait réservée au Sultan dans la Roumélie orientale, notamment au point de vue militaire. Le dissentiment était si profond que les parties n'ont pu tomber d'accord sur ce dernier point et que le Congrès a demandé aux Plénipotentiaires français d'interposer entre elles leurs bons offices.

L'Autriche avait généralement appuyé l'Angleterre dans ce différend. Nous avons nous-mêmes profité de la mission qui nous était confiée pour rendre plus favorables les conditions faites à l'Empire Ottoman par les arrangements nouveaux qu'on proposait de substituer au Traité de San Stéfano. La Roumélie orientale reste soumise à l'autorité directe, politique et militaire du Sultan. La Turquie retrouve la libre possession de tout le pays situé au sud et à l'ouest de la Roumélie orientale qui lui avait été enlevé, et réunit ainsi entre ses mains une masse de territoires compacte qui lui permet d'occuper encore une situation importante en Europe, si les dures leçons de l'adversité la déterminent à réformer enfin son administration.

L'Autriche est chargée d'occuper et d'administrer la Bosnie; les Plénipotentiaires anglais en ont fait la proposition. Leur désir a été sans doute de voir la Monarchie austro-hongroise prendre en Europe une position analogue à celle que le Gouvernement anglais s'était ménagée en Asie.

Nous reconnaissons, quant à nous, qu'il convenait d'opposer une barrière à l'envahissement des Slaves sur la Méditerranée et l'Adriatique; nous pen-

sions toutefois que le mieux eût été de chercher cette barrière chez les populations elles-mêmes qui se trouvent naturellement en lutte avec eux dans cette rivalité des races. Nous eussions été d'avis de favoriser surtout l'accroissement du Royaume de Grèce. Nous n'avons pas rencontré de dispositions entièrement semblables aux nôtres auprès de nos collègues d'Autriche-Hongrie, et les Plénipotentiaires anglais, qui nous avaient dépassés quand nous avions proposé l'admission d'un représentant du Roi des Hellènes au sein du Congrès, se sont montrés eux-mêmes assez réservés quand il s'est agi d'aborder la question territoriale. Nous n'en avons pas moins persévéré dans notre intention de donner à la Grèce les moyens de lutter avec moins de désavantage contre des rivaux beaucoup plus nombreux; nous avons demandé pour elle une rectification de frontières qui lui promet au moins des territoires fertiles, une position stratégique meilleure et, à tous égards, de sérieux éléments de prospérité.

L'Angleterre, après avoir beaucoup insisté sur les conditions où devait être constituée, suivant elle, la Roumélie orientale, n'a pas apporté moins de vigilance à l'étude de la délimitation territoriale en Asie. Le débat s'est prolongé jusqu'au dernier moment. Dans la séance du 12, lorsque l'on était d'accord sur tous les points et que tous les autres articles du projet de Traité étaient arrêtés, Lord Salisbury discutait encore sur le tracé de la nouvelle frontière de la Russie en Arménie. Nous nous sommes abstenus de prendre une part directe à ce débat, mais nous avons prêté notre appui à toutes les combinaisons qui tendaient à atténuer les pertes de la Turquie dans ces régions et qui pouvaient assurer à l'Europe la liberté de ses communications avec la Perse par Trébizonde. En définitive un territoire assez important a été rendu à la Porte, indépendamment de la vallée d'Alashguerd et de Bayazid dont la rétrocession avait déjà été promise dans les négociations du Memorandum de Londres.

Au moment où ces dernières discussions avaient lieu, la convention anglo-turque du 4 mai [1] était connue de toutes les Puissances et les préoccupations des représentants de la Grande-Bretagne avaient éclaté au grand jour. Mais aucune allusion ni directe ni indirecte n'a été faite au Congrès au Traité de Constantinople et les bruits qui ont couru à ce sujet sont dénués de tout fondement. La Russie n'a pas voulu en paraître affectée bien que cet acte constitue une menace permanente contre elle et crée un état de malaise extrêmement périlleux pour ses possessions en Arménie.

Pour ce qui nous concerne, avertis confidentiellement par le Gouvernement anglais, nous étions entrés aussitôt en communication avec ses Plénipotentiaires; nous avions obtenu les explications et les assurances dont je vous ai

[1] Il s'agit de la convention du 4 juin. Voir ci-dessus n° 325.

immédiatement instruit [1] et il ne pouvait entrer dans nos convenances de porter nos observations devant le Congrès. Nous nous sommes réservé de suivre avec le Cabinet de Londres les entretiens que comportent les arrangements qu'il a pris et je n'en parle ici que pour constater la place qu'ils occupent en dehors de l'œuvre commune de l'Europe.

Laissant donc de côté cet incident, dont je suis loin de vouloir diminuer l'importance, mais à propos duquel nous n'avions aucune discussion à engager avec l'Europe assemblée, je crois pouvoir dire que les Plénipotentiaires de France ont fait dans la mesure voulue tout ce qu'il était possible d'attendre d'eux. Ils ont rempli exactement le programme que j'ai exposé à la tribune de la Chambre des députés avant de quitter Paris [2]. J'avais voulu connaître le vœu du pays et j'avais déclaré hautement que le but de la France en se faisant représenter au Congrès devait être de concourir à assurer la paix générale. J'avais ajouté qu'il y avait en Orient d'autres populations chrétiennes que les populations slaves et indiqué ainsi mon sentiment au sujet de la Grèce, mais dans nos paroles et dans nos actes nous devions éviter avec soin tout ce qui pouvait tendre à nous faire sortir de notre neutralité. Cette politique avait eu l'approbation unanime de l'Assemblée; nous y sommes restés scrupuleusement fidèles.

Il ne nous appartenait dès lors ni de prendre une part principale aux luttes d'influence engagées entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, ni surtout de rechercher avec aucune d'elles une entente étroite qui nous eût entraînés à sa suite dans des combinaisons pouvant conduire tôt ou tard à la guerre. Mais dans toutes les affaires où nous pouvions servir les intérêts de l'Europe et les nôtres sans modifier l'attitude pacifique de notre pays, nous avons suivi la ligne de conduite qui nous paraissait la plus prévoyante et la plus ferme, et nous sommes ainsi parvenus à jouer le rôle utile dont les Protocoles du Congrès portent le témoignage. Nous ne nous sommes pas attribué la mission de maintenir dans son intégrité le Traité de 1856 si profondément atteint par la guerre qui a abouti au Traité de San Stéfano; mais nous avons défendu toutes celles de ses clauses qui pouvaient encore être sauvegardées; dans la rédaction du préambule aussi bien que dans celle du dernier article nous l'avons fait figurer comme une règle qui survit aux événements des dernières années. Nous n'avons pas pris l'initiative des combinaisons qui ont été substituées à l'état politique et territorial créé par le Traité de San Stéfano, mais nous avons contribué à les mieux concilier avec l'intérêt général de l'Europe, avec la règle salutaire de l'équilibre des Puissances et aussi avec le principe de l'égalité des races et des cultes en dehors duquel il nous paraît impos-

(1) Voir ci-dessus n° 325, note 1.

(2) Déclaration du 7 juin à propos de la discussion d'une interpellation de M. Léon Renault. Cf. *Documents diplomatiques, Affaires d'Orient, 1878, op. cit*, p. 55 *et sq.*

sible d'assurer aux provinces détachées de la domination du Sultan un avenir de civilisation et de justice. Sur un terrain plus spécial, nous avons maintenu avec succès les privilèges de juridiction nationale et de patronage religieux que la France tient d'une longue tradition, et nous avons réussi, dans un moment où ils nous sont disputés, à les faire consacrer pour la première fois dans un Traité que toutes les grandes Puissances de l'Europe ont signé. Au milieu de cette profonde transformation de l'Orient, nous avons pu marquer par une intervention efficace et acceptée de tous notre durable sollicitude envers des nationalités dont la cause a toujours été chère à la France. A notre demande, la Roumanie a reçu une augmentation de territoire importante sur la mer Noire et le Danube. Nous avons en outre posé le principe d'un agrandissement du Royaume hellène sagement et noblement constitué par la génération qui nous a précédés, et nous y avons intéressé l'Europe qui s'est engagée avec nous à une médiation amicale pour faciliter entre la Porte et la Grèce une entente favorable aux deux pays. Enfin, sans affectation, mais sans fausse modestie, nous avons repris au nom de la France, dans les conseils de l'Europe, la place qui lui est due; nous avons la confiance de l'avoir occupée dignement et nous pouvons ajouter que nous rapportons à notre pays l'expression des sympathies de la plupart des Plénipotentiaires au Congrès et les manifestations les moins équivoques de l'estime de tous.

## 328.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. ROUSTAN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS.

T. *Paris, 19 juillet 1878, 12 h. 30, matin.*

La France peut être amenée sous peu à affirmer son protectorat sur la Régence de Tunis [1]. Avant d'entamer une négociation quelconque, je désire avoir votre avis sur les points suivants : le Bey pourrait-il être amené à signer une alliance étroite avec la France, reconnaissant notre protectorat exclusif,

[1] Le 18 juillet, de Contrexéville, M. Desprez, directeur des Affaires politiques et troisième Plénipotentiaire au Congrès de Berlin avait télégraphié à M. Waddington : «Après réflexion le point d'attache le plus naturel pour l'affaire dont nous avons parlé à Berlin me paraît être de revendiquer simplement la suzeraineté avec le droit d'occuper les points principaux, sans réclamer l'administration qu'il faudrait au contraire laisser au Gouvernement actuel avec toutes les charges et toute la responsabilité qu'elle entraîne; mais je considère toujours la question comme très grave pour nos rapports avec nos voisins du Midi et il me semble essentiel qu'elle soit examinée préalablement au point de vue des compensations à offrir ou à admettre.»

avec occupation de certains points, tels que Bizerte, la Goulette, etc., et droit d'y créer des établissements militaires? A quelles conditions de part et d'autre ce pacte pourrait-il être conclu? Notre but n'est pas quant à présent de nous charger de l'administration du pays. Nous voulons surtout écarter toute rivalité future et occuper les points qui ont une importance stratégique. Dans le cas où un accord ne pourrait être établi, quelle résistance le Bey est-il en état de faire, quelles forces seraient nécessaires pour le vaincre?

Vous pouvez considérer le consentement de l'Angleterre et de l'Allemagne comme acquis, mais il faut tenir compte du mécontentement de l'Italie. Voyez-vous des dangers à laisser l'Italie s'établir à Tripoli? Répondez-moi sommairement par télégraphe et ensuite par le premier courrier. Prenez ma communication pour absolument secrète.

## 329.

M. Roustan, Consul général de France à Tunis,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Tunis, 20 juillet 1878, 8 h. 55, soir.*

J'ai reçu et médité la dépêche de Votre Excellence [1]. Voici tout ce que je peux répondre pour le moment : le Bey consentira difficilement à nous laisser occuper les points stratégiques désignés. Il a été élevé et entretenu dans la terreur de cette éventualité. Peut-être céderait-il devant des considérations d'argent et le désir de se débarrasser de la Commission financière. M'autorisez-vous à le faire sonder à cet égard ou à faire moi-même des ouvertures d'un caractère purement personnel en m'inspirant de la situation politique?

En cas de résistance, sans pouvoir encore indiquer la force nécessaire pour la vaincre, je peux affirmer qu'elle ne peut être considérable. Il n'y a pas d'armée régulière et la population est peu belliqueuse et peu affectionnée. Les Kabyles seuls sont à craindre, mais ils ne quittent pas leurs montagnes, et on pourrait les isoler.

Je ne vois pas de danger à l'occupation de Tripoli par les Italiens à condition que nous occupions la Tunisie.

[1] Voir ci-dessus, n° 328.

## 330.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres.

D. s. n°. *Paris, 21 juillet 1878.*

J'ai reçu ce matin votre lettre du 19 [1] et je vous expédie aujourd'hui deux dépêches importantes, relatives aux entretiens que j'ai eus à Berlin avec Lord Beaconsfield et Lord Salisbury, et aux déclarations qu'ils m'ont faites. La première traite du Liban et de l'Égypte; pour le Liban, nous demandons le maintien absolu du *statu quo*; pour l'Égypte la continuation ferme et loyale de l'action combinée de la France et de l'Angleterre, en tout ce qui touche aux intérêts politiques et économiques. Vous remarquerez ce que je dis au sujet du rôle de l'Angleterre comme Puissance *asiatique*, du nôtre comme Puissance *méditerranéenne;* il y a là une distinction qu'il faut toujours maintenir, à la fois pour prouver aux Anglais que nous ne méconnaissons pas la nécessité pour eux de sauvegarder par tous les moyens possibles leur prestige aux Indes, en Perse et généralement dans l'Asie et pour bien constater que nous aussi nous avons de grands intérêts à défendre dans tout le bassin de la Méditerranée comme principaux riverains de cette mer.

Les deux Ministres anglais n'ont fait aucune difficulté de reconnaître la justesse de mes observations et l'utilité des déclarations que je leur demandais, afin de calmer le fâcheux effet produit sur l'opinion en France par la convention du 4 juin, et il a été convenu qu'à notre retour à Paris et à Londres tout cela serait consigné dans un échange de communications écrites. Vous aurez soin d'insister dans vos entretiens avec Lord Salisbury sur la nécessité absolue de nous donner satisfaction complète dans une forme *ostensible* sur les points indiqués; ils ont du reste promis de le faire. Il est certain que, s'ils ne le faisaient pas, les rapports entre les deux pays en seraient singu-

[1] M. d'Harcourt y rend compte du retour à Londres de Lord Beaconsfield et de Lord Salisbury, de l'accueil assez chaud de la population, «vraiment cordial» de la Chambre des Lords, devant laquelle Lord Beaconsfield a rendu compte de la politique suivie à Berlin. «Pour lui le Traité de Berlin a été un pis aller, un arrangement rendu nécessaire par les circonstances.» Parlant du Traité du 4 juin, le Premier disait le 18 juillet : «De toutes les mesures que nous pourrions prendre, celle à laquelle nous nous sommes arrêtés était certainement la moins propre à éveiller les méfiances de la France». Il venait de qualifier la France de «nation à laquelle nous sommes rattachés par presque tous les liens qui peuvent unir deux peuples, et avec laquelle nous entretenons chaque jour de plus cordiales relations.»

lièrement refroidis, et bien des gens nous conseilleraient un changement de politique.

La seconde dépêche traite de Tunis. Les mots dont Lord Salisbury s'est servi sont : « *Do what you like there* » et, dans une autre conversation, répondant aux répugnances et aux doutes que provoquait chez moi l'idée d'une annexion directe : « *You will be obliged to take it, you can not leave Carthage in the hands of the barbarians* ». L'offre de Lord Salisbury m'a été renouvelée et confirmée par Lord Beaconsfield, et vient encore aujourd'hui même de m'être répétée par le Prince de Galles, dans un long entretien que j'ai eu avec lui ce matin. D'un autre côté le prince de Bismarck m'a déclaré, après avoir eu connaissance de la proposition anglaise, que l'Allemagne y donnerait son complet assentiment. Sans entrer aujourd'hui dans l'examen des motifs qui ont guidé le prince de Bismarck en cette circonstance, je suis d'avis qu'il faut profiter de l'occasion qui s'offre à nous pour obtenir des Anglais leur consentement formel à tout ce qu'il nous conviendrait de faire à Tunis, *y compris l'annexion*, et l'engagement de ne faire aucune opposition aux mesures que nous pouvons être amenés à prendre. Le Maréchal, avec qui j'ai examiné la question à fond, estime aussi qu'il ne faut pas laisser échapper cette occasion d'atteindre un résultat que le Gouvernement français n'a jamais cessé de poursuivre depuis de longues années, et que le Gouvernement anglais lui avait toujours contesté. En effet, il serait fort possible que dans trois mois d'ici les Anglais aient changé d'avis. Vous insisterez donc, le cas échéant, pour une réponse catégorique; le Gouvernement anglais doit s'engager à nous donner *carte blanche* à Tunis.

Ce que nous ferons à Tunis, nous ne le savons pas encore; la question est à l'étude. Mon idée actuelle serait d'obtenir d'abord du Bey la reconnaissance de notre protectorat sous certaines conditions de part et d'autre avec le droit pour nous d'occuper certains points stratégiques; cela fait, nous demanderions aux autres Puissances, à leur tour, la reconnaissance du protectorat français; pour le reste, le temps et le développement naturel de notre action et de nos intérêts feraient leur œuvre. Mais, je me hâte de vous le répéter, je ne vous donne là qu'une idée personnelle et un plan à peine ébauché. D'ailleurs, dans vos entretiens avec Lord Salisbury, vous n'avez pas, quant à présent, à vous expliquer sur nos intentions, mais seulement à obtenir l'adhésion officielle du Gouvernement anglais aux offres faites et aux engagements pris par les deux Ministres à Berlin.

En même temps, que Lord Salisbury m'offrait Tunis, il suggérait que les Italiens pourraient prendre Tripoli; je ne sais si le cadeau leur conviendrait, mais je ne pense pas qu'il présenterait grand inconvénient pour nous; dans tous les cas, il y a là un moyen de témoigner à l'Italie notre bon vouloir. Je termine en vous priant de communiquer sans retard la dépêche à Lord

Salisbury, et de faire en sorte qu'il y réponde le plus tôt possible. Souvenez-vous qu'une fois le Parlement dispersé, il est très difficile d'obtenir du Ministre anglais la solution d'une affaire un peu grave.

Je vous prie également d'adresser toutes les dépêches relatives à Tunis sous double enveloppe avec la mention *Personnelle* (1).

## 331.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 101. Confidentiel. *Paris, 21 juillet 1878.*

La convention signée à Constantinople le 4 juin dernier, entre l'Angleterre et la Turquie (2), et qui n'a été rendue publique que dans les premiers jours de ce mois, a suscité, de toutes parts, aussitôt qu'elle a été connue, une émotion considérable. Cette impression a été plus profonde en France que partout ailleurs. Ce n'est pas qu'une disposition particulière y inclinât les esprits à accueillir avec défiance ou à juger avec sévérité les actes du Gouvernement britannique. Les relations cordiales qui existent depuis tant d'années entre les deux nations à leur mutuel avantage, la multiplicité, la complexité des liens qui les attachent l'une à l'autre, le sentiment même du préjudice qui a pu être pour chacune d'elles, à d'autres époques, la conséquence de leur éloignement momentané, toutes ces raisons auraient défendu l'opinion française, prise dans son ensemble, contre une appréciation peu amicale de la conduite du Cabinet de Londres, si elle n'avait été naturellement portée, par une longue habitude, à associer, spécialement dans les affaires orientales, sa cause avec celle de l'Angleterre.

Mais ce qui a touché la France au cœur, c'est la crainte qu'en dehors de la sphère des intérêts généraux qui nous rapprochent de la Grande-Bretagne les intérêts particuliers dont nous avons le patronage dans le Levant et à la garde desquels nous ne pourrions renoncer sans le plus sensible détriment matériel et moral ne se trouvassent compromis par suite de la nouvelle position qu'assumait le Gouvernement anglais. Ces intérêts j'avais pris soin de les indiquer par mes réserves formelles avant d'accepter l'invitation au Congrès de Berlin. J'avais exclu expressément de toute discussion l'état de choses existant dans le Liban, les Lieux-Saints et l'Égypte. Tous les Cabinets avaient adhéré

(1) Cf. sur les entretiens franco-anglais de Berlin, la lettre adressée le 20 juillet par Lord Salisbury à Lord Lyons (Lord Newton, *op. cit*, t. II, p. 154-156). — (2) Voir ci-dessus n° 325.

à cette restriction, et le public en était informé. L'explosion de surprise et d'inquiétude qui s'est produite en France n'était-elle donc pas justifiée, lorsqu'on a appris que l'Angleterre allait occuper une île de la Médirerranée, située dans la position stratégique et maritime la plus favorable pour dominer à la fois les côtes de la Syrie et celles de l'Égypte, et qu'à cet avantage direct s'ajoutait, pour elle, le droit d'intervenir désormais d'une façon active dans l'administration de toutes les contrées de l'Asie soumises à la loi ottomane?

Ce mouvement de l'opinion était si naturel, dans les circonstances où le Traité anglo-turc a été divulgué, il était même tellement prévu par les hommes d'État clairvoyants qui dirigent les affaires de la Grande-Bretagne, qu'avant de livrer à la publicité l'acte du 4 juin, Lord Salisbury a voulu combattre à l'avance l'impression défavorable que nous pouvions en concevoir. C'est dans cette pensée, je n'en doute pas, que Son Excellence, en me faisant connaître officiellement, à Berlin, le 7 de ce mois [1], la convention signée avec Safvet Pacha par M. Layard, a accompagné sa communication d'une dépêche dont j'ai l'honneur de vous transmettre la copie ci-annexée [2].

Ce document, qui présente par lui-même une haute valeur à nos yeux, emprunte une signification plus précieuse encore pour nous aux commentaires qu'y a joints verbalement le Principal Secrétaire d'État de la Reine, dans les entretiens qu'après avoir reçu son envoi j'ai jugé indispensable d'avoir avec lui. Je ne m'arrêterai pas aux considérations d'ordre général au moyen desquelles la dépêche de Lord Salisbury motive ou caractérise la détermination adoptée par le Gouvernement britannique; elles sont exposées sous une forme courtoise pour nous, et je reconnais que la France et l'Autriche se refusant à intervenir dans les conditions prévues par le Traité du 15 avril 1856, l'Angleterre était naturellement amenée à agir seule, et à chercher les moyens de relever son prestige en Asie, affaibli par l'établissement des Russes dans une forteresse aussi importante que Kars. Mais je désire m'en tenir ici aux passages dans lesquels le Ministre anglais répudie au nom de son Gouvernement une politique qui tendrait à prendre matériellement pied, soit en Égypte ou seulement même sur les bords du canal de Suez, soit sur le continent de l'Asie occidentale.

L'abandon de tout projet d'occupation de ce genre a été, suivant le marquis de Salisbury, la conséquence du désir du Gouvernement anglais de ne pas provoquer les susceptibilités de la France, et du sentiment qu'il avait de la légitimité des objections que nous aurions dû opposer à de semblables desseins.

Prenant moi-même, dans mes conversations avec le Principal Secrétaire d'État de la Reine, le point de départ qui m'était fourni par sa communication

[1] Voir ci-dessus n° 325. — [2] Voir ci-dessus n° 325, note 1.

écrite, je lui ai exposé que, si toute objection de notre part devait être écartée, il fallait que nous pussions obtenir du Gouvernement anglais des déclarations explicites de nature à rassurer définitivement la France sur le sort des intérêts de tout ordre attachés pour elle au maintien de l'état actuel des choses en Syrie et en Égypte.

Quant à ce qui est des Lieux-Saints, nos privilèges traditionnels nous paraissent suffisamment garantis par la clause spéciale introduite à notre demande dans le texte du Traité de Berlin, et à laquelle la Grande-Bretagne a souscrit comme les autres Puissances. Mais en Syrie nous exerçons de fait, sur les populations catholiques du Liban, une influence directrice, dont le règlement organique, sanctionné en 1861 par l'Europe, a respecté les bases, et que nous ne pouvons laisser périmer. En Égypte des intérêts à la fois économiques et moraux d'une valeur plus grande encore réclament notre sollicitude. Sans doute nous ne pouvons avoir la pensée d'élever des obstacles d'aucun genre au développement naturel des intérêts analogues qu'a de son côté l'Angleterre dans ce pays. Nous sommes les premiers à reconnaître combien il est indispensable pour elle de maintenir comme un principe absolu la liberté de ses communications par le canal de Suez avec ses possessions de l'Inde. Mais en respectant sa position comme grande Puissance asiatique nous croyons avoir droit à un respect semblable pour la nôtre comme grande Puissance méditerranéenne. Nous désirons donc être assurés que, dans l'avenir comme dans le présent, nos deux Gouvernements marcheront d'accord pour conserver intacte, par une action amicale fondée sur une juste réciprocité d'égards l'un envers l'autre, la sphère de leurs intérêts respectifs dans la vallée du Nil. Telles sont les conditions en dehors desquelles il me paraîtrait impossible de garantir la durée des rapports de cordialité et de confiance que nous souhaitons également, Lord Salisbury et moi, de voir perpétués entre les Gouvernements de France et d'Angleterre, comme entre les deux nations.

Le prix même que j'attachais à ce qu'aucun germe de malentendu futur ne pût rester déposé dans les arrangements pris aujourd'hui m'obligeait à entrer dans ces franches explications et à insister auprès de mon interlocuteur pour obtenir de lui des déclarations positives sur les points qui nous touchent.

Le Principal Secrétaire d'État de la Reine, je me hâte de vous le dire, a apprécié, comme je croyais y avoir droit, les mobiles et la portée de mon langage. Il s'est empressé de me donner sous la forme la plus satisfaisante les assurances que j'attendais de sa loyauté. Il a reconnu avec moi les devoirs et les droits qui découlent pour nous de notre position acquise au Liban, et il m'a déclaré qu'aucun acte du Gouvernement anglais ne viendrait y porter atteinte. Pour ce qui concerne l'Égypte, ses paroles n'ont pas été moins nettes; il a accordé sa complète adhésion aux vues que je lui avais développées sur le rôle désormais dévolu dans ce pays à nos deux nations, sur l'égalité et le

respect mutuel qui devaient y présider à leurs relations réciproques, sur l'unité d'action où elles devaient chercher à l'avenir un surcroît de sécurité pour les intérêts particuliers de chacune d'elles. J'ajouterai enfin que Lord Beaconsfield, dans les différents entretiens que j'ai eus avec lui, s'est inspiré des mêmes idées et m'a tenu le même langage.

L'exposé que j'ai l'honneur de vous faire ici de cet échange de vues n'a pas seulement pour but de vous informer de la nature des rapports que j'ai entretenus avec les représentants du Gouvernement de la Reine pendant notre commun séjour à Berlin, et de vous indiquer les conséquences qui doivent en résulter pour la conduite ultérieure des deux Cabinets de Paris et de Londres à l'égard l'un de l'autre; il m'importait surtout de spécifier d'une manière à la fois précise et définitive les objets sur lesquels avaient porté mes explications avec Lord Salisbury et les résultats de ces explications. Les deux pays ont un intérêt trop considérable à ce qu'aucune méprise sur ces points essentiels ne se produise entre leurs Gouvernements pour que je ne tienne pas à m'assurer une fois de plus que j'ai bien compris le sens des déclarations que j'ai reçues. Je vous prie donc de vouloir bien donner lecture à Lord Salisbury de la présente dépêche et lui en laisser copie à titre confidentiel; il y trouvera formulées de nouveau les observations que j'ai cru devoir lui faire entendre à Berlin et j'ai la conviction qu'il reconnaîtra que ses réponses y sont reproduites avec exactitude.

## 332.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 102. Confidentiel. *Paris, 21 juillet 1878.*

Dans une précédente dépêche en date de ce jour[1], je vous ai fait connaître la communication que j'ai reçue de Lord Salisbury à Berlin, concernant la convention d'alliance défensive signée à Constantinople le 4 juin entre l'Angleterre et la Porte ottomane, et je vous ai rendu compte des explications où le Principal Secrétaire d'État de la Reine avait bien voulu entrer avec moi au sujet du maintien des intérêts français en Syrie et en Égypte. Il est une autre question plus délicate qui a été abordée dans nos entretiens confidentiels et que je désire traiter avec vous dans une dépêche particulière.

Au cours de l'examen que nous avons été amenés à faire ensemble des con-

(1) Voir ci-dessus n° 331.

séquences qui devaient résulter du nouvel état de choses en Orient pour les Puissances riveraines de la Méditerranée, et particulièrement pour la France et pour l'Angleterre, notre attention s'est portée sur la Régence de Tunis.

« Prenez Tunis, si vous voulez, m'a dit Lord Salisbury; l'Angleterre ne s'y opposera pas et respectera vos décisions. D'ailleurs, a-t-il ajouté, dans un autre entretien, vous ne pouvez pas laisser *Carthage aux mains des barbares.* »

« Sans doute, ai-je répondu, la Tunisie est destinée par la force des choses à tomber un jour sous la domination directe de la France, et à compléter l'ensemble de nos possessions en Afrique; aussi bien nous ne permettrions à aucune Puissance de s'y établir et nous repousserions par les armes toute tentative de ce genre. Je vous remercie donc de la déclaration que vous venez de faire; je la considère comme un gage précieux de la bonne entente que nous désirons maintenir entre nos deux pays et je serai heureux de la transmettre à mon Gouvernement. Bien que j'ignore absolument quelles sont ses intentions à ce sujet, je ne crois pas qu'il accepte dans les circonstances actuelles l'annexion pure et simple que vous me proposez. Un acte de ce genre ne serait pas en harmonie avec notre politique générale; il ne serait pas suffisamment motivé aujourd'hui par les difficultés et les ennuis, très réels d'ailleurs, que nous éprouvons souvent avec nos voisins de Tunis. Ce à quoi nous tenons, c'est que le protectorat de fait que nous exerçons dans ce pays soit formellement reconnu, et que nous ayons toute liberté d'y étendre notre influence et d'y développer nos intérêts de la façon qui conviendra le mieux, sans nous heurter à des prétentions rivales ».

Tel est le résumé de la réponse que j'ai faite, dans mes divers entretiens, à l'offre de Lord Salisbury.

Je vous prie de lui témoigner, à votre tour, l'impression favorable qu'en a éprouvée le Gouvernement français. Les paroles du Principal Secrétaire d'État m'ont été confirmées à Berlin par la bouche du comte de Beaconsfield et il nous est impossible par conséquent de douter du parfait accord de vues qui règne dans cette question entre tous les membres du Gouvernement de la Reine. En faisant savoir au Ministre des Affaires étrangères la satisfaction avec laquelle nous prenons acte de ses déclarations, vous voudrez bien lui remettre, à titre confidentiel, une copie de la présente dépêche, qui est destinée à en préciser les termes.

## 333.

### M. Brin, Chargé d'affaires de France à Rome, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 101. *Rome, 21 juillet 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

La *Riforma* de ce jour publie une nouvelle lettre, soi-disant de Berlin, dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint le texte à Votre Excellence.

Le correspondant anonyme de ce journal prétend tenir de bonne source que M. Crispi, lors de son voyage à Berlin et à Londres [1], avait reçu, aussi bien de M. de Bismarck que de Lord Beaconsfield, dans l'éventualité d'une occupation autrichienne de la Bosnie et de l'Herzégovine, les encouragements les plus formels à s'emparer de l'Albanie ou de tout autre point de la côte orientale de l'Adriatique qu'il plairait à l'Italie, mais que le Chancelier allemand lui avait en même temps recommandé d'oser et de faire vite. M. Crispi ayant observé que les aspirations de l'Italie n'étaient point tournées vers un agrandissement territorial de ce côté, le prince de Bismarck lui aurait alors conseillé de poser immédiatement, et sans attendre la réunion du Congrès, la question des revendications italiennes afin que le terrain fût tout préparé lorsque la diplomatie serait appelée à remanier la carte de l'Europe.

Il est douteux que le public se laisse prendre à une manœuvre aussi grossière. Malgré ses nouvelles et très catégoriques affirmations, il n'est guère probable que M. Crispi arrive à persuader au pays que, s'il était resté au pouvoir, le Congrès de Berlin eût tenu compte des vœux de l'Italie et eût sanctionné les promesses que l'ancien Président de la Chambre prétend avoir reçues.

Le meeting romain pour « L'Italia irredenta » a eu lieu cet après-midi au théâtre Politeama. Le but de la manifestation était de protester contre l'œuvre du Congrès de Berlin et d'affirmer les droits imprescriptibles de l'Italie sur les provinces « irredente ». Plusieurs discours assez violents ont été prononcés. Lord Beaconsfield et le prince de Bismarck pas plus que le comte Corti n'ont trouvé grâce devant les orateurs et l'un d'eux a même été jusqu'à rendre le Roi responsable de « la honte de l'Italie ». La présence du commissaire du Gouvernement a maintenu les orateurs dans une prudente et sage réserve à l'égard de l'Autriche. Les mesures de police les plus rigoureuses avaient été

[1] Voir ci-dessus, n°s 204 et 205.

prises par les autorités et quelques essais de manifestation ont été aussitôt réprimés [1].

Quelques journaux italiens se montrent très froissés de ce que Lord Beaconsfield, dans le discours qu'il a prononcé au Parlement [2], n'ait eu que des paroles amicales pour la France et n'ait pas dit le moindre mot aimable à l'adresse de l'Italie.

## 334.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 72. *Londres, 24 juillet 1878.*

J'ai vu Lord Salisbury hier; je lui ai donné lecture de vos dépêches 101 et 102 [3], et lui en ai laissé copie, selon vos instructions. Il m'a demandé le temps de la réflexion avant d'exprimer son avis; mais en écoutant ma lecture, il a fait, de première impression, quelques remarques dont je m'empresse de vous faire part. Ces remarques portent exclusivement sur la dépêche n° 102. Vous donnez selon lui plus de précision aux expressions dont il s'est servi qu'il n'en attachait lui-même, et, au sujet de Tunis, comme je lui lisais ses paroles rapportées par vous : «Pourquoi ne prenez-vous pas Tunis? Vous pouvez y faire ce que vous voudrez», il m'a aussitôt interrompu. «Nous ne pouvons pas, m'a-t-il dit, donner ce qui ne nous appartient pas. Nous avons entendu, Lord Beaconsfield et moi, que si vous obteniez sous une forme ou sous une autre une domination exclusive sur la Régence de Tunis, nous ne nous y opposerions pas, nous ne soulèverions aucune objection. Je ne nie pas avoir prononcé ces mots; mais ce sont des formes de conversation familière qu'à première vue je préférerais ne point voir reproduites textuellement dans une dépêche, et j'aimerais à voir ma pensée rendue sous une forme plus diplomatique.»

Lord Salisbury m'a expliqué que le Conseil des Ministres ne se tenant pas avant samedi, et sa réponse à votre dépêche devant être rédigée et soumise au jugement de ses collègues en Conseil, il ne pourrait me faire part de la décision avant lundi.

(1) Un autre meeting fut tenu à Naples le dimanche 14 juillet; deux députés, MM. Bavio de la gauche et de Zerbi de la droite y prirent la parole contre le ministère.

(2). Discours du 18 juillet à la Chambre des Lords. Cf. G.-E. Buckle, *op. cit*, t. VI, p. 349 *et sq.* et ci-dessus n° 330, note 1.

(3) Voir ci-dessus n°s 331 et 332. Cf. aussi une lettre du 29 juillet de Lord Salisbury à Lord Lyons (Lord Newton, *op. cit*, t. II, p. 158-59.)

Je ne sais si ses dispositions se sont modifiées depuis votre séjour à Berlin, si l'opinion de ses collègues ou la tendance générale du monde politique anglais a pu agir sur lui et donner à ses idées un autre cours, mais il m'a paru réservé et moins disposé à se prêter à vos désirs que, d'après ses précédentes paroles, à vous adressées, je n'avais lieu de m'y attendre.

Il m'a entretenu de l'agitation qui régnait en Italie contre l'Autriche [1], à la suite du Traité de Berlin, et m'a paru craindre l'effet que pourrait produire sur ce pays déjà si irrité la révélation des conversations entre les Plénipotentiaires de France et d'Angleterre au sujet de Tunis.

Je chercherai à voir encore Lord Salisbury dans le courant de la semaine, et aurai soin de vous rendre compte du résultat des conversations que je pourrai avoir avec lui [2].

## 335.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres.

D. s. n° Confidentiel. *Paris, 25 juillet 1878.*

Je reçois votre rapport en date d'hier, sous le n° 72 [3]; vous m'y rendez compte de la conversation que vous avez eue avec Lord Salisbury en lui remettant copie de mes deux dépêches n^os^ 101 et 102. Je constate avec beaucoup de satisfaction que, comme j'en étais convaincu à l'avance, le Principal Secrétaire d'État de la Reine a reconnu la parfaite exactitude avec laquelle j'avais reproduit ses paroles. Il vous a même témoigné à cet égard un certain scrupule pour ce qui concerne ma dépêche relative à la Tunisie, et, tout en vous déclarant que j'avais rapporté les termes mêmes dont il s'était servi dans ses entretiens avec moi à Berlin, il a paru regretter que j'eusse fait figurer textuellement dans une dépêche officielle les formes de langage employées par lui au cours d'une conversation qui comportait une certaine familiarité d'expression.

Les préoccupations que vous avez entrevues chez Lord Salisbury sont trop respectables à mes yeux pour que je ne me hâte pas d'y avoir égard en préci-

(1) Voir ci-dessus n° 333.

(2) Le 25 juillet à 6 h. 19 du soir, le marquis d'Harcourt télégraphiait :

*Personnelle* : «Lord Beaconsfield et Lord Salisbury sont d'avis que, si vous consentiez à modifier votre dépêche strictement dans le sens indiqué dans ma dépêche d'hier, l'affaire serait mieux accueillie par le Conseil des Ministres. Ils paraissent tous deux disposés à vous donner satisfaction sur le fond.»

(3) Voir ci-dessus n° 334.

sant ici avec vous la pensée qui m'a guidé dans la rédaction de la dépêche. Je tenais, il est vrai, à reproduire avec une fidélité absolue le langage des Ministres anglais, afin de conserver à leurs ouvertures le caractère spontané et amical qu'elles avaient revêtu dès le principe. Je ne voulais pas paraître modifier, par une interprétation qui eût pu prêter à des incertitudes ou à des malentendus, le sens de leurs paroles. Mais, cela posé, je ne fais pas difficulté de reconnaître que le ton d'un entretien intime, bien qu'inconstestablement officiel, ne pouvait être le même que celui qui sied à des communications diplomatiques ordinaires, susceptibles d'être un jour publiées. Aussi n'ai-je jamais pensé que l'exposé de mes conversations confidentielles avec Lord Salisbury et Lord Beaconsfield, sur l'affaire de Tunis, dût avoir d'autre destination que de leur fournir à eux-mêmes le moyen de fixer leurs propres souvenirs et de confirmer leurs déclarations antérieures par des déclarations nouvelles, non moins explicites assurément, mais revêtues de la forme qu'il leur conviendrait d'adopter pour en garantir l'authenticité.

Est-il besoin d'ajouter qu'en citant ce mot: « Prenez Tunis, si vous voulez », je n'ai pas entendu y attacher une signification matériellement impossible à supposer quand il s'agissait d'un territoire qui ne fait point partie des possessions de la Grande-Bretagne? Ce que j'ai compris, c'est que le Gouvernement anglais, en nous tenant ce langage, déclarait par là même qu'à l'avenir aucun obstacle venant de sa part ne serait opposé à la libre expansion de nos intérêts dans la Régence de Tunis, quelque forme qu'elle dût prendre au gré de nos convenances. Nous ne demandons pas autre chose en effet, et même, comme je vous l'ai écrit, nous n'aurions point la pensée de donner, quant à présent, à l'extension de notre influence en Tunisie, la forme d'une annexion directe telle que pouvaient l'impliquer les paroles de Lord Salisbury.

J'espère que ces quelques explications, en éclairant plus complètement le Principal Secrétaire de la Reine sur la nature de la communication que vous aviez été invité à lui faire, répondraient d'une manière satisfaisante aux objections qu'il semblait disposé à vous présenter, et écarteront toutes les difficultés qui pourraient retarder l'entente explicite à laquelle nous désirons arriver dans cette affaire avec le Cabinet britannique.

## 336.

### M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères, à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres.

D. s. n° . Très confidentiel [1]. *Paris, 26 juillet 1878.*

Je vous ai transmis il y a quelques jours le texte de la communication que j'ai reçue du marquis de Salisbury à Berlin, concernant la convention d'alliance défensive signée à Constantinople le 4 juin entre l'Angleterre et la Porte ottomane. Je vous ai rendu compte en même temps des explications dans lesquelles, à cette occasion, le Principal Secrétaire d'État de la Reine avait bien voulu entrer avec moi au sujet du maintien des intérêts français en Syrie et en Égypte.

Il est un autre point sur lequel nous avons été amenés à échanger aussi nos vues, et dont je désire vous entretenir spécialement aujourd'hui. Au cours de l'examen que nous faisions ensemble des conséquences qui devaient découler du nouvel état des choses en Orient pour les Puissances riveraines de la Méditerranée, et en particulier pour la France et l'Angleterre, notre attention s'est portée sur la Régence de Tunis. Lord Salisbury n'ignorait pas la sollicitude que devait causer au Gouvernement français le sort de ce petit pays, dont la situation intérieure est si précaire et sur lequel son voisinage immédiat avec l'Algérie nous oblige à tenir constamment l'œil ouvert. Allant de lui-même au devant des préoccupations qu'il pouvait nous supposer, il s'est appliqué à me faire entendre, dans le langage le plus amical et le plus explicite à la fois, que l'Angleterre était décidée à ne nous susciter aucun obstacle de ce côté, que, dans sa pensée, il ne devait tenir qu'à nous seuls de régler au gré de nos convenances la nature et l'étendue de nos rapports avec le Bey, et que le Gouvernement de la Reine acceptait d'avance toutes les conséquences que pouvait impliquer, pour la destination ultérieure du territoire tunisien, le développement naturel de notre politique. « Faites à Tunis ce que vous jugerez convenable », m'a dit Sa Seigneurie ; « l'Angleterre ne s'y oppo-

[1] Dans une dépêche du même jour au marquis d'Harcourt, M. Waddington annonce la présente communication rédigée dans le sens indiqué par l'Ambassadeur dans son télégramme du 25 juillet. (Voir ci-dessus n° 334, note 2). Le document envoyé est une pièce ostensible, destinée à passer sous les yeux du Gouvernement britannique, mais le Ministre désire que « son récit primitif subsiste entre les mains du Gabinet anglais comme un procès-verbal, confidentiel en quelque sorte, de ses conversations intimes et cordiales, mais parfaitement officielles avec les Ministres de la Reine. » Cf. ci-dessus n°s 331 et 332.

sera pas et respectera vos décisions ». Revenant dans une autre occasion sur ce sujet, Lord Salisbury n'hésitait pas à me confier qu'il regardait comme moralement impossible que le régime actuel pût durer à Tunis, et qu'aux yeux du Cabinet anglais il appartenait à la France de présider à la régénération de ce pays consacré par de grands souvenirs.

Je ne pouvais que reconnaître le sentiment amical pour notre nation qui inspirait ces paroles. J'ai remercié Lord Salisbury de la largeur de vues qu'il apportait dans son appréciation spontanée de notre rôle à l'égard d'un pays placé par la force des circonstances dans l'orbite de notre action. « Il est possible », lui ai-je dit, que l'avenir nous impose à l'égard de la Tunisie une responsabilité plus directe que celle qui nous incombe aujourd'hui. Le cours naturel des choses, je l'admets avec vous, destine sans doute cette contrée à compléter un jour l'ensemble des possessions de la France en Afrique; aussi bien, dès aujourd'hui, ne permettrions-nous à aucune Puissance étrangère de s'y établir et repousserions-nous par les armes toute tentative de ce genre. Je considère donc comme un gage précieux de la bonne entente qui doit régner entre nos deux peuples les déclarations que vous m'avez fait entendre, et je serai heureux de les transmettre à mon Gouvernement. Bien que j'ignore quelles peuvent être ses intentions à ce sujet, je ne crois pas qu'il acceptât, dans les circonstances actuelles, une annexion pure et simple telle que vous êtes disposé à l'envisager dès à présent. Un acte semblable ne serait pas en harmonie avec notre politique générale; il ne serait pas suffisamment motivé aujourd'hui par les difficultés et les ennuis, très réels d'ailleurs, que nous éprouvons souvent avec nos voisins de Tunis. Ce qui rentrerait à la vérité dans les données de la situation comme nous la comprenons, c'est que notre protectorat dans ce pays fût reconnu d'une manière formelle; avant tout, ce qui nous importe c'est que nous ayons une entière liberté d'y étendre notre influence et d'y développer nos intérêts de la façon qui nous conviendra le mieux, sans nous heurter à des prétentions rivales. »

Tel est, Monsieur le marquis, le résumé des réponses que j'ai faites, dans plusieurs entretiens, aux ouvertures de Lord Salisbury. Je vous prie de lui témoigner, à votre tour, l'impression favorable qu'en a éprouvée le Gouvernement français. Les paroles du Principal Secrétaire d'État m'avaient été confirmées à Berlin par la bouche du comte de Beaconsfield, et nous ne pouvons douter par conséquent du parfait accord de vues qui existe dans cette question entre les divers membres du Gouvernement de la Reine. En faisant connaître au Ministre des Affaires étrangères la satisfaction avec laquelle nous prenons acte de ses déclarations, vous voudrez bien lui remettre, à titre d'ailleurs tout à fait confidentiel, une copie de la présente dépêche, destinée à en préciser les termes.

## 337.

### M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères, à M. Roustan, Consul général de France à Tunis.

T. *Paris, 27 juillet 1878, 2 heures, matin.*

Je viens de recevoir votre télégramme [1] de ce soir et je vous prie de me tenir soigneusement au courant des impressions ou des incidents qui se produiraient à Tunis par suite des nouvelles venues d'Europe. Vous veillerez particulièrement sur les agissements des agents d'Italie et d'Angleterre. Quant à vous, vous observerez une grande réserve et vous paraîtrez ne rien savoir que ce qui se trouve dans les journaux.

Veuillez préparer et m'envoyer par la plus prochaine valise un projet de convention avec le Bey stipulant reconnaissance du protectorat français; occupation de Kef, Bizerte, la Goulette et d'un ou deux points à déterminer du côté de Gabès; garantie d'une liste civile au Bey, sa vie durant; définition des pouvoirs à donner au Résident français auprès du Bey; limitation de la force armée à une bonne organisation de gendarmerie et de police. Vous ajouterez vos propositions sur les traitements ou indemnités qu'il y aurait lieu de garantir ou d'accorder à certains fonctionnaires, et notamment aux membres de la famille du Bey et toutes autres observations que vous suggéreront votre expérience et vos connaissances locales. Ce projet devra être suffisamment détaillé et accompagné de notes explicatives de manière à pouvoir servir à fixer mes idées sur les difficultés de toute nature et les charges financières qui résulteraient d'un protectorat effectif. Vous vous placerez dans l'hypothèse que les Gouvernements anglais et italien ne font pas d'opposition. Vous me direz aussi votre avis sur la meilleure marche à suivre pour entamer les négociations, soit directement avec le Bey, soit par des intermédiaires.

Jusqu'à nouvel avis, vous considérerez ces communications comme strictement personnelles et secrètes [2].

(1) M. Roustan avait télégraphié le 26 juillet: «J'ai vu ce matin M. Wood très ému des bruits qui circulent au sujet de l'offre qui aurait été faite par l'Angleterre à la France d'occuper la Tunisie.»

(2) Le 1er août, M. Waddington télégraphia à M. Roustan : «J'ai reçu votre intéressant mémoire et j'attends le projet de convention que je vous ai demandé; mais il est nécessaire que je m'entretienne avec vous et je vous prie de vous rendre à Paris par le bateau du 7.» Parti de Tunis le 6, et arrivé à Paris le 11, M. Roustan fut de retour à Tunis le 25. Le mémoire et le projet de convention signalés dans le télégramme ci-dessus ne figurent pas dans les Archives des Affaires étrangères.

## 338.

M. RAINDRE, GÉRANT DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Alexandrie, 24 août 1878, 12 h. 35, matin.*

(*Reçu :* 5 h., matin.)

Le Khédive a officiellement déclaré à M. Wilson qu'il acceptait entièrement les conclusions de la commission d'enquête (1) et chargeait Nubar Pacha de former un Ministère pour mettre à exécution les réformes proposées. J'ai de fortes raisons de croire que Nubar Pacha compterait conserver les ministères des Affaires étrangère set de la Justice; je sais qu'il a offert les Finances à M. Wilson. Les ministères secondaires seraient proposés : l'Intérieur, à Riaz Pacha; l'Instruction publique, à Ali-Pacha Moubarek; la Guerre, à Chérif Pacha. Le portefeuille des Travaux publics serait réservé et j'ai lieu de croire que Nubar Pacha compterait le confier à un Français.

Je prie Votre Excellence de me faire connaître l'attitude que je devrai observer en présence de cette combinaison ou de toute autre analogue faisant la même part à l'influence française.

L'agent d'Angleterre affecte de déclarer qu'il n'est pour rien dans les négociations de Nubar Pacha avec le Khédive. Il dit n'avoir été en aucune façon consulté ou pressenti au sujet de la composition du Cabinet.

## 339.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. ROUSTAN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS,

T. *Paris, 1er septembre 1878.*

Il se passera probablement encore quelque temps avant que nous puissions engager l'affaire du protectorat. Toutefois d'ici à peu de jours je pense être en état de vous donner des instructions relativement à l'attitude à prendre vis-à-vis de M. Wood. En attendant maintenez-vous dans la réserve que vous avez observée jusqu'ici.

(1) Remis le 20 août au matin, ce rapport envisageait (Télégramme de M. Raindre, du 20 août) : les mesures suivantes : « Suppression du pouvoir absolu du Khédive; création d'un Ministère à pouvoirs étendus avec un Ministre anglais et un Ministre français ». Voir ci-dessus nos 326 et 282, note.

## 340.

### M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères, à M. Roustan, Consul général de France à Tunis,

T. *Paris, 5 septembre 1878.*

Ainsi que je vous l'avais fait pressentir (1), l'affaire du protectorat va subir un temps d'arrêt qui pourra être long. Il y a trop d'obstacles accessoires à écarter pour que nous puissions entamer aujourd'hui la négociation dans les conditions de succès désirables.

Avant tout, nous devons neutraliser l'action de M. Wood. Sur ce point, j'ai préparé le terrain dans une conversation que j'ai eue hier avec Lord Salisbury (2) et je l'ai trouvé dans des dispositions favorables.

J'ai abordé aussi avec lui la question des compensations qui pourraient être offertes à l'Italie et il s'est montré disposé à nous seconder. Mais nous avons besoin de temps et, dans l'état surexcité des musulmans en Turquie, il serait imprudent de presser des solutions qui fourniraient un nouvel aliment au fanatisme. Continuez en attendant à suivre de près les manœuvres des agents italiens et à étudier les hommes et les choses en vue d'une action ultérieure.

Vous recevrez par le prochain courrier des instructions plus développées.

## 341.

### M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères, aux Ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Rome.

T. *Paris 5 septembre 1878, 3 heures, soir.*

Le prince de Hohenlohe a reçu de M. de Radowitz une dépêche confidentielle où sont énumérées les difficultés (3) que l'exécution du Traité de Berlin

(1) Voir ci-dessus n° 339.

(2) Cf. la lettre adressée par Lord Salisbury à Lord Beaconsfield le 5 septembre *in* Lady G. Cecil, *Life of Robert marquis of Salisbury*, t. II, p. 334-35.

(3) Les dispositions relatives à la remise des forteresses de Varna et de Choumla et à celle de Batoum; la non-coopération de la Turquie à la remise à l'Autriche de la Bosnie et de l'Herzégovine, son refus formel d'exécuter l'article 24 du traité de Berlin concernant la rectification de la frontière turco-grecque, sa mauvaise volonté, signalée par le Prince Nicolas au prince de Bismarck, à procéder à l'échange des territoires entre la Turquie et le Monténégro, prévu par le Congrès. (Dépêche de M. de Radowitz au prince de Hohenlohe en date du 2 septembre et communiquée en copie par l'Ambassadeur d'Allemagne à M. Waddington.)

rencontre de la part de la Porte. Le Gouvernement allemand propose que les représentants des Puissances à Constantinople expriment sous une forme identique ou tout au moins simultanément l'attente de leurs Gouvernements que la Porte fera cesser ces difficultés et donnera à cet effet aux autorités compétentes des instructions claires et précises.

Ainsi que nous l'avons déjà déclaré [1], nous sommes convaincus qu'il y a tout intérêt à ce que le Traité de Berlin soit mis en vigueur sans retard dans toutes ses dispositions. Nous désirons toutefois avant de répondre officiellement à cette ouverture connaître la manière de voir des Cabinets anglais, italien, autrichien.

Il aura eu comme nous connaissance de la dépêche du Gouvernement allemand et je vous prie de me faire savoir le plus tôt possible la résolution qu'il se propose de prendre.

## 342.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. ROUSTAN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS.

D. Secrète. *Paris, 7 septembre 1878.*

J'ai reçu votre dépêche du 27 août ainsi que votre lettre confidentielle du même jour [2]. J'y ai déjà répondu par mon télégramme du 5 [3]. Je n'ai qu'à en préciser les termes. Les entretiens que j'ai eus à Berlin avec Lord Salisbury et les communications que nous avons échangées depuis avec le Cabinet anglais [4] nous ont donné l'assurance que le principal obstacle à la combinaison que nous avons en vue est écarté; l'Angleterre la considère comme la conséquence inévitable et bienfaisante de notre établissement en Algérie et elle est décidée à laisser se développer librement notre influence sur ce point de la côte d'Afrique; mais il est d'autres difficultés qui tiennent à des considérations générales ou particulières dont nous ne saurions faire abstraction en ce moment et qui ne nous permettent pas aujourd'hui d'entamer la négociation dans les conditions de succès désirables. Nous devons donc attendre que ces difficultés soient écartées à leur tour et suspendre momentanément les démarches que nous aurons à faire plus tard auprès du Bey.

(1) Dans une dépêche circulaire du 22 août reproduite sans modifications dignes de mention dans *Documents diplomatiques*, 1878, *op. cit*, p. 300-302.

(2) Dans sa dépêche n° 47 et dans sa lettre confidentielle, M. Roustan signalait «l'attitude particulièrement hostile» adoptée par M. Wood.

(3) Voir ci-dessus n° 340.

(4) Voir ci-dessus n°s 331, 332, 334, 335, 336.

Mais, si nous différons l'exécution de notre dessein, nous ne saurions voir avec indifférence qu'il soit combattu à Tunis par des agents étrangers; il nous importe de surveiller leurs manœuvres et de les paralyser s'il est possible. Il est surtout de notre intérêt de neutraliser l'action de l'agent anglais dont l'attitude peut tromper le Bey sur les véritables dispositions du Gouvernement de Sa Majesté britannique. Aussi ai-je profité du passage de Lord Salisbury à Paris pour l'entretenir de l'attitude que M. Wood a prise à propos des bruits qui ont circulé sur nos intentions.

J'ai fait connaître au Principal Secrétaire d'État de la Reine la substance du compte rendu que vous m'en avez adressé. J'ai recueilli de sa bouche l'assurance que la manière de voir de M. Wood lui était personnelle et que son langage ne répondait en rien aux instructions qu'il reçoit. J'ai donc des raisons de croire que les excès de zèle auxquels cet agent a depuis de longues années habitué son Gouvernement ne trouvent plus d'approbation au Foreign Office et que la campagne qu'il a de son autorité privée entreprise contre nous lui fera perdre définitivement toute autorité.

L'hostilité des agents italiens est plus difficile à contrecarrer que celle du Consul général d'Angleterre; nous ne nous dissimulons pas que pour y parvenir il nous faudrait être en mesure de désintéresser leur pays en offrant un but à ses ambitions sur un autre point. Dans le cours de mon entretien avec Lord Salisbury je l'ai interrogé sur ce qu'il pouvait connaître des dispositions du Gouvernement italien et sur ce qu'il pensait des compensations qui pourraient lui être offertes.

J'ai constaté que mon interlocuteur, au courant des préoccupations de l'Italie, n'avait point de parti-pris contre l'idée de chercher pour elle un dédommagement à l'extension de notre influence sur le littoral de l'Afrique et il m'a paru entrevoir la possibilité de le trouver dans les arrangements définitifs qui pourront être pris pour le règlement de la question des frontières de la Grèce.

Cette conversation, d'un caractère tout intime et entièrement confidentiel, m'a permis de m'assurer que les dispositions de l'Angleterre sont restées telles que Lord Salisbury et Lord Beaconsfield me les avaient révélées à Berlin et que nous pouvions toujours compter sur le bon vouloir de cette Puissance; mais ainsi que je le disais plus haut je ne croirais pas prudent de nous engager dans une négociation avec le Bey avant que les difficultés que j'indique aient été aplanies ou écartées. Nous devons d'ailleurs tenir compte en outre de l'état présent des esprits dans le monde musulman et ne pas nous exposer à favoriser quelque explosion de fanatisme qui compliquerait notre tâche.

En attendant je ne puis que faire appel à votre prudence et à votre sollicitude. Les bruits de la presse ont mis en éveil tous ceux qui peuvent se croire intéressés à contrarier nos vues. Vos dernières correspondances signalent un

redoublement d'activité de la part des agents italiens; Il n'est pas impossible que la présence du général Khéreddine à Constantinople surexcite également les susceptibilités de la Porte et lui suggère quelque velléité de nous créer aussi des obstacles. Persévérez dans votre vigilance et continuez d'étudier les éléments de la solution que nous préparons. Je recevrai avec le plus vif intérêt toutes les indications qui seraient propres à nous éclairer aussi bien sur la résistance que sur le concours que nous pouvons rencontrer lorsque le moment sera venu d'agir.

## 343.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 11 septembre 1878, 4 h. 39, soir.*
(*Reçu* : 6 h. 30, soir.)

Le Gouvernement allemand pense [1] que la pression des Puissances doit s'exercer sur cinq points : 1° Bosnie, 2° Herzégovine, 3° Batoum, 4° Varna, 5° Grèce. Lord Salisbury a répondu à la demande de l'Allemagne que, selon le Gouvernement de la Reine, le moment d'une démarche aussi décisive n'était pas encore venu, que, si des remontrances devenaient nécessaires plus tard, quelques-uns des points indiqués ne paraîtraient pas justifiés et quant aux autres, il serait difficile d'adresser ces remontrances exclusivement à la Porte.

Le Gouvernement de la Reine partage l'opinion du Gouvernement français que le Traité de Berlin doit être mis à exécution aussi complètement et aussitôt que possible.

[1] Voir ci-dessus n° 341. Le 4 septembre, Lord Beaconsfield avait dit au marquis d'Harcourt : « Le prince de Bismarck est vraiment trop pressé; il parle de note collective pour assurer l'exécution du Traité de Berlin; il y a cependant un mois à peine que le Traité est exécutoire », et il ajoutait : « L'Allemagne a peu d'intérêts dans la question d'Orient et cependant le Chancelier veut tout diriger, je ne suis nullement disposé à me mettre à sa remorque. Du reste Lord Salisbury est à Paris et s'expliquera avec M. Waddington. » (Dépêche n° 81 du 4 septembre de M. d'Harcourt à M. Waddington.)

## 344.

### Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 13 septembre 1878, 6 h. 40, soir.*
(*Reçu* : 8 h. 15, soir.)

Lord Salisbury m'a paru vouloir éviter tout semblant de pression extérieure vis-à-vis du Khédive [1] et d'apparence de protectorat trop patent, à cause, entre autres raisons, des relations de l'Angleterre avec le Sultan; mais il s'engage à ne consentir, soit à la nomination de M. Rivers Wilson soit à la dissolution de la Commission de contrôle que quand la France sera représentée, selon ses désirs, dans le ministère égyptien.

Il m'a semblé qu'il était parfaitement entendu, entre Lord Salisbury et M. Wilson, qu'un Français aurait le ministère des Travaux publics, et le Principal Secrétaire d'État m'a donné à entendre que nous aurions satisfaction dans un jour ou deux.

## 345.

### M. de Viel-Castel, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 58. *Pétersbourg, 26 septembre 1878.*
(*Reçu* : Cabinet, 3 octobre; Dir. pol., 3 octobre.)

[Émotion causée par les «appréciations de M. de Bismarck sur le prince Gortchakoff» rapportées par le *Times* [2].]

[1] Par télégramme du 12 septembre, 5 heures du soir, M. d'Harcourt avait été invité à déclarer que le Gouvernement français «serait disposé à ne soulever aucune objection contre la nomination de M. Wilson aux Finances, le département le plus important de tous, à la condition qu'un Français préalablement agréé par nous eût les Travaux publics et l'Agriculture». Dans ce télégramme, M. Waddington déclarait en outre : «Le Gouvernement français, fidèle aux engagements constatés dans les communications récemment échangées entre les deux Gouvernements, est convaincu que le Cabinet anglais ne se laissera pas séduire par les tentatives de Nubar Pacha pour nous diviser.»

[2] Le *Times* du 7 septembre avait publié le récit d'un entretien de M. de Bismark avec le correspondant de ce journal à Paris, M. de Blowitz. Le Chancelier allemand était revenu sur les incidents du printemps de 1875 et avait déclaré qu'ils n'avaient pas été autre chose «qu'une machination de Gontaut et du prince Gortchakoff, désireux d'obtenir les éloges de la presse française».

Quelques journaux de Pétersbourg ont essayé cependant de jeter des doutes sur le récit du correspondant du *Times* et ont voulu prétendre qu'il avait été écrit sous l'inspiration de M. Gambetta, désireux d'établir que la France ne devait rien à la Russie. Cette version n'a guère été prise au sérieux et, d'après l'opinion la plus répandue et assurément la plus vraisemblable, c'est avec l'assentiment sinon à la demande expresse du Chancelier allemand que le *Times* a publié cette sorte de réquisitoire contre le prince Gortchakoff.

Il est moins facile d'expliquer à quel mobile a obéi M. de Bismarck; néanmoins, il paraît probable que son intention a été de persuader à la Russie que, si son attitude au Congrès de Berlin n'avait pas été plus chaudement bienveillante à l'égard des prétentions du Cabinet de Saint-Pétersbourg, c'est à sa rancune contre le prince Gortchakoff qu'il convenait d'attribuer un refroidissement de sympathies qui se seraient manifestées d'une tout autre manière dans le cas où tel autre homme d'État, comme le comte Schouvaloff par exemple, aurait été l'unique inspirateur de la politique russe. Si telle est la pensée de M. de Bismarck, j'ai lieu de supposer que sa tentative n'aura pas le résultat qu'il désire évidemment et qui ne peut être que le remplacement du prince Gortchakoff par le comte Schouvaloff. Ce dernier, qui, avant le Congrès de Berlin, semblait en effet sur le point d'obtenir ce qu'il ambitionne depuis si longtemps, me paraît aujourd'hui plus éloigné que jamais du but auquel il aspire, et si l'appui déclaré du Chancelier allemand consolide en Autriche la situation très ébranlée du comte Andrassy, il est fort douteux que son patronage ait en Russie une influence heureuse sur la candidature déjà compromise de son protégé.

[Article du *Golos*, hostile à l'action du prince de Bismarck.]

## 346.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Moüy, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. n° 135. *Paris, 1er octobre 1878.*

Le comte de Wesdehlen est venu m'entretenir il y a quelques jours de la rectification des frontières de la Grèce et il m'a demandé mon impression au sujet des mesures que comporte l'exécution de l'article 24 du Traité de Berlin [1]. Je lui ai répondu que je n'avais pas encore arrêté mes idées sur le

[1] L'article 24 disait : «Dans le cas où la Sublime Porte et la Grèce ne parviendraient pas à s'entendre sur la rectification de frontière indiquée dans le treizième protocole du Congrès de Berlin, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie se réservent d'offrir leur médiation aux deux parties pour faciliter les négociations.»

mode de procédure et d'action que pouvait impliquer de la part des Puissances signataires du Traité la promesse de médiation qu'elles avaient souscrite. D'après ma manière de voir, le point essentiel était, aujourd'hui, que le principe d'une satisfaction à donner à la Grèce fût formellement admis par la Porte ottomane.

Cette Puissance avait signé, comme toutes les autres, le Traité du 13 juillet, sans faire de réserve sur l'article 24. Elle était donc liée par toutes les clauses de cet acte, y compris celle qui concerne les frontières de la Grèce, et elle serait d'autant moins fondée à en contester les termes que, de fait, ses Plénipotentiaires en avaient discuté la rédaction, et l'avaient, par conséquent, acceptée en parfaite connaissance de cause. Cependant, nous avions reçu le mois dernier communication d'une dépêche également adressée à toutes les parties contractantes au Congrès de Berlin et dans laquelle la Turquie s'efforçait de contester la convenance de toute cession territoriale à la Grèce.

Je n'ai pas poussé plus loin avec M. le Chargé d'affaires d'Allemagne l'examen de la question à propos de laquelle il m'avait interrogé et j'ai ajouté que je me proposais d'en entretenir avant tout le Cabinet de Berlin et de m'assurer si le prince de Bismarck serait disposé à prendre une initiative analogue à celle qu'il a déjà prise par sa note du 2 septembre [1].

Avant d'entamer avec les Puissances représentées au Congrès un échange d'idées sur les affaires de Grèce, je désirais que les autres points visés dans la dépêche du Cabinet allemand en date du 2 septembre fussent préalablement réglés. Les forteresses de Varna et de Choumla ainsi que le port de Batoum avaient été remis aux Russes. Ces derniers, de leur côté, ont évacué Erzeroum et retirent leurs troupes du voisinage de Constantinople. D'autre part, l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche-Hongrie, conformément à la résolution du Congrès, est maintenant un fait accompli. Ainsi, des différentes clauses du Traité du 13 juillet mentionnées dans la dépêche de la Chancellerie allemande deux seulement n'ont pas encore été exécutées, celle qui est relative à l'évacuation par les Turcs des territoires cédés au Monténégro et celle qui stipule la rectification des frontières de la Grèce.

En ce qui touche le Monténégro et en particulier la remise de Podgoritza, les Puissances signataires ont fait individuellement, il y a quelques jours, des démarches pressantes auprès de la Porte.

Quant à la Grèce, l'article 24 leur fait un devoir de se concerter aussitôt qu'elles seront mises en demeure de le faire par la Porte ou par le Gouvernement hellénique. C'est ce qui a eu lieu du fait du Cabinet d'Athènes dès le jour où il a adressé aux Gouvernements sa note du 7 septembre [2]. Le moment

[1] Voir ci-dessus n° 341, note 3 et 343.

[2] Note dans laquelle le Gouvernement hellénique, à la suite du silence durant un mois et demi du Gouvernement ottoman, faisait appel à la médiation des Puissances.

est donc venu pour elles de s'entendre sur la suite qu'il convient d'y donner.

[Le prince de Bismarck accepterait peut-être de prendre une initiative au sujet de la question des frontières de la Grèce.]

P. S. — Cette dépêche était écrite quand j'ai revu M. de Wesdehlen; il m'a dit que le prince de Bismarck ne se montrait pas disposé à prendre de nouveau l'initiative dans les questions d'exécution du Traité de Berlin. Je crois devoir vous envoyer néanmoins les instructions qui précèdent et vous inviter à en entretenir M. de Bülow. Vous pourrez lui donner lecture des passages de ma dépêche qui seraient de nature à l'intéresser davantage et, quelle que soit la détermination à laquelle s'arrêtera le Cabinet de Berlin, j'ai la confiance qu'il rendra du moins justice à la pensée de courtoisie qui a inspiré nos suggestions.

## 347.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 128. *Paris, 4 octobre 1878.*

Lord Lyons a repris il y a quelques jours, vous le savez, la direction de l'Ambassade d'Angleterre à Paris, et nos premiers entretiens ont nécessairement roulé sur l'état général des relations entre nos deux pays. Lord Lyons n'ignore pas le prix que j'attache à les rendre aussi cordiales que possible; il a reçu la confidence de toutes les idées et de toutes les assurances de mutuel bon vouloir que le marquis de Salisbury et le comte de Beaconsfield ont échangées avec moi pendant notre commun séjour à Berlin; lui-même, plus récemment, a été l'interprète des déclarations amicales que le Gouvernement de la Reine a tenu, en mainte occasion, à nous faire parvenir. J'ai donc été naturellement amené à m'exprimer avec lui en toute franchise sur la préoccupation que nous causent, depuis quelque temps, les retards que le Cabinet de Londres a mis jusqu'ici à confirmer par des actes les promesses que nous avons reçues.

Vous connaissez les points principaux sur lesquels elles portaient. La politique de la France et de l'Angleterre en Égypte devait s'inspirer de pensées communes. Le désir le plus sincère du Gouvernement de Sa Majesté britannique, nous disait Lord Salisbury dans sa dépêche du 7 août[1], a toujours été d'agir

[1] Dépêche adressée à Lord Lyons en réponse à celle insérée ci-dessus n° 341. Cette dépêche figure en traduction dans *Documents diplomatiques 1878*, p. 313-15.

cordialement avec la France en vue d'assurer le développement des ressources de l'Égypte.

L'agent anglais, ajoutait-il, a reçu pour instructions d'agir franchement de concert avec celui de France et tout nous faisait espérer que l'Angleterre ainsi que nous prendrait pour base de nos rapports sur ce terrain le partage égal des influences, suffisamment justifié par l'égalité des intérêts. Cependant depuis plusieurs semaines nous en sommes réduits à discuter la place qui sera faite à l'influence française dans le ministère égyptien (1). Nos plus justes prétentions sont contestées, et au principe de l'égalité de traitement nous voyons avec surprise opposer je ne sais quelles théories spécieuses qui conduiraient si elles étaient suivies à un ordre de choses tout différent.

Vous parlerai-je de la question de Tunis? que pourrais-je ajouter à ce que vous savez de l'initiative que l'Angleterre y a prise à notre égard, et des assurances formelles qu'elle nous a données? Pourtant M. Wood, son agent dans la Régence, tient en ce moment contre nous le langage le plus agressif et semble vouloir donner à sa présence même au poste où il est maintenu une signification hostile à la France.

Sur une affaire plus spéciale, dont vous connaissez particulièrement le haut intérêt pour nous, celle de Terre-Neuve, le principe d'une négociation sur la base des propositions faites par nous était accepté; il restait seulement à le sanctionner par un dernier échange d'explications (2).

Plusieurs mois se sont écoulés depuis lors, et nous en sommes encore à attendre une communication du Gouvernement anglais en réponse aux documents que nous avions laissés entre ses mains depuis un an.

Je ne voudrais pas attribuer à ces symptômes le caractère d'une réserve systématique et préméditée. Mais, je ne puis m'empêcher de le remarquer, il s'est répandu dans le public comme une impression que les rapports entre la France et l'Angleterre ne sont pas entrés en fait dans la voie de mutuelle et cordiale confiance où l'on croyait il y a peu de temps les voir définitivement engagés.

(1) Voir ci-dessus nos 338, 344.

(2) A la suite du rejet par le Parlement de Terre-Neuve de la convention franco-anglaise de 1857 relative aux droits de pêche des sujets français sur les côtes de Terre-Neuve, droits tirant leur origine des articles 13 du Traité d'Utrecht (1713) et 5 du Traité de Versailles (1783), les Gouvernements de Paris et de Londres avaient à plusieurs reprises envisagé l'ouverture de négociations nouvelles. A partir de 1874 une commission technique mixte franco-britannique siégea à Paris. En 1877, le duc Decazes soumit à Lord Lyons un projet de déclaration commune franco-britannique. En substance la France consentait à l'abandon d'une partie de ses droits de servitude sur la côte délimitée par l'article 13 du Traité d'Utrecht (le «French Shore»). En compensation l'Angleterre eût reconnu le droit exclusif de pêche des marins français sur le «French Shore» réduit.

La Grande-Bretagne transmit sa réponse en mai 1879. Traitant seulement la question du séchage du poisson sur la terre ferme, elle offrait de réserver sur la côte un certain nombre d'emplacements destinés au séchage. La proposition britannique fut jugée insuffisante par la France.

La question d'Égypte, qui attire surtout en ce moment l'attention, ne révèle pas, dans la manière dont elle est traitée, cet échange de bons procédés entre les deux nations auquel de bien des côtés, dans le monde financier comme dans le monde politique, se rattachaient les espérances les plus dignes d'être encouragées. On semble craindre que l'Angleterre ne veuille voir, comme on l'a dit, que des questions de sentiment dans les revendications les plus légitimes de la France, dans des affaires où ses intérêts politiques ou économiques de l'ordre le plus sérieux se trouvent impliqués.

Cet état de l'opinion nous semble regrettable; s'il se prolongeait, il risquerait de devenir une cause de difficultés réelles pour les deux Gouvernements. Il importe donc de le faire cesser au plus tôt et le meilleur moyen d'y parvenir, Lord Lyons en est convenu avec moi, ce serait que le Cabinet anglais, mettant enfin ses actes en harmonie avec ses déclarations, donnât le témoignage public de sa volonté de marcher d'accord avec la France dans des questions où les deux pays, s'ils restent unis, sont assurés de faire prévaloir, à l'avantage de tous, leur influence et leurs conseils.

## 348.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. *Paris, 9 octobre, 1 h. 45, matin.*

Depuis quinze jours le général Cialdini est venu à plusieurs reprises me questionner au sujet des affaires d'Égypte, en insinuant que son Gouvernement s'y intéressait d'une façon particulière et serait désireux d'y prendre part. Je lui ai toujours répondu évasivement en alléguant que les négociations étaient pendantes. Vendredi dernier, il a posé formellement de la part du Cabinet de Rome la question de savoir si le Gouvernement français était disposé à consentir à l'admission d'un Italien dans le ministère égyptien. Je lui ai répondu que jusqu'à présent notre action en Égypte était basée sur un accord entre l'Angleterre et nous, que cet accord avait eu pour point de départ des intérêts exclusivement français, qu'il était le résultat naturel des emprunts considérables conclus par le Gouvernement égyptien en France et en Angleterre; que l'entente se maintenait sur ce terrain et qu'il s'agissait notamment, en ce moment même, d'un emprunt à conclure sur les places de Paris et de Londres; qu'en conséquence, je ne pouvais ni ne voulais rien engager en Égypte sans m'être concerté avec le Gouvernement anglais et que j'étais obligé de faire à la question qui m'était posée une réponse négative. Malgré ce refus

catégorique, le général Cialdini est revenu à la charge aujourd'hui. Il m'a affirmé que Lord Salisbury avait déclaré au général Menabrea qu'il ne voyait aucun inconvénient à l'entrée d'un Italien dans le ministère égyptien, et qu'au surplus le Khédive était libre de choisir ses Ministres là où il lui plaisait. Le général m'a renouvelé avec une grande insistance sa demande de vendredi dernier. Devant ces affirmations inattendues au sujet du langage qu'aurait tenu Lord Salisbury, je n'ai pu que lui répondre que j'avais besoin d'être renseigné par Lord Salisbury lui-même avant de pouvoir continuer l'entretien, et je l'ai ajourné à lundi prochain. Il m'a quitté en me déclarant que l'Italie désirait le ministère de la Justice et en me donnant à entendre qu'elle considérait la France comme seule responsable d'un refus renouvelé.

Je vous prie d'aller sans retard entretenir Lord Salisbury de cet incident, qui me paraît extrêmement regrettable. Je ne puis croire que le Principal Secrétaire d'État ait autorisé si facilement par son langage une prétention aussi peu acceptable par toutes les Puissances qui ont concouru à la réforme judiciaire en Égypte, et aussi contraire à la marche suivie jusqu'à présent par les Cabinets français et anglais. Vous ferez remarquer à Lord Salisbury que j'avais averti immédiatement Lord Lyons, dès vendredi dernier, du refus pur et simple que j'avais opposé à la demande du général Cialdini et qu'il m'est impossible de ne pas regretter que Lord Salisbury n'ait pas fait de même; nous eussions ainsi coupé court à des velléités inadmissibles. Vous voudrez bien lui demander de vous dire très exactement ce qu'il a répondu au général Menabrea et dans quelle mesure l'interprétation du général Cialdini est fondée. Vous ajouterez qu'à mon avis, s'il est difficile de conduire à deux les intérêts économiques de l'Égypte, l'idée d'un ministère, en quelque sorte international, me paraît impraticable.

Je vous serai obligé de me répondre par le télégraphe [1].

[1] M. d'Harcourt donna le 10 octobre les indications suivantes sur le langage tenu par Lord Salisbury. «Sans dire positivement qu'il se refuse à l'admission d'un sujet italien dans le ministère égyptien, le Principal Secrétaire d'État y voit des inconvénients ... Il voit surtout, comme vous, des inconvénients à ce qu'ils (les Italiens) aient le ministère de la Justice.»

## 349.

### M. de Moüy, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 10 octobre 1878, 12 h. 30, matin.*

Le Reichstag a commencé aujourd'hui la seconde discussion du projet de loi sur la démocratie socialiste (1). Après un discours de M. Sonnemann, député démocrate de Francfort, le prince de Bismarck a pris la parole et a attaqué cet orateur en le représentant comme en accord d'idées avec certains journaux français; voici à peu près le texte de ce passage : « J'ai lu avec assez d'attention la feuille du préopinant (*le Journal de Francfort*), et j'ai trouvé que ses jugements et son attitude coïncidaient toujours exactement avec ceux de la presse officieuse française. Ce que vous ne pouvez pas connaître, mais que je suis en position de savoir, c'est que de temps en temps, j'ai appris par ce journal des choses qui m'étaient confirmées le second ou le troisième jour par des rapports diplomatiques comme des opinions du Gouvernement français. J'attribue ainsi à l'orateur des relations intimes avec le Gouvernement français. Tout ce qu'il a dit était calculé pour affaiblir l'Empire et discréditer les hommes qui le dirigent. Pensez-vous qu'un homme politique français partisan de la revanche auquel cette tribune serait accessible n'eût pas tenu un discours tout à fait analogue? J'attache un intérêt particulier aux discours et aux écrits du préopinant parce qu'ils me permettent de connaître comment le Gouvernement français pense sur nos affaires et quelle corde il désire voir toucher. »

Le Chancelier de l'Empire a rappelé ensuite la répression de la Commune en affirmant que jusqu'en 1871 la France était « le champ d'essai des socialistes », mais qu'après avoir vu que « ce champ d'essai avait reçu un rude gardien », ils ont cherché à agir en Allemagne. Il insiste pour l'adoption de la loi en disant que si le Reichstag « a plus peur de lui que des socialistes », il devait céder la place à un autre. Il a notamment réclamé le maintien des dispositions relatives au droit d'établissement et à la presse et a terminé en espérant que la coalition des conservateurs et des nationaux libéraux serait assez forte « pour combattre avec succès tous les assauts auxquels l'Empire est exposé. »

(1) Il s'agit de la deuxième lecture du projet de loi d'exception dirigé contre la social démocratie, à la suite de l'attentat de Nobiling, dont la discussion avait commencé le 17 septembre par un discours du prince de Bismarck et qui revenait devant le Reichstag sur un rapport de la IV[e] commission.

## 350.

### Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 88. Confidentiel. *Londres, 10 octobre 1878.*

(*Reçu* : Dir. pol., 14 octobre.)

Je vous ai rendu compte par voie télégraphique du résumé de ma conversation avec Lord Salisbury au sujet de l'admission d'un sujet italien dans le nouveau ministère de l'Égypte (1).

[Question de la composition du ministère égyptien.]

La conversation s'étant un peu éloignée de l'Égypte, nous y sommes revenus avant de nous séparer. J'ai dit à Lord Salisbury que nos deux Cabinets éprouvaient de grandes difficultés à mener à bien les intérêts économiques de l'Égypte; ce qui se passe le prouve surabondamment. S'il fallait discuter les prétentions d'autres Puissances et former un ministère international, nous tomberions dans des difficultés inextricables. Lord Salisbury en est convenu avec moi, et j'ai conclu de ses paroles qu'il ne désirait point que l'Italie eût une place dans les conseils du Khédive. Il voit beaucoup d'inconvénients surtout à ce qu'elle ait le ministère de la Justice, à cause des complications internationales qui pourraient s'en suivre; mais il ne m'a point voulu dire qu'il s'y opposerait absolument.

Il a ajouté qu'il trouvait l'Italie un peu ambitieuse et remuante; il voyait cependant un grand intérêt à la concilier, et se demandait si on ne pourrait pas trouver pour un de ses nationaux quelque situation considérable qui ne fût pas un ministère mais qui fût de nature à lui donner satisfaction.

Je me suis borné à répondre que récemment encore vous m'aviez communiqué à l'égard de l'Italie des sentiments analogues aux siens et que, comme lui, vous vous préoccupiez, sinon de contenter l'ambition, du moins de calmer les susceptibilités de cette Puissance.

J'ai déjà signalé à Votre Excellence, à plusieurs reprises, le changement que j'ai cru apercevoir dans l'esprit de Lord Beaconsfield et dans celui de Lord Salisbury, quant à l'entente commune sur l'administration égyptienne. Autrefois Lord Beaconsfield surtout s'était montré explicite avec moi. « Nous avons été souvent et de plusieurs côtés, m'avait-il dit, exhortés à prendre l'Egypte. Ce n'est pas notre intérêt; mais quand ce serait notre intérêt,

(1) Voir ci-dessus n° 348, et note 1.

nous nous y refuserions encore, parce que nous voulons rester en bons termes avec la France. »

Lord Derby de son côté m'avait plusieurs fois dénoncé les provocations de l'Allemagne à prendre l'Egypte.

Vous m'avez fait part vous-même des bonnes paroles de Lord Beaconsfield et de Lord Salisbury à Berlin, de leur intention souvent répétée et formulée dans une dépêche de vouloir régler d'accord avec le Gouvernement français les intérêts économiques de l'Egypte.

Depuis, quand j'ai eu l'occasion d'entretenir soit le Premier Ministre, soit le Principal Secrétaire d'État, je les ai trouvés froids, quelquefois même un peu mal à l'aise. Leurs réponses sont évasives. Quand je me suis plaint de ce que nous ne trouvions pas notre place dans les nouveaux arrangements, on m'a répondu que le Khédive avait le droit de choisir ses Ministres, que M. Rivers Wilson avait été choisi non comme Anglais, mais à cause de son caractère et de ses connaissances spéciales. On trouve qu'un Français quelconque doit nous contenter, et que nous avons tort de discuter ses attributions.

Lord Salisbury m'assurait le 13 septembre que la nomination de M. Wilson n'était pas agréée par le Gouvernement de la Reine et ne le serait pas sans que nous ayons satisfaction. Le soir du même jour Lord Salisbury retournait à Dieppe, l'assentiment du Gouvernement de la Reine était donné et la satisfaction, nous l'attendons encore.

Mais pourquoi rappeler ces faits que vous savez, Monsieur le Ministre, mieux que moi-même? Ce qu'il importe, c'est de rechercher les causes de ce changement dans les dispositions des deux Ministres dirigeants. Ici, je n'ai naturellement que des hypothèses à vous offrir.

Dès que Lord Salisbury est revenu à Londres, il a été soumis à d'autres influences que celles qu'il subissait à Berlin. Au Foreign-Office, comme du reste dans les autres administrations anglaises, on ne comprend que les intérêts exclusifs de l'Angleterre, et le vieil antagonisme contre la France, ranimé dans les temps modernes par Lord Palmerston, continue à y régner. En Egypte, vous le savez, la difficulté est bien grande d'amener nos agents à agir de concert, et la rivalité internationale éclate à chaque instant. Il faut le reconnaître, il est difficile à un Ministre anglais de résister à ses compatriotes, de leur dire : « Les arrangements que vous avez préparés, et qui donnent l'ascendant à notre pays, je ne les accepte pas ».

Lord Salisbury qui passe en Angleterre pour violent, mais mobile, se sera laissé aller à ce courant.

Quant à Lord Beaconsfield, il faut chercher ailleurs les causes de son changement de langage et de conduite. Il a une soif, qui paraît s'augmenter avec l'âge, d'éclat et de popularité. Au retour de Berlin, moyennant l'acquisition de Chypre, tous ses vœux ont paru comblés; mais le public anglais, un moment

ébloui par cette conquête nouvelle s'est désenchanté bientôt, on l'a reconnue plus brillante qu'utile; les grands intérêts commerciaux ne s'y sont, je crois, jamais trompés. Il faut autre chose pour ranimer l'influence du Premier Ministre; or, il n'est pas douteux qu'il ne lui ait fallu un certain courage pour déclarer que l'Angleterre n'occuperait pas l'Égypte. L'occupation de l'Égypte, c'est le vœu unanime de tout le commerce de Londres et de tout le « *shipping interest* » de Liverpool.

Je ne fais pas à Lord Beaconsfield l'injure de supposer qu'il veuille manquer à une parole si souvent et si solennellement donnée, mais il se conduit comme s'il voulait écarter la France de l'administration de l'Égypte et dominer le pays en y faisant accepter par ses compatriotes toutes les situations financières, administratives et militaires du pays. Il espère ainsi peut-être satisfaire les insatiables appétits du commerce anglais.

Jusqu'à quel point le grand génie malfaisant est-il mêlé à tout cela ? Je l'ignore.

La dernière visite de Nubar Pacha en Europe a été pour M. de Bismarck. Le Chancelier de l'Empire a toujours exhorté l'Angleterre à s'emparer de l'Égypte, dans le but de brouiller nos deux pays. Je sais que l'Allemagne exerce une certaine influence sur la maison royale d'Angleterre et qu'un des grands moyens d'action de Lord Beaconsfield consiste à se rendre agréable à cette maison royale. Je n'en sais pas davantage.

## 351.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 136. *Vienne, 10 octobre 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 octobre; Dir. pol., 17 octobre.)

La crise ministérielle provoquée par la retraite de M. Szell [1] continue et il est assez difficile d'en prévoir la fin. L'Empereur et Roi a successivement accepté la démission du Ministre des Finances hongrois et celle des deux Cabinets [2] qui en a été la suite. Depuis plusieurs jours Sa Majesté a fait appeler soit à Pesth, soit à Vienne, des notabilités politiques et parlementaires appartenant à des groupes différents. Elle s'entretient avec eux, leur demande des renseignements et des avis, sans se prononcer elle-même ni laisser entre-

(1) Ministre des Finances hongrois qui se retira le 28 septembre.

(2) Hongrois, présidé par le comte Tisza, et autrichien, présidé par le prince Auersperg.

voir le parti auquel elle s'arrêtera. On ne sait encore si l'Empereur et Roi se contentera d'un remaniement partiel des Ministères [1] ou s'il fera appel à des hommes nouveaux. En attendant les deux Cabinets démissionnaires continuent à gérer les affaires et, pour peu que la situation se prolonge, la réouverture des Chambres les trouvera encore en fonctions.

[Gravité de la crise.]

L'opinion publique est partout défavorable à l'expédition de Bosnie; en Hongrie surtout le mécontentement que cause cette «aventure» a atteint les plus graves proportions. Il est inspiré par le vif instinct de conservation qui anime la race magyare et qui est le secret de sa destinée. Cet instinct, énergique, exclusif, explique ce phénomène historique d'un groupe isolé, peu nombreux, dominant un pays habité par une majorité de peuples de races différentes, d'aspirations hostiles et jouant dans l'ensemble des affaires européennes un rôle qui n'est en rapport ni avec son importance numérique ni avec sa culture intellectuelle. Cet instinct est aujourd'hui en éveil; il sent que l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine est un danger, qu'en introduisant dans son organisme politique des éléments slaves nouveaux, en donnant à l'opposition de la Croatie un champ plus étendu et des auxiliaires éventuels, elle compromettrait l'équilibre instable sur lequel repose la domination magyare.

En Autriche le sentiment est moins vif, mais il est non moins réel. Les majorités représentées au Parlement cisleithan sont hostiles au développement du slavisme; composées d'éléments où dominent l'éducation allemande et l'opinion libérale, elles craignent toute évolution dans le sens slave et réactionnaire. Elles subissent en plus l'influence puissante des groupes financiers que guident leurs intérêts spéciaux et qui répugnent à toute dépense improductive, même justifiée par un intérêt de politique extérieure.

Sous l'action de ces divers sentiments il s'est produit dans les deux pays, et particulièrement dans les Parlements des deux pays, un courant d'opposition très sérieux contre la politique du comte Andrassy et contre l'expédition militaire qui en a été l'expression. Les Ministres n'ont pas osé l'affronter et se sont retirés:

[Combinaisons ministérielles possibles.]

Dans quelle mesure la situation personnelle du comte Andrassy serait-elle atteinte par les remaniements ministériels qui peuvent se prévoir? D'après l'opinion généralement répandue, le Ministre des Affaires étrangères ne

(1) C'est la solution qui prévalut, M. Szell ayant seul été remplacé à la direction des finances par le baron de Wenckheim, Ministre de la Cour.

résisterait pas à l'échec définitif de M. Tisza et serait entraîné dans sa chute. Il ne faudrait pourtant pas, suivant moi, se hâter de conclure à la retraite imminente du comte Andrassy.

[Prévisions de l'Ambassadeur.]

## 352.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL).

D. s. n°. Secrète. *Paris, 13 octobre 1878.*

Au moment où vous allez retourner à Rome, il est nécessaire que je vous donne quelques instructions sur le langage que vous auriez à tenir, dans le cas où la question de Tunis serait abordée dans vos entretiens avec le comte Corti, soit par lui, soit par vous.

Je me place d'abord dans l'hypothèse d'une initiative prise par le Ministre des Affaires étrangères d'Italie. Il est fort possible en effet qu'il désire connaître nos vues au sujet de Tunis et qu'il provoque lui-même une explication à ce sujet. Vous trouverez dans les considérations suivantes les éléments de votre réponse.

« Depuis que la France a fait la conquête de l'Algérie, elle a toujours surveillé et suivi avec une grande sollicitude les événements qui se sont passés dans la Régence de Tunis. En effet, tout mouvement chez les tribus qui parcourent la Régence, toute insurrection contre l'autorité du Bey, toute recrudescence du fanatisme musulman, toute ingérence d'une Puissance européenne dans ses affaires amenait nécessairement un contre-coup en Algérie. Rien de ce qui se passe à Tunis ne peut être indifférent au Gouvernement français; aussi depuis longtemps a-t-il considéré la Régence comme un pays destiné à graviter dans l'orbite des intérêts français, et devant être soumis à notre influence. Conformément à cette politique, et nous basant d'ailleurs sur l'histoire même de la Régence, nous avons toujours traité le Bey en Souverain et non pas comme un vassal du Sultan; et la France n'a jamais reconnu le firman par lequel la Porte a cherché en 1872 (1) à établir des droits de suzeraineté sur la Régence. La France, pour une foule de raisons qu'il est inutile d'énumérer, n'a aucun désir aujourd'hui de s'annexer les États du Bey; mais elle a le devoir strict de veiller à ce que ce Prince y maintienne la tranquillité, administre bien ses finances, et ne fasse rien qui puisse compromettre la sécurité

(1) 1871, Cf. *Documents diplomatiques français*, 1re série, t. I, nos 65 et 106.

de nos possessions algériennes. Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons permettre à aucune autre Puissance de former un établissement sur le territoire de la Régence, ni d'en occuper un point quelconque, nous serions obligés de nous y opposer immédiatement et par les armes. Cette résolution bien arrêtée de la France a été déjà portée à la connaissance de plusieurs Gouvernements et n'a soulevé aucune objection, tant elle a été trouvée naturelle et conforme à notre situation en Algérie. »

Il est absolument nécessaire que le Gouvernement italien se pénètre bien de cette idée que l'Italie ne peut caresser des rêves de conquête en Tunisie, sans se heurter à la volonté de la France, et sans risquer un conflit avec elle. Il y a là un nuage qu'il importe de dissiper, une préoccupation que nous devons écarter pour donner à nos rapports avec l'Italie le caractère confiant que nous désirons leur imprimer.

Une fois cette déclaration faite, et après avoir bien établi que ce langage a déjà été tenu à d'autres Gouvernements, et qu'il ne vise pas spécialement l'Italie, il conviendra d'amener l'entretien sur la politique italienne dans la Méditerranée, et sur la possibilité pour ce pays d'y chercher d'autres satisfactions ainsi que sur le désir du Gouvernement français de s'y prêter, le cas échéant. Et d'abord quelle est la politique du Gouvernement italien dans la Méditerranée? L'Italie est une puissance trop jeune, de trop nouvelle formation, ayant encore trop à faire chez elle, pour avoir des vues bien arrêtées de ce côté, un objectif bien déterminé. Jusqu'à présent, c'est plutôt dans le langage de sa presse que dans celui de ses hommes d'État qu'on peut démêler non pas une véritable politique, mais des velléités et des aspirations secrètes. Aussi on rencontre souvent cette idée que tout ce qui a été possédé autrefois par les Vénitiens et les Gênois doit un jour revenir à l'Italie; sur plusieurs points du Levant, nos Consuls signalent la tendance des agents italiens à battre en brèche à leur profit le protectorat que nous exerçons sur les établissement catholiques; tout récemment, le Gouvernement italien a mis en avant la prétention d'être représenté dans le ministère égyptien au même titre que la France et l'Angleterre; enfin à Tunis nous trouvons encore l'Italie en face de nous. Évidemment, l'Italie est travaillée du désir de jouer un rôle dans la Méditerranée, et en ce moment elle commence à chercher sa voie, à se préparer aux éventualités que la décomposition de la Turquie pourra faire surgir.

Vous devez donc tâcher d'abord d'amener le comte Corti à indiquer lui-même les visées de son Gouvernement et ne rien proposer ni suggérer vous-même, du moins dans vos premiers entretiens. Ultérieurement, et si le comte Corti vous en fournit l'occasion, vous pourrez aborder la question plus en détail en indiquant les considérations suivantes.

« La question d'Orient peut se rouvrir d'ici à peu d'années, et il est bon d'en-

visager dès maintenant l'avenir. Laissant de côté Tunis, l'Italie a-t-elle des vues dans quelque autre direction? Le district de Barka, avec le magnifique port de Tobrok, offrirait un magnifique champ de colonisation à une Puissance comme l'Italie, le port d'Avlona en Albanie serait aussi une acquisition précieuse pour les maîtres de Brindisi et d'Otrante. Il serait bon de savoir de quel côté l'Italie tournerait ses regards, si la Turquie venait à perdre définitivement tout ou partie de ses provinces européennes. En attendant que ces événements se dessinent, l'Italie aurait le temps d'asseoir ses finances sur des bases solides, et de développer sa prospérité intérieure, sans laquelle elle ne peut songer à s'étendre au dehors. Enfin vous pouvez faire allusion à l'agrandissement prochain et inévitable de la Grèce, et dire que le jour où la Crète serait annexée au Royaume hellénique, la Porte se trouverait bien séparée et bien éloignée de ses possessions barbaresques, et qu'il faudrait alors nécessairement examiner à qui il y aurait lieu d'en confier la suzeraineté. Voilà le thème qu'il me semble opportun de développer, le canevas sur lequel vous pouvez broder, en gardant tous les ménagements que nous imposent la situation générale de l'Europe et l'état des esprits en Italie.»

Je passe à la seconde hypothèse. Y a-t-il lieu de provoquer vous-même un entretien sur Tunis? Je ne le crois pas quant à présent, et je ne voudrais prendre aucune initiative, tant que les Anglais ne nous auront pas donné un gage sérieux en rappelant de Tunis leur Consul, M. Wood, notre adversaire acharné.

Enfin, si le comte Corti vous pressait au sujet de l'accord qui existe entre les Anglais et nous, et de l'engagement qu'ils ont pris de nous laisser carte blanche à Tunis, vous ne devez pas sortir des généralités indiquées plus haut; car la dépêche anglaise est secrète, et je n'ai pas le droit d'en faire usage quant à présent.

Telles sont les instructions générales qui doivent vous servir de guide dans les entretiens que vous pourrez avoir avec le Ministre des Affaires étrangères d'Italie. Je les confie à votre prudence, à votre tact, à votre discrétion, et vous n'oublierez pas qu'elles sont secrètes. Je n'ai pas besoin d'ajouter que si vous prévoyiez de prochaines modifications dans le ministère italien, il faudrait éviter soigneusement tout ce qui pourrait ressembler à un engagement de notre part [1].

[1] Dépêche de la main de M. Waddington.

## 353.

### M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

### AUX REPRÉSENTANTS DE LA FRANCE À ALEXANDRIE ET LONDRES.

T. *Paris, 15 octobre, 1 h. 30, matin.*

Nous sommes tombés d'accord avec le Gouvernement anglais sur les conditions suivantes [1] : Le ministère des Travaux publics comprendra les canaux, les irrigations, les chemins de fer et les ports à l'exception de celui d'Alexandrie qui restera dans le ressort du ministère des Finances; pour les chemins de fer le Ministre aura les pouvoirs réservés au Khédive par le décret de novembre 1876;

Les phares conserveront leur organisation actuelle et relèveront du Conseil des Ministres;

Les domaines abandonnés par le Khédive et sa famille seront administrés par une Commission spéciale composée d'un Français, d'un Anglais et d'un Égyptien et relevant du Conseil des Ministres;

Le maintien de la Caisse de la Dette et la continuation de l'enquête sont réservées à une entente ultérieure; le service du contrôle sera suspendu; mais dans le cas où l'un des Ministres français ou anglais serait congédié sans un accord préalable, le service reprendra son cours de plein droit.

Nous attendons le consentement définitif du gouvernement égyptien qui a été demandé aujourd'hui par M. Wilson. Aussitôt le consentement obtenu, M. de Blignières sera autorisé à accepter les fonctions qui lui sont proposées.

Vous n'avez du reste aucune démarche à faire jusqu'à nouvel avis et ce télégramme est destiné uniquement à votre information personnelle.

(1) Au sujet du ministère égyptien, cf. ci-dessus, nos 338, 344, 347.

## 354.

### M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 16 octobre 1878, 12 h. 28, matin.*
(*Reçu* : 2 h., soir.)

Le prince de Bismarck m'a fait prier par son fils de venir le voir ce soir. Il m'a dit qu'il avait à cœur de m'entretenir de l'impression « si surprenante » pour lui qu'avait causée en France son dernier discours [1]. « Je n'ai jamais le temps, a-t-il ajouté, de préparer ce que je dois dire au Reichstag et de me rendre compte bien exactement de l'effet de mes paroles. Mais j'étais à cent lieues de l'idée de rien dire qui pût être désagréable au Gouvernement français. J'avais uniquement en vue de faire connaître ce M. Sonnemann. De tout temps et dans tous les pays, il y a eu des individus qui sont plus ou moins des agents secrets des journaux ou des Gouvernements étrangers; il y en avait ici beaucoup sous l'Empire, et par parenthèse Sonnemann était de ce nombre; je sais parfaitement que nous avons en Allemagne bien des agents de l'Autriche ou de la Russie, c'est tout à fait naturel et c'est le droit de chacun. Mais je dois dire que des divers Gouvernements celui d'aujourd'hui en France est précisément celui qui à cet égard est le plus irréprochable et eût le moins mérité une allusion. »

« Quant à nos sentiments envers l'administration actuelle, ils sont particulièrement sympathiques; nous la savons pacifique et désireuse de maintenir sans aucune altération les bons rapports que, de notre côté, nous souhaitons vivement entretenir. »

J'ai dit au prince qu'il exprimait parfaitement par ces derniers mots les intentions de mon Gouvernement.

« Je regrette beaucoup, a repris le Chancelier, d'avoir, sans le vouloir, fourni un thème aux partis hostiles. Nos relations sont excellentes encore une fois et tout mon désir est qu'elles continuent de même.

« J'ai, au surplus, chargé M. de Wesdehlen de donner ces explications à votre Gouvernement, mais j'ai tenu à ce que ce fût vous qui transmettiez de ma part et formellement à M. Waddington mes excuses pour l'impression que je lui ai involontairement causée. »

Tel a été à peu près textuellement le langage du prince.

(1) Voir ci-dessus n° 349.

## 355.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MOÜY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 141. *Paris, 18 octobre 1878.*

J'ai reçu successivement le télégramme du 16 octobre [1] et la dépêche plus développée [2] en date du même jour dans lesquels vous m'avez rendu compte des explications où le prince de Bismarck a bien voulu entrer personnellement avec vous au sujet des passages de son récent discours au Reichstag qui avaient produit en France une impression de pénible surprise. Ainsi que vous me l'annonciez, M. de Wesdehlen est venu me voir, et le langage qu'il m'a tenu sur cet incident a été entièrement semblable à celui que le Chancelier vous avait fait entendre. Il a protesté des sentiments de sympathie particulière qui animent M. de Bismarck à l'égard du Gouvernement actuel de notre pays et qui devaient éloigner la pensée de toute dérogation intentionnelle aux procédés amicaux qu'il désire observer envers nous. Je ne pouvais qu'accueillir favorablement des assurances aussi formelles, qui mettaient au compte des entraînements involontaires de l'improvisation les paroles dont nous aurions pu nous sentir blessés. En présence des regrets qui nous sont franchement exprimés, nous aurions mauvaise grâce d'insister et les déclarations de bon vouloir qui nous ont été données tant à Paris qu'à Berlin terminent pour nous cette affaire d'une manière satisfaisante. Toutefois j'ai cru ne devoir pas omettre de rappeler au comte de Wesdehlen la publicité qu'avait eue le discours prononcé du haut de la tribune par le Chancelier d'Allemagne, et je lui ai dit que si le prince de Bismarck trouvait l'occasion de faire savoir publiquement aussi qu'il ne reconnaissait pas comme exact le sens généralement attribué à ses paroles, nous lui en serions reconnaissants. C'est d'ailleurs pour votre information personnelle que je vous transmets ce détail. En ce qui vous concerne, vous n'aurez pas à revenir sur l'incident qui fait l'objet de cette dépêche, et que nous considérons comme clos.

[1] Voir ci-dessus n° 354. — [2] Non reproduite, comme n'ajoutant rien d'essentiel au télégramme.

## 356.

**M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,**

**À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.**

D. n° 140. *Vienne, 18 octobre 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 octobre; Dir. pol., 24 octobre.)

La discussion qui vient d'avoir lieu dans la Diète provinciale d'Agram a révélé chez les populations slaves de la Croatie l'existence d'anciennes aspirations, dont la nouvelle politique inaugurée par le Gouvernement austro-hongrois a provoqué le réveil. Appelés à présenter une adresse à Sa Majesté l'Empereur et Roi à l'occasion de l'ouverture de leur session, les députés du Landtag croate ont profité de l'occasion pour développer le programme de leurs ambitions nationales. Ils ne se bornent pas à réclamer pour leurs frères de la Bosnie et de l'Herzégovine un affranchissement définitif du joug qui les soumettait à la domination turque, ils émettent la prétention que ces provinces soient incorporées dans un vaste Royaume comprenant, outre la Croatie actuelle, la Dalmatie et les Confins militaires qui en ont été naguère détachés. Il ne s'agirait de rien moins que de la constitution au sein de la Monarchie d'un troisième État ayant les mêmes droits, la même autonomie, la même organisation politique que les deux pays qui composent actuellement l'Autriche-Hongrie. Quelque téméraires que puissent paraître ces prétentions, elles n'en ont pas moins trouvé place dans le projet d'adresse et malgré les efforts tentés par l'organe du Gouvernement, le Ban Mazuranic, qui passe cependant pour l'un des représentants du parti national progressiste, pour démontrer l'inopportunité et même le caractère anti-constitutionnel de ces revendications, le projet a été voté tel qu'il avait été rédigé par le rapporteur à l'unanimité moins sept voix.

Il n'est guère admissible que les députés croates puissent nourrir l'espoir de voir la Couronne accueillir leurs prétentions et tenir un compte immédiat de leurs vœux. Mais il est permis de penser qu'ils ont trouvé l'occasion favorable pour prendre acte de ce qu'ils considèrent comme leurs droits et pour semer le germe de leur programme national, comptant sur le temps pour le faire fructifier.

La publication de l'adresse croate, dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint en traduction les principaux passages à Votre Excellence est depuis plusieurs jours l'objet des commentaires de tous les journaux de Vienne et de Pesth, et il est à remarquer que ces feuilles, d'ordinaire si profondément divisées dans toutes les questions qui touchent aux intérêts généraux de la Monarchie, se sont trouvées unanimes pour combattre, en s'efforçant de les ridiculiser, les

aspirations du parti croate. C'est qu'en effet la Hongrie et l'Autriche verraient avec une égale inquiétude s'élever à leurs côtés un Royaume nouveau qui leur enlèverait à chacune une part de leur prestige et de leur puissance. Tout porte à croire que le comte Andrassy avec l'habileté qui le caractérise tirera parti de cet incident et exploitera l'éventualité du péril commun qui menace les deux parties de la Monarchie, pour chercher à resserrer les liens aujourd'hui si affaiblis qui les rattachent l'une à l'autre.

## 357.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, ROME, VIENNE, LONDRES ET PÉTERSBOURG.

D. n° 142, 59 et s. n^os^. *Paris, 21 octobre 1878.*

[Sur le refus de la Porte de s'entendre avec la Grèce, le Cabinet d'Athènes sollicite la médiation des Puissances. L'Europe porterait elle-même atteinte à son autorité en laissant se développer le conflit.]

Nous espérons que le Cabinet de [1] ne méconnaîtra pas la valeur de ces considérations et il pensera avec nous que l'Europe, se trouvant dans le cas prévu par l'article 24 de l'acte du 13 juillet, le moment est venu pour elle d'offrir sa médiation à la Turquie et à la Grèce. Le caractère et le but de cette démarche seraient d'ailleurs nettement définis. Les six Puissances exprimeraient le désir que la Porte donnât son adhésion explicite au principe d'une rectification de frontières en faveur de la Grèce suivant le vœu exprimé dans la séance du Congrès de Berlin du 5 juillet et consentît à nommer des Commissaires qui seraient chargés d'étudier avec ceux du Gouvernement hellénique les conditions du nouveau tracé.

Cette démarche, pour répondre à la pensée du Congrès, doit être accomplie avec toute l'autorité qu'il dépend des Puissances de lui imprimer et nous proposons de convenir qu'elle prendra la forme d'une communication identique et simultanée.

Je vous prie de donner lecture de cette dépêche à M. le Ministre des Affaires étrangères [1] et de lui en laisser copie. J'adresse des instructions semblables aux agents diplomatiques de France accrédités auprès des autres Puissances qui ont participé avec nous à la résolution stipulée par l'article 24 du Traité de Berlin.

(1) Ici le nom du pays intéressé.

## 358.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 30 octobre 1878, 5 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 7 h., soir.)

M. de Radowitz envoyé par M. de Bülow encore souffrant vient de venir m'annoncer l'adhésion formelle et complète du Cabinet de Berlin à notre proposition relative à la Grèce (1). On prépare au ministère la réponse écrite qui doit m'être remise, et l'on rédige les instructions aux Ambassadeurs d'Allemagne à Pétersbourg (2) et Vienne, pour qu'ils appuient énergiquement notre proposition. On ne doute pas d'ailleurs qu'elle rencontrera l'accueil le plus favorable près de toutes les Puissances, sauf l'Angleterre qui, c'est la conviction ici, refusera de s'y associer comme elle l'a fait pour la proposition allemande du 2 septembre.

M. de Radowitz part ce soir pour Munich et Athènes. Il est pessimiste dans ses appréciations sur l'issue des difficultés turco-grecques, et très hostile à l'Angleterre à qui il attribue la responsabilité de l'inexécution du Traité de Berlin.

## 359.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 7 novembre 1878.*

[Promotions dans la Légion d'honneur.]

M. de Bülow vient de me confier que les Italiens s'étaient efforcés de décider le Cabinet de Berlin à se joindre à eux pour former opposition contre l'arrangement anglo-français en Egypte (3); ces tentatives faites et déclinées pendant les négociations auraient été renouvelées dès son retour par M. le comte de Launay; le Gouvernement allemand y aurait définitivement mis fin avant-hier

(1) Voir ci-dessus n° 357. Le 2 novembre M. de Bülow apporta lui-même la réponse écrite et affirmative de l'Allemagne.

(2) Un télégramme du 28 octobre-9 novembre adressé de Livadia par M. de Giers au prince Orloff et commmuniqué par celui-ci à M. Waddington disait : « Le Gouvernement français peut compter sur notre concours dans ses démarches en faveur de la Grèce. »

(3) Voir ci-dessus n° 353.

en ce qui le concerne par la déclaration formelle qu'il a trouvé l'arrangement intervenu juste pour les intérêts supérieurs de la France et de l'Angleterre en Égypte, et qu'il le regarde comme satisfaisant pour l'Europe qui y trouve garantie et sécurité pour les créanciers et les intérêts de toutes les nationalités.

## 360.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 9 novembre 1878, 6 h. 36, soir.*

Je quitte le prince de Bismarck qui m'avait prié ce matin de venir le voir et qui m'a retenu longtemps. Je compte profiter du courrier revenant de Pétersbourg, qui m'est annoncé demain et que je réexpédierai lundi, pour vous rendre compte de ce long entretien dont ressort principalement un désir marqué d'entente avec nous pour travailler de concert à maintenir la paix en Europe. Notre ouverture sur la Grèce (1) a extrêmement satisfait parce qu'on y a vu un précédent pour une action commune éventuelle sur d'autres difficultés que notre accord pacifique et désintéressé permettrait seulement de résoudre (2).

Le prince part lundi pour Friederichsruhe.

## 361.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 10 novembre 1878, 6 h. 45, soir.*

Le prince de Bismarck m'a entretenu hier et M. de Bülow tout à l'heure de la reconnaissance de la Roumanie. Ils croient savoir que le Gouvernement roumain veut éluder l'obligation que lui impose le Traité de Berlin au sujet des juifs (3); les hommes influents de la future Constituante seraient résolus à la

(1) Voir ci-dessus n° 357.

(2) « J'ai l'espoir, avait dit le prince de Bismarck à M. de Saint-Vallier, que nous pourrons nous mettre d'accord dans d'autres circonstances comme nous venons de le faire dans la question grecque (Dépêche n° 191, de M. de Saint-Vallier du 11 novembre).

(3) L'article 44 du Traité disait notamment : « En Roumanie la distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils, l'admission aux emplois publics. »

repousser et il y aurait connivence des Ministres. Le Cabinet de Berlin estime donc de son devoir de résister fermement malgré certaines difficultés de Cour et de famille aux instances roumaines et de n'accorder la reconnaissance que contre des garanties sérieuses; assez blessé de la «*désertion italienne*» [1] qu'il qualifie sévèrement, le Chancelier espère que l'Angleterre et nous maintiendrons notre attitude conformément à la sienne, mais il compte surtout sur nous et nous demande, en tous cas, de l'avertir avant de faire aucune concession.

## 362.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 198. Confidentielle. *Berlin, 21 novembre 1878.*

(*Reçu* : Dir. pol., 26 novembre.)

En faisant connaître à Votre Excellence par une précédente dépêche les explications qu'avait cru devoir me donner M. de Bülow sur l'incident de Samoa [2], j'ai indiqué que la question avait soulevé des débats au sein du Conseil des Ministres où des opinions divergentes s'étaient produites au sujet de l'acquisition par l'Allemagne de colonies lointaines; le Prince Impérial, qui s'en était d'abord déclaré partisan, avait renoncé à son opinion à la suite des objections présentées par le prince de Bismarck. Le Chancelier a en effet soutenu, d'après le récit de M. de Bülow, qu'il était de l'intérêt de l'Empire de demeurer fidèle au principe de ne pas acquérir de possessions au delà des mers. Il a fait ressortir que l'Allemagne, commençant seulement à être une Puissance maritime, ne pouvait espérer acquérir des colonies importantes et d'une valeur considérable comme celles que possédaient l'Angleterre, la France ou l'Espagne, ses devancières depuis des siècles dans la voie des grandes

[1] M. de Bâcourt, agent diplomatique de France à Bucarest, avait annoncé que le baron Fava, agent d'Italie, avait reçu, le 8 novembre, ses lettres de créance d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire; le Gouvernement italien avait agréé aussi l'envoi à Rome d'un Ministre plénipotentiaire roumain, M. Rosetti. Toutefois un télégramme du 18 novembre enjoignit au baron Fava de suspendre la remise de ses lettres de créance (télégrammes de M. de Bâcourt, du 9 novembre, 5 h. 19; du 10 novembre, 3 h. 50; dépêche n° 35 du 19 novembre).

[2] M. de Bülow avait expliqué à M. de Saint-Vallier, par la nécessité de défendre contre des «aventuriers californiens» les intérêts des négociants de Hambourg, installés à Samoa, île principale de l'archipel des Navigateurs, l'envoi à Samoa du navire de guerre allemand, l'*Ariadna* (dépêche n° 197, adressée par M. de Saint-Vallier, le 21 novembre). Une certaine émotion s'étant manifestée de ce fait aux États-Unis, le Gouvernement allemand avait engagé des négociations avec Washington et aussi avec Londres.

entreprises maritimes et coloniales; qu'il lui faudrait borner ses visées à l'acquisition de possessions secondaires qu'elle devrait chercher à obtenir, soit par voie d'achat en s'adressant à des Puissances qui naturellement ne lui céderaient que des territoires sans grande valeur, soit en s'emparant d'îles ou de contrées entièrement sauvages ou habitées par des tribus barbares; dans l'un et l'autre cas, cela entraînerait des dépenses considérables, de lourdes charges qui seraient hors de proportion avec les avantages à en retirer; dans l'état actuel de ses finances, avec la crise qui pèse sur son industrie, son commerce et qui menace la source même des revenus publics, l'Allemagne doit éviter les entreprises de nature à l'entraîner dans des dépenses qui ne sont pas indispensables. Il convient d'ailleurs de remarquer que la marine impériale est encore trop peu développée et compte un trop petit nombre de navires pour pouvoir transporter sans le concours onéreux des bâtiments de commerce les troupes et les approvisionnements nécessaires pour l'occupation et le ravitaillement d'une colonie lointaine. Le Chancelier a conclu en demandant que l'Empire allemand se bornât à protéger les établissements de ses nationaux et les intérêts de son commerce dans les pays d'outre-mer en cherchant à atteindre, autant que possible, ce but par des conventions spéciales et une entente avec les Puissances maritimes, et en ne recourant à l'envoi de navires de guerre que dans des cas exceptionnels et de force majeure.

Cette ligne de conduite fut adoptée par le Conseil et le Gouvernement est résolu à l'observer dans les questions de colonies et de possessions lointaines.

Après m'avoir donné ces renseignements intéressants qui éclairent pour nous tout un côté de la politique allemande sur lequel nous avions peu de données, M. de Bülow, répondant aux diverses questions que je continuais à lui adresser en me plaçant toujours, comme je l'avais fait depuis le début de l'entretien, sur le terrain de l'intérêt géographique et civilisateur des régions encore sauvages du globe, M. de Bülow, dis-je, m'avoua que le Cabinet de Berlin n'avait pas toujours eu des vues aussi arrêtées en matière coloniale. — «Le principe auquel nous entendons désormais demeurer fidèles, ajouta-t-il, a toujours été celui de la Monarchie prussienne. D'autres idées se sont produites en 66 et 67 lors de la constitution de la Confédération allemande du Nord, et, en particulier, les représentants des Villes Hanséatiques ont cherché à nous pousser dans la voie des acquisitions coloniales; nous y avons résisté parce que nous n'avions pas encore de marine et nous avons ajourné ces questions à une époque où nous serions pourvus d'un matériel naval. Depuis deux ans, nos cités maritimes ont repris leurs instances, et leurs agents ont même ébauché des négociations avec les Puissances maritimes secondaires qui souhaitaient se défaire de colonies improductives entre leurs mains; c'est ainsi que la Hollande nous a offert de nous vendre Curaçao aux Antilles, que le Danemark nous a proposé Sainte-Croix, et que le Maroc nous a fait demander

ce printemps par l'Ambassadeur qu'il a envoyé ici si nous voudrions lui donner des armes, des munitions, des effets militaires et des approvisionnements de diverse nature en échange d'un port sur la côte du Riff qu'il nous aurait cédé avec une portion de terrain suffisante pour établir un dépôt de charbon, un bassin de radoub et un petit fort pouvant assurer la sécurité de la concession. Nous avons définitivement refusé ces différentes offres et d'autres encore et nous nous en applaudissons vivement, car Curaçao, terre inculte où tout serait à créer, malgré son heureuse situation, a été ravagée récemment par un cyclone et une épidémie; Sainte-Croix a été le théâtre d'une révolte de nègres et d'un affreux massacre; quant au port marocain, nous ne nous en étions jamais souciés un seul instant, car nous ne pouvions ignorer que cette possession onéreuse d'une terre ingrate qui ne serait jamais d'aucun rapport nous exposerait à des complications avec l'Espagne peu soucieuse, sans doute, de nous voir nous établir aussi près de ses Présides d'Afrique; en outre, nous comprenions trop bien le danger d'occuper un point de la côte du Riff au milieu de populations guerrières et inquiètes dont les agressions à peu près certaines nous auraient contraints à des expéditions territoriales absolument contraires à nos intérêts et à nos vues. En résumé, nous avons décliné toutes les offres, nous ne pensons pas qu'on nous en fasse d'autres, mais s'il en survenait de nouvelles, nous les repousserions absolument [1]. »

Telles sont, Monsieur le Ministre, les curieuses révélations que m'a faites M. de Bülow en me priant de les regarder comme confidentielles; je m'empresse de vous les transmettre ne doutant pas de l'intérêt avec lequel Votre Excellence en prendra connaissance; permettez-moi seulement de vous demander de leur laisser leur caractère confidentiel sur lequel M. de Bülow a particulièrement insisté.

[1] En accusant, le 3 novembre (dépêche n° 177), réception de la dépêche de M. de Saint-Vallier, M. Waddington se félicitait de la décision prise au sujet du Riff « comme de l'assurance que M. le Secrétaire d'État vous a donnée de la ferme intention de l'Allemagne de décliner de la même manière les offres qui pourraient lui être faites de nouveau. »

## 363.

M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 30 novembre 1878, 11 h., soir.*

(*Reçu* : 1er décembre, minuit 15.)

M. Cairoli vient de me faire savoir officiellement que le Gouvernement italien accepte en principe la proposition que je lui ai faite, conformément aux instructions contenues dans votre dépêche du 17 octobre (Direction commerciale) de reprendre les négociations commerciales et de conclure une convention provisoire stipulant la concession réciproque du traitement de la nation la plus favorisée et la prorogation de la convention de navigation avec le maintien du *statu quo* pour la pêche du corail sur les côtes algériennes (1).

[Conditions posées par le Gouvernement italien.]

## 364.

M. ROUSTAN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Tunis, 10 décembre 1878, 10 h. 16, matin.*

(*Reçu* : 2 h. 30, soir.)

Le Gouvernement tunisien, malgré mes observations verbales et écrites et les instructions de Votre Excellence que je lui ai communiquées, a persisté à repousser toutes nos demandes dans l'affaire Sancy (2), et a tenté de rompre le *statu quo* en prenant possession de la concession. La Commission chargée de cette mission a trouvé sur les lieux un janissaire que j'y avais envoyé, et qui

(1) Voir ci-dessus, nos 314, 315, 321.

(2) M. de Sancy, un Français établi en Tunisie, était depuis longtemps en difficulté avec le Gouvernement de la Régence. Au moment de quitter le pouvoir, le Premier Ministre Khéreddine avait signé *in extremis*, le 9 juillet 1877, un acte de concession en faveur de M. de Sancy. Le Bey et son nouveau Premier Ministre, Mustapha ben Ismaïl — qui, ayant dû renoncer à s'approprier avec sa succession politique les riches domaines de Khéreddine, paraissait d'après M. Roustan (D. n° 62 du 8 décembre 1878) «désireux de trouver un dédommagement dans les concessions de Sancy» — se montrèrent mécontents. Le 9 décembre 1878, le Gouvernement tunisien prétendit prendre possession de la concession accordée à Sidi Tabet. Il repoussait les demandes d'enquête du Consul général de France.

lui en a interdit l'accès en déclarant qu'il ne céderait que devant l'emploi de la force. La Commission, dont M. Queillé faisait partie, s'est retirée.

On annonce que le Gouvernement tunisien va protester contre l'empêchement apporté à l'exercice des droits souverains du Bey, et que cette protestation sera communiquée à toutes les Puissances.

Il est visible que le Bey, alarmé des bruits qui circulent depuis quelques mois et cédant aux conseils que vous connaissez, tente en ce moment un effort pour se dégager de notre influence et se placer sous la protection collective de l'Europe.

Détails par courrier de ce jour [1].

## 365.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 226. *Berlin, 28 décembre 1878.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 décembre; Dir. polit., 2 janvier.)

Il y a deux mois environ, les journaux ont publié une lettre adressée par un *Sénateur français* à un *officier de l'armée allemande;* cette lettre faisait ressortir les avantages que les deux peuples voisins auraient à retirer d'une réconciliation complète laquelle serait facilement obtenue «*si l'Allemagne voulait s'entendre sur les questions qui de près ou de loin pourraient troubler la bonne entente*».

Cette lettre immédiatement reproduite et longuement commentée par les feuilles allemandes amena dans nos journaux une polémique qui n'a certai-

[1] Dans une dépêche du 9 décembre, M. Roustan écrivit: «Mon voyage en France au mois d'août dernier et mon retour à bord d'un bâtiment de guerre qui a inauguré l'établissement d'une station navale à Tunis ont nécessairement éveillé des méfiances qui ont été entretenues et grossies par les intrigues des agents étrangers et par les articles des journaux d'Europe. Le Bey passe par des alternatives continuelles de crainte et de confiance. Dès que le langage de la presse l'inquiète trop vivement, les agents anglais et italien viennent le rassurer en lui affirmant qu'il n'a jamais été question au Congrès de Berlin ni ailleurs de nous laisser exercer des droits quelconques sur la Tunisie; que nous essayons de l'intimider, de surprendre sa bonne foi; que notre situation intérieure ne nous permet pas de jeter les yeux au delà de nos frontières.... L'arrivée de M. Maccio (nouveau Consul général d'Italie à Tunis) [*M. Maccio arriva seulement le 20 décembre.*] attendu aujourd'hui même est présentée comme le signal d'une intervention plus accentuée du Cabinet de Rome dans les affaires tunisiennes, dans le sens de la résistance à l'influence française. Cette idée a été propagée non seulement à Tunis mais jusqu'aux extrémités du pays, ainsi que le constatent les rapports de nos agents. Les Consuls d'Angleterre et d'Italie, soit que leurs Gouvernements les aient munis d'instructions différant avec le langage qu'ils nous tiennent, soit qu'ils espèrent entraîner malgré eux ces Gouvernements en soulevant un conflit quelconque, avec plus d'ardeur que de prudence poussent le Bey à nous résister.»

nement pas échappé à votre attention; le nom du sénateur, auteur de la lettre, fut divulgué; c'est M. Bernard, maire de Nancy, secrétaire du Sénat, puis les sous-entendus de la lettre furent expliqués et l'on reconnut que le moyen d'entente recommandé par M. Bernard était la rétrocession pacifique de l'Alsace-Lorraine. Dès lors, la presse allemande qui, au début, avait jugé assez favorablement la lettre, l'attaqua avec une grande vivacité, et les journalistes d'outre-Rhin, peu coutumiers de ménagements de langage, donnèrent carrière à leur verve outrecuidante et gallophobe. Il n'y avait pas à relever ces lourdes railleries, ni ces défis et ces gasconnades, nous les connaissons trop bien depuis nos revers pour nous en émouvoir, le tout était d'ailleurs sans portée, et ce beau feu s'éteignit rapidement.

J'aurais pu croire la lettre inopportune et tout au moins inutile de M. Bernard oubliée depuis longtemps si je ne savais par une longue expérience qu'en Allemagne rien ne s'oublie et que, dans les cœurs allemands, les rancunes et les griefs se transmettent comme un héritage sacré à travers les générations; je n'ai donc pas été surpris en trouvant ce matin dans le principal organe national libéral, la *Gazette Nationale* de Berlin, un long article de fond traitant la question avec plus de convenance et d'une manière plus sérieuse que cela n'avait eu lieu jusqu'ici; je me suis empressé de faire traduire cet article qui m'a frappé, et j'ai l'honneur de vous l'envoyer en texte et en traduction.

Je ne crois pas qu'il y ait aucun commentaire à ajouter aux déclarations que renferme l'article à sensation de la grande feuille libérale, je tiens seulement à le recommander à votre plus sérieuse attention. Il s'impose en effet à nos réflexions et il ne laisse place à aucune des illusions dont on était trop enclin à se leurrer dans quelques-uns de nos cercles politiques peu au courant des questions extérieures. En outre, et pour apprécier justement toute son importance, il ne faut pas perdre de vue un seul instant que l'article de la *National Zeitung* reproduit fidèlement les idées, les sentiments et les passions de l'Allemagne tout entière dans la question de l'Alsace-Lorraine. C'est un point sur lequel tous les partis sont et seront toujours d'accord, et même les hommes d'État, qui blâment le plus ouvertement l'extension exagérée et imprudente donnée en 1871 aux annexions, ceux qui déclarent hautement qu'en ajoutant la Lorraine à l'Alsace l'Empire a commis une lourde faute qu'il devra regretter un jour, tous affirment qu'aujourd'hui le mal est fait et qu'aucun Gouvernement, si fort et si populaire qu'il fût, ne serait plus en mesure de détacher un lambeau du territoire maintenant compris dans la grande patrie allemande [1].

[1] Le sens de cet article assez développé est résumé dans ce membre de phrase du paragraphe final : «Les bons rapports des deux nations voisines reposent sur l'acceptation sans réserve du droit consacré par les Traités existants.»

## 366.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 198. Confidentielle. *Paris, 29 décembre 1878.*

Vous connaissez l'importance des intérêts de toute nature que nous avons à surveiller dans la Régence de Tunis. A plusieurs reprises, pendant mon séjour à Berlin l'été dernier, nous avons été amenés, vous et moi, à porter notre attention de ce côté; plusieurs fois aussi, au cours de nos entretiens avec les représentants du Gouvernement allemand, il a été question des rapports de la France avec la Tunisie. Le Chancelier de l'Empire et M. de Bülow nous ont témoigné à cette époque qu'ils reconnaissaient toute la valeur que devait présenter pour nous, à raison du voisinage immédiat de nos possessions d'Afrique, le maintien de la situation privilégiée que la force des choses nous assigne dans la Régence; ils nous ont donné les assurances les plus amicales de leur volonté de n'en contrecarrer en rien le développement.

Vous savez que l'Angleterre nous a tenu, dans le même sens, un langage plus formel encore.

Nous nous trouvons aujourd'hui, à Tunis, en face de difficultés qui, dans ces derniers temps, ont pris un certain caractère de gravité, à propos d'un débat particulier, portant sur la validité d'une concession faite par le Bey à un sujet français, M. de Sancy. Les relations entre notre Chargé d'affaires et le Gouvernement local se sont aigries tout à coup; M. Roustan, pour prévenir une mesure d'exécution violente ordonnée par le Bardo, a jugé nécessaire d'envoyer sur les lieux un officier de son Consulat général; en présence de ce dernier, les agents du Bey se sont retirés, mais le Bey lui-même a adressé à notre représentant une protestation, conçue en termes très vifs, qu'il a été un moment question, paraît-il, de communiquer aux Consuls de toutes les Puissances [1].

Il ne conviendrait pas de grossir outre mesure la portée de cet incident, mais ce qui nous frappe, c'est d'y voir la marque de dispositions toutes nouvelles à notre égard de la part du Gouvernement tunisien. L'empreinte des mêmes sentiments de défiance et de mauvais vouloir se retrouve dans les différentes négociations de détail que nous avons à suivre avec lui en ce moment, et le changement de son attitude est trop caractérisé pour que nous ne soyons pas portés à l'attribuer à quelque instigation étrangère. Cette allure nouvelle coïncide

[1] Voir ci-dessus n° 364.

avec une série de démonstrations de la part de certains agents italiens, démonstrations calculées évidemment pour inspirer au Bey des soupçons contre nos projets et pour l'exciter à l'opposition contre une politique qui lui est représentée comme menaçante pour son indépendance ou pour sa dignité. Des missions extraordinaires à Tunis ont été confiées successivement à un député [1], puis à un sénateur [2] du Royaume d'Italie, et vous avez pu remarquer dans les journaux les nombreux commentaires suscités par les faits et gestes de ces personnages. Maintenant le Cabinet de Rome vient d'envoyer en Tunisie un nouveau titulaire du Consulat général italien [3], c'est un agent dont à Beyrouth déjà nous avons eu l'occasion d'éprouver le peu de bon vouloir pour les intérêts français. Son arrivée à son poste, à bord d'un navire de guerre, a été marquée par un épisode assez significatif. Le jour de sa réception par le Bey, une compagnie de débarquement, comptant une cinquantaine d'hommes, est venue en armes à Tunis et a pris position aux abords du Consulat, où elle a stationné toute la journée. « C'est la première fois, m'écrit M. Roustan que pareil fait se produit, et il a excité une émotion d'autant plus vive qu'il y a deux mois le Bey a refusé pour la compagnie de débarquement du navire français qui avait amené M. de Lesseps la permission de descendre à terre pour faire ses exercices. » Le bâtiment de la marine italienne continue au surplus à se tenir dans les eaux tunisiennes, et il paraît avoir l'ordre d'y rester en observation.

Il est plus que vraisemblable que cet ensemble de faits exerce sur l'esprit du Bey et de ses conseillers une influence fâcheuse, à laquelle est due sans doute la modification de leur conduite envers nous; nous sommes donc amenés à rechercher si les Italiens, en agissant de la sorte à Tunis, obéissent simplement à leur propre mouvement et aux impulsions de leur intérêt plus ou moins bien entendu, ou s'ils sont encouragés à accentuer leur politique dans un sens contraire à la France par l'appui secret de quelque Puissance étrangère. Je ne pense pas que les dispositions que la Chancellerie allemande nous avait témoignées il y a quelques mois au sujet de Tunis puissent être changées aujourd'hui; je suis d'autant moins porté à m'arrêter à cette conjecture qu'il y a quelques semaines encore, M. Tulin de la Tunisie, Consul d'Allemagne à Tunis, revenant de Berlin, déclarait hautement à Paris qu'il avait l'ordre de n'agir en aucune circonstance en opposition avec les intérêts de la France. La question toutefois est trop importante pour nous, pour que je n'aie pas le désir d'arriver à ce sujet à une certitude complète. Je vous serai reconnaissant de vouloir bien de votre côté, sans provoquer aucune explication ni laisser croire que nous ayons lieu d'être préoccupés, vous efforcer de pénétrer la manière de voir actuelle du Gouvernement allemand sur les affaires de Tunis. Persiste-

[1] M. Mussi. — [2] M. Fasciotti, ancien Consul général à Tunis. — [3] M. Maccio.

t-il dans les intentions qu'il nous a exposées naguère, ou bien laisserait-il percer maintenant des sentiments moins favorables à notre politique dans la Régence et quelque indication de ce genre serait-elle parvenue au Quirinal? C'est ce que je tiendrais à savoir et je vous prie de me transmettre, avec votre impression personnelle, tous les renseignements qui seraient de nature à m'éclairer sur le véritable état de choses.

## 367.

### M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 2 janvier 1879, 6 h. 2, soir.*
(*Reçu* : 7 h. 15, soir.)

M. de Bülow, que je viens de voir, m'a parlé spontanément de Tunis en me disant qu'il venait de recevoir un rapport du Consul général allemand, M. Tulin, donnant complètement raison à M. Roustan et disant que le Bey a tous les torts de fond et de forme.

Le Ministre a ajouté qu'aux yeux du Gouvernement allemand Tunis est dans *l'orbite de nos possessions méditerranéennes* et que nous sommes pleinement fondés à y faire respecter notre influence et notre autorité sans qu'aucune Puissance puisse nous les contester. Sur ma demande, il m'a renouvelé nettement les déclarations formelles faites à ce sujet par le prince de Bismarck et lui, lors du Congrès. Rien depuis n'a modifié leurs idées et nous pouvons être assurés de l'entier assentiment du Cabinet de Berlin, si la conduite du Bey nous oblige à recourir à des mesures énergiques et à occuper par la force des positions en Tunisie [1].

Le dîner de l'Empereur étant remis à après-demain, je pars décidément demain matin pour Friederichsruhe où l'on désire, paraît-il, me voir promptement arriver.

[1] Cf sur cet entretien de M. de Saint-Vallier avec M. de Bülow, le rapport de celui-ci, *Die Grosse Politik*, t. III, n° 655; *la Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III. n° 447.

## 368.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 2 janvier 1879.*
(*Expédié le 3 à 2 heures du matin.*)

La lettre que je vous ai écrite aujourd'hui ne devant pas vous parvenir en temps utile, je vous en envoie la substance, bien que votre entretien avec M. de Bülow au sujet de Tunis[1] l'ait rendue presque inutile.

Dans votre visite au Chancelier, tâchez de savoir s'il est toujours disposé à *décourager* les vues de l'Italie sur Tunis, et à lui *indiquer* un autre objectif, Albanie, Tripoli ou autre. L'établissement de notre protectorat officiel à Tunis serait-il bien vu à Berlin? Il me semble que le Chancelier doit désirer nous voir occupés à Tunis, non pas pour nous chercher querelle, mais pour détourner nos préoccupations et notre amour-propre de l'Alsace-Lorraine. Irait-il jusqu'à s'engager avec nous à reconnaître tout ce que nous pourrions faire en Tunisie, et serait-il désirable pour nous d'accepter ou de solliciter ce service de notre ennemi d'hier? Je vous laisse le soin d'apprécier dans quelle mesure vous pouvez toucher à l'une ou l'autre de ces questions, selon les dispositions du Chancelier. Vous pouvez lui dire que je n'ai pas oublié sa promesse de nous aider en tout ce qui n'était pas contraire aux intérêts de l'Allemagne, que de son côté il peut continuer à compter sur les assurances que je lui ai données, et que le Gouvernement est plus décidé que jamais à entretenir les meilleurs rapports possibles avec l'Allemagne. Je vous prie de lui transmettre mes souvenirs et mes compliments personnels.

Un télégramme de Vogüé[2] m'annonce que le Gouvernement autrichien a désapprouvé la conduite de son agent à Tunis, et nous a fait connaître son blâme officiellement.

## 369.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 2. Confidentielle. *Berlin, 5 janvier 1879.*

Mes dépêches télégraphiques de ces jours derniers ont tenu Votre Excellence renseignée sur mon voyage à Friedrichsruhe; elles vous ont également donné

[1] Voir ci-dessus n° 367. — [2] Du 2 janvier, 5 h. 26 soir.

un résumé succinct de mes entretiens avec le Chancelier et M. de Bülow sur l'affaire de Tunis[1]. Je viens aujourd'hui compléter ces informations en vous rendant un compte aussi exact que possible des déclarations que m'a faites le prince de Bismarck.

Il a abordé spontanément ce sujet dès le début de notre conversation : «Eh bien! m'a-t-il dit, je crois que la poire tunisienne est mûre et qu'il est temps pour vous de la cueillir; l'insolence du Bey a été le soleil d'août de ce fruit africain qui pourrait bien maintenant se gâter ou être volé par un autre, si vous le laissiez trop longtemps sur l'arbre; j'ignore si cela vous tente et ce que vous voulez faire, mais je tiens à vous répéter ce que j'ai dit en juillet à M. Waddington; mon désir est de vous donner des gages de bon vouloir dans les questions qui vous touchent et où il n'y a pas d'intérêts allemands opposés aux vôtres; ce n'est d'ailleurs que juste, car j'apprécie les efforts que lui et vous avez faits pour apaiser les passions et ramener la sécurité et la confiance entre nos deux pays. Je tiens trop à la paix pour ne pas apprécier la valeur du service et je désire le reconnaître; je me félicite donc que l'affaire de Tunis me donne l'occasion de vous déclarer que M. Waddington au ministère et vous ici êtes, à mes yeux, des gages de paix et d'entente, mais que je connais vos difficultés intérieures et que je veux m'efforcer de vous aider à donner à votre opinion publique des satisfactions nécessaires pour un grand peuple qui a souffert et qui a besoin de sentir qu'on le respecte à l'étranger. L'intérêt de ma politique me commande d'ailleurs cette conduite, car, pas plus que l'Empereur, qui veut mourir glorieux et tranquille, je ne me soucie d'avoir encore en ma vie une autre guerre sur les bras; je ne veux plus d'annexions, je vous l'ai déjà dit; nous n'en avons fait que trop, à mon sens; je repousse donc les aventures et je tiens au calme et à la sécurité garantis par des rapports amicaux avec nos voisins, spécialement avec vous. On a beaucoup dit que j'étais favorable à la République en France parce que j'y voyais une cause de faiblesse pour votre pays; le *traître* Arnim a voulu accréditer cette calomnie. La vérité, c'est que la République, sage et modérée comme vous l'avez en ce moment, est, à mes yeux, une garantie de paix, parce qu'elle n'a pas besoin de «redorer dans le creuset de la victoire le prestige indispensable aux dynasties sans racines comme la dernière que vous avez eue»; voilà pourquoi je souhaite le maintien de la République en France; voilà pourquoi je suis prêt à vous seconder dans vos entreprises non contraires à nos propres intérêts. Mais, je le répète, je crois qu'il faut au peuple français (bien qu'il fasse preuve maintenant d'une grande sagesse) des satisfactions d'amour-propre, et je désire sincèrement lui voir obtenir celles qu'il peut rechercher dans le bassin de la Méditerranée, *sa sphère d'expansion naturelle;* plus il

[1] Voir ci-dessus n° 367.

aura de succès de ce côté, moins il sera porté à faire valoir contre nous des griefs et des douleurs dont je ne discute pas la légitimité, mais qu'il n'est pas en notre pouvoir d'apaiser. Je me suis préoccupé de ce qui pourrait calmer la blessure d'amour-propre qu'on a éprouvée chez vous après l'affaire de Chypre, et j'ai parlé de Tunis à M. Waddington. J'y reviens aujourd'hui et je trouve la question plus pressante parce qu'elle se complique de l'insolence d'un petit potentat sauvage envers une grande nation civilisée. Aussi, n'ai-je pas attendu que vous m'en parliez pour adresser des observations confidentielles aux Gouvernements amis dont les agents avaient plus ou moins soutenu le Bey contrairement à leurs devoirs et à leurs instructions; à Vienne, Andrassy m'a fait savoir immédiatement qu'il avait désavoué son Consul [1]; à Londres, j'y ai mis plus de ménagements, le terrain étant plus délicat; je me défie, depuis le Congrès, de ce clergyman laïque, obstiné et maladroit qu'on nomme Salisbury, tandis que j'ai conçu une grande idée de la largeur de vues de Lord Beaconsfield; aussi, est-ce à ce dernier que j'ai fait officieusement ma communication en lui rappelant nos conversations de Berlin et le prix que nous attachions au maintien des bons rapports entre la France et l'Angleterre; c'est, à mes yeux, une des meilleures conditions d'une paix stable en Europe, aussi suis-je en droit d'y tenir; j'ai ajouté que, sachant combien il désirait lui-même l'affermissement de ces bons rapports, j'étais surpris qu'il risquât de les laisser compromettre par les agissements hostiles à la France d'un de ses agents secondaires, M. Wood, Consul à Tunis, sur un terrain indifférent à l'Angleterre et essentiel pour la France à cause de sa colonie algérienne. J'ai, de plus, chargé M. de Bülow de parler dans le même sens à Lord Odo Russell. »

J'ai alors interrompu le Chancelier pour lui dire que, tout en le remerciant de ses bons offices, si empressés qu'ils s'étaient produits spontanément dès la première nouvelle du différend, je devais lui faire observer que nous espérions encore recevoir du Bey des satisfactions suffisantes pour n'être pas contraints de donner, contre notre gré, des proportions plus sérieuses à l'affaire, et que, d'autre part, si nous devions en venir là, ce n'était ni du côté des Anglais, ni du côté des Autrichiens que nous pressentions des difficultés, mais de la part de l'Italie.

« Vous touchez là, m'a-t-il répondu, au point délicat pour nous en ce sens qu'en vous offrant tout à l'heure nos bons offices près des Puissances amies, j'ai voulu parler de celles avec qui nous sommes en rapports confiants et réguliers, et j'ai le regret de n'y pouvoir comprendre en ce moment l'Italie; je me suis fait quelques années de grandes illusions sur les Italiens, ils les ont dissipées depuis deux ans, et il est certain que ce qu'ils avaient de bon sens,

[1] Voir ci-dessus n° 368.

ils le devaient au Roi Victor-Emmanuel; j'ai commencé à voir ce qu'ils valent depuis qu'ils m'ont envoyé un personnage menteur et compromettant, dont j'ai eu à me plaindre, M. Crispi. En ce moment, je les crois affolés et je ne dois plus les classer dans les nations à qui je puis donner de bons conseils avec chance de les faire écouter; avec eux, tout est possible, et ils sont capables de prendre le contrepied des avis les plus sages de leurs amis. Il n'y a pas longtemps, j'ai dû me fâcher à cause de leur conduite envers l'Autriche à propos du Trentin et de Trieste; *quand je leur montre les dents, ils font le plongeon,* mais, comme les enfants, quand Cerbère a le dos tourné, ils se hâtent de recommencer; je leur ai déjà fait faire des observations au sujet de Tunis, mais je n'ai pas confiance dans le résultat de mes conseils; j'ai chargé Keudell de dire à M. Depretis, et Bülow à de Launay qu'à mes yeux Tunis est compris dans l'orbite (*Gebiete*) français et que je trouve la France pleinement fondée à ne pas admettre que d'autres Puissances viennent exciter contre elle ou chercher à soustraire à son influence ce petit Bey, son voisin et son protégé. J'ai dit que, lorsque nous avons eu à châtier le Nicaragua [1], nous aurions été très froissés qu'une Puissance amie se mêlât de notre différend et prît le parti de l'insolent; la France aurait plus de motifs encore d'être blessée d'une immixtion de ce genre, car Tunis est à sa porte et il faut, pour son autorité en Algérie, que son prestige soit respecté par le Bey; nous désapprouverions donc ceux qui voudraient s'opposer à ce que la France se fît donner les satisfactions nécessaires à sa dignité, et nous ne saurions admettre qu'on prétendît faire de Tunis un prolongement de l'*Italia Irredenta*. Tel est le langage que je leur ai fait entendre et sur lequel j'insisterai s'ils m'en donnent l'occasion en venant se plaindre à nous; je m'y attends et je suis résolu *à les envoyer promener;* car, s'il y a noce quelque part dans le monde, ce n'est pas un motif pour qu'on leur doive le gâteau. »

Je me mis à rire et je lui dis : « Mon Prince, votre idée me semble bonne et je crois comme vous que la promenade serait salutaire pour des gens si échauffés, mais je voudrais qu'en outre vous leur indiquiez un but de promenade pouvant les intéresser comme l'Albanie ou la Cyrénaïque. »

« J'y suis disposé, répliqua-t-il; pas pour l'Albanie, cela ferait trop de peine à mon ami Andrassy, mais pour la Cyrénaïque et toute la côte de Tripoli; vous pouvez compter que j'écrirai dès demain à M. de Bülow de leur parler dans ce sens. »

Je n'ai pas voulu laisser le prince passer à un autre sujet de conversation sans lui faire bien préciser à nouveau ses déclarations, et je lui ai dit que

[1] L'Allemagne avait rompu les relations diplomatiques avec le Nicaragua en 1877, à la suite d'un attentat commis contre son agent consulaire et du refus du Gouvernement de ce pays d'engager des poursuites contre les coupables. Après envoi en mai 1878 d'une escadre allemande, le Nicaragua donna les satisfactions exigées.

j'allais vous les rapporter fidèlement dans les termes catégoriques où il les avait formulées. « Certainement, a repris le Chancelier, vous pouvez le faire, et même ajouter que je prie M. Waddington de les regarder comme *officielles;* s'il les trouve assez formelles, dites verbalement par moi comme je viens de le faire j'en serai reconnaissant parce que ce sera un témoignage de sa confiance; mais s'il juge nécessaire, à un moment donné, que je les renouvelle par écrit et en forme diplomatique officielle je suis prêt à le faire. »

Maintenant que j'ai terminé ce long et fidèle compte rendu, je veux vous signaler plusieurs points qui m'ont frappé.

D'abord, cet empressement à nous venir en aide et à nous donner un concours aussi marqué, avant de savoir si nous avons même l'intention de le demander, peut sembler suspect et le prince s'en est sans doute rendu compte avec sa finesse habituelle, car il s'est hâté d'en donner la raison fondée sur sa conviction que nos dispositions à l'égard de l'Allemagne seraient d'autant meilleures que nous aurions lieu d'être plus satisfaits d'un autre côté.

Je relève aussi les assurances amicales et le désir de bons rapports affirmés plus nettement que jamais, puis la sympathie pour le Gouvernement républicain expliquée et justifiée pour la première fois avec les raisons à l'appui.

Un autre point qui doit éveiller notre attention, c'est le bon vouloir à notre égard se traduisant par des observations à l'Angleterre et l'ardent désir que l'on témoigne de prévenir et d'empêcher tout ce qui pourrait refroidir l'étroite entente anglo-française à laquelle on attache un si grand prix. Quel est le but de cette campagne? Veut-on simplement se poser en arbitre de la paix européenne et se donner vis-à-vis de l'Angleterre et de nous la satisfaction d'un rôle prépondérant? Ou bien, est-ce un moyen d'éveiller les défiances de l'Angleterre et de lui faire supposer qu'il s'est noué des rapports intimes entre Paris et Berlin? Je vous soumets mes doutes, et je prends mes précautions contre la seconde hypothèse en ayant soin de témoigner une grande ouverture à mon collègue britannique et de l'avertir moi-même à l'avance de tout ce qui pourrait exciter ses soupçons; ainsi ai-je fait pour mon voyage à Friedrichsruhe dont je suis allé lui faire part dès qu'il a été décidé, et je compte de même lui raconter mon séjour près du Chancelier en lui faisant confidence des parties de l'entretien dont il pourrait avoir connaissance par Bülow.

Je remarque aussi le langage dur et dédaigneux du Chancelier à l'égard de l'Italie : « nation pourrie avant l'âge viril » disait-il, en ajoutant ensuite : « Ces Italiens! l'appétit leur est venu avant les dents; ils ont les aspirations maladives des races corrompues. » — Ils se croient les héritiers des Césars romains et ils oublient que le dernier était Romulus Augustule. » J'aurais une page entière à écrire si je voulais relever tous les traits sanglants dont le Chancelier a flagellé les *prétentions* et l'*inconsistance* italiennes. Il en parle même avec une amertume qui semble dénoter quelque sujet d'irritation

secrète. Est-ce uniquement une déception comme il me l'a dit? est-ce une rancune contre les Crispi et autres émissaires italiens au sujet desquels il s'est répandu en récriminations; est-ce une intention de les traiter sévèrement pour les faire repentir de leurs velléités de politique indépendante et leur faire sentir qu'ils ne peuvent rien obtenir que par lui ou par sa permission; est-ce enfin un piège pour nous provoquer à des paroles imprudentes et s'en servir afin de semer entre l'Italie et nous de nouveaux germes de division? Ce sont là des questions que je ne prétends pas résoudre, mais qui, à mon sens, doivent être soigneusement méditées et imposer une extrême prudence [1].

P. S. *6 janvier.* — M. de Bülow m'a confirmé ce que m'avait dit le prince de Bismarck au sujet des observations qu'il était chargé de faire à l'Ambassadeur d'Angleterre sur l'attitude et la conduite de M. Wood à Tunis. De son côté, Lord Odo Russell, qui me quitte à l'instant, m'a raconté qu'hier, dans un entretien confidentiel, le Ministre allemand l'avait prié d'appeler l'attention de son Gouvernement sur les inconvénients que les agissements de M. Wood pouvaient présenter au point de vue du maintien de la bonne et intime entente de la France et de l'Angleterre. Lord Odo avait été assez frappé de cette communication, que M. de Bülow avait appuyée de la lecture de quelques passages d'un rapport de l'agent allemand à Tunis attribuant à M. Wood une certaine part de responsabilité dans les mauvais procédés du Bey à notre égard.

## 370.

### M. Tiby, Ministre de France à Copenhague, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. *Copenhague, 5 janvier 1879.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 janvier; Dir. pol., 10 janvier.)

Le Duc et la Duchesse de Cumberland [2] ont quitté Copenhague hier soir, se rendant en Autriche par la voie de Korsör et de Lübeck, afin d'éviter la traversée des Duchés sur le territoire desquels la famille royale de Danemark s'abstient de passer depuis les événements de 1864. Les Ministres, les principaux personnages du royaume étaient présents à la gare. Je m'étais concerté

[1] Sur les entretiens de M. de Saint-Vallier avec le prince de Bismarck, cf. *Die Grosse Politik,* t. III, n°s 656 et 657; la *Politique extérieure de l'Allemagne,* t. III, n°s 448 et 449.

[2] Le Duc de Cumberland, fils du Roi George V de Hanovre avait épousé le 21 décembre 1878 la Princesse Thyra de Danemark, fille du Roi Christian IX.

avec mes collègues et nous avions décidé de nous y rendre également. Le Duc, la Duchesse et le Roi, qui accompagnait sa fille jusqu'à Korsör, m'ont remercié d'être venu prendre congé d'eux. Au moment où le train s'est mis en marche, l'assemblée a salué de ses hourras la Princesse qui, ainsi que je l'ai déjà écrit à Votre Excellence, était très aimée au Danemark, et dont l'absence laissera un vide réel dans les rangs de la famille royale.

Je vous ai télégraphié dans la journée d'hier qu'on était ici très ému des notes insérées ces jours derniers dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. La forme de ces notes et la rapidité avec laquelle la *Gazette* répondait dès avant-hier à l'article paru le matin même dans le journal de la Droite gouvernementale, les *Dagens Nyheder*, ne laissent pas de doutes sur l'origine des attaques de l'organe officieux allemand. Il était en réalité assez difficile à la presse allemande d'incriminer en lui-même le mariage de la Princesse Thyra avec le Duc de Cumberland, le Gouvernement danois ayant mis un soin extrême à conserver à ce mariage le caractère exclusif d'une union de famille. Mais la venue à Copenhague des anciens sujets hanovriens qui ont assisté à la cérémonie a fourni au mécontentement qu'on a, paraît-il, conçu à Berlin une occasion propice, sinon équitable de se manifester. On n'a eu garde de la laisser échapper. Sur ce terrain-là, les récriminations pouvaient paraître plus facilement fondées. J'ai déjà expliqué à Votre Excellence qu'en fait, les quelques Hanovriens présents au mariage, anciens fonctionnaires de la Cour de Hanovre ou Ministres du Roi défunt, ont été traités ici comme de simples particuliers de distinction, amis du Prince, et sans caractère collectif. Ils n'ont pas eu de place à la cérémonie du mariage et n'ont été invités par le Roi qu'à une soirée intime et très peu nombreuse à laquelle les représentants des Cours parentes de celle du Danemark figuraient seuls. Une adresse a été lue, il est vrai, au Duc de Cumberland, mais dans son salon privé, et sans qu'aucun Danois fût présent. Le seul détail, dont il serait peut-être possible de mettre en doute la correction est la participation de quelques-uns des Hanovriens au dîner donné, le lendemain du mariage, par le Ministre des Affaires étrangères. Encore doit-on ajouter que, dans la classification des convives, les Hanovriens ont été placés après tous les personnages ayant un caractère officiel. Ce qui domine d'ailleurs ces minuties, c'est l'intention manifeste, indiscutable, du Gouvernement danois d'écarter scrupuleusement toute signification politique de cette question du mariage de la Princesse.

On vit ici dans une crainte constante de l'Allemagne, au milieu de complications intérieures sérieuses, et l'on n'a nulle envie de se créer des difficultés avec le Cabinet de Berlin. Le retrait de la représentation de l'Allemagne [1] et la polémique des journaux officieux indiquent cependant avec une clarté

[1] Le Ministre d'Allemagne en Danemark était parti en congé pour ne pas se trouver à Copenhague durant les fêtes du mariage de la Princesse Thyra.

trop évidente quel est le fond des dispositions, sinon de la Cour Impériale, du moins du prince de Bismarck. Je m'en suis entretenu hier même avec M. Vedel qui m'a avoué franchement l'extrême regret que lui causait l'ensemble de cet incident. M. Vedel admet que le prince de Bismarck, une fois le Duc de Cumberland sorti du territoire danois, autorisera son représentant à revenir à Copenhague, et que les journaux allemands cesseront également leurs attaques. « Mais, ajoute-t-il, le mal sera accompli; ce qui cause l'irritation du prince de Bismarck, et (bien qu'aucune allusion n'ait été faite à notre Ministre à Berlin) nous savons que cette irritation est fort vive, c'est que par son mariage, le Duc de Cumberland devient le beau-frère du Prince de Galles, surtout du Grand-Duc héritier de Russie. De plus, le prince de Bismarck tient à ce que l'exclusion du Duc de Cumberland de l'héritage de Brunswick soit déclarée le plus tôt possible du vivant de l'Empereur Guillaume. Il se méfie, l'Empereur mort, des sympathies anglaises qui pourront se faire sentir au côté du nouveau Souverain. L'occasion actuelle n'est-elle pas bonne à exploiter? En tout cas, et c'est ce qui préoccupe M. Vedel, le prince de Bismarck aura réussi à donner une fois de plus à l'opinion publique allemande l'impression que le Danemark s'emploie à tendre des pièges à l'Empire, et à conspirer contre son unité. Or le Danemark a déjà été victime des passions de l'opinion allemande surexcitée et mise à profit par la maison de Hohenzollern. L'incident actuel fait reculer de dix ans le progrès péniblement acquis dans les rapports du Danemark et de l'Allemagne ».

Je reproduis le langage même que m'a tenu M. Vedel, parce qu'il résume les inquiétudes qu'on témoigne ici dès qu'il s'agit de l'Allemagne. En ce moment, ces inquiétudes sont ravivées. Si mes renseignements sont exacts, le Gouvernement danois aurait l'intention d'adresser à ses représentants à l'étranger une circulaire expliquant ce qui s'est passé à l'occasion du mariage de la Princesse Thyra, et destinée à réfuter les insinuations et les interprétations venues de Berlin.

## 371.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3. Confidentiel. *Berlin, 6 janvier 1879.*

J'ai profité des facilités que me donnait mon séjour à Friedrichsruhe [1] et de mes entretiens prolongés avec le prince de Bismarck pour passer en

[1] Voir ci-dessus n° 369.

revue toutes les questions qui font l'objet des préoccupations du moment, et, entre autres, suivant votre désir, j'ai tenu à le pressentir sur ce qu'il augurait pour l'avenir de la situation des choses dans la Roumélie Orientale. Il n'a pas fait difficulté de s'en expliquer et m'a indiqué ses idées et ce qu'il nomme *son plan,* mais en me priant de regarder ces renseignements comme confidentiels et de vous les communiquer sous cette réserve.

« A mon sens, m'a-t-il dit, le Traité de Berlin finira par s'exécuter en Roumélie comme ailleurs à travers les tiraillements et les mauvais vouloirs coalisés contre lui, car il est imposé par la force des choses et les plus récalcitrants, mis au pied du mur, finissent par s'y résigner en présence de ce dilemme inéluctable : exécuter le Traité ou entreprendre une grande guerre. Les Russes se font tirer l'oreille et les Anglais ne la leur tirent pas toujours adroitement; les Turcs se font pousser l'épée dans les reins et les Russes en profitent pour les *bousculer;* mais en fin de compte, les uns et les autres finiront par s'exécuter ».

« Je l'espère comme vous, lui dis-je, mais il y a cependant en perspective une échéance inquiétante, celle de la date assignée à l'évacuation russe. Ne craignez-vous pas qu'à ce moment il ne se produise des désordres, des massacres, une explosion enfin plus ou moins spontanée qui donnerait aux Russes un prétexte pour rentrer et rendre permanente leur occupation militaire, c'est-à-dire, en somme, pour annuler celle des stipulations de l'Acte de Berlin qu'ils acceptent le moins volontiers et en revenir à la Grande Bulgarie du général Ignatieff? Vous vous êtes, sans doute, déjà préoccupé de cette éventualité; à votre sens, que devra ou que pourra faire l'Europe? »

« Vous avez raison, m'a répondu le prince, le moment de l'évacuation russe sera décisif pour l'exécution du Traité et le maintien de la paix. J'y ai beaucoup réfléchi et je suis arrivé à une conclusion que vous pouvez communiquer à M. Waddington, mais en le priant en mon nom de la tenir jusqu'à nouvel ordre pour confidentielle. Je sais que rien n'est plus facile à organiser en Orient que des massacres de commande, et les Russes sont passés maîtres dans cet art; pour le malheur de l'Europe, Ignatieff n'est pas mort et il a laissé des enfants; néanmoins je n'hésiterai pas à insister pour l'exécution pure et simple des volontés du Congrès, c'est-à-dire le recours à l'armée ottomane sous les réserves stipulées au Traité; mais il faut prévoir le cas presque certain où les Russes accuseraient les troupes turques, régulières ou non, d'être des Bachi-Bouzouks déguisés et les pires des massacreurs; ils voudront dès lors rentrer et le prétexte sera tout trouvé. A Vienne et à Londres on a pensé à un remède ou plutôt à deux, et je ne veux ni de l'un ni de l'autre, l'un étant irréalisable et l'autre plus dangereux que le mal lui-même. L'irréalisable, c'est l'idée de charger un petit État, Suisse ou Belgique quelconque, de se faire, moyennant un bon salaire, le policeman de l'Europe. Je doute qu'on

parvienne à trouver ce policeman volontaire, si chèrement qu'on le paie, et, le trouvât-on, serait-il agréé par toutes les Puissances? Non assurément; ni la Russie, ni l'Autriche ne voudraient de ce nouveau facteur; et puis, qui le paierait? Serait-ce l'Europe, par hasard? En tout cas, je me récuse et je ne donnerais jamais un écu allemand pour une telle entreprise; ce plan ne vaut même pas le temps qu'on perd à le discuter. Reste l'autre, le dangereux, celui dont je ne veux à aucun prix, l'occupation mixte par les troupes des Puissances signataires de Berlin [1]. Je ne crois pas qu'une idée plus fatale à la paix puisse surgir, car, pour moi, ce ne serait plus la guerre possible ni même probable mais la guerre assurée à brève échéance. Voyez-vous d'ici les soldats russes et anglais juxtaposés et intervenant dans une scène de massacres; les premiers extermineraient les Musulmans, les seconds taperaient sur les Bulgares, et, cette belle œuvre entamée, leur tour viendrait vite de se prendre à la gorge; ce serait la futile ingéniosité des Cabinets qui aurait trouvé le moyen de faire battre la baleine et l'éléphant, suivant le mot qu'on m'a prêté et qui n'est pas plus de moi qu'il n'est juste. Que ferait-on alors? Voilà les Russes et les Anglais aux prises; ce serait donc aux autres à mettre le holà, et savez-vous ce qui se passerait. Les généraux et les soldats ne sont pas des hommes politiques, ils jugeraient le conflit suivant leurs sympathies; les uns prendraient parti pour les Russes, les autres pour les Anglais, et voilà l'Europe déchirée par la plus grande guerre des temps modernes, tout cela pour quelques pillards ottomans ou bulgares ne valant pas le gibet. Tous mes souvenirs de Francfort et de la vieille Confédération protestent contre cela; nous étions pourtant entre Allemands dans les garnisons mixtes, et nous nous battions jusqu'à extinction ; que serait-ce donc ici avec les passions panslavistes et l'excitation britannique?»

«En ce qui touche l'Allemagne, tant que je vivrai et que ma voix aura un écho, jamais elle ne se mêlera d'une pareille affaire; jamais un soldat allemand, un homme allemand, un écu allemand ne seront sacrifiés ou même exposés pour une cause qui nous est aussi étrangère. Mais le Reichstag me jetterait à bas de mon banc de Ministre, et il aurait raison, si je m'avisais de venir lui demander des hommes ou de l'argent pour la Roumélie! C'est bien entendu et personne n'en doute, quoi qu'il arrive et quelque folie qu'on fasse, l'Allemagne reste en dehors. Je crois connaître assez le sens froid et calme de M. Waddington pour être certain qu'il ne se soucie pas plus que moi de jeter les Français dans une telle aventure; ce serait, d'ailleurs, contraire à toutes les idées dont il m'a fait part ici. Quant aux Italiens, ils sont si

[1] Le 19 décembre 1878 (dépêche n° 174) M. Waddington avait annoncé au marquis d'Harcourt que Lord Lyons était venu, la semaine dernière, demander le concours de la France «à la combinaison que le Cabinet de Londres propose à celui de Vienne. Il s'agit de substituer aux troupes russes, lorsqu'elles évacueront les provinces turques, une occupation mixte». M. Waddington avait déclaré avoir «besoin d'y réfléchir mûrement».

peu réfléchis et si inconséquents qu'ils peuvent être tentés, mais je ne me ferai pas faute de leur conseiller de s'abstenir et je crois qu'après tout, le manque d'argent aidant, ils s'abstiendront.

« Restent les intéressés; ici la question devient plus difficile, car le rapprochement de ces deux éléments réfractaires, l'Anglais et le Russe, amenant forcément la guerre immédiate entre eux, l'Autrichien s'y mêlerait vite, sans doute du côté anglais; il faut donc trouver une autre combinaison, et, à mon sens, une seule est possible et n'offre pas de grands dangers, c'est l'occupation mixte *austro-russe*. Ceux-là ne s'aiment assurément pas, mais l'excitation entre eux n'est pas telle qu'elle puisse les contraindre à se battre, et mon devoir, mon rôle, que je remplirai d'une manière effective au nom de l'Empire allemand, sera de peser sur tous les deux pour leur faire comprendre que je n'hésiterais pas à prendre le parti de celui qui serait molesté ou attaqué par l'autre. Les Russes auraient une demi-satisfaction puisqu'ils ne seraient pas exclus entièrement, mais ils seraient contenus par les Autrichiens qui, eux, auraient toute satisfaction en se rapprochant ainsi de leur constant objectif, la mer Egée; tous deux se gêneraient mutuellement assez pour se fatiguer vite de ce tête-à-tête et pour se hâter d'organiser le pays de façon à pouvoir se retirer sans danger. Quant à l'Angleterre, il me semble qu'elle connaît assez l'antipathie des Autrichiens contre les Russes, et leurs intérêts si divergents en Orient, pour s'estimer satisfaite de cet arrangement et y trouver les garanties qui lui sont nécessaires. Tel est mon plan; dès que le moment en sera venu, je le présenterai à Londres, à Vienne et à Pétersbourg. Je sais qu'il sera bien accueilli à Vienne; je suis certain de le faire *avaler* aussi au *bouillant Gortchakoff*; quant à Beaconsfield, je compte assez sur la largeur de ses vues et l'élévation de son esprit pour avoir la confiance qu'il l'acceptera également. Je serais heureux que M. Waddington s'y montrât favorable; nous pourrions nous occuper ensemble dans quelque temps des moyens de le rendre avantageux à tous et de le faire réussir. »

## 372.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN ET À VIENNE.

T. Très confidentiel. *Paris, 8 janvier 1879, 9 h., soir.*

La solution du différend tunisien [1] ne pouvant se faire attendre plus longtemps, j'ai invité notre Consul à Tunis à réclamer, sous forme d'ultima-

[1] M. Roustan avait été invité à présenter cet ultimatum par télégramme du 5 janvier, minuit,

tum : 1° une enquête sur l'affaire, dans les conditions précédemment proposées par nous; 2° des excuses officielles pour les mesures ordonnées contre la concession de M. de Sancy et exécutées contrairement à nos représentations; 3° la reconnaissance de la responsabilité des fonctionnaires tunisiens qui ont été les auteurs de l'incident et leur destitution dans la mesure où nous la demanderons.

Quarante-huit heures ont été laissées au Bey pour répondre à cette communication et si, à l'expiration de ce délai, satisfaction ne nous est pas donnée sur les trois points ci-dessus qui sont indivisibles, M. Roustan devra rompre les relations et se retirer à bord du stationnaire [1] après avoir abaissé le pavillon français et confié à l'élève-consul la gestion des affaires courantes du Consulat.

L'ultimatum a été remis hier matin à 9 heures, le dernier délai expire demain jeudi à midi.

*Pour Berlin seulement.* — Je viens de recevoir votre remarquable dépêche n° 2 [2] et je l'ai fait lire à M. Dufaure, qui en a été très frappé. Pour le cas où le Bey nous refuserait satisfaction, toutes nos mesures sont prises pour le départ immédiat de l'escadre, et pour une action énergique [3]. Nous sommes persuadés toutefois que le Bey cédera. Je vous tiendrai au courant des événements.

## 373.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 9 janvier 1879, 6 h. 15 soir.*
(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

J'ai reçu votre télégramme confidentiel [4] sur Tunis et je vous remercie de me tenir au courant. M. Odo Russell vient de recevoir un télégramme de Lord Salisbury en réponse à la communication qu'il lui avait faite des observations de M. de Bülow sur la conduite de M. Wood. Lord Salisbury affirme que M. Wood s'est tenu en dehors de l'incident actuel, et qu'il n'a donné à la France, *depuis quelque temps,* aucun sujet de mécontentement.

Néanmoins, le Principal Secrétaire d'État remercie le Cabinet de Berlin

(1) L'*Infernet.*

(2) Voir ci-dessus n° 369.

(3) Dans un premier télégramme adressé le 31 décembre à 7 h. 30 du soir à M. Roustan, M. Waddington envisageait de « prendre position à Bizerte ou sur tel autre point que nous jugerions convenable. »

(4) Voir ci-dessus n° 372.

de ses avis auxquels il défère avec empressement en renouvelant à M. Wood les recommandations les plus sévères.

M. Odo Russell m'a aussi fait part très confidentiellement des inquiétudes que cause à la Reine et au Cabinet anglais l'irritation actuelle de la Cour et du Gouvernement allemand contre le Roi de Danemark qui a reçu une députation hanovrienne « de *rebelles* et d'agitateurs [1] ».

## 374.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL).

D. n° 3. Confidentiel. *Paris, 11 janvier 1879.*

Mon télégramme du 9 janvier vous a fait connaître l'heureuse solution du différend qui s'était élevé entre le Gouvernement français et la Régence de Tunis. Dans le délai fixé par l'ultimatum de notre Consul général et qui expirait avant hier à midi, le Bey a envoyé son Ministre de l'Intérieur à M. Roustan, pour lui déclarer que nos trois conditions étaient acceptées [2]. Hier, le Premier Ministre est venu lui-même en uniforme faire ses excuses au Consulat général où M. Roustan l'a reçu en présence du personnel consulaire, de l'État-major de notre stationnaire et de plusieurs notables.

Rien ne nous eût été plus facile que d'élargir les proportions de cette affaire et d'exiger pour l'offense qui nous avait été faite des réparations d'un autre caractère. Tout en prenant les mesures nécessaires en prévision d'un refus, nous avons préféré borner nos demandes aux satisfactions indispensables pour mettre au-dessus de toute contestation l'influence légitime qui nous appartient en Tunisie et les droits qui la consacrent. Si le Bey, en prenant vis-à-vis de nous, et sans aucune espèce de provocation, une attitude blessante, a cédé, comme nous avons des raisons de le craindre, aux incita-

[1] Voir ci-dessus, n° 370.

[2] M. Roustan avait, par télégramme du 9 janvier, 1 h. 35 du soir, annoncé l'acceptation par le Bey des trois points de l'ultimatum; une dépêche du 9 janvier n° 5 de M. Roustan déclarait : « J'ai reçu de très vives et affectueuses félicitations de mes collègues d'Allemagne, d'Espagne et d'Autriche. MM. Wood et Maccio se sont tenus à l'écart... Ce n'est un mystère pour personne qu'après avoir poussé jusqu'à la fin le Gouvernement tunisien à la résistance ils ont encore fait au dernier moment de grands et inutiles efforts pour obtenir l'intervention de leurs Gouvernements. »

Le 10 janvier, dans un télégramme expédié à 3 h. 50 du soir, M. Roustan signalait qu'au cours d'une visite « d'excuses » que lui avait rendue Mustapha ben Ismaïl celui-ci lui avait dit « qu'il venait de faire l'expérience que la France seule conformait ses actes à ses paroles et il a fait des allusions aux mauvais conseils qu'il aurait reçus en particulier de l'agent italien. »

tions d'agents étrangers, l'expérience vient de lui prouver qu'elles ont été plus actives pour le jeter dans des eml arras qu'efficaces pour l'aider à en sortir. Je dois ajouter que plusieurs Puissances ont approuvé formellement la conduite de notre Consul général et la note et qu'aucune d'elles ne paraît avoir encouragé la résistance du Bey.

Vous m'aviez fait pressentir par votre télégramme du 9 janvier que M. le général Cialdini devait peut-être, pour obéir à ses instructions, nous prier d'user de ménagements envers le Gouvernement de Tunis. Je tiens à constater que M. l'Ambassadeur d'Italie est resté jusqu'ici avec moi dans une réserve absolue au sujet de cette affaire et qu'il ne m'en a pas dit un seul mot.

J'ai l'honneur de vous adresser copie ci-joint pour votre information personnelle d'un second rapport de M. Roustan [1] sur les circonstances qui ont marqué l'arrivée à Tunis du nouveau Consul d'Italie. Vous y verrez par suite de quelle combinaison insolite la compagnie de débarquement du *Rapido* s'est trouvée pourvue d'armes pour stationner pendant vingt-quatre heures devant l'hôtel de M. Maccio.

## 375.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Roustan, Consul général de France à Tunis.

D. Confidentielle. *Paris, 14 janvier 1879.*

Je rappelle sommairement dans la dépêche officielle que je vous adresse aujourd'hui les motifs qui nous ont décidés à exiger des satisfactions du Gouvernement tunisien, et en même temps les doutes qui subsistent dans notre esprit sur la stabilité des sentiments dont le Premier Ministre du Bey a été chargé de vous apporter l'expression. Rien ne nous assure que des incidents analogues à celui qui vient de nous obliger à armer notre escadre ne se reproduiront pas et que nous n'aurons point de nouveaux efforts à faire pour triompher du mauvais vouloir que nous avons rencontré au Bardo ainsi que des influences qui l'ont inspiré. Aussi disais-je, en vous adressant mes instructions du 6 de ce mois [2], qu'une fois l'incident clos nous aurions à examiner les garanties que nous pourrions réclamer pour l'avenir. Le moment est arrivé de nous former une opinion à cet égard, et, pour arrêter la mienne, j'ai besoin d'avoir une réponse de vous sur les questions suivantes.

Il me serait utile avant tout de savoir quelle est, selon vous, l'impression

[1] Du 24 décembre 1878 (dépêche n° 65). Pour les détails de la réception de M. Maccio à Tunis voir ci-dessus n° 366. — [2] Voir ci-dessus n° 372.

que la crise récente a laissée dans les esprits. Aura-t-elle rendu le Bey plus accessible aux combinaisons que nous aurions à lui proposer, ou bien l'aura-t-elle, au contraire, mis davantage en défiance contre nos vues ? Si nous prenions le parti de nous ouvrir à lui sur nos projets, êtes-vous d'avis que nous le trouverions disposé à les accueillir, et, s'il se montrait au contraire décidé à les repousser, croyez-vous que nous pourrions vaincre sa résistance par les seules voies de la persuasion?

Pour faciliter votre réponse, je tiens à vous indiquer l'ordre d'idées dans lequel nous inclinerions à nous placer aujourd'hui. Lorsque vous avez été appelé à Paris au mois d'août dernier [1], je vous ai exposé notre manière de voir, et je l'ai résumée dans un document que vous avez emporté à Tunis. Dans l'état des choses, les données d'après lesquelles nous raisonnions alors pourraient soulever des difficultés, et, en tout cas, un arrangement moins accentué ne rencontrerait sans doute pas des obstacles aussi sérieux. Voici quelle serait ma pensée : au lieu d'un protectorat direct et officiel se traduisant par l'occupation immédiate et permanente de plusieurs points de la Régence, nous nous bornerions à rechercher une alliance défensive. Le Bey prendrait l'engagement de ne céder et de ne laisser occuper aucune partie de son territoire par aucune autre Puissance. Nous nous engagerions de notre côté à le défendre contre tout danger intérieur ou extérieur et nous lui garantirions le maintien de sa dynastie. Afin de nous donner les moyens d'accomplir les obligations que nous assumerions ainsi, il nous reconnaîtrait la faculté d'occuper certains points du pays dans certaines éventualités déterminées. Peut-être, une alliance réduite à ces proportions suffirait-elle à couvrir les intérêts que nous avons en vue et je me demande si nous ne devrions pas simplement tenter de négocier sur ces bases.

Mais, je le répète, le terrain est-il suffisamment préparé, et les circonstances vous paraissent-elles favorables pour entamer cette négociation? Estimez-vous que des ouvertures même restreintes dans les limites que je viens de tracer ne seraient pas repoussées, et qu'en engageant dès à présent les pourparlers, nous ne risquerions pas de susciter des difficultés dont nous ne pourrions ensuite avoir raison sans recourir à quelque déploiement de force par terre et par mer? Nous ne voudrions pas dans les conjonctures actuelles aborder une pareille entreprise avant d'en avoir bien mesuré toutes les conséquences. Je désire donc m'entourer préalablement de tous les éléments d'appréciation qui me sont nécessaires pour prendre un parti, et je vous prie de me faire connaître votre avis sur les chances de succès qu'offrirait, dans le moment présent, le projet d'arrangement dont je vous ai indiqué les principales dispositions.

[1] Voir ci-dessus n° 337, note 2.

P. S. — Je viens de demander à Lord Salisbury dans une lettre particulière le rappel de M. Wood [1]. Estimez-vous qu'on puisse entamer la négociation avec le Bey, avant son départ?

## 376.

M. Roustan, Consul général de France à Tunis,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. Confidentiel. *Tunis, 21 janvier 1879.*

J'ai reçu la lettre confidentielle [2] que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous la date du 14 de ce mois et, bien que je ne sois pas en mesure de répondre immédiatement, d'une manière catégorique, à toutes les questions qui s'y trouvent posées, je crois pouvoir formuler dès à présent une appréciation sur quelques-uns des points qu'elle traite.

Mes précédentes communications ont déjà dû faire pressentir à Votre Excellence que le succès des dernières négociations ne m'inspire aucune illusion au sujet de l'avenir. Il est incontestable que l'impression causée par la crise récente est extrêmement vive, mais je suis loin de la croire durable. Je reconnais qu'il y a lieu d'examiner quelles garanties nous pourrions réclamer pour éviter l'obligation de recourir de nouveau à la menace ou même à l'emploi de mesures coercitives qui nous exposent à des sacrifices d'argent et à des ingérences étrangères que nous avons tout intérêt à écarter. Sans prendre au pied de la lettre les protestations d'amitié et de confiance que j'ai reçues du Bey et de son Ministre depuis la solution du dernier conflit, je me refuse cependant à croire que cette crise ait pu avoir pour résultat d'augmenter leurs défiances contre les vues qu'ils nous supposaient. Si, d'un côté, leur amour-propre a pu être froissé, de l'autre, la modération dont nous avons fait preuve, en prenant soin d'écarter de notre ultimatum le fond même de la question qui avait soulevé l'incident, leur a certainement prouvé que nous cherchions plutôt un terrain pour la conciliation qu'un prétexte de rupture.

Sans pouvoir donc affirmer que nous trouverions le Bey beaucoup plus disposé qu'il y a six mois à accueillir nos projets, je crois qu'il ne serait pas plus prévenu contre eux et que, dans le cas même où il viendrait à les repousser,

[1] Le 18 décembre 1878, dans un télégramme adressé à 9 heures du soir à M. Roustan, M. Waddington annonçait avoir signalé à Lord Lyons «les embarras et les difficultés que M. Wood continue à nous susciter» et avoir «insisté sur l'urgence d'un dénouement conforme aux promesses qui m'ont été faites. Cf. aussi la lettre de Lord Salisbury à Lord Lyons du 6 mars 1879 (Lord Newton, *op. cit.*, t. II, p. 173-174).

[2] Voir ci-dessus n° 375.

il se garderait, après la leçon qu'il vient de recevoir, d'adopter de nouveau à notre égard une attitude hostile ou inconvenante.

Je m'affermis surtout dans cette idée en présence de la modification apportée par Votre Excellence au projet dont elle m'avait entretenu au mois d'août dernier [1]. En renonçant au protectorat direct et officiel se traduisant par l'occupation immédiate et permanente de plusieurs points de la Régence et en nous bornant à rechercher une alliance défensive qui assurerait le Bey et sa dynastie contre tout danger extérieur ou intérieur, moyennant la seule reconnaissance en notre faveur du droit d'occuper éventuellement certains points, nous ferions certainement à Son Altesse des propositions magnifiques et inespérées.

Dans de pareilles conditions, on ne pourrait expliquer un refus que par des influences étrangères occultes ou par un parti pris de nous tenir à l'écart dans toutes les éventualités. Dans l'une ou l'autre de ces deux hypothèses nous n'aurions aucune chance en nous maintenant sur le terrain des négociations et nous ne pourrions arriver à nos fins que par une action énergique aboutissant à nous assurer des garanties plus solides.

Aussi serais-je d'avis qu'il n'y aurait pas lieu d'entamer à cet égard des pourparlers d'un caractère officiel et de courir les chances d'un refus pour une demande aussi modérée. Je voudrais tenter de nous faire proposer par le Bey lui-même ce que nous sommes disposés à lui offrir. J'ai aujourd'hui les moyens de sonder à cet égard en toute sûreté le Bey et son Ministre et je pourrais au besoin les entretenir moi-même de cette idée comme m'étant absolument personnelle, exprimée à l'insu de Votre Excellence et inspirée par le seul désir de consolider, dans l'intérêt de la Tunisie, une situation qui a déjà été troublée et qui est toujours menacée par les rivalités étrangères. Un refus éprouvé dans ces conditions tout en nous éclairant sur les véritables dispositions du Bey ne saurait entraîner immédiatement de grandes conséquences.

Mais il serait utile pour ma gouverne que je pusse connaître les éventualités dans lesquelles notre droit d'occupation devrait s'exercer et en un mot toutes les conditions exigées par nous en échange des avantages que nous assurerions au Bey de Tunis.

Je ne verrais pas d'inconvénient à entamer ces négociations avant le départ de M. Wood, lors même qu'elles devraient avoir un caractère plus officiel. Il est en ce moment tout à fait discrédité dans l'esprit du Bey et il lui faudra quelque temps avant de se faire écouter de nouveau [2].

[1] Voir ci-dessus n° 337.

[2] Le 10 juin dans une dépêche n° 57, M. Roustan devait annoncer : «Le Gouvernement britannique vient de donner un successeur à M. Wood dans la personne de M. Reade, Consul à Smyrne et fils de l'ancien agent anglais à Tunis».

## 377.

M. TIBY, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Copenhague, 4 février 1879, 5 h., soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

Le Ministre d'Autriche a annoncé hier soir au baron de Rosenörn-Lehn, d'ordre de son Gouvernement, que le Cabinet de Vienne et le Cabinet de Berlin avaient conclu un arrangement en vertu duquel l'Autriche renonce à se prévaloir des droits dérivant pour elle de l'article V du Traité de Prague [1] au sujet de la *votation* éventuelle des populations du Slesvig nord et de leur rétrocession au Danemark. Cette communication a été faite à titre *confidentiel,* le Cabinet de Vienne ne se considérant pas comme lié vis-à-vis du Danemark du chef de l'article V.

Un télégramme du Ministre de Danemark à Vienne, arrivé dans la nuit, a confirmé cette nouvelle. M. de Falbe ajoute que l'arrangement austro-prussien doit être rendu public à Vienne aujourd'hui même.

Le Ministre d'Allemagne à Copenhague n'a jusqu'à présent été chargé d'aucune démarche à ce sujet auprès du Gouvernement danois.

Aucun indice n'avait fait prévoir ici ce nouvel incident qui cause une grande émotion à la Cour et au ministère des Affaires étrangères, et va impressionner vivement l'opinion publique.

L'arrangement conclu entre les Autrichiens et les Prussiens date, d'après ce que m'a dit le comte Kalnoky, du commencement d'octobre. Il serait donc antérieur à la décision du mariage de la Princesse Thyra, et mon collègue assure que sa conclusion a été inspirée par le seul intérêt qu'a l'Autriche de régler définitivement une question abandonnée en fait, mais pouvant néanmoins devenir gênante pour elle.

Il m'est assuré que la Russie et la Suède s'emploient en ce moment à Berlin en faveur du Danemark.

(1) Voir ci-dessous n° 378.

## 378.

### M. DE MOUŸ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 21. *Berlin, 5 février 1879.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 février; Dir. pol., 8 février.)

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte officiel du Traité conclu entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie [1] et annulant l'article V du Traité de Prague [2].

La publication d'un acte aussi grave et qui met un terme à la polémique engagée depuis plus de douze ans au sujet des districts du Nord du Slesvig est accompagnée dans la *Correspondance provinciale* de ce matin d'un article destiné à expliquer et à justifier la conduite du Gouvernement. Je crois devoir annexer également cet article à la présente dépêche. Ainsi que vous le verrez, la feuille semi-officielle se plaît à rejeter sur les prétentions excessives manifestées par le Danemark au cours des nombreuses négociations auxquelles le cinquième paragraphe du Traité de Prague a donné lieu l'impossibilité où se serait trouvé l'Empire d'exécuter l'engagement qu'il avait pris. Elle ajoute que le Gouvernement, en présence des protestations qui se reproduisaient chaque année, a dû enlever à ses adversaires une arme dont ils ne cessaient de se servir contre lui et qui était une menace dangereuse pour la politique prussienne et allemande. Elle fait remarquer, en outre, faisant allusion aux termes du préambule, que ce Traité est un témoignage significatif des sentiments d'amitié de l'Empereur d'Autriche et que le peuple prussien et allemand l'accueillera avec reconnaissance. En résumé, la *Correspondance provinciale* justifie le fait uniquement en démontrant qu'il est utile et opportun. Elle s'abstient d'ailleurs complètement (et dans l'état des choses, nous devons lui en savoir gré) de faire la moindre allusion au rôle que la France a joué dans les pourparlers relatifs à cet article V inspiré par les principes mêmes de notre politique et inséré pour donner à peu de frais quelque satisfaction aux stériles sympathies que nous avions manifestées en faveur du Danemark.

[1] Le 5 février 1879.

[2] L'article V du Traité de Prague du 25 août 1866 était ainsi conçu :

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche transfère à Sa Majesté le Roi de Prusse tous les droits acquis dans la Paix de Vienne du 30 octobre 1864 sur les duchés de Holstein et de Slesvig, avec la réserve que les populations des districts septentrionaux du Slesvig, si elles expriment le désir d'appartenir au Danemark, devront être cédées à cet Etat.

L'impression que produira cet acte en Europe sera certainement très profonde; je ne doute pas qu'il ne soit accueilli ici par tous les organes de la presse avec une joie sans mélange. Il y avait là un intérêt allemand et devant cette considération tout s'efface : il n'y a plus de partis. Libéraux et conservateurs approuveront avec cette tranquille assurance dans la négation du droit qui caractérise l'esprit germanique. Il y a là aussi la satisfaction d'une rancune et c'est une heureuse circonstance pour un peuple qui n'a jamais rien oublié. On n'a point pardonné ici au Danemark son attitude hostile en 1870, si timidement que se soient produites des velléités découragées par nos revers; on lui en a toujours voulu de la réélection constante du député Kryger dans le Slesvig et du refus de serment opposé tant de fois par cet homme politique; enfin le mariage récent qui a si maladroitement paru associer les réserves du Danemark aux revendications du Duc de Cumberland [1], les incidents qui ont signalé cette union à Copenhague ont ranimé et certainement aigri une malveillance qui datait de loin. Le Traité, sans doute, est daté du 11 octobre, mais, à ce moment, le projet de mariage était connu du Gouvernement Impérial; la date de la ratification n'est pas indiquée, et il se pourrait qu'elle fût postérieure à la réception de la députation hanovrienne à Copenhague. Quoi qu'il en soit, les alarmes que le Cabinet danois et la Cour d'Angleterre avaient conçues un peu tard se sont trouvées justifiées; le mécontentement marqué avec affectation à cette époque par le Cabinet Impérial n'avait-il pas pour principal objet de préparer les esprits à l'acte qui vient enfin d'être publié?

Je m'empresserai de faire connaître à Votre Excellence les commentaires dont le nouveau Traité sera l'objet dans la presse allemande non seulement au point de vue du Danemark et du Hanovre, mais encore de l'autre partie contractante, l'Autriche-Hongrie, à laquelle la *Correspondance provinciale* promet dès aujourd'hui une gratitude que le Cabinet de Vienne a eue sans doute en vue avec plus ou moins de liberté et de confiance.

[1] Voir ci-dessus n° 370.

## 379.

M. TIBY, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 11. Déchiffrement. *Copenhague, 6 février 1879.*

(*Reçu* : Dir. pol., 11 février.)

En l'absence de M. le baron de Rosenörn-Lehn, qui n'est pas venu hier au ministère des Affaires étrangères, j'ai tenu à voir M. Vedel.

Je l'ai trouvé très préoccupé de la révélation subite de l'accord intervenu entre la Prusse et l'Autriche, et il ne m'a pas dissimulé que le Gouvernement délibérait sur la conduite qu'il devait tenir. Le Danemark doit-il paraître ignorer le nouveau Traité conclu à Vienne? Est-il, au contraire, de son intérêt et de sa dignité de témoigner qu'il en prend souci et, dans ce cas, à quelle démarche lui convient-il de s'arrêter? Ce que le Gouvernement souhaiterait avant tout, c'est que le Cabinet de Berlin notifiât à Copenhague l'arrangement conclu avec l'Autriche; car il se trouverait ainsi autorisé à interroger à son tour la Prusse sur ses intentions définitives. Mais M. Vedel considère que la publication faite dans le *Reichsanzeiger* de Berlin ne permet guère de croire à une démarche de ce genre de la part du prince de Bismarck, et il s'attend à ce que l'Allemagne se renferme dans le silence vis-à-vis du Danemark. Il restera donc au Cabinet danois l'alternative de se taire ou de faire acte d'initiative. Si le Gouvernement se tait, m'a dit M. Vedel, ne paraîtra-t-il pas s'abandonner lui-même et comme consentant par avance à toutes les entreprises de l'Allemagne contre le Royaume? D'ailleurs il est bien douteux que le sentiment public en Danemark accepte une telle attitude de la part du Ministère. Des interpellations se produiront sans doute au Parlement, et les explications qui y seront échangées courront risque de blesser tout autant le Gouvernement et l'opinion en Allemagne. Si, au contraire, le Cabinet se décide à une démarche, de quelle nature doit être cette démarche? M. Vedel a examiné avec moi, dans un langage très confiant et qu'il m'a prié lui-même de considérer comme confidentiel, les diverses résolutions qui pourraient être adoptées. Il ne se fait aucune illusion sur les dispositions des diverses Puissances dans les circonstances actuelles et il n'attend, ni de Pétersbourg ni de Londres, aucun appui bien sérieux. Le Cabinet de Copenhague demanderait au Gouvernement allemand si le nouveau Traité conclu avec l'Autriche doit être considéré en Danemark comme impliquant un refus définitif de la Prusse de se prêter à toute négociation ultérieure sur la rétrocession des districts nord du Slesvig. En même temps, il donnerait communication aux Puissances de cette démarche.

M. Vedel ne fait pas difficulté d'admettre que cette tentative du Gouvernemen danois à Berlin y rencontrerait sans doute un accueil peu bienveillant, peut-être brutal. Mais ne vaut-il pas mieux témoigner de sa personnalité et mettre en évidence les dénis de justice dont on est la victime que de les souffrir en silence et d'habituer l'Europe à la décadence successive du Danemark ?

En rendant compte à Votre Excellence de cette conversation avec M. Vedel, je n'ai pas besoin d'ajouter que, tout en me prêtant à l'examen des diverses hypothèses que développait mon interlocuteur, j'ai eu soin de me tenir personnellement sur la réserve (1).

Deux Conseils des Ministres ont été tenus depuis avant-hier. Je sais de source certaine qu'on y a décidé en principe de ne pas laisser passer sans demande d'explications la publication du nouveau Traité de Vienne. J'espère être en mesure de prévenir Votre Excellence dès qu'une résolution définitive aura été prise.

## 380.

M. DE MOUŸ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 24. *Berlin, 8 février 1879.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 février.)

[Notification de l'élection de M. Grévy à la Présidence de la République.]

M. de Bülow a saisi cette occasion pour me dire que le prince de Hohenlohe avait emporté la meilleure impression de ses entretiens avec le Président de la République et avait marqué dans les rapports qu'il a écrits au Gouvernement Impérial « les sentiments de haute estime et de parfaite confiance que les paroles si sages et si pacifiques de M. Grévy lui ont inspirés. » Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a fait allusion ensuite à la question des lettres de créance, et m'a déclaré que son Gouvernement avait été heureux de la régler selon notre désir; il a ajouté que le prince de Bismarck avait en outre voulu donner en cette circonstance un témoignage de ses sentiments envers Votre Excellence et du bon souvenir qu'il avait gardé de votre séjour à Berlin (2).

(1) Cf. sur les conversations de M. Tiby, A. F. Krieger, *Dagbœger*, t. VII, p. 96-99.

(2) Contrairement au précédent de 1873 (Cf. *Doc. dipl.*, 1re série, t. I, pièces nos 209, 212, 213), à la suite du changement dans la personne du Président de la République, l'Ambassadeur de France à Berlin n'avait pas eu à présenter de nouvelles lettres de créances. Cf. la circulaire de M. de Bülow aux Ministres de Prusse à Munich, Dresde, Stuttgart et Carlsruhe sur la question du protocole à suivre à l'occasion de l'élection de M. Grévy à la Présidence de la République, *Die Grosse Politik*, t. III, n° 658; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, n° 450.

Au bal de la Cour qui a eu lieu avant-hier, l'Empereur et le Prince Impérial m'ont fait l'accueil le plus bienveillant et l'Empereur m'a complimenté en quelques mots sur l'heureuse issue des événements de France. Le comte de Stolberg, suppléant du Chancelier de l'Empire, m'a entretenu assez longuement de la situation présente; sans entrer dans des développements qui sont réservés exclusivement à l'Ambassadeur lors de son prochain retour, j'ai fait ressortir auprès de mon interlocuteur le caractère régulier des faits, l'adhésion qu'ils ont reçue de la France entière, et les sentiments modérés et conservateurs du Gouvernement. M. de Stolberg s'est associé avec beaucoup de bonne grâce à ces considérations et a ajouté que tout ce qu'il savait et entendait dire de M. le Président de la République était de nature à inspirer en effet la plus grande confiance. Le langage du Corps diplomatique témoigne également des meilleures dispositions.

## 381.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. ROUSTAN, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS.

D. Très confidentielle. *Paris, 11 février 1879.*

J'ai reçu les lettres confidentielles que vous m'avez adressées en date des 21, 28 et 30 janvier (1) et je vais y répondre en m'attachant principalement à celle du 21.

Je vous avais fait connaître en termes généraux par une dépêche du 14 (2) l'ordre d'idées où je me plaçais pour rechercher les garanties qui nous sont devenues nécessaires en Tunisie en présence des changements survenus dans le courant de l'année dernière en Orient.

Vous avez été d'avis que ces indications pouvaient servir de base à une négociation dont vous envisagiez le succès comme possible, surtout après l'incident qui nous a obligés à faire sentir au Bey notre ferme volonté de maintenir et d'étendre notre influence à Tunis.

Il vous a paru plus récemment qu'une influence rivale qui s'est accentuée depuis quelques jours pouvait gêner notre action et fournir un point d'appui aux résistances du Bey. Mais vous n'y avez vu qu'un motif de plus de mettre promptement en œuvre les moyens que nous aurions de la contrebalancer et de donner un fondement plus solide à notre prépondérance dans la Tunisie. Tout en regardant la tâche comme moins facile qu'elle ne l'était immédiate-

(1) Voir ci-dessus n° 376. Les lettres des 28 et 30 janvier se rapportent à l'attitude de l'Italie en Tunisie. — (2) Voir ci-dessus n° 375.

ment après la solution du différend provoqué par l'affaire Sancy, vous n'avez pas cessé de penser qu'il serait possible et opportun d'entamer des pourparlers avec le Bey en vue d'une entente définitive conçue dans les données que je vous ai indiquées.

Vous avez d'ailleurs exprimé l'opinion que ces pourparlers ne devraient pas prendre tout d'abord un caractère officiel, ni même être engagés au nom du Gouvernement. Vous voudriez tenter, avez-vous dit, de vous faire proposer par le Bey lui-même ce que nous sommes disposés à lui offrir. Vous avez le moyen de sonder en toute sûreté les dispositions de Son Altesse aussi bien que celles de son Ministre et vous pourriez au besoin les entretenir de nos idées comme émanant de votre seule initiative.

J'approuve cette manière de procéder et je crois que, suivie avec une grande prudence, elle peut nous aider à conduire sans danger les choses jusqu'au point où nous aurions à décider si nous devons ou non vous donner pouvoir d'agir officiellement. Pour vous dire toute ma pensée, sans aucun détour, il est essentiel que, dans toute cette première phase des négociations, votre action conserve un caractère purement personnel et que, suivant ce que conseilleraient les circonstances, mon Département puisse ratifier vos démarches ou au contraire dégager entièrement sa responsabilité. Je compte pour remplir cette mission sur votre esprit de dévouement et de patriotisme comme vous pouvez compter de votre côté sur la justice que je rendrai à vos efforts, dussent-ils n'être pas immédiatement couronnés de succès.

Ma dépêche du 14 janvier [1] renferme les données principales de la négociation. Je les ai libellées sous la forme d'un Traité que je vous envoie ci-inclus. Vous y trouverez un thème de discussion plutôt qu'une proposition contenant notre pensée tout entière et je dois ajouter que cet aperçu de nos vues ne serait dans mon intention qu'un minimum. Mais c'est seulement au cours des pourparlers et lorsque vous connaîtrez exactement les dispositions du Bey que nous serons en mesure de nous rendre compte des stipulations complémentaires que nous pourrions suggérer ou réclamer pour mieux définir notre rôle dans la Régence. Quant à présent, je le répète, vous devez vous en tenir aux indications générales qui ressortent du projet ci-inclus, en ayant soin de bien établir, ainsi qu'il est convenu, que vous agissez uniquement d'après vos inspirations personnelles [2].

[1] Voir ci-dessus n° 375. — [2] Dépêche de la main de M. Desprez, Directeur des Affaires politiques.

## Annexe.

### Projet de Traité, envoyé à M. Roustan, le 11 février 1879 (1).

Le Gouvernement de la République française et celui de Son Altesse le Bey de Tunis, désirant resserrer et affermir leurs relations d'amitié et de voisinage et voulant se prémunir contre les effets de l'état actuel des pays du Levant, ont résolu de conclure à cette fin une convention.

Le Président de la République française a en conséquence désigné pour son Plénipotentiaire M. X... qui est tombé d'accord avec Son Altesse le Bey sur les stipulations suivantes :

#### Article premier.

Son Altesse le Bey de Tunis s'engage envers la France à ne céder et à ne permettre à aucune Puissance étrangère d'occuper soit une partie du territoire soit un port appartenant à la Régence.

Dans le cas où une ouverture, proposition ou demande ayant pour objet d'obtenir la cession ou l'occupation d'un point quelconque de la Régence serait faite au Gouvernement tunisien, Son Altesse le Bey s'engage à en informer immédiatement le Gouvernement de la République française.

Le Gouvernement de la République prend de son côté l'engagement de prêter son appui à Son Altesse contre tout danger pouvant soit menacer Son Altesse Mohammed-Es-Sadock ou sa dynastie, soit compromettre la sécurité de la Régence.

#### Art. II.

Pour faciliter au Gouvernement de la République française l'accomplissement des obligations qu'il assume par l'article précédent Son Altesse consent à ce que, dans le cas où la sécurité de la Régence ou de la dynastie actuellement régnante serait menacée par un danger intérieur ou extérieur, le Président de la République française fasse occuper un ou plusieurs points qui seraient jugés nécessaires, tels notamment que les îles de la Galite et de Tabarque, la Baie de Bizerte, le cap Favine, le cap Bon, l'île et rade de Djerba.

#### Art. III.

Son Altesse le Bey s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans en avoir donné connaissance au Gouvernement de la République française et sans s'être entendu préalablement avec lui.

(1) En tête de cette pièce figurent (de la main de M. Desprez) les mots : « 2me projet, octobre 1878 ». Le premier projet d'août 1878 (Voir ci-dessus nos 375 et 376) ne figure pas dans les Archives des Affaires étrangères.

ART. IV.

Les agents diplomatiques et consulaires de France en pays étranger seront chargés de la protection des intérêts et des nationaux tunisiens.

Le Gouvernement français et le Gouvernement tunisien s'entendront ultérieurement pour la conclusion d'une union douanière entre la Régence et l'Algérie.

ART. V.

Le Gouvernement de la République sera représenté auprès de Son Altesse le Bey par un Ministre Résident qui veillera à l'exécution du présent acte et qui sera l'intermédiaire des rapports du Gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires administratives communes aux deux pays.

## 382.

M. DE VOGÜÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 14. *Vienne, 14 février 1879.*

[Le Traité austro-allemand supprimant l'article V du traité de Prague et l'opinion. Déclaration du comte Andrassy à ce sujet.]

«La clause du Traité de Prague relative aux populations du Slesvig n'a jamais été exécutée jusqu'ici et ce n'est pas l'Autriche qui pourrait en réclamer l'exécution, car elle repose sur des principes qui sont trop contraires aux intérêts de la Monarchie pour qu'aucun Ministère austro-hongrois puisse les adopter. Laisser tacitement prescrire un article portant la signature de deux grandes Puissances est incompatible avec leur dignité; souffrir que l'une des deux le modifie ou l'abroge sans le consentement de l'autre est inadmissible. Il n'y avait donc qu'une seule manière convenable de procéder, c'était de s'entendre pour faire disparaître, d'un commun accord, une stipulation qui froissait l'amour-propre d'un des contractants et les intérêts de l'autre. L'entente était d'autant plus facile que les relations entre les deux Gouvernements sont excellentes et qu'il nous a été agréable d'en donner une preuve évidente. Tous les commentaires qui ont circulé au sujet du Traité qui a été conclu sont de pures inventions. L'acte a été signé le 11 octobre à une époque où le mariage du Duc de Cumberland était inconnu et où la chute du Maréchal de Mac-Mahon n'était pas à prévoir. Nous n'avons donc eu en vue ni le Danemark, ni la France; nous ne nous sommes préoccupés que de nos propres intérêts. Celui de la Prusse est évident, le nôtre ne l'est pas moins. Nous avons le

plus grand avantage à faire disparaître d'un Traité qui nous lie un principe qui est incompatible avec l'essence même de la Monarchie austro-hongroise, il n'y a pas un seul des pays qui nous entourent qui n'ait sur notre territoire des populations similaires, et, à l'exception du Hongrois, presque toutes les langues en usage sur notre sol sont parlées par l'un ou l'autre de nos voisins. Si nous admettons que la linguistique, la nationalité et le vœu des populations exprimé par le suffrage universel soient la base de la répartition des territoires et du tracé des frontières, nous posons un principe dont la conséquence rigoureuse serait, ou que nous annexions nos voisins, ou que nous leur cédions les trois quarts de notre territoire, deux hypothèses également inadmissibles et absurdes; nous gagnons donc à rayer ce principe d'un acte signé par nous. Quant aux Danois eux-mêmes, il vaut mieux pour eux être laissés en tête-à-tête avec l'Allemagne; le jour où le Cabinet de Berlin sera assuré de n'être exposé ni à une intervention étrangère, ni à une pression du dehors, il se montrera beaucoup plus accommodant et j'ai lieu de penser que le Gouvernement danois obtiendra directement de lui des satisfactions suffisantes. »

Je vous transmets ces explications, Monsieur le Ministre, telles qu'elles m'ont été données; je ne saurais en garantir l'absolue sincérité. Sans tomber dans les exagérations que je vous signalais au début de ce rapport, il m'est difficile de penser qu'en signant un Traité peu généreux pour une petite Puissance et peu courtois pour une grande, le comte Andrassy n'ait poursuivi que des satisfactions théoriques; il est permis de croire qu'en donnant une aussi grande publicité au témoignage éclatant de son entente avec l'Allemagne, il a voulu montrer où était sa force et, selon le mot d'un des Ministres autrichiens qui m'a été fidèlement rapporté : « Indiquer à l'Est et à l'Ouest qu'il savait où trouver un appui éventuel, d'un côté contre les dangers panslavistes, de l'autre contre les dangers révolutionnaires. »

## 383.

LE GÉNÉRAL LE FLÒ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 10. *Pétersbourg, 15 février 1879.*
(*Reçu :* Dir. pol., 24 février.)

L'abrogation de l'article V du Traité de Prague, résultant d'une convention entre l'Autriche et l'Allemagne [1], a produit en Russie une très vive impression. Les négociations entre les deux pays en avaient été, paraît-il, conduites

[1] Voir ci-dessus n° 378.

assez secrètement pour qu'elles ne fussent même pas soupçonnées par le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Le Gouvernement danois mieux informé avait cependant, à plusieurs reprises, manifesté des inquiétudes à cet égard, mais le prince Gortchakoff avait toujours repoussé ces ouvertures, se refusant à penser qu'un acte de cette nature pût être conçu et exécuté à son insu et en dehors du reste de l'Europe. C'est donc avec une très grande surprise que la nouvelle en a été reçue. Le dépit a été profond, et un membre de la famille impériale, avec qui je me suis rencontré ces jours derniers, s'en est exprimé avec moi dans les termes d'une extrême vivacité. « C'est un odieux escamotage, m'a-t-il dit, en tout, du reste, digne du prince de Bismarck et de son nouveau satellite et vassal, M. le comte Andrassy ». Je ne rappelle que les paroles les plus douces.

On a pensé assez naturellement que ce dernier trait de la politique prussienne devait avoir été provoqué par la mauvaise humeur causée par le mariage du Duc de Cumberland avec la Princesse Thyra, et qu'il en était ainsi comme une sorte de revanche; on s'est mépris à cet égard, les négociations qui ont eu pour résultat la fâcheuse convention qui irrite si fort étaient entamées depuis le mois d'octobre, et le prince de Bismarck n'a fait que saisir l'occasion du mariage, assez impolitique, il faut l'avouer, du mois de décembre [1] pour lancer l'affaire. L'Autriche a sa large part dans la mauvaise humeur qu'elle provoque.

On ne saurait dire cependant que l'abrogation de ce fameux article V qui a excité, en son temps, tant de passion, présente en elle-même une gravité réelle et qui pût être imprévue; depuis longtemps, il était lettre morte; l'Autriche ne lui faisait plus l'honneur de s'en occuper, et, pour le Danemark lui-même, il était devenu un fait accompli qui ne laissait aucun espoir de revendication sérieuse; son maintien pouvait être encore ainsi une question d'amour-propre pour le Cabinet de Copenhague rien de plus; tandis que sa disparition du Traité est un témoignage de plus de l'indifférence de l'Europe pour les intérêts de ce vaillant petit pays.

Mais la Convention austro-allemande a une plus haute portée; elle marque le point de départ d'une phase nouvelle dans la situation de l'Europe, elle signifie que la célèbre alliance des Trois Empereurs, qui n'a jamais reposé, selon moi, que sur des équivoques, mes dépêches en font foi, que cette triple alliance, dis-je, a cessé d'exister et qu'elle a fait place à une alliance intime à deux, entre l'Allemagne et l'Autriche, en dehors de la France et de la Russie, qui restent désormais isolées, chacune de son côté, tandis qu'entre elles deux et au centre de l'Europe vient de se constituer une nouvelle Puissance colossale et à deux également, et également menaçante pour la France et la Russie.

(1) Voir ci-dessus n° 370.

Les conséquences d'une pareille situation, toute nouvelle et qui était cependant à prévoir, se déduisent d'elles-mêmes et je me borne à la signaler à Votre Excellence, ajoutant qu'elle a frappé ici les hommes d'État et que les réflexions qu'elle leur inspire sont très noires.

P. S. Vendredi soir. Très confidentiel.

L'Ambassadeur d'Autriche [1] que je viens de voir m'a, à mon grand étonnement, fait au sujet de la convention mentionnée dans cette dépêche, et en les appliquant à la Russie, des réflexions absolument analogues à celles que j'ai présentées moi-même. « Il n'y a pas à s'y méprendre, m'a-t-il dit, cette convention signale un rapprochement intime entre l'Autriche et l'Allemagne, en dehors de la Russie et contre elle. Il n'en a pas coûté à l'Autriche de faire abandon à l'Allemagne d'un article suranné, mais cet article tenait beaucoup à cœur à M. de Bismarck et le comte Andrassy n'est pas homme à l'avoir livré gratuitement. Au prix de quelle concession y a-t-il consenti? voilà ce que j'ignore. »

La vallée du Vardar, son chemin de fer et Salonique pourraient être les termes de la réponse à cette question. Mais une concession si séduisante peut n'être pas sans danger et cacher un piège. Le prince de Bismarck voit de loin, et ce pas en avant de l'Autriche vers la mer Egée pourrait être le premier pas d'une transformation de cette Puissance encore aujourd'hui européenne en une Puissance purement orientale, qui aurait pour conséquences la perte de ses provinces européennes d'abord et, dans un avenir qui ne serait pas éloigné, la guerre avec la Russie.

## 384.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 21 février 1879, 2 h. 59, soir.*

(*Reçu* : 4 h. 30, soir.)

L'Empereur, l'Impératrice, la Cour et le monde politique m'ont fait hier au bal du Palais un accueil chaleureux qui a été très remarqué dans les circonstances actuelles; le langage qui m'a été tenu par le Souverain et les Ministres est des plus satisfaisants et la note générale est celle de la confiance dans la droiture et la fermeté de M. Grévy et dans la vôtre. « Soyez deux fois le bienvenu, m'a dit l'Empereur en m'abordant, votre retour nous apporte la

[1] M. de Langenau.

sécurité; car nous savons que vous avez lié votre sort à celui de M. Waddington et que ni lui ni vous ne resteriez aux affaires si elles prenaient une couleur dont nous aurions à nous inquiéter; nous comptons sur le caractère loyal de M. Waddington. Nous y trouvons une garantie de sécurité, mais recommandez lui d'être ferme dans la dangereuse question de l'amnistie (1) qui nous préoccupe tous.»

Nous devons en grande partie, m'a dit M. de Bülow, ces bonnes dispositions du Souverain au prince de Hohenlohe qui a su, par ses dépêches, calmer la première et vive émotion éprouvée par l'Empereur lors de la retraite du Maréchal de Mac-Mahon et lui inspirer confiance dans notre nouvel ordre de choses.

Le Corps diplomatique et la société ont été frappés d'un témoignage aussi exceptionnel de bon accueil que m'a fait l'Empereur qui, contrairement à son habitude de ne porter chez lui que des décorations allemandes, avait revêtu à mon intention la Grand Croix de la Légion d'honneur.

Je vous rendrai compte demain par le courrier anglais de mes entretiens sur nos derniers événements avec Leurs Majestés et avec M. de Bülow. Le prince de Bismarck (2) m'a fait exprimer hier sa satisfaction de mon retour et son désir de me voir à son premier jour libre.

## 385.

### M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères, à M. Godeaux, Consul général de France au Caire.

T. *Paris, 21 février 1879, 8 h. 45 soir.*

J'ai reçu votre télégramme d'hier soir (3). Vous direz de ma part à M. de Blignières que j'approuve son intention de conserver son portefeuille, et que je l'engage formellement à y persévérer.

(1) Un projet d'amnistie partielle en faveur des individus condamnés pour faits relatifs à l'insurrection de 1871 avait été déposé le 11 février sur le bureau de la Chambre des députés par les Ministres de la Justice et de l'Intérieur.

(2) Dans un télégramme du 25 février, 5 h. 48 du soir, M. de Saint-Vallier annonçait avoir eu avec le prince de Bismarck un entretien «très affectueux de deux heures». Il a été des plus explicites dans ses «assurances de sympathie et de concours à notre Gouvernement.»

(3) Dans des télégrammes antérieurs, M. Godeaux avait annoncé qu'à la suite d'une manifestation d'officiers indigènes en demi-solde, le Cabinet Nubar Pacha avait démissionné. Le Khédive avait décidé de présider désormais le Conseil des Ministres. M. Godeaux ajoutait que son collègue anglais et lui avaient engagé MM. Wilson et de Blignières, les deux Ministres britannique et français, à conserver leurs portefeuilles.

Vous ferez savoir au Khédive que les Gouvernements français et anglais sont décidés à agir d'accord en tout ce qui concerne l'Egypte. Ils ne sauraient se prêter à aucune modification de principe dans les arrangements politiques et financiers récemment sanctionnés par le Khédive. La démission de Nubar Pacha n'a à leurs yeux que la valeur d'une question de personne et ne peut impliquer un changement de système.

J'approuve la conduite que vous avez tenue pendant cet incident, mais je ne pourrai bien en apprécier la portée, ni vous donner des instructions détaillées, qu'après avoir reçu votre rapport sur les causes réelles et intimes de la crise. Je vous prie de me l'adresser sans retard par le télégraphe. Les ordres sont donnés pour l'envoi d'un bâtiment de guerre à Alexandrie. Le Gouvernement anglais va faire de même, et il envoie à M. Vivian des instructions identiques à celles que je vous adresse. Vous aurez donc à vous concerter avec votre collègue d'Angleterre et à agir ensemble.

## 386.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 25 février 1879.*

Dans l'entretien dont je vous ai rendu compte par ma précédente dépêche télégraphique [1], le prince de Bismarck m'a prié de vous exprimer son vif désir d'avoir une entrevue avec le général Chanzy [2] à son passage ici; il m'a développé les motifs politiques pour lesquels il y tient en ajoutant : « Dites à M. Waddington qu'il m'a trouvé fidèle à ma parole de lui être favorable quand je le pourrais; à mon tour, je lui demande un service, c'est que le général Chanzy dîne chez moi en traversant Berlin ».

Ignorant si le général est sur le point de partir j'ai cru utile de vous avertir par le télégraphe; je vous donnerai le détail et les motifs dans un compte rendu de l'entretien d'aujourd'hui.

[1] Voir ci-dessus n° 384, note 2.

[2] Nommé Ambassadeur à Saint-Pétersbourg en remplacement du général Le Flô qui avait donné sa démission le 4 février.

## 387.

### M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL), À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 183. *Rome, 28 février 1879.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mars; Dir. pol., 4 mars.)

L'Ambassadeur d'Angleterre a eu dernièrement plusieurs entrevues avec M. Depretis. Je crois savoir que les affaires d'Egypte ont été le sujet de leur entretien. Sans avoir reçu d'instructions de son Gouvernement, mais se fondant sur les dépêches du Consul d'Angleterre en Egypte, qui lui ont été communiquées par le télégraphe, Sir A. Paget a cru devoir prendre sur lui d'appeler l'attention de M. Depretis sur ce qui a été dit des influences italiennes auprès du Khédive. M. Depretis a assuré Sir A. Paget que l'Italie n'avait nullement l'intention de se mettre en travers de la politique suivie par l'Angleterre et par la France sur les bords du Nil. Cependant le comte Tornielli, qui paraît avoir des vues particulières sur la direction de la politique italienne et qui siège plus souvent au ministère des Affaires étrangères que M. Depretis, retenu par les discussions de la Chambre et par les soins du ministère de l'Intérieur, a dit à l'Ambassadeur d'Angleterre que le Gouvernement italien avait fait savoir au Khédive qu'il prenait acte des déclarations par lesquelles le Vice-Roi s'était engagé à rétablir le bon ordre si on lui rendait sa liberté de gouvernement et qu'il maintenait son ancienne prétention [1] d'obtenir un portefeuille égyptien, s'il y avait un remaniement ministériel. Dans une seconde conversation que Sir A. Paget a eue hier avec M. Depretis, le Président du Conseil lui a renouvelé l'assurance que l'Italie n'entendait contrecarrer en rien la politique anglaise et française et que, pour éviter tout malentendu, il ferait rédiger lui-même de nouvelles instructions dans ce sens pour être envoyées à l'agent italien en Egypte. Ces renseignements m'ont été donnés confidentiellement et c'est à ce titre que je les transmets à Votre Excellence.

Les affaires d'Albanie continuent à préoccuper le Gouvernement italien et particulièrement le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. De là vient probablement le peu d'empressement que l'on paraît mettre ici à appuyer les aspirations de la Grèce dans l'affaire de la rectification des frontières. M. de Gubernatis, le nouveau Consul d'Italie à Preveza, a écrit que la

[1] Voir ci-dessus n° 348.

population albanaise de l'Epire ne se soumettrait pas sans résistance au joug hellène. Le comte Tornielli prévoit la possibilité d'un soulèvement. Il redoute que l'Autriche n'en prenne occasion pour mettre la main dans les affaires d'Albanie. S'il est vrai que l'Empire austro-hongrois veut étendre sa domination ou son influence jusque sur les bords de la Mer Egée, l'Italie s'y résignera difficilement.

## 388.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 45. Confidentielle. *Berlin, 3 mars 1879.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 janvier.)

Les vives et patriotiques inquiétudes que nous avaient fait concevoir il y a un an [1] les manœuvres des Alsaciens-Lorrains du parti dit « autonomiste » ont repris, depuis quelques jours, leur raison d'être. Votre Excellence se souvient que les individus dont le vœu serait de faire disparaître de nos anciennes provinces les sympathies françaises qui y subsistent avaient espéré trouver un moyen de réaliser leurs vues intéressées en leurrant les populations d'un masque trompeur d'autonomie par la constitution de l'Alsace-Lorraine en apanage pour le Prince de la Couronne, appelé dès lors à résider fréquemment à Strasbourg et à y tenir une Cour. Ces projets, qui avaient trouvé un bon accueil chez le Prince Royal et chez la Princesse, n'avaient pas rencontré la même faveur chez l'Empereur ni chez l'Impératrice et le Chancelier s'y était montré hostile; ils n'étaient cependant pas abandonnés par les ennemis de la France en Alsace-Lorraine, qui multipliaient à Berlin leurs efforts et leurs démarches lorsque l'attentat de Hödel, survenu le 11 mai et suivi de si près de celui de Nobiling, vint exciter des préoccupations en présence desquelles MM. Schneegans, Bulach et autres ont dû, momentanément du moins, renoncer à leurs plans.

L'entier rétablissement de l'Empereur, son impatience de supporter une immixtion quelconque dans les affaires de la part de son fils depuis le jour où il les lui a reprises, les froissements fréquents entre l'Impératrice et sa belle-fille, de nombreux motifs d'intérieur, en un mot, ont rendu cette année la Cour plus favorable à une combinaison dont le résultat serait de permettre au Prince de la Couronne d'occuper son activité et de s'accoutumer à l'exercice du Gouvernement sans empiéter sur les pouvoirs du Souverain; le Prince et

[1] Voir ci-dessus n° 299.

la Princesse en sont venus à souhaiter plus vivement encore que l'an passé la réalisation de ce projet, et l'Empereur paraît y incliner également. Aussi, les trois députés *autonomistes*, MM. Schneegans, North et Rack, qui viennent de reprendre leurs démarches de l'an passé, ont-ils reçu en haut lieu un accueil de nature à les encourager; ils ont aussitôt cherché à se concilier également le prince de Bismarck et ont eu avec lui dans le courant de la semaine dernière plusieurs entrevues dont le retentissement a été considérable dans toute l'Allemagne; il y a lieu de craindre qu'ils n'aient trop bien réussi à convaincre le Chancelier, car, depuis huit jours, la presse tout entière, les journaux officieux en première ligne, font une campagne suivie en faveur d'une réorganisation de l'Alsace-Lorraine en État relevant *directement* de l'Empereur sous l'administration du Prince royal, investi des pouvoirs les plus étendus, avec le titre de Lieutenant de l'Empereur.

M. Schneegans et ses deux collègues, successivement invités ces jours derniers chez l'Empereur, le Prince royal et le Chancelier, ont chaleureusement plaidé leur thèse et démontré que le seul moyen pour le Gouvernement allemand d'apaiser les regrets et de se concilier les esprits en Alsace-Lorraine serait de doter la province d'une sorte d'autonomie en lui accordant une administration séparée, une représentation locale chargée de régler toutes les questions particulières au pays lui-même, qui demeurerait rattaché à l'Empire par le lien personnel direct envers le Souverain, l'envoi de délégués au Bundesrath et de députés au Reichstag, la participation aux charges financières générales, le service militaire dans l'armée impériale et qui serait placé sous l'autorité immédiate du Prince de la Couronne, dont la présence fréquente à Strasbourg satisferait et flatterait les habitants en leur donnant à la fois le prestige d'une Cour, d'une capitale, et l'illusion d'une indépendance apparente. L'Empereur s'assurerait ainsi l'attachement et la fidélité de ses nouveaux sujets qui cesseraient dès lors de tourner leurs regards vers leur ancienne patrie pour laquelle jusqu'ici leur sympathie, on ne peut se le dissimuler, est demeurée très vive.

Tout cet exposé est trop conforme à la réalité des choses et répond trop bien aux préoccupations du Gouvernement pour ne pas appeler sa plus sérieuse attention. Le Chancelier comme je le disais plus haut, semble être entré dans cet ordre d'idées, si j'en juge par le langage de la presse officieuse qui ne parlerait pas comme elle le fait sans des ordres bien précis; de plus, il paraît certain que le prince de Bismarck a encouragé et facilité les pourparlers qui viennent d'avoir lieu entre les trois députés autonomistes alsaciens et les hommes importants du parti national libéral, pourparlers à la suite desquels un accord s'est fait en vue d'une proposition à soumettre au Reichstag dans l'une de ses plus prochaines séances. La proposition est ainsi conçue :

« *Que le Reichstag veuille décider qu'il y a lieu d'inviter le Chancelier de l'Empire*

*à faire en sorte que l'Alsace-Lorraine soit pourvue d'un gouvernement autonome résidant dans le pays*». Elle sera votée à une majorité considérable, peut-être même à la presque unanimité du Parlement. On s'occupera aussitôt de la mise en vigueur du nouvel état de choses, et, dans ce but, les auteurs du Projet présenteront quatre propositions subsidiaires :

« 1° Offrir au Prince de la Couronne le Gouvernement de l'Alsace-Lorraine avec le titre de Statthalter ou de Lieutenant de l'Empereur. »

Cette première motion ne paraît pas devoir être combattue.

« 2° Doter le pays d'une organisation constitutionnelle. »

« 3° Transférer de Berlin à Strasbourg le siège de l'administration centrale de l'Alsace-Lorraine. »

Ces deux points étant, assure-t-on, admis par le Chancelier qui se réserve, bien entendu, le soin de préparer la constitution à octroyer, ne soulèveront aucune contestation au Reichstag.

« 4° Donner à l'Alsace-Lorraine une représentation au Conseil de l'Empire. » (*Bundesrath.*)

Cette dernière question donnera assurément lieu à des discussions très animées, car son adoption aurait pour résultat de renverser absolument, au préjudice des petits États, la proportion des voix d'États dans le Conseil d'Empire, telle qu'elle a été réglée et établie en 1872 lors du vote définitif de la Constitution de l'Empire, après des débats et des négociations dont on n'a oublié ni la longueur, ni la vivacité. En effet, d'après le chiffre de sa population, l'Alsace-Lorraine aurait droit à trois voix au *Bundesrath;* ces trois voix, représentant un pays d'Empire dépendant directement de l'Empereur, seraient acquises au Gouvernement dans toutes les questions où il aurait à combattre les résistances des petits États; elles seraient un renfort ajouté aux voix de la Prusse, du Hanovre et des autres pays de la Couronne, et elles constitueraient pour la Chancellerie Impériale une majorité assurée, mettant à néant le veto des quatorze suffrages auquel les petits États allemands attachent un si grand prix, et qu'ils regardent comme la dernière garantie de leur indépendance. Il faut donc s'attendre, de leur part, à une résistance désespérée au Bundesrath, au Reichstag, et dans les Parlements locaux. Par contre, le Chancelier et le ministère s'efforceront naturellement de faire adopter une disposition destinée à les affranchir du seul frein, si peu incommode qu'il soit, dont la Constitution de l'Empire eût armé les petits confédérés contre le pouvoir prussien. Il est donc à présumer qu'en dernière analyse et après un concert plus ou moins nourri de plaintes et de réclamations de la part des États secondaires, cette quatrième clause sera votée comme les trois autres. On ne tardera pas alors à mettre en vigueur la nouvelle organisation; le Prince Royal recevra des députations du *Landesausschuss* et des Conseils généraux et municipaux

de l'Alsace-Lorraine qui viendront lui demander solennellement de faire, suivant la formule consacrée, le bonheur du pays; il s'y déclarera disposé et promettra de gouverner conformément à la nouvelle Constitution octroyée par son père à ses fidèles sujets d'Alsace-Lorraine. Enthousiasme des députations, démarches de reconnaissance de leur part près de l'Empereur et du Chancelier, adresses de remerciements, promenées, provoquées, votées dans le pays et solennellement apportées ici; mise en scène considérable, exploitation habile des adresses et des députations, ainsi que de manifestations plus ou moins spontanées pour chercher à convaincre l'Allemagne et même l'Europe que c'en est fait des regrets et des résistances de l'Alsace-Lorraine, et que, désormais, les cœurs y sont conquis comme le sol, grâce à la magnanimité de l'Empereur et aux sympathies personnelles qu'a su immédiatement grouper autour de lui le Prince de la Couronne. Le Prince, en effet, ne tarderait pas à se rendre en Alsace-Lorraine, où sa bonne grâce naturelle, son désir visible d'être aimable, sa bonté très réelle, d'heureuses *improvisations* (bien étudiées à l'avance), des largesses distribuées sans compter et surtout les efforts et les manœuvres des partisans de l'Allemagne assureront le succès de son voyage. Il passera quelque temps à Strasbourg; la Princesse Royale l'y rejoindra; ils y donneront quelques fêtes, tandis que la presse officieuse s'attachera à faire comprendre aux Alsaciens que Strasbourg est devenue une capitale, ayant sa Cour et son Gouvernement, et qu'il en résulte pour l'Alsace-Lorraine une situation d'indépendance et d'autonomie dont elle doit se trouver profondément heureuse et désormais attachée par les liens sacrés de la reconnaissance à un Souverain, à un Gouvernement, qui l'ont dotée d'une organisation aussi libérale que satisfaisante. Puis, pour achever d'appliquer la nouvelle Constitution et mériter de plus en plus les bénédictions des populations, on nommera un Ministre d'Alsace-Lorraine, ce qui sera facile, du reste, puisqu'on a aujourd'hui un Sous-Secrétaire d'État spécial à la province, M. Herzog; on lui donnera le rang et le titre de Ministre, à charge de résider à Strasbourg, ce qui sera pour lui une cause d'accroissement de pouvoir et d'augmentation de traitement; il sera donc fort empressé d'y aller avec ses bureaux, ses employés, tout le personnel qui fonctionne aujourd'hui, et il appliquera sur place les idées et les principes dont il prescrivait de loin la mise à exécution; rien d'ailleurs n'y sera modifié dans le fond; tout au plus consentira-t-on parfois à quelques rares atténuations de forme destinées à éblouir le public, mais le fonctionnarisme prussien continuera à régenter les populations avec la raideur pédante et gourmée qui le rend vite et partout antipathique; le Prince, bien entendu, ne s'occupera guère d'affaires et en laissera généralement la conduite au Ministre spécial, qui, d'ailleurs, recevra de lui ses pleins pouvoirs pour tout le temps que Son Altesse Impériale passera hors d'Alsace, c'est-à-dire les trois quarts de l'année; car, d'après ce que l'on

assure, l'héritier de l'Empire et la Princesse ne feraient annuellement à Strasbourg que deux ou trois séjours assez courts, marqués par des fêtes brillantes.

Enfin, lorsque les choses seront entrées en plein fonctionnement, les Alsaciens-Lorrains, qui se seront laissé prendre à ces belles et trompeuses apparences d'autonomie et de liberté, commenceront à comprendre qu'on les a joués et que toute la comédie n'a eu d'autre but ni d'autre effet que de river plus étroitement leurs chaînes et d'affaiblir la résistance en semant parmi eux la division.

## 389.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 49. Confidentiel. *Berlin, 6 mars 1879.*

(*Reçu* : Dir. pol., 11 mars.)

[Confidences de Lord Russell et de M. de Quaade sur l'affaire de l'abrogation de l'article V du Traité de Prague.]

Lord Odo Russell avait reçu de Sa Majesté la Reine Victoria et de Son Altesse Royale le Prince de Galles la mission particulière de chercher à savoir ce que la Cour de Copenhague pouvait avoir à redouter, et de s'efforcer de calmer les ressentiments du Cabinet de Berlin; il m'avait fait part alors de ses premiers entretiens avec M. de Bülow, qui ne lui avait pas caché l'irritation causée ici par l'accueil que la Cour et le monde officiel danois avaient fait à la députation hanovrienne; mon collègue gardait de ces conversations une impression d'inquiétude qui devint plus vive lorsque M. de Bülow lui fit part d'un nouveau grief fondé sur la nouvelle que le Roi Christian avait accordé un certain nombre de décorations danoises aux délégués « *Guelfes, sujets déloyaux de l'Empereur,* disait le Ministre, *à l'état de rebellion ouverte* ». Sur ces entrefaites, survint la publication du Traité du 11 octobre que personne ne soupçonnait et qui fut un coup de foudre pour la Cour de Danemark; le Traité fut d'abord publié à Vienne, puis peu après à Berlin où il fut inséré dans le *Journal officiel;* notification diplomatique en fut faite à Copenhague par le Ministre d'Autriche au nom de son Gouvernement; mais le Cabinet de Berlin ne daigna pas en donner avis au Gouvernement danois, dont le Ministre, M. de Quaade, qui cherchait à s'éclairer, ne parvint pas même à obtenir une audience de M. de Bülow. Lord Odo Russell crut alors devoir en entretenir le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères dont la réponse fut que le Traité du 11 octobre était sans corrélation aucune avec le fait du mécontentement causé à la Chancellerie

Impériale par la conduite du Gouvernement danois, et que la date même de sa conclusion en était la preuve. L'Autriche avait voulu à l'époque du Congrès de Berlin témoigner de ses sentiments amicaux pour l'Allemagne en effaçant du Traité de Prague une clause qu'elle n'avait pas demandée, dont elle n'avait jamais réclamé ni désiré l'exécution et qui avait été imposée, lors des pourparlers de Nikolsbourg, par la volonté du médiateur d'alors, l'Empereur Napoléon III; c'était une sorte de revendication posthume et de menace inutile qui pouvait à un moment donné créer des embarras aux deux Empires et dont ils avaient jugé opportun de supprimer l'existence.

Quant à la publication survenue au moment même où l'Allemagne avait des griefs particuliers contre le Danemark, c'était, suivant M. de Bülow, une coïncidence fortuite; le Cabinet austro-hongrois l'avait désirée pour attester aux yeux de ses deux Parlements les bonnes relations où il se trouve avec l'Empire allemand; à Berlin, on s'était simplement prêté à ce désir et l'on avait laissé toute l'initiative à l'Autriche qui, seule, avait notifié officiellement le nouveau Traité à Copenhague.

Le Ministre allemand a ajouté que l'autre question, absolument distincte de celle du Traité, la question des relations actuelles de l'Allemagne avec le Danemark, gardait pour la Chancellerie Impériale un caractère assez pénible par suite du froissement légitime que lui avaient fait éprouver les procédés de la Cour et du Cabinet de Copenhague à l'égard de sujets allemands en rébellion déclarée contre l'Empire. On n'entendait pas cependant rompre absolument les relations diplomatiques; on continuerait à traiter ici M. de Quaade comme par le passé, mais on n'avait pas l'intention de donner promptement un successeur à M. de Heydebrandt qui venait de remettre ses lettres de rappel et le diplomate désigné pour cette succession, M. de Magnus, venait de recevoir un congé dont on se réservait d'abréger ou de prolonger le terme suivant les circonstances et la conduite que tiendrait la Cour danoise. Mon collègue a eu plusieurs fois du reste occasion de parler du Danemark à M. de Bülow sans que celui-ci ait jamais fait allusion à la possibilité d'une rétrocession territoriale quelconque d'une partie du Slesvig. Lord Odo Russell, dont Votre Excellence sait les relations presque intimes avec le Prince Impérial allemand, a eu dernièrement avec Son Altesse une conversation dans laquelle une simple allusion à la conduite de la Cour danoise a provoqué de la part du Prince une explosion irritée si peu conforme à son langage habituellement modéré et bienveillant que son interlocuteur en a été frappé. Son Altesse Impériale a déclaré qu'Elle était personnellement blessée de la conduite du Roi Christian et de son Gouvernement; ce Souverain s'était adressé à lui et avait fait appel à ses bons sentiments pour obtenir son agrément au mariage de la Princesse Thyra avec le Duc de Cumberland; il avait immédiatement répondu dans les termes les plus affectueux et s'était employé près de l'Empereur pour qu'il ne

conçût aucun déplaisir de cette union, ainsi qu'auprès de la Chancellerie allemande afin que les rapports avec le Danemark ne subissent aucune altération, et la récompense de ces bons procédés avait été un encouragement à peine dissimulé donné aux revendications du Duc de Cumberland et une réception d'un caractère blessant pour l'Allemagne faite aux députations hanovriennes «*protestationnistes*»; il y avait là un manque de procédés qu'il ne pouvait excuser et il priait l'Ambassadeur d'Angleterre de ne pas chercher à justifier la conduite du Roi de Danemark.

A Copenhague, suivant Lord Odo Russell, on ne s'était pas suffisamment rendu compte de la vivacité des ressentiments éprouvés en haut lieu à Berlin; on avait, à plusieurs reprises, chargé M. de Quaade de demander des explications, ce qu'il n'a d'ailleurs pas osé faire, puis le Cabinet danois avait eu la pensée d'adresser aux Grandes Puissances une protestation contre le Traité du 11 octobre; cela eût été une grave imprudence, car elle aurait redoublé l'irritation du Gouvernement allemand sans assurer au Danemark aucun concours efficace; aussi, mon collègue, consulté à ce sujet, s'est-il efforcé de faire abandonner ce dangereux projet, et se félicite-t-il d'y être parvenu. Néanmoins, le Cabinet de Copenhague n'a pas voulu garder entièrement le silence, et, en dernier lieu, il s'est décidé, après une demande d'explications à Vienne assez mal accueillie par le comte Andrassy, à adresser à son Ministre à Berlin pour être communiquée à la Chancellerie Impériale une note exprimant l'espoir que le Gouvernement allemand, aujourd'hui dégagé d'une stipulation qu'il pouvait répugner à exécuter pour ne pas paraître céder à une pression extérieure, se montrerait disposé à s'entendre avec le Danemark pour lui rétrocéder quelques districts du nord du Slesvig dont les populations, danoises de cœur, de race et de langue, n'étaient qu'un embarras pour l'Allemagne.

Lord Odo Russell sait que cette note a été lue et remise à M. de Bülow, mais il ignore quelle réponse y a faite ultérieurement le Secrétaire d'État qui s'était borné tout d'abord à déclarer à M. de Quaade qu'il en référerait au prince Chancelier.

Je crois devoir joindre à ma dépêche deux publications officieuses extraites de la *Correspondance de Berlin* et donnant quelques éclaircissements sur les mobiles qu'a eus en vue le Cabinet allemand lorsqu'il a profité du bon vouloir de l'Autriche pour abroger l'article V du Traité de Prague.

[Dépêches reçues.]

## 390.

### M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. Confidentiel. *Berlin, 6 mars 1879.*

(*Reçu* : Dir. pol., 11 mars.)

J'ai cru devoir vous faire connaître hier par le télégraphe l'impression favorable rapportée par Lord Odo Russell d'un entretien avec le prince de Bismarck au point de vue du désir du Chancelier d'affermir les bonnes relations actuelles entre la France et l'Allemagne. J'ai été très sensible à l'empressement avec lequel mon collègue est venu me faire part de la satisfaction que lui avait causée le langage du prince, et j'y ai vu un nouveau témoignage des sentiments d'amicale sympathie que Lord Odo manifeste constamment dans nos rapports.

C'est à l'occasion du passage de Lord Dufferin et des deux dîners que lui a offerts le Chancelier que mon collègue a eu l'occasion de le voir, ce qui ne lui était pas arrivé depuis la fin d'octobre. Il a trouvé le prince assez amer dans son langage sur la Russie et affectant de faire entendre à Lord Dufferin [1] que les liens d'amitié entre l'Allemagne et l'Autriche sont aujourd'hui bien plus étroits qu'entre l'Allemagne et la Russie; dans le courant de la soirée, le Chancelier, prenant Lord Odo Russell à part, lui a demandé brusquement comme à moi quelques jours auparavant s'il n'y avait pas lieu de concevoir des inquiétudes sur ce qui venait de se passer en Egypte et sur les causes de difficultés qui pourraient en résulter dans les rapports de la France et de l'Angleterre; mon collègue, à qui j'avais raconté la question du prince et ma réponse, a tenu à s'exprimer dans les mêmes termes que je l'avais fait et lui a dit que l'on n'avait aucune inquiétude à concevoir sur la situation des choses en Egypte [2], les incidents qui pouvaient s'y produire étant sans gravité en présence de l'accord complet de la France et de l'Angleterre, qui se concertent sur chaque point et s'entendent pour agir de même avec la plus entière harmonie, conduite qui ne saurait permettre au Khédive non plus qu'à d'autres personnages égyptiens de nouer des intrigues contraires aux intérêts de l'Europe.

« Je suis très impressionné de votre réponse, a répliqué le prince, et elle me fait grand plaisir en ce qu'elle est entièrement conforme à celle que m'a faite le

[1] Lord Dufferin passait par Berlin pour aller à Saint-Pétersbourg prendre possession de l'ambassade, où il remplaçait Lord Loftus.

[2] Voir ci-dessus n° 385.

comte de Saint-Vallier; j'y vois une preuve de plus de votre bonne entente à laquelle j'attache le plus grand prix; j'ai, du reste, été très satisfait de tout ce que m'a dit à ce sujet M. de Saint-Vallier qui m'a donné des raisons que j'ai trouvées parfaitement logiques pour me démontrer que je pouvais avoir confiance dans une bonne amitié solide et durable entre la France et l'Angleterre, les sympathies et les intérêts y concourant également. Je suis heureux d'entendre de votre bouche la confirmation de ce que m'a dit votre collègue, car je considère l'alliance de la France et de l'Angleterre comme la meilleure garantie de paix pour l'Europe et de sécurité pour l'Allemagne que je puisse souhaiter. Vous pouvez être certain que j'applaudis à tous les actes de nature à cimenter les bons rapports entre vous et les Français, car, plus vous serez unis, plus, nous Allemands, nous aurons de chance d'avoir également de bonnes relations avec tous les deux; je suis résolu, en ce qui me concerne, à y travailler sincèrement, et je profite de toutes les occasions qui me sont offertes pour en donner des témoignages au Gouvernement français; puisse seulement, dans votre intérêt et dans le nôtre, le Cabinet de M. Waddington se maintenir et se solidifier! Avec lui nous pouvons être tranquilles et compter sur la durée et l'affermissement de nos bonnes relations. »

Lord Odo Russell, en me rapportant ce langage du Chancelier, m'a dit qu'il avait été si frappé de la netteté de ses affirmations de sympathie à notre égard, qu'il en avait aussitôt rendu compte au marquis de Salisbury et qu'il tenait également à venir m'en donner connaissance.

## 391.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Godeaux, Consul général de France au Caire.

T. *Paris, 7 mars 1879, 6 h., soir.*

Nous sommes tombés d'accord avec le Gouvernement anglais sur les conditions suivantes [1] :

1° Les deux Consuls déclareront que nous acceptons l'expression de la volonté du Khédive de se conformer aux décisions de la France et de l'Angleterre, et que nous en prenons acte.

2° Il sera entendu que le Khédive n'assistera pas aux délibérations du Cabinet.

3° Le Prince Tewfick sera nommé Président du Conseil des Ministres.

[1] Voir ci-dessus n° 385.

4° Les deux membres européens du Cabinet auront conjointement le droit d'opposer un veto absolu à toute mesure qu'ils désapprouveraient.

5° En considération de ces concessions les deux Gouvernements s'abstiendront d'insister en faveur de Nubar Pacha, qui déclare lui-même, qu'à moins d'une invitation du Khédive, il ne désire pas rentrer dans le Cabinet.

6° En notifiant ces déclarations au Khédive, les Consuls généraux de France et d'Angleterre feront comprendre à Son Altesse la responsabilité qu'elle a assumée en provoquant ces nouveaux arrangements et celle qu'elle encourrait si elle ne savait pas en assurer l'entière exécution.

Veuillez vous concerter avec M. Vivian pour faire connaître au Khédive les intentions des deux Cabinets.

## 392.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 16. *Pétersbourg, 11 mars 1879.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mars; Dir. pol., 18 mars.)

J'ai eu l'honneur de remettre hier à l'Empereur les lettres de rappel qui mettent fin à la mission que je remplissais à la Cour de Russie et M. de Viel-Castel a pris, le même jour, la direction des services de l'ambassade en qualité de Chargé d'affaires. J'avais eu le soin d'en informer officiellement d'avance le prince Gortchakoff.

Sa Majesté a daigné me conférer, à l'occasion de mon départ, le grand cordon et le collier de Saint-André, en accompagnant cet insigne honneur d'un rescrit des plus flatteurs, dont j'ai l'honneur de joindre une copie à cette lettre.

L'Empereur s'est longuement entretenu avec moi de la situation générale de l'Europe et tout particulièrement, et avec une extrême bienveillance, de la France, à l'égard de laquelle une réaction très favorable s'est produite dans l'opinion publique en Russie. A mesure que les relations deviennent moins amicales avec l'Autriche et l'Allemagne, les esprits se retournent vers nous, et Sa Majesté m'a paru plus désireuse de resserrer les liens d'une entente très cordiale avec la France. « Pour ce qui est de votre pays, m'a-t-il dit, je ne puis que vous répéter le même langage que je vous ai toujours tenu. Notre intérêt commun devrait nous faire une obligation de nous unir. Je ne sais aucune question qui puisse nous diviser, et il y en a beaucoup dans lesquelles il serait désirable que nous pussions marcher d'accord. La question d'Orient pourrait être de ce nombre. Je n'ai, de ce côté, aucune ambition personnelle; je n'ai

recherché dans les derniers événements qu'une amélioration du sort des chrétiens soumis à la Turquie, et il serait trop malheureux qu'après tant de sacrifices et de sang versé nous n'y parvinssions pas. Je regrette profondément les dispositions du Congrès de Berlin à l'égard de la Bulgarie; le partage de cette nation en deux provinces dont l'une a acquis l'indépendance tandis que l'autre reste soumise, à peu de choses près, au même régime qu'autrefois, est une anomalie qui est pleine de périls. Rien ne saurait empêcher les Bulgares de la Roumélie orientale d'aspirer à la même condition que celle de leurs frères du Nord, et l'agitation y sera permanente. Je n'entends cependant pas y faire la police moi-même, mais l'Europe tout entière devrait se hâter de pourvoir au danger de cette situation. C'est l'Angleterre qui, dans un sentiment de malveillance pour la Russie, a provoqué et fait adopter cet état de choses. Ses incurables défiances à mon égard sont la cause de tout le mal; et cela est si vrai que Lord Salisbury, dont j'ai bien plus à me plaindre encore que de Beaconsfield, a avoué à Schouvaloff qu'il savait bien que la constitution de ce pays n'était pas viable, mais que cela durerait toujours un an ou deux et que l'on aviserait après. Mais une pareille politique n'est-elle pas très coupable? Je suis résolu à la subir cependant; j'ai donné ma parole que j'exécuterai pour ma part toutes les obligations que le Traité de Berlin m'impose, et cette parole, je la tiendrai en honnête homme que je suis; que puis-je faire de plus? et pourquoi faut-il que je me heurte à chaque heure à des défiances offensantes et à des difficultés de toute nature de la part de l'Angleterre?»

Tel est, Monsieur le Ministre, le résumé non pas littéral assurément, mais très fidèle, j'en suis sûr, de mon entretien avec l'Empereur. Sa Majesté, qui s'efforçait d'être très calme, dissimulait mal cependant un sentiment de profonde amertume contre l'Angleterre, en même temps qu'elle manifestait ses dispositions les plus amicales à l'égard de la France. Les procédés de l'Autriche et de l'Allemagne envers la Russie sont revenus plus d'une fois à l'esprit de l'Empereur au cours de cette conversation et il s'en est montré très profondément blessé. — «Ah! me disait aussi, ce matin, le prince Gortchakoff, Sa Majesté en est bien revenue sur le compte de ses anciennes alliées, et ce n'est plus de ce côté que se portent ses regards.»

La situation intérieure de la France n'échappe pas non plus aux préoccupations ni du Chancelier ni de l'Empereur. La forme républicaine du Gouvernement n'a rien, je ne saurais assez le répéter, qui effraie personne dans ce pays, à la condition que la République, en restant conservatrice, ne menace aucun des intérêts vitaux de toute société. La réputation d'honnête homme et d'homme modéré de M. Grévy, bien établie et tout à fait acceptée, est une garantie de stabilité à laquelle tous les hommes d'État de la Russie se rattachent avec empressement; mais les agitations constantes provoquées par la faction radicale inquiètent souverainement et le dernier discours de M. Clemenceau contre

M. de Marcère [1] à l'occasion de la Préfecture de police a produit un effet désastreux.

On ne doute cependant pas du succès du Gouvernement dans la grave question du procès [2] des Ministres du 16 mai, et on se plaît à espérer que ce triomphe des honnêtes gens donnera enfin un peu de repos à notre pauvre pays d'abord et à l'Europe elle-même.

## 393.

M. Tiby, Ministre de France à Copenhague,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 27. *Copenhague, 17 mars 1879.*

Le Chargé d'affaires d'Allemagne a communiqué au baron de Rosenörn-Lehn la réponse du Cabinet de Berlin à la note du Gouvernement danois relative à la rétrocession éventuelle des districts nord du Slesvig [3]. Le comte de Goltz était autorisé à laisser copie de cette réponse entre les mains du Ministre des Affaires étrangères, et M. Vedel a bien voulu m'en faire connaître les principaux passages. Ainsi qu'on s'y attendait à Copenhague, le Gouvernement allemand refuse de suivre le Gouvernement danois sur le terrain où celui-ci avait cherché à se maintenir. En termes dont la forme diplomatique n'exclut pas l'honnêteté, la note allemande déclare que l'ensemble de l'attitude du Danemark vis-à-vis de l'Allemagne interdit à l'Empire de se dessaisir des garanties dont il est en possession. Mais elle se borne à des assertions générales, sans préciser de griefs particuliers autres que celui de la résistance du Gouvernement danois à accorder, aux populations allemandes des districts devant

[1] A la suite d'une campagne violente contre la Préfecture de police une interpellation fut adressée le 1er mars à M. de Marcère, Ministre de l'Intérieur. M. Clemenceau attaqua très vivement le Préfet de police, M. Gigot, et M. de Marcère. Le Ministre, qui ne put obtenir un ordre du jour de confiance, donna sa démission le 2 mars.

[2] Une Commission, nommée en 1877 par la Chambre des Députés pour faire une enquête sur les élections du 14 octobre, avait déposé, le 13 mars 1879, un rapport concluant à la mise en accusation des membres des ministères du 17 mai 1877 (De Broglie) et du 23 novembre (Rochebouët). M. Waddington combattit ces conclusions dans la séance du 13 mars. La Chambre les repoussa et termina la discussion par un ordre du jour motivé qui livrait «au jugement de la conscience nationale, les desseins et les actes criminels des Ministres du 17 mai et du 23 novembre.»

[3] Dépêche du 12 février du Ministre des Affaires étrangères de Danemark au Ministre de Danemark à Berlin, dans laquelle M. de Rosenörn-Lehn écrivait : «Je ne regarde pas l'abrogation de l'article V du Traité de Prague comme indiquant nécessairement que le Gouvernement impérial aurait abandonné toute intention de donner à la question une solution équitable.»

être rétrocédés, des gages suffisants pour la protection de leur langage et de leur nationalité. Dès 1867, dit la note, la divergence de vues des deux Gouvernements dans cette question a été un indice des dispositions du Cabinet de Copenhague. Sans mentionner expressément le mariage de la Princesse Thyra, les incidents qui s'y rattachent, la communication remise par le comte de Goltz y fait cependant allusion et s'y réfère comme à une preuve dernière de la persistance des sentiments qui dominent en Danemark.

M. Vedel se demande quels faits pourrait invoquer le prince de Bismarck pour incriminer ainsi d'une façon générale, et en quelque sorte permanente, dès *1867*, la conduite du Danemark dans ses rapports avec l'Allemagne. «Toute l'Europe sait, m'a-t-il-dit, que nous avons au plus haut degré le sentiment de notre infime faiblesse vis-à-vis de notre puissant voisin, et que nous n'avons cessé de mettre un soin extrême à vivre avec lui en bonne intelligence. Il n'y a pas de prévenance dont nous ne nous soyons efforcés d'user. Le Roi a été faire une visite à l'Empereur Guillaume. Notre Prince Royal s'est rendu cinq fois à Berlin. L'hiver dernier, lors du mariage de la petite-fille de l'Empereur avec le Duc héritier de Saxe-Meiningen, nous avons voulu être représentés par un envoyé spécial, quoique notre famille royale n'ait pas de lien de parenté avec la famille impériale allemande. Quant aux relations de chancellerie et d'affaires, nous n'avons jamais élevé le moindre conflit. En ce qui touche le mariage de la Princesse Thyra, nous nous considérons comme couverts par la démarche du Roi auprès du Prince Impérial, lorsqu'il était Régent, et par la réponse qui nous est venue de Berlin». M. Vedel se voit obligé de conclure que le prince de Bismarck a un parti pris d'hostilité contre le Danemark, et il m'a tenu un langage découragé sur l'avenir de son pays. La bienveillance du Chancelier allemand n'est-elle pas d'ailleurs autant à craindre que sa malveillance? Bien que la note, aujourd'hui entre les mains du Gouvernement danois, soit conçue dans un sens purement négatif, M. Vedel envisage toujours avec inquiétude l'hypothèse d'un revirement éventuel du prince de Bismarck, et de l'offre en son nom d'une rétrocession partielle du Slesvig, moyennant une ou plusieurs des compensations dont j'ai entretenu déjà Votre Excellence.

Le Gouvernement danois doit envoyer à ses agents à l'étranger copie de la note allemande et il les autorisera à en donner connaissance aux Puissances dans la forme réservée et confidentielle qu'il a tenu à garder en communiquant sa propre note.

## 394.

### M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

T. *Berlin, 21 mars 1879, 1 h. 10, soir.*
(*Reçu :* 2 h. 30, soir.)

[ ] Le général Chanzy [1] et moi avons dîné hier dans l'intimité chez le prince de Bismarck qui a été fort aimable et a fait les déclarations les plus formelles sur son désir d'entente et de bon accord avec la France, ses sympathies pour vous, et l'intérêt qu'il attache, pour la paix de l'Europe, à votre maintien au pouvoir; il a ajouté que sa communication d'avant-hier à la *Correspondance provinciale* [2] et les autres articles dans le même sens aux journaux officieux avaient le double but :

1° De chercher à ouvrir les yeux aux républicains français sur le discrédit qui résulterait d'un changement actuel du ministère pour la situation extérieure de la France.

2° D'amener dans les divers Etats européens des déclarations analogues dont l'influence, il l'espère, ne saurait manquer de se faire sentir.

Le prince nous a aussi longuement entretenus de la situation générale et de ses vues sur les événements de l'Orient ; je vous rendrai un compte détaillé de son langage dès que j'aurai un courrier à ma disposition.

Nous sommes allés le soir à la Cour où l'Impératrice, les Princes et les personnages officiels ont témoigné au général des soins et des attentions très marqués.

Le général vient d'être reçu par le Prince Impérial et il verra tout à l'heure l'Empereur qui, bien que souffrant encore et ne voyant personne, a tenu à faire une exception pour lui. Il partira demain matin pour Pétersbourg.

[1] Arrivé le 19 au soir à Berlin. Cf. ci-dessus n° 386.

[2] Un article de la *Correspondance provinciale* rendait «les républicains attentifs» au danger de renvoyer un «homme (M. Waddington) qui a conquis l'entière confiance de l'Europe» (Télégr. de M. de Saint-Vallier du 20 mars, 1 heure du soir).

## 395.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tiby, Ministre de France à Copenhague.

D. n° 2. Confidentiel. *Paris, 22 mars 1879.*

[Dépêches envoyées.]

Il n'est plus douteux qu'en signant avec l'Autriche et en livrant à la publicité l'arrangement qui déclare caduque la réserve stipulée en 1866 au profit des populations du Slesvig, la Chancellerie allemande a entendu couper court d'une manière définitive aux espérances et aux réclamations de la nation danoise et consacrer en droit l'état de possession territorial établi depuis plus de douze ans. Quelque dure que cette conclusion puisse paraître au Danemark, il serait profondément regrettable qu'elle entraînât ce vaillant petit peuple à désespérer en quelque sorte de l'avenir de sa nationalité.

Loin qu'il doive s'abandonner d'avance à des éventualités que rien n'autorise à prévoir dès aujourdhui, il dépendra de lui d'en détourner à jamais l'échéance par la vitalité même dont il fera preuve.

Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pu jouer, dans le pénible dénouement qui vient d'avoir lieu, d'autre rôle que celui de spectateurs. Nous n'avons été informés qu'en même temps que le public européen de la négociation suivie entre la Prusse et l'Empire austro-hongrois, et, contrairement à certaines insinuations, nous n'avons reçu à aucun moment, ni de Vienne, ni d'ailleurs, aucune ouverture, aucune explication relative à l'abandon par l'Autriche de l'article V du Traité de Prague.

## 396.

M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

T. *Berlin, 22 mars 1879, 1 heure, soir.*

(*Reçu* : 2 h. 30, soir.)

La discussion sur la motion tendant à l'établissement d'un Gouvernement autonome et local pour l'Alsace-Lorraine s'est ouverte hier au Reichstag et sera continuée mercredi [1]. Après l'exposé de M. Schneegans demandant pour la

[1] Voir ci-dessus n° 388.

province une situation autonome « qui ferait d'elle un trait d'union entre l'Allemagne et la France », et quelques mots de M. Kablé (*protestationniste*) réclamant une Assemblée législative locale élue par le suffrage universel, le prince de Bismarck a prononcé un long discours dans lequel il a repoussé l'idée de l'Assemblée élue, ainsi que l'autonomie étendue comme l'entendaient les orateurs alsaciens, mais il a reconnu l'utilité d'établir à Strasbourg un Gouvernement local ayant à sa tête un *Statthalter* assisté d'un ministère responsable; il a admis la représentation du nouvel Etat au *Conseil fédéral* seulement avec voix consultative, et il a absolument repoussé l'idée de confier à un Prince les fonctions de *Statthalter*. Il a ajouté que la mesure de l'autonomie devrait être fixée d'après l'attitude de la population et les nécessités de la défense militaire, qu'il fallait, du reste, se garder de voir les choses *en rose* et ne pas oublier que les élections avaient donné la victoire aux *protestationnistes* et à l'opposition cléricale; pour sa part, il avait en partie perdu sa confiance de 1871 dans le bon esprit et la facile assimilation des populations.

Je vous donnerai par le courrier anglais le texte de la discussion.

## 397.

### M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 27 mars 1879, 5 h. 17, soir.*
(*Reçu* : 6 h. 35, soir.)

La motion *Schneegans* [1] relative à l'établissement d'un gouvernement local pour l'Alsace-Lorraine avec un Statthalter résidant à Strasbourg vient d'être votée par le Reichstag à la presque unanimité, après de nombreux discours et quelques explications du prince de Bismarck. Certains orateurs du Centre et de la Droite se sont exprimés en termes violents sur les sentiments demeurés français de la majorité des populations alsaciennes.

[1] Voir ci-dessus n° 396.

## 398.

LE GÉNÉRAL CHANZY, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1. *Saint-Pétersbourg, 28 mars 1879.*
(*Reçu* : Dir. pol., 13 avril.)

D'après les instructions que vous avez bien voulu me donner le 17 mars, je devais partir le plus tôt possible, m'arrêter au moins deux jours à Berlin [1] et arriver à Saint-Pétersbourg assez à temps pour être reçu par l'Empereur avant son départ pour Livadia fixé alors au 29.

Parti de Paris le 18, j'arrivai à Berlin le 19 au soir. M. de Saint-Vallier avait tout réglé d'avance de manière à ce qu'il me fût possible, sans perdre de temps, de m'acquitter des devoirs que j'avais à remplir. Le 20, après avoir fait des visites aux principaux personnages, je dînai chez le prince de Bismarck et j'assistai à un concert auquel Sa Majesté l'Impératrice m'avait fait l'honneur de m'inviter.

Après le dîner, j'eus avec le Chancelier une longue conversation dans laquelle il aborda avec une grande facilité et avec une grande franchise apparente toutes les questions qui intéressent l'Allemagne et celles qui préoccupent l'Europe. Le prince parla d'abord de la Russie, qu'il a habitée trois ans, et dont il a suivi toutes les évolutions. D'après lui, ce grand pays serait en complète décomposition; l'aristocratie ne songeant qu'au bien-être et au luxe n'aurait aucune conscience des dangers qui menacent; les classes moyennes ambitieuses et mécontentes prêteraient l'oreille à toutes les excitations du parti socialiste qui cherche à révolutionner l'Europe. Les étudiants seraient les instruments de ce parti, les femmes de ce pays, qui ont des tendances au mysticisme, seraient des adeptes faciles, enfin dans l'armée les officiers appartenant à la petite noblesse se laisseraient également entraîner. Le nihilisme serait l'expression mal définie de ces tendances, ou plutôt le lien des aspirations encore inconscientes d'imaginations en souffrance. L'Empereur fatigué, mal secondé, mal renseigné, n'exercerait plus d'une façon assez constante ni assez énergique l'action directe qui est la condition essentielle d'un gouvernement autocratique. Près de lui deux influences rivales : l'une celle du prince Gortchakoff représentant la vieille politique russe, ne voulant pas prendre son parti du Traité de Berlin, et cherchant à se maintenir au pouvoir malgré l'affaiblissement de ses facultés en ravivant le souvenir des grands services

[1] Voir ci-dessus n° 395.

rendus au pays; l'autre, personnifiée dans le comte Schouvaloff, jugeant la situation telle qu'elle résulte des derniers événements de l'Europe, comprenant qu'il faut avant tout consolider la paix, servie enfin par des éléments jeunes, et s'inspirant des idées modernes. La Russie, continua le Chancelier, se croyait dans la nécessité de faire la guerre; il lui fallait des succès militaires, des *Te Deum*, des rentrées triomphales pour donner un aliment réconfortant à l'esprit de l'armée, du prestige au Souverain. L'Allemagne ne put que laisser faire en souhaitant la réussite et en garantissant contre toute immixtion étrangère qui ne serait pas provoquée par la Russie elle-même, mais en n'admettant que les résultats limités qui ne pouvaient engager l'Europe.

La Russie, au lieu de s'en tenir aux satisfactions utiles qu'elle poursuivait et qui devaient lui suffire, a voulu aller plus loin; elle ne s'est plus arrêtée que devant les difficultés qu'elle n'avait pas prévues, elle l'a fait à contre-temps. Dépassant le programme admis, il lui fallait aller jusqu'au bout, affirmer cette attitude par un succès éclatant, entrer à Constantinople et donner le lendemain à l'Europe une preuve de bonne foi en l'évacuant après avoir obtenu, pour elle, ce qu'elle cherchait, et pour les chrétiens les garanties de l'avenir qu'elle entendait leur assurer.

En résumé cette guerre, qui lui coûte tant en hommes et en argent, ne se justifie plus par les résultats. Aussi la situation est-elle peut-être plus difficile et plus tendue qu'avant cette campagne dans laquelle elle n'a reculé devant aucun sacrifice puisqu'elle est allée jusqu'à engager si aventureusement devant Plevna tant de braves gens dont la mort ne devait servir à rien.

Aujourd'hui il y a un Traité longuement débattu et conclu entre les grandes Puissances; il faut l'exécuter sans arrière-pensée. La Russie cherche des complaisances, on lui rendra un mauvais service en s'y prêtant. L'Italie seule paraît vouloir oublier le vrai de la situation pour grandir son rôle et être agréable à la Russie. Où cela conduira-t-il? L'Autriche n'a rien à gagner; l'effort qu'elle a fait, les difficultés qu'elle rencontre en Bosnie l'épuisent, elle a dû faire agir près de 150.000 hommes, c'est un sacrifice ruineux et sans profit. Quant à l'Angleterre elle n'ira pas au delà de ses propres intérêts.

La Russie semble redouter des complications, si elle évacue la Roumélie avant que la nouvelle organisation fonctionne assez sérieusement pour assurer la sécurité des chrétiens; d'un autre côté, il est à croire qu'elle s'arrange de façon à faire naître ces complications dès qu'elle aura tourné le dos. Le Chancelier exprime cette pensée au moyen d'une allégorie en racontant comment en Russie on fait la chasse aux loups en se servant d'un cochon dont on pince la queue pour le faire crier et attirer ces animaux.

Comment parer à tout cela? Si les Russes partent et si le conflit surgit, c'est une complication évidente et un danger pour la paix; s'ils restent, c'est la non-exécution du Traité et la lutte qui peut reprendre d'un moment à l'autre.

L'occupation mixte [1] est une « boîte à conflits ». La France ne veut point y participer, l'Allemagne n'entend nullement y figurer : si elle pèse trop sur l'Autriche celle-ci ne pourra en supporter les exigences; l'Angleterre en est aux conseils; on ne peut écarter les Turcs, et il y a enfin un danger sérieux à mettre en contact, sans moyen d'adoucir le frottement, les Autrichiens, les Russes et les Turcs.

Une milice locale suffira difficilement à cause des partis qui divisent le pays. On pourrait peut-être recourir à l'arbitrage d'une Puissance de deuxième ordre n'ayant aucun intérêt direct, telle que l'Espagne, la Hollande, etc. Cela serait-il suffisant? Le mieux est de s'en tenir au Traité, parce que, si on le modifie sur un point, on arrive fatalement à le changer complètement; les garanties qu'il donne disparaissent, et tout est à refaire.

Revenant encore sur la société russe, le prince insista de nouveau sur le mécontentement et les jalousies qui animent la petite noblesse; elle parle mal du Gouvernement; les paysans se conservent, dit-il, mais ils n'ont plus le bon exemple et le relâchement de la discipline dans l'armée aggrave la situation. C'est là le danger des gouvernements autoritaires et personnels où tout dépend du bon plaisir et de la valeur du Souverain, tandis que dans les républiques rien ne doit se faire que par la loi.

L'impression qui me reste de cette première partie de l'entretien avec le Chancelier fut qu'évidemment il cherchait à atténuer l'intérêt que nous pouvions prendre à la situation de la Russie, et à ébranler la confiance qu'elle pouvait chercher à nous inspirer au point de vue des éventualités de l'avenir. D'un autre côté il était facile d'y trouver bien que dissimulé sous des appréciations élogieuses l'antagonisme qui divise aujourd'hui les deux Chanceliers allemand et russe, malgré l'union étroite de leurs Souverains. C'était un premier verre par lequel on cherchait à me faire voir le pays où j'allais remplir la mission que le Gouvernement m'a confiée.

Passant de là aux questions générales qui intéressent l'Europe, le prince s'étendit sur l'invasion des idées nouvelles dans tous les pays qui semblaient les moins préparés à les accepter. En Allemagne, elles ont envahi la bourgeoisie qui n'a plus assez de ressources pour vivre comme elle l'entend. Le socialisme fait la tache d'huile et pénètre sans qu'on s'en rende suffisamment compte dans toutes les institutions qui sont destinées à le surveiller et à l'enrayer. A Berlin, la police elle-même compte de nombreux adeptes. On a eu l'idée de soustraire ses agents à cette influence, en leur créant, par une rétribution plus large de leurs services, une vie meilleure; les résultats obtenus par ce moyen en Saxe ont prouvé qu'il ne valait rien, et on en est resté là. Le remède serait dans la sagesse des Parlements appuyant un pouvoir fort et ayant conscience

[1] Voir ci-dessus n° 371.

des véritables besoins du peuple, malheureusement la composition même de ces Parlements s'y oppose; il n'arrive là, pour la plupart, que des gens qui recherchent une position honorable ou agréable et qui bientôt s'occupent d'eux beaucoup plus que du pays. En France, l'attrait de Paris, la rétribution des fonctions parlementaires excitent bien des convoitises. Ici au Reichstag nombre de représentants sont enchantés de vivre à Berlin, alors qu'ils seraient moins pressés d'exercer leur mandat ailleurs. Aussi le retour des Chambres à Paris est-il une gêne très grande pour des projets que méditerait le Chancelier. Il est revenu à diverses reprises sur cette question, parce qu'il considère, dit-il, cette mesure comme une faute pour le Parlement, une complication sérieuse pour le Gouvernement, et un danger pour le pays. « Dieu, dit-il, a mis le cerveau de l'homme dans la partie la plus à l'abri de son organisme, il l'a renfermé dans une boîte qui est évidemment la partie la plus résistante de sa charpente osseuse; il y a là un enseignement dont on devrait tenir compte. »

Parlant de l'amnistie [1], il trouve qu'on est allé trop loin dans la loi et déjà dans son application. Le désir de faire du sentiment fait oublier le danger. Le procès des Ministres du 16 mai [2] eut été une concession dangereuse à un entraînement irréfléchi, et qui peut mener loin encore s'il n'est point entravé, aussi la résolution prise a-t-elle été sage.

Les véritables satisfactions qu'un Gouvernement doit donner au pays sont dans la garantie de ses intérêts bien compris, dans la réalisation de ses aspirations opportunes et légitimes. Ainsi en Allemagne, nos populations souffrent de la concurrence que font à leurs produits les provenances de la Russie et de l'Amérique qui envahissent les marchés européens. Nous nous occupons d'y remédier. Il ne faut pas exagérer la protection, ce qui serait au détriment du progrès et des relations. Mais il faut l'établir dans des limites raisonnables pour garantir les intérêts de son pays. Toutes les nations en arrivent là fatalement. Déjà en Allemagne des mesures ont été prises pour les blés.

Le Chancelier termina en louant beaucoup l'attitude si ferme et si conciliatrice de la France au Congrès de Berlin. Ses représentants, dit-il, ont su lui acquérir une grande situation dans cette mémorable circonstance.

Tel est, aussi exactement que j'ai pu le faire, le résumé des appréciations du prince de Bismarck sur les sujets qu'il a successivement abordés dans un entretien très intéressant qui n'a pas duré moins de deux heures, et auquel a pris part M. de Saint-Vallier dont la situation personnelle à Berlin aide si puissamment à la mission si délicate et si difficile qu'il a à y remplir.

Le soir Sa Majesté l'Impératrice m'a accueilli avec une bienveillance qui confirme les sentiments qu'Elle n'a cessé de témoigner à la France dans les tristes circonstances que nous avons traversées.

[1] Voir ci-dessus n° 384, note 1. — [2] Voir ci-dessus n° 392 et note 2.

Le lendemain 21, j'ai été reçu à midi par le Prince Royal qui m'a fait également le meilleur accueil. Son Altesse Impériale faisant allusion à la guerre et à la part que l'un et l'autre nous y avons prise a ajouté : « Nous avons fait loyalement notre devoir, nous pouvons nous donner la main; d'ailleurs, général, j'ai toujours aimé la France, et je tiens à vous le répéter. »

Le Prince m'a ensuite longuement parlé de la Russie, de son armée, et a terminé en m'engageant à revenir en Allemagne au moment des manœuvres, et en exprimant son désir, ainsi que son espoir, de voir s'affermir les bonnes relations de son pays avec le nôtre.

A 2 heures, l'Empereur encore souffrant des suites de sa chute [1] a désiré me recevoir. Sa Majesté était en uniforme, sans son sabre qu'elle n'avait pu mettre à cause d'une lésion au côté. La conversation a porté principalement sur des considérations qui se rattachent à ma carrière militaire, et aux fonctions que je viens de remplir en Algérie. J'ai été surpris de voir l'Empereur si exactement au courant de toutes les questions qui touchent à la France et à sa grande colonie. « Il faut tout connaître, a-t-il ajouté, votre mission à Saint-Pétersbourg vous intéressera; vous recevrez de l'Empereur Alexandre le meilleur accueil, nous travaillerons tous à la paix, c'est mon désir, ma volonté, et je ne cesse d'agir en conséquence. »

J'ai voulu, Monsieur le Ministre, en m'étendant, autant que je viens de le faire, sur les divers incidents de mon séjour à Berlin, vous donner une idée exacte de l'accueil que j'y ai reçu et des préoccupations qui m'ont paru y dominer au moment où s'agitent les graves questions qui intéressent à un si haut point la tranquillité intérieure des nations et la paix de l'Europe.

## 399.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Fournier, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. *Paris, 30 mars 1879, 12 h. 50, soir.*

Le prince de Hohenlohe a été chargé de m'annoncer que le Gouvernement allemand avait fait des démarches à Vienne pour déterminer le Cabinet austro-hongrois à agir avec nous et l'Allemagne à Constantinople en faveur de la Grèce [2]. Le comte Andrassy a fait savoir à Berlin qu'il venait d'inviter le comte

[1] Il avait fait, le 7 mars, une chute qui avait d'abord provoqué de l'inquiétude.

[2] Le 27 février, dans une dépêche n° 40 M. de Saint-Vallier écrivait : « J'ai entretenu le prince de Bismarck et M. de Bülow de la rectification des frontières de la Grèce et je les ai trouvés tous deux, bien qu'à des degrés différents, désireux de voir la question se résoudre dans les conditions indiquées par le Protocole XIII du Traité de Berlin. »

Zichy à se joindre aux Ambassadeurs de France et d'Allemagne pour réclamer les limites indiquées par le Congrès. En me donnant ces informations, M. de Saint-Vallier ajoute que de nouvelles instructions très explicites viennent d'être envoyées en ce sens au comte de Hatzfeldt.

## 400.

M. Tiby, Ministre de France à Copenhague,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29. *Copenhague, 1er avril 1879.*

(*Reçu* : Cabinet, 6 avril; Dir. pol., 7 avril.)

[Communication du Cabinet danois aux Chambres sur la politique extérieure.]

Dans une visite qu'il m'a faite avant-hier, M. le Président du Conseil m'a déclaré, avec la décision habituelle de son tempérament et de son esprit résolu, que, si une interpellation était adressée dans le Folkething au ministère, le Gouvernement refuserait purement et simplement d'y répondre. «Les événements ont tourné contre nous, m'a dit M. Estrup. Personnellement nous sommes réduits à l'impuissance vis-à-vis de l'Allemagne. Mais les conditions générales de l'Europe pouvaient nous devenir favorables. Il en a été autrement. Jamais, depuis 1866, la prépondérance de M. de Bismarck n'a été plus grande. Les événements d'Orient l'ont accrue. C'est le prince de Bismarck qui a retiré le plus de profit des complications créées par la Russie. Que devons-nous donc faire? Une seule chose, vivre et attendre. C'est la même règle de conduite qui s'impose à la France. Ni l'Empereur Guillaume ni M. de Bismarck ne sont éternels. Il est permis d'espérer que le Prince Impérial et le Chancelier ne seront pas unis par une entente aussi intime que celle qui existe aujourd'hui entre le Souverain et son Ministre. En tout cas, M. de Bismarck est à lui seul la constitution actuelle de l'Allemagne. C'est son autorité sans conteste qui maintient dans une harmonie suffisante les parties divergentes de l'Empire. Lui disparu, il n'y aura plus qu'une machine très compliquée et dont le fonctionnement ne sera sans doute pas aisé. Conservateurs et libéraux, protestants et catholiques, gens du Nord et gens du Sud, Gouvernement central et Gouvernements fédérés, chacun reviendra à ses tendances et maintiendra sa résistance propre. Alors aussi les affaires générales de l'Europe pourront se modifier. Attendons.»

Je cite à Votre Excellence, aussi textuellement que possible, le langage qui m'a été tenu par M. le Président du Conseil. En même temps qu'il précise les secrètes espérances qui subsistent dans le cœur des patriotes danois, il donne

l'explication de cette attitude d'expectative que le Gouvernement garde vis-à-vis de l'Allemagne, dont le prince de Bismarck a le sentiment, et qu'il ne pardonne pas, même à la faiblesse de ses voisins.

Le nouveau ministre d'Allemagne, M. le baron de Magnus, doit arriver aujourd'hui. On considère sa venue, qui coïncide avec la fête prochaine du Roi, comme un symptôme des dispositions meilleures du Cabinet de Berlin. M. de Magnus s'est fait précéder ici par plusieurs lettres particulières dans lesquelles il exprime sa résolution d'aider de tous ses efforts aux bonnes relations des deux pays.

## 401.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 27. *Paris, 2 avril 1879.*

Votre télégramme du 28 mars m'a rendu compte de la conversation que vous avez eue avec l'Empereur Alexandre au sujet de la Roumélie lors de l'audience que Sa Majesté vous a accordée [1]. Je ne puis qu'approuver le langage réservé que vous avez tenu quand l'Empereur vous a parlé de son désir de voir la France participer à l'occupation mixte suggérée par le Cabinet de Saint-Pétersbourg. La proposition dont la Russie a pris l'initiative paraît avoir réuni aujourd'hui le suffrage des Puissances. L'Angleterre et l'Autriche l'ont approuvée dès le début; l'Italie, sous certaines réserves qui n'en modifient pas la substance, a aussi notifié son adhésion. L'Allemagne s'y est ralliée d'une manière formelle, en déclarant seulement qu'elle n'enverrait pas de troupes. Quant à nous, nous sommes tout disposés à donner notre assentiment à la combinaison projetée; nous prolongerons volontiers, comme le demande la Russie, les pouvoirs de nos délégués dans la Commission européenne de Roumélie et nous les autoriserons à se charger pour leur part du mandat nouveau qu'il est question de déférer à cette Commission; mais, ainsi que vous l'avez exposé à l'Empereur Alexandre, nous ne saurions nous associer personnellement à une occupation armée, quelque pacifique qu'en soit d'ailleurs le but sans nous départir des règles que nous nous sommes tracées et dans l'observation desquelles nous nous sommes scrupuleusement renfermés depuis

[1] Le Tsar, en recevant le 28 mars le général Chanzy, avait exprimé le désir de voir la France coopérer à une occupation mixte de la Roumélie. Le général avait répondu que la France avait le désir «d'aider à la consolidation de la paix, mais sans aller jusqu'à une coopération armée» Cf. aussi ci-dessus n° 371.

l'origine des complications qui troublent encore aujourd'hui l'Orient. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg a reconnu à plusieurs reprises la sagesse de cette ligne de conduite; je suis assuré qu'il n'hésitera pas davantage aujourd'hui à rendre justice aux mobiles qui inspirent notre réserve.

## 402.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 4 avril 1879, 6 h. 09, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 45, soir.)

M. de Bülow vient de m'annoncer qu'en présence des velléités de l'Autriche de retarder ses démarches à Constantinople, en faveur de la Grèce, d'abord formellement promises, puis ajournées, pour cause de difficultés particulières dans la question de Novi-Bazar (comme je vous l'ai fait connaître par ma dépêche [1] n° 66), le Cabinet de Berlin avait pris la décision d'agir sans attendre celui de Vienne. M. le comte de Hatzfeldt a reçu en conséquence hier l'ordre de se concerter avec notre Ambassadeur pour s'associer à toute démarche qu'il lui serait prescrit de faire pour la Grèce. Le prince de Hohenlohe est chargé de vous faire part de cette décision motivée par le désir de seconder notre politique *généreuse, libérale et constamment dictée par l'amour de la paix et le respect du Traité de Berlin.*

Ma longue conférence avec M. de Bülow, qui vient seulement de se terminer, ne me permet pas de faire repartir ce soir, comme j'en avais l'intention, le courrier arrivé hier de Stockholm; il partira demain à midi et sera dimanche matin à Paris.

## 403.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 71. Confidentielle. *Berlin, 4 avril 1879.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 avril; Dir. pol., 8 avril.)

Je viens de demander à M. de Bülow de me faire connaître la décision définitive du Cabinet de Berlin sur notre proposition du 27 mars relative à la

[1] Du 1er avril.

reconnaissance de la Roumanie [1]; j'avais eu l'honneur de vous télégraphier, le 31 mars, qu'à première vue et, tout en réservant l'appréciation du prince de Bismarck aussi bien que sa propre opinion après un examen plus attentif des conditions suggérées par vous, le Ministre d'État avait approuvé notre pensée.

Depuis lors, j'avais eu, il y a deux jours, un entretien avec le prince de Bismarck qui m'avait paru assez mal disposé à entrer dans la voie que nous indiquions.

[Le prince exprime la crainte que les Puissances ne soient trompées par la Roumanie.]

Il tient essentiellement à ne pas se séparer de nous et il apprécie l'intérêt considérable de demeurer unis dans une conduite commune avec l'Angleterre; aussi a-t-il eu soin d'adresser lundi dernier par télégraphe à M. le comte de Münster l'instruction de voir aussitôt Lord Beaconsfield et Lord Salisbury et de leur demander de sa part d'attendre encore quelque temps avant de reconnaître l'indépendance de la Roumanie; le même télégramme charge l'Ambassadeur d'Allemagne de donner à l'appui de sa demande les raisons qui motivent les résolutions du Chancelier de l'Empire.

« Quant à l'Italie, a ajouté M. de Bülow, sa conduite nous est fort indifférente et nous n'avons aucune intention d'agir pour tenter de la lui faire modifier; elle nous avait abandonnés une première fois [2]; nos observations l'ont fait venir à résipiscence; elle se dispose à déserter de nouveau la cause du Droit et de l'exécution du Traité; grand bien lui fasse et qu'elle agisse comme elle le voudra; nous attachons un prix considérable à maintenir notre communauté de vues avec la France et l'Angleterre, mais nous n'avons pas grand souci de ce que fera le Gouvernement actuel de l'Italie, ne pouvant plus avoir confiance dans une politique sans cesse flottante, agitée et prête à obéir à tous les courants où l'entraînent des ambitions peu avouables, des rêves d'influence exagérée, des défiances et des jalousies passionnées contre l'Autriche, et, pour tout résumer d'un mot, un désir singulièrement vif de jouer un rôle retentissant sans l'énergie ni les moyens de le remplir. Je vous dirai même confidentiellement à ce sujet que j'ai dû relever vivement, il y a quelques jours, une note dont M. le comte de Launay avait pour instruction de me donner lecture

[1] A la suite d'une démarche de l'Ambassadeur d'Italie indiquant que M. Depretis croyait qu'il n'y avait plus lieu, après le vote en première lecture par les Chambres de Bucarest de la révision de l'article 7 de la Constitution roumaine, d'ajourner la reconnaissance de la Roumanie, M. Waddington avait écrit à M. de Saint-Vallier qu'il serait peut-être disposé à se contenter d'une adhésion formelle de la Roumanie au dernier paragraphe de l'article 44 du Traité de Berlin et à donner ainsi une preuve de bon vouloir qui répondrait dans une certaine mesure aux vues de l'Italie et sans doute aussi de l'Angleterre.

[2] Voir ci-dessus n° 361.

et de me laisser copie; cette note, relative à la question qui nous occupe, avait pour objet de m'annoncer l'intention du Cabinet de Rome de nous *fausser compagnie* et de reconnaître l'indépendance roumaine; rien à dire jusque-là, mais, pour justifier sa résolution, M. Depretis n'avait-il pas jugé à propos de qualifier de *conduite injuste* notre attitude dans l'affaire roumaine; j'ai trouvé que ce n'était pas là un terme acceptable et je l'ai nettement déclaré à M. de Launay en refusant la copie qu'il voulait me laisser; le prince de Bismarck, à qui j'ai rapporté l'expression, a trouvé comme moi que la qualification n'était nullement convenable. Je vous confie ce petit incident pour vous faire apprécier les motifs de la détermination où nous sommes de laisser l'Italie prendre tel parti qui lui plaira sans lui adresser un conseil ou une observation. Croyez-moi, mon cher Ambassadeur, restons unis, gardons l'Angleterre avec nous et ne nous préoccupons pas du reste; vous verrez que la Roumanie ne tardera plus guère à venir à composition en nous offrant des garanties assez sérieuses cette fois pour nous permettre de donner suite, en toute sécurité, à votre ingénieuse et utile proposition. »

## 404.

M. Godeaux, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Egypte,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 7 avril 1879, 11 h. 40, soir.*
(*Reçu* : 12 h. 15, soir.)

Le Khédive ayant fait savoir avant-hier aux Consuls généraux qu'il leur remettrait, en les priant de le transmettre à leurs Gouvernements, un projet financier faisant connaître les vues du pays, les Ministres européens lui ont présenté ce matin une protestation écrite faisant ressortir la différence qui existe entre ses actes et l'assurance qu'il a donnée de gouverner avec et par ses Ministres,

## 405.

M. GODEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN EGYPTE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Le Caire, 8 avril 1879, 11 heures, soir.*

(*Reçu :* 9 avril à 1 h. 30, matin.)

Le Khédive a adressé à MM. de Blignières et Wilson la lettre suivante :

« En présence des adresses qui m'ont été remises par les représentants les plus autorisés du pays et de l'agitation qui se produisait de toutes parts, j'ai dû confier à Chérif Pacha la mission de constituer un nouveau Cabinet composé d'éléments véritablement égyptiens et répondant aux aspirations nationales. Au moment où vous allez quitter les fonctions que je vous avais confiées, je tiens à vous assurer de nouveau de mes sentiments de haute estime et d'amitié. »

## 406.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 74. Confidentielle. *Berlin, 9 avril 1879.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 avril.)

Je viens d'avoir, par le confident habituel du prince de Bismarck, des renseignements sur les préoccupations auxquelles il serait en proie depuis quelques jours par suite de la tension progressive des rapports entre l'Autriche et la Russie et des menées que dirigerait contre lui personnellement le prince Gortchakoff avec toute l'ardeur d'une haine sénile et inassouvie. Tandis que les rapports de l'Empereur Guillaume et de son neveu le Tsar gardent constamment un caractère d'étroite intimité et d'absolue confiance réciproque et que les deux Cabinets, dociles à la volonté des Souverains, manifestent en toute occasion des vues d'entente et d'accord sur toutes les questions de politique générale, l'aigreur qui existe dans les relations des deux Chanceliers s'envenime chaque jour davantage, et le prince de Bismarck accuse son vieux collègue de travailler sourdement à exciter le sentiment national russe contre

l'Allemagne et à semer des germes de discorde entre les deux nations. La presse russe, qui s'inspire des directions du prince Gortchakoff, poursuit de ses attaques le Chancelier de l'Empire allemand et ce dernier, bien entendu fidèle à son principe favori, se hâte de rendre à son rival « œil pour œil et dent pour dent ». Cette querelle personnelle va se trouver bientôt encore alimentée par l'adoption et l'application des projets économiques et des tarifs protectionnistes en ce moment soumis au Reichstag. « Le prince de Bismarck veut nous ruiner, s'écrient les Russes partisans du prince Gortchakoff, il veut fermer à nos produits, à nos céréales, non seulement les marchés de l'Allemagne, mais même le transit vers les ports allemands qui sont aujourd'hui l'entrepôt de nos exportations sur l'Angleterre ou la Hollande; il se montre notre mortel ennemi et nous poursuit par tous les moyens. Hier, c'était la peste qui lui servait de prétexte pour nous fermer sa frontière; demain, ce seront les mesures protectionnistes à l'aide desquelles il nous enfermera dans nos steppes. Son mauvais vouloir, d'ailleurs, ne nous effraie pas et sa politique tournera contre lui; elle consommera la ruine des ports allemands de la Baltique qui vivaient du transit des produits de notre sol, et nous y répondrons en améliorant nos propres ports, en en creusant de nouveaux, en portant en un mot sur Libau et Riga l'activité que Danzig, Memel, Stettin et Rostock doivent aujourd'hui à nos céréales. »

Ces discordes dans les questions économiques, ces mésintelligences particulières entre les Premiers Ministres contrastent singulièrement, comme je le disais plus haut, avec la volonté absolue des Souverains et des Gouvernements de maintenir entre eux l'union la plus étroite; il en résulte de curieuses dissonances entre les actes et les paroles. Tandis que la presse officieuse des deux pays, obéissant aux passions et aux rancunes de ses inspirateurs ou reflétant les inquiétudes et l'animosité des industriels et des commerçants, se livre à une polémique pleine d'aigreur, les Cabinets s'efforcent d'unir leur politique et de ne laisser, sur aucun point, une divergence se produire entre eux; l'attitude de leurs agents en est un témoignage frappant et, en Orient surtout, il n'est pas une question sur laquelle leurs instructions ne leur tracent une conduite identique; ceux d'entre eux à qui il est arrivé de s'en écarter n'ont pas été approuvés.

[Exemple cité.]

Néanmoins, le prince de Bismarck ne voudrait pas que cette intimité excitât les défiances ou le mécontentement de l'Autriche-Hongrie et son constant objectif est de rapprocher ses deux alliés, de calmer leurs griefs réciproques sans cesse renaissants et de maintenir entre eux un état de paix qu'il regarde, jusqu'à nouvel ordre, comme favorable aux intérêts de l'Allemagne.

« Depuis trois ans, me disait-il dernièrement, ils sont comme deux chacals

en face d'une proie sanglante, prêts à se ruer l'un sur l'autre pour se la disputer; depuis trois ans, je les arrête en les inquiétant sur la conduite que je tiendrai pendant qu'ils se déchireront. Pouvons-nous compter sur votre neutralité, me dit-on à Pétersbourg? Nous la garantissez-vous, me demande Andrassy? Je ne leur promets qu'une chose, c'est d'agir suivant les ordres de l'Empereur et conformément aux intérêts de l'Empire allemand et j'ajoute que nous serons sévères pour celui des deux qui sera l'agresseur et qui assumera la lourde responsabilité d'une pareille guerre; je les ai contenus longtemps ainsi jusqu'au jour où j'ai reconnu que les éléments slaves étaient tellement excités qu'on ne pouvait plus songer à les empêcher de courir aux aventures sanglantes; il leur fallait un exutoire, une saignée et ils ne pouvaient les chercher que contre l'Autriche ou la Turquie; des deux maux j'ai choisi le moindre en les laissant faire leur guerre turque; ils y ont perdu bien des illusions et des forces dont ils auraient pu faire un meilleur usage, et ils ont été heureux que nous leur ayons tendu une main secourable en convoquant le Congrès de Berlin qui leur a fait, en somme, une belle et bonne part. Eh bien! loin de nous en avoir quelque gratitude, ils nous poursuivent de récriminations et de rancunes incroyables, et ils affectent de nous traiter comme leurs pires ennemis; j'excepte, bien entendu, de ce reproche l'Empereur Alexandre qui nous aime et Schouvaloff qui comprend ce qu'il nous doit, mais je parle de Gortchakoff et de tout ce qui s'inspire de lui.»

Il n'y a pas plus d'une semaine que M. de Bismarck me tenait ce langage, et depuis lors la situation est devenue plus difficile encore; il disait avant-hier à son confident que, de quelque côté qu'il se tournât, il n'en voyait pas un qui pût le satisfaire. Il reproche au comte Andrassy des maladresses et des fautes de conduite dont il voit du reste l'excuse dans ses difficultés locales, mais il blâme les faiblesses de l'Autriche à l'égard de la Porte, les petites complaisances à l'aide desquelles elle cherche à se concilier les Turcs dont elle *croit avoir besoin* pour Novi-Bazar, «oubliant qu'avec les Orientaux on obtient tout par la rigueur, rien par les caresses»; il ne blâme pas moins la politique *vacillante* du Cabinet de Vienne envers celui de Pétersbourg, faible dans les grandes questions, irritante et taquine dans les petites; il cite à l'appui la dépêche au baron de Langenau sur le vote de majorité des Commissions [1], les encouragements aux Turcs, aux Roumains, les difficultés suscitées aux Russes à Tirnovo et à Philippopoli; «tout cela, dit-il, est mesquin, mauvais, et laisse voir le bout de l'oreille, et ce bout d'oreille s'appelle Salonique; Andrassy

[1] Dépêche du comte Andrassy du 24 mars en réponse à une circulaire «par laquelle le Cabinet de Saint-Pétersbourg invite les Puissances signataires du Traité de Berlin à réunir sans délai les membres de la Commission internationale chargée de la délimitation entre la Principauté de la Bulgarie et la Roumélie orientale, et à s'entendre dès à présent sur les principes qui devront présider à leurs instructions.»

en rêve, en meurt d'envie, et il n'ose pas le dire, ce qui fausse toute sa politique. Une déclaration ferme et nette de sa part vaudrait mieux que tous ces détours. »

Mais si le prince est peu satisfait des agissements du Cabinet de Vienne, il l'est bien moins encore de ce qui se passe à Pétersbourg. L'influence de Schouvaloff, un moment triomphante, n'aurait pas tardé à s'effacer devant celle du prince Gortchakoff redevenue aujourd'hui prépondérante. Schouvaloff, à son arrivée, avait pu faire accepter par le Tsar, qui l'avait imposé à Gortchakoff, le projet d'occupation mixte sur lequel il s'était mis d'accord avec Londres et Vienne; un instant, la réalisation de ce projet avait paru assurée; il n'y a plus guère à y compter aujourd'hui, car Gortchakoff, tout en affectant de l'accepter ouvertement, y fait sous main une vive opposition et noue partout des intrigues pour le faire échouer. Les Turcs ont fait des conditions que les Russes ont déclarées inacceptables, et les Italiens, qui avaient d'abord promis leur coopération, élèvent des difficultés afin de complaire au Chancelier de Russie. On va perdre un temps précieux en querelles et en tiraillements et l'on n'aboutira à rien. Le parti Gortchakoff-Dondoukoff-Ignatief, heureux de mettre l'Europe dans l'embarras, se hâtera d'évacuer à la date fixée qu'il cherchera même à devancer; des massacres se produiront, on les commandera au besoin; les Russes saisiront le prétexte et rentreront pour rétablir l'ordre, éclairés et précédés par quelques circulaires à grand fracas du prince Gortchakoff; l'Autriche et l'Angleterre n'admettront pas cette solution; l'œuvre bienfaisante du Congrès de Berlin sera mise en échec et de nouveaux ferments de guerre européenne se lèveront à l'horizon. Telles sont les préoccupations qui assombrissent le prince de Bismarck et qui lui causent même un peu de découragement. Schouvaloff, ajoute-t-il, a conscience de sa disgrâce dont l'amitié personnelle du Tsar ne peut lui cacher les résultats. Il se dispose donc à quitter Pétersbourg la semaine prochaine pour retourner à Londres, y remettre simplement ses lettres de créance et aller vivre quelque temps dans la retraite jusqu'à ce que la raison de son Souverain, le bon sens de ses concitoyens leur fassent comprendre le bien qu'il a fait et celui qu'il peut faire encore; il prendra alors la direction des affaires et toute l'Europe sera appelée à en bénéficier; mais, en attendant, Gortchakoff, l'Impératrice et la favorite mènent les choses à leur guise et précipitent la politique russe dans la voie du panslavisme, de la grande Bulgarie, des aventures à la Ignatieff, et tout est à craindre, de cette domination exercée par des femmes fanatiques assistées d'un vieillard vaniteux et affaibli; Schouvaloff a demandé à être remplacé à Londres par un diplomate de son école, le prince Lobanoff, aujourd'hui Ambassadeur à Constantinople; le choix aurait été excellent, mais le prince Gortchakoff lui a fait préférer un de ses neveux, *petit intrigant sans portée, ni mérite, élève et doublure d'Ignatieff pendant son ambassade,* M. Sabouroff, Ministre de Russie à Athènes.

Au milieu de semblables circonstances, le prince de Bismarck a été par-

ticulièrement mécontent du toast *inutile* porté au banquet du 22 mars par le général de Schweinitz [1]; il était *maladroit* et *inopportun* de solidariser à ce point et si bruyamment l'Allemagne avec la Russie; *il y a des situations qu'il est bon de maintenir, mais qu'on doit se garder d'afficher;* cela ne pouvait manquer de froisser Vienne et d'amener une protestation qui s'est traduite par le toast du comte Karolyi à Londres. Le Chancelier n'a pas caché son déplaisir au général de Schweinitz qu'il a vu avant-hier, ni son regret au comte Andrassy à qui il a écrit particulièrement sur le toast du comte Karolyi. [2]

## 407.

M. DE MONTHOLON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Très confidentiel et personnel. *Paris, 10 avril 1879, 4 h. 36, soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

Le Grand Vizir [3] vient de me faire appeler pour me demander très confidentiellement de pressentir Votre Excellence sur la déposition éventuelle et à bref délai du Vice-Roi.

Le Sultan est disposé à user de son droit de destitution, vu la mauvaise administration du Khédive, et vu l'indépendance qu'il affecte depuis deux ans vis-à-vis de lui et de son Gouvernement. Il le remplacerait par le Prince Halim [4] sur les bases pures et simples du firman de 1841 [5]. Le Grand Vizir m'a répété à plusieurs reprises qu'en agissant ainsi le Sultan et lui n'avaient pas d'autre but que d'assurer à l'Egypte une bonne administration. Il ajoute que la France pourrait y trouver son profit, car elle aurait ainsi l'occasion de reprendre la part d'influence que l'Angleterre cherche à lui enlever depuis quelque temps dans les affaires publiques.

« Rien n'empêcherait par exemple, a ajouté le Grand Vizir, que le Ministre des Finances ne fût un Français. »

[1] A un banquet organisé le 22 mars par la colonie allemande de Pétersbourg pour célébrer l'anniversaire de l'Empereur Guillaume, le général de Schweinitz portant un toast au Tsar avait exprimé le vœu que sa voix fût entendue par ceux qui s'imaginaient « pouvoir ébranler l'amitié qui lie Notre Empereur à celui dont il avait l'honneur de porter la santé ».

[2] Le 2 avril, au cours d'un banquet à Londres, le comte Karolyi, Ambassadeur d'Autriche, avait porté un toast à la santé de la Reine Victoria, dans lequel il avait déclaré que les « vieux liens d'amitié » entre l'Angleterre et l'Autriche avaient été de nouveau resserrés par les récents événements.

[3] Le général Khéreddine.

[4] 4e fils de Méhémet Ali, et Ministre sans portefeuille de la Sublime Porte.

[5] Le firman du 22 février 1841 conférait à Méhémet Ali le droit d'hérédité dans sa famille.

J'ai demandé au Grand Vizir s'il avait prévu l'éventualité d'une opposition dans les masses et comment il comptait installer le nouveau Khédive; il m'a répondu qu'il ne croyait à aucune opposition de la partie insurgée du peuple égyptien, et que l'installation pourrait se faire facilement surtout avec l'appui moral de la France et de l'Angleterre, en envoyant le Prince Halim à bord d'une flotte, et en lui donnant un ou deux régiments au besoin.

Le Grand Vizir m'a recommandé le secret le plus absolu et m'a dit : « C'est plutôt le général Khéreddine qui s'adresse à M. Waddington que le Grand Vizir au Gouvernement de la République ».

Il est très désireux de connaître le plus tôt possible le sentiment de Votre Excellence.

## 408.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 77. Confidentielle. *Berlin, 11 avril 1879.*

(*Reçu* : Dir. pol., 15 avril.)

A l'occasion de la fête de la princesse de Bismarck je viens de voir le Chancelier et d'avoir avec lui un entretien auquel assistait M. de Bülow.

Le prince et le Ministre m'ont tout d'abord parlé des affaires d'Egypte [1] et des préoccupations qu'elles causent en Europe; ils espèrent toutefois que, grâce au maintien de notre entente avec l'Angleterre, elles n'auront pas la gravité que *les uns redoutent et que les autres espèrent* et qu'il nous sera possible d'avoir bientôt raison de l'*incurable mauvaise foi* et des *basses perfidies* du Khédive. « L'essentiel, m'a dit M. de Bismarck, c'est qu'il ne se produise aucune divergence entre vous et le Cabinet anglais; s'il y avait une *fissure*, certaine Puissance, que je ne veux pas nommer et dont vous retrouverez peut-être la main dans ces regrettables intrigues, se hâterait d'en profiter et vous créerait de sérieux embarras; je vous le conseille avec toute l'insistance en mon pouvoir, (et j'ai fait donner par M. de Bülow le même conseil à Lord Odo Russell), maintenez-vous étroitement unis. Tant qu'on vous saura la main dans la main, on n'osera rien tenter de sérieux contre vous, surtout après l'accueil que l'on a trouvé près de moi; je dois vous avouer qu'on s'est hâté de me sonder et de me demander mon immixtion au nom de l'intérêt européen; j'ai refusé *net* en répliquant que nous nous reposions sur la France et l'Angleterre du soin de défendre les intérêts allemands en Egypte et que nous n'entendions leur

(1) Voir ci-dessus n[os] 404 et 405.

retirer ni notre confiance ni notre mandat. J'ai déclaré et je maintiens qu'il n'y a pas, pour nous, de *question* égyptienne *ouverte;* elle ne s'ouvrirait qu'en cas de désaccord entre la France et l'Angleterre; alors nous verrions à aviser. Toutefois nous n'admettrions pas l'immixtion d'une troisième Puissance sans nous regarder comme fondés à intervenir aussi dans le règlement des affaires d'Egypte. Nous reconnaissons et acceptons un *consortium* anglo-français; il nous donne les garanties dont nous avons besoin pour les droits de nos nationaux mais si nous nous effaçons volontiers devant l'Angleterre et la France dont nous reconnaissons les intérêts dominants et la situation particulière en Egypte, nous ne croirions pas de notre dignité de continuer à agir ainsi dans le cas où une troisième Puissance prendrait part au règlement; je désire qu'on le sache bien à Londres, à Paris, et *même à Rome*. Pour le moment, j'ai renouvelé à notre Consul général les instructions que je lui avais envoyées il y a un mois lors de la chute de Nubar Pacha; je lui ai prescrit de se tenir dans une grande réserve, mais, s'il était amené à en sortir par suite de quelque appel fait aux Consuls, d'appuyer toute proposition faite en commun par la France et l'Angleterre, de s'unir à leurs agents et d'agir constamment en vue de concourir à leur accord et de prévenir ce qui pourrait y être contraire. »

Le langage du prince de Bismarck a été trop précis et trop amical pour que je n'aie pas cru devoir l'en remercier en votre nom comme au mien et je m'empresse de vous envoyer la reproduction aussi fidèle que possible de ses paroles.

## 409.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 80. Confidentielle. *Berlin, 12 avril 1879.*

(*Reçu :* Dir. pol., 15 avril.)

Dans l'entrevue que j'ai eue hier avec MM. de Bismarck et de Bülow, outre les affaires d'Egypte et celles des frontières grecques dont mes dépêches 77 et 78 [1] vous ont entretenu, il a été question de la situation générale des choses en Orient et de l'échec, regardé maintenant comme probable, du projet d'occupation mixte en Roumélie [2]. Le Chancelier m'a dit qu'il ne pouvait douter des efforts qu'avait faits le prince Gortchakoff pour faire échouer, tout en paraissant l'accepter, le plan dont le comte Schouvaloff s'était fait l'avocat auprès de l'Empereur Alexandre; l'approbation qu'y avait donnée le Souverain

[1] Voir ci-dessus n° 408. — [2] Voir ci-dessus n° 401.

ne permettant pas une opposition directe, on avait agi sous main pour faire naître partout à la fois des difficultés : « Exigences turques, russes, anglaises, autrichiennes, italiennes, ensemble de prétentions que l'on s'est efforcé de rendre inconciliables. Maintenant que va-t-on faire ? A Vienne, on paraît tenir toujours à l'occupation mixte et l'on s'agite pour la rendre possible; à Londres, on la désire aussi, mais on semble un peu découragé par l'inutilité des efforts que l'on a faits et des concessions auxquelles on s'est prêté en vue de la faire réussir; à Rome, *on joue les grandes coquettes*, ne devrais-je pas dire les *grandes coquines*, et l'on refuse ce que l'on a demandé en voyant que les autres y attachent du prix; tant qu'il n'y avait qu'une intrigue en jeu, l'Italie était prête à y remplir son rôle et réclamait sa place à grands cris; elle s'aperçoit qu'elle a un service à rendre, aussitôt elle n'en veut plus. A Constantinople, on se réjouit de ces tiraillements et l'on espère qu'ils amèneront l'abandon définitif de cette idée d'occupation mixte à laquelle on se résignait, ne pouvant l'empêcher, mais qui semblait la plus désagréable des médecines amères imposées par l'Europe. Enfin, à Pétersbourg, mon vieux collègue est content; il prépare un beau *gâchis* et dispose ses filets pour pêcher en eau trouble; le plus grand plaisir pour lui, après celui d'avoir triomphé de Schouvaloff, est d'avoir rendu irréalisables les projets de ce dernier réduit à l'impuissance et à la retraite. Comme il faut cependant une solution et qu'elle presse, Gortchakoff va nous faire des propositions; que seront-elles ? Jusqu'ici, c'est très confus et les idées émises me semblent peu satisfaisantes, si je m'en rapporte, du moins, à ce que je lis dans le résumé télégraphique de la feuille officieuse du Cabinet de Pétersbourg, l'*Agence Russe*. Mais « la boîte aux circulaires » ne tardera pas à s'ouvrir; pourvu qu'elle ne soit pas comme d'habitude la « boîte de Pandore »! Voyez-vous, la seule idée pratique c'était celle de notre promenade en traîneau de Friedrichsruhe [1] : l'occupation austro-russe; elle avait sur toutes les autres l'avantage d'être facile à réaliser et elle pouvait et devait rassurer tout le monde. Je l'ai abandonnée devant les instances de Schouvaloff que je ne voulais pas désobliger; je voyais d'ailleurs qu'elle ne plaisait ni à Pétersbourg, ce que je comprends assez, ni à Vienne, ce que je comprends moins, ni à Londres, ce que je ne comprends pas du tout.

« Il n'était pas dans mes vues d'insister; cela n'eût pas été conforme au rôle désintéressé et réservé dont je ne veux pas sortir; il est possible du reste qu'à force d'essayer des combinaisons impossibles on revienne à la nôtre; j'en serai charmé pour ma part, non par amour-propre d'auteur, car s'il plaît à Gortchakoff de la *démarquer* pour en faire son œuvre, je ne réclamerai pas, mais ce que je désire c'est qu'on aboutisse à une solution qui nous sauve des massacres et du danger de guerre européenne qui peut en résulter ».

[1] Voir ci-dessus n° 371.

P. S. *13 avril.* — Un télégramme reçu hier par M. d'Oubril, qui m'en a donné connaissance, après l'avoir communiqué à M. de Bülow, ne présente pas encore le projet d'occupation mixte comme abandonné, mais il recommande de préférence un autre projet consistant à n'admettre les troupes turques qu'à Bourgas et sur la frontière sud, en laissant le pays s'organiser lui-même après l'évacuation russe, sous l'autorité d'un gouverneur, Aleko-Pacha probablement, assisté de la Commission européenne, dont les pouvoirs seraient prolongés pour un an et qui deviendrait Conseil de Gouvernement.

## 410.

M. DE MONTHOLON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Péra, 19 avril 1879, 11 h. 29, soir.*

(*Reçu :* 20 à minuit 10.)

Le comte Zichy annonce que le Sultan vient enfin de donner son approbation à la convention austro-turque [1]. On ne s'est entendu que grâce à un échange de compromis. Les Autrichiens n'occuperont que Novi-Bazar à l'Ouest du Lim. La passe de Ragosna [2] est sauvée, quant à présent, pour les Turcs [3].

## 411.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Très confidentiel. *Berlin, 20 avril 1879, 6 h. 44, soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

Le prince de Bismarck, qui devait partir demain pour Varzin vient d'annoncer *à son confident habituel* [4] qu'il renonce à s'absenter pour ne pas manquer le comte Schouvaloff attendu ici jeudi. Il espère avoir de lui quelques indications sur les vues de la Russie, dont les préparatifs militaires et les agissements politiques l'inquiètent vivement.

(1) Sur l'occupation du sandjak de Novi-Bazar conformément à l'article 25 du Traité de Berlin.

(2) Point stratégique qui défend la route de Mitrovitza et de Salonique» (Télégr. de M. de Montholon du 2 avril, 10 h. 49 du soir).

(3) Voir ci-dessous n° 412, note 4.

(4) M. de Bleichroeder.

Le décret du Tsar formant 16 nouvelles divisions d'infanterie, c'est-à-dire, appelant sous les drapeaux deux cent quarante mille hommes, coïncide avec les efforts du Gouvernement russe sur tous les marchés du monde pour obtenir de l'argent et le Chancelier a invité M. de Bleichrœder à repousser les propositions qui lui étaient faites et a donné le même conseil aux autres banquiers de Berlin.

Le prince de Bismarck sait aussi que le prince Gortchakoff a agi sous main pour faire échouer l'occupation mixte [1]; il a la certitude d'intrigues entre lui et M. Nigra. Enfin, le prince de Bismarck craint que la Russie ne veuille échapper par la guerre à ses dangers intérieurs [2] sur lesquels il a les renseignements les plus graves.

L'importance des préparatifs militaires, hors de proportion avec les forces turques seules, lui fait craindre de mauvais desseins contre l'Autriche.

## 412.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

T. *Paris, 21 avril 1879, 9 heures, soir.*

Je vous expédierai demain soir ma circulaire sur la médiation des Puissances dans l'affaire de Grèce [3]. Il m'a paru que le moment était venu d'engager la question. L'Autriche a obtenu de la Porte la convention relative à Novi-Bazar [4] et elle sera moins gênée pour appuyer nos efforts à Constantinople suivant le conseil du prince de Bismarck. Quant à l'Angleterre nous l'avons toujours trouvée très hésitante sur l'Epire et en particulier sur Janina; mais sa résistance sur ce point au lieu de s'accentuer serait peut-être moins absolue depuis quelques jours et la dernière discussion du Parlement a montré à cet égard un progrès sur les débats antérieurs. J'ai eu ces jours derniers plusieurs entretiens sur ce sujet avec M. Bourke, Sous-Secrétaire aux Affaires Étrangères, et je sais qu'à son retour à Londres, il en a rendu compte à Lord Salisbury. Je n'ai donc aucun sujet de croire à un refroidissement dans nos

(1) Voir ci-dessus nos 401 et 409.

(2) Attentats nihilistes répétés à Odessa, Kharkoff, Saint-Pétersbourg, Moscou.

(3) Voir ci-dessous n° 413.

(4) L'article 25 du Traité de Berlin attribuait à l'Autriche l'occupation et l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine, maintenait l'administration ottomane dans le district de Novi-Bazar, mais réservait au Gouvernement d'Autriche-Hongrie le droit d'y tenir garnison. Le dernier alinéa de l'article stipule que «les Gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Turquie se réservent de s'entendre sur les détails». La convention additionnelle, qui ne touchait pas au fond, fut signée le 21 avril 1879.

rapports avec le Gouvernement anglais. En ce qui est de l'Égypte notamment, nous échangeons en ce moment nos idées avec une entière confiance et j'ai l'espoir d'arriver prochainement à une entente complète. Les retards ne viennent que de la nécessité où nous avons été d'attendre les rapports de nos Consuls arrivés hier seulement à Paris. Je n'en attache pas moins une grande importance aux informations que vous m'avez transmises par vos deux rapports confidentiels. L'accord entre l'Angleterre et l'Autriche ne paraît pas douteux; quant à celui des Cabinets de Pétersbourg et de Rome, il en serait la contre-partie. J'interroge le général Chanzy et le marquis de Noailles par le télégraphe sur les symptômes qu'ils auraient pu remarquer de cette entente et je vous ferai connaître leurs réponses. Continuez de votre côté d'encourager les confidences du prince de Bismarck.

## 413.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, PÉTERSBOURG, VIENNE, ROME (QUIRINAL).

D. *Paris, 21 avril 1879.*

Les questions soulevées par le 13e Protocole du Congrès de Berlin[1] ont été l'objet, dans ces derniers temps, de négociations directes qui n'ont malheureusement pas abouti. Au mois d'octobre, nous avions demandé aux Puissances de vouloir bien intervenir à Constantinople pour que la Porte donnât son adhésion explicite au principe d'une rectification de frontières en faveur de la Grèce et consentît à nommer des Commissaires qui seraient chargés d'étudier, avec ceux du Gouvernement hellénique, les conditions du nouveau tracé. Avertie de l'accueil que cette démarche avait reçu et désireuse d'en prévenir les effets par un acte spontané, la Porte résolut de se mettre en rapport avec le Cabinet d'Athènes et les deux parties désignèrent leurs Commissaires respectifs qui se réunirent ensuite à Préveza.

Mais à peine les négociations étaient-elles commencées que de graves difficultés surgirent. Les Commissaires helléniques, invoquant les décisions du Congrès, s'attachèrent à présenter le tracé du 13e Protocole comme la base invariable de toute entente, leurs collègues ottomans en contestèrent la valeur obligatoire et firent connaître qu'il était indispensable de chercher ailleurs un terrain de discussion. Dès ce moment, les représentants des deux

(1) Voir ci-dessus nos 324, 341, 357, 399, 402.

Gouvernements parurent séparés par une question fondamentale qui devait amener bientôt l'insuccès des Conférences.

En application de leurs principes, les Commissaires de la Porte communiquèrent le 19 mars un tracé rectificatif des frontières helléniques, partant d'un point à déterminer sur le golfe de Volo pour aboutir à la vallée de l'Aspropotamos. Les Commissaires grecs firent observer que cette ligne ne répondait nullement aux indications du Congrès et, qu'ayant pour instructions de ne pas s'en écarter, ils jugeaient impossible de continuer les négociations qui furent rompues le même jour.

Tel est le résumé des incidents dont le Cabinet d'Athènes vient de prendre acte pour réclamer, une seconde fois, conformément à l'article 24 du Traité du 13 juillet, la médiation des Puissances. Le Congrès avait exprimé la confiance que les deux parties réussiraient à se mettre d'accord; l'événement n'a pas répondu à cet espoir, le rôle de l'Europe semble tout tracé.

Les considérations qui l'avaient déterminée, il y a huit mois, à ne pas négliger la question grecque, non seulement n'ont rien perdu de leur force, mais elles s'imposent aujourd'hui à sa prévoyance d'une façon toute particulière.

Le Traité de Berlin est désormais en pleine exécution sur tous les points essentiels et il va recevoir incessamment sa sanction définitive par le départ des troupes russes qui occupent encore la Roumélie orientale. Il est superflu de rappeler les préoccupations qui se mêlent à cette échéance. L'état actuel des rapports entre la Turquie et la Grèce pourrait la compliquer en élargissant le théâtre des agitations que la sollicitude des Puissances s'efforce de prévenir.

Il convient donc, suivant nous, de répondre à l'appel du Cabinet d'Athènes et d'aborder sans retard les problèmes qu'il soulève. Le Congrès a entendu résoudre les difficultés qu'une frontière mal délimitée suscite périodiquement entre la Turquie et la Grèce. La Porte a déjà reconnu, par les offres qu'elle a faites, le principe des sacrifices qu'elle doit à l'affermissement de la paix. Nous lui demandons aujourd'hui un pas de plus, et ce que nous attendons d'elle c'est l'exécution des résolutions consignées au 13e Protocole.

Jusqu'ici la Turquie et la Grèce ont débattu leurs intérêts sur un théâtre éloigné et dans la divergence originelle de leurs points de vue respectifs. Cette procédure est épuisée et il y a lieu d'en rechercher une autre. Nous proposerions que les pourparlers fussent transportés à Constantinople, au centre de l'action européenne, qui interviendrait désormais conformément aux termes mêmes de l'article 24 du Traité de Berlin pour faciliter le succès des négociations. Les six Puissances qui ont consenti à assumer cette tâche se concerteraient donc pour faire connaître à la Grèce que sa demande est accueillie et, par une démarche simultanée, inviteraient en même temps les parties intéressées à nommer des Plénipotentiaires pour reprendre les négociations à

Constantinople. Quant à la médiation, les Cabinets en confieraient l'exercice à leurs représentants auprès de la Sublime Porte réunis en Conférence.

Je vous prie de donner lecture de cette dépêche à Son Excellence et de lui en laisser copie.

## 414.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 94. Très confidentielle. *Berlin, 24 avril 1879.*

Mes télégrammes du 15, du 20, et du 21 [1] vous ont tenu au courant des inquiétudes que les préparatifs militaires et les agissements politiques et financiers de la Russie inspiraient au prince de Bismarck, et vous m'avez recommandé par votre dépêche télégraphique du 22 [2] de continuer à provoquer sur ce sujet les confidences de l'ami du Chancelier auquel je devais le compte rendu de ses impressions.

Je viens d'avoir avec ce personnage bien informé un nouvel entretien d'autant plus opportun qu'il venait de quitter le prince au moment où je l'ai vu, et j'ai eu la satisfaction d'apprendre qu'à la suite d'un échange de lettres fort intéressantes, paraît-il, avec le comte Schouvaloff, le Chancelier se montrerait aujourd'hui sensiblement plus rassuré. Il aurait tout d'abord acquis la certitude que l'envoi du comte Schouvaloff à Vienne, décidé *motu proprio* par l'Empereur Alexandre, a pour but de calmer les défiances qu'avait fait concevoir ces derniers temps à l'Empereur François-Joseph et au comte Andrassy la politique du Cabinet de Saint-Pétersbourg; le comte serait chargé de donner au nom du Tsar des assurances assez formelles et explicites d'intentions amicales et de désirs d'entente pour rétablir l'harmonie, un moment menacée. Ces assurances auraient surtout trait aux points suivants : les armements que l'on justifierait par l'état intérieur de l'Empire et les dangers de troubles étendus dont les désordres de Rostoff et d'Odessa ont été la première étincelle; puis, les dispositions en ce qui touche la Roumélie où l'on serait résolu à s'efforcer de calmer les esprits, d'apaiser les passions et de rendre la tâche facile au Gouverneur général et à la Commission européenne. Enfin, les rapports avec l'Italie qui, devenus il est vrai plus intimes, sont de nature à rassurer l'Autriche plutôt qu'à l'inquiéter, le Gouvernement

[1] Voir ci-dessus n° 411. — [2] Il s'agit d'un télégramme du 21 avril. — Voir ci-dessus n° 412.

russe profitant de la confiance qu'on lui témoigne à Rome pour y donner des conseils de sagesse, et y recommander la répression des agitations annexionnistes du parti de l'*Italia Irredenta*.

Le prince a conclu en disant qu'il avait trouvé dans les lettres du comte Schouvaloff assez de renseignements tranquillisants pour ne pas regretter qu'il ne vienne pas à Berlin et pour lui avoir même conseillé d'aller directement de Vienne à Londres. Cependant, il y a encore deux points qui ne lui semblent pas bien éclaircis; les préparatifs militaires qu'il persiste à regarder comme hors de proportion avec les nécessités de la situation intérieure, et, plus encore, l'ardeur fiévreuse avec laquelle le Cabinet de Pétersbourg cherche à se procurer de l'argent sur les marchés européens. Les échecs successifs éprouvés par le général Greigh, depuis 15 jours, ne l'ont pas rebuté; il a renouvelé ses tentatives à Berlin, à Paris et même à Londres avec une extrême insistance. Repoussé à Londres, éconduit à Berlin, mal accueilli à Paris par la maison Rothschild, il aurait malheureusement trouvé en dernier lieu chez nous des oreilles et des bourses plus complaisantes, et il serait à craindre qu'il ne parvînt à conclure avec MM. Mallet, Hottinger, Heine, etc. qui lui ont fait des propositions. Le prince de Bismarck verrait avec un vif regret le succès de ces efforts, et il résume la situation par ces mots : « pas d'emprunt russe ce printemps et la paix est assurée; de l'argent prêté à la Russie et tout est en question ».

Dans le courant de la conversation le Chancelier a parlé de nous et est revenu sur les soupçons que lui avaient inspirés des rapports de Constantinople et de Philippopoli sur la conduite de quelques-uns de nos agents en Orient; il a dit qu'il était tranquillisé de ce côté, parce qu'il avait reçu de Paris l'assurance que vous n'étiez nullement disposé à tolérer les agissements fâcheux dont il avait cru devoir se préoccuper.

## 415.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. GODEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE.

D. n° 11. *Paris, 25 avril 1879.*

Votre correspondance télégraphique m'a tenu au courant des incidents à la suite desquels le Khédive a cru pouvoir se séparer de ses Ministres européens [1]; vos rapports m'ont depuis fait connaître avec plus de développement

[2] Voir ci-dessus n°s 404 et 405.

les considérations que Son Altesse allègue pour expliquer les résolutions qui l'ont fait agir et le but qu'elle s'est proposé. J'aurais voulu y trouver la preuve que le Prince a été véritablement dirigé par le désir de mieux garantir, que ne le faisaient ses Ministres européens, la prospérité de l'Égypte et les intérêts qui y sont subordonnés; mais il reste au contraire démontré à mes yeux que le projet financier opposé par le Khédive à celui de MM. Wilson et de Blignières n'en diffère bien sensiblement sur aucun point essentiel. D'ailleurs, l'œuvre de M. Wilson n'a pas été présentée par son auteur comme définitive et excluant toute modification; elle avait le mérite d'une grande sincérité et comportait pour le moins un examen sérieux. Le Khédive en a jugé autrement, il a rejeté sans discussion le travail qui lui était soumis et il a congédié ses Ministres européens sans aucune entente préalable avec les deux Puissances qui avaient, à sa demande, facilité l'établissement d'un régime regardé par elles comme la meilleure sauvegarde des intérêts de leurs nationaux et de ceux de l'Égypte.

Est-il besoin de rappeler combien cependant l'adhésion du Khédive à ces nouvelles règles de Gouvernement avait été formelle ?

[Rappel des faits survenus.]

Le Khédive en prononçant la dissolution du dernier Cabinet s'est empressé de demander aux deux Puissances de lui désigner de nouveaux Contrôleurs. Son Altesse est restée ainsi dans la teneur littérale des déclarations faites au Gouvernement anglais ainsi qu'à nous. Mais elle en a entièrement méconnu l'esprit et, avec une précipitation que rien ne saurait expliquer, elle s'est mise dans ses actes du 7 avril en contradiction si flagrante avec ses assurances du 9 mars qu'il nous est impossible de ne pas considérer ses résolutions comme un manque d'égards volontaire envers les deux Puissances.

Cet incident n'a rien changé toutefois à l'opinion que nous nous sommes formée de la situation de l'Égypte. Nous demeurons convaincus que le salut de ce pays est dans une bonne administration et que l'état de crise où il se trouve exige le concours d'hommes spéciaux en matière de finances et de travaux publics. L'essai d'une administration formée dans ces conditions a été tenté; mais l'expérience n'a pas été faite sérieusement; elle a été interrompue au moment où elle commençait à peine et nous ne saurions accepter pour définitif le jugement que le Khédive en a porté.

Son Altesse le sait, nous ne sommes guidés dans nos appréciations par aucun autre sentiment que le désir de favoriser le développement et le bon aménagement des ressources de l'Égypte. C'est dans la prospérité de ce pays uniquement que nous cherchons des garanties pour les intérêts de nos nationaux. Cette pensée est commune aux deux Gouvernements; elle a fait la base même de l'accord qui s'est formé entre eux à la suite du Congrès de Berlin et dont les

termes ont été indiqués dans des dépêches du 21 juillet et du 7 août 1878 livrées depuis lors à la publicité. Le Khédive ne saurait donc suspecter la sincérité des conseils que nous lui avons donnés et nous ne pouvons que les lui rappeler aujourd'hui. Si Son Altesse se refusait à les suivre en persistant à décliner le concours de Ministres européens mis par nous à sa disposition, nous serions en droit de penser qu'elle renonce de propos délibéré à toute prétention à notre amitié.

Il ne resterait en ce cas aux deux Cabinets qu'à se réserver une entière liberté d'appréciation et d'action dans la défense des intérêts de leurs nationaux en Égypte et dans la recherche des moyens les plus propres à assurer à ce pays les conditions d'un bon Gouvernement.

## 416.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL CHANZY, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

D. n° 36. *Paris, 30 avril 1879.*

Votre télégramme du 26 de ce mois m'a fait connaître l'impression manifestée par le prince Gortchakoff après la lecture de ma circulaire du 21 avril, concernant la rectification des frontières grecques, et je tiens à vous marquer ici la satisfaction causée au Gouvernement de la République par le langage amical dont vous me rendez compte [1]. Les renseignements qui nous parviennent au sujet des dispositions des différents Cabinets nous permettent d'espérer dès à présent que l'accord s'établira sans difficulté entre toutes les Puissances sur les bases proposées par nous pour la mise en œuvre de la procédure prévue dans l'article 24 du Traité de Berlin.

L'Allemagne nous a déjà informés de son entière adhésion à nos vues. L'Italie et l'Autriche promettent également de les appuyer.

Enfin l'Angleterre s'y déclare favorable en principe; elle nous a demandé seulement des explications supplémentaires au sujet du mode de délibération entre les représentants des Puissances médiatrices à Constantinople et désire savoir si les résolutions devront être prises à la simple majorité ou à l'unanimité des voix.

Suivant notre opinion, la rectification des frontières entre la Turquie et la Grèce soulève des questions de possession territoriale trop importantes pour

[1] Le Chancelier russe avait déclaré au général Chanzy ne faire «personnellement aucune objection à la proposition de reprendre les négociations à Constantinople». Il avait cependant réservé toute réponse officielle. Cf. ci-dessus n° 413.

qu'il convienne de les trancher autrement que par un verdict unanime. La règle posée par la Russie pour la procédure à suivre dans la délimitation des frontières de Bulgarie, règle dont nous avons reconnu la justesse et à laquelle nous nous sommes empressés d'adhérer, nous paraît pouvoir être invoquée à bon droit dans une circonstance où des principes généraux ne se trouvent pas moins mis en cause. Afin de conserver d'ailleurs aux décisions des Puissances toute l'autorité dont elles doivent être revêtues à l'égard des deux parties dont il s'agit de départager les intérêts, aussi bien qu'aux yeux des populations dont on fixera le sort, il serait utile, selon nous, que les solutions adoptées eussent l'appui déclaré de tous les Gouvernements. Je suppose que cette manière de voir n'est pas en désaccord avec celle du Gouvernement russe.

P. S. — Je n'ai point encore répondu à la question qui nous a été posée par le Gouvernement anglais et je vous prie de considérer jusqu'à nouvel ordre comme confidentielles les indications que je viens de vous donner sur notre manière de voir.

## 417.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 97. Confidentielle. *Berlin, 1er mai 1879.*

(*Reçu* : Dir. pol., 3 mai.)

[Dépêches reçues sur les «nouveaux armements» de la Russie.]

Le prince de Bismarck a dit à ce sujet ces jours derniers à son confident habituel qu'il n'éprouvait plus au même degré que précédemment les inquiétudes dont il lui avait fait part; il résulte, en effet, des plus récentes informations parvenues au Chancelier que les préparatifs militaires de la Russie n'ont pas, *pour le moment*, l'importance qu'il avait redoutée. La création du quatrième bataillon dans les cent-cinquante régiments d'infanterie n'entraîne qu'une augmentation immédiate d'effectif de seize mille hommes, et l'appel de 240.000 hommes est bien la levée régulière du contingent annuel avec une simple surélévation de vingt à trente mille hommes. Mais si ces deux mesures ne constituent pas un brusque et rapide accroissement de l'effectif, c'est cependant, d'après lui, un travail préparatoire qui permettra, le jour où on le voudra, d'accroître dans de grandes proportions, sans bruit ni difficulté, les forces de l'armée active. En effet, la création du quatrième bataillon aurait pour but de constituer dès à présent les cadres nécessaires pour renforcer rapidement, et sans éveiller l'attention, l'infanterie de 150.000

hommes. S'il n'y a donc pas là, aux yeux du prince, une menace prochaine, c'est cependant une mesure qui doit éveiller l'attention pour l'avenir.

Du reste, le Cabinet de Berlin a lieu d'être satisfait des dispositions que témoigne en ce moment le Gouvernement russe; M. de Bülow m'a dit ce matin que la politique de Pétersbourg paraissait aujourd'hui d'accord avec les assurances pacifiques et modérées tant de fois renouvelées par l'Empereur Alexandre. L'attitude et les conseils du prince Dondoukoff et des agents russes ont été aussi corrects qu'on pouvait le souhaiter dans tous les pourparlers qui ont précédé, à Tirnovo, l'élection du Prince de Battenberg. Il est certain que le Gouverneur général n'a rien épargné pour empêcher les députés bulgares de voter, soit pour lui-même, soit pour le général Ignatieff ou pour Aleko Pacha, comme les meneurs panslavistes cherchaient à le leur persuader.

D'autre part, la mission de l'aide de camp général Oloutscheff (dont vous m'aviez informé confidentiellement et qui est aujourd'hui ébruitée par les agences télégraphiques de Pétersbourg) est une confirmation explicite des bonnes intentions du Tsar, et M. de Bülow sait, par un télégramme de M. d'Alvensleben, que ce général a pour instruction de tenir aux Bulgares des deux versants du Balkan un langage assez sévère pour décourager leurs visées d'agitation. Ainsi que vous l'a mandé M. le général Chanzy, l'envoyé de l'Empereur Alexandre doit, après s'être acquitté de sa mission à Constantinople, se rendre à Philippopoli et à Tirnovo pour y faire connaître, dans ses entretiens avec les hommes influents aussi bien que dans des proclamations aux populations, la ferme résolution du Tsar d'exécuter et de faire exécuter fidèlement le Traité de Berlin dans toutes ses parties.

## 418.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 103. *Berlin, 5 mai 1879.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 mai; Dir. pol., 10 mai.)

J'ai eu l'honneur de vous entretenir plusieurs fois déjà dans ma correspondance des bruits répandus sur l'intention attribuée au Gouvernement allemand d'acquérir des colonies, tantôt sur la côte africaine, tantôt en Amérique ou en Océanie. Je vous ai rapporté mes entretiens à ce sujet avec M. de Bülow et avec le prince de Bismarck, où l'un et l'autre témoignaient d'un grand éloignement pour des entreprises de ce genre dont ils faisaient ressortir les difficultés et les embarras dans les circonstances actuelles, au milieu de la

crise que traverse l'Empire, avec son organisation financière rudimentaire et sa marine militaire insuffisante.

Ces dispositions annoncées hautement et commentées par les feuilles officieuses ne pouvaient que me satisfaire en ce qui touche le continent africain et surtout le bassin de la Méditerranée et j'ai toujours eu soin d'énumérer, même avec quelque exagération, les dépenses, les sacrifices qu'avait exigés de nous la conquête de l'Algérie, chaque fois que M. de Bülow m'entretenait, il y a un an, des offres du Maroc, d'ailleurs déclinées dès le début par la Chancellerie Impériale [1]. Par contre, j'aurais vu avec plaisir le Gouvernement allemand se montrer plus favorable à l'idée d'une colonie américaine ou océanienne, et je vous ai expliqué les motifs nombreux pour lesquels j'aurais souhaité qu'il s'embarquât dans une semblable entreprise dont la conséquence forcée aurait été de lui créer de sérieuses mésintelligences avec les États-Unis et de l'obliger à recourir fréquemment à l'assistance et aux bons offices de la France et de l'Angleterre. Mon collègue britannique, Lord Odo Russell, qui partage entièrement mes vues à ce sujet, avait, comme moi, interrogé plusieurs fois M. de Bülow, et nous avions dû reconnaître l'un et l'autre que la détermination du Gouvernement impérial était bien arrêtée; les termes dans lesquels il avait rejeté les propositions de la Hollande et du Danemark en vue de l'acquisition de Curaçao et de Saint-Thomas en témoignaient clairement.

J'avais cependant été frappé de ne pas rencontrer des dispositions aussi négatives quand il s'était agi des incidents survenus à l'île Samoa dans l'archipel des Navigateurs [2] et M. de Bülow, tout en écartant la pensée d'en prendre possession, s'était souvent étendu sur les intérêts considérables du commerce de Hambourg dans ces parages, et sur la nécessité de protéger les nationaux allemands, relativement assez nombreux, qui y sont établis; le Ministre m'avait présenté à ce sujet une distinction subtile et spécieuse entre le caractère d'une colonie et celui d'un protectorat, et il ne m'avait pas caché la ferme volonté de son Gouvernement de ne pas tolérer plus longtemps les agressions d'aventuriers américains, s'intitulant colonels ou généraux des États-Unis, contre les factoreries allemandes, pour la défense desquelles deux navires de guerre venaient d'être dirigés sur Samoa. Depuis lors, j'avais été informé de l'envoi de notes empreintes d'une grande aigreur échangées sur la question de Samoa entre les Cabinets de Berlin et de Washington.

Telle était la situation à la fin de l'année dernière; aujourd'hui, elle paraît s'être accentuée dans le sens d'une action plus décisive et plus étendue des forces allemandes; en effet, les détachements de marins chargés d'occuper les deux ports de l'île Samoa où se trouvent les factoreries de Hambourg, ont

[1] Voir ci-dessus n° 362. — [2] Voir ci-dessus n° 362.

établi des postes militaires d'un certain rayon dans l'intérieur de l'île; de nouveaux Traités ont été conclus avec les chefs des tribus indigènes et plusieurs aventuriers californiens ont été expulsés par la force; on s'occupe de fortifier deux points sur lesquels seront établis des dépôts de charbon pour la marine impériale, et, afin de donner un caractère plus suivi et plus officiel à l'action que l'on entend exercer, on vient de nommer un officier de marine distingué, le capitaine de corvette Zembsch, Consul général de l'Empire aux îles Samoa et Tonga où il n'y avait jusqu'ici qu'un Vice-Consul négociant, M.Weber. Le commandant Zembsch a reçu des pouvoirs spéciaux qui donnent à sa mission le caractère d'un protectorat beaucoup plus que de simples attributions consulaires; il doit de plus se rendre à son poste sur un bâtiment de guerre qui portera des renforts et des rechanges aux deux autres navires de la marine allemande déjà mouillés depuis un an à Samoa. Il semble que le projet primitif tend singulièrement à s'élargir, car les provisions dont est pourvu M. Zembsch embrassent les îles Tonga (archipel des Amis) en même temps que Samoa, et les renforts militaires paraissent être destinés à faire face aux besoins d'une double occupation à Samoa et à Tonga. Le Gouvernement allemand n'a d'ailleurs pas à redouter d'agressions sérieuses de la part des indigènes clairsemés et faciles à réduire dans des îles dont la superficie est peu étendue; du reste, les naturels des deux archipels des Amis et des Navigateurs sont doux et timides, et leur caractère, qui se rapproche de celui des habitants de Tahiti, n'a aucune analogie avec les instincts belliqueux de nos Canaques de la Nouvelle-Calédonie; mais les obstacles qui menacent de compliquer la question paraissent devoir être provoqués par les États-Unis; les mauvaises dispositions du Cabinet de Washington tendent à s'affirmer de plus en plus et dernièrement les journaux de l'Union ayant mis le Président Hayes en demeure de veiller, par des mesures effectives, à assurer l'*indépendance* de Samoa, le Secrétaire d'État a prescrit l'envoi d'un navire de guerre fédéral chargé de protéger les intérêts des citoyens américains mis en péril par les agissements des marins allemands. Le Cabinet de Berlin s'est hâté de répondre comme l'an dernier qu'il n'avait aucune intention de s'emparer de Samoa et que la présence de ses deux navires, l'*Ariadne* et l'*Albatros*, avait pour unique but de protéger les établissements de commerce allemands contre les naturels et les flibustiers étrangers. Les choses en sont là, et il est permis de croire, d'après les vues dont, on témoigne de part et d'autre, que le différend ne tardera pas à prendre d'assez sérieuses proportions.

## 419.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin,

T. *Paris, 6 mai 1879, 7 h. 15, soir.*

Le prince de Hohenlohe m'a remis hier à titre entièrement confidentiel la note suivante :

« D'après des nouvelles dignes de foi, le Gouvernement hellénique ne prendrait part qu'avec répugnance à des pourparlers à Constantinople pour le règlement de la question grecque, et il paraît que de son côté la Porte ne voit pas avec plaisir une Conférence des Ambassadeurs dans sa capitale. Le comte Andrassy préférerait à une Conférence proprement dite une entente directe entre les Puissances.

« Le Gouvernement allemand acceptera tout mode de procéder sur lequel les autres Cabinets se mettront d'accord. Dans son vif désir d'arriver à une solution de cette question, il se demande, toutefois, si M. Waddington ne préférerait pas peut-être soumettre celle-ci à une Conférence des Ambassadeurs à Paris. Il lui semble que des négociations, ayant lieu dans la capitale du Gouvernement qui a montré dès le commencement le plus grand intérêt pour la cause de la Grèce, et qui a joué jusqu'à ce moment le rôle principal dans les démarches auxquelles elle a donné lieu, offriraient plus de chances de réussite qu'à Constantinople où des influences locales de toute espèce ont rendu de tout temps difficile l'entente sur les questions politiques.

« Si M. Waddington accueillait cette idée, le prince de Bismarck, après avoir obtenu l'assentiment de Sa Majesté l'Empereur, appuierait volontiers auprès des autres Cabinets la proposition de la réunion d'une Conférence des Ambassadeurs à Paris. »

Je vous prie de me donner confidentiellement votre avis motivé dans le plus bref délai possible, c'est-à-dire pour demain mercredi soir. J'ajoute que ma première impression n'est pas favorable à la proposition et que j'y vois plus d'inconvénients que d'avantages.

## 420.

M. GODEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN EGYPTE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Le Caire, 7 mai 1879, 7 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 8 mai, 12 h. 45, matin.)

D'après les renseignements qui me sont fournis, la Porte aurait fait savoir au Vice-Roi qu'elle approuvait l'acte du 7 avril (1), qu'il avait eu tort d'accepter le concours des Ministres européens et qu'elle l'invitait à l'avenir à ne pas prendre de résolution si grave sans lui en référer.

D'un autre côté, M. Vivian m'a communiqué une lettre écrite par Votre Excellence à M. de Montholon, et de laquelle il résulte que la Porte a offert à la France de déposer le Khédive (2). Qui trompe-t-on ?

## 421.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 7 mai 1879, 12 h. 57, matin.*

(*Reçu :* 2 h. 30, matin.)

Le télégramme, par lequel vous me faites connaître l'ouverture du prince de Hohenlohe en vue d'une Conférence à Paris (3), se croise avec une lettre particulière remise, il y a deux heures, au courrier et vous informant de la réponse déclinatoire que j'ai faite aujourd'hui à cette suggestion. J'ai fait répondre au prince de Bismarck que je réservais bien entendu votre appréciation dont vous feriez part au prince de Hohenlohe, mais que, puisqu'il m'envoyait demander mon opinion personnelle, je devais lui déclarer qu'elle n'était pas favorable à cette idée. La principale objection du prince était fondée sur le danger, à ses yeux, de confier la négociation aux Ambassadeurs actuels à Constantinople, tous, suivant lui, compromettants et incapables. Sans vouloir discuter ce jugement, je croyais qu'avec des instructions précises

(1) Voir ci-dessus n° 404. — (2) Voir ci-dessus n° 407. — (3) Voir ci-dessus n° 419.

et sévères on pourrait obvier aux inconvénients qu'il craignait tandis que j'en voyais de plus graves au transfert de la Conférence de Constantinople à Paris.

1° Notre proposition portait Constantinople; ce serait l'affaiblir que de la modifier dès le début sans nécessité démontrée.

2° La Conférence siégeant à Constantinople pèserait plus directement et plus efficacement sur la décision de la Porte.

3° Certaine Puissance mécontente déjà l'an dernier que nous ayons pris l'initiative dans la question grecque y deviendrait encore moins favorable si nous lui donnions un caractère spécial d'affaire française en faisant placer chez nous le siège de la délibération; la jalousie trop souvent rencontrée de ce côté, et que le prince de Bismarck lui-même m'avait signalée, deviendrait assurément plus vive.

4° Notre politique intérieure allait probablement donner lieu dans nos Chambres à de graves débats au milieu desquels je croirais peu opportun de placer le siège de la Conférence.

A ces raisons exposées dans la journée à l'envoyé du prince de Bismarck, je ne vois, après réflexion, rien à modifier, et j'ajouterais quelques autres tirées spécialement de notre situation intérieure actuelle si la voie télégraphique ne m'obligeait à résumer. Je persiste donc à regarder la proposition comme peu acceptable et à y trouver de sérieux inconvénients qui me font désirer qu'elle soit écartée.

## 422.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 8 mai 1879.*

(*Expédié :* 9 mai, 2 h. 30, matin.)

J'ai fait connaître aujourd'hui au prince de Hohenlohe la réponse du Gouvernement à la proposition confidentielle du prince de Bismarck[1]. « Nous y voyons, lui-ai-je dit, un nouveau témoignage de la confiance amicale dont le Cabinet de Berlin nous a donné des preuves dans toutes les questions relatives à l'exécution du Traité de Berlin, et nous l'en remercions sincèrement; mais, par différentes raisons, nous ne croyons pas pouvoir accepter, si honorable qu'elle soit pour nous, l'offre de transporter à Paris le siège des négociations concernant la Grèce. Il est vrai, comme le rappelle le Gouvernement alle-

(1) Voir ci-dessus nos 419, 421.

mand, que nous avons pris un intérêt particulier à l'extension des frontières helléniques. Nous avons tenu cependant, aussi bien dans les délibérations du Congrès que dans les démarches qui ont été faites depuis pour assurer l'exécution de l'article 24, à maintenir à l'intervention des Puissances son caractère essentiellement européen. Il ne saurait entrer dans nos vues de lui donner un caractère français qu'elle prendrait, ou du moins que l'on pourrait lui attribuer, si la Conférence proposée par nous devait se réunir à Paris. Nous ne saurions sagement exposer la cause que nous défendons et nous exposer nous-mêmes aux inconvénients qui en résulteraient. D'autres Cabinets pourraient ressentir quelque mouvement de susceptibilité, si nous donnions lieu de croire que nous cherchons à nous assurer l'influence prépondérante dans ces négociations, et de tels ombrages rendraient plus difficile l'entente que nous désirons. Il faut d'ailleurs que la Conférence soit réunie dans un lieu où son action s'exerce aussi directement que possible sur les résistances que rencontre la solution désirée par le Congrès, et ce n'est pas de Paris qu'elle pourrait agir, promptement du moins, sur les déterminations du Sultan. Le temps se perdrait en références constantes. Sans doute on ne les éviterа pas, même à Constantinople, car le général Khéreddine et Carathéodory-Pacha ne voudront pas assumer à eux seuls la responsabilité des décisions; mais il sera plus facile à Constantinople que partout ailleurs d'avoir raison des tergiversations et des ajournements.»

Le prince de Hohenlohe a dû rendre compte au Chancelier de notre manière de voir immédiatement après cet entretien. Je vous prie d'exposer de votre côté au Cabinet de Berlin les considérations qui nous dirigent en lui renouvelant au nom du Gouvernement les remerciements que j'ai exprimés à M. l'Ambassadeur d'Allemagne [1].

## 423.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome (Quirinal).

D. nos 72, 48, 88, 45 et s. no. *Paris, 19 mai 1879.*

Nous connaissons aujourd'hui l'opinion des Puissances sur la proposition que nous avons faite en vertu de l'article 24 du Traité de Berlin [2]. Toutes

[1] Dans un télégramme du 9 mai, 5 heures du soir, M. de Saint-Vallier, annonce que M. de Bülow auquel il avait communiqué les considérations contenues dans le télégramme avait déclaré «s'incliner», ajoutant que «quel que fût le siège de la Conférence, nous pouvions compter sur le concours le plus complet».

[2] Voir ci-dessus no 413.

l'ont acceptée; elles admettent avec nous que le moment est venu d'offrir leur médiation à la Grèce et à la Turquie pour faciliter une entente sur la question de la rectification des frontières helléniques, et il ne reste plus qu'à déterminer d'une manière précise les conditions dans lesquelles cette médiation doit s'exercer.

Nous avons exprimé l'avis que les deux Gouvernements intéressés fussent invités simultanément à nommer des Plénipotentiaires et à reprendre à Constantinople les négociations qui ont échoué à Préveza. A nos yeux, l'Europe n'avait point à se substituer aux négociateurs eux-mêmes, mais simplement à s'interposer entre eux pour aplanir leurs dissentiments et contribuer à les rapprocher; et nous ajoutions que ce rôle pourrait être confié aux représentants des Puissances près la Porte ottomane réunis en Conférence.

Afin de rendre aussi complet que possible l'accord préalable des Cabinets, même sur les questions de forme, je crois devoir entrer ici dans quelques explications complémentaires.

Lorsque nous avons proposé de procéder par voie de Conférence, nous l'avons fait dans la pensée que cette combinaison, indiquée par les précédents historiques, répondrait le mieux aux vues d'intérêt général dont s'est inspiré le Congrès de Berlin. Pour conduire à bonne fin une négociation de ce genre, l'unité d'action est en effet nécessaire. Il est conforme à la nature des choses que les Plénipotentiaires de la Turquie et de la Grèce, dans une question qui divise à ce point les deux États, cherchent à tirer parti des divergences de vues que pourrait révéler l'attitude des Puissances agissant individuellement et ils seront sans nul doute portés à voir dans les plus simples nuances de langage qui flatteraient leur sentiment des encouragements à la résistance. Il nous semble essentiel que les conseils qui leur seront donnés soient le résultat d'une délibération et représentent l'opinion commune des médiateurs. C'est là, suivant nous, après l'échec des pourparlers de Préveza, une condition de succès pour l'œuvre de conciliation entreprise par les Cabinets. L'acte international, dont il s'agit de faciliter la conclusion, trouverait, dans une négociation conduite ainsi par l'Europe et en son nom, des garanties particulières de stabilité et de durée.

Il importe donc non seulement que l'accord soit complet entre les médiateurs, mais qu'il soit certain aux yeux des Plénipotentiaires de la Turquie et de la Grèce et que l'on ne puisse surprendre dans l'attitude ou le langage des chefs de mission à Constantinople aucune trace de dissentiment. J'ajouterai qu'en proposant de les réunir en Conférence, nous n'avons point eu le dessein de donner de la solennité à leurs délibérations, mais uniquement de leur fournir les moyens de manifester plus ostensiblement la communauté de leurs vues. La tenue de Protocoles exposant les opinions de chacun nous paraîtrait à cet égard inutile ou même dangereuse. Les résolutions prises à

l'unanimité devraient seules être connues des parties intéressées. Les agents diplomatiques des six Puissances pourraient donc se borner à se réunir chez l'un d'entre eux et convenir dans la forme la plus simple des conseils qu'ils auraient à faire entendre. La plus grande latitude devrait en outre leur être laissée en ce qui concerne la forme des communications qu'ils jugeraient utile d'adresser aux négociateurs désignés par la Turquie et la Grèce pourvu qu'il fût bien entendu que ces communications seraient faites de commun accord. En un mot, de quelque façon que l'on convienne de procéder, le résultat de l'intervention des Cabinets nous paraît dépendre avant tout de l'unité des vues et nous regardons comme une des conditions essentielles de la médiation que, dans leurs rapports avec les Plénipotentiaires de la Grèce et de la Turquie, les représentants des Puissances agissent collectivement au nom des Gouvernements investis par le Congrès de Berlin de la mission d'affermir la paix de l'Orient en réglant la question des frontières de la Grèce.

Je vous prie de vouloir bien présenter ces considérations à Son Excellence :

Lord Salisbury,
M. le Comte Andrassy,
M. de Bülow,
Son Altesse le prince Gortchakoff,
M. Depretis.

Si, comme je l'espère, il y donne son assentiment, nous proposerons que les Cabinets invitent la Porte ainsi que la Grèce à désigner immédiatement des Plénipotentiaires et mettent les agents diplomatiques à Constantinople en mesure de remplir la mission qui leur est confiée, en leur adressant les instructions nécessaires. Il serait désirable, à notre avis, que les négociations pussent commencer dans la première quinzaine du mois prochain.

## 424.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 116. Confidentielle. *Berlin, 19 mai 1879.*

(*Reçu :* Dir. pol., 25 mai.)

Je vous ai fait pressentir dans ma dépêche n° 103 [1] le prochain établissement d'un Protectorat allemand aux îles Samoa et Tonga; les demi-confidences de M. de Bülow, le langage des journaux, la création d'un Consulat

[1] Voir ci-dessus n° 418.

général confié à un officier de marine distingué, d'un grade élevé, investi de pouvoirs à la fois consulaires dans les îles de l'Archipel et militaires sur les navires de guerre allemands formant la station, et fournissant les détachements de marins débarqués et retranchés sur des points fortifiés; enfin l'envoi de ce Consul général sur un troisième bâtiment de guerre destiné à renforcer la station maritime; tout cet ensemble de circonstances ne pouvait pas me laisser de doutes sur les intentions du Gouvernement Impérial. L'événement n'a pas tardé à justifier les prévisions dont j'avais l'honneur de vous faire part, et, par suite de l'indiscrétion calculée d'un petit journal américain publié à Samoa et opposé aux entreprises allemandes, *le Samoa Times*, le « Traité d'amitié » conclu le 24 janvier dernier à Upola entre l'Allemagne et la Régence de Samoa vient d'être livré à la publicité. Le Traité est signé, pour l'Empire, par le commandant de l'*Ariadne* et le Consul allemand, pour les indigènes par « Leurs Excellences » les Membres du Taimua (Grand Conseil) de Samoa.

Je m'empresse d'en envoyer ci-joint le texte à Votre Excellence, et je me réserve de revenir sur ce document qui mérite l'attention; il suffit en effet de le lire pour constater que certains des articles dépassent largement la mesure que son titre de *Traité d'amitié* semblerait lui assigner et qu'il constitue en réalité un véritable *Traité de protectorat.*

Quoi qu'il en soit, la publication de ce document paraît avoir été jugée intempestive par la Chancellerie qui ne s'est pas trompée sur le redoublement d'excitation qu'elle provoquerait aux États-Unis; la polémique, déjà si aigre depuis plus d'une année entre les principaux journaux allemands et américains, va prendre des proportions encore plus vives, et la décision adoptée en dernier lieu par le Gouvernement de l'Union, sous la pression de l'opinion publique, d'envoyer à Samoa un croiseur de guerre, frégate cuirassée de 1^er^ rang, n'est pas de nature à calmer les appréhensions que toute cette affaire commence à faire naître.

Pour ma part, je souhaite trop vivement voir l'Allemagne s'engager dans des entreprises d'outre-mer pour ne pas espérer qu'elle ne cédera pas aux tentatives d'intimidation que semblent vouloir exercer les États-Unis; la question est aujourd'hui trop ébruitée pour que le Gouvernement Impérial ne regarde pas son honneur comme engagé dans l'entreprise; d'ailleurs une grande Puissance européenne qui possède des côtes étendues, un commerce maritime important, une marine marchande nombreuse, ne saurait admettre cette prétention du Gouvernement de l'Union de lui interdire tout établissement, si restreint qu'il soit, pour protéger ses nationaux, dans des parages aussi éloignés du littoral américain. Céder à cette exigence nouvelle des États-Unis, ce serait admettre une extension bien grave pour l'Europe de la doctrine de Monroë déjà si excessive quand elle n'embrasse que les deux continents amé-

ricains. Telles sont les idées, qui, j'ai lieu de le croire, animent en ce moment le prince de Bismarck et ses conseillers; je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne me fais pas faute de les encourager lorsqu'elles me sont exprimées dans des conversations amicales et confidentielles.

## 425.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 117. *Berlin, 19 mai 1879.*

J'ai reçu la dépêche n° 79 du 8 de ce mois par laquelle vous m'avez transmis une lettre de M. le Ministre de la Guerre vous priant de me demander mon sentiment sur certaines questions soulevées par l'envoi d'une mission militaire française aux grandes manœuvres de l'armée allemande, l'automne prochain. J'avais déjà été saisi, il y a quelques jours, de cette communication de M. le général Gresley par M. de Sesmaisons qui avait reçu l'ordre de réclamer mes directions, et je l'avais mis en mesure de répondre immédiatement à M. le Ministre de la Guerre, ce qu'il s'est empressé de faire par le dernier courrier.

Je ne puis que préciser aujourd'hui, en réponse à votre dépêche, les indications que j'ai données de vive voix à M. de Sesmaisons et auxquelles je n'ai rien à modifier. Aucun doute, en effet, n'a pu s'élever un seul moment dans mon esprit sur la solution à donner aux diverses questions posées par M. le général Gresley; cette solution est textuellement celle que j'avais déjà réclamée l'an passé lorsqu'une situation semblable, c'est-à-dire l'éventualité de grandes manœuvres en Alsace-Lorraine, semblait devoir se produire. Le projet de l'Empereur de se rendre à Strasbourg pour y assister aux grandes manœuvres du 15e corps de l'armée allemande avait dû, à cette époque, être abandonné par suite des deux attentats de Hœdel et de Nobiling, et Sa Majesté paraît vouloir l'exécuter cette année.

Le soin de notre dignité, les égards que nous devons aux populations de nos chères et regrettées provinces, le souci même de la plus vulgaire prudence doivent interdire absolument à nos officiers de prendre part aux manœuvres du 15e corps, et de paraître en uniforme français dans les rangs de l'état-major allemand, comme des hôtes de l'Empereur d'Allemagne, sur un sol que la fortune de la guerre nous a si récemment arraché; l'abstention nous est tellement commandée qu'elle ne peut surprendre personne ni soulever aucun commentaire; mais, dût-il en être autrement et fût-il à prévoir qu'un peu

d'étonnement ou de mauvaise humeur en résultât chez certains Allemands, (ce que je ne crois pas et ce que je ne saurais admettre) qu'il n'y aurait pas lieu de revenir sur une résolution qui nous est absolument imposée; d'ailleurs, nos raisons sont trop bonnes pour qu'il soit difficile de les donner, et ce serait dans ce cas le rôle et la tâche que je revendique pour l'Ambassadeur d'indiquer amicalement mais franchement les motifs de notre abstention.

En fait, la chose est fort simple et la marche à suivre tout indiquée : les grandes manœuvres de l'armée allemande, auxquelles l'Empereur doit assister, comprendront cette année trois corps d'armée et une division de cavalerie. Ce sont le 1$^{er}$ corps dans la Prusse orientale; le 2$^{e}$ en Poméranie; le 15$^{e}$ en Alsace-Lorraine et la division de cavalerie en Silésie. Notre mission militaire n'aura pas à indiquer à l'avance si elle doit suivre tout ou partie des manœuvres allemandes; elle se rendra au Quartier général de l'Empereur dans la Prusse orientale, elle l'accompagnera en Poméranie, elle ira également en Silésie, mais, lorsque le Souverain s'acheminera vers Strasbourg, elle prendra tout naturellement congé de lui en laissant au premier Attaché militaire de mon Ambassade, M. le colonel de Sesmaisons, dont M. le Ministre de la Guerre connaît le tact et la prudence, le soin de faire connaître à Sa Majesté, près de laquelle il est *persona grata*, que les manœuvres d'automne de l'armée française auxquelles les officiers de la mission ont le devoir d'assister les obligent à rentrer en France. Il appartiendra à M. de Sesmaisons d'ajouter quelques mots de nature à flatter l'Empereur (ce qui est facile quand il s'agit de son armée) sur le prix qu'attache M. le Ministre de la Guerre à ce que les officiers qui ont eu la bonne fortune de suivre les grandes manœuvres allemandes puissent faire bénéficier de leurs observations les généraux dont ils vont rejoindre les corps.

Cette combinaison est rendue facile par ce fait que les manœuvres en Alsace-Lorraine sont postérieures à celles de la Prusse orientale, de la Poméranie et de la Silésie.

Dans tous les cas, il convient au point de vue politique, et je le crois au point de vue militaire, d'envoyer en Allemagne, comme les deux dernières années et à l'exemple de toutes les autres grandes Puissances, une mission militaire spéciale à laquelle se joindront les Attachés militaires de mon Ambassade; de son côté, le Gouvernement allemand enverra certainement en France une mission importante.

Je vous prie, Monsieur le Président du Conseil, de communiquer ma lettre à M. le Ministre de la Guerre qui voudra bien, je l'espère, me mettre, comme l'an dernier, en mesure d'avertir bientôt le Gouvernement Impérial de notre intention d'envoyer une mission en lui indiquant le nombre et le grade des officiers appelés à en faire partie.

## 426.

### M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

### À M. GODEAUX, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN EGYPTE.

D. n° 14. *Paris, 20 mai 1879.*

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'au 12 de ce mois et au n° 100. Vous connaissez notre manière de voir sur les changements politiques récemment décrétés par le Khédive[1]. En présence des explications qui vous ont été données nous ne pouvons que persister dans nos réserves. Elles ne sauraient être affaiblies ni par la lettre de Son Altesse du 4 mai, ni par la communication de Chérif Pacha en date du 7 du même mois[2], et il reste acquis à nos yeux que le régime inauguré par le rescrit du 28 août a été supprimé, après une expérience insuffisante de ses résultats. Cette observation acquiert plus de valeur encore si l'on songe que les Ministres européens ont été relevés de leurs fonctions trente jours à peine après la décision de Son Altesse qui leur conférait le droit de veto.

Les deux Gouvernements de France et d'Angleterre ne perdent pas de vue ces questions, et ils les étudient avec le plus grand soin[3]. Des incidents nouveaux achèvent d'ailleurs d'en faire ressortir l'importance et le Khédive doit comprendre qu'il encourrait les plus graves responsabilités le jour où il ébranlerait les garanties qui appartiennent aux intérêts européens en Égypte.

Vous n'avez aucune nouvelle démarche à faire en ce moment auprès du Khédive; mais je tenais à constater ici l'impression que me laisse l'attitude de Son Altesse en présence de nos observations, en attendant que les deux Gouvernements se soient mis d'accord sur la suite à y donner.

(1) Voir ci-dessus n°s 404 et 405.

(2) Allusion à une lettre adressée le 4 mai à M. Godeaux dans laquelle le Khédive protestait de sa «respectueuse déférence pour le Gouvernement de la République». D'autre part Chérif Pacha avait annoncé qu'un Français et un Anglais seraient choisis comme vice-présidents du Conseil d'Etat.

(3) Cf. les lettres de Lord Salisbury à Lord Lyons des 10 et 16 avril et du 21 mai (Lord Newton *op. cit.*, t. II, p. 175-180.)

## 427.

### M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 125. Confidentielle. *Berlin, 25 mai 1879.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 janvier 1880.)

L'approbation prochaine au Reichstag du projet de Constitution élaboré par le Gouvernement pour l'Alsace-Lorraine [1] ne fait plus doute pour personne, et il n'est pas moins certain qu'on ne perdra pas de temps pour l'appliquer; toutes les dispositions sont déjà prises en vue d'opérer rapidement le transfert de l'administration et M. le maréchal de Manteuffel se tient prêt à aller occuper la haute situation que l'Empereur lui destine. Les populations annexées se préoccupent donc à bon droit du changement qui va être introduit dans le système gouvernemental qu'elles subissent depuis 1871, et les députés du parti français recueillent des impressions dont ils me font part et qui excitent chez eux de sérieuses inquiétudes pour le maintien chez une notable partie des habitants, sinon des sentiments de fidèle attachement à la France, du moins de la fermeté des résistances à l'influence allemande.

Les hommes éclairés et intelligents se rendent assurément compte de l'inanité des prétendues concessions libérales octroyées par le projet; ils comprennent fort bien qu'il ne réalise pas la suppression de la dictature, mais seulement son déplacement; l'article 10 suffit amplement pour lui maintenir ce caractère, et mes nombreuses dépêches à ce sujet ont pu vous édifier sur la véritable portée des dispositions qu'entend édicter le Gouvernement Impérial; je vous citais dans une de mes lettres ce mot d'un député alsacien qui définit justement la nouvelle organisation : « C'est la dictature transportée de Berlin à Strasbourg et rendue plus dure encore parce qu'on en sentira plus directement le poids. » Je le répète, l'état de choses restera le même, il n'y a pas de doute à cet égard, et, dans l'opinion des députés protestationnistes, le seul changement appréciable en fait, je vous l'ai déjà dit, ce sera une augmentation des dépenses, un accroissement des charges pour les contribuables. Et, néanmoins, aux yeux des amis de la France, l'introduction du nouveau régime sera le signal d'une crise inquiétante dans la situation des esprits, car la masse des populations ne paraît que trop disposée à se laisser bercer et séduire par le titre trompeur d'*autonomie* qui sert de frontispice au projet de la Chancellerie. L'émigration, il ne faut pas l'oublier,

[1] Voir ci-dessus nos 299 et 388.

a enlevé la partie la meilleure des classes élevées; dans la noblesse et dans la haute bourgeoisie, l'exode a été général; il n'est demeuré dans le pays que quelques transfuges honnis et méprisés par l'opinion publique; dans la petite bourgeoisie tous ceux qui ont pu réaliser leur fortune, aliéner leurs propriétés ou les affermer sont partis; les autres renfermés dans leurs regrets se sont tenus à l'écart des affaires laissant le terrain libre aux nouveaux venus allemands introduits en grand nombre, ou aux possesseurs de charges vénales, notaires, avoués, huissiers, etc., obligés, pour éviter la ruine, de se faire les séides du régime germanique. Les villes ont subi les premières, dans la Basse-Alsace surtout, les effets de l'influence du conquérant; les campagnes, en Lorraine et dans la Haute-Alsace, ont résisté jusqu'ici à cette action; les élections de l'an dernier en ont donné une éclatante preuve; mais, depuis quelque temps, il semble qu'elles soient entrées dans une période de lassitude et de découragement; le spectacle de nos agitations intérieures y est pour beaucoup; à quoi bon, commencent à se dire les paysans lorrains, tenir toujours nos regards fixés vers la France, supporter pour elle l'effet des cruelles rancunes du dominateur étranger, repousser les allègements qu'il promet à notre docilité, lorsque cette France, pour laquelle depuis huit années, nous nous résignons à tous les sacrifices, semble nous avoir oubliés dans des luttes intestines où elle dépense ses forces et son ardeur? Si le déchirement produit par la perte de notre province n'a pas suffi pour grouper tous les Français, pour les unir en vue d'un but grandiose, l'intégrité du sol de la patrie, comment compter qu'ils calmeront maintenant leurs animosités de partis et de fractions, et qu'espérer d'eux tant qu'ils s'affaiblissent ainsi eux-mêmes à la grande joie de nos vainqueurs ? Il faut nous résigner et nous dire qu'on a fait de nous des Allemands et que nous sommes destinés à le demeurer, tandis que nos anciens compatriotes perdent chaque jour, dans les intérêts quotidiens de leurs discussions, jusqu'au souvenir de la blessure de la séparation, souvenir toujours saignant parmi nous, presque effacé chez eux.

Telles sont, paraît-il, les réflexions que l'on entend maintenant énoncer fréquemment dans les campagnes lorraines et qu'excitent et encouragent avec soin les fonctionnaires allemands, les nouveaux convertis, et, les plus dangereux de tous, parce qu'on se défie moins d'eux, les autonomistes. Il n'est donc pas surprenant qu'avec cette disposition des esprits les promesses du Gouvernement parées des grands mots de liberté et d'autonomie rencontrent une faveur qu'elles n'ont jamais eue jusqu'ici; on ne voit pas, on ne veut pas voir comme elles sont décevantes; on n'envisage qu'une chose, un changement dans un régime détesté et la nécessité de s'en contenter puisqu'on est maintenant convaincu que l'espoir gardé jusqu'ici est irréalisable. Il y a, de plus, une idée que M. Schneegans et les autonomistes ex-

ploitent avec habileté et à l'aide de laquelle ils rallient à leur opinion ceux qui s'y montraient les plus rebelles : ne voyez-vous pas, leur disent-ils, que l'autonomie dont vous allez jouir va vous donner une demi-indépendance à la faveur de laquelle nous deviendrons une sorte d'État neutre, un trait d'union entre l'ancienne patrie regrettée et la nouvelle que la force des choses nous a imposée ?

Un autre et sérieux motif d'inquiétude pour les députés alsaciens-lorrains, fidèles à la France, c'est le prestige qu'a dans la province la personnalité du maréchal de Manteuffel; lors de son séjour à Nancy, il s'est trop souvent interposé en faveur de réclamants alsaciens-lorrains, il leur a donné trop de preuves de son esprit d'inflexible justice tempérée par des sentiments de réelle humanité pour que ces souvenirs ne soient pas demeurés présents à des populations qui souffrent, qui sont molestées par une administration tracassière et vindicative, et qui avaient trouvé dans le commandant de l'armée d'occupation un défenseur vigilant contre les vexations dont les fonctionnaires allemands les accablent. Puis, la réputation de droiture et de haute impartialité laissée par le maréchal dans la Lorraine demeurée française est trop bien connue au delà de la frontière pour n'avoir pas contribué à lui ménager un accueil favorable. A ce point de vue, le choix du prince de Bismarck est profondément habile et je ne crois pas qu'il eût pu en faire un meilleur, d'autant qu'il y trouve en outre l'avantage d'éloigner de Berlin un personnage trop important et comptant trop d'amis pour n'être pas gênant en dépit de l'écart où on le tenait et de la réserve qu'il observait lui-même.

Je connais et j'apprécie trop, en ce qui me concerne, le caractère, l'adresse, le charme d'esprit et de manières du maréchal; je l'ai étudié de trop près, j'ai eu trop à traiter de graves et pénibles questions avec lui, pour ne pas regarder comme pleinement justifiées les préoccupations de nos députés amis. Outre cela, le maréchal a des habitudes de générosité, des goûts de faste et de représentation qui inspireront à beaucoup de gens des sympathies pour le régime qu'il va inaugurer; à Nancy il ne sortait jamais sans trouver le moyen de vider sa bourse entre les mains des pauvres qu'il rencontrait; il n'apprenait pas un malheur, une infortune dans tout le rayon de nos départements occupés sans envoyer une large offrande avec une bonne grâce et une promptitude qui en doublaient le prix; son énorme traitement, ses revenus personnels, très considérables à cette époque où il venait de recevoir de l'Empereur une grosse dotation, étaient absorbés par ses largesses aux Français comme aux Allemands, par ses réceptions et sa table toujours ouverte.

Bien que sa fortune soit aujourd'hui très amoindrie, il n'est pas homme à modifier ses allures, et, d'ailleurs, le traitement annuel qui lui sera alloué (220.000 francs), doublé par des frais de représentation, lui permettra

d'être à la tête de toutes les bonnes œuvres et d'exercer l'hospitalité fastueuse qu'il regarde en quelque sorte comme un devoir.

Les idées mêmes du maréchal, celles qu'on lui connaît dans le public, celles plus intimes dont il fait part à ses amis, donneront à son langage et à son attitude une couleur qui flattera et attirera les Alsaciens-Lorrains, assurément surpris d'entendre le représentant de l'Empereur d'Allemagne s'exprimer sur ce qui les touche avec une liberté et dans un sens si contraire au reste des Allemands. Depuis 1871, en effet, il n'a jamais cessé de dire hautement que l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand avait été une immense faute politique, qu'elle avait affaibli l'Empire en le chargeant d'une Vénétie et en ouvrant entre lui et la France un abîme de haines et de revendications séculaires qui amèneraient un jour ou l'autre de nouvelles effusions de sang. Il le disait à Versailles à M. Thiers, son grand admirateur, comme vous ne l'avez pas oublié, il le disait à Compiègne à M. Pouyer-Quertier; il me le répétait constamment pendant les trente mois où je l'ai vu chaque jour, à Compiègne, à Nancy, à Verdun; il l'a écrit souvent à M. Thiers dans les lettres qu'il échangeait avec lui, ou à moi dans celles que, depuis 1873, il n'a jamais cessé de m'adresser; aujourd'hui il le dit encore, même à Berlin, et il ne manquera pas de le dire à Strasbourg.

Il ajoute, il est vrai, qu'aujourd'hui le mal est fait et qu'il est trop tard pour revenir sur les faits accomplis et pour réaliser le plan qu'il recommandait en 1871 : restitution à la France de Metz et de la Lorraine, constitution de l'Alsace en état autonome et neutre sous un Prince de la Maison Royale de Prusse; mais, tout en disant aux populations qu'elles doivent se résigner, il ne manquera pas de leur déclarer que son but, en acceptant le Gouvernement du pays annexé, est de leur donner, autant que les circonstances le permettent, un état de choses se rapprochant le plus possible de l'idéal qu'il avait en vue. Ai-je à insister auprès de vous sur l'effet que produiront sur les Alsaciens-Lorrains de semblables idées émises par le Lieutenant de l'Empereur lui-même? Quelle force nouvelle y trouveront les défenseurs de la dangereuse chimère de l'autonomie !

Le maréchal ne laisse pas que d'être assez effrayé de la tâche qu'il entreprend; elle le flatte, mais il ne dissimule pas les difficultés qu'il va rencontrer. L'ancienne intimité qui existe entre nous l'a amené, tout en gardant la réserve que lui commande avec moi un sujet si douloureux pour un représentant de la France, à me faire part de ses craintes : « Mon rêve, me disait-il, serait d'adoucir le sort des populations et de rendre plus tolérable le régime qu'elles subissent, sans prétendre étouffer en elles les regrets légitimes qu'elles éprouvent, leur attachement si respectable dans sa constance pour leur ancienne patrie; je veux leur faire bien comprendre que c'est la fidélité même de cet attachement qui m'inspire pour elles le plus d'estime et de

sympathie. Je leur dirai que moi qui suis un Poméranien, si ma province venait à être annexée à un autre pays que la Prusse, j'en mourrais de douleur si je ne pouvais me faire tuer auparavant et que je mépriserais comme les derniers des hommes ceux de mes compatriotes qui se feraient les serviteurs, les complaisants du conquérant. Eh bien ! La manière dont on a gouverné jusqu'ici l'Alsace-Lorraine a amené l'administration allemande à considérer comme des ennemis, à traquer et à poursuivre tous les habitants dont je respecte le caractère et les sentiments, et à chercher ses amis, ses appuis, son entourage parmi ceux que je méprise et dont je me défie en raison même de la facilité avec laquelle ils ont oublié pour se donner au vainqueur l'ancienne patrie qu'ils devraient pleurer toute leur vie. Voyez la difficulté de ma situation; toute ma sympathie est pour les hommes qui forcément se détourneront de moi et qui seront mes adversaires, les Dollfus, les Kablé, les Germain, les Bezançon, tous les députés protestationnistes, et surtout le digne et vénérable évêque de Metz Monseigneur Dupont des Loges, le prélat patriote, dont j'admire la conduite et la résistance; j'éprouve au contraire de l'éloignement pour tous ceux qui vont se jeter à ma tête, chercher à m'entourer, à m'accaparer; un Durckheim-Montmartin, un Zorn de Bulach, un Schneegans, un Lorette et d'autres de cette espèce, doubles renégats qui ne peuvent que me mentir comme ils ont menti à d'autres. Encore, si j'étais libre, si je pouvais écarter de moi ceux dont je me défie, attirer ceux en qui j'ai confiance. Mais on a soin de me composer à l'avance tout un personnel administratif qui me liera les mains. »

Le maréchal est surtout prévenu contre M. Herzog, aujourd'hui Sous-Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine à la Chancellerie Impériale à Berlin, qu'on lui adjoint comme Secrétaire d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique; il s'est vite rendu compte du caractère cassant, méticuleux de M. Herzog, de ses préventions contre les Alsaciens-Lorrains; il le sait imbu plus que personne des traditions routinières et vexatoires de l'administration actuelle qu'il voudrait modifier, et de plus impopulaire dans le pays; il aurait donc souhaité qu'on ne le lui imposât pas, mais il n'a rien pu obtenir.

Il a aussi des préventions contre un autre personnage qui sera près de lui l'homme de confiance, l'oreille, l'organe et l'informateur dévoué du prince de Bismarck : c'est M. de Puttkamer, Procureur général à Colmar, député au Reichstag, à qui seront confiés dans le futur gouvernement les Départements de la Justice et des Cultes. Parent de Mme de Bismarck, élevé dans sa maison, devant sa carrière et sa situation politique au Chancelier, M. de Puttkamer, homme d'ailleurs intelligent et délié, est aujourd'hui dans le Reichstag et sera demain en Alsace-Lorraine l'instrument docile des volontés du Grand Ministre.

Je me suis étendu sur les confidences du maréchal de Manteuffel pour vous faire apprécier la réalité du danger que redoutent les députés demeurés fidèles à la cause française et dont ils s'effraient de plus en plus en se rendant compte de ses idées, de son langage, des sympathies personnelles qu'il ne tardera pas à gagner, de l'influence qu'il saura rapidement acquérir; leur espoir, et je le partage, c'est que les Herzog et les Puttkamer, plus puissants que lui, en fait, puisqu'ils seront les exécuteurs de la volonté du Chancelier, l'empêcheront d'exécuter ses projets, de remplir ses intentions, de voir les hommes qu'il chercherait à ramener, d'éloigner les transfuges dont il voudrait se délivrer.

Les députés protestationnistes ont encore bien des sujets d'inquiétude en dehors de ceux que je viens d'exposer; un entre autres, dont je vous ai déjà entretenu il y a deux mois, leur est inspiré par l'idée de M. de Bismarck de briser le faisceau des forces alsaciennes-lorraines en séparant la Lorraine de l'Alsace et en coupant tous les liens qui les unissent aujourd'hui. Le projet n'est malheureusement pas abandonné et le Chancelier s'en sert comme d'une menace pour chercher à intimider les députés; il leur a déclaré ces jours derniers qu'il consentait à commencer le nouvel essai de Gouvernement local des deux provinces réunies, qui ne seraient pas séparées si elles témoignaient des sentiments reconnaissants et plus favorables à l'Empire allemand en présence des libertés nouvelles qu'elles allaient recevoir, mais que, dans le cas contraire, la Lorraine serait purement et simplement rattachée à la province prussienne voisine; qu'elle aurait son chef-lieu, le siège de son administration à Trèves, tandis que l'Alsace redeviendrait un Pays d'Empire, directement administré de Berlin. « Voyez quelle est notre situation, me disaient hier les députés de Metz et de Sarreguemines; si nous demeurons inébranlables comme jusqu'ici dans notre résistance, on nous sépare à jamais de nos frères d'Alsace pour nous noyer dans l'élément purement prussien de la province de Trèves; si nous montrons, ne fût-ce que dans la forme, des dispositions moins rebelles à toute conciliation, nous serons accusés de défection par le pays qui, hésitant, cherchant sa voie, se jettera dans les bras de l'Allemagne. »

J'aurai terminé ce long exposé des périls auxquels le nouvel état de choses menace d'exposer la cause de la fidélité à la France en Alsace-Lorraine, quand je vous aurai rapporté des craintes d'un autre ordre dont m'ont entretenu les députés de la protestation, je veux parler de la fin probable et prochaine du *Kulturkampf* en Allemagne coïncidant avec les mesures que l'on paraît vouloir adopter en France contre le clergé et les ordres religieux.

Vous n'ignorez pas que l'élément protestant s'est montré sensiblement moins réfractaire à la propagande germanique que la population catholique; ce fait, à peu près général et constaté dans toute l'étendue des deux provinces,

s'explique aisément. En effet, les fonctionnaires allemands de tout ordre, les immigrants accourus en grand nombre de l'autre rive du Rhin appartiennent tous à la religion protestante; parmi les pasteurs il en est beaucoup d'origine allemande et les autres ont reçu l'instruction dans les grandes Universités d'Allemagne; la conformité de religion, d'éducation, d'habitudes, de langue dans la plupart des cas, les dispose naturellement à tourner leur sympathie vers l'Allemagne, et leur influence, s'exerçant parmi leurs coreligionnaires, agit trop souvent d'une manière efficace pour les réconcilier avec la domination germanique; aussi constate-t-on dans certains villages que tous les jeunes gens catholiques s'enfuient en France pour échapper au service militaire allemand, tandis qu'il ne s'y trouve pas un seul réfractaire protestant.

C'est qu'entre l'Allemagne et le clergé catholique d'Alsace-Lorraine il y avait jusqu'ici des causes d'éloignement irréconciliables. Ce clergé a été en majeure partie élevé dans des séminaires français, à Nancy, à Metz, ou à Saint-Dié, et il a gardé d'autant plus vivant le culte de la patrie qu'il a été, depuis l'annexion, l'objet de vexations, d'outrages, de poursuites dont le but paraît avoir été de le lasser et de l'amener à abandonner ses ouailles pour rentrer en France; encouragé par les prélats dont il relevait, le digne évêque de Metz et les évêques de Nancy, de Saint-Dié et de Verdun, il a fermement résisté et entamé une lutte acharnée contre l'autorité allemande; lorsqu'en 1874 la séparation des diocèses s'est accomplie, coupant les derniers liens entre les évêques français et les prêtres lorrains, ces derniers n'avaient plus besoin d'être soutenus; exaltés par l'ardeur même de la lutte et par le caractère odieux de la persécution dirigée contre eux depuis l'établissement du *Kulturkampf,* ils tenaient un langage enfiévré par l'indignation aux populations qui se solidarisaient avec eux en les voyant maltraités et poursuivis. Les Allemands, de leur côté, croyant qu'ils en auraient raison en les terrorisant, redoublaient de violences et procédaient de vive force à des expulsions, nombreuses contre les prêtres séculiers, générales et sans exception contre les sœurs de charité, les frères de la doctrine chrétienne, les religieux et les religieuses de tous les ordres; ils atteignirent ainsi bien des familles, brisaient les meilleures affections, blessaient toutes les consciences et attisaient le feu d'une haine qui ne s'éteindra qu'avec un changement de système. Cet état de choses a donné peu à peu aux curés de campagne, surtout en Lorraine, une influence considérable, toute consacrée à entretenir dans les cœurs l'amour de la patrie perdue; aussi sont-ils devenus les grands électeurs et c'est à eux, à leur action dévouée, à leur infatigable activité que les députés fidèles à notre pays attribuent la plus grosse part du grand succès de la cause française aux dernières élections, malgré tous les moyens de corruption et d'intimidation tentés par l'administration allemande qui n'a pas même

reculé devant la falsification des listes électorales. Eh bien, aujourd'hui, ils constatent avec une profonde inquiétude un changement notable dans les sentiments de ce clergé des campagnes; les allures anti-religieuses d'un grand nombre de républicains français ont fait disparaître les sympathies, très marquées jusqu'ici, qu'ils professaient pour la République; ils en sont venus à la redouter, et, depuis trois mois, chaque jour leur apporte des motifs nouveaux de s'en éloigner davantage. « Le jour, me disait hier l'un des députés lorrains les plus patriotes, le jour où M. Gambetta a dit dans un de ses discours : *le cléricalisme, c'est l'ennemi*, la cause française a perdu, dans ma circonscription une partie de sa force et moi une partie de mes électeurs; je me sauvais encore en disant que le mot n'émanait que d'un chef de parti et n'avait pas de caractère officiel; aujourd'hui que le Gouvernement professe et applique cette doctrine, je vois qu'il faudra faire mon deuil de ma réélection. »

Un autre, très avancé d'opinion, me disait : « Je suis un mauvais catholique; je ne vais pas à la messe, mais je respecte la religion parce que je vois les prodiges de patriotisme des prêtres parmi nous, je les ai vus persécutés depuis cinq ans par les Allemands, mais c'était l'ennemi commun; je m'indigne aujourd'hui quand je vois qu'en France, dans notre chère patrie regrettée, on se prépare à les traiter comme des parias, et que le Gouvernement, qui n'a que des faiblesses et des complaisances pour les hommes de la Commune et leurs amis, réserve pour le clergé toutes ses sévérités. »

Ces quelques mots traduisent brutalement, mais fidèlement les idées et les craintes dont me font part *tous* les députés alsaciens-lorrains, amis de la France; l'amnistie, et surtout les projets de M. Ferry ont jeté la désaffection dans un des éléments les plus puissants et les plus fidèles à notre cause des provinces annexées et ont préparé favorablement le terrain où l'Allemagne, rompant habilement avec les pratiques du *Kulturkampf*, dont elle a eu si peu à se louer, va récolter des adhérents sur lesquels elle n'aurait jamais pu compter. J'assiste à ce travail, à cette évolution de la politique allemande, je recueille les confidences inquiètes de nos amis; qu'il me soit permis, au nom de mes alarmes patriotiques, de vous crier de loin le *caveant consules* du patriote romain.

## 428.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DE MONTHOLON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 28 mai 1879, 3 h. 45, soir.*

Safvet Pacha m'a donné confidentiellement connaissance d'une dépêche dans laquelle Carathéodory expose les ouvertures qui vous ont été faites par Khéreddine Pacha au sujet du Khédive. Cette dépêche est conforme aux indications que vous m'avez transmises sur les dispositions présentes de la Porte et tend à attribuer aux confidences du général Khéreddine un caractère tout spontané et personnel [1].

J'ai répondu à Safvet Pacha que je ne contestais pas l'exactitude des faits, mais qu'il m'avait été impossible de ne pas attacher une valeur capitale à l'ouverture faite par le Grand-Vizir. Il est inutile, ai-je ajouté, de poursuivre l'examen de la proposition dans ce moment-ci puisque les Gouvernements français et anglais ne sont pas disposés à y donner suite actuellement.

Dans une autre dépêche, dont Safvet Pacha m'a également entretenu, la Porte exprime le désir que nous nous adressions à elle pour régler nos dissentiments avec le Khédive.

J'ai répondu que nous avions des pourparlers engagés avec l'Égypte et que nous ne pouvions les interrompre. Ils portent sur des questions de contrôle financier pour lesquelles la Porte a reconnu la compétence du Khédive. J'ai ajouté que nous serions d'ailleurs heureux de recevoir communication des propositions que la Porte pourrait être amenée à faire. Mais j'ai évité avec soin d'en provoquer aucune et surtout d'encourager la pensée que nous serions disposés à admettre l'intervention du Gouvernement turc dans le règlement des questions financières en Égypte.

[1] Voir ci-dessus n° 407.

## 429.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTHOLON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 30 mai 1879, 9 h. 15, soir.*

J'ai reçu hier soir communication d'une dépêche de Lord Salisbury acceptant purement et simplement les propositions contenues dans ma circulaire du 19 mai (1) relative aux affaires de Grèce. Le Gouvernement anglais(2) envoie des instructions à Athènes et à Constantinople pour faire hâter la nomination des Plénipotentiaires qui devront se mettre en rapport avec les représentants des six Puissances médiatrices. Je reçois également aujourd'hui l'adhésion de l'Autriche (3). Je vous invite à faire, d'accord avec les autres chefs de mission, les démarches qui seront jugées nécessaires pour que la Porte se prépare à ouvrir les négociations le plus tôt possible. Nous avons demandé qu'elles pussent commencer dans la première quinzaine de juin, et c'est aussi, nous le croyons, le désir des autres Cabinets. Nous espérons que la Porte voudra tenir compte de ce vœu.

## 430.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TRICOU, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN EGYPTE.

D. n° 17. *Paris, 3 juin 1879.*

J'ai reçu, par les soins de votre prédécesseur, le texte de la protestation que le Consul général d'Allemagne a formulée contre le décret du Khédive (4), en date du 22 avril, réglant les dettes de l'État conformément aux projets des notables.

Depuis lors, M. de Wesdehlen est venu m'entretenir de cette affaire. Il a tenu à me dire, comme M. de Bülow l'avait dit de son côté à notre Ambas-

(1) Voir ci-dessus n° 423.

(2) M. Waddington avait été prévenu par une démarche de Lord Lyons, le 28 mai, et, le 30, par une dépêche de Lord Salisbury.

(3) Par un télégramme de M. Teisserenc de Bort du 30 mai, 6 h. 5, soir.

(4) Le 18 mai, cf. ci-dessus n° 415.

sadeur à Berlin,[1] que l'Allemagne était fort éloignée de songer à empiéter sur le terrain réservé de l'entente anglo-française en Égypte, et que nous ne devions ressentir aucun embarras d'une démarche calculée pour faire impression sur le Khédive, au moment où il témoigne si peu d'égards envers l'Europe.

Je ne me suis pas encore exactement fixé sur le but que vise la protestation du Cabinet de Berlin.

[Hypothèses sur les mobiles de la démarche allemande.]

Je me réserve de vous faire connaître très prochainement dans quelle mesure nous pourrions appuyer la démarche de votre collègue d'Allemagne auprès du Khédive.

Cette démarche, quelles qu'en soient les conséquences, n'en constitue pas moins un fait de nature à justifier les préoccupations de Son Altesse Ismaïl Pacha et à l'avertir des dangers qu'il courrait en s'aliénant les sympathies de la France et de l'Angleterre, M. Godeaux nous a transmis le texte des arrangements que le Ministre des Finances propose aux divers créanciers de la Dette flottante pour les désintéresser. Les combinaisons auxquelles je fais ici allusion me semblent, au moins à première vue, équitables, et leur adoption donnerait jusqu'à un certain point satisfaction à la protestation du Cabinet de Berlin. En tout cas, les questions que les deux Puissances occidentales ont à traiter avec le Khédive gagneraient beaucoup à être dégagées de cet incident, et nous exhorterions volontiers Son Altesse à en poursuivre activement la solution sur la base qui vient d'être indiquée.

## 431.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Fournier, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. n° 68. Confidentiel. *Paris, 6 juin 1879.*

La correspondance de notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg vient de me signaler un incident que nous aurions grand intérêt à éclaircir. S'entretenant, il y a quelques jours, avec M. le général Chanzy de la convention récemment conclue entre l'Autriche et la Porte, au sujet de l'occupation du district de Novi-Bazar[2], le prince Gortchakoff lui a donné lecture, à

[1] Le 30 mai M. de Bülow avait parlé à M. de Saint-Vallier d'une conversation du Vice-Roi d'Egypte avec l'agent diplomatique allemand, le baron de Saurma. Le Khédive avait affirmé que «loin de les diminuer» l'acte du 22 avril «augmentait les garanties des créanciers étrangers»; il avait promis «sans hésiter que les intérêts des créanciers allemands seraient sauvegardés...».

[2] Voir ci-dessus n° 412, note 4.

titre confidentiel, d'une dépêche du prince Lobanoff, dont voici le résumé.

Le Cabinet de Vienne aurait attaché beaucoup de prix à ce que la convention de Novi-Bazar fût complétée par une clause secrète, aux termes de laquelle les deux Gouvernements se seraient engagés par une alliance défensive à conserver le *statu quo* établi par le Traité de Berlin et à s'opposer à toute combinaison ayant pour conséquence de l'altérer.

Les dispositions de la Porte, d'abord assez favorable à cette conception politique, se seraient modifiées ensuite, et les efforts du comte Zichy en vue de ramener le Sultan à d'autres idées n'auraient eu pour résultat que de prolonger les négociations pendant plusieurs mois.

Ces informations semblent confirmées par divers indices, desquels il résulterait tout au moins que le Cabinet de Vienne, peu satisfait de la convention de Novi-Bazar, n'aurait pas renoncé à l'espoir de l'améliorer, et insisterait encore dans ce but à Constantinople.

Vous démêlerez bien vite ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces nouvelles, mais le point important à éclaircir serait de savoir si l'Angleterre, dans un tel ordre d'idées, seconde ou entrave l'action diplomatique de l'Autriche.

## 432.

M. Tricou, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Egypte,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 11 juin 1879, 5 h. 35, soir.*
(*Reçu :* 9 h. 45, soir.)

J'ai lu et remis au Khédive une protestation semblable à celle que mon collègue d'Angleterre avait déposée entre ses mains.(1) L'agent de Russie protestera probablement demain. Bien que mes lettres de créance ne me soient pas encore parvenues, je serai reçu samedi en audience officielle. La crise s'aggrave par sa durée. M. Vivian accentue son langage. Pour lui, le Khédive est un failli de mauvaise foi qui dilapide l'actif de la faillite. L'agent anglais a déjà prononcé le mot d'abdication devant Chérif Pacha, le Président du Conseil. Personnellement je partage son opinion, mais j'observe une extrême réserve. Je suis convaincu que l'abdication ou la déposition s'imposeront par la force des choses.

(1) Protestation analogue à celle que l'Allemagne, puis l'Autriche avaient présentée contre le décret du 22 avril, cf. ci-dessus, n° 430.

Si cette éventualité doit se produire il est à souhaiter qu'elle se réalise au profit du Prince héritier. Quelques garanties qu'offre Ismaïl Pacha, contrôle général, Conseil d'État, inspections, elles resteront absolument illusoires. Il a trop abusé de la confiance pour pouvoir la reconquérir. Au point de vue financier, l'Égypte est en suspension de payements depuis le 6 avril 1876; au point de vue politique, elle est devenue un champ ouvert à toutes les intrigues et à toutes les compétitions.

En rassurant tous les intérêts, la retraite du Vice-Roi conjurerait bien des périls, M. Vivian le comprend comme moi. Il a télégraphié dans le même sens à Lord Salisbury.

## 433.

M. Fournier, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 101. *Thérapia, 18 juin 1879.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 juin; Dir. pol., 28 juin.)

[Sir H. Layard et le comte Corti, Ambassadeurs de Grande-Bretagne et d'Italie, ont reçu l'instruction de se joindre au représentant de la France pour engager la Porte à nommer des Plénipotentiaires chargés de s'entendre avec les Plénipotentiaires helléniques.]

M. l'Ambassadeur d'Allemagne a l'ordre de *nous* appuyer dans toute notre attitude. On voit que son but et celui de son Gouvernement, sous prétexte de nous être agréable et de n'avoir pas d'intérêt personnel dans cette délicate et grosse affaire, est de nous paraître très agréable, très disposé à satisfaire nos désirs, mais, en nous prêtant la force de sa complicité philhellène, de nous laisser tête à tête avec l'Angleterre nous en tirer comme nous pourrons, nous refroidir réciproquement, nous aigrir mutuellement, nous diviser peut-être.

Le Cabinet allemand, l'Empereur, qui affecte des sentiments de tout particulier attachement pour le Roi Georges, son petit-neveu, et la Reine Olga, sa petite nièce,ne seraient pas fâchés, par leur politique, si exceptionnellement sentimentale, de parvenir à établir moins de confiance qu'il n'y en a déjà entre la France et l'Angleterre, et à prendre pied, à l'ombre de sympathies subites pour la Grèce, dans un pays qui aura son rôle à jouer dans le développement et la fin de la crise orientale, quand la politique allemande pourra trouver que l'heure doit sonner.

C'est le rôle joué par la Prusse en Italie de 1860 à 1866. Il peut avoir le même succès.

Cette politique est tout naturellement allemande.

Je sais qu'il s'est dit, ces jours-ci au Palais de Yildiz, au Sultan, par M. le comte de Hatzfeldt que la Turquie n'avait dans le présent et dans l'avenir que deux alliés, l'Allemagne et l'Angleterre, parce que l'alliance de l'Allemagne et de l'Angleterre était fatale et naturelle pour l'avenir.

Il a développé sa pensée : « La France et la Russie, a-t-il dit, seront toujours, l'une, notre ennemie, et la Russie le deviendra. Nous ne sommes pas de force, sans marine, à résister seuls à une telle alliance, si menaçante pour l'Angleterre. Elle n'a pas d'armée de terre, nous la serons; nous n'avons pas de flotte, elle sera notre flotte. Votre Majesté doit comprendre que nous devons être ses amis, comme l'Angleterre. »

Cette pensée est, à mes yeux, extrêmement juste, et, pour moi, n'est pas nouvelle.

La situation que l'Allemagne et l'Angleterre ont fait prendre à l'Autriche-Hongrie dans l'ouest de la Turquie, et qui ira se compromettant davantage avec les événements, est un témoignage évident et clair que la politique allemande et anglaise donnera volontiers Salonique, ou le laissera entrevoir du moins, comme compensation de Trieste, germanisé, devenant prussien.

Votre Excellence me permettra de lui dire que je redoute dans la question grecque le bon vouloir absolu et sentimental que nous témoignent le Cabinet et la Cour de Berlin.

M. le prince Lobanoff est, comme M. de Hatzfeldt, tout prêt à nous seconder de toute sa bonne volonté dans notre poursuite en faveur de la teneur du 13e Protocole. Il nous suivra où nous voudrons, jusqu'où nous voudrons. Il en a l'ordre.

A-t-il les mêmes motifs de bonnes et bienveillantes dispositions que l'Allemagne et son Souverain ?

Je ne le crois pas. Mais, si la corde tendue comme elle l'est ne parvenait pas à être relâchée, si l'entêtement à vouloir trop du côté de la Grèce, à vouloir trop peu du côté de la Turquie, produisait finalement la preuve de l'inutilité de la médiation, alors une nouvelle et dernière crise orientale naîtrait spontanément, et, comme par éruption, Grèce, Thrace, Albanie, Macédoine, tous les mécontents de tout l'Empire ottoman, et ils sont innombrables, se soulèveraient sans doute. Et il n'y a plus d'armée turque, et les Russes ne seraient pas alors encore bien loin.

Il n'y a pas un de mes collègues qui ne m'ait fait entrevoir cette solution de la question grecque en me disant tous : « C'est entre Londres et Paris que tout se décidera; ce n'est pas entre nous à Constantinople. »

Il faut bien vite remarquer qu'aucun ne paraît mécontent de ce tête-à-tête pénible entre la France et l'Angleterre.

[La Porte ne cèdera pas Janina.]

## 434.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. TRICOU, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN EGYPTE.

T. *Paris, 18 juin 1879.*

Le Khédive n'ignore point sans doute qu'immédiatement après le renvoi de ses Ministres européens (1), la question de son abdication a été agitée. Le Gouvernement de la République ne se dissimulait pas que cette extrémité pouvait devenir nécessaire; mais il ne voulait point s'y arrêter avant de faire un dernier effort pour ramener Son Altesse à l'exécution de ses engagements envers la France et l'Angleterre.

Cette tentative a échoué et il ne restait plus aux deux Puissances qu'à s'entendre sur l'éventualité que, dans leur bon vouloir pour le Khédive, elles avaient d'abord écartée.

Ainsi que M. Vivian, vous avez déjà été autorisé à indiquer à Son Altesse, officieusement et à titre de suggestion spontanée, la résolution que nous lui conseillons. Nous sommes aujourd'hui d'accord (2) avec le Cabinet anglais pour recommander *officiellement* à ce Prince d'abdiquer et de quitter l'Égypte. Dans le cas où il se conformerait à cette recommandation, nous agirions de concert afin qu'une liste civile convenable lui fût assignée et que l'ordre de succession qui appelle à lui succéder le Prince Tewfick ne fût point troublé.

Nous sommes d'ailleurs d'avis, en tenant ce langage à Son Altesse, de lui faire entendre en même temps que, si Elle refuse d'abdiquer et si Elle nous oblige à nous adresser directement au Sultan, Elle ne pourra plus compter ni sur l'obtention d'une liste civile, ni sur le maintien de la succession en faveur du Prince Tewfick.

Vous voudrez bien vous concerter sans délai avec M. Lascelles pour faire connaître au Khédive la manière de voir et les intentions de la France et de l'Angleterre. Il a été entendu que le langage de leurs agents serait identique et j'ai exprimé l'avis que vous deviez, vous et votre collègue, vous rendre *ensemble* auprès du Khédive pour donner à votre démarche la plus grande autorité possible.

Nous nous proposons d'instruire l'Allemagne et l'Autriche des instructions

(1) Voir ci-dessus n° 405.

(2) Dans un télégramme du 21 juin adressé à M. de Montebello, Chargé d'affaires à Londres, M. Waddington précisa : «à la suite de pourparlers confidentiels entre Lord Lyons et moi».

qui vous sont adressées et de leur demander d'appuyer nos conseils. J'ai témoigné le désir que la même demande fût faite à la Russie et à l'Italie et je ne doute pas que le Gouvernement anglais ne partage à ce sujet notre avis. Je vous informerai de la réponse aussitôt qu'elle me sera parvenue. Mais vous n'avez point à l'attendre pour accomplir la démarche qui vous est tracée et qui ne comporte aucun retard.

## 435.

M. TRICOU, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN EGYPTE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Le Caire, 19 juin 1879, 11 heures, soir.*

(*Reçu :* 20 juin, 2 h., 30 matin.)

Je viens de faire au Khédive, conjointement avec M. Lascelles, la communication qui nous a été prescrite par les Cabinets de Paris et de Londres (1).

Nous avons donné à Son Altesse le conseil officiel d'abdiquer en faveur du Prince Tewfick (2). Nous ne lui avons pas dissimulé que, si Elle refusait d'abdiquer et si Elle obligeait les Cabinets de Paris et de Londres à s'adresser au Sultan, Elle ne pourrait plus compter ni sur l'obtention d'une liste civile, ni sur le maintien de la succession en faveur du prince Tewfick.

Cette démarche a fortement impressionné le Vice-Roi. Il nous a demandé huit heures pour réfléchir, se réservant sans doute le temps nécessaire de faire un dernier appel à la Sublime Porte.

Je persiste à penser qu'il cédera, s'il ne reçoit pas d'encouragement de Constantinople.

## 436.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. FOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 22 juin 1879, 1 h. 15, soir.*

MM. Tricou et Lascelles s'étant présentés hier au palais (3), le Khédive leur a dit qu'il avait télégraphié avant-hier au Sultan pour lui rendre compte de la démarche des agents de France et d'Angleterre. Avant de donner sa réponse il devait donc attendre celle de Sa Majesté .

(1) Voir ci-dessus n° 434. — (2) Fils ainé d'Ismaïl. — (3) Voir ci-dessus n° 435.

En me transmettant ces informations, M. Tricou ajoute que le Khédive a dû recevoir au dernier moment des encouragements de Constantinople, car à 4 heures de l'après midi, d'après le langage de Chérif Pacha, l'abdication paraissait assurée et à 7 heures un revirement complet s'était produit.

Nous craignons, en effet, que la Porte ne pousse le Khédive à la résistance, non pas par intérêt pour lui, mais dans la pensée que, résolus à le renverser, nous serons obligés de demander au Sultan le retrait du firman qui a établi en Égypte l'hérédité en ligne directe. Le Gouvernement ottoman serait ainsi appelé à faire acte d'intervention suivant son désir, mais cette politique pourrait être pour la Porte la cause de complications graves qu'elle est plus que jamais intéressée à éviter dans l'état de ses affaires et quand elle a si grand besoin du bon vouloir de la France et de l'Angleterre.

D'ailleurs, l'Allemagne et l'Autriche s'associent à notre démarche [1] et ont adressé des instructions à cet effet à leurs agents au Caire, nous espérons également le concours de la Russie et peut-être celui de l'Italie.

Voyez M. Layard [2] et communiquez-vous mutuellement les informations que vous pourrez recueillir sur les dispositions de la Porte. Si vous jugiez, d'accord avec lui, qu'il y eût lieu d'entretenir officieusement le Grand Vizir, agissez au mieux des intérêts communs, et ne perdez pas de vue que, l'entente étant complète entre les deux Gouvernements, dans tout ce que vous pourriez dire ou faire il importe de marcher de concert.

## 437.

### M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 23 juin 1879, 12 h. 10, matin.*

Je reçois votre télégramme de ce soir [3] qui indique chez le Vice-Roi des velléités de résistance, et je crois devoir vous prévenir que M. de Radowitz

[1] Dès le 20 juin, 4 h. 30 du soir, M. de Saint-Vallier annonçait que le «sentiment personnel» du prince de Bismarck était favorable à l'action franco-anglaise; le 21 juin à 9 h. 11 du soir il ajoutait que l'adhésion de l'Autriche venait d'être communiquée au Cabinet de Berlin : «Les Consuls généraux d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie reçoivent l'ordre de faire immédiatement leur démarche.»

[2] «Lord Lyons, disait M. Waddington à M. de Saint-Vallier dans un télégramme du 22 juin à 7 h. 20 du soir, vient de me faire savoir que de son côté Lord Salisbury a prescrit à M. Layard par le télégraphe de tenir le langage le plus péremptoire à la Porte, dans le cas où elle chercherait à contrarier la politique de la France et de l'Angleterre en Egypte.»

[3] Télégramme du 22 juin 7 h. 20 du soir, reproduisant en substance le télégramme précédent adressé à M. Fournier.

vient de me dire confidentiellement qu'il a reçu aujourd'hui la visite de l'Ambassadeur d'Italie chargé par son Gouvernement de protester contre les agissements anglo-français en Égypte et de réclamer l'appui du Cabinet de Berlin pour cette protestation.

M. de Radowitz a répondu que la démarche de l'Italie était peu opportune, le Gouvernement allemand ayant adhéré sans hésitation à la proposition des Puissances Occidentales et chargé son agent de s'associer à leur démarche, ce qu'il a dû faire aujourd'hui même conjointement avec l'agent d'Autriche; sur la plainte du comte de Launay d'avoir été tenu dans l'ignorance, il a ajouté que l'Italie était mal fondée à réclamer après avoir tenu si peu de compte des désirs de l'Allemagne dans la question de la reconnaissance de la Roumanie [1].

## 438.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN ET À VIENNE.

D. n° 108 et s. n. *Paris, 23 juin 1879.*

[Rappel des événements d'Egypte.]

Vous n'avez pu manquer d'apprécier les considérations qui nous ont déterminés à limiter notre intervention en Egypte à la demande de l'abdication personnelle d'Ismaïl Pacha. En écartant l'ingérence individuelle d'un Prince, qui, malgré les dons incontestables de son intelligence et ses facultés brillantes, a exercé sur le Gouvernement de son pays la plus déplorable influence, nous désirions respecter pour tout le reste l'ordre de choses créé par une série de dispositions légales dont les Puissances de l'Europe ont successivement pris acte dans leurs relations avec l'Égypte et dont elles ont ainsi consacré l'autorité. Les firmans de la Porte ottomane, dont l'un a établi la succession en ligne directe [2] et par degré d'aînesse au profit des descendants du Khédive actuel, servent également de fondements au régime politique, financier, judiciaire de l'Egypte. On ne saurait les ébranler sans provoquer une profonde perturbation dans tout un système à l'édification duquel les Gouvernements étrangers ont pris une grande part et auquel se rattachent des intérêts internationaux multiples. Cette mise en question de tout ce qui existe aujourd'hui dans les États du Khédive dépasserait de beaucoup nos intentions et nos vues, elle flatterait peut-être le penchant secret du Gouvernement ottoman, qui y verrait une occasion d'affirmer ses droits et de faire sentir le poids de sa souveraineté

[1] Voir ci-dessus n° 403.

[2] Ismaïl Pacha avait reçu par firman du 21 mai 1866 le droit de succession en ligne directe masculine dans sa branche.

légale; mais nous croyons qu'elle serait préjudiciable à l'intérêt même que nous nous efforçons de garantir et qui est celui d'un progrès régulier, profitable à toutes les nations engagées dans des rapports de commerce ou d'affaires avec l'Égypte. Nous souhaitons donc qu'Ismaïl Pacha, en poussant les choses à l'extrême par un aveugle entêtement et en cherchant à Constantinople un point d'appui trompeur, ne donne pas lui-même à la crise, provoquée par son mauvais Gouvernement, des proportions funestes à la fois à sa famille et à son pays.

En terminant cette dépêche, j'ai le devoir de vous inviter à transmettre au Gouvernement Impérial l'expression de nos remerciements pour le prompt appui qu'il a bien voulu accorder à notre démarche au Caire. Nous y voyons une précieuse garantie pour le succès de nos efforts.

*Pour Berlin seulement.* — Je tiens à ce que vous témoigniez particulièrement notre reconnaissance à la Chancellerie allemande pour le ferme langage par lequel M. de Radowitz a répondu à la singulière ouverture de l'Ambassadeur d'Italie. (1) Cette attitude est conforme aux assurances amicales que le prince de Bismarck nous avait précédemment fait parvenir au sujet de l'action commune que nous poursuivons avec l'Angleterre en Égypte. Le Chancelier de l'Empire a loyalement reconnu, à plusieurs reprises, et nous en avons été sincèrement touchés, les devoirs et les droits qui découlent, pour le Cabinet de Londres et pour nous, de notre position particulière dans ce pays. Nous avons vu avec une grande satisfaction, à l'occasion de ce dernier incident, que l'Allemagne demeure fidèle à la ligne qu'elle s'est tracée, dans ses rapports avec nous, en ce qui concerne les affaires égyptiennes.

## 439.

M. Tricou, Chargé de l'Agence et du Consulat général de France en Egypte,

à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Le Caire, 26 juin 1879, 3 h., soir.*
(*Reçu :* 5 h. 10, soir.)

Le Vice-Roi vient, avec l'agrément de la Porte, d'abdiquer en faveur du prince Tewfick.

Ce soir, à 5 heures, le Corps diplomatique accompagnera le Prince à la citadelle qui saluera son avènement de cent un coups de canon.

Ismaïl Pacha partira dimanche ou lundi pour Constantinople.

Calme parfait en Égypte.

Grand enthousiasme chez les indigènes et chez les Européens.

(1) Voir ci-dessus n° 437.

## 440.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. Particulière. *Berlin, 27 juin 1879.*

Sérieusement malade depuis quelques jours, j'étais hier plus souffrant encore et j'avais dû me recoucher quand le comte Herbert de Bismarck est venu de la part de son père me demander de l'aller voir dans l'après-midi pour affaire urgente; le Chancelier s'excusait de ne pas pouvoir m'éviter la peine de me rendre chez lui, mais son médecin lui interdisait toute sortie à cause d'un refroidissement et il me priait de lui fixer l'heure qui me conviendrait le mieux. Je fis aussitôt tout l'effort en mon pouvoir pour répondre à cet appel et, à quatre heures, j'entrais chez le prince Chancelier qui me reçut de la manière la plus amicale et me retint jusqu'à six heures, ne me laissant partir que lorsqu'on l'avertit que la princesse l'attendait pour le dîner.

Pendant ces deux heures, le prince, suivant sa coutume, a abordé toutes les grandes questions du moment, me donnant sur chacune des renseignements ou des aperçus remplis d'intérêt. Afin de vous rendre un compte aussi fidèle que possible de son langage, je vais vous rapporter l'entretien en observant l'ordre dans lequel les divers sujets dont nous avons parlé se sont succédé.

Le prince a tout d'abord justifié son appel sur son désir de causer avec moi des affaires d'Égypte et de me communiquer immédiatement le télégramme reçu peu d'instants avant, par lequel le comte Hatzfeldt lui faisait connaître l'iradé du Sultan déposant Ismaïl Pacha et donnant sa succession à Tewfick Pacha [1]. « Ce résultat, m'a dit le Chancelier, lui a fait d'autant plus de plaisir qu'il commençait depuis deux jours à éprouver des inquiétudes tenant à des informations particulières reçues de Pétersbourg sur lesquelles il désirait me donner confidentiellement certaines indications de nature à nous être utiles. Il s'accomplissait, en effet, dans la politique extérieure de la Russie une évolution qui ne laissait pas d'être sérieuse pour le repos de l'Europe et sur laquelle il convenait que nous eussions les yeux ouverts; depuis un mois, le prince Gortchakoff, à l'aide d'intrigues de toute espèce et de ruses la plupart mensongères faisant plus d'honneur à son esprit ambitieux qu'à la loyauté de son caractère, était parvenu à reprendre tout entier son ancien ascendant sur l'Empereur Alexandre; il n'avait pas hésité, pour atteindre son but, à se faire

[1] Voir ci-dessus n° 439.

l'homme du parti slave, de Katkoff et de la *Gazette de Moscou;* il avait pris envers eux de graves engagements et subi leurs exigences dont la première avait été une réconciliation avec le général Ignatieff; ce dernier, maintenant soutenu à la fois par l'Impératrice, la princesse Dolgorouki, le prince Gortchakoff avait repris voix au chapitre et remontait rapidement dans la faveur du Souverain que l'on habituait peu à peu à compter de nouveau avec lui en faisant passer sous ses yeux des lettres politiques, des indications générales sur l'Orient, adressées par le général à ses complaisants amis. La prochaine rentrée en scène d'Ignatieff est le signal de la disgrâce complète de Schouvaloff contre lequel, après des années d'efforts, Gortchakoff et la favorite sont enfin parvenus à indisposer sérieusement l'Empereur. Le travail auquel ces deux personnages se sont livrés depuis un an avec une constance infatigable a été de démontrer à l'esprit impressionnable, malade, peu équilibré du Tsar Alexandre qu'au Congrès de Berlin la Russie avait été humiliée et maltraitée par le Chancelier d'Allemagne qui avait joué le comte Schouvaloff, incapable de résister à l'influence *bismarckienne* par laquelle il se laisse entièrement diriger. Ce n'est pas sans difficultés, sans tiraillements que les coalisés en sont venus à leurs fins; il a fallu que l'Impératrice jouât son grand jeu des griefs conjugaux, que la favorite annonçât une grossesse (avec coopération d'un chevalier-garde de bonne volonté) et que Gortchakoff se reconciliât avec Miliutine dont il ne peut détruire l'influence; puis on a dû empêcher le voyage du Tsar à Berlin pour rendre impossible entre lui et moi une entrevue où l'on savait que j'aurais déchiré la toile d'araignée; on y est parvenu au moyen d'un véritable *faux*; j'en ai la preuve et je ne dis pas qu'un jour je n'en ferai pas usage quand je serai sérieusement fatigué des injures et des outrages dont mon ami Gortchakoff m'abreuve dans les journaux dont il dispose. On a tout simplement *fabriqué* et mis sous les yeux de l'Empereur des dépêches confidentielles où le Gouvernement allemand exprimait ses craintes pour la sûreté d'Alexandre pendant son séjour à Berlin, en raison d'un complot socialiste dont il soupçonnait l'existence sans pouvoir encore en découvrir les auteurs. L'effet n'a pas manqué, le Tsar qui ne rêve plus qu'assassins, qui en voit dans les courtines de son lit et qui regarde sous tous les meubles avant de se coucher a pris peur et a renoncé à son voyage; dès lors, on était tranquille et l'on pouvait mener l'intrigue à bien. »

Je fis observer au prince que les journaux annonçaient un prochain voyage de l'Empereur de Russie à Ems : « C'est possible, bien qu'il ne soit pas encore en route et qu'on ait plus d'un moyen de l'arrêter, mais, en tout cas, on s'arrangera pour qu'il ne me voie pas et l'on me connaît assez pour être certain que je ne courrai pas après lui pour mendier une audience. Quant à Gortchakoff, il est plus excité que jamais en ce moment, car mon Empereur que j'ai éclairé sur ses agissements et qui s'effraie pour la Russie de voir revenir le

règne des Ignatieff a refusé péremptoirement de le recevoir quand il est passé ici samedi dernier; l'Empereur a répondu à la demande de M. d'Oubril qu'il pensait être parti samedi, mais que, s'il était encore ici, il se trouverait trop fatigué pour causer avec le prince qu'il préférait voir plus tard à Bade. Pour moi, mon vieux collègue s'est bien gardé de souffler mot d'une entrevue entre nous, et il m'a rendu un service dont je lui sais gré, car s'il avait désiré me voir, je n'aurais pu m'y refuser et j'ai trop l'habitude de dire aux gens ce que je pense d'eux et de leur conduite pour que l'entretien eût pu être calme et amical. »

Je demandai au prince comment il s'expliquait que le prince Gortchakoff s'éloignât pour plusieurs mois de son Souverain au moment où, d'après ce qu'il me disait, l'influence du Chancelier était redevenue prépondérante.

« L'absence, Gortchakoff le sait, ne peut nuire à son influence, car elle ne change pas grand'chose à ce qui se passe quand il est à Pétersbourg où le Tsar, qu'il ennuie et fatigue, ne le voit presque jamais. L'Empereur Alexandre est un Slave et un Romanoff; il a pu affranchir les serfs dans un esprit de philantropie générale, mais il lui faut un entourage de créatures rampantes et humiliées qui recueillent chaque parole de ses augustes lèvres comme un arrêt de la divinité et qui ne se permettent jamais une observation ni un mot de discussion; il ne veut pas de conseillers, mais des domestiques qu'il peut chasser avec les talons de ses bottes quand il est en colère; on a dit chez vous: « Grattez le Russe et vous trouverez le Tartare », et moi j'ajoute : « Grattez le Tsar Alexandre et vous trouverez le Tamerlan. » Giers est donc l'homme qu'il lui faut; il a une *échine de clown américain*, aucune position personnelle, une ambition et une bassesse de parvenu; il est arrivé à avoir sur son maître l'action familière du valet de confiance. D'ailleurs, entre lui, la Dolgorouki et l'Impératrice, il y a une entente pour persuader au pauvre Empereur qu'il possède en politique extérieure une habileté, une sagesse au-dessus du génie humain, une infaillibilité à la Pie IX. Alexandre, noyé dans cet océan de louanges et de bassesses, s'y est accoutumé et ne peut plus s'en passer; voilà le secret de la force de Giers, lequel demeure et demeurera dévoué à Gortchakoff parce qu'il a souvent besoin de ses directions et de son expérience, et qu'il se regarde comme son héritier présomptif. En voilà assez pour vous faire comprendre ce qu'est aujourd'hui la politique russe; c'est la volonté d'un homme médiocre, livré aux femmes et aux courtisans, qui fait seule loi, c'est un Louis XV mystique qui croit sanctifier ce qu'il touche, y compris sa maîtresse, et qui dicte ses arrêts du haut d'un nuage. Mélange bizarre de grandeur et de faiblesse, victime de singulières illusions et de terreurs sans nom, ayant encore des lueurs d'un rare bon sens, mais généralement victime des parasites qui le dominent en se prosternant devant sa toute-puissance. Tel est le secret des fluctuations qui amènent aujourd'hui la disgrâce de Schouvaloff, la rentrée

en scène d'Ignatieff, c'est-à-dire la politique d'aventures remise en honneur à Pétersbourg; nous ne tarderons pas à en ressentir les effets; les premiers symptômes se produisent déjà dans la nouvelle conduite tenue envers la Turquie et dans l'échec que l'on a cherché à préparer à la France et à l'Angleterre dans la question égyptienne.»

«Je vous disais, a poursuivi le prince, que je suis heureux de voir l'affaire résolue parce que, depuis deux jours, je n'étais pas sans inquiétudes; je savais en effet de source absolument sûre que la Russie agissait activement contre à Constantinople. On disait au Vice-Roi : ne cédez pas; renvoyez les Puissances à Constantinople, nous vous y soutiendrons; on représentait aux Turcs que la France et l'Angleterre élevaient des prétentions attentatoires aux droits et à la dignité du Sultan; qu'il fallait repousser des exigences qui ne tendaient à rien moins qu'à dépouiller le Commandeur des Croyants de son autorité sur ses vassaux; on témoignait enfin à la pauvre Porte cette *tendresse d'Ugolin* qui est le grand moyen toutes les fois qu'on médite contre elle un mauvais coup; c'est un moyen qui devrait être usé après l'usage qu'Ignatieff en a fait jadis avec Abdul Aziz et son Grand Vizir Mahmoud Nédim; mais avec des Turcs, plus la ruse est grossière, mieux elle doit réussir et ils en sont à un tel point que si, demain, on leur renvoyait Ignatieff comme Ambassadeur, ce qui, d'ailleurs, ne tardera pas, ils sèmeraient de fleurs sous ses pas le pavé de Stamboul; j'avais donc peur, je vous l'avoue, car vous pouviez vous trouver, et l'Europe avec vous, dans un grand embarras en cas de refus définitif du Sultan, du Khédive et de toute la Turquie appuyée sur la Russie; l'Italie qui ronge son frein de ne pouvoir vous faire tout le mal qu'elle vous souhaite se serait hâtée de vous abandonner par une de ces évolutions qui lui coûtent si peu; l'Autriche se serait trouvée fort embarrassée entre notre influence à nous et celle du parti russe qui combat Andrassy; notre appui platonique ne vous aurait pas été d'une grande utilité et, quant à l'Angleterre, Beaconsfield est trop fils d'Isaac pour que vous puissiez compter solidement sur lui en cas de difficultés et de mauvaise fortune. Enfin, le danger est conjuré; Layard et Fournier l'ont emporté sur Lobanoff, je vous en félicite et je m'en félicite avec vous d'autant plus vivement que le caractère des trois hommes ne me le faisait pas espérer; car Lobanoff est un vrai politique, tandis qu'à mes yeux Layard et Fournier sont deux brouillons, vaniteux et maladroits.»

J'adressai alors en votre nom au prince nos remerciements pour son concours dans l'affaire égyptienne, et je lui lus le passage de votre dépêche n° 108 [1] où vous me chargez de lui exprimer votre gratitude; il s'y montra fort sensible et me répondit qu'en agissant comme il l'avait fait, il avait eu en vue de se montrer fidèle aux promesses qu'il nous avait faites l'an passé lors du Congrès

[1] Voir ci-dessus n° 438.

de Berlin au sujet de nos droits et de notre position dans la Méditerranée; il avait aussi voulu nous prouver qu'il n'avait aucune velléité de s'attribuer en Egypte un rôle dirigeant comme on l'en avait accusé après sa protestation [1] contre le décret du 22 avril; cette protestation lui avait été imposée par les hésitations de l'Angleterre qui mettaient en péril à ses yeux les intérêts de tous les Européens; il avait dû sortir à cette occasion du second plan où il voulait demeurer et il avait saisi avec satisfaction l'occasion fournie par notre dernière démarche pour se replacer à la suite des deux grandes Puissances les plus intéressées en Égypte et appuyer leur action et leurs efforts dans la mesure où les intérêts bien moindres au nom desquels il peut parler lui permettent de le faire; il se félicite d'avoir pu nous être utile dans cette circonstance. Il lui paraît, en effet, qu'il y a quinze jours, sa protestation a pu contribuer à faire sortir l'Angleterre de la période de faiblesse et d'hésitation où elle se complaisait; et, en dernier lieu, sa ferme adhésion à notre politique avait gêné les projets hostiles de la Russie et déjoué les intrigues de l'Italie; mais, aujourd'hui comme par le passé, il n'entend point assumer un rôle qui ne lui convient pas; il a pleine confiance dans notre action commune avec l'Angleterre pour sauvegarder les intérêts des Européens en Egypte; il est certain que nous y parviendrons si nous pouvons maintenir avec Londres une bonne entente à laquelle il attache un prix extrême pour la paix du monde comme pour la tranquillité de l'Allemagne. En Égypte, comme ailleurs, il ne se soucie pas d'adopter une politique d'initiative; il veut limiter son action aux devoirs que lui imposent les droits de ses nationaux et il se borne à réclamer la justice pour des sujets allemands que des potentats plus ou moins barbares comme le Khédive, le chef du Nicaragua [2] ou même le Prince Charles de Roumanie doivent s'habituer à ne pas molester plus impunément que le *civis romanus* de l'antiquité; d'ailleurs en Égypte l'Allemagne ne revendique que la quatrième place, la première appartenant à la France et à l'Angleterre et la troisième à l'Autriche; quant à la seconde, que devrait occuper l'Italie si elle tenait une autre conduite, ses menées, ses intrigues ne permettent pas de la lui réserver; elle a pour cela trop de visées inavouables.

« Certains journaux, a continué le prince, m'ont accusé depuis trois semaines de jouer avec vous un rôle machiavélique et de vous pousser dans l'aventure égyptienne pour vous créer d'inextricables embarras; la *Presse* de Vienne, qui est cependant un organe du Gouvernement, insiste sur cette idée et déroule avec complaisance les noirceurs du plan qu'elle me prête dans le but charitable et évident de semer la défiance entre nous; son langage ne me surprend qu'à moitié, car je sais que son habit ministériel ne l'empêche pas d'être aux gages du parti russe, et, en Russie, il y a trois choses qu'on supporte impatiem-

[1] Voir ci-dessus n° 430. — [2] Voir ci-dessus n° 369 et note.

ment : l'entente commune entre vous et l'Angleterre, les bons rapports entre vous et nous, l'intimité entre nous et l'Autriche. Or ce dernier point, n'en déplaise aux gens de la Néva, est et sera de plus en plus la base de toute ma politique. Ne soyez pas surpris que, dans l'affaire égyptienne, je n'aie voulu vous répondre qu'après m'être mis d'accord avec Vienne; que, dans la question grecque, j'aie tenu avant tout à amener l'Autriche à partager nos vues sur tous les points; que, dans l'affaire de Roumanie, je ne fasse pas un pas sans en informer Andrassy; que, dans les difficultés de délimitation en Serbie, ou au Monténégro, j'appuie l'Autriche constamment; c'est que je veux qu'il n'y ait pas entre nous un point de désaccord et j'y attache un si grand prix que je suis prêt à faire pour cela de réels sacrifices; vous en avez vu la preuve lors de la conclusion du Traité de Commerce austro-allemand. L'existence et l'intégrité de l'Empire autrichien sont pour nous la première des conditions de sécurité. On m'a accusé de rêver l'annexion des provinces allemandes de l'Autriche; je serais un insensé et un aveugle indigne du poste que j'occupe si j'avais jamais eu une pareille idée. Annexer les provinces allemandes de l'Autriche, mais qu'en ferions-nous et où cela nous conduirait-il? Il faudrait alors aller jusqu'à Trieste et faire de Vienne une ville frontière; est-ce possible et quel désordre viendrait jeter dans cette Allemagne encore si mal amalgamée cet élément catholique, ultramontain, fanatique du Tyrol, de la Styrie, de la Carniole et de la Carinthie! Le résultat d'une pareille annexion serait certain; la guerre civile à brève échéance et la division de l'Empire allemand en deux États ennemis, l'un protestant au Nord, l'autre catholique au Sud, formé des Allemands d'Autriche, de la Bavière, du Wurtemberg et du Grand Duché de Bade. Non, tant que je vivrai, pareille folie ne sera pas faite. Et puis, dans cette destruction de l'Autriche, que deviendraient les autres provinces? Il y aurait une grande Hongrie, mais pourrait-elle englober la Bohême et la Galicie? Assurément non, et ces deux grandes provinces tomberaient forcément entre les mains de la Russie qui se trouverait alors établie sur notre flanc dans de formidables positions, nous enserrant à l'Est et au Sud, depuis Memel jusqu'à Prague. C'est là, je ne l'ignore pas, le rêve des panslavistes de Moscou et de Kieff et la haine dont ils me poursuivent tient à ce qu'ils me savent résolu à n'en jamais permettre la réalisation. L'alliance des Trois Empereurs a malheureusement cessé d'exister; je le regrette et je voudrais la faire revivre, mais j'en reconnais l'impossibilité, et, depuis deux ans, il a fallu mon action persévérante pour empêcher l'hostilité sourde, qui règne entre Pétersbourg et Vienne, d'en venir à une éclatante rupture; pourrai-je longtemps encore empêcher la lutte? Je l'ignore et si l'on m'en veut tant aujourd'hui dans les Conseils du Tsar, c'est que je n'ai pas caché que l'Allemagne ne tolérerait pas qu'une armée russe vînt assiéger Vienne et détruire l'Autriche. Si la guerre s'engageait, elle ne serait pas mortelle pour

la Russie vaincue qui peut vivre et renaître, elle l'a prouvé, après que l'ennemi a pénétré jusqu'à Moscou; mais elle serait mortelle pour l'Autriche défaite parce que, Vienne prise, elle cesserait d'exister et qu'elle perdrait d'un seul coup toutes ses provinces peuplées de nationalités qu'aucun lien ne réunit, sauf le joug de l'habitude et de la nécessité. Entre nos deux voisins et alliés, nous sommes unis à l'un par la parenté et l'amitié des Souverains, par une longue succession de services réciproques; mais nous sommes liés à l'autre par une même origine, une communauté de race, de langue, de mœurs, et plus que tout le reste, par des intérêts communs. Depuis que l'Autriche est sortie de la Confédération germanique, il n'existe plus de motifs aux rivalités d'autrefois et tout doit rapprocher dans une étroite intimité les deux Empires allemands du Nord et du Sud; on le comprend à Vienne maintenant que s'éteignent les souvenirs brûlants du canon de Sadowa, et nous avons dans les Autrichiens des alliés qui peuvent compter sur un constant appui, un ferme concours, une solide alliance de notre part. Mes sentiments pour l'Autriche doivent vous faire comprendre comment j'envisage les visées de l'*Italia Irredenta;* j'ai fait savoir au Quirinal que jamais l'Allemagne ne permettrait à l'Italie de mettre la main sur le Trentin ou sur l'Istrie, à plus forte raison sur Trieste qui est et doit rester le grand port des Allemands autrichiens et que les Allemands du Nord ne laisseront jamais enlever à leurs frères du Sud.»

Nous échangeâmes ensuite quelques mots sur l'affaire de Grèce au sujet de laquelle le prince estime que nous devons être préparés à *beaucoup de mauvais tours* du fait de l'Italie et à *d'insignes maladresses* de la part de l'Angleterre.

La question de la reconnaissance de la Roumanie fournit au prince l'occasion de m'exprimer en termes chaleureux sa gratitude de la fermeté avec laquelle nous maintenons l'attitude, qu'il regarde comme dictée par le soin de notre commune dignité, en face des *insolents manques de foi d'un embryon d'État* né d'hier à l'indépendance. La fermeté du Cabinet britannique lui inspire moins de confiance; il craint les fluctuations de Lord Beaconsfield et nous est reconnaissant d'unir, comme nous le faisons, nos efforts aux siens pour maintenir l'Angleterre dans la voie commune. Quant à l'Italie elle a cessé de compter parmi les nations ayant une «politique respectable». Il a perdu ses anciennes illusions sur les Italiens depuis la mission accomplie près de lui par «un outrecuidant personnage du nom de Crispi qui, dans ses étranges propositions, lui a donné la mesure du sérieux et de la profondeur des vues de son Gouvernement». — «La politique de l'Italie aujourd'hui c'est celle du malade qui souffre dans son lit et veut occuper celui du voisin pour voir s'il n'y trouvera pas le soulagement de ses maux; c'est un besoin d'intrigues, d'agitation que rien ne peut satisfaire, car il faudrait pour de nouvelles annexions un voisin de bonne volonté qui consentît à infliger à l'Italie une de ces déroutes complètes auxquelles elle a dû chacun de ses agrandissments successifs.»

Enfin, quant à la Roumélie orientale, l'*enfant mal constitué* de Lord Beaconsfield et de Lord Salisbury, ses pères ont commencé par lui laisser enlever le bras droit au Congrès en consentant à en distraire Sofia, et il semble que, depuis, ils se dégoûtent chaque jour davantage de leur œuvre, qu'ils se prêtent eux-mêmes à détruire par des concessions qui lui enlèvent toute vitalité; la dernière au sujet du Balkan comble la mesure et, s'il n'y avait pas l'amour-propre en jeu, ce qui leur interdit un aveu de ce genre, le prince est convaincu que les Ministres anglais reconnaîtraient qu'ils se sont résignés au Traité de San Stefano. Ce qui le frappe, du reste, dans la conduite du Ministère anglais, c'est un manque de suite et de fermeté dans ses vues qui aboutit à des résultats fâcheux pour le Cabinet de Londres; il semble qu'il ait voulu tout entreprendre à la fois et qu'il abandonne en chemin et l'une après l'autre chacune de ses entreprises; il se demande si cette instabilité de résolutions tient à des difficultés intérieures ou au caractère même de Lord Beaconsfield, mais il en conclut que le Ministère actuel aura, en somme, fait plus de bruit que de besogne, et, qu'avant de tomber, il est destiné à essuyer de nombreux échecs, les uns dus à lui-même, les autres à une diplomatie maladroite, cassante, qui le sert mal et ne lui obéit pas.

La dernière partie de l'entretien, d'un caractère plus particulier, a eu trait à notre Gouvernement, à son avenir et surtout à vous et à moi. Le prince ne croit pas que la mort tragique du pauvre petit Prince Impérial [1] amène la disparition du parti bonapartiste; à ses yeux, il en résultera une éclipse momentanée, un affaiblissement plus ou moins prolongé, mais on se ferait des illusions en espérant davantage : « le Bonapartisme, en effet, ne tient pas à un homme, à un candidat; il est l'expression d'une opinion, celle des démocrates autoritaires qui veulent un César populaire représentant non d'un principe, mais d'un vote ou d'un caprice plus ou moins réel et spontané de la nation. Les adhérents à ce parti se donneront donc au Prince Jérôme, si peu de sympathie qu'ils aient pour lui, comme au représentant du régime qui répond à leurs vœux et à leurs idées. La mort du Prince Louis ne détachera du bonapartisme que les impatients qui trouvent trop long le temps à attendre pour satisfaire leurs appétits ou pour réaliser leur idéal; le gros du parti demeurera tel qu'avant la catastrophe et, parmi ceux qui s'en sépareront, les uns, bonapartistes cléricaux et réactionnaires, iront à la Monarchie; les autres, bonapartistes démocrates et voltairiens, viendront à la République. Il dépendra, du reste, des républicains de grossir le nombre de leurs nouveaux adhérents; s'ils sont sages et modérés, s'ils donnent le calme et la sécurité au pays, ils recueilleront beaucoup d'épaves; s'ils agissent autrement, ils aideront le parti de l'Empire à se reconstituer et à se renforcer.

[1] Tué le 1er juin 1879 dans l'Afrique du Sud.

« L'essentiel pour le moment, c'est que le Cabinet Waddington, son chef surtout, demeurent aux affaires; le crédit à l'étranger de la jeune République en dépend. Dites à M. Waddington qu'il est notre gage de confiance, notre garantie depuis la mort de M. Thiers et la chute du Maréchal de Mac-Mahon. Il faut donc qu'il reste aux affaires dans l'intérêt même de votre pays; il faut qu'il y demeure au moins le temps nécessaire pour que vos institutions soient assez connues et appréciées pour rassurer au lieu d'inquiéter; en général, les Cours et les Cabinets étrangers croient la France emportée sur la pente fatale qui, de concession en concession, aboutira à la Commune, à la guerre civile et à une formidable dictature militaire, fin naturelle et forcée des excès révolutionnaires; je ne partage pas entièrement ce pessimisme, bien que ma confiance ait été ébranlée par le retour malencontreusement simultané des Chambres et des Communards à Paris. Quant à vous, mon cher Ambassadeur, avant que vous ne partiez en congé, laissez-moi insister sur ce que je vous ai dit il y a six semaines, sur ce que je vous ai fait répéter depuis par Bülow et Bleichrœder; ne jetez pas le manche après la cognée, comme on dit chez vous; ne cédez pas à des dégoûts que je comprends, à des répugnances trop naturelles; placez l'intérêt de votre pays au-dessus des considérations de convenances, des questions de parti, de caste ou de famille, rappelez-vous que votre présence ici est un bien pour les intérêts, pour les rapports de nos deux nations, et si, plus tard, le souci de votre dignité vous oblige à résigner vos fonctions devant le flot montant de l'invasion radicale, que ce soit le plus tard possible. Nous tenons beaucoup à vous, à commencer par l'Empereur qui me l'a encore dit avant son départ; vous avez apporté l'ère de la confiance mutuelle, qui sait si votre successeur aurait le même privilège? Du reste, je vous l'ai déjà déclaré, nous n'accepterions jamais un des radicaux dont les noms ont été prononcés; un tel choix amènerait la suspension immédiate de la représentation par Ambassadeurs. Réfléchissez à tout cela; consultez votre patriotisme et qu'il vous aide, s'il le faut, à résister aux conseils ou aux critiques que l'on vous adressera pendant votre séjour en France. Enfin, vous m'avez promis d'être mon hôte cet automne à Friedrichsruhe ou à Varzin; je compte sur l'exécution de votre promesse et je ne veux pas vous en délier. »

Le prince, au moment où je le quittais, a insisté sur la faute qu'à son avis je commettrais en renonçant à mon poste sans nécessité absolue, puis il m'a mis au courant de ses projets pour l'été afin que je puisse régler les miens en conséquence; il compte quitter Berlin vers le 15 juillet, passer un mois à Kissingen, aller ensuite faire une saison de trois semaines à Gastein, puis passer quelques jours à Varzin; il viendra pour une semaine à Berlin au commencemen d'octobre avant d'aller s'établir pour tout l'automne à Friedrichsruhe.

## 441.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. FOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. *Paris, 27 juin 1879, 9 h., soir.*

Safvet Pacha vient de me donner lecture de la communication qu'il a reçue de son Gouvernement; cette pièce assez longue se résume en deux points; la destitution d'Ismaïl Pacha ainsi que son remplacement par le Prince Tewfick et le retrait du firman de 1873.(1)

J'ai manifesté toute ma surprise de ce que la Porte ait pris une décision de cette importance, non seulement sans s'être concertée avec nous, mais même sans nous en avoir avertis. J'ai rappelé que ce firman nous avait été communiqué officiellement lors de sa promulgation, que nous en avions pris acte et que, de ce moment, il avait été considéré comme ayant une valeur internationale. Sans contester le droit strict du Sultan, nous ne pouvions pas admettre, étant données les relations amicales des deux Gouvernements, qu'une pièce constituant en quelque sorte la charte de l'Egypte pût être modifiée sans une entente préalable et je ne lui ai pas dissimulé que nous en avions été péniblement impressionnés. J'ai ajouté que la Porte, tout en nommant selon notre désir Tewfick plutôt qu'Halim, semblait avoir voulu ne nous concéder qu'un Khédive diminué et commençant son règne dans une situation très inférieure à celle de son père.

Safvet Pacha m'a demandé si nous tenions à tel point du firman de 1873 plutôt qu'à tel autre. J'ai refusé d'entrer dans une discussion de ce genre et je lui ai dit que j'attendrais d'abord des explications sur l'acte lui-même. Il m'a beaucoup prié de ne pas faire un éclat qui pût porter atteinte au prestige du Sultan déjà fort diminué et a reconnu que la Porte avait gravement péché dans la forme.

J'ai mis Lord Lyons au courant du langage que je tenais à Safvet Pacha en le priant d'en faire part à Lord Salisbury et d'inviter ce dernier à s'exprimer dans le même sens. Vous aurez de votre côté à demander des explications précises sur la portée de la décision du Gouvernement ottoman et à maintenir d'une façon absolue toutes les réserves que je vous ai indiquées.

(1) Qui avait accordé à l'Égypte une entière autonomie administrative.

## 442.

M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 29 juin 1879, 2 h. 55, soir.*

J'ai vu hier le prince de Hohenlohe et je lui ai dit que nous adhérions à la proposition anglaise [1], dans les termes où elle est formulée, pour une démarche commune à Bucarest par l'entremise de l'Autriche.

Cette proposition est le résultat d'une entente qui s'est faite sur une communication de l'Allemagne, dont voici le texte tel qu'il m'a été remis par le prince de Hohenlohe :

« Le Gouvernement français serait-il disposé à se joindre au Gouvernement allemand pour adresser une note collective au Gouvernement roumain afin de demander l'exécution intégrale de l'article 44 du Traité de Berlin?

Le Gouvernement allemand est d'avis que, dans le cas où les démarches faites à Bucarest n'obtiendraient pas de résultat satisfaisant, une Conférence des Ambassadeurs à Constantinople, analogue à celle qui s'occupe de la question de la frontière grecque, pourrait être chargée de discuter les mesures à prendre pour assurer l'exécution du Traité de Berlin en Roumanie. »

En faisant connaître au prince de Hohenlohe mon adhésion à la proposition concertée entre l'Allemagne et l'Angleterre, je lui ai fait remarquer que je ne comprenais pas bien quel pourrait être, en cas d'échec à Bucarest, le rôle d'une Conférence à Constantinople, ni surtout la nature des mesures à prendre. La seule mesure qui me parût à la portée des Puissances était la non reconnaissance de la Roumanie, et une Conférence, dont plusieurs membres ont déjà reconnu le nouveau Gouvernement roumain, ne pourrait songer à y recourir.

Je dois réserver mon opinion sur ce point jusqu'à plus ample information, sans hésiter d'ailleurs à accomplir dès à présent la démarche sur laquelle l'Allemagne et l'Angleterre sont tombées d'accord.

Je vous prie de me renseigner sur la forme exacte que les deux Cabinets comptent donner à cette démarche, afin que j'adresse mes instructions à M. Teisserenc de Bort ainsi qu'au gérant de notre Consulat général à Bucarest.

[1] Lord Salisbury avait proposé de charger l'Autriche de faire à Bucarest en son nom et au nom de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre (peut-être de l'Italie à qui l'offre en serait faite) une démarche en vue de réclamer la substitution de l'article 44 du Traité de Berlin à l'article 7 de la Constitution roumaine. (Dépêche n° 151, du 28 juin, de M. de Saint-Vallier.)

## 443.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL).

D. n° 63. *Paris, 30 juin 1879.*

Vous m'annonciez le 24 de ce mois que M. l'Ambassadeur d'Italie à Paris avait été invité à nous informer de la démarche faite par son Gouvernement au Caire, afin de déterminer l'ex-Khédive Ismaïl Pacha à abdiquer en faveur de son fils Tewfick, conformément aux conseils de la France et de l'Angleterre, appuyés dès ce moment par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

La vérité m'oblige à dire que je n'ai reçu de M. le général Cialdini aucune communication à ce sujet, mais nous savons, et c'est l'essentiel, que le Cabinet de Rome a tenu, dans le grave incident qui vient de se dénouer à ne pas séparer son action de celle de la majorité des Cabinets et nous lui en savons d'autant plus de gré pour notre part que le premier mouvement l'eût peut-être poussé dans une voie différente. Nous avons cru surprendre en effet dans l'attitude du Gouvernement Royal, au début de cette affaire, notamment à Berlin, (1) et je vous le confie à titre d'information purement personnelle, d'assez vives préoccupations, dictées sans doute par la crainte que la France et l'Angleterre ne tentassent de s'arroger au Caire une prépondérance nuisible aux intérêts des autres Puissances. Mais, je le répète, si ces inquiétudes se sont produites, elles ont été bien vite dissipées, et nous n'avons aujourd'hui qu'à remercier l'Italie du concours qu'elle vient de nous prêter.

[Attitude de la Turquie.]

## 444.

M. FOURNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

à M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Thérapia, 3 juillet 1879, 6 h., soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

Sir H. Layard et moi nous nous sommes rendus ce matin chez le Grand Vizir. (2)

Nous lui avons dit que nos Gouvernements acceptaient comme un fait

(1) Voir ci-dessus n° 437. — (2) Voir ci-dessus n° 441.

accompli la déposition d'Ismaïl Pacha, quoiqu'ils eussent trouvé que l'on eût pu agir avec plus d'égards, mais que, l'événement étant accompli, nous ne faisions pas entendre de protestations pourvu que le cas présent ne fût jamais admis comme précédent. Nous mettions toutefois une condition à l'approbation définitive de la conduite de la Sublime Porte, c'est que les termes du firman à délivrer à Tewfick nous fussent communiqués et fussent discutés par nous avant sa publication.

Nous avons insisté pour que le nouveau firman modifiât le moins possible le firman de 1873; notre commune intention avait toujours été, dans le règlement présent de la crise en Égypte, de ne pas toucher aux choses et aux institutions, mais à l'homme seulement qui, à nos yeux, avait été le seul coupable.

Le Grand Vizir nous a demandé de ne pas entrer en discussion pour le moment. Il veut informer de nos observations le Sultan et ses collègues préalablement. Il nous a promis de faire tout pour arriver à se mettre d'accord avec nous dans les termes que nous posions.

Nous lui avons fait observer qu'il nous semblait préférable d'être avertis et consultés par lui sur les modifications avant qu'elles eussent été définitivement arrêtées; cela évitera des difficultés qui prendraient un caractère plus grave, si quelque décision était déjà prise en Conseil. Nous voulons laisser au Gouvernement ottoman tout le profit et l'honneur de la sage conduite que nous attendons de lui. J'ai dû n'entrer dans aucun détail et l'important est que notre condition que le futur firman nous soit préalablement communiqué a été accueillie sans difficulté.

Nous nous sommes rendus ensuite chez le Ministre des Affaires étrangères; même langage chez celui-ci et même accueil de ce dernier.

Je rendrai par dépêche un compte plus détaillé à Votre Excellence.

## 445.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 9 juillet 1879, 7 h. 54, soir.*

Les journaux de ce soir renferment des lettres de leurs correspondants de Paris annonçant le refus de nos artistes de prendre part à l'Exposition de Munich [1] et les excuses du Gouvernement français qui se déclare empêché par la loi d'envoyer à l'étranger des objets d'art achetés par l'État. Cette nou-

[1] L'Exposition internationale des Beaux-arts qui s'ouvrit le 19 juillet.

velle provoque des articles très animés contre nous faisant ressortir la conduite toute différente du Gouvernement allemand, qui a triomphé l'an passé des résistances et des obstacles pour nous envoyer les œuvres les plus remarquables de l'art allemand prêtées par l'Empereur, par les particuliers, les artistes et surtout les *Musées*. On en conclut que l'Allemagne s'est laissée jouer l'an passé par nous et que notre haine répond par une sanglante injure à son bon procédé. Il y a là le germe d'une grave difficulté, peut-être d'un refroidissement sérieux; tâchez d'agir sans aucun retard et de faire envoyer au moins quelques-unes de nos dernières acquisitions; télégraphiez-moi ce que le Gouvernement va faire.

## 446.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 10 juillet 1879, 2 h. 22, soir.*

Le prince de Hohenlohe, très ému des articles hostiles des journaux allemands au sujet de notre non-participation à l'Exposition de Munich, est venu ce matin m'en parler pour tâcher qu'à défaut des artistes [1] le Gouvernement du moins fasse un envoi; il ajoute qu'on le lui aurait promis et que M. Turquet lui avait aussi annoncé des tableaux de collections particulières, notamment de la sienne. Les journaux contestent la raison que nous avons donnée d'une loi interdisant l'envoi à l'étranger de tableaux appartenant à l'État et ils soutiennent qu'à l'Exposition de Vienne nos musées étaient largement représentés. Est-ce vrai?

## 447.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

*Paris, 11 juillet 1879, midi.*

Il vient d'être décidé par mesure tout à fait exceptionnelle que le Gouvernement autorisera l'envoi à l'Exposition de Munich [2] de tableaux tirés du Musée du Luxembourg. Le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts y joindra vingt des meilleures toiles acquises par l'État au dernier Salon et quelques tableaux de sa collection personnelle.

M. Berger est désigné pour remplir à Munich la fonction de Commissaire français.

(1) Voir ci-dessus n° 445. — (2) Voir ci-dessus n°s 445 et 446.

## 448.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 12 juillet 1879, 10 h. 48, matin.*
(*Reçu :* midi.)

J'ai attendu pour vous remercier de votre télégramme d'hier annonçant notre participation officielle à l'Exposition de Munich [1] qu'il me fût possible de vous dire l'excellent effet produit par la nouvelle que je me suis hâté de communiquer au prince de Hohenlohe et à M. de Radowitz, et ensuite à *l'Agence Wolff* pour qu'elle soit connue du public. La presse tout entière exprime ce matin sa satisfaction, et le prince de Bismarck me fait prier de vous transmettre ses remerciements qu'il a tenu à rendre publics par une note insérée, sur son ordre, dans la *Norddeustche*, et que je vous enverrai demain par le courrier.

## 449.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ROUSTAN, CHARGÉ D'AFFAIRES ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À TUNIS.

D. s. n° . Confidentiel. *Paris, 22 juillet 1879.*

Dans les arrangements que nous désirons conclure avec le Bey, notre but principal est, vous le savez, d'empêcher toute influence autre que la nôtre de s'implanter à Tunis. Nous voulons qu'aucune Puissance étrangère ne se trouve en mesure de nous nuire sur ce terrain ni surtout d'y prendre pied militairement. En un mot, nous nous proposons de faire entrer le Bey dans une alliance étroite et permanente avec nous et d'associer sa politique à la nôtre par un lien indissoluble; mais, nous n'avons en vue ni l'annexion, ni l'occupation de la Régence avec la charge de l'administrer. Ce que nous demandons au Bey, c'est de nous reconnaître le droit exclusif de le défendre contre toute agression et tout empiétement venant du dehors et pouvant menacer soit l'autonomie de ses États, soit l'existence de sa dynastie. Le projet de Traité que je vous ai envoyé au mois de février dernier [2] n'a pas d'autre objet.

[1] Voir ci-dessus n° 447. — [2] Cf. ci-dessus n° 381.

J'ajouterai que nous tenons à en conserver l'esprit dans toutes ses dispositions essentielles, mais que nous ne sommes pas assez attachés aux détails pour nous refuser à les discuter avec le Bey. Nous serions au contraire disposés, s'il était nécessaire, à le rassurer sur les points qui le préoccupent, ou même à faire disparaître certains développements qui éveillent ses appréhensions sans ajouter beaucoup aux garanties dont nous avons besoin.

Ces réflexions s'appliquent tout d'abord aux scrupules religieux que Son Altesse éprouverait à se trouver plus intimement unie à un pays non musulman. Vous pouvez lui faire remarquer que le Sultan n'a pas hésité pour des considérations de haute politique à placer ses sujets musulmans de l'île de Chypre sous l'administration d'une Puissance chrétienne. Si Sa Majesté a fait plus de difficultés pour consentir à ce que deux autres provinces de son territoire continental fussent soumises au même régime, elle ne s'y est pas cependant opposée. Nous ne demandons rien de semblable au Bey, puisque nous ne voulons ni occuper son pays, ni en prendre l'administration. Nous n'aurions donc point d'objections au maintien des rapports religieux en vertu desquels la prière se récite dans les mosquées au nom du Sultan. L'on sait d'ailleurs combien nous respectons les croyances des musulmâns et combien nous tenons à en donner le témoignage, nous qui avons à gouverner une si vaste portion des pays arabes de l'Afrique.

La question des monnaies offre plus de difficultés, car elle est du domaine politique et ne touche en rien aux croyances; mais notre projet de Traité ne renferme aucune clause spéciale qui s'y rapporte et rien ne nous oblige à en stipuler aucune. C'est un point que nous pouvons sans inconvénient laisser dans l'ombre, en évitant de faire paraître l'intention de toucher à l'état des choses actuel.

Nous n'attachons pas non plus un intérêt essentiel à l'énumération des positions que nous nous réserverions d'occuper dans les cas prévus par nous. Cette désignation pourrait être supprimée; il suffirait que le principe fût affirmé en termes précis et indiscutables pour les éventualités que nous avons déterminées et la première partie de notre article 2 ne comporte à cet égard aucun doute.

Quant à l'union douanière, elle serait incontestablement favorable pour la Régence; les finances du Bey y gagneraient assurément, et elle n'a rien en tout cas qui puisse nuire à l'autonomie du pays. On a vu longtemps les États indépendants d'Allemagne liés entre eux par une union de ce genre, et, si leur indépendance a succombé, c'est pour des raisons tout autres, et par suite d'événements dans lesquels l'Union douanière n'a joué aucun rôle.

Enfin, le titre que nous voulons conférer à l'agent qui nous représentera auprès du Bey, devenu notre allié, est surtout destiné à distinguer cet agent de ceux des autres Puissances et à mieux marquer le caractère des rapports plus

intimes à établir entre Son Altesse et nous; mais que le représentant de la France à Tunis ait le rang de Chargé d'affaires ou celui de Ministre, l'autorité du Bey n'en sera ni accrue ni diminuée, et ce Prince ne saurait s'étonner si l'importance plus grande des affaires que nous aurons à traiter avec lui nous détermine à donner à notre représentation dans la Régence plus d'ampleur et de relief.

Je vous autorise à faire de ces considérations l'usage que vous jugeriez convenable dans vos entretiens avec les hommes auxquels vous avez fait confidence de nos vues et qui peuvent influer sur les dispositions du Bey. Nous tenons aux données essentielles de notre projet, et, sous ce rapport même, je vous ai dit, en vous le communiquant, que nous l'envisagions comme un minimum; mais si, pour le rendre acceptable, il est nécessaire de laisser de côté quelques-uns des détails qui en découlent et de moins apptuyer que nous ne l'avons fait sur certains points, dont s'inquiète la susceptibilité du Bey, vous pouvez agir en conséquence, et si vous estimez qu'il y ait lieu de chercher à dissiper les scrupules de ce Prince à l'égard du Sultan, vous êtes autorisé à lui faire dire que, voulant lui proposer une alliance purement politique, nous n'avons pas le dessein de briser les liens religieux qui le rattachent au chef de l'Islamisme. Il en trouvera la preuve dans le silence même que garde à ce sujet notre projet de Traité. Nous y joindrons au besoin toutes les explications verbales propres à rassurer sa conscience. [1]

[1] En accusant réception de cette lettre, le 29 juillet, M. Roustan écrivit dans une lettre particulière à M. Waddington, après avoir vu le Bey le 28 : «Il (le Bey) compte absolument sur la France pour maintenir le *statu quo*, mais il ne veut pas comprendre que cet appui doit être acheté par une réciprocité de bons offices et qu'en lui donnant des garanties nous avons le droit de lui en demander. Tous ses efforts tendaient à éviter de parler du Traité et je n'ai pas insisté, voyant que je n'arriverais qu'à l'inquiéter sans aboutir à rien.»

## 450.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL CHANZY, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

D. n° 66. *Paris, 5 août 1879.*

Je lis avec beaucoup d'intérêt la correspondance que vous me faites l'honneur de m'adresser, et je suis heureux de voir que, dans ses appréciations sur la ligne de conduite que nous suivons en Orient, le Cabinet de Saint-Pétersbourg rend justice à nos intentions.

Dans tout ce qui concerne l'exécution du Traité de Berlin nous avons été constamment guidés par le plus sincère désir de conciliation; nos agents à Philippopoli, comme dans la Commission de délimitation, n'ont jamais reçu que des instructions amicales pour les agents russes et leur Gouvernement. Notre préoccupation constante a été, d'ailleurs, d'éviter tout acte pouvant indiquer de notre part un désir quelconque de nous immiscer dans ces débats au delà des obligations qui s'imposaient à nous comme signataires du Traité du 13 juillet 1878. S'il est arrivé que nos agents aient été appelés à jouer un rôle plus considérable que ne le prévoyaient les directions de mon Département, c'est qu'ils ont été conviés le plus souvent par l'unanimité de leurs collègues eux-mêmes qui ont cru pouvoir utilement recourir à leur expérience et c'est ainsi également qu'ils ont été quelquefois désignés pour présider les Commissions ou rédiger les documents destinés à consacrer les arrangements pris en commun. Vous avez pu constater en tout cas que, tout récemment encore, dans les Commissions de délimitation de Serbie et de Monténégro, ils ont soutenu les opinions que défendaient les Commissaires de Russie comme à Philippopoli M. de Ring appuyait le prince Tzeretleff dans la question des attributions des délégués européens.

Le Cabinet russe attache une importance particulière au tracé qui sera définitivement adopté auprès de Silistrie. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander, j'ai invité le commandant Lemoyne à participer aux nouvelles études qui seront faites sur le terrain et à examiner dans les dispositions les plus conciliantes la démonstration que la Russie se propose de faire de la possibilité de construire un pont à proximité de Silistrie sans partager la banlieue de cette ville.

Le Gouvernement russe appuie d'autre part très vivement les délégués du Prince Nicolas dans la délimitation du Monténégro. M. le Comte Kapnist a été chargé de m'en entretenir à plusieurs reprises. Sur ce point nous n'avons quant à nous d'autre intérêt que celui des populations catholiques qui

pourraient se trouver englobées dans les frontières de la Principauté, nous devons nous y opposer autant qu'il dépendra de nous; mais sur les autres points nous n'avons aucun motif de ne pas marcher d'accord avec la Russie et notre délégué a généralement soutenu les propositions qui tendaient à assurer au Monténégro tous les avantages qui lui sont acquis en vertu du Traité de Berlin. Nous continuerons à nous inspirer des mêmes sentiments dans tout le travail qui incombe encore aux Commissions européennes jusqu'à ce qu'elles aient terminé leur tâche.

Nous espérons de notre côté que nos vues ne seront point contrariées par le Cabinet de Saint-Pétersbourg dans les parties de l'Empire ottoman où nos intérêts se trouvent plus directement engagés. Vous avez pensé d'après vos entretiens avec M. de Giers que, si la Russie a pris dans l'affaire d'Égypte [1] une attitude peu favorable à la politique que nous suivions en commun avec l'Angleterre, c'est qu'elle ne voulait pas faire le jeu de Lord Beaconsfield qu'elle considérait comme dirigeant toute cette affaire. Je n'hésite pas à dire qu'à cet égard le Cabinet russe ne s'est pas rendu un compte exact des mobiles qui nous dirigeaient, ni du but que nous poursuivions. Les intérêts français sont considérables en Égypte, et, quand nous nous sommes engagés dans les démarches qui avaient pour objet d'amener l'abdication du Khédive, nous répondions à l'appel de ces intérêts en détresse. Nous n'avons obéi à aucune pression et l'initiative a été également partagée entre l'Angleterre et nous. C'est donc notre action aussi bien que celle du Gouvernement anglais que contrecarraient les conseils donnés par le Cabinet de Saint-Pétersbourg soit à Constantinople, soit au Caire et, en croyant lutter contre l'influence d'un adversaire, elle nous créait à nous-mêmes les plus sérieuses difficultés.

Nous avons dû remarquer d'autant plus son intervention dans cette crise que les imaginations ont voulu y voir le symptôme d'une politique cherchant à favoriser les ambitions de l'islamisme en Afrique afin de détourner son attention de la mer Noire et des Balkans. [2] Vous connaissez les tendances des théoriciens de Constantinople, dont vous avez pu apprécier les dangers lorsque

[1] Dans une dépêche n° 25, adressée le 1er juillet à M. Tricou, M. Waddington écrivait : « Il nous était revenu de différents côtés que le Cabinet de Saint-Pétersbourg cherchait à exploiter la question égyptienne pour provoquer un conflit entre la Porte et les Puissances occidentales et qu'il encourageait le Sultan à soutenir l'ex-Khédive en repoussant l'intervention de la France et de l'Angleterre. Nous sommes plus exactement renseignés aujourd'hui sur la pensée de la Chancellerie impériale. Il résulte d'une communication récente de M. de Giers que, si le Gouvernement russe respecte les dernières décisions du Sultan, il subordonne tout arrangement relatif à l'Egypte à une entente générale avec la Turquie et entre les grandes Puissances ».

[2] Dans un télégramme de Constantinople du 29 juillet, 9 h. 9 du matin, M. Fournier avait déclaré : « Ici c'est le triomphe de la Russie et le commencement d'une tentative d'exécution d'un programme du général Ignatieff qui propose au Sultan l'alliance russe pour faire le panislamisme à côté du panslavisme. »

vous étiez placé à la tête de l'Algérie, et vous comprendrez combien nous aurions à nous en préoccuper si elles prenaient plus de consistance.

Du reste, je me hâte de le dire, nous n'avons aucun doute sur les dispositions amicales de la Russie à notre égard. Nous sommes convaincus qu'elle n'a apporté aucun sentiment de mauvais vouloir contre nous dans les démarches que lui ont inspirées les affaires d'Égypte, et, pénétrés de l'importance comme de la sincérité des sympathies qu'elle nous témoigne, nous attachons nous-mêmes le plus grand prix à les conserver et à les entretenir.

## 451.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TRICOU, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À ALEXANDRIE.

T. *Paris, 6 août 1879, 1 h. 30, soir.*

Nous sommes aujourd'hui d'accord avec le Gouvernement anglais au sujet du contrôle [1]. L'institution sera rétablie purement et simplement dans sa forme et avec la compétence qui lui avait été attribuée par le décret qui l'a créée. Les deux Puissances ont adopté cette manière de procéder afin d'éviter les susceptibilités ou les objections auxquelles aurait pu donner lieu de la part d'autres Puissances une création nouvelle. Il y aura donc, comme par le passé, un Contrôleur des recettes et un Contrôleur des dépenses, mais il est entendu que ces deux fonctionnaires recevront de leurs Gouvernements respectifs des instructions leur enjoignant de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'exercice de toute partie de leurs fonctions qui impliquerait une ingérence administrative. Ces instructions seront communiquées officieusement au Khédive. En même temps, les deux Contrôleurs seront invités à faire entre eux la répartition pratique et effective de cette portion de leurs fonctions auxquelles les deux Gouvernements désirent, quant à présent, restreindre leur action.

Notre intention est de désigner M. de Blignières au choix du Khédive, le Gouvernement anglais désignera de son côté M. Baring. Les bons rapports personnels de ces deux agents nous répondent de leur entente.

Concertez-vous avec M. Lascelles pour faire connaître au Khédive la résolution à laquelle nous nous sommes arrêtés, d'accord avec l'Angleterre.

[1] Le contrôle des finances égyptiennes. Voir ci-dessus nos 391, 405 et 441.

## 452.

### M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères, à M. l'Amiral Pothuau, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 108. *Paris, 9 août 1879.*

Les négociations engagées entre les Ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople et la Sublime Porte, au sujet du firman d'investiture de Tewfick Pacha, étaient terminées [1] lorsque les Ministres ottomans, qui y avaient pris part, ont donné leur démission. L'accord établi avec eux devait donc rester en suspens jusqu'à ce que les nouveaux conseillers du Sultan eussent fait connaître s'ils accepteraient le travail préparé par leurs prédécesseurs. Cette question est aujourd'hui résolue, le firman tel qu'il avait été arrêté antérieurement a reçu la sanction officielle du Gouvernement Impérial.

Tewfick Pacha hérite de tous les privilèges conférés à son père. La loi de succession en ligne directe par ordre de primogéniture masculine est maintenue en Egypte ainsi que le droit pour le Khédive de conclure des conventions judiciaires, douanières et commerciales avec les agents des Puissances étrangères. Le Vice-Roi conservera également la complète disposition des affaires financières de son État et, s'il lui est interdit de contracter de nouveaux emprunts, cette défense ne s'applique pas aux mesures qui auraient pour objet le règlement de la dette d'accord avec les créanciers de l'Égypte ou leurs représentants attitrés. Enfin l'esprit libéral du firman a été précisé par une déclaration de la Porte spécifiant qu'il ne restreint en rien, sauf en ce qui est expressément relaté, les droits, privilèges et prérogatives précédemment et personnellement accordés au Khédive égyptien.

Cette affaire se termine donc dans les conditions les plus satisfaisantes pour le successeur d'Ismaïl Pacha et pour les Puissances qui avaient pris sa cause en main.

Je vous envoie ci-joint copie de deux dépêches dans lesquelles M. Fournier a résumé les différents incidents de la négociation. L'accord a été complet durant toute cette crise entre l'Ambassadeur de la République française et celui de Sa Majesté Britannique et c'est à l'entente qui a présidé ainsi à tous leurs efforts que j'en attribue principalement le succès. Nous n'avons rien tant à cœur que de la voir se maintenir aussi cordiale et aussi entière dans toutes les autres questions que nous avons à traiter en commun avec l'Angleterre à Constantinople.

[1] Le 2 août M. Fournier avait télégraphié à 7 h. 55 du soir : « Votre Excellence peut considérer comme terminée l'affaire du firman égyptien ».

## 453.

### M. Fourier de Bâcourt, Chargé du Consulat général de France à Bucarest, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Bucarest, 11 août 1879, 3 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 7 h., soir.)

Après mon collègue d'Allemagne, j'ai vu successivement tous les membres du Gouvernement actuellement à Bucarest et leur ai déclaré que le Gouvernement français se rangeait au programme du Cabinet de Berlin (1), considéré comme un minimum pour la solution de la question israélite. Aucune observation intéressante ne m'a été faite (2).

[Absence des autres agents étrangers.]

## 454.

### M. Roustan, Chargé d'affaires et Consul général de France à Tunis, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 83. *Tunis, 21 août 1879.*
(*Reçu :* Dir. pol., 30 août.)

Bien que j'aie déjà eu souvent l'occasion d'entretenir Votre Excellence des agissements des Italiens en Tunisie, je crois devoir y revenir aujourd'hui avec une nouvelle insistance en présence des symptômes alarmants qui se manifestent.

L'agitation commencée par M. Maccio au moyen de l'*Avenir de Sardaigne* semble avoir gagné peu à peu des organes plus respectables de la presse

(1) Programme arrêté à Berlin au cours de conversations entre M. de Radowitz et M. Stourdza, Ministre des Finances de Roumanie, et admettant la naturalisation des israélites roumains par catégories. (Cf. le télégramme du 6 août, 3 heures du soir adressé par M. Waddington à M. Fourier de Bâcourt reproduit dans *Documents diplomatiques, question de la Reconnaissance de la Roumanie*, 1879, p. 22-24.)

(2) M. Boeresco, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, venu à Berlin, puis à Paris, devait formuler des propositions comportant «la naturalisation par listes nominatives» au sujet desquelles M. Waddington télégraphia le 7 septembre 10 h. 20, à M. Fourier de Bâcourt : «J'ai déclaré à M. Boeresco qu'ayant accepté comme un minimum les catégories discutées par M. Stourdza avec la Chancellerie allemande et arrêtées d'un commun accord à Berlin, je considérais comme impossible de me prêter actuellement à aucune concession nouvelle». Cf. *Doc. dipl., question de la Reconnaissance de la Roumanie*, 1879, p. 25-28.

italienne et nous voyons aujourd'hui des journaux sérieux comme la *Gazetta d'Italia* se préoccuper de la question tunisienne et faire appel à notre modération pour éviter le conflit qui menace de surgir.

Nous ne pouvons pas laisser la question se poser en ces termes devant l'Europe et il nous importe de rétablir les rôles si singulièrement intervertis.

Ce ne sont pas nos exigences, ce ne sont pas nos empiétements sur les droits du Bey qui ont amené la situation actuelle, comme on voudrait le faire croire. Ce sont les provocations et les prétentions injustifiables des Italiens.

Sans revenir sur l'affaire Sancy [1], dans laquelle la modération de nos demandes et la légitimité de nos griefs ont été établies par l'unanimité de la Commission d'enquête, nous sommes en mesure de prouver que, loin d'user de pression sur le Gouvernement du Bey, nous avons poussé la condescendance jusqu'à ses dernières limites dans les questions mêmes qui ont le plus de gravité pour nous. Nos tribus de la province de Constantine sont désolées par les razzias des tribus tunisiennes qui leur ont enlevé depuis trois ans pour plusieurs centaines de mille francs de chevaux et de bétail sans que nous ayons jamais autorisé la réciprocité de ces actes contraires à la fois au droit commun et au droit des gens. Nos forêts sont atteintes à chaque instant et toujours menacées par les incendies que les Tunisiens allument volontairement dans les leurs en accueillant nos observations par des menaces et par des insultes.

J'ai souvent entendu dire, même par des étrangers, qu'aucune autre Puissance ne souffrirait ce que nous supportons ainsi pour éviter des conflits et par égard pour le Bey, dont les moyens d'action sont loin d'égaler les bonnes intentions.

Loin de nous savoir gré de la modération de notre attitude, les Italiens semblent n'y voir qu'un signe de faiblesse et n'y trouver qu'un encouragement à nous imposer les plus étranges prétentions. Nous devons subir leur immixtion dans toutes nos affaires, même dans les plus étrangères à la politique. Toutes les réclamations de nos nationaux sont soumises à leur censure et deviennent parfois l'objet des démarches officielles de leurs agents. C'est la politique qu'a inaugurée M. Mussi et que continue son successeur.

Il y a huit mois à peine M. Maccio débarquait à Tunis au bruit du clairon comme en ville conquise. Il semble avoir conservé de cette entrée triomphale une impression qui ne lui a pas permis de se rendre un compte exact des situations et du rôle dans lequel il devait se maintenir pour ne pas entraîner son pays dans des aventures.

C'était le moment où le Gouvernement tunisien, poussé par M. Wood, s'attribuait un droit exclusif de justice et d'exécution sur nos nationaux et sou-

[1] Voir ci-dessus nos 364, 366, 372 et 374.

levait le conflit qui s'est dénoué le 9 janvier [1]. M. Maccio fit des efforts désespérés mais inutiles pour y entraîner son Gouvernement et, par son attitude maladroite, se donna toutes les apparences d'un échec dans une question où il n'avait que faire.

C'était assumer gratuitement l'obligation d'une revanche. Il entreprit de la poursuivre avec les conseils et l'appui de M. Wood, qui faisait ses apprêts de départ en frémissant mais qui consacra encore un trimestre à l'éducation politique de celui qui allait être son remplaçant, sans être son successeur.

Il fut décidé que le premier point à obtenir serait mon départ de Tunis. On raconta aussitôt dans l'entourage de M. Maccio que celui-ci avait toujours fait dominer son influence sur la mienne dans les postes où nous nous étions rencontrés précédemment, mais qu'arrivé à Tunis trop tard et après que j'avais eu le temps de m'y implanter, il ne commencerait son action qu'après que j'aurais été remplacé. Ce fut alors que l'on manda de Cagliari le journaliste de l'*Avenir de Sardaigne* qui eut mission d'entreprendre contre moi une campagne personnelle. Si je suis bien informé, M. Maccio conduisait une attaque du même genre, mais en des termes plus diplomatiques, auprès de son Gouvernement. Tout cela échoua ici, à Paris et même auprès du Cabinet de Rome qui essaya cependant, dit-on, de se mettre d'accord avec le Foreign Office pour donner satisfaction au désir de M. Maccio.

[Détails sur l'activité de M. Maccio.]

En résumé, il est impossible à tout observateur impartial de ne pas reconnaître que les Italiens manifestent dans ce pays autant d'exigences et de prétention que nous y montrons de modération et qu'ils essaient en ce moment de donner le change à l'opinion publique en faisant croire que leurs intérêts sont menacés par nos empiétements. C'est ainsi qu'ils espèrent réduire chez eux l'opposition au silence, s'assurer les sympathies des Puissances neutres et même se créer des appuis dans nos hautes sphères gouvernementales. C'est là un système qu'il nous importe de dévoiler et contre lequel j'ai à cœur de protester au nom de la vérité et des intérêts du pays [2].

[1] L'affaire Sancy. — [2] M. Roustan partit en congé le 23 septembre et rentra à Tunis le 16 novembre.

## 455.

### Le général Chanzy, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. *Saint-Pétersbourg,, 27 août 1879.*

(*Reçu* : Dir. pol., 1er septembre.)

La polémique engagée cet hiver entre les journaux de Berlin et ceux de Pétersbourg sur les personnalités du prince Gortchakoff et du comte Schouvaloff a repris depuis quelques jours avec une extrême vivacité. Votre Excellence a eu sans doute connaissance des articles de la *Post* et de la *Norddeutsche Allegemeine Zeitung* qui ont rouvert la campagne contre le Chancelier russe; les feuilles de Pétersbourg ont été unanimes à relever ces attaques avec une vive susceptibilité. Les récriminations habituelles contre l'Allemagne et son Chancelier servent de thème à ces réponses; le journal le plus avancé dans le sens national slave, le *Nouveau Temps*, profite de l'occasion pour affirmer, en défendant le prince Gortchakoff, que le comte Schouvaloff est utile à Londres et n'est utile que là. Prenant texte de l'assertion ironique des feuilles allemandes, qu'on n'a pu être à Berlin plus russe que la Russie et offrir à celle-ci Constantinople, quand elle refusait de s'en emparer, le *Nouveau Temps* revient avec amertume sur les fautes commises, suivant ce journal, par la diplomatie impériale au Congrès, sur la timidité injustifiable, qui lui avait fait s'exagérer le nombre et la force de résistance de ses adversaires. On pouvait, on devait aller plus loin, assure le publiciste russe; telle est la morale qui ressort aujourd'hui des révélations et des railleries des officieux allemands. De ce sujet, les journalistes pétersbourgeois passent naturellement aux pronostics fâcheux et aux appréhensions que leur inspire la marche en avant des Autrichiens vers la mer Egée.

En parlant de l'Égypte, la *Voix* d'hier matin dénonce les intentions du Cabinet anglais sur ce pays et fait ressortir l'intérêt qu'il y a pour la Russie à assurer l'indépendance et la force du Gouvernement local contre ces visées.

[Evénements intérieurs russes.]

## 456.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DE NOAILLES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (QUIRINAL).

T. *Paris, 28 août 1879.*

(*Expédié :* 29 août, 2 h. 45, soir.)

Le prince de Hohenlohe a été chargé de me faire savoir que l'Allemagne approuve entièrement notre proposition [1] au sujet de la Grèce et que le comte de Hatzfeldt a reçu dès à présent des instructions pour l'appuyer auprès du Gouvernement ottoman.

La Russie et l'Autriche se montrent de leur côté favorablement disposées.

Quant au Cabinet italien, le langage de M. Depretis, que vous m'avez rapporté, m'a paru très satisfaisant. Nous nous félicitons de son désir de marcher avec nous et de sa ferme volonté de travailler à la pacification de l'Orient. Notre objectif est le même dans ces contrées et nous croyons que le meilleur moyen d'y assurer la paix, c'est de placer la Grèce dans des conditions telles qu'elle puisse vivre en bons rapports avec la Turquie. C'est aussi pour cette raison que, de concert avec l'Italie, nous avons proposé la délimitation admise par le Congrès. Nous espérons que M. Depretis ne perdra pas de vue cette considération.

Au reste, dans notre circulaire, nous n'avons point abordé la question du tracé de la frontière et il y a lieu, à mon sens, de ne pas la préjuger dès à présent, mais au contraire de la transmettre intacte à la Conférence.

## 457.

M. DE CANCLAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

à M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 191. *Berlin, 29 août 1879.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 septembre.)

En annonçant à Votre Excellence par mon télégramme du 26 de ce mois la rentrée à Berlin du Ministre des Affaires étrangères, j'ajoutais que l'on faisait ici des rapprochements entre ce retour imprévu et la tension des rapports

[1] Voir ci-dessus n° 423.

qui existait en ce moment entre les Cours d'Allemagne et de Russie. L'événement paraît donner raison à cette hypothèse, car il semble que l'on soit entré depuis trois jours dans une période d'apaisement; pour le moment au moins on ne prévoit pas que le débat prenne de plus grandes proportions et on a lieu de croire, au contraire, qu'il est sur le point de se terminer. Mais la crise cependant a été assez forte pour qu'il y ait intérêt à résumer les attaques et les assertions qui, depuis près de trois semaines, ont préoccupé le public et fait scruter les intentions des deux Cours et plus justement peut-être celles du Chancelier d'Allemagne.

Depuis le commencement de ce mois, on pouvait déjà constater dans les articles des divers journaux un sentiment d'aigreur contre la Russie, lorsque, il y a maintenant une quinzaine de jours, une polémique des plus vives s'est établie entre les feuilles des deux pays; la violence des attaques a inspiré quelques inquiétudes et l'on s'est étonné de la liberté laissée à la presse, en cette matière, par les deux Gouvernements qui ne semblaient, en Allemagne du moins, prendre aucune mesure pour empêcher la querelle de s'envenimer et de passionner l'opinion publique.

Votre Excellence, d'ailleurs, pourra juger par les quelques extraits de journaux de Berlin que je joins à ce rapport des proportions qu'avait prises cette guerre de plume à laquelle participaient les feuilles officieuses elles-mêmes.

Il était impossible que cette attitude générale du journalisme allemand ne devînt pas l'objet de l'attention et des commentaires de toutes les personnes qui s'occupent ici des affaires publiques. Sans qu'on se rendît un compte parfaitement exact des causes, on constatait les effets, et le langage même du Chargé d'affaires de Russie à Berlin, qui d'ordinaire est très réservé, laissait percer certaines préoccupations facilement justifiables; sans l'expliquer, on ne niait pas le mauvais vouloir qui existait dans le Gouvernement allemand à l'égard du Cabinet de Pétersbourg, mauvais vouloir dont j'ai pu moi-même apprécier l'existence dans les quelques entretiens sur les affaires d'Orient que j'ai eus ces temps derniers avec le suppléant de M. de Bülow.

On remarquait la rareté toute nouvelle des relations de la famille impériale de Russie avec l'Empereur Guillaume et les Princes de sa maison, on rappelait que l'Impératrice Marie avait semblé éviter de se rencontrer avec le Souverain allemand pendant son séjour actuel aux eaux; on observait que seule d'entre toutes les grandes Puissances la Russie n'avait encore désigné aucun officier pour assister aux grandes manœuvres que va bientôt présider l'Empereur d'Allemagne à Königsberg, près de la frontière; on se souvenait qu'en se rendant à Wildbad le prince Gortchakoff n'avait fait que traverser Berlin sans y voir personne; on affectait de considérer comme un indice sérieux le voyage à Stockholm du Grand-Duc héritier et l'on voulait voir dans sa démarche l'intention de rechercher une alliance en cas de conflit. Enfin les journaux

allemands annonçaient que d'importants convois de poudre étaient dirigés sur l'Est et que les ordres les plus précis étaient donnés pour achever dans un bref délai les forteresses en construction le long de la rontière russe; on allait jusqu'à prétendre que les troupes rassemblées près de Varsovie pour les exercices d'automne n'étaient que le noyàu de l'armée destinée à envahir l'Allemagne. Chaque jour les feuilles de Berlin enregistraient quelques griefs nouveaux contre la Russie et faisaient appel à l'alliance autrichienne contre cet ennemi commun.

En un mot, sans vouloir se souvenir des liens étroits qui existent entre les Souverains des deux Empires, et qui seraient un obstacle difficile à vaincre si l'on voulait une rupture, on paraissait chercher à amener le pays à un état d'excitation morale propre à le préparer à une guerre prochaine; l'attitude de la presse allemande en 1866 et en 1870, si semblable à celle que je viens de signaler, prêtait, il faut en convenir, à cette conclusion.

Telle était pour le public la situation il y a trois jours, lorsque l'on a appris à la fois le retour de M. de Bülow et l'envoi à Varsovie du maréchal de Manteuffel, chargé de complimenter le Tsar à son arrivée dans cette ville [1]; en même temps les Grands-Ducs Alexis et Wladimir étaient reçus par l'Empereur à Potsdam et le premier assistera probablement aux manœuvres de Könisgberg que suivra également une mission militaire commandée par le général Skobeleff.

Dès ce moment la polémique des journaux, bien que n'ayant pas encore complètement cessé, ainsi que Votre Excellence le verra par un dernier article de la *Gazette de Voss* qui est joint à cette dépêche, a pris un caractère plus pacifique et il est permis de croire qu'elle va cesser complètement; la campagne va être terminée.

A la suite de ce récit des faits, il peut être intéressant pour Votre Excellence de connaître les explications que j'ai entendu en donner.

En Russie les attaques de la presse auraient eu pour base primitive le mécontentement causé dans le pays par le nouveau tarif douanier allemand et surtout par l'élévation considérable des droits de transit, mesure présentée comme spécialement dirigée contre le commerce russe; le Gouvernement qui, dans toutes les questions intéressant sa politique, n'a trouvé dans ces derniers temps que peu de sympathies à Berlin, aurait plutôt encouragé que réprimé les plaintes; enfin les nihilistes auraient également cherché à envenimer le débat dans l'espoir que le conflit amènerait à sa suite un bouleversement favorable à leurs vœux.

En Allemagne, cette attitude de la presse russe aurait été habilement ex-

[1] Cf. sur la mission du maréchal de Manteuffel, die *Grosse Politik*, t. III, nos 447 et 448, la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, nos 457 et 458.

ploitée, non pour amener une guerre immédiate, à laquelle l'Empereur Guillaume serait, très probablement, complètement et très fermement opposé, mais afin de préparer les esprits et les maintenir dans des sentiments qui permettraient un jour de faire appel à la nation si la politique du Chancelier allemand trouvait dans la Russie un obstacle à l'exécution de ses projets.

## 458.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Lettre particulière. *Coucy, 7 septembre 1879.*

Je reçois votre lettre d'hier [1] et je me hâte d'y répondre. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'éprouve les graves préoccupations dont vous me faites part au sujet du voyage de Metz [2]. J'ai bien des sujets de m'en inquiéter; je sais à quel point les Allemands sont en éveil et en défiance, et il est pour moi hors de doute que notre abstention les mécontentera et excitera leurs soupçons; de plus je ne me cache pas que tout un ensemble de circonstances, malheureusement groupées, rendra très vif chez eux le ressentiment que je prévois sans découvrir un moyen acceptable de le calmer immédiatement. L'Empereur, en effet, les Princes et la Cour éprouveront un premier et vif déplaisir en voyant la mission militaire française envoyée aux manœuvres, ainsi que nos Attachés militaires, quitter le Quartier général après les exercices des 1er et 2e corps d'armée et au moment du départ de l'Empereur pour Strasbourg [3]. Première cause de défiance qu'il n'y a pas moyen d'éviter, car nous ne pouvons imposer aux officiers français l'humiliation de traîner leur uniforme à la suite du vainqueur sur les champs de bataille de l'Alsace. Le fâcheux est que l'abstention de nos officiers sera encore soulignée par la présence en Alsace de *toutes* les autres missions étrangères, quelques-unes même, comme celle d'Autriche et une partie de celle d'Angleterre *allant seulement à ces manœuvres-là*, preuve de tact et de ménagement pour nous, dont nous pouvons garder bonne mémoire, comme du reste du choix du Prince Royal de Suède qui a préféré les manœuvres d'Alsace à toutes les autres. Enfin, pour que l'absence de nos officiers ne passe pas inaperçue, tous nos

(1) Lettre non conservée dans les Archives des Affaires étrangères.

(2) Voyage de l'Empereur allemand. Un télégr. 6 h. 21 du 3 septembrede M. de Cancaux à M. Waddington indiquait l'itinéraire et l'horaire de Guillaume Ier. Arrivée à Strasbourg le 18 septembre. Départ de Strasbourg le 23 septembre. Séjour à Metz jusqu'au 26. Retour par Bade.

(3) Voir ci-dessus n° 425.

journaux ont eu soin de l'annoncer la semaine dernière avec accompagnement de réflexions soi-disant patriotiques.

La seconde circonstance fâcheuse que vous relevez avec raison, c'est le précédent [1] créé par la platitude de Decazes, servie par la faiblesse de Gontaut.

La troisième, c'est la tension de plus en plus vive dans les rapports de la population alsacienne avec les fonctionnaires allemands.

Enfin, la plus grave de toutes, c'est que tout cela se produise au moment où dure encore la guerre de plume entre la presse allemande et russe [2] avec la complication des tentatives *traîtresses* des journaux russes pour nous attirer dans leur jeu et la niaiserie de certains des nôtres qui prennent au sérieux et accueillent avec des chants de triomphe des excitations qui sont d'habiles embûches.

Tout cela, mon cher ami, il ne faut pas nous le dissimuler, donne une réelle gravité à notre abstention complète et peut provoquer un ressentiment et des défiances dont nous aurons à éprouver, longtemps peut-être, le mauvais effet.

[Envoi éventuel du préfet de Nancy à Metz pour saluer l'Empereur. Mais il faut tout tenter pour « s'épargner cette humiliante démarche. »]

Vous rentrez mercredi soir à Paris; il faut que jeudi ou vendredi au plus tard vous fassiez appeler Hohenlohe [3] et que vous lui exposiez confidentiellement avec une amicale netteté les motifs sérieux, tous guidés par nos vues de paix et d'harmonie, qui nous déterminent à l'abstention, en le priant d'en faire part à son Gouvernement et surtout à l'Empereur. De mon côté j'écrirais en même temps une lettre *intime*, amicale, confidentielle, et très attentivement pesée et rédigée à Bülow dans le même but. Je lui dirais que l'Empereur, le Chancelier et lui connaissent nos sentiments à vous et à moi, notre vif désir de rendre de plus en plus confiantes et étroites nos relations avec l'Allemagne et que nous avons dû nous préoccuper d'éviter une occasion de polémique d'où pourrait résulter une irritation réciproque; que nous sommes trop heureux de constater les progrès marqués de l'apaisement dans les esprits français à l'égard de l'Allemagne pour risquer de compromettre cet heureux résultat de nos longs efforts par une démarche pouvant provoquer des polémiques fâcheuses qu'attiseraient les journaux des partis hostiles à notre Gouvernement; que ce danger serait encore augmenté par la présence certaine à Metz de correspondants de ces journaux qui s'inspireraient des

(1) Voir ci-dessus n° 162.

(2) Voir ci-dessus n$^{os}$ 455 et 457.

(3) M. Waddington vit le prince de Hohenlohe le 10 septembre et lui expliqua les raisons de son attitude. Cf. *Die Grosse Politik*, t. III, n° 659; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, n° 477.

sentiments exaltés de la partie ardente de la population d'Alsace-Lorraine; qu'enfin la venue à Metz de fonctionnaires français pourrait provoquer chez cette fraction ardente de la population des manifestations dont les conséquences seraient également regrettables pour l'affermissement des bons rapports, une ovation à la cocarde française ou bien des outrages à des fonctionnaires français, blessant par leur présence ces sentiments exaltés, ne pouvant se produire sans exercer sur l'état des choses une fâcheuse influence.

Voilà, mon cher ami, ce qu'il me semble utile de faire tout d'abord; je pourrais aussi indiquer à Bülow dans la lettre que, s'il le jugeait utile, je pourrais, avant de regagner Berlin, aller saluer l'Empereur à Bade, à Ems ou à Mainau, là en un mot où il sera, et lui donner de vive voix mes explications.

J'attends votre réponse pour écrire à Bülow; la chose étant pressante, vous pouvez m'en donner l'instruction par télégraphe; les éléments de ma lettre seront prêts et, aussitôt votre décision connue, je l'expédierai; mais elle ne doit pas exclure votre communication à Hohenlohe que je regarde comme plus nécessaire encore, l'une devant compléter l'autre. Ecrivez-moi en deux mots vos intentions ou, si le temps vous manque, télégraphiez-les moi à mots couverts que je comprendrai aisément.

[Affaires locales.]

## 459.

M. DE CANCLAUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

D. n° 193. *Berlin, 8 septembre 1879*

(*Reçu*: Cabinet, 11 septembre; Dir. pol., 12 septembre.

[Dépêches reçues.]

Depuis le 29 août, date de ma dépêche n° 191 [1], les rapports entre l'Allemagne et la Russie se sont détendus. Comme il était à prévoir, l'entrevue des deux Empereurs à Alexandrovo [2] et la publication d'un article pacifique dans le *Journal officiel russe* ont un peu calmé l'excitation dont j'avais signalé l'existence. Mais cependant, bien que la polémique des feuilles publiques ait perdu le caractère aigu qui avait pu faire croire un instant à l'imminence

[1] Voir ci-dessus n° 457.

[2] Cf. *Die Grosse Politik*, t. III, n$^{os}$ 450, 451, 452, 455, 457, la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, n$^{os}$ 460, 461, 462, 464, 467.

d'un conflit, le ton général des articles des journaux allemands est encore loin d'indiquer le rétablissement complet de relations amicales et intimes entre les deux pays. Votre Excellence pourra en juger par la lecture des extraits de divers journaux de Berlin que je joins à cette expédition.

La volonté de l'Empereur Guillaume a, sans doute, mis fin, pour le moment, à une situation qui, sans cette intervention souveraine, aurait pu conduire à une rupture peut-être souhaitée par quelques-uns, mais le ferment n'est pas détruit. On peut constater chaque jour dans la presse allemande l'existence de sentiments hostiles à la Russie dont l'impression, bien que plus calme et plus adoucie aujourd'hui, semble cependant vouloir toujours préparer l'opinion publique à de graves complications, que certains journaux, en Allemagne comme en Russie, déclarent être inévitables d'ici à un temps plus ou moins long.

Votre Excellence trouvera également ci-annexés deux articles de la *Correspondance de Berlin* tirés, l'un de la *Correspondance provinciale*, l'autre du *Mercure de Souabe* au sujet de l'anniversaire du 2 septembre 1870. On s'efforce d'y prouver que «de plus en plus cette fête commémorative est clairement comprise comme l'expression du sentiment de l'unification allemande».

## 460.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE ROQUETTE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME (QUIRINAL).

D. n° 83. Confidentiel. *Paris, 11 septembre 1879.*

L'Ambassadeur d'Italie à Paris est venu m'entretenir ces jours-ci des questions qui ont fait l'objet de votre dépêche du 27 août, sous le n° 269, et de la communication confidentielle qui y était jointe [1]. M. le général Cialdini, reprenant les choses au point où il les avait laissées dans un premier entretien, dont j'ai rendu compte à M. le marquis de Noailles, le 9 août dernier [2], m'a réitéré l'assurance que le Cabinet de Rome était résolu à seconder nos efforts pour faciliter un règlement équitable de l'affaire hellénique. Puis il a insisté de nouveau sur la convenance d'y ajouter certaines

[1] La dépêche n° 269 relatait un entretien avec le comte Maffei, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et relatif à la question des frontières de la Grèce. Le comte Maffei avait remis copie au Chargé d'affaires de France des instructions données en date du 20 août au général Cialdini.

[2] Dépêche n° 71. Le général Cialdini avait annoncé que l'Italie acceptait la cession de Janina à la Grèce à condition que l'Europe garantît aux Albanais «l'intégralité» de leur territoire.

garanties en faveur de la nationalité albanaise et il s'est expliqué avec moi sur les principes qui pourraient servir de base à une délimitation politique de l'Albanie.

J'ai écouté M. l'Ambassadeur d'Italie avec le plus vif intérêt, et mon premier soin a été de lui dire combien nous attachions de prix à la coopération intime du Cabinet de Rome pour le règlement de la question hellénique. Comme lui, nous étions très désireux d'affermir le maintien de la paix générale en Orient, et il m'était agréable de constater que sur ce terrain les vues de M. Cairoli répondaient entièrement aux nôtres.

Arrivant ensuite à l'examen de la combinaison particulière à l'Albanie, dont M. le général Cialdini venait de m'exposer les avantages, je ne lui ai pas dissimulé cependant qu'elle était de nature à provoquer certaines objections de la part des Puissances à l'approbation desquelles elle devrait être soumise. L'Albanie, quelque limite qu'on lui assigne, n'a pas d'existence internationale. Dans l'ensemble des territoires qui composent l'Empire ottoman, elle n'a ni la situation d'une Principauté tributaire, comme l'Égypte ni même encore celle d'une province privilégiée, jouissant, comme la Crète ou le Liban, d'un statut administratif exceptionnel. En d'autres termes, le droit politique européen ne lui reconnaît pas actuellement d'individualité propre, et il ne pourrait lui en attribuer une, en dehors de toute proposition de la Porte ottomane, sans léser la souveraineté de cette dernière.

Quant à nous, envisageant la question sous un autre aspect, nous avions exprimé l'avis, dès l'origine, que si le Sultan consentait à céder à la Grèce, en Épire et en Thessalie, les limites recommandées par le 13e Protocole du Congrès, il serait fondé à réclamer des sécurités compensatrices et notamment une entière liberté d'action vis-à-vis du Cabinet d'Athènes pour le cas où, par des revendications que nous ne pourrions plus considérer comme justifiées, il viendrait à menacer de nouveau la paix en Orient. Le Gouvernement britannique, nous le savons, partage notre manière de voir, et nous serons tout prêts à donner à la Porte les assurances dont il s'agit, après que, déférant aux conseils de l'Europe, elle aura sanctionné la rectification de frontières que nous lui demandons.

Telle est, semble-t-il, la marche logique des choses. Lorsque se réglera définitivement la question hellénique, lorsque se formuleront les garanties que nous sommes disposés à offrir à la Porte, c'est à ce moment que les Puissances pourront être saisies utilement, sans doute, d'une proposition tendant à étendre, à généraliser l'effet de ces garanties dans la région occidentale de la Turquie d'Europe. Nous ne saurions, quant à nous, prendre l'initiative d'une ouverture semblable, parce qu'ayant posé devant les Gouvernements la question des frontières grecques, on ne comprendrait pas que nous vinssions en compliquer la procédure, au risque d'en retarder le règlement,

par l'introduction d'un nouveau sujet de débat. De la part de l'Italie, au contraire, du moment où aura été décidée la cession de Janina à la Grèce, cette initiative sera toute naturelle. Si la cession de Janina n'avait pas lieu, toute la question tomberait parce que, les confins ethnographiques de l'Albanie n'étant pas atteints, on ne concevrait pas à quel titre les intérêts particuliers de cette province pourraient être mis en cause. Mais, dans l'hypothèse où le Cabinet de Rome se place comme nous, ses observations touchant l'Albanie paraîtront aux Puissances simplement conformes aux intérêts et aux traditions de sa politique. Il ne nous en coûtera nullement de les appuyer, parce qu'en agissant ainsi nous serons fidèles à notre rôle, qui est d'accepter et de faciliter toute mesure pouvant contribuer à la consolidation de la paix générale.

Nous le ferons avec d'autant plus d'empressement que nous nous sommes toujours rendu compte des intérêts du Gouvernement Royal dans ces contrées. Nous comprenons qu'il veille avec sollicitude à ce que l'Albanie, située à proximité de ses côtes, ne soit jamais dominée par les influences hostiles à l'Italie, et nous sommes préparés à appuyer, au besoin, ses efforts pour assurer ce résultat. Nous admettrions même, comme une conséquence légitime de sa position dans l'Adriatique, qu'il cherchât sur la rive orientale des débouchés nouveaux pour les intérêts italiens, et qu'il s'appliquât à y frayer les voies à l'activité de ses nationaux. Notre sympathie ne ferait assurément pas défaut à de semblables entreprises, dont la civilisation se trouverait bien.

[Problème du chemin de fer Salonique-Mitrovitza.]

## 461.

M. DE VIEL-CASTEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 41. *Saint-Pétersbourg, 11 septembre 1879.*
(*Reçu* : Dir. pol., 17 septembre.)

[L'entrevue d'Alexandrovo.] (1)

Sans doute l'Empereur Guillaume aura profité de l'occasion pour rassurer son neveu sur les conséquences de l'intimité aujourd'hui si étroite entre Berlin et Vienne, intimité qui ne laisse pas que de causer ici une certaine inquiétude. Le Tsar aura de son côté témoigné à son oncle le déplaisir que lui cause l'attitude des délégués allemands dans les différentes Commissions

(1) Voir ci-dessus n° 459.

chargées d'assurer l'exécution du Traité de Berlin. On se montre, en effet, ici aussi irrité que naïvement surpris de voir les Commissaires allemands se refuser à adopter aveuglément les opinions souvent peu défendables des Commissaires russes. Les deux Souverains, qui ne s'étaient pas rencontrés depuis les attentats dont ils ont failli être les victimes, auront peut-être aussi échangé de tristes réflexions sur la situation intérieure de leurs Empires, mais je doute en revanche qu'ils aient fait aucune allusion aux graves questions de douanes et de tarifs qui sont cependant les causes les plus sérieuses de l'irritation récente de la Russie contre l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, l'entrevue d'Alexandrovo ne peut produire qu'une détente favorable dans les relations entre les deux pays, bien que son importance soit singulièrement affaiblie par l'étrange attitude de M. de Bismarck qui semble avoir pris à tâche d'établir nettement qu'il n'est pour rien dans toutes les avances faites par son Souverain à la Russie. On a été particulièrement froissé ici de l'article que le Chancelier allemand a fait insérer dans la *Norddeutsche Zeitung* pour établir qu'il n'y avait point eu échange de télégrammes entre lui et le maréchal de Manteuffel avant le départ de ce dernier pour Varsovie. Hier encore, le même journal revenait à la charge, en confirmant ses premières dénégations et en déclarant que le maréchal de Manteuffel n'avait été envoyé à Varsovie, à la tête d'une députation d'officiers prussiens, que pour répondre au désir manifesté par l'Empereur Alexandre de voir des officiers de l'armée allemande assister aux manœuvres de ses troupes. Cette mauvaise humeur du Premier Ministre prussien à l'égard de la Russie ne peut s'expliquer que par l'irritation que lui cause le maintien aux affaires du prince Gortchakoff. Il sait cependant qu'aujourd'hui l'action du prince est presque nulle, et, d'autre part, il ne doit plus croire à la possibilité de faire arriver au pouvoir son protégé le comte Schouvaloff. D'ailleurs que lui importe? La Russie, éprouvée par une guerre pénible et coûteuse, ne pourra pas, avant de longues années, contrarier les projets de la politique allemande; et la satisfaction avec laquelle a été accueillie ici la nouvelle de la mission Manteuffel et de l'entrevue d'Alexandrovo prouve suffisamment que, malgré l'éclat de leurs revues et de leurs manœuvres, les Russes ne se font aucune illusion sur la possibilité d'une lutte avec leurs trop puissants voisins.

## 462.

**M. DE VIEL-CASTEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.**

D. n° 43. *Saint-Pétersbourg, 12 septembre 1879.*
(*Reçu :* 17 septembre.)

Tout l'intérêt des débats de presse durant la dernière quinzaine s'est concentré dans la polémique entre les feuilles russes et allemandes qui a eu un si grand retentissement en Europe. Il est curieux de suivre les péripéties de cette campagne tour à tour poursuivie, abandonnée et reprise dans des conditions dignes d'être signalées à Votre Excellence.

M. le général Chanzy avait précédemment fait connaître au Département les premières escarmouches engagées entre les deux camps; elles se sont généralisées et envenimées et, de part et d'autre, tous les organes de la presse avaient donné avec ensemble suivant un plan d'attaque trop général pour pouvoir être attribué à l'initiative de quelques publicistes. Il serait délicat de décider auquel des deux partis doit être imputée l'origine de cette guerre de plume; toujours est-il qu'elle avait pris, dans la dernière semaine du mois d'août, un caractère d'extrême violence. C'est alors que parut dans le *Messager officiel* de l'Empire le 29 août, l'avertissement comminatoire [1] dont j'ai l'honneur d'adresser ci-joint une traduction à Votre Excellence (annexe n° 1). Le lendemain même, avec une discipline toute militaire, les feuilles russes faisaient silence et semblaient avoir oublié l'objet de leurs polémiques quotidiennes. Au même moment, le public apprenait le voyage du feld-maréchal de Manteuffel à Varsovie, puis l'entrevue des deux Souverains à Alexandrovo [2]. Tandis que l'Empereur Alexandre allait à la rencontre de ses hôtes, le journal *La Voix*, par une brusque volte-face, publiait deux articles d'allure solennelle où l'on exaltait les bienfaits de l'alliance allemande, la solidité des liens qui unissaient les deux pays. Le *Nouveau Temps*, organe des passions nationales les plus exclusives, accusait de tout le malentendu, suivant son habitude dans les cas difficiles, les nombreux ennemis de la Russie en Occident. Telle fut la note des journaux durant les fêtes de Varsovie et l'entrevue d'Alexandrovo. On devait croire la querelle apaisée; elle vient pourtant de renaître, bien que la tactique des adversaires se soit légèrement modifiée. Cette fois les feuilles allemandes et en particulier, semble-t-il, celles qui s'inspirent

[1] Voir ci-dessus n° 459. L'article blâmait la presse russe dont les « appréciations sur les gouvernements étrangers et sur les hommes d'État qui en dirigent les affaires dépassent les bornes d'une sage modération ».

[2] Voir ci-dessus n°s 459 et 461.

de la Chancellerie Impériale, rouvrirent le débat en commentant la leçon que l'avertissement du journal officiel russe leur infligeait indirectement. En même temps paraissaient les singulières restrictions formulées par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* au sujet de la mission Manteuffel. Les journaux de Pétersbourg relevèrent le gant, mais en visant plus exclusivement cette fois la personnalité du prince de Bismarck, en dehors et au-dessus de la politique générale. Avant la note du *Messager* c'était le peuple allemand tout entier dont on signalait l'hostilité contre le peuple russe; depuis cette note, c'est le Chancelier seul qu'on accuse, et qu'on prend à tâche de séparer des autres conseillers de l'Empereur Guillaume. Le *Nouveau Temps* se fait envoyer de partout des télégrammes qui signalent l'imminente démission du prince de Bismarck : la *Voix* rapproche ironiquement sa situation de celle du comte Andrassy. Après l'exemple de docilité donné, il y a quelques jours, par la presse russe, quand parut la note du *Messager officiel*, on est fondé à croire qu'en entamant cette nouvelle campagne, elle ne se sent pas en contradiction trop vive avec les idées de son Gouvernement. Ainsi, dans la phase actuelle, les récriminations partent des deux côtés de la Vistule sur la personnalité des deux Chanceliers; quelques feuilles allemandes soutiennent une autre thèse en accusant le général Miliutine, Ministre de la Guerre, d'être l'inspirateur de la *Voix* aussi bien que de la politique anti-allemande du Gouvernement Impérial. Cette assertion prouverait, si je suis bien informé, une connaissance fort exacte des ressorts qui dirigent actuellement la politique extérieure de la Russie. Quoi qu'il en soit, la politique (*sic*), engagée sur les questions de personnes, revient, par la force des choses, à des accusations plus générales; les feuilles militaires spéciales de Berlin en sont déjà à parler des forces qu'un conflit mettrait en présence.

[Commentaires de la presse russe sur les affaires d'Asie centrale.]

## 463.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Lettre particulière. *Coucy, 13 septembre 1879.*

J'ai reçu ce matin votre affectueuse lettre [1] d'hier et je viens d'expédier à Canclaux, avec mission de la faire remettre sans retard et sûrement au destinataire, ma lettre à Bülow [2] que vous avez approuvée; j'ai tenu compte

[1] Non conservée dans les Archives des Affaires étrangères. — [2] Cf. ci-dessus n° 458 et ci-dessous n° 464.

de votre observation, qui est fort juste, bien qu'un malentendu ne m'eût d'abord pas semblé possible, mais j'ai maintenant précisé la phrase de manière à ne laisser aucun doute possible. Ma lettre est donc partie telle quelle, sauf deux légers changements que voici : à la dernière page, après le passage : *lui porter l'hommage respectueux de mon gouvernement*, j'ai ajouté : *et l'assurance de nos vues fermement amicales et pacifiques qui demeureront telles, parce que c'est la volonté de la France, en dépit des tentatives ou des excitations, d'où qu'elles viennent, qui chercheraient à se produire.*

J'ai ajouté cette phrase à cause de l'effet produit par les articles de Daudet et Cie[1] pour la glorification de Decazes; ce que vous en a dit Hohenlohe prouve que l'on y a fait attention.

Plus loin, à la phrase indiquée par vous, *me tenant prêt à agir dans le sens que vous croirez le meilleur*, etc., j'ai ajouté :

*Votre réponse, qui demeurera, je le répète, entre nous deux, me décidera donc, soit à regagner directement Berlin vers le 5 ou le 6 octobre, soit à aller d'abord saluer l'Empereur dans la Résidence où il se rendra* EN QUITTANT L'ALSACE-LORRAINE.

La lettre avec ces simples changements est partie ce soir en pli chargé avec ordre à Canclaux de me télégraphier en chiffres quand elle sera entre les mains de Bülow.

Votre conversation avec Hohenlohe[2] me satisfait beaucoup et me donne espoir que l'Empereur et Bismarck recevront promptement nos explications et les prendront bien.

Je vous envoie deux lettres de Sesmaisons qui vous intéresseront et que je vous prie de lire; vous y verrez la première impression causée par la non-présence de nos officiers aux manœuvres d'Alsace; c'est un tact et un sentiment qui fait défaut complètement aux Allemands et ce n'est pas d'aujourd'hui que je le remarque; j'ai eu bien à en souffrir durant ma mission de Nancy.

[Affaires locales.]

[1] Articles de M. Ernest Daudet, cf. E. Daudet, *Souvenirs de la Présidence du Maréchal de Mac-Mahon*, p. 89-127.

[2] Sur cet entretien du prince de Hohenlohe avec M. Waddington, cf. le rapport de l'Ambassadeur d'Allemagne, *Die Grosse Politik*, t. III, n° 659; la *Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, n° 477.

## 464.

### M. de Saint-Vallier, Ambassadeur de France à Berlin, à M. de Bülow, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères d'Allemagne.

Lettre particulière. *Coucy, septembre 1879* [1].

J'ai appris votre retour à Berlin par M. de Canclaux et je l'ai chargé de me rappeler à votre bon souvenir et de me donner de vos nouvelles, mais je tiens à vous dire moi-même que je suis heureux de vous savoir revenu mieux portant et reposé de vos fatigues de l'hiver dernier et que je me réjouis de la pensée d'aller dans un mois vous serrer la main à l'*Auswärtiges Amt*. Vous savez le sincère attachement que je vous ai voué et qui date de mon arrivée à Berlin; depuis lors, j'ai toujours trouvé près de vous un bienveillant accueil et un ferme et constant appui à mes efforts pour resserrer et rendre de plus en plus amicaux et confiants les rapports entre nos deux pays. Grâce à Son Altesse le prince de Bismarck et à Votre Excellence, un grand progrès dans cette voie a été réalisé depuis un an et demi que je suis à Berlin et mon plus ardent désir est de voir s'affermir encore le bien déjà obtenu; notre œuvre sera complète lorsque chaque Français sera certain, comme je le suis, que l'Allemagne ne médite ni agression, ni invasion, lorsque chaque Allemand sera certain, comme vous l'êtes, que la France ne rêve ni guerre de revanche, ni revendication.

Mais il faut que nous continuions à éviter avec un soin extrême ce qui pourrait réveiller des défiances et des inquiétudes en voie de disparaître ou ce qui donnerait prétexte à des polémiques de journaux de nature à agiter les esprits et à troubler ou retarder notre œuvre d'harmonie et d'union. Le point le plus délicat, le plus difficile, qui exige de notre part des ménagements extrêmes, c'est, vous le savez, et nous en avons parlé confidentiellement quelquefois ensemble, ce qui touche à l'Alsace-Lorraine. En ce moment, la perspective des prochaines grandes manœuvres et du séjour de Sa Majesté l'Empereur à Strasbourg et à Metz nous impose une prudence et une attention toutes particulières. Nous devons, il me semble, nous préoccuper soigneusement d'éviter toute démarche pouvant agiter la fraction ardente de la population d'Alsace-Lorraine ou donner prétexte de sa part à quelque mani-

[1] La lettre originale porte sans doute la date du 13 septembre. Un télégramme de Berlin du 15 septembre, 8 heures soir indique qu'elle fut remise le jour même à Potsdam à M. de Bülow par M. de Montalivet. Cf. ci-dessus nos 458 et 463.

festation dont l'écho provoquerait en France et en Allemagne, des polémiques irritantes. Cette crainte m'a fait préférer qu'il n'y eût pas d'officiers français assistant aux grandes manœuvres du 15e corps, la vue de leur uniforme n'aurait peut-être pas été sans inconvénient, ni même sans danger, dans la province au milieu d'habitants, dont beaucoup ont été acteurs des grandes luttes de 1870; il m'a paru que l'œuvre du temps pouvait n'être pas encore suffisante et qu'en tout cas, vu la gravité de la chose, mieux valait un excès de prudence.

Il en serait, je crois, de même d'une mission qui serait chargée d'aller saluer Sa Majesté l'Empereur et Roi à Metz, lors de son court passage dans cette ville; les journaux français des partis hostiles en feraient un sujet d'attaque contre le Gouvernement actuel et leurs articles nous exposeraient au danger d'une polémique acerbe entre la presse des deux pays, ce qu'à mon sens il faut éviter par-dessus tout. Je crois connaître assez les sentiments de Sa Majesté l'Empereur pour être convaincu qu'Il comprendra et approuvera le sentiment qui nous guide, le constant désir dont nous sommes animés de ne fournir aucun prétexte que l'on pourrait exploiter pour chercher à agiter l'opinion et à troubler la bonne entente. Je serais, en ce qui me concerne, bien heureux de connaître votre impression à ce sujet et de savoir si Votre Excellence regarderait comme opportun qu'aussitôt après le voyage de Sa Majesté en Alsace-Lorraine, le Gouvernement français fît auprès de sa personne la démarche qu'il ne semblerait pas prudent de faire à Metz. Dans la Résidence où se trouvera alors l'Empereur, il n'y aurait plus aucun des inconvénients dont je viens de parler. Je serais heureux d'être chargé dans ce cas de Lui porter l'hommage respectueux de mon Gouvernement [1].

Je vous parle de tout cela, mon cher Ministre, bien confidentiellement et je vous prie de regarder ma lettre comme une confidence personnelle et intime inspirée par les sentiments amicaux que vous me témoignez. C'est également à titre tout confidentiel et particulier que je vous demande votre avis sage et éclairé, me tenant, comme toujours, prêt à agir dans le sens que vous croirez le meilleur et le plus convenable pour le but de concorde et de bons procédés mutuels que tous deux nous avons constamment en vue [2].

[1] Ici s'intercalait, d'après la lettre adressée ci-dessus par M. de Saint-Vallier à M. Waddington (voir pièce n° 463) une addition qui ne figure pas sur la copie de la lettre à M. de Bülow, qui se trouve aux Archives des Affaires étrangères.

[2] Ici également la lettre ci-dessus publiée de M. de Saint-Vallier à M. Waddington signale une addition.

## 465.

### M. Teisserenc de Bort, Ambassadeur de France à Vienne, à M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 19. *Vienne, 16 septembre 1879.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 septembre; Dir. pol., 22 septembre.)

[Retraite du comte Andrassy à qui succède le baron Haymerlé. Prochaine arrivée à Vienne du prince de Bismarck.]

Que Votre Excellence me permette d'ouvrir une parenthèse, pour lui reporter une sorte de déclaration du comte Andrassy qui vient de m'être rapportée par un témoin auriculaire, digne de foi et qui a beaucoup de sympathies pour la France. Je la mentionne ici, non pas pour qu'elle serve d'avertissement au Gouvernement français qui n'a aucune velléité belliqueuse en ce moment, mais parce qu'elle semble se rattacher aux projets qu'on prétend avoir été traités, à Gastein, dans l'entrevue du comte Andrassy avec le Chancelier[1]. Un des interlocuteurs parlait des articles de journaux dans lesquels l'éventualité d'une alliance franco-russe, basée sur la reprise de possession par la France des territoires qui lui ont été ravis en 1871, viendrait à se réaliser; le comte a relevé ces observations, en ajoutant : « La France, depuis une année, intervient beaucoup dans les affaires extérieures de l'Europe, elle tient à faire sentir son influence de tous côtés, nous sommes loin de nous en plaindre, nous sommes, au contraire, heureux de la voir reprendre, sous la conduite de M. Waddington, la place qui lui appartient et qu'il importe, dans l'intérêt de l'équilibre européen, de lui maintenir; mais elle commettrait une grande faute si, cédant aux impatiences des revendications, elle faisait cause commune avec la Russie. Sur ce terrain, non seulement nous ne la suivrions pas, mais encore nous nous mettrions à la traverse de ses projets. »

En entendant cette déclaration si nette, j'ai bien compris que la retraite du comte était effective. Premier Ministre, il n'aurait jamais parlé avec cette netteté.

[Occupation sans résistance du sandjak de Novi-Bazar.]

(1) Cf. *Die Grosse Politik*, t. III, 458, *la Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, 468 et annexe.

## 466.

M. TEISSERENC DE BORT, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 22 septembre 1879, 5 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 45, soir.)

Le prince de Bismarck est arrivé hier soir. Il a été reçu à la gare par le comte Andrassy au milieu des acclamations de la foule et ramené à l'hôtel dans une voiture de la Cour. La presse viennoise est unanime à saluer la visite du prince de Bismarck comme un événement heureux pour la Monarchie austro-hongroise. Tout en exprimant l'espoir que les combinaisons qui devront sortir de l'entrevue des deux hommes d'État ne feront pas sortir le prince de Bismarck de la politique pacifique, les journaux considèrent cette entente comme devant avoir pour but principal de protéger les deux Puissances amies contre des revendications du côté de l'Orient aussi bien que du côté de l'Occident.

## 467.

M. TEISSERENC DE BORT, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 20. Très confidentiel. *Vienne, 26 septembre 1879.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 octobre.)

[Visite rendue le 23 septembre par le prince de Bismarck à l'Ambassadeur de France. Echanges de compliments et déclarations du prince.]

« Vous voyez quelles luttes ardentes je suis obligé de subir. Ainsi dans la question douanière on me reproche d'avoir changé de politique commerciale, d'avoir substitué une législation protectionniste à une législation de libre échange. Mais je ne suis pas un économiste, Dieu merci ! Ces messieurs sacrifieraient tout, agriculture, industrie, richesse publique, au triomphe d'un prétendu principe. A mon avis, il n'est pas permis à l'homme d'État, chargé des intérêts, de la fortune d'un grand pays, de s'asservir à des théories, à des idées préconçues. Les besoins des peuples changent comme ceux des

hommes avec le temps, les situations, les milieux dans lesquels on les place. L'homme d'État, vraiment digne de ce nom, doit connaître et peser toutes ces variations et accommoder la législation aux nécessités qu'elles font naître. Le Zollverein a surtout développé notre commerce en paralysant les funestes effets d'un morcellement géographique, qui rendait toutes les grandes affaires impossibles. Plus tard sont venus les progrès et le développement rapide de la fabrication mécanique en Angleterre et en Belgique, l'extension inouïe de la production aux États-Unis, enfin les chemins de fer. Nous avons cru en multipliant ces derniers doter l'Allemagne d'un nouveau levier de richesse. C'est le contraire qui est arrivé. A la faveur des facilités de transport qu'ils donnent et de combinaisons de tarifs concertées entre nos compagnies et les chemins de fer des pays voisins, nous avons vu les produits étrangers envahir notre marché, écraser les cours de toutes choses, arrêter le travail de nos manufactures et la vente des produits de notre sol, aggraver et éterniser une crise qui mettait en péril notre commerce. Cette situation ne pouvait se prolonger. J'ai dû y pourvoir. Vous êtes trop au courant des questions de commerce général pour ignorer ce qui se passe en Allemagne depuis quelques années. Les cotonnades anglaises, les fers anglais, les lainages et les aciers américains nous arrivent à des prix qui rendent toute concurrence impossible à nos manufactures ou qui obligent nos producteurs à donner les fruits de leur travail au-dessous du prix de revient. Dans le domaine de l'agriculture, les effets de la concurrence sont encore plus funestes, car ils conduisent nos cultivateurs à abandonner leurs campagnes, qui ne peuvent plus assurer leur existence, pour émigrer en Amérique. Ici ce sont les blés et les seigles de Russie, le bétail de Hongrie, les viandes salées et fraîches d'Amérique, les bois de la Pologne, de la Galicie et de la Russie, qui nous envahissent par les ports, par les chemins de fer, ou qui, par l'effet des tarifs de transit, nous chassent des débouchés que nous avions au dehors.

« Améliorant ainsi les conditions de vente pour nos industriels, pour nos producteurs de blé et de viande, il m'était impossible de ne pas faire quelque chose pour nos vignerons du Neckar et du Mein. C'est le seul point, dans la réforme que je poursuis, qui atteigne un peu les produits français et l'atteinte sera peu sensible, car vous ne nous expédiez que des vins de prix sur lesquels une différence de quelques centimes par litre est de peu d'importance. D'ailleurs l'augmentation du nouveau tarif sur l'ancien est peu considérable, si on la compare à celle que vous avez introduite dans votre tarif il y a deux ans et que nous sommes obligés de subir. Vous avez porté votre droit de 37 centimes à plus de 4 francs par hectolitre, c'est environ 12 pour cent d'augmentation. Est-ce que vos viticulteurs, libre-échangistes pour la plupart, s'élèvent contre ce changement et demandent le retour à l'ancien

tarif ? J'ai donc le droit d'espérer qu'ils ne se plaindront pas de ce que l'Allemagne suit de fort loin leur exemple.

« Je n'avais aucun désir de prolonger la conversation sur ce sujet ni d'engager une discussion avec le prince. Je me bornai donc à dire au Chancelier que, s'il rencontrait en effet quelquefois des épines un peu acérées sur son chemin, il en était largement dédommagé par les ovations qui venaient journellement le surprendre, qu'ainsi il avait dû être très sensible à l'accueil qu'il venait de trouver dans la population d'un Empire qui l'avait longtemps considéré comme un ennemi. »

« Oh, dit le prince, la versatilité des peuples est si grande. Du reste, ajouta-t-il, je n'ai jamais cru aux haines éternelles entre les nations. Leurs antipathies et leurs sympathies changent d'un jour à l'autre au gré de leur intérêt du moment. Voyez ce qui s'est passé en France sous le règne de Louis-Philippe. Vous vous rappelez sans doute l'animosité qui existait alors dans le public vis-à-vis de l'Angleterre, qu'on appelait alors l'éternel ennemi de la France. Je me souviens que dans les fréquents voyages que je faisais alors à Paris, j'entendais journellement répéter qu'il fallait lui déclarer la guerre et cependant qu'est-il arrivé ? Non seulement vous n'avez pas fait la guerre à l'Angleterre, mais vous la tenez pour votre plus sûre alliée. »

Ce terrain était trop brûlant pour que j'eusse le désir de m'y attarder; d'ailleurs le temps passait et je ne voulais pas laisser partir le prince sans avoir amené l'entretien sur le sujet de mes préoccupations, sur le but du voyage de Vienne et des nombreuses conférences que le Chancelier avait eues depuis deux jours avec les membres du Gouvernement de ce pays. Je répliquai donc au prince de manière à provoquer ses explications.

« Si votre séjour à Vienne a été accueilli avec une si vive satisfaction par le peuple autrichien, il ne laisse pas que d'avoir fait naître de vagues inquiétudes dans le reste de l'Europe. On s'est dit qu'une personnalité illustre telle que le prince de Bismarck ne se déplace pas pour faire une simple visite de courtoisie à un Ministre démissionnaire, que si vous consentiez à allonger votre voyage, à donner une semaine d'un temps précieux à des entretiens, à des conférences avec l'Empereur d'Autriche, avec le comte Andrassy, avec le baron Haymerlé, c'est que vous poursuiviez un dessein politique important et on a été ainsi amené à se demander ce que pouvait être ce dessein.

« Mon Gouvernement, justement confiant dans la cordialité des rapports qui existent si heureusement aujourd'hui entre la France et l'Allemagne, n'en a éprouvé aucun trouble, mais l'opinion publique, la presse en ont fait l'objet de conjectures, de commentaires de toute sorte. Votre Altesse ne pourrait-elle pas me donner sur ce sujet délicat, je le reconnais, quelques

éclaircissements, quelques indications qui permettraient de couper court aux appréhensions vraies ou calculées des alarmistes ?»

Le Chancelier, m'interrompant ici, a répliqué avec un accent qui avait toutes les apparences de la sincérité :

«Je suis bien aise que vous me fournissiez une occasion de vous faire connaître la vérité à cet égard et de démentir toutes les fausses conjectures qui pourraient éveiller les préoccupations de votre Gouvernement. Je ne suis pas de ceux qui se servent de la parole pour déguiser leur pensée. On m'a souvent accusé d'être un peu brutal parce que je vais droit mon chemin sans chercher les voies détournées, les petites finesses, sans m'envelopper dans des ambiguïtés. Votre ancien Ambassadeur, le comte de Gontaut-Biron, y excellait. Aussi je ne me suis pas gêné pour lui dire un jour : «Monsieur l'Ambassadeur, vous êtes entré dans la diplomatie deux siècles trop tard.» Les relations personnelles que j'ai eues avec M. Waddington pendant la durée du Congrès de Berlin ont, je l'espère, donné à votre Ministre confiance en ma parole comme j'ai confiance dans la sienne. Eh bien ! vous pouvez l'assurer que, dans ce qui s'est dit à Vienne, il n'y a rien qui touche à la France, rien qui puisse éveiller sa méfiance ou lui donner de l'ombrage. La politique de modération, inaugurée par M. Thiers et fidèlement continuée depuis, a fait tomber peu à peu les préventions qu'inspirait à son début la forme de Gouvernement que vous avez adoptée. M. de Saint-Vallier et moi nous entendons d'une manière parfaite. Les rapports mutuels de nos deux pays sont excellents, je n'ai d'autre désir que de les maintenir et de les consolider.

«Du reste l'histoire impartiale me rendra cette justice qu'à aucune époque je n'ai eu spontanément de mauvais desseins vis-à-vis de votre pays, je n'ai jamais désiré engager la guerre avec la France même quand votre Empereur nous excitait par ses exigences déraisonnables. J'en ai donné la preuve dans l'affaire du Luxembourg; alors le parti militaire, très fort en Prusse, disait bien haut qu'il fallait en finir, qu'une guerre avec la France était inévitable et que, puisqu'on était prêt, mieux valait l'engager tout de suite que de la différer. Vous n'êtes pas sans savoir assurément, Monsieur l'Ambassadeur, que j'ai résisté à cette pression et annoncé hautement que je me retirerais plutôt que d'y céder. Mais Napoléon nous a provoqués; il nous a jeté le gant. J'ai dû répondre à cette agression, comme doit le faire le Ministre chargé de l'honneur et de l'indépendance d'un grand pays et laisser la parole au canon. Ce n'est pas à moi qu'incombe la responsabilité des conséquences pénibles pour la France qui s'en sont suivies.»

J'ai remercié le prince de la netteté de ses déclarations et l'ai assuré de la satisfaction avec laquelle elles seraient accueillies par le Gouvernement de la France. «Si après plusieurs années d'efforts patriotiques la France,

ai-je ajouté, a pu reprendre confiance en elle-même et se sentir forte contre une agression, elle n'aspire qu'à utiliser au profit du perfectionnement de ses institutions et au développement de ses moyens de travail la liberté d'esprit que le sentiment de cette sécurité lui donne. Nous avons montré la sincérité de ces aspirations en entreprenant dans l'ordre politique, administratif, dans le champ de l'outillage industriel une tâche immense qui absorbe toute notre attention; nous avons donc un immense désir de conserver la paix, mais, ajoutai-je, pour ramener le Chancelier à la question que je venais de lui poser et à laquelle il n'avait pas répondu, est-ce qu'en ce moment cette paix précieuse, et que tous les peuples semblent appeler de leurs vœux, serait assez sérieusement menacée pour que Votre Altesse ait jugé nécessaire de se concerter avec le Gouvernement autrichien en vue des éventualités de l'avenir et de donner à cette négociation toute l'importance que lui vaut votre intervention personnelle ?»

« Vous voulez savoir comment j'ai été amené à venir à Vienne, reprit le Chancelier; c'est une triple occasion qui m'a décidé. D'abord j'étais à Gastein et, pour rentrer de Gastein à Berlin, le détour de Vienne n'occasionne qu'un supplément de voyage de quelques heures, puis je tenais à rendre au comte Andrassy la visite qu'il était venu me faire à Gastein. Mais ce qui a été pour moi — je dois le dire franchement — la considération décisive, c'est l'inébranlable résolution du comte. Quand j'ai vu que cette résolution était définitive et que la politique étrangère de l'Autriche allait passer dans d'autres mains qui pourraient à leur tour la transmettre à de nouveaux titulaires, je me suis dit qu'il y avait une haute influence qui n'était pas soumise à ces vicissitudes et j'ai voulu m'assurer *de visu* — car l'intermédiaire des Ambassadeurs que je respecte ne vaut jamais une conversation directe — que la politique d'alliance avec l'Allemagne, cette alliance qui est une si précieuse garantie pour le maintien de la paix de l'Europe, pratiquée avec tant d'intelligence et de fidélité par le comte Andrassy était bien l'expression de la pensée intime de l'Empereur, en sorte qu'elle ne se trouverait dans aucun cas ni ébranlée, ni déviée par les changements ministériels.

« Un Ministre du Roi Louis-Philippe s'était servi dans le temps d'une expression qui a eu beaucoup de retentissement en France et qui exprime bien l'état des esprits en Allemagne. Il avait dit que la France était satisfaite, eh bien ! je le dis aujourd'hui de mon pays, l'Allemagne est satisfaite. Elle se trouve à l'aise dans sa nouvelle configuration, elle ne demande qu'à s'y maintenir en paix pour se donner tout entière à ses intérêts intérieurs.

« Il n'en était pas de même avant 1866. Vous vous souvenez de ce qu'était alors la carte de la Prusse et la configuration géographique qui nous avait été léguée par le Traité de Vienne. La Prusse se composait de provinces disséminées sur un long ruban, séparées par des enclaves; elle manquait

de moyens d'expansion vers la mer pour son commerce. Il n'y avait pas de forte organisation, de bonne administration compatibles avec cet état de choses. J'ai dû à mon pays d'y porter remède. Les guerres avec le Danemark, avec l'Autriche, sont devenues ainsi une nécessité. Mais aujourd'hui, je le répète, nous n'aspirons qu'à jouir en repos des fruits de nos efforts et de nos sacrifices, c'est-à-dire à assurer la paix pour nous et autour de nous. Ma conviction bien arrêtée est qu'une union étroite de l'Allemagne et de l'Autriche peut beaucoup, surtout dans les circonstances présentes, pour assurer ce résultat.

« La Russie, depuis le Traité de Berlin, a une attitude équivoque qui demande à être surveillée. L'Empereur est parfaitement sincère dans son désir d'exécuter loyalement le Traité, mais il est entouré de courants d'influences qui dominent sa bonne volonté ou qui en paralysent les effets dans la mise en pratique. Rien ne sera plus efficace pour contenir et décourager ces velléités que l'intime union de deux États de l'Europe centrale, que leur proximité des provinces en réorganisation semble désigner d'une façon plus particulière pour surveiller les événements. »

Le prince parla ensuite des diverses questions encore non résolues, de la délimitation de la frontière gréco-turque et de la naturalisation des Juifs en Roumanie.

Sur la première, il me dit qu'il avait adopté le programme français, en vue surtout d'être agréable à Votre Excellence, mais qu'il estimait que si la cession de Janina à la Grèce, devait, ainsi que cela semble probable, avoir pour conséquence d'exciter vivement les Albanais contre les Grecs, il pensait que cette cession serait pour la Grèce un mauvais présent parce que la population albanaise avec ses instincts guerriers et sa grande énergie est un ennemi avec lequel il faut compter. Mieux vaudrait dans l'intérêt de la Grèce trouver dans l'Epire une compensation.

La façon dont le prince s'exprime sur la résistance de la Roumanie dans la question des Juifs m'a donné lieu de croire que les entretiens du Chancelier avec l'Envoyé roumain avaient rendu ses exigences moins absolues : « Nous ne voulons pas, m'a-t-il dit, étrangler la Roumanie, en lui demandant plus qu'elle ne peut faire, mais encore faut-il qu'elle donne des preuves sérieuses de sa bonne volonté et de sa déférence pour les décisions de l'Europe. »

Le prince, qui avait un rendez-vous avec S. E. le cardinal Jacobini, s'est alors aperçu qu'il oubliait l'heure. Il s'est levé en m'engageant à venir le voir à Berlin et s'est retiré.

## 468.

M. TEISSERENC DE BORT, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,
À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 21. Confidentiel. *Vienne, 28 septembre 1879.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 octobre.)

Par mon télégramme en date du 25 j'ai eu l'honneur de dire à Votre Excellence que j'avais exprimé au baron d'Orczy le prix que j'attacherais à recevoir de la bouche du comte Andrassy la confirmation des assurances que le prince de Bismarck m'avait données sur le caractère et le but des conférences qui viennent d'avoir lieu entre le Chancelier allemand et le Gouvernement austro-hongrois.

Je tenais d'autant plus à entretenir le comte Andrassy qu'il me semblait à propos, au moment où l'Allemagne s'efforçait d'entraîner l'Autriche dans l'orbite de son influence et de la rattacher plus étroitement que jamais à sa politique, de rappeler au Premier Ministre autrichien combien l'Autriche était intéressée à repousser toute proposition qui pouvait avoir pour résultat d'affaiblir la France, de l'amoindrir politiquement, une France forte étant pour l'Autriche le meilleur, le plus sûr des palladium contre de nouvelles velléités d'extension de l'Allemagne.

Le comte Andrassy s'est empressé de se rendre courtoisement à mon appel et j'ai reçu aujourd'hui sa visite qui s'est prolongée au delà d'une heure.

Les premières paroles du comte ont eu pour but de me confirmer les assurances que M. de Bismarck m'avait données en ce qui concerne le caractère tout pacifique des négociations qui viennent d'avoir lieu. Il m'a répété que le Gouvernement actuel de la France inspire à l'Autriche, aussi bien qu'à l'Allemagne, une entière confiance et que dans tout ce qui avait été dit entre l'Empereur, le Chancelier et le Ministre autrichien, rien absolument ne visait la France et n'était de nature à la troubler ou à lui donner de l'ombrage. Aussi longtemps que la politique de la France ne deviendra pas agressive, et rien ne fait supposer au comte que cette éventualité doive se produire, notre pays est certain de rencontrer en Autriche les dispositions les plus sympathiques et un vif désir de bonne entente.

[Hypothèses de M. Teisserenc de Bort sur les projets du prince de Bismarck.]

Le comte Andrassy m'a répondu qu'en ce qui concerne le rôle utile, indispensable, de la France pour le maintien de l'équilibre européen, sa conviction

était faite depuis longtemps. Bien avant le Congrès de Berlin, il appelait de ses vœux le moment où nous sortirions de notre attitude de recueillement, d'abstention pour reprendre notre place dans les conseils de l'Europe. Il est heureux de nous y avoir retrouvés et son Gouvernement ne seconderait aucune combinaison qui pourrait avoir pour résultat d'y affaiblir le poids de notre légitime influence. Si M. de Bismarck eût songé à y porter atteinte, l'Autriche n'eût pas hésité à repousser ses propositions.

L'opinion donne des proportions très exagérées à la démonstration du Chancelier allemand et aux résultats à attendre des conférences qui l'ont suivie. Il ne s'agissait pas de préparer un remaniement de la carte d'Europe; loin de là. L'Autriche ne désire rien de plus que ce qu'elle détient aujourd'hui. Elle ne revendique pas les provinces que la guerre de 1866 lui a ravies et qui étaient plutôt pour elle une cause de tiraillement, d'affaiblissement, qu'un appoint de force. Elle n'ambitionne pas davantage de s'étendre vers Salonique.

Son état actuel lui suffit depuis que, par l'occupation de la Bosnie et des défilés de Novi-Bazar, elle a garanti ses possessions de la côte, assuré les relations commerciales avec le Sud et rendu impossible la réunion en un seul État des Principautés qui l'environnent, rêvée et poursuivie par le Panslavisme.

C'est contre l'esprit de propagande, contre les visées ambitieuses de ce dernier parti, que l'alliance austro-allemande est surtout nécessaire, est principalement dirigée.

L'Empereur de Russie est plein de bonnes intentions, mais la vérité lui est rarement connue et ses ordres trop souvent inexécutés.

Dans les anciennes Monarchies absolues, il y avait près du Roi un personnage dont le rôle était d'autant plus utile, d'autant plus important, que le Monarque était despote. Ce personnage était le fou, chargé au milieu de l'atmosphère de la courtisanerie et de la duplicité de porter aux oreilles du Roi la vérité sur les personnes et sur les choses.

Le comte serait tenté de dire que cette fonction, remplacée dans les pays constitutionnels par la liberté de la presse et par les Chambres, manque à la Cour de Russie, où elle rendrait au Tsar d'éminents services.

Pendant que l'Empereur Alexandre veut l'exécution entière du Traité de Berlin et la paix, les influences remuantes qui le circonviennent poursuivent un autre plan et surprennent sa bonne foi pour mettre ce plan à exécution.

Ainsi, au moment où la paix venait d'être faite, le Gouvernement russe a augmenté son effectif régulier de 200.000 hommes. Le favori Jomini, qui est aujourd'hui le véritable Chancelier de l'Empire, a fait expliquer cet accroissement d'effectif à l'Empereur Guillaume en disant qu'il était néces-

saire pour parer à une alliance de l'Angleterre avec l'Autriche contre la Russie; cette explication est-elle admissible, est-elle même plausible, peut-elle être prise au sérieux ?

Avec un voisinage tel que celui de la Russie, dans laquelle tout se passe dans l'ombre, dans laquelle aucune volonté ne s'impose, qui est abandonnée à des influences occultes, qui s'agitent autour du Tsar, on peut s'attendre à tout. Il est nécessaire de se prémunir et de mettre en évidence un centre de résistance assez puissant pour contenir les mauvais desseins.

D'un autre côté, l'Autriche est harcelée par les revendications de l'*Italia Irredenta*. Il est bon que ces agitateurs sachent bien qu'en aucun cas ils n'auraient à espérer l'appui de l'Allemagne. Pénétrés du sentiment de leur impuissance, ils perdront de leur ardeur et leur découragement mettra fin à leur propagande.

C'est donc une œuvre de paix, d'apaisement, que poursuivent en commun l'Allemagne et l'Autriche en s'unissant d'une manière plus étroite, en échangeant des gages d'amitié. Le comte Andrassy espère que la complète identité de vues, qui a été établie dans ses conférences avec M. de Bismarck sur le terrain de la politique, rendra leurs efforts féconds en résultats pour la tranquillité de l'Europe.

« J'ai moins de confiance, je l'avoue, a ajouté le comte Andrassy, dans les résultats à espérer de l'entente commerciale projetée entre les deux Gouvernements. La dernière évolution du Chancelier me paraît l'avoir rendue fort difficile ou du moins en restreindre beaucoup la portée et l'efficacité. Je crains bien que nos producteurs d'Autriche et de Hongrie, qui étayaient déjà sur cette alliance commerciale des espérances exagérées, n'éprouvent une assez grande déconvenue. »

Au moment où le comte Andrassy se disposait à se retirer, je lui demandai l'autorisation de lui poser encore une question qui m'était inspirée par la lecture des journaux et qui touchait à un sujet de plus haute gravité. Il avait certainement lu comme moi la nouvelle, donnée par des correspondances étrangères parties de Vienne et reproduite par la plupart des journaux autrichiens, qu'il aurait été question de demander à la France de restreindre son effectif militaire.

Après la cruelle leçon que la France a reçue en 1870 et les impressions laissées dans notre pays par cette leçon, le comte devait comprendre que nous ne pouvions renoncer à mettre notre organisation militaire au niveau de celle des Puissances voisines.

Rien d'ailleurs de plus délicat, de plus périlleux que de soulever de pareilles questions. On s'accuse mutuellement de se préparer à la guerre et l'on finit par en venir aux mains pour se prouver qu'on tient au maintien de la paix.

Le comte m'a assuré dans les termes les plus formels que cette question

n'avait été ni soulevée, ni agitée dans ses entretiens avec le Chancelier allemand. L'Autriche y eût d'autant moins prêté l'oreille qu'elle ne serait rien moins que disposée à réduire son effectif, car, en présence des armements de la Russie, des agitations italiennes et de ses propres besoins pour l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, elle est obligée de maintenir son armée sur le pied actuel.

Après ces dernières paroles, le comte se leva et m'annonça que la nomination de son successeur paraîtrait à l'*Officiel* du surlendemain. Je lui exprimai de nouveau tout mon regret de le voir quitter la direction de la politique austro-hongroise et il se retira.

Votre Excellence remarquera que la conversation dont je viens de lui rapporter les traits essentiels, pas plus que mon entretien avec M. de Bismarck, ne m'ont donné de renseignements précis sur la nature et l'étendue des engagements qui ont pu être pris par l'Autriche. S'est-on borné à des échanges de vues, à des promesses verbales réciproques ? A-t-on libellé des engagements sur le papier et dans ce cas quelle est la nature, l'étendue, la portée véritable de ces engagements ?

C'est ce que je vais m'attacher à rechercher avant de quitter Vienne, en mettant en action tous les moyens d'information, malheureusement très insuffisants, dont je dispose. Peut-être que malgré les habitudes de grande discrétion qui règnent ici il transpirera quelque chose au dehors. J'aurai soin de vous faire connaître le résultat de ces informations.

## 469.

NOTE DE M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

*Paris, 29 septembre 1879.*

Le Chargé d'affaires d'Autriche est venu aujourd'hui me lire une dépêche confidentielle du comte Andrassy, me répétant les assurances qu'il a données à M. Teisserenc de Bort [1] au sujet de son entrevue avec le prince de Bismarck. Les termes de la dépêche sont très satisfaisants, et elle se termine par ces mots : « J'ai voulu renouveler ces déclarations à M. Waddington, *avant de quitter le ministère.* »

[1] Voir ci-dessus n° 468.

## 470.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. L'AMIRAL POTHUAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 149. *Paris, 30 septembre 1879.*

Ainsi que vous le savez, j'ai eu le 19 de ce mois, à Puy près de Dieppe une entrevue avec le marquis de Salisbury. Je désirais profiter de son séjour en France pour amener entre nous un échange direct d'idées, que je croyais devoir être utile à nos deux pays, et je n'ai eu qu'à me louer en effet d'avoir trouvé l'occasion de reprendre avec le Ministre des Affaires étrangères d'Angleterre, sur les différents sujets qui s'imposent à l'attention simultanée des Cabinets de Paris et de Londres, les conversations confidentielles dont l'an dernier, à Berlin, nous avions déjà reconnu ensemble le bon résultat.

Comme il était naturel, notre entretien a porté tout d'abord sur la situation générale de l'Europe. Le fait principal qui la caractérise en ce moment, c'est l'alliance intime de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie [1]. Les deux Puissances, habituées depuis un certain nombre d'années à agir en commun dans un grand nombre de questions, s'étaient rapprochées de plus en plus sous l'influence des événements d'Orient. Elles en sont arrivées à constater que, sur tous les points essentiels, l'accord de leurs intérêts est désormais complet et le voyage du prince de Bismarck à Vienne, à la suite de la visite que lui a rendue le comte Andrassy à Gastein, consacre d'une manière ostensible cette union. Lord Salisbury pense que la consolidation de l'entente entre les deux Empires doit être envisagée comme un gage nouveau donné à l'exécution du Traité de Berlin. Il estime qu'elle est de nature à décourager toute velléité qui pourrait se produire chez une autre Puissance de troubler l'ordre de choses établi dans la Péninsule des Balkans et qu'elle opposera une digue aux envahissements de l'esprit panslaviste. Il y voit donc une garantie de paix et il s'en félicite.

Je n'ai pu, sous ce point de vue, que m'associer à l'appréciation du Ministre

[1] Dans une note sommaire rédigée par lui après son entretien avec Lord Salisbury, M. Waddington écrit d'autre part : « Nous avons reconnu que la consolidation de l'entente austro-allemande était une garantie de paix parce qu'elle était de nature à décourager toute velléité de la part de la Russie de troubler de nouveau la péninsule des Balkans et à imposer une grande réserve aux menées panslavistes ». M. Waddington ajoutait ensuite : « J'ai déclaré à Lord Salisbury que la politique du Gouvernement français demeurait la même, que le Gouvernement et la nation voulaient la paix et ne songeaient ni à une revanche contre l'Allemagne ni à une politique d'action à l'extérieur. »

anglais. Je lui ai dit que je n'attachais pas moins de prix que lui au maintien de la situation que le Traité de 1878 a créée dans la Turquie d'Europe et que la France unirait volontiers ses efforts à ceux de l'Angleterre pour en assurer la durée. En agissant ainsi, nous serions fidèles aux principes qui dirigent notre politique et auxquels nous demeurons invariablement attachés. Le Gouvernement et la nation sont unanimes chez nous à vouloir la paix. Ni le pays, ni les hommes, à qui est confiée la conduite de ses affaires, ne songent à embrasser une politique de revendication ou à se lancer dans des entreprises aventureuses au dehors. La neutralité, qui est notre règle et dans laquelle nous avons le désir de persévérer, n'exclut d'ailleurs de notre part ni le soin de la légitime influence que nous nous croyons le droit d'exercer dans les affaires générales de l'Europe ni le souci des bons rapports que nous avons à cœur d'entretenir avec toutes les Puissances. Nous souhaitions particulièrement, ai-je dit à Lord Salisbury, rester dans les termes d'une entente étroite avec l'Angleterre, convaincus que nous sommes que la similitude des intérêts de nos deux Gouvernements, dans la plupart des questions actuelles, doit les amener à une harmonie de vues de plus en plus complète et que, partout où ils sont appelés à agir simultanément, ils ont de grands avantages à retirer d'une coopération cordiale. Nous considérions aussi comme étant d'une grande importance pour nous de conserver des relations de bon voisinage avec l'Allemagne, et nous nous félicitions de pouvoir constater que nos rapports avec cette Puissance depuis le Traité de Berlin avaient été d'une nature aussi satisfaisante que le comporte la situation réciproque des deux pays.

Après ces quelques considérations générales, j'ai abordé avec Lord Salisbury la question de Grèce et voici en substance ce qu'il m'a déclaré à ce sujet :

« Le Cabinet anglais, m'a-t-il dit, ne croit pas qu'il soit nécessaire de céder Janina à la Grèce. Nous persistons à craindre que cette cession n'amène des difficultés sérieuses avec la Ligue albanaise. Un mot d'ordre de la Porte ottomane ou même sa complicité tacite suffirait pour la mettre en mouvement. Néanmoins, voyant l'intérêt qu'on attache à cette question à Paris et à Berlin, nous avons donné à la Porte le conseil formel de céder; M. Layard s'est exprimé dans ce sens avec Safvet Pacha. Nous continuerons à tenir le même langage; mais il nous est impossible d'exercer sur la Porte une pression comminatoire. L'Angleterre ne peut oublier qu'elle compte soixante-cinq millions de sujets musulmans sur l'esprit desquels tout ce qui affecte leurs coreligionnaires fait une impression profonde. Vous pouvez être assuré que nous ne ferons aucune opposition à vos vues et que nous resterons neutres dans la question de Janina; mais nous ne saurions vous promettre davantage. Au surplus, les Turcs ont un grand intérêt à terminer ce débat;

car, tant qu'ils n'y auront pas mis fin, ils ne trouveront d'argent ni à Londres, ni à Paris.»

J'ai remercié le Ministre de la Reine de la franchise amicale de ses explications. Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à ce qu'il prît l'initiative de conseiller à la Porte la cession de Janina; l'assurance qu'il m'a donnée à cet égard, bien qu'entourée de réserves, m'a paru de nature à faire entrer la question grecque dans une phase nouvelle et à en rapprocher beaucoup la solution. J'ai reçu depuis lors de M. Fournier l'avis que la démarche prescrite à Sir Henry Layard avait été réellement faite quelques jours auparavant. Au moment de quitter Constantinople pour son excursion en Syrie, l'Ambassadeur d'Angleterre a donné à Safvet Pacha et au Sultan lui-même le conseil de céder Janina, si cette mesure pouvait être prise sans provoquer en Albanie une insurrection véritablement spontanée; il a ajouté que, dans le cas où le Gouvernement turc susciterait de ce côté une explosion et des dangers factices, il en serait tenu pour responsable. Ce langage, tel qu'il m'a été rapporté, est assurément de nature à produire une utile impression sur la Porte ottomane et les dispositions dont il témoigne de la part de l'Angleterre sont pour nous très satisfaisantes.

Au cours de mon entretien avec Lord Salisbury touchant la rectification des frontières helléniques j'ai eu l'occasion de lui signaler un point spécial qui me paraît d'une portée assez sérieuse pour l'avenir de toute la Péninsule des Balkans. La construction d'un embranchement qui relierait directement la Serbie, par la vallée de la Morava, au chemin de fer de Salonique, présenterait sans contredit beaucoup d'intérêt pour les populations de la région danubienne, qui se trouveraient ainsi mises en communication immédiate avec la Méditerranée. Les Puissances, dont le commerce est répandu sur cette mer, auraient de leur côté un grand avantage à favoriser l'établissement d'une voie qui ouvrirait à leur trafic de larges débouchés en dehors des lignes de douane de l'Europe centrale. Il me semblait donc que cette entreprise, le jour où elle pourrait être réalisée, se recommanderait d'elle-même à la faveur de la Grande-Bretagne non moins qu'à la nôtre.

[Question de Roumanie.]

Les affaires d'Égypte devaient nécessairement former l'un des objets principaux de ma conversation avec le Ministre anglais. Nous avons discuté ensemble la composition et les pouvoirs de la Commission de liquidation qu'il est indispensable d'instituer dans ce pays et nous sommes tombés d'accord sur les rôles qu'il y a lieu d'adopter à cet égard. Après l'examen de ce point spécial, considérant l'ensemble de la situation que nous avions devant nous en Égypte, nous avons reconnu la nécessité de soutenir le Gouvernement du Prince Tewfick dans ses efforts pour mettre un terme au

désordre administratif actuel et pour préserver l'Égypte de l'anarchie qui compromettrait rapidement son indépendance. Nous avons constaté ensemble les intérêts de premier ordre que la France et l'Angleterre ont dans cette contrée, et qui leur interdisent à toutes deux d'envisager son avenir avec indifférence. Ni l'une ni l'autre ne pourraient souffrir que l'Égypte devînt la proie des compétitions étrangères ou le théâtre de rivalités internationales : elles ont donc tout profit à s'entendre pour garantir par une action commune leur position mutuelle et pour écarter les ingérences, soit individuelles, soit collectives, qui seraient de nature à exercer sur la direction des affaires égyptiennes une influence préjudiciable. Nous nous sommes trouvés d'un même sentiment, Lord Salisbury et moi, sur toutes ces questions et nous sommes convenus qu'il importait de nous opposer fermement à toute tentative, que feraient d'autres Puissances, de substituer à l'action anglo-française en Égypte une action européenne internationale.

[Questions coloniales diverses.]

Tel est, Monsieur l'amiral, le résumé de mon entrevue avec le marquis de Salisbury. Vous pourrez juger vous-même, par ce que je viens de vous rapporter, du ton confiant et cordial de nos explications mutuelles. Il n'y avait assurément aucune raison pour nous de mettre en doute les sentiments qui animent le Cabinet de Londres à notre égard; aucun fait ne s'est produit, soit dans la situation de l'Europe, soit dans les relations des deux pays, qui dût amener un changement de leurs dispositions à l'égard l'un de l'autre. Néanmoins, cette constatation nouvelle de l'accord qui règne sur toutes les questions pendantes entre les deux Gouvernements n'aura pas été inutile et je me plais à penser que l'impression n'en sera ni moins satisfaisante ni moins durable en Angleterre qu'en France.

## 471.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 23 octobre 1879, 7 h. 10, soir.*

(*Reçu* : 8 h., soir.)

Le télégramme de Berlin daté du 22 et imprimé en gros caractères comme une communication importante dans la seconde feuille de la *Gazette de Cologne* d'hier soir cause ici une profonde émotion dans le Corps diplomatique et dans le public.

Il mérite toute votre attention car il confirme en termes explicites les

assertions du *Pester Lloyd* et des *Grenzboten* sur l'existence d'un Traité formel d'alliance offensive et défensive, *avec garantie réciproque de l'état territorial actuel* des deux Empires, conclu entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie [1]. Il affirme aussi que ce Traité est signé par les deux Empereurs mais après une longue résistance de l'Empereur Guillaume, que le prince de Bismarck aurait menacé de sa démission. Mes collègues d'Angleterre et de Russie sont d'autant plus impressionnés de cette communication qu'elle prend ce soir un caractère particulier d'autorité par suite de sa reproduction textuelle, sans réflexions, dans les journaux officieux, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Post*.

## 472.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 203. *Berlin, 25 octobre 1879.*

Lors de mon séjour à Bade [2] l'Empereur m'a répété à diverses reprises qu'il était heureux de pouvoir me remercier de l'excellent accueil qu'ont reçu dans les divers corps d'armée, auxquels ils ont été attachés, les officiers de la mission militaire allemande envoyée à nos grandes manœuvres; le même langage m'a été tenu par tous les généraux que j'ai eu occasion de voir, et notamment par le Ministre de la Guerre. Le chef de la mission allemande, le général comte de Waldersee, est venu me voir à Bade pour m'exprimer sa reconnaissance et celle des officiers qui l'accompagnaient, en me priant d'être leur interprète à tous auprès de mon Gouvernement. Le général s'est montré particulièrement flatté d'avoir reçu la Croix de Grand Officier de la Légion d'honneur.

Ces témoignages de gratitude ont été portés par les journaux officieux à la connaissance du public et ont produit ici un excellent effet. Les notes communiquées aux principales feuilles de Berlin rendent hommage au tact, à la courtoisie, aux prévenances que les officiers allemands ont rencontrés

(1) Cf. *Die Grosse Politik*, t. III, 483, 484, 495, 493, 498, 501, *la Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, 497, 498, 504 509, 513, 516.

(2) Voir ci-dessus n° 464. M. de Saint-Vallier, arrivé le 9 octobre, s'entretint les 10 et 11 avec l'Empereur Guillaume. « Ce qui dominait c'était l'affirmation très nette d'une grande confiance et d'une sympathie réelle pour vous et pour moi. (L'Empereur) m'a dit qu'il nous savait un véritable gré à vous et à moi de la franchise constante avec laquelle nous avons abordé et traité la question. » (du voyage à Metz). (Lettre particulière de M. de Saint-Vallier à M. Waddington, 16 octobre 1879).

en France, tant de la part de nos généraux, de nos officiers, de nos soldats, que de celle de nos fonctionnaires civils et de tous nos concitoyens; elles se terminent par des expressions de gratitude envers M. le Président de la République et le Gouvernement français.

Je ne dois pas omettre d'ajouter que notre mission militaire aux manœuvres allemandes a, de son côté, produit à la Cour et dans l'armée la plus favorable impression; les choix avaient été excellents et il y a lieu d'en féliciter M. le Ministre de la Guerre.

[Jugements conformes portés par l'Empereur, l'Impératrice et le général de Kameke, Ministre de la Guerre.]

## 473.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 204. Très confidentielle. *Berlin, 25 octobre 1879.*

J'ai eu l'honneur de vous faire connaître par mes dépêches télégraphiques d'hier et d'avant-hier [1] les impressions causées ici dans le Corps diplomatique, dans le monde de la presse, des affaires, et dans le public par les dernières informations des journaux sur le Traité qui serait résulté du voyage à Vienne du prince de Bismarck et de ses entretiens avec l'Empereur François Joseph, le comte Andrassy et le baron Haymerlé. Le sentiment général était unanime, dès le retour du prince Chancelier, à considérer comme importante l'entrevue de Vienne [2], et l'on ne doutait guère qu'un accord étroit entre les deux Empires n'y eût été conclu, non seulement sur le terrain des intérêts commerciaux, industriels, administratifs, juridiques, dont on affectait de parler plus spécialement, mais plutôt encore dans le domaine politique en vue d'éventualités sur lesquelles la situation générale de l'Europe et certaines circonstances récentes attiraient l'attention. Il y avait toutefois beaucoup de vague dans les commentaires ou plutôt dans les suppositions auxquelles se livraient les journaux et le public; on ne rencontrait nulle part de données un peu précises sur ce que tout le monde désirait savoir, mais le sentiment général était unanime à inférer du peu que l'on devinait qu'il s'était produit un fait important dont les conséquences pèseraient d'un grand poids sur les destinées du monde. L'explosion de colère de la presse officieuse russe, le concert de satisfaction des feuilles autrichiennes et alle-

[1] Voir ci-dessus n° 471. Un télégramme de M. de Saint-Vallier du 24 octobre, 7 h. 55 soir, confirme le précédent. — [2] Voir ci-dessus n°s 467 et 468.

mandes prouvaient qu'on se rendait compte de la portée du voyage de Vienne, contre-partie et réponse, en quelque sorte, à l'entrevue encore récente d'Alexandrovo. On voyait bien, depuis le Congrès de Berlin, qu'il était survenu un notable changement dans les rapports des Gouvernements russe et allemand; on se sentait bien loin de l'alliance des Trois Empereurs, et dans leur antipathie naturelle et toujours renaissante, malgré les compromis de la politique, les Slaves et les Germains applaudissaient avec une égale ardeur aux aigres récriminations qu'échangeaient les organes des deux Chanceliers. La popularité du prince de Bismarck en Allemagne, celle du prince Gortchakoff en Russie bénéficiaient d'une façon marquée de ce qu'on appelait la guerre des Chanceliers. Lors des grandes manœuvres de l'armée allemande les officiers étrangers avaient été frappés de la froideur des relations entre les membres de la mission militaire russe et l'État-major allemand; en outre, s'étaient produits divers incidents, entre autres le passage du prince Gortchakoff à Berlin sans y voir son collègue et ses confidences à un journaliste français [1], qui avaient encore accentué la mésintelligence. La guerre des Chanceliers était devenue une guerre de plume si vive que l'Empereur Guillaume s'en était ému et que, voulant y mettre fin, il avait en dehors de son Premier Ministre, et à son insu, recherché une entrevue avec son neveu le Tsar Alexandre. Le prince de Bismarck, prévenu trop tard, n'avait pu s'opposer à cette entrevue d'Alexandrovo contre laquelle il paraît avoir du moins protesté par des remontrances adressées de Gastein à son Souverain; puis, à son tour, il avait combiné son voyage à Vienne sans en informer l'Empereur à l'avance; il y était d'ailleurs encouragé par le mécontentement qu'avait causé en Allemagne l'entrevue d'Alexandrovo, que la presse et le public avaient qualifiée, non sans hardiesse, de démarche humiliante. Cette appréciation de l'opinion allemande avait été plus défavorable encore dans l'armée où l'on avait surtout manifesté un grand déplaisir à la nouvelle des nombreuses décorations et marques de faveur données à Alexandrovo par l'Empereur Guillaume à l'État-major russe. Ce sentiment avait été tel que la popularité dont jouit le vieux Monarque allemand en aurait souffert, si l'âge de l'Empereur Guillaume, si sa bienveillante aménité et son amour avéré pour son peuple et ses soldats, si la gloire et les grandeurs dont la nation lui est redevable ne le défendaient contre tout revirement de l'opinion publique; mais le sûr instinct du Chancelier et sa profonde connaissance de l'esprit national allemand l'avaient éclairé sur cette situation et décidé à se rendre à Vienne, sachant que sa démarche allait effacer le souvenir pénible d'Alexandrovo, et lui concilier la faveur et les applaudissements de l'Allemagne

[1] Dans une interview accordée à Bade à un représentant du *Soleil* et parue dans le numéro du 9 septembre de ce journal, le prince Gortchakoff avait protesté de sa profonde affection pour la France.

entière. Telles sont, Monsieur le Président du Conseil, les conditions dans lesquelles s'est accompli le voyage de Vienne; il est bon de les bien connaître pour comprendre comment le prince de Bismarck n'a pas hésité, malgré le mécontentement qu'il savait causer à son Souverain, à se lier avec l'Autriche par d'étroites stipulations politiques. Il est évident qu'il n'a pas eu l'Orient seul en vue, mais qu'il a entendu établir la solidarité des deux Empires du centre européen contre toutes les entreprises menaçantes pour leur intégrité de quelque part qu'elles vinssent; il voulait constituer une barrière à de nouveaux agrandissements de la Russie dans la péninsule du Balkan; c'est dans ce but qu'il avait lancé l'Autriche en Bosnie et vers Mitrovitza; mais, pour que la barrière fût solide et durable, il fallait garantir l'Empire austro-hongrois contre les dangers qui pouvaient l'assaillir de la part de ses voisins du Nord et du Sud, la Russie et l'Italie; il fallait pour que le Cabinet de Vienne se laissât pousser plus loin en Orient qu'il eût toute sécurité du côté de la Bohême aussi bien que du Trentin, du Frioul et de Trieste. Tel a été l'objet du voyage à Vienne et le Chancelier allemand, qui sait ne négliger aucun détail dans ses grandes conceptions politiques, a tenu à indiquer dès lors la portée et la signification de son plan; il a voulu marquer par sa visite à M. Teisserenc de Bort que la nouvelle alliance ne visait pas la France, par sa visite à Edhem-Pacha que la Turquie devait vivre, par son abstention à l'égard de l'Ambassadeur d'Italie et du Chargé d'affaires de Russie quelles étaient ses préoccupations et à qui s'adressaient ses avertissements.

Du reste, Votre Excellence me permettra de le lui rappeler, l'œuvre accomplie à Vienne est depuis longtemps dans la pensée du prince de Bismarck; c'est l'application fidèle des idées qu'il m'a exposées dans un intéressant entretien le 26 juin dernier et dont je vous ai rendu compte par ma lettre du 27 juin [1].

En revenant de Vienne à Berlin, le Chancelier n'y a pas trouvé l'Empereur, alors aux manœuvres d'Alsace-Lorraine; il en a profité pour se fortifier à l'avance contre les résistances qu'il s'attendait à trouver chez le Souverain [2] et il a fait connaître les arrangements conclus au Conseil des Ministres qu'il a trouvé unanime dans son approbation; puis, ne voulant pas aller lui-même discuter avec l'Empereur des questions sur lesquelles il prévoyait de graves divergences, il a chargé le Vice-Chancelier de l'Empire, le comte Stolberg, d'aller à Bade, d'expliquer à Sa Majesté le but et la portée des arrangements convenus, de chercher à obtenir son assentiment, peut-être sa signature et, en cas de refus, de remettre sa démission et celle de tous ses collègues. Telle a été la marche suivie d'après la lumière qui se fait aujourd'hui.

[1] Voir ci-dessus n° 440.

[2] Cf. *Die Grosse Politik*, t. III, 462, 464, 471, 474, 481, *la Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, 472, 473, 484, 487, 495.

Il paraît que le comte Stolberg a rencontré tout d'abord une vive résistance chez l'Empereur qui aurait vu dans les arrangements de Vienne, sinon une menace directe, du moins un procédé hostile et défiant à l'égard de la Russie; les idées anciennes, les affections les plus tendres de Sa Majesté en auraient été profondément blessées, et il aurait déclaré qu'il ne consentirait jamais à ratifier une convention de cette nature; mais le comte Stolberg avait des instructions trop précises pour abandonner la partie; il aurait fait usage de la démission écrite du prince de Bismarck et des Ministres, et, après un siège de dix jours, l'Empereur aurait cédé. Ce succès obtenu, le Chancelier n'a pas perdu une heure pour le rendre définitif et empêcher l'Empereur de revenir sur son consentement, s'il était tenté de le faire; aussi s'est-il hâté d'en faire un fait accompli en mettant fin au mystère observé jusque-là; c'est à cela que sont dues les divulgations qui sont venues éclairer la situation. On a commencé, il y a dix jours, par convoquer la section des Affaires Étrangères du Conseil Fédéral à laquelle pareil honneur n'avait jamais été fait depuis sa formation en 1872 et on lui a soumis les stipulations convenues; son approbation n'était pas douteuse et cette communication avait l'avantage de pouvoir détourner les soupçons de l'Empereur s'il venait à s'étonner des indiscrétions que le prince Chancelier projetait de faire par la voie de la presse. Le lendemain en effet de la séance de la section du Conseil Fédéral, un journal de province peu répandu, les *Grenzboten* donnait sur les transactions de Vienne un premier aperçu assez complet pour émouvoir l'opinion, bientôt tenue en alerte par des données nouvelles publiées par le *Pester Lloyd* de Pesth; enfin, avant-hier, au milieu des commentaires de tous les journaux d'Europe sur le plus ou moins d'authenticité des informations du *Pester Lloyd* et des *Grenzboten* paraissait dans la *Gazette de Cologne* le grand télégramme que je vous ai signalé par le télégraphe.(1) Cette fois, l'effet fut considérable et l'émotion très vive, d'autant que les organes officieux de Berlin et de Vienne, qui jusque-là avaient gardé le silence, reproduisirent tous à la fois, comme par un mot d'ordre, les renseignements de la *Gazette de Cologne*, la *Norddeutsche Zeitung* se bornant à émettre quelques doutes sur la forme du Protocole, qu'avait indiquée le correspondant de la grande gazette rhénane, la *Post* appuyant ces informations de ses réflexions qui étaient un assentiment (annexe n° 1), la *Presse* de Vienne, le *Fremden Blatt* et le *Pester Lloyd*, les trois officieux du comte Andrassy, rectifiant quelques points de détail, en ajoutant d'autres, rendant plus explicites encore les circonstances déjà connues. Hier la *Gazette de Cologne*, revenant sur son article de la veille, a publié le télégramme de Vienne, de source officielle que je vous ai signalé télégraphiquement; aujourd'hui, enfin, elle fait con-

(1) Voir ci-dessus n° 471.

naître une particularité curieuse qui vient à l'appui de ses précédentes données; elle nous apprend que le comte Münster avait été à Hatfield l'hôte du marquis de Salisbury (1), la veille même du jour où le Principal Secrétaire d'État a annoncé en termes assurés dans son discours à Manchester qu'il existe un Traité d'alliance offensive et défensive conclu entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

J'ai tenu, Monsieur le Président du Conseil, à mettre sous vos yeux tous les éléments sur lesquels s'est fondée l'opinion aujourd'hui accréditée ici dans le Corps diplomatique et dans le public qu'un Traité de garantie réciproque de l'intégrité territoriale des deux Empires vient d'être conclu entre l'Allemagne et l'Autriche; il subsiste, il est vrai, quelques obscurités sur les détails, sur la forme de l'acte, sur la signature des Souverains eux-mêmes, mais le fond, l'important, ne paraît plus guère douteux, et mes collègues sont convaincus qu'il y a un Traité écrit; de son côté, comme je vous l'ai télégraphié hier, le comte Limburg-Stirum, interrogé par moi n'a pas voulu s'expliquer mais n'a pas nié. D'ici à quelques jours, nous serons sans doute fixés plus complètement sur cette grave question; en attendant, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint (annexes n° 2, 3, 4 et 5) les principaux articles des journaux de Berlin pouvant nous éclairer sur les impressions du public.

## 474.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 7 novembre 1879, 5 h. 34 soir.*

Le prince de Bismarck vient de me faire écrire qu'il est rétabli et qu'il désire me voir à Varzin dès que je serai libre; je donne malheureusement lundi un grand dîner qui ne me permet de partir que mardi matin. Je viens donc de télégraphier au prince que je serai mardi soir à Varzin. Je vous en préviens aussitôt pour que vous puissiez m'indiquer en temps utile les questions dont vous désirez que je lui parle et le langage qu'il convient de tenir.

(1) Cf. le rapport de M. de Münster, *Die Grosse Politik*, t. III, n° 713, *la Politique extérieure de l'Allemagne*, t. III, n° 524.

## 475.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 10 novembre 1879, 1 h. 20, soir.*

Le point le plus important à élucider à Varzin [1] est la portée précise de la convention austro-allemande. On s'en préoccupe beaucoup ici. Y a-t-il eu un Traité en règle, ou seulement un Protocole constatant une communauté d'idées sur certains points, et prévoyant un Traité en vue de certaines éventualités? Y a-t-il garantie des territoires actuels des deux Monarchies? C'est là le point capital pour nous, et aussi le plus difficile à éclaircir complètement. Il est très important que vous reveniez de Varzin avec une conviction faite sur ce point. L'abandon par l'Autriche de sa liberté d'action est en tout cas un élément considérable dans la politique générale de l'Europe, et il faut savoir dans quelle mesure cette résolution est dirigée contre nous.

Pour les affaires de Grèce, j'attends que la Porte ait fait sa contre-proposition en réponse à la demande des Grecs pour examiner s'il y aura lieu de provoquer la médiation directe des Puissances, et vous aurez à vous assurer si le Chancelier est toujours dans les mêmes dispositions, s'il poussera l'Autriche à nous soutenir ou s'il s'effacera derrière elle.

Quant à l'Egypte, j'espérais pouvoir vous annoncer la signature du décret établissant le contrôle anglo-français, à l'exclusion de contrôleurs de toute autre nation, ce qui constituerait un fait accompli vis-à-vis des prétentions autrichiennes; mais la signature, bien qu'imminente, ne nous est pas encore annoncée. Dans tous les cas, vous devez faire connaître au Chancelier que, pas plus maintenant qu'au Congrès de Berlin, nous ne pouvons admettre que l'Egypte soit internationalisée; nous sommes absolument d'accord sur ce point avec le Gouvernement anglais. Nous avons laissé le champ libre à l'Autriche en Bosnie et nous l'avons même appuyée par des raisons d'intérêt général européen; mais ses intérêts en Egypte sont par trop inférieurs aux nôtres pour que nous puissions admettre les prétentions qu'elle y affiche aujourd'hui.

Pour la Roumanie, vous n'avez qu'à vous maintenir sur l'excellent terrain où vous vous êtes placé; mais vous pouvez donner à entendre que, selon nous, il est temps d'en finir de cette question, dans laquelle il faudra bien se contenter maintenant d'obtenir du Gouvernement roumain les meilleures promesses

[1] Voir ci-dessus n° 474.

possibles pour l'exécution de la loi récemment votée. Je pense d'ailleurs que les Allemands n'attendent que le règlement de l'affaire des chemins de fer pour être de notre avis.

Reste la question commerciale; sur ce point, vous ne pouvez que sonder le Chancelier, et voir quelles sont ses dispositions tant à l'égard de l'Autriche que vis-à-vis de la France. Nous ne pouvons quant à présent faire aucune ouverture. Vous ferez bien d'emporter avec vous votre chiffre particulier.

## 476.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Varzin, 14 novembre 1879* [1].

Le plus étendu de nos entretiens a été consacré par le prince au récit de son voyage à Vienne.

« Personne en Europe, m'a-t-il dit, ne sait exactement ce qui nous a contraints, Andrassy et moi, à agir comme nous l'avons fait; on ignore que nous avons été menacés de la guerre par la Russie, non seulement dans les journaux officieux, non seulement dans les dépêches officielles, non seulement dans les paroles comminatoires de l'Empereur Alexandre à nos Ambassadeurs, mais, au mois d'août dernier, dans deux lettres de la main du Tsar lui-même, l'une adressée à l'Empereur Guillaume [2], l'autre à l'Empereur François-Joseph. » Et comme je me récriais : « Oui, voilà le fait, affirma avec force le Chancelier, voilà le motif de l'accord de Vienne, voilà ce qu'il faut que vous sachiez, ce que je voulais vous dire depuis longtemps, ce que je vous prie de rapporter à M. Waddington. J'aurais voulu vous voir à cette époque pour vous faire connaître la situation et vous expliquer les causes de ma démarche, mais vous étiez en France et je me suis trouvé très embarrassé; il y a des choses qu'on n'écrit pas et, en vous appelant à Berlin ou à Vienne, j'aurais provoqué des commentaires inquiétants. Bien que je fusse résolu d'abord à ne visiter à Vienne aucun des Ambassadeurs, je me suis décidé à faire une exception pour le

[1] De Varzin M. de Saint-Vallier a adressé au moins quatre dépêches à M. Waddington. On trouvera ci-dessous la dépêche n° 3. La dépêche n° 4 a trait aux rapports de l'Allemagne avec le Saint-Siège. L'original des dépêches n° 1 et n° 2 ne figure pas dans les Archives des Affaires étrangères. Mais, dans les papiers de M. de Freycinet, successeur de M. Waddington au ministère des Affaires étrangères, se trouve une copie, expédiée par M. de Saint-Vallier le 20 février 1880, et que nous reproduisons, de la dépêche relative au « plus étendu de nos entretiens ».

[2] Cf. *Die Grosse Politik,* T. II, n° 446; la *Politique extérieure de l'Allemagne,* t. III, n° 454.

vôtre, ce qui m'a amené aussi à voir le turc. M. Teisserenc de Bort m'était inconnu, mais je tenais à lui donner immédiatement l'assurance que dans les arrangements en voie de conclusion, il n'y avait rien qui visât la France et qui la menaçât à un degré quelconque. »

« Je veux vous expliquer en détail et sans rien cacher quelles sont les circonstances qui m'ont amené à me rendre à Vienne et ce que j'y ai fait.

« Depuis trois ans, la politique de la Russie à notre égard s'est modifiée; l'ancienne amitié a fait place à une jalousie et à une défiance singulières; Gortchakoff a commencé; l'Empereur Alexandre, aveuglément dirigé par le plus ignorant et le plus aventureux des hommes d'esprit, Miliutine, continue l'œuvre. Notre premier refroidissement date de 1875, alors que Gortchakoff, aidé de Decazes, a voulu jouer à nos dépens le rôle de sauveur de la France, me représenter comme l'ennemi de la paix européenne et prononcer un triomphant *quos ego* pour arrêter d'un mot et briser mes noirs et perfides desseins. Je lui ai dit alors, quand il est venu à Berlin me donner des explications et plaider pour le maintien de notre ancienne amitié, que l'incident ne nous brouillait pas politiquement, les intérêts passant au-dessus des ressentiments, mais que j'étais et resterais blessé de sa conduite par suite de laquelle à mon amitié *confiante* succéderait dorénavant mon amitié *défiante*. »

« Le second froissement s'est produit dans l'automne de 1876 au moment où la Russie, bercée par les plans chimériques d'Ignatieff, se voyait déjà maîtresse de Constantinople; l'Angleterre dormait; Beaconsfield, l'aventureux, ne s'était pas encore révélé dans le romancier Disraeli; Salisbury, dominé par Ignatieff, faisait les affaires de la Russie et en était à sa première manière; la France, dirigée par Decazes, était regardée comme une complaisante assurée; restait un seul obstacle, l'Autriche, peut-être inefficace par lui-même, mais infranchissable, appuyé par nous. On est donc venu nous demander de livrer l'Autriche et nous proposer d'en partager les dépouilles; j'ai opposé le silence aux premières ouvertures; on les a renouvelées et l'on m'a mis au pied du mur. J'ai alors déclaré que nous considérions la conservation de l'Autriche comme une condition nécessaire de notre sécurité et que nous n'admettrions pas un plan qui tendrait à sa destruction. On ne s'est pas tenu pour battu et l'on a voulu obtenir de moi une promesse de neutralité; j'ai répondu que nos intérêts vitaux nous défendraient de nous désintéresser d'une guerre entre nos deux voisins et alliés, mais, qu'en tout état de cause, nous serions favorables à celui qui serait injustement attaqué par l'autre dans des vues de conquête et d'ambition; pour donner plus de poids à ma réponse, je l'ai développée dans un discours au Reichstag où j'ai rappelé les vieux liens de sympathie entre des frères de race comme nous et les Autrichiens; vous devez vous souvenir que j'ai laissé clairement entendre qu'au besoin nous marcherions à la défense de Vienne; mon attitude a obligé la Russie à ajourner ses projets,

et, comme il lui fallait un exutoire, elle s'est jetée sur la pauvre Turquie.

« De cette époque date notre premier rapprochement sérieux avec l'Autriche depuis Sadowa; jusque-là, toutes mes tentatives avaient rencontré une oreille fermée, sinon chez Andrassy, trop magyar pour nous en vouloir beaucoup, mais chez l'Empereur François-Joseph. Eh bien, c'est à la Russie et à sa politique inquiétante et agressive que je dois d'avoir pu réaliser un de mes plus constants objectifs, car je l'avais en vue à la paix de Nikolsbourg, lorsque je me brouillais avec l'Empereur et le parti militaire et que je donnais ma démission pour empêcher la mutilation de l'Autriche. Ma conviction déjà formée alors, aujourd'hui plus ferme que jamais, c'est que l'Autriche mutilée ne pourrait subsister et que toute diminution de l'élément allemand détruirait l'équilibre chancelant sur lequel repose un Empire, amalgame bizarre de nationalités à tendances hostiles soudées entre elles tant bien que mal par un long enchaînement de souffrances, de revers et d'humiliations partagés ensemble durant quatre siècles sous une série de Souverains incapables et de mauvais Gouvernements. J'avais obéi à des nécessités inéluctables en déchirant la vieille Confédération germanique, mais je ne l'avais pas fait sans me rendre compte des graves conséquences de cette guerre civile, de cette guerre entre frères, de cette séparation définitive succédant aux querelles de ménage de la Diète de Francfort. En faisant la guerre de 1866, j'ai marché contre le sentiment public, non seulement allemand, mais prussien, j'ai affronté la plus grande impopularité, la plus lourde responsabilité que j'aie assumée en ma vie; la victoire m'a absous; vaincu, la mort eût été mon refuge, mais ma mémoire aurait été vouée à l'exécration nationale. Ce sentiment allemand, contre lequel j'ai dû lutter alors, n'a pas disparu; il me commande l'alliance, l'intimité avec l'Autriche, de même qu'il m'a commandé en 1866 de ne pas la mutiler du moment où je ne voulais pas la détruire. On détruit une nation si votre force vous le permet ou si votre intérêt l'exige, on ne la mutile pas impunément, et l'histoire, ce grand maître des hommes d'État, nous apprend qu'on a toujours à s'en repentir. En mutilant et en humiliant la Prusse, Napoléon a fait naître les Stein et les Scharnhorst; en vous enlevant, à vous, Metz et un lambeau de la Lorraine, l'Empereur mon maître et les militaires qui lui ont inspiré cette résolution ont commis la plus grave des fautes politiques.

« Pour en revenir à l'Autriche, j'avais deux partis à prendre après sa défaite; la détruire entièrement ou respecter son intégrité en préparant notre future réconciliation quand le feu de la rancune serait amorti; j'ai choisi le second parti, car le premier, à mes yeux, eût été la dernière des folies. L'Autriche disparue, voyez les résultats; il fallait annexer à l'Empire allemand les provinces allemandes, c'est-à-dire grossir démesurément l'élément antiprussien déjà si fort en Bavière, en Wurtemberg, à Bade et en Hesse; c'était enlever la prépondérance à la population protestante dévouée ou assimilable

au nouvel état de choses, et la donner à l'élément catholique réfractaire au régime prussien. Je n'ai pas fait le *Kulturkampf* par plaisir ni par sentimentalisme protestant, je l'ai fait à mon corps défendant sous l'empire d'une nécessité absolue, en vue de réaliser l'unité; je vous demande ce qu'aurait été le *Kulturkampf* avec dix millions de catholiques de plus, et des fanatiques comme les Tyroliens et les Styriens. Je me serais brisé dans la lutte et l'État avec moi, j'aurais détruit de mes mains l'édifice que je venais d'élever; j'aurais réalisé la chimère caressée par Napoléon III, les deux Allemagnes ennemies, papiste au Sud, huguenote au Nord. Voilà ce qu'aurait fait, ce que ferait l'annexion à l'Empire des provinces allemandes de l'Autriche, voilà pourquoi, moi vivant, cela ne sera jamais. Ce n'est pas tout d'ailleurs; l'Autriche détruite, vous figurez-vous Vienne, la ville impériale séculaire, devenue chef-lieu de province? Quel amas de haines et de rancunes dans cette décapitalisation? Maîtres de Vienne, pouvions-nous en rester là? Il fallait aller jusqu'à Trieste, le port naturel, le complément forcé de Vienne, Trieste, c'est-à-dire la lutte perpétuelle contre l'Italie et cet affaiblissement redoutable de jeter dans notre milieu allemand les populations hostiles de l'Istrie, de la Carniole, de la Dalmatie. Et le Trentin, impossible à garder et que nous devions donner à l'Italie, c'est-à-dire lui donner la clef des Alpes? Puis, la grande Hongrie à constituer, sous quelle forme, sous quel régime? Un seul était possible, la République des Kossuth et des Türr, l'élément révolutionnaire de la Save établi sur notre frontière du Sud-Est, et donnant la main contre nous à l'élément révolutionnaire italien menaçant notre Sud-Ouest. La Galicie serait devenue la proie de la Russie qui aurait dévoré de même les Slaves de l'Empire autrichien. Restait la Bohême, le champ de bataille éternel de l'Europe, le grand plateau où naissent tous les fleuves qui nous traversent, le vaste camp retranché naturel élevé par Dieu au centre de notre continent; la Bohême entre les mains de la Russie, ce serait notre asservissement, la Bohême à nous, la guerre sans merci ni trêve avec l'Empire des Tsars. Vous voyez qu'il faut pour notre propre vie que l'Autriche vive.

Je n'ai donc pas hésité, et depuis 1866 mon effort constant a été de recoudre le grand tissu déchiré et de rétablir des rapports amicaux avec l'ancien associé de la Confédération; l'opinion publique allemande me soutenait dans cette œuvre, mais la blessure a été longue à se refermer au flanc autrichien, et, sans les craintes suscitées par l'ambition russe, je n'aurais pas atteint mon but. Andrassy et les Magyars étaient à moi depuis longtemps; mais l'Empereur résistait, soutenu par ce qu'on nomme le parti des Archiducs et des militaires. Le chef de ce parti était l'Archiduc Albert qui faisait profession de nous détester et de mettre toute sa confiance et son espoir dans la Cour de Pétersbourg. La politique russe depuis trois ans a été telle à l'égard de l'Autriche qu'elle a détaché peu à peu les plus solides sympathies; aujourd'hui, il ne reste plus

à la Cour un personnage qui tourne encore ses regards vers l'Empire moscovite; depuis le Congrès de Berlin, les dernières illusions de l'Empereur François-Joseph se sont dissipées, et les événements de cette année ont amené la conversion de l'Archiduc Albert lui-même, qui me l'a formellement déclaré l'autre jour à Vienne en m'exprimant sa défiance des agissements russes. Notre rapprochement avec l'Autriche est donc dû à l'humeur inquiète et batailleuse de la Russie; il a commencé en 1876 lorsque Gortchakoff m'a demandé de lui livrer l'Autriche et que j'ai refusé; le Congrès de Berlin a resserré notre union, j'ai pu y rendre des services à l'Autriche sans maltraiter pour cela la Russie, quoi qu'en dise Gortchakoff. Cette année, enfin, nous avons dû, l'Autriche et nous, convenir de notre action commune en face d'un danger grandissant et nous enveloppant tous deux.

« En effet, depuis quelques mois, la *dislocation* des troupes russes sur nos frontières a pris un caractère singulièrement menaçant; on dirait que tout est disposé en vue d'une invasion rapide de nos provinces de l'Est. De la Baltique à Varsovie, le long de notre frontière, sur un espace peu étendu, cinq divisions complètes de cavalerie sur pied de guerre, avec leur artillerie volante, c'est-à-dire trente régiments forment une première ligne appuyée à quelques milles en arrière par des masses profondes d'infanterie. Une organisation militaire semblable menace la frontière autrichienne et, depuis le mois de juin dernier, il semble que tout soit préparé pour pouvoir envahir au premier signal notre territoire ou celui de l'Autriche. Nous avons présenté des observations, réclamé des explications; on y a répondu en niant effrontément des préparatifs qu'on cherchait à entourer d'un secret profond, mais qu'on poursuivait néanmoins avec activité; mystères et dénégations ne nous ont pas empêchés de savoir exactement à quoi nous en tenir. Pourquoi Dieu aurait-il créé des Juifs polonais si ce n'est pour servir d'espions et des employés russes si ce n'est pour vendre des renseignements aux voisins de l'Empire moscovite?

En résumé, nous savons pertinemment qu'on continue à armer, à appeler des levées comme à la veille d'une guerre, et qu'en ce moment la moitié de l'armée russe se trouve concentrée en Pologne, en Lithuanie; il y a là 300 bataillons d'infanterie, 150 escadrons de cavalerie et 450 pièces de campagne armées, attelées, munitionnées. Plus au sud, vers la frontière autrichienne de la Galicie et de la Bukovine existe une autre concentration de troupes composée de 155 bataillons d'infanterie, 80 escadrons de cavalerie et 220 canons attelés et pourvus. En ce qui nous touche nous n'aurions aucun moyen d'arrêter immédiatement les nuées de cavalerie dont notre sol serait soudainement inondé et nos dispositions militaires sont prises pour nous retirer tout d'abord derrière la Vistule, nous y former et reprendre l'offensive.

« Conjointement avec ces formidables préparatifs s'est ouverte contre nous

une ardente campagne de la presse russe, injurieuse pour notre Gouvernement et pour notre nation; nous nous sommes plaints; Gortchakoff a répondu par des griefs imaginaires et bientôt nous avons constaté que le *Journal de Saint-Pétersbourg*, *l'Agence russe* et les autres feuilles officieuses inspirées ou rédigées à la Chancellerie d'État tenaient la tête du bataillon agressif; bien mieux, les articles les plus envenimés sortaient de la plume de Jomini qui ne s'en cachait pas. J'ai alors rendu la bride à nos journaux qui frémissaient d'impatience et je leur dois cette justice qu'ils ont mis une remarquable ardeur à rendre dent pour dent et œil pour œil.

Sur ces entrefaites, l'Empereur Alexandre, ce Souverain à l'esprit et au corps malades, s'est laissé persuader qu'il est un grand homme d'État et, laissant les honneurs, mais non les fonctions au vieux Gortchakoff, réduit au rôle de mannequin et de paravent de l'Empire, a pris fantaisie d'être, comme il le déclare fièrement lui-même, son propre Ministre des Affaires étrangères. L'Empereur Alexandre, voulant jouer le Napoléon I^er^, a commencé à parler cet été sur un ton menaçant à nos Ambassadeurs; il a été si loin avec Schweinitz que l'Empereur Mon Maître s'en est ému et a laissé tomber un coin du bandeau qui lui dérobe la lumière du côté de son cher neveu de Russie; j'ai calmé Sa Majesté et j'ai prescrit à Schweinitz de tout écouter et de tout rapporter sans jamais parler; Andrassy, sur mes conseils, a donné les mêmes instructions à son Ambassadeur et le Tsar, sans doute encouragé par ce silence, en est venu, au milieu de sorties violentes, à formuler des menaces de guerre contre nous et l'Autriche; plus tard, il a écrit de sa main deux lettres, l'une à son oncle, l'Empereur Guillaume, l'autre à l'Empereur François-Joseph, posant des conditions et annonçant la guerre en cas de non-satisfaction. Le pauvre Giers est tombé à la renverse quand il les lui a données à copier et s'est jeté à ses genoux en le suppliant de ne les point envoyer; mais le timide secrétaire ne pouvait avoir d'influence sur un homme habitué à être regardé comme un pontife infaillible, et les lettres sont parties.

L'Empereur Mon Maître a reçu la sienne pendant les manœuvres militaires, elle lui a causé une profonde secousse et il me l'a envoyée aussitôt. J'ai compris que la chose devenait grave et qu'il fallait aviser, car je voyais les coquetteries de Gortchakoff et de la presse russe pour flatter vos rancunes contre nous et vous entraîner à une alliance, je voyais des tentatives analogues se faire du côté de l'Italie; je savais que le général Obrutscheff, envoyé à vos grandes manœuvres, faisait à vos généraux des ouvertures directes en même temps que le général Skobeleff et les officiers qui l'accompagnaient à nos manœuvres affectaient des allures de défi et de dédain à l'égard de notre armée. De son côté, l'Autriche fort inquiète me demandait ce qu'il fallait faire; j'étais à Gastein, j'y ai appelé Andrassy et nous avons jeté les premières bases de mon voyage à Vienne et des arrangements à conclure entre nous. Les choses pou-

vaient alors se faire sans éclat et il était facile de nous entendre sur les précautions à prendre sans mettre l'Europe dans la confidence, mais l'Empereur a eu la funeste idée de répondre par une dépêche attendrie à la lettre de menaces de son neveu et il a demandé une entrevue. Le Tsar l'a d'abord refusée, mais les nouvelles de France l'ont ensuite rendu plus conciliant; dès qu'il a su le froid accueil fait aux ouvertures d'Obrutscheff (1), aux insinuations de Gortchakoff, il a accepté l'entrevue et l'a fixée sur le territoire russe à Alexandrovo; vous voyez que l'attitude loyale du Gouvernement français a rendu un grand service à la cause de la paix européenne, et que la politique du Cabinet de Pétersbourg aurait poussé les choses à l'extrême si elle avait trouvé quelque encouragement chez vous; voilà pourquoi j'ai fait remercier M. Waddington par le prince Hohenlohe. L'entrevue convenue m'avait été soigneusement cachée, et tout était arrangé quand l'Empereur s'est décidé à m'avertir par une lettre qui m'a causé une vive contrariété; mais il était trop tard et j'ai dû me résigner en cherchant les moyens de réparer le mal.

L'entrevue d'Alexandrovo a donc eu lieu, elle a fait en Allemagne un mauvais effet. Aussitôt, je suis parti pour Vienne où je savais le terrain bien préparé par Andrassy; mais l'objet de ma course était de conquérir à nos idées l'Empereur François-Joseph et je n'y ai pas eu de peine; la Russie s'était chargée de l'y disposer, il en était de même de l'Archiduc Albert et j'ai constaté avec satisfaction qu'à la Cour et dans l'armée on avait les yeux aussi bien ouverts que dans le Gouvernement sur l'imminence du danger russe et qu'on voulait s'entendre avec moi sur les moyens de s'en préserver. Dans mes entretiens avec l'Empereur et avec Andrassy, nous avons examiné les éventualités à craindre et les précautions à adopter et nous nous sommes mis d'accord, non pas sur un Traité d'alliance offensive et défensive comme l'ont dit les journaux, mais sur une convention de préservation mutuelle contre une agression de la Russie; nous avons envisagé l'hypothèse d'une attaque directe contre nous aussi bien que celle d'un conflit survenant dans la péninsule balkanique; nous avons examiné les diverses clauses encore inexécutées du Traité de Berlin et concerté notre accord sur chaque point; nous avons enfin recherché dans le domaine des intérêts matériels, questions commerciales, industrielles, douanières, de chemins de fer, de justice, d'administration, les points sur lesquels nous pourrions conclure des arrangements spéciaux qui viendraient concourir à l'œuvre générale de notre rapprochement; voilà ce que nous avons fait à Vienne. »

(1) Dans un rapport du 1er octobre 1879 le prince Orloff déclare qu'au cours d'un entretien avec le prince de Bismarck, celui-ci assura qu'au mois d'août M. Waddington lui avait fait parvenir la nouvelle que des personnes «autorisées mais non officielles» avaient fait des ouvertures auprès du Gouvernement français au sujet de la conclusion d'un accord franco-russe (Красный архив, t. I. p. 86).

« Vos arrangements, lui ai-je demandé, ont-ils été consignés dans un Traité d'alliance en forme, comme l'ont affirmé beaucoup de journaux? »

« Non, il n'y a pas de Traité en règle, mais il y a un Accord concerté en vue de certaines éventualités, Accord écrit pour plus de clarté et de précision, rédigé en double exemplaire et signé par nous. Cela n'a pas la solennité d'un Traité, mais cela doit en tenir lieu dans certains cas, et c'est en somme une sorte de Protocole; j'avais d'ailleurs mes raisons pour ne pas vouloir un Traité formel; je prévoyais des résistances et des difficultés qui ne m'ont pas manqué et, résolu à ne rien sacrifier au fond, je trouvais plus sage d'atténuer et de simplifier la forme. »

« L'alliance défensive que vous avez eue en vue peut-elle, dans certains cas, devenir offensive? »

« Jamais, et l'on exagère singulièrement la portée de l'arrangement; il se résume à ceci : ayant les mêmes motifs de craindre une agression de la Russie, nous avons concerté nos dispositions pour le cas où l'un de nous serait attaqué par elle; nous avons en outre établi notre accord de conduite sur certains points de la question d'Orient particulièrement essentiels pour la sécurité de l'Autriche; nous avons enfin énuméré les affaires d'ordre intérieur sur lesquelles il convenait de chercher une entente et un rapprochement. Mais je puis vous affirmer hautement que nos prévisions et nos précautions sont absolument limitées à la Russie et ne visent aucune autre quissance, la France moins que toute autre, aussi longtemps qu'elle aura à sa tête un Gouvernement et des hommes d'État dans la loyauté desquels nous avons pleine confiance et qui viennent de nous montrer que la Russie ne pourra pas les attirer dans son jeu. C'est donc sans réserve que j'ai pu aller déclarer à votre Ambassadeur à Vienne, le jour même de la conclusion de nos arrangements, qu'ils ne contenaient rien dont la France eût sujet de se préoccuper. »

« Je remercie Votre Altesse de cette déclaration formelle, mais elle me permettra de lui demander, si l'éventualité d'autres agressions que celles de la Russie ou de la France a été examinée, si vous avez, par exemple, envisagé le cas d'une attaque italienne contre l'Autriche et prévu des garanties contre cette hypothèse. »

(Mon but, en faisant cette question, était de savoir s'il y a dans la convention une clause de garantie réciproque de l'état territorial actuel des deux Empires comme l'ont prétendu certains journaux; je devais tâcher de m'en assurer sans laisser soupçonner que j'eusse en vue ce qui m'intéressait réellement, l'Alsace-Lorraine.)

Le prince m'a répondu aussitôt :

« Si l'Italie était une puissance militaire redoutable, nous aurions eu peut-être à nous en préoccuper; mais j'aurais craint de blesser l'Autriche en lui offrant une protection contre une agression de son voisin subalpin; l'armée

austro-hongroise aurait vite raison des Italiens seuls, et les entreprises de cette jeune et inquiète nation ne deviendraient redoutables que si ses forces servaient d'appoint à celles de la Russie; or, dans ce cas, nos arrangements contre une invasion russe entreraient en vigueur; nous n'avons donc pas eu à nous préoccuper de l'Italie.

« Et dans la péninsule balkanique, ai-je repris, si l'Autriche s'avançait sur Salonique et était attaquée par la Russie, lui viendriez-vous en aide? »

« C'est une hypothèse qui n'est pas à prévoir, car l'Autriche n'a aucune velléité de dépasser Novi-Bazar ou peut-être Mitrovitza; elle est résolue à exécuter fidèlement et strictement la clause du Traité de Berlin tant que la Russie ne cherchera pas à s'emparer de Constantinople; c'est dans ce cas seulement qu'elle marcherait sur Salonique. Je veux, d'ailleurs, sur ce sujet, vous révéler une curieuse particularité; au moment même de l'aventure d'Alexandrovo, la Russie ayant échoué dans ses tentatives auprès de vous, exaspérée de nous voir appuyer l'Autriche, a essayé de la détacher de nous par l'appât de Salonique, elle lui a proposé un partage de la Turquie d'Europe, Constantinople à l'une, Salonique à l'autre et un Traité d'alliance offensive et défensive contre nous ou l'Angleterre suivant les circonstances, comme sanction de tout l'arrangement. J'ai été prévenu à Gastein de cette manœuvre et elle m'a décidé à hâter mon départ pour Vienne; je ne craignais assurément pas que l'Autriche se laissât prendre à un semblable piège, mais, en politique, je crois toujours à votre vieux proverbe que deux sûretés valent mieux qu'une; aussi suis-je parti aussitôt en me répétant le *Timeo Russos et dona ferentes* et j'ai eu en main les preuves que l'ouverture a été faite et repoussée. Vous voyez que la Russie a gardé les errements de l'Empereur Nicolas, et cet incident rappelle celui des offres simultanées faites avant la guerre de Crimée à votre Ambassadeur et à Sir Hamilton Seymour. »

Le prince a terminé ces longues explications par la conclusion suivante :

« Veuillez rappeler à M. Waddington ce que je lui ai dit au Congrès de Berlin, rappelez-vous ce que je vous ai dit à vous-même avant le Congrès comme depuis dans toutes les occasions; je veux la paix en Europe; je la veux fermement pour le jour où nous sommes et pour le lendemain, tant que la chose sera possible; c'est le mobile principal de ma politique et je m'en suis inspiré pour mes arrangements de Vienne. Dans l'état actuel, sur les six grandes Puissances européennes, il y en a d'un côté trois résolument pacifiques : l'Allemagne, l'Autriche, la France, une quatrième, l'Angleterre, belliqueuse au delà des mers, mais pacifique en Europe, puis, de l'autre côté, une agressive et conquérante, la Russie, et une inquiète et prête aux aventures, l'Italie; le moyen de contenir les puissances belliqueuses, c'est de réaliser l'entente des Puissances pacifiques. Aussi me suis-je réjoui de votre intimité avec l'Angleterre; j'y ai applaudi, je l'ai encouragée auprès des Anglais

comme auprès de vous. Votre alliance avec l'Angleterre, c'est à mes yeux un gage essentiel de notre tranquillité à tous, car la France, appuyée sur l'Angleterre, n'a rien à craindre pour sa sécurité, et, se sentant forte, elle veut vivre paisible loin des entreprises hasardeuses; en l'affermissant, l'Angleterre la contient et elle, à son tour, contient l'Angleterre qui pourrait se laisser entraîner dans la voie des aventures si elle se trouvait isolée. Eh bien! notre accord avec l'Autriche est, dans mes idées, le complément du vôtre avec l'Angleterre; c'est le groupement en deux faisceaux, reliés entre eux par l'amour de la paix, des éléments tranquilles et pacifiques de l'Europe. L'alliance austro-allemande, l'alliance franco-anglaise, les bons rapports entre les deux groupes, voilà le plus éloquent avis aux turbulents d'avoir à demeurer paisibles, voilà la garantie la plus solide du maintien de la paix européenne. Soyez rassurés sur nous comme nous le sommes sur vous et notre sécurité réciproque fermera la route des aventures aux agités et aux ambitieux. Voyez, d'ailleurs, les résultats déjà obtenus; il y a six semaines, la Russie ne rêvait que feu et flammes; votre accueil à ses propositions, l'entrevue de M.Waddington et du marquis de Salisbury à Dieppe [1] ont commencé à la faire réfléchir; mes arrangements avec l'Autriche ont achevé de la ramener à la raison. Nous avions décidé à Vienne que nous donnerions connaissance de notre accord au Cabinet de Pétersbourg. Cette notification a eu lieu; huit jours après on devenait plus doux à Pétersbourg et aujourd'hui on vient d'arrêter complètement la campagne des journaux et de leur interdire toute attaque contre nous et l'Autriche. Enfin le Grand-Duc héritier, qui affectait une haine célèbre contre l'Allemagne et fuyait constamment la route de Berlin, va venir dans deux jours avec la Tsarewna Dagmar, la patriote danoise, faire sa cour à l'Empereur.

L'ours de combat rentre ses griffes en voyant debout et unis tous les dogues de garde, mais le gant de velours tomberait vite s'il nous voyait nous séparer; demeurons unis et nous garderons notre tranquillité. »

## 477.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3. Confidentielle. *Varzin, 14 novembre 1879.*

J'ai profité de mes entretiens avec le prince de Bismarck [2] pour le pressentir sur les diverses questions orientales demeurées en suspens depuis le Traité de Berlin, notamment sur l'extension des frontières grecques et sur la

[1] Voir ci-dessus n° 470. — [2] Voir ci-dessus, n° 476.

reconnaissance de la Roumanie. Je tenais à savoir dans quelle mesure l'accord étroit conclu récemment avec l'Autriche réagirait sur la politique du prince Chancelier dans ces deux affaires. J'ai eu soin de commencer par la Roumanie afin de pouvoir mettre à profit les remerciements que je voulais l'amener à me faire pour notre attitude dans la question roumaine et réclamer, à titre de réciprocité, la continuation de son concours à Constantinople et de ses bons offices à Vienne dans la question grecque. Mon calcul m'a réussi, car le prince, beaucoup plus animé contre les Roumains que je ne m'y attendais d'après le langage de M. de Radowitz, m'a exprimé vivement la satisfaction et la gratitude que lui inspire notre ferme et constant appui dans une affaire où il se trouve engagé plus étroitement que nous, par suite des débats du Reichstag allemand et des déclarations de M. de Bülow; il m'a dit que, grâce à nous, l'Angleterre et l'Italie ne s'étaient pas non plus séparées de l'Allemagne et qu'il nous sait un gré réel de notre attitude.

J'ai aussitôt pris texte de cette déclaration pour lui indiquer que, de notre côté, nous avions envers lui un sujet de sérieuses obligations pour son concours fidèle dans l'affaire des frontières grecques; que nous aurions bientôt peut-être à y faire appel et que nous avions la confiance qu'il ne nous ferait pas plus défaut que par le passé.

«N'en doutez pas, a répondu le prince, dès que vous nous demanderez de le faire, nous nous prononcerons dans le même sens que vous.»

Je l'ai remercié en ajoutant que nous lui demanderions vraisemblablement son concours non seulement à Constantinople, mais aussi à Vienne où, l'an passé, dans cette même question, ses bons offices nous avaient déjà été très utiles.

«Je le ferai, a-t-il repris, mais je ne puis vous cacher que la cause hellénique trouve peu de faveur de ce côté. Andrassy m'en a parlé à Gastein et m'a dit qu'il avait sujet de concevoir de sérieuses inquiétudes sur le danger d'une prise d'armes des populations albanaises depuis Scutari et Prizrend jusqu'à Janina, en cas d'annexion de l'Epire à la Grèce; il est effrayé de cette perspective à cause du contre-coup qu'un soulèvement albanais aurait en Bosnie et en Herzégovine; ses informations lui représentent le mouvement comme préparé et devant éclater le jour même où les Grecs voudraient prendre possession de l'Epire. A ses yeux, il n'y aurait que demi-mal si l'on pouvait espérer que les Grecs battraient les Albanais; malheureusement ces derniers ont toutes les chances de succès, ils ont pour eux le nombre, l'énergie, une bravoure indiscutable et un fanatisme qui les soutiendra dans la lutte, ils ont la connaissance et la possession de fait du pays avec la complicité assurée des populations, tout au moins en grande majorité. Andrassy calcule avec inquiétude les graves conséquences qu'aurait pour les Autrichiens une défaite des Grecs par les Albanais; les bandes montagnardes, enfiévrées de

leur victoire se jetteraient sur Novi-Bazar et sur l'Herzégovine, et l'Empire austro-hongrois devrait recommencer la lutte de l'an dernier qui a tant éprouvé son armée et épuisé son budget.

[Autres complications à redouter pour l'Autriche en cas de victoire albanaise.]

Vous savez trop bien le prix que nous attachons à la sécurité de l'Autriche en Orient pour vous étonner que nous ne puissions assumer une aussi grave responsabilité; nous nous bornerons, en nous prononçant formellement dans votre sens, à le faire connaître à Vienne et à engager l'Autriche à se joindre à nous. »

—« Quant à la Roumanie dont nous parlions tout à l'heure, je ne crois pas le moment venu de sortir de notre réserve; il convient d'attendre les propositions qu'auront à nous faire les Ministres roumains, ils sont assez fins pour comprendre qu'ils nous ont joués et qu'ils n'ont donné que de l'eau claire; il faut maintenant qu'ils nous la rendent buvable en nous l'offrant dans une coupe appétissante; je ne me fais pas grande illusion sur l'importance des satisfactions de fond que nous pouvons espérer, mais il y a un minimum de satisfactions de forme que nous devons exiger parce que notre dignité nous le prescrit impérieusement. Je le leur ai fait savoir et j'attends leurs explications, M. de Radowitz a l'instruction de vous communiquer tout ce qu'il recevra et de ne pas faire un pas sans le concerter avec vous. »

« Je ne vous dis rien de la Roumélie, je ne vois pas clair dans ce qui s'y passe et je règle ma politique à cet égard sur les intérêts et les désirs de l'Autriche, c'est un terrain où il me paraît utile de l'appuyer et de la seconder. »

« Je suis, je vous l'avoue, assez mal édifié des dernières et bruyantes manifestations de la politique anglaise à Constantinople, je n'aime pas la diplomatie *à la trompette* que Beaconsfield met en pratique, j'ai toujours préféré les actes au bruit, et je crois qu'il était inutile d'alarmer l'Europe pour humilier un peu plus les Turcs. L'Angleterre avec le Turc est comme un chirurgien qui, pour mieux soigner un malheureux auquel un méchant voisin a rompu les deux jambes, lui casserait aussi les deux bras; compte sur moi, je vais te venir en aide; le Barbare russe t'a pris Kars et Batoum, je vais te délivrer de Chypre; il te menace en Arménie, je me charge de la Syrie; il a la velléité de t'enlever même ta capitale, je te la prendrai avant lui : voilà depuis le Congrès de Berlin, le rôle de la diplomatie britannique en Orient. Je ne fais certes pas profession d'aimer les Turcs, mais je les trouve excusables de faire la grimace et d'y regarder à deux fois avant de se laisser administrer les remèdes anglais; il y a une fable de La Fontaine, l'homme entre deux âges, qui dépeint à merveille la situation du Sultan entre le Russe et l'Anglais; vous vous en souvenez, l'une des maîtresses du pauvre homme arrache les cheveux blancs, l'autre les cheveux noirs et le patient reste chauve. La bruta-

lité de la politique anglaise est encore accentuée par le caractère de l'Ambassadeur de la Reine à Constantinople; je vous ai dit souvent ce que je pense de Sir Henry Layard, mauvais esprit, haineux et jaloux, capacité surfaite, le tout dirigé par une vanité sans limites; je le regarde comme un agent dangereux pour toute l'Europe, à commencer par son Gouvernement à qui il se fait une gloire de ne jamais obéir.

[Autres appréciations sur la politique anglaise.]

Je n'ai pas voulu laisser s'achever l'entretien sans parler de l'Egypte, j'ai rappelé au prince les réserves que vous aviez formulées avant le Congrès de Berlin, la condition *sine qua non* à laquelle vous aviez subordonné notre participation ainsi que les déclarations qu'il vous avait faites alors et qu'il m'a renouvelées depuis; je l'ai mis au courant de la difficulté soulevée par l'Autriche et dont il n'avait pas connaissance. Il m'a écouté attentivement et m'a assuré qu'il n'entendait rien changer au langage qu'il nous a toujours tenu au sujet de l'Egypte : «Je veux, m'a-t-il dit, que les intérêts des sujets allemands soient sauvegardés et que les nouveaux arrangements en voie de conclusion renferment les garanties jugées indispensables pour eux, mais je n'entends pas aller au delà ni m'immiscer en quoi que ce soit dans les affaires politiques ou administratives de l'Egypte, j'estime que l'importance des intérêts que la France et l'Angleterre ont à y défendre justifie leur action commune en dehors de la participation des autres Puissances intéressées à un bien moindre degré, et je répète qu'à mon avis ces dernières doivent se borner à assurer pleinement le respect des droits de leurs nationaux. Du reste, je ne connais pas bien la nouvelle face de la question dont vous m'entretenez; Andrassy ne m'a parlé de l'Egypte, ni à Gastein, ni à Vienne, et, depuis, j'ai été trop absorbé par les affaires intérieures pour m'en être occupé. Je me suis reposé sur l'Autriche à qui nous avons l'habitude de laisser la parole en ce qui regarde l'Egypte; mais je ne saurais approuver qu'elle vous créât des difficultés mesquines sur des points de détail ou des questions de personnes; veuillez, si les choses ne s'arrangent pas, en parler à Radowitz et le prier de m'en écrire; je donnerai volontiers à Vienne un conseil de modération dans le cas où l'esprit un peu cassant d'Haymerlé, inspiré par le méticuleux Schwegel, le rendrait nécessaire.»

## 478.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 23 novembre 1879, 2 h. 44, soir.*

J'apprends de bonne source que le Roi de Danemark à son retour de Vienne et de Gmunden doit venir à Berlin dans trois ou quatre jours faire une visite à l'Empereur; la nouvelle produit une vive sensation et est regardée comme un nouveau succès de la politique allemande; car, depuis la guerre de 1864, c'est la première démarche de ce genre du Roi Christian, qui veut probablement venir plaider lui-même la cause de son gendre, le Duc de Cumberland, au sujet de sa succession au Duché de Brunswick et de ses biens tenus sous séquestre.

## 479.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 201 *bis*. *Paris, 24 novembre 1879.*

J'ai reçu exactement les rapports confidentiels [1] où vous avez résumé les entretiens que vous avez eus avec le prince de Bismarck pendant votre séjour à Varzin. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je les ai lus avec le plus vif intérêt. Il nous tardait de connaître les explications circonstanciées du Chancelier sur l'accord intervenu entre l'Allemagne et l'Autriche et récemment consacré à Vienne. Il me reste à vous remercier de l'abondance et de la netteté des informations que vous avez recueillies touchant une combinaison politique qui nous intéresse à un si haut degré. Elles portent la marque vigoureuse et concise du tour d'esprit particulier au prince de Bismarck et votre récit offre ainsi le mérite d'une sincérité qui ajoute encore à la valeur même des idées et des faits dont il renferme l'exposé. Je me réserve de vous faire connaître dans une lettre personnelle [2] mon impression sur les éclaircissements dans lesquels est entré votre interlocuteur et sur l'ordre d'idées auquel se rattache l'entente cimentée par lui. Je me borne à constater ici les sentiments amicaux dont il s'est dit animé à l'égard de la France en vous faisant part des considérations

[1] Voir ci-dessus n°s 476 et 477. — [2] Cette lettre ne figure pas dans les Archives des Affaires étrangères.

qui ont présidé aux arrangements conclus à Vienne. Déjà il avait spontanément déclaré à M. Teisserenc de Bort que l'alliance établie entre l'Allemagne et l'Autriche n'était nullement dirigée contre nous et qu'il n'avait été rien fait, dans les conférences où elle a été conclue, dont notre susceptibilité pût s'alarmer. Il vous a exprimé les mêmes assurances à plusieurs reprises et en termes explicites dans le cours des entretiens que vous avez eus avec lui à Varzin et je ne puis qu'en prendre acte.

## 480.

### M. DE MONTEBELLO, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Londres, 25 novembre 1879.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 janvier.)

J'ai eu l'occasion d'apprendre par un de mes collègues, qui les considérait comme assez certaines pour se croire autorisé à les faire connaître à son Gouvernement, les termes mêmes d'un des articles du Traité qui aurait été signé récemment entre l'Autriche et l'Allemagne; cet article, relatif aux engagements réciproques des deux Puissances en cas de guerre, porterait que chacune des deux parties contractantes s'engage à soutenir l'autre par les armes, dans le cas où l'une d'elles étant en guerre avec une troisième Puissance viendrait à être attaquée par une quatrième.

En causant aujourd'hui avec le Ministre de Belgique, généralement fort bien informé, je viens de reconnaître que, si cette nouvelle s'est en effet répandue dans les cercles diplomatiques à Londres, au point de causer une certaine émotion, elle n'est cependant pas aussi certaine qu'elle semblait l'être au premier abord et qu'il circule encore différentes versions sur la forme même de ce Traité qui serait plutôt un Memorandum signé par le prince de Bismarck et le comte Andrassy; il n'aurait l'intention, en apparence du moins, d'être dirigé contre aucune Puissance en particulier et aurait été signé postérieurement au voyage du Chancelier allemand à Vienne. Selon M. de Solvyns il serait en deux parties distinctes. La première, politique, réglant les engagements réciproques des deux Puissances en cas de guerre, serait destinée uniquement à assurer et garantir l'exécution entière des clauses du Traité de Berlin.

La seconde, commerciale, sous le nom de «arrangement de frontières» stipulerait une réduction dans les transports par chemin de fer et tendrait surtout, en temps de paix au moins, à faciliter le passage des produits allemands vers les Balkans, la Bosnie...

Malgré l'assurance qui vient de m'être donnée, il me paraît difficile d'ad-

mettre que cet acte ait pour but politique unique d'assurer l'exécution du Traité de Berlin, car on n'en saurait comprendre l'utilité ni expliquer le secret dont il est si soigneusement entouré. Il faudrait en conclure que, sous cette apparence, il cache des vues plus hautes. Quoi qu'il en soit, je crois utile de transmettre tels que je les ai reçus ces renseignements à Votre Excellence, pensant qu'elle pourra les contrôler en les rapprochant des informations qu'elle aurait pu recevoir d'autre part.

## 481.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE MONTEBELLO, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 182. *Paris, 3 décembre 1879.*

[Renseignements sur les arrangements austro-allemands.]

Il paraît certain qu'une convention ostensible a été signée, probablement sous forme de Protocole, et qu'elle a pour objet d'assurer l'exécution du Traité de Berlin. Cet acte, ainsi qu'on vous l'a rapporté (1), aurait été seul communiqué au Cabinet de Saint-Pétersbourg, mais il existerait en outre un accord secret, soit écrit, soit même purement verbal, et j'ai lieu de penser qu'il aurait été conclu en prévision de conflits possibles avec la Russie.

Il ne paraît pas d'ailleurs que la forme en soit, comme on a pu le supposer d'abord, celle d'une garantie donnée par chacun des deux alliés à l'autre pour l'hypothèse d'une guerre avec une troisième Puissance dans laquelle un quatrième État manifesterait l'intention d'intervenir. Vous-même, après m'avoir fait part de cette rumeur, avez exprimé, avec raison je crois, des doutes sur son exactitude. En tout cas, il est vraisemblable que le résultat le plus immédiat de la visite du prince de Bismarck à Vienne sera d'encourager les tendances de la politique austro-hongroise vers l'Orient et de faire prendre à l'Autriche, dans cette partie du monde, une position susceptible de développements ultérieurs, plus conformes peut-être à ses vues particulières et à celles de l'Allemagne qu'à l'intérêt de l'équilibre général des Puissances.

Telles sont les appréciations qui semblent, quant à présent, renfermer la plus grande part de vérité. Vous connaissez d'ailleurs les assurances qui ont été successivement données à M. Teisserenc de Bort à Vienne par le prince de Bismarck et par le comte Andrassy (2), elles ont été renouvelées à M. de Saint-Vallier par le Chancelier allemand, au cours des entretiens que notre Ambassadeur a eus avec lui à Varzin (3). Nous ne saurions en méconnaître ni la valeur réelle ni le caractère amical pour le Gouvernement actuel de la France.

(1) Voir ci-dessus n° 480. — (2) Voir ci-dessus n°s 467 et 468. — (3) Voir ci-dessus n° 476.

## 482.

M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE RING, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, CHARGÉ DE L'AGENCE ET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AU CAIRE.

D. n° 45. *Paris, 8 décembre 1879.*

[Rappel des derniers événements d'Egypte.]

Vous êtes assez initié aux affaires générales pour apprécier les considérations de plus d'un genre qui nous conseillent de ne point laisser s'affaiblir l'union à deux qui est depuis quelques années, et principalement depuis le Congrès de Berlin, le but de nos efforts en Égypte. En dehors de cette politique commune, aucune autre n'est possible que l'ancienne politique de rivalité et la rivalité ne saurait aujourd'hui entrer dans nos vues. Elle ranimerait des questions graves que nous devons nous efforcer d'apaiser; vous n'avez point oublié certainement qu'en acceptant de participer au Congrès de Berlin nous avons expressément réservé ces questions; nous n'avons point voulu qu'elles fissent l'objet des délibérations de l'Europe parce que nous les considérions comme des questions avant tout françaises; mais nous n'éviterions pas le danger, que jusqu'ici nous avons su prévenir, si nous engagions avec l'Angleterre une lutte d'influence qui s'étendrait bientôt à la Syrie comme à l'Egypte et se ferait sentir dans tout l'Orient.

A cette lutte nous préférons le bon accord et la communauté d'action, à la condition qu'elle s'exerce sur le pied d'une égalité parfaite.

Je vous indique le but marqué au représentant de la France au Caire. Je ne méconnais pas les difficultés de sa tâche. Elle exige de lui un grand esprit de conciliation, mais aussi une vigilance attentive à maintenir la balance égale entre les deux intérêts. Ce qui fait au reste la solidité de cette politique, c'est que l'un n'exclut pas l'autre, et que, du moment où nous ne cherchons pas à inquiéter l'Angleterre attentive à conserver la sécurité de sa route des Indes, elle n'a elle-même aucune raison de nous contester la part d'influence à laquelle nous avons droit sur ce terrain et que nous ne saurions abandonner sans abdiquer dans la Méditerranée. Nous exerçons en ce moment en Egypte une sorte de protectorat ou de patronage commun, qui concilie les prétentions respectives, et qui est pour les deux Puissances un gage de paix et d'union. Ce patronage doit rester concentré entre les mains de la France et de l'Angleterre.

Je dois à cet égard vous mettre en garde contre une disposition d'esprit que j'ai rencontrée chez quelques agents et qui me paraît plus spécieuse que

juste. Dans les difficultés que soulève la liquidation des finances égyptiennes, leur pensée aurait été quelquefois de s'appuyer sur les autres Puissances pour avoir raison plus aisément de certaines exigences ou de certaines vues personnelles contre lesquelles nous avions à nous prémunir de la part des agents anglais; mais il m'a toujours paru préférable d'avoir recours, dans ces circonstances, à des explications directes très franches et je me suis toujours applaudi d'avoir suivi cette voie. Toute autre manière de procéder ferait intervenir l'Europe dans les affaires de l'Égypte et de l'Afrique plus que nos convenances ne le comportent. L'appui qu'elles peuvent nous prêter dans certaines occasions ne saurait être utile qu'à la condition de rester limité aux questions spéciales, qui n'intéressent point les principes généraux de notre entente avec l'Angleterre.

[Rapports avec M. de Blignières.]

## 483.

M. DE SAINT-VALLIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 10 décembre 1879, 2 h. 52, soir.*

M. de Radowitz vient de venir me trouver, chargé par le prince de Bismarck de vous demander un service auquel il attache un grand prix. La reconnaissance de leur indépendance par l'Italie [1] a donné aux Roumains l'idée qu'ils n'ont plus aucun ménagement à garder envers l'Allemagne dans la question des chemins de fer, que le Gouvernement a fait voter hier par la Chambre, après avoir effacé de la convention les clauses pouvant seules garantir les capitaux allemands et européens, clauses qu'il s'était formellement engagé à maintenir. La seule chose qui puisse ramener le Gouvernement roumain au respect de ses engagements, c'est la certitude que les autres Puissances n'imiteront pas l'Italie et ne se sépareront pas de l'Allemagne. Le prince vous demande donc d'envoyer par le télégraphe à notre agent à Bucarest l'ordre de déclarer aussitôt que possible au Gouvernement roumain que nous demeurerons unis à l'Allemagne et à l'Angleterre dans la question juive. Le prince a fait la même demande à M. Odo Russell qui a déjà répondu que Lord Salisbury allait charger l'agent anglais à Bucarest de faire la déclaration demandée. L'Autriche, de son côté, fait entendre de sévères représentations et le prince vous serait très reconnaissant si vous me mettiez à même de lui faire savoir

[1] Voir ci-dessus n° 403.

aujourd'hui si possible que notre agent va faire sans retard, comme son collègue d'Angleterre, la déclaration en question [1].

[Affaires de Grèce.]

## 484.

### LE GÉNÉRAL CHANZY, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG, À M. WADDINGTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 62. *Saint-Pétersbourg, 11 décembre 1879.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 décembre; Dir. pol., 20 décembre.)

Vous avez bien voulu me communiquer par votre dépêche du 24 novembre, n° 112, le rapport de M. le comte de Moüy sur le récent passage à Vienne du Grand-Duc héritier de Russie. J'ai lu ce document avec d'autant plus d'intérêt que les appréciations qu'il contient semblent confirmer pleinement celles que j'exprimais dans mes dernières dépêches, après avoir recueilli les impressions que ce voyage avait fait naître ici.

Il n'est pas douteux que les visites du Cesarewitch et de la Cesarewna à Vienne et à Berlin [2] ont eu un but politique, qu'expliquent suffisamment les complications et les préoccupations qu'ont fait naître les entrevues du prince de Bismarck avec le comte Andrassy et l'accueil fait dans la capitale de l'Autriche au Chancelier de l'Allemagne [3]. On croit généralement ici que le Grand-Duc héritier a obéi beaucoup plus à des obligations qu'à un désir de consolider des relations pour lesquelles il aurait toujours manifesté un certain éloignement.

La Russie, ainsi que je l'ai déjà dit, redoute avant tout l'isolement dans lequel on cherche à la placer. Le sentiment national peut être froissé des menées de l'Allemagne, du rôle prépondérant qu'elle veut jouer dans les affaires de l'Europe, des convoitises, qu'à tort ou à raison, on lui prête du côté de la Vistule; mais l'Empereur Alexandre, qui paraît désirer avant tout la consolidation de la paix, ne peut oublier ses relations depuis si longtemps affectueuses avec les Souverains de Berlin et de Vienne, et semble croire encore que l'entente entre les trois Empires est la meilleure garantie contre les dangers qui peuvent menacer les véritables intérêts et la tranquillité de l'Europe.

[1] Le 11 décembre à une heure du matin, M. Waddington annonçait à M. de Saint-Vallier qu'il venait de « télégraphier à Bucarest dans un sens conforme au désir du Gouvernement allemand ».

[2] Voir ci-dessus n° 476. Le Grand-Duc Alexandre, venu de Vienne, s'était arrêté à Berlin les 16 et 17 novembre.

[3] Voir ci-dessus n° 466.

Je ne crois pas, et je n'ai jamais cru, aux prétendues avances que le Gouvernement russe aurait eu l'intention de faire à la France pour amener une entente en vue d'éventualités pouvant se produire. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que la Russie a toujours espéré conserver nos sympathies en retour de celles très réelles qu'elle a pour nous, et qu'elle éprouve depuis quelque temps un mécompte pénible à la pensée que nous pouvons prêter trop facilement l'oreille aux attaques dont elle est l'objet et aux idées ambitieuses qu'on lui prête.

Ce qu'il y a de positif, c'est que l'on paraît tenir beaucoup ici à calmer les excitations de la presse et de l'opinion, de façon à rétablir, tout au moins en apparence, les rapports cordiaux qui ont si longtemps existé entre les trois grandes Cours de l'Europe. Aussi ne laisse-t-on échapper aucune occasion; il y a quelque temps, c'était la fête de l'Empereur d'Autriche qu'on célébrait avec pompe; il y a quelques jours, c'était une adresse, à l'occasion du dernier attentat, remise par les Allemands de Moscou au général Werder qui l'a placée sous les yeux de l'Empereur Alexandre, et dans laquelle l'Empereur Guillaume était appelé le plus fidèle allié de la Russie; hier enfin, à l'occasion de la fête de Saint-Georges et en présence de l'Ambassadeur d'Allemagne, seul convoqué comme représentant son Souverain, membre de l'ordre, le Tsar portait un toast à son oncle, le plus ancien des chevaliers. Il n'y a bien certainement dans les faits que je viens de citer rien d'hostile pour la France, mais on doit y voir l'importance qu'on reconnaît à l'Allemagne et un désir manifeste de se rapprocher d'elle. Les tendances du présent resteront-elles les idées de l'avenir? Il serait difficile de le croire si on s'arrêtait aux sentiments que l'on prête à certains membres de la famille impériale et à ceux qui se manifestent ostensiblement dans la partie de la nation que représente plus spécialement l'élément russe.

## 485.

### M. Waddington, Ministre des Affaires étrangères, à M. Tissot, Ministre de France à Athènes.

D. sans numéro. *Paris, 12 décembre 1879.*

Il paraît aujourd'hui démontré que la Conférence réunie à Constantinople [1] n'a plus guère de chances d'aboutir à un résultat pratique et que le moment est venu de songer à la médiation recommandée par le Congrès de Berlin pour le cas où la Turquie et la Grèce ne réussiraient pas à se mettre d'accord.

Vous savez qu'en réponse à la dernière proposition des Plénipotentiaires hellènes, qui avaient donné une interprétation très exagérée à leur profit des prévisions du 13[e] Protocole, les Commissaires du Gouvernement turc ont présenté un tracé suivant la crête méridionale des bassins du Kalamas et du Salamyrias.

Cette ligne, tout en assurant aux Grecs la possession du golfe de Volo, leur enlèverait en Thessalie une portion du territoire que la Sublime Porte semblait disposée à leur concéder vers la fin des négociations de Prévéza. Mais, en revanche, elle leur donnerait en Épire toute la partie méridionale de cette province à partir des hauteurs qui bornent au sud le bassin du Kalamas.

Il est vrai que la Sublime Porte, en présentant ce tracé, a formellement déclaré qu'elle n'entendait pas faire une proposition *ferme* et qu'elle voulait simplement indiquer ce qui, d'après elle, serait l'interprétation équitable du Congrès si l'on adoptait la théorie mise en avant par les Grecs. Mais le Ministre des Affaires étrangères de Turquie n'ajoutait pas moins à cette déclaration, dans un télégramme adressé à Sartiniski Effendi et communiqué à mon Département, que les Commissaires ottomans avaient *offert* la ligne dont il s'agit, en proclamant le droit pour les deux parties de la critiquer et de tâcher de la modifier, chacune dans son sens, afin de la rendre acceptable.

Dans ces conditions, j'ai jugé que nous pourrions nous-mêmes accueillir cette suggestion, au moins pour ce qui concerne l'Epire, en laissant ainsi Janina au nord, pourvu qu'à l'est la ligne de démarcation fût étendue le long des crêtes et englobant le haut de la vallée de l'Arta, le mont Zygos et Metzovo, de sorte que l'acquisition de ce dernier point stratégique, si important, com-

[1] Conférence réunie depuis le 22 août, conformément à la proposition de la France, cf. ci-dessus n° 423 et Protocole de cette Conférence dans : *Documents diplomatiques, Négociations relatives à la rectification des frontières de la Grèce*, 1879, p. 179-261.

pensât la perte résultant de l'abandon éventuel de la ville de Janina. Quant au tracé proposé par les Turcs en Thessalie, nous ne pourrions que le repousser en exigeant à l'est de Metzovo des compensations pour le territoire auquel la Grèce devrait renoncer en Épire. La ligne que nous proposerions engloberait les monts Kassia, Tricala et le bassin septentrional de la partie supérieure du Salamyrias; elle rejoindrait, un peu à l'ouest de Tournavos, la rivière Xéraghis, s'élèverait au nord, de façon à donner aux Grecs tous les petits affluents du Pénée, et aboutirait à la mer à Kara Derbend.

Bref, la frontière devrait suivre, d'après nous, en Épire, la limite méridionale du bassin du Kalamas et, en Thessalie, la limite septentrionale de la vallée du Pénée.

Tel est, à mon avis, après mûre réflexion, le tracé que nous pourrions demander aux autres Puissances représentées à Berlin d'appuyer à Constantinople et à Athènes, si elles prenaient le parti d'exercer leur médiation de concert avec nous.

J'ai cru devoir exposer tout d'abord cette manière de voir aux Cabinets de Berlin et de Vienne [1] et j'ai été guidé dans cette détermination par les renseignements que j'ai reçus de M. le comte de Saint-Vallier au sujet des dispositions manifestées par l'Allemagne et l'Autriche à la suite des démarches que le Roi de Danemark vient d'accomplir auprès des deux Cours. Ce Prince ayant fait appel à leur bon vouloir, en insistant sur les dangers auxquels l'insuccès des négociations actuelles exposerait le trône de Grèce, le Cabinet de Berlin s'est montré prêt à répondre à cet appel. Il nous a fait dire que nous pouvions compter sur son concours dans les efforts qui nous restent à tenter pour conduire l'affaire à bonne fin, en ajoutant que l'Autriche, également sollicitée par le Roi de Danemark, n'hésiterait plus à nous seconder elle-même.

J'ai donc cru devoir inviter MM. de Saint-Vallier et de Moüy à communiquer confidentiellement aux Cabinets de Berlin et de Vienne la combinaison dont je vous ai plus haut fait connaître la substance, et à me renseigner sur l'accueil qu'elle aurait rencontré. Ainsi que je croyais pouvoir l'espérer, les réponses ont été satisfaisantes.

Le baron de Haymerlé accepte en principe la ligne proposée; il demande seulement quelques jours pour étudier les détails du tracé; mais il déclare en approuver les données générales, et promet dès aujourd'hui d'en recommander l'adoption à Constantinople sans se dissimuler que les Turcs feront des difficultés sérieuses pour la cession de Metzovo.

[1] Par un télégramme du 10 décembre, 2 h. 50 du matin, disant notamment : « J'attacherais beaucoup de prix à obtenir d'abord l'approbation des Cabinets de Berlin et de Vienne et à me mettre d'accord avec eux avant de faire un pas de plus... Dites bien (*à M. de Radowitz, au baron de Haymerlé*) que je n'entretiendrai les autres Cabinets qu'après entente avec Berlin et Vienne et que je le prie de faire de même. »

A Berlin, M. de Radowitz s'est empressé de répondre à M. de Saint-Vallier que notre proposition lui paraissait sage et opportune. Il avait, a-t-il ajouté, besoin d'étudier la ligne suggérée et de la communiquer au prince de Bismarck, avec son avis raisonné, avant de nous donner une réponse définitive, mais il pouvait, dès à présent, dire qu'à ses yeux, l'annexion de Metzovo, si elle est possible, compenserait largement la perte de Janina.

L'ensemble de ces renseignements est, bien entendu, entièrement confidentiel et destiné simplement à notre information.

Vous pouvez préparer le Gouvernement grec à l'abandon graduel de la Conférence, en lui donnant à entendre que nous nous décidons à négocier en vue de la médiation. Mais il est important de ne pas indiquer d'une façon trop précise la combinaison à laquelle nous nous sommes arrêtés et, notamment, de laisser dans le vague la question de Janina et de Metzovo, afin d'éviter l'intervention intempestive de la presse philhellène.

*P.-S.* — Je viens de recevoir l'adhésion formelle du prince de Bismarck à notre proposition [1].

[1] Outre l'Allemagne et l'Autriche, la Russie et l'Italie devaient donner successivement avant la fin de 1879 leur adhésion à la proposition française.

# INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

## A


Aarifi Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, nos 218, 302, 303.

Abbott, Consul d'Allemagne à Salonique, n° 46 (note).

Abdul Aziz, Sultan de Turquie jusqu'au 30 mai 1876, nos 34, 58 (note), 59, 440.

Abdul Hamid II, Sultan de Turquie depuis le 31 août 1876, nos 102, 221, 235, 239, 246, 254, 281, 302, 320, 344, 407, 410, 422, 431, 433, 434, 435, 436, 440, 441, 444, 449, 450 (notes), 460, 477.

**Abzac** (Général d'), Aide de camp du Maréchal de Mac-Mahon, nos 118 (note), 149, 198.

Adams, Secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, nos 269 (note), 271 (note).

Aksakoff, publiciste russe, n° 203.

Aleko Pacha, Gouverneur général de la Roumélie orientale, nos 409, 417.

Albert, Roi de Saxe, n° 276.

Albert (Archiduc), Inspecteur général de l'armée austro-hongroise, nos 163, 255, 476.

Albert-Edouard [Edouard VII], Prince de Galles, nos 253, 256, 275, 302, 330, 370, 389.

Alexandre II, Empereur de Russie, nos 4, 6, 8 (note), 10, 25, 29, 31, 38, 39, 41, 44, 45, 48, 50, 59 (note), 61 (note), 62, 67, 74, 75, 80, 81, 83, 85, 88, 90, 91, 92, 94, 95, 100, 102, 109, 112, 113, 116, 117, 121, 127, 129, 139, 153, 155 (note), 161, 162, 168, 169, 171, 176, 177, 178, 181, 182, 191, 198, 223, 226, 239, 246, 249, 261, 264, 265, 266, 274, 294, 296, 304, 306, 392, 398, 401, 406, 409, 411, 414, 417, 440, 457, 459, 461, 462, 467, 468, 473, 476, 484.

Alexandre Alexandrovitch, Grand-Duc héritier de Russie, nos 168, 370, 476, 484.

Alexis (Grand-Duc), fils de l'Empereur de Russie, n° 457.

Ali Pacha Moubarek, Ministre de l'Instruction publique d'Égypte, n° 338.


[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* sont ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les Ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités. Durant la période qui s'étend du 1er juillet 1875 au 31 décembre 1879 furent successivement Ministres des Affaires étrangères : le duc Decazes jusqu'au 23 novembre 1877, le marquis de Banneville du 23 novembre au 13 décembre 1877, M. Waddington du 13 décembre 1877 au 27 décembre 1879, enfin M. de Freycinet à partir du 27 décembre 1879.

Alvensleben (Baron d'), Consul général d'Allemagne à Bucarest, nos 417, 453.

Andrassy (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 2, 3, 4, 7, 10, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 34, 36, 40, 44, 48, 50, 51, 55, 56, 63, 69, 72, 73, 74, 75, 76, 90, 92, 121, 127, 135, 150, 163, 178, 180, 181, 191, 192, 208, 225, 226, 230, 236, 249, 251, 255, 256, 258, 260, 261, 262, 264, 269, 273, 284, 286, 288, 291, 293, 294, 295, 296, 304, 306, 316, 317, 318, 322, 345, 351, 356, 369, 382, 383, 389, 399, 406, 414, 419, 423, 440, 462, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 473, 476, 477, 480, 481, 484.

Apponyi (Comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, nos 25, 26, 28, 31.

Aristarchi Bey, Ambassadeur de Turquie à Berlin, n° 29.

Arnim (Comte d'), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 369.

Audiffret-Pasquier (duc d'), Président du Sénat, n° 214.

Auersperg (Prince), Président du Conseil des Ministres d'Autriche, n° 351 (note).

Augusta, Reine de Prusse, Impératrice allemande, nos 149, 198, 237, 253, 259, 384, 388, 394, 398, 472.

**Aunay** (Comte d'), Secrétaire d'ambassade à Berlin, nos 198, 222. *Cité :* 66.

Aziz Buattur (El), Ministre de l'Intérieur de Tunisie, n° 374.

## B

Baravelli, Membre de la commission d'enquête financière en Égypte, n° 282 (note).

Baring (Evelyn) [Lord Cromer], Membre de la commission d'enquête financière en Égypte, puis Contrôleur des finances d'Égypte, nos 282 (note), 451.

Baring (Walter), Secrétaire à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople, n° 84 (note).

Battenberg (Alexandre de), Prince de Bulgarie, n° 417.

Bavio, Député italien, n° 333 (note).

Beaconsfield (Benjamin Disraeli, Lord), Premier Lord de la Trésorerie et Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 11, 12, 13 (note), 16, 67, 69, 79 (note), 110 (note), 228 (note), 278, 283, 285, 316, 317, 319, 320, 321, 324, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 342, 343 (note), 347, 350, 369, 371, 392, 403, 440, 450, 476, 477.

Belle, Consul à Florence, n° 208.

Bennigsen, Président du Reichstag, nos 204, 253 (note).

Berchem (Comte de), Conseiller de l'Ambassade d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, n° 203.

Berger, Commissaire français à l'Exposition de Munich, n° 447.

Bernard, Maire de Nancy, Sénateur, n° 364.

Bertani, Député italien, n° 185.

Beust (Comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, nos 25, 263.

Bezançon, Maire de Metz, n° 427.

Bildt (Général), Ministre de Suède à Berlin, n° 242.

Bismarck-Schoenhausen (Prince Otto de), Chancelier de l'Empire allemand, nos 23, 44, 50, 51, 55, 66, 76, 78, 85, 101, 112, 116, 119, 121, 127, 128, 131, 133, 134, 139, 141, 142, 144, 145, 147, 149, 153, 157, 164 (note), 172, 177, 178, 180, 186, 187, 189, 197, 198, 204, 206, 211, 222, 237, 249, 250, 251, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 264, 267, 269, 270, 273, 275, 276, 286, 288, 289, 290, 293, 296, 299, 301, 307, 316, 317, 319, 320, 322, 330, 333, 341 (note), 343 (note), 345, 346, 349, 350, 354, 355, 360, 361, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 380, 383, 384, 386, 388, 389, 390, 393, 394, 396, 397, 398, 399 (note), 400, 403, 406, 408, 409, 411, 412, 414, 417, 418, 419, 421, 422, 424, 427, 436 (note), 438, 440, 448, 457, 458, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 470, 471, 473, 474, 475, 476, 477, 479, 480, 481, 483, 484, 485.

Bismarck (Comte Herbert de), Secrétaire de légation au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, nos 354, 440.

Bleichroeder (von), banquier allemand, nos 23, 256, 406, 411, 414, 440.

Blignières (de), Membre de la commission d'enquête financière en Égypte, puis Ministre des Travaux publics d'Égypte, nos 282, 353, 385, 405, 415, 451, 482.

Blunt (E.), Consul de Grande-Bretagne à Salonique, nos 54, 69.

Boeresco, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, n° 453 (note).

Bonghi, ancien Ministre de l'Instruction publique d'Italie, n° 173.

**Bourgoing** (Comte de), Ambassadeur à Constantinople, nos 1, 10, 20, 25 (note), 27, 29 (note), 34, 42 (note), 46, 47, 54, 57, 70 (note), 77, 82, 84 (note), 87, 99, 100, 102, 104, 105, 106, 115, 116, 120, 126, 127, 130, 135.

*Cité :* nos 4, 6, 7, 30, 40, 42, 48 (note), 56, 58, 59, 79, 96 (note), 101, 111.

Bourke, Sous-Secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, nos 240, 412.

Bratiano, Président du Conseil des Ministres de Roumanie, nos 288, 289.

**Brin** (Baron), Secrétaire d'ambassade à Rome, n° 333.

Broglie (Duc de), Président du Conseil des Ministres du 17 mai au 23 novembre 1877, nos 208 (note), 215 (note), 222, 392 (note).

Buchanan (Sir A.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, nos 26, 44.

**Bülow** (Baron de), Secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 464.

*Cité :* nos 16, 48, 55, 66, 78, 83, 85, 89, 97, 118, 134, 136, 167, 184, 227, 237, 239, 241, 245, 256, 258, 259, 267, 268, 271, 289, 292, 307, 308, 316, 346, 358, 359, 361, 362, 366, 367, 368, 369, 373, 380, 384, 389, 399 (note), 402, 403, 408, 409, 417, 418, 422 (note), 423, 424, 430, 440, 457, 458, 463, 477.

Bunsen (de), Consul général d'Allemagne à Alexandrie, n° 16.

## C

Caboully Pacha, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, nos 29, 40.

Cairoli, Président du Conseil des Ministres d'Italie (1878), puis Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères (1879), nos 321, 363, 460.

**Canclaux** (Comte de), Secrétaire d'ambassade à Berlin, nos 457, 459.
*Cité :* nos 458 (note), 463, 464.

Caratheodory Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 422, 428, 444, 485.

**Cassas**, élève consul à Tunis, n° 213.

Cavallotti, écrivain et Député italien, n° 185.

Chambord (Comte de), n° 38.

**Chanzy** (Général), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 398, 401, 416, 450, 455, 484.
*Cité :* nos 386, 394, 412, 417, 431, 462.

Charles Ier, Prince de Roumanie, nos 175, 248, 288, 440.

Charles-Alexandre, Grand-Duc de Saxe-Weimar, n° 276.

Charles-Louis (Archiduc), frère de l'Empereur d'Autriche, n° 148.

Charlotte, Princesse royale de Prusse, mariée au Duc héritier de Saxe-Meiningen, nos 253 (note), 393.

**Chaudordy** (Comte de), Plénipotentiaire de France à la Conférence de Constantinople, nos 115, 116, 127.
*Cité :* nos 111, 120, 131, 133 (note).

Chérif Pacha, Président du Conseil des Ministres d'Égypte, nos 338, 405, 426, 432, 436.

Christian IX, Roi de Danemark, nos 370, 389, 393, 478, 485.

Cialdini (Général), Ambassadeur d'Italie à Paris, nos 125, 166 (note), 173, 185, 210, 314 (note), 348, 374, 403 (note), 443, 460.

Clemenceau, Député, n° 392.

Cogalniceano, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, n° 248.

Colonna-Ceccaldi, Consul à Scutari d'Albanie, n° 36.

Constantin (Grand-Duc), Président du Conseil d'Empire de Russie, n° 139 (note).

Corti (Comte), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, puis Ministre à Constantinople, nos 125, 322, 333, 352, 433.

Crispi, Président de la Chambre des Députés d'Italie, nos 173, 202, 204, 205, 206, 210, 211, 233, 369, 440.

Cross, Ministre de l'Intérieur de Grande-Bretagne, n° 162.
Cumberland (Duc de), fils du Roi de Hanovre, n°s 370, 378, 382, 383, 389, 478.

## D

Dagmar (Grande-Duchesse). (Voir Marie-Féodorovna.)
Daudet (Ernest), publiciste français, n° 463.
**Debains**, chargé de l'agence et du consulat général à Belgrade, puis Agent et Consul général à Bucarest, n°s 9 (note), 123, 150, 175, 214, 248.
*Cité :* n°s 6, 9.
Decazes (Duc), Ministre des Affaires étrangères jusqu'au 23 novembre 1877, n°s 4, 7 (note), 9 (note), 25, 37 (note), 62 (note), 63, 66, 162, 168, 174, 176, 184 (note), 188, 192 (note), 220, 228, 326, 347 (note), 458, 463, 476.
Depretis, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances, puis Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n°s 132, 173, 185, 194, 196, 223, 238, 369, 387, 403, 423, 456.
Derby (Lord), Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n°s 5, 13, 16, 17, 19, 22, 24, 25, 29, 32, 51, 55, 58 (note), 66, 67, 69, 71, 72, 76, 79, 81, 84, 87, 101, 103, 113, 116, 124, 133, 138, 141, 142, 146, 154, 162, 165, 171, 178, 182, 190, 191, 205, 208, 211, 216, 217, 220, 221, 223 (note), 228, 235, 240, 244, 247, 254, 263, 267, 272, 273, 274, 275, 278, 280, 284, 285, 350.
Dervieu (André et Édouard), banquiers français, n°s 13, 14, 16, 18.
Des Michels, Consul général au Caire, n°s 156, 183, 228, 282, 326.
**Desprez**, Directeur des Affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, 3e Plénipotentiaire au Congrès de Berlin, n° 328 (note).
*Cité :* n° 381 (notes).
Disraeli. (Voir Beaconsfield.)
Dolgorouki (Princesse), n° 440.
Dollfus, industriel à Mulhouse, membre du Reichstag, n° 427.
Dondoukoff-Korsakoff (Prince), Gouverneur général russe de Bulgarie, n°s 406, 417.
Dozon, gérant du consulat de Mostar, n°s 7 (note), 9.
Dufaure, Président du Conseil des Ministres du 9 mars au 12 décembre 1876 et du 14 décembre 1877 au 4 février 1879, n°s 37 (note), 219 (note), 222, 225, 313 (note), 314 (note), 372.
Dufferin (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, n° 390.
Duperré (Contre-Amiral), Gouverneur de Cochinchine, n° 199.
Dupont des Loges (Mgr), évêque de Metz, n° 427.
Durckheim-Montmartin, ancien préfet et conseiller général, membre du *Landesausschuss* d'Alsace-Lorraine, n° 427.

## E

Edhem Pacha, Ambassadeur de Turquie à Berlin, puis Grand Vizir, puis Ambassadeur à Vienne, nos 78, 89, 143 (note), 473.

Edimbourg (Duc d'), fils de la Reine Victoria, n° 12 (note).

Elisabeth-Anne, Princesse de Prusse, mariée au Grand-Duc héréditaire d'Oldenbourg, n° 253 (note).

Elliot (Sir H.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 42, 84 (note), 87, 96, 99, 113, 125, 129.

Estrup, Président du Conseil des Ministres de Danemark, n° 400.

Evarts (W. M.), Secrétaire d'État des États-Unis, n° 418.

## F

Falbe (de), Ministre de Danemark à Vienne, n° 377.

Fasciotti, Sénateur italien, n° 366.

Fava (Baron), Agent diplomatique d'Italie à Bucarest, n° 361 (note).

Ferry (Jules), Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, n° 427.

Forster, Membre de la Chambre des Communes et ancien Ministre anglais, n° 12.

Fourichon (Vice-Amiral), Ministre de la Marine et des Colonies, n° 199.

**Fourier de Bâcourt,** gérant de l'agence et du consulat général à Bucarest, n° 453.

*Cité :* nos 248 (note), 361 (note), 442, 483.

**Fournier,** Ambassadeur à Constantinople, nos 281, 302, 303, 305, 309, 318, 399, 431, 433, 436, 441, 444, 450 (note), 452 (note).

*Cité :* nos 324, 440, 452, 470.

Fourtou (de), Ministre de l'Intérieur, n° 184.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, nos 4, 33, 72, 74, 75, 90, 91, 92, 129, 148, 195, 196, 255, 259, 274, 351, 356, 378, 414, 467, 468, 473, 476, 484.

Frédéric, Prince royal de Danemark, n° 393.

Frédéric, Grand-Duc de Bade, nos 149, 204, 276.

Frédéric-Charles de Prusse (Prince), n° 253 (note).

Frédéric-Guillaume (Kronprinz), Prince héritier de Prusse, nos 118 (note), 149, 197, 253 (note), 276, 299, 316, 362, 380, 388, 389, 393, 394, 398, 400.

Freycinet (de), Sénateur et Ministre des Travaux publics, puis Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères (27 décembre 1879), n° 476 (note).

## G

Gambetta, Député, puis Président de la Chambre des Députés, nos 184 (note), 198, 214, 345, 427.

Garibaldi (Général), n° 116 (note).

**Gavard**, Ministre plénipotentiaire, faisant fonctions de Secrétaire d'ambassade à Londres, nos 12, 13, 24, 79 (note), 154, 211.

*Cité :* nos 13 (note), 16, 25.

George V, Roi de Hanovre (1851-1866), n° 370.

Georges Ier, Roi de Grèce, nos 285 (note), 433.

Germain, Député de Lorraine au Reichstag, n° 427.

Géry, Président du Conseil d'administration du chemin de fer Bône-Guelma, n° 49.

**Gicquel des Touches** (Vice-Amiral), Ministre de la Marine et des Colonies, n° 199.

Giers (N. de), adjoint au Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 203, 269, 358 (note), 440, 450, 476.

Gigot, Préfet de police, n° 392 (note).

Gladstone, ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 12, 84.

**Godeaux**, Agent et Consul général au Caire, nos 385, 391, 404, 405, 415, 420, 426.

*Cité :* n° 430.

Goltz (Comte de), Secrétaire à la légation d'Allemagne à Copenhague, n° 393.

**Gontaut-Biron** (Vicomte de), Ambassadeur à Berlin, nos 8, 9 (note), 28, 35, 37, 48, 50, 51, 52, 55, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 73, 76, 91, 93, 94, 108, 110, 112, 114, 118, 119, 121, 128, 134, 136, 137, 142, 144, 145, 149, 157, 160, 161, 162, 186, 188, 197, 198 (note), 204, 209, 219.

*Cité :* nos 53, 78, 198, 222, 458, 467.

**Gortchakoff** (Prince), Chancelier de l'Empire russe, Ministre des Affaires étrangères, n° 98.

*Cité :* nos 2, 7, 23, 25, 29, 31, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 48, 50, 51, 53, 55, 56, 59, 60, 64, 65, 66, 67, 69, 74, 75, 90, 113 (note), 117, 121, 129, 139, 140, 153, 155 (note), 162, 165, 168, 169, 170, 178, 181, 191, 214, 223, 226, 239, 244, 245, 247 (note), 249, 253, 254 (note), 255, 256, 258, 261, 264, 265, 266, 269, 270, 273, 274, 279, 287, 293, 298, 300, 302, 304, 316, 317, 319, 322, 345, 371, 383, 392, 398, 406, 409, 411, 416, 423, 431, 440, 455, 457, 461, 462, 473, 476.

Gortchakoff (Prince Michel), Ministre de Russie à Berne, n° 7 (note).

Goschen, représentant des créanciers du Gouvernement égyptien, n° 326.

Grad, Député d'Alsace au Reichstag, n° 299.

Grant Duff, ancien Sous-Secrétaire d'État pour les Indes de Grande-Bretagne, n° 12.

Granville (Lord), ancien Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n° 12.

Greigh (Général), Ministre des Finances de Russie, n° 414.

Gresley (Général), Ministre de la Guerre, nos 425, 472.

Grévy (Jules), Président de la Chambres des Députés, puis Président de la République (1879), nos 214, 380, 384, 392, 472.

Gubernatis (de), Consul d'Italie à Preveza, n° 387.

Guillaume Ier, Roi de Prusse, Empereur allemand, nos 4, 7, 8, 10, 55, 67, 68, 70, 76, 78, 83, 85, 89, 91, 93, 94, 97, 110, 112, 118 (note), 121, 136, 137, 139 (note), 148, 149, 160, 162, 178, 186, 188, 195, 196, 198, 204, 209, 237, 239, 242 et annexe, 245, 249, 255, 259, 276, 277, 299, 301, 309, 316, 367, 369, 370, 380, 384, 388, 389, 393, 394, 398, 400, 406, 419, 425, 433, 440, 445, 457, 458, 459, 461, 462, 463, 464, 468, 471, 472, 473, 476, 484.

Gustave, Prince royal de Suède, n° 458.

## H

Halim (Prince), Ministre sans portefeuille de Turquie, nos 407, 441.

**Harcourt** (Marquis d'), Ambassadeur à Londres, nos 5, 17, 22, 32, 40, 56, 58 (note), 69, 75, 81, 84, 96, 101 (note), 103, 107, 124, 133, 138, 141, 143, 146, 147, 165, 190, 191, 202, 205, 210, 216, 217, 221, 224, 235, 240, 247, 254, 263, 268 (note), 269 (note), 271 (note), 272, 275, 278, 283, 285, 304, 330, 331, 332, 334, 335, 336, 343, 344, 347, 348, 350, 372 (note).

*Cité :* nos 6, 71, 116, 157, 194, 228 (note).

Harcourt (Comte Bernard d'), Ambassadeur à Berne, n° 7 (note).

Hatzfeldt (Comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 399, 402, 433, 440, 456.

Hayes (R. B.), Président des États-Unis, n° 418.

Haymerlé (Baron), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, puis Ministre des Affaires étrangères, nos 192 (note), 465, 467, 473, 477, 485.

Heine, banquier à Paris, n° 414.

Hepp (Colonel), Attaché militaire à Rome, n° 194.

Herzog, Sous-Secrétaire d'État allemand pour l'Alsace-Lorraine, nos 388, 427.

Heydebrandt (de), Ministre d'Allemagne à Copenhague, nos 370 (note), 377, 389.

Hödel (attentat), nos 388, 425.

Hofmann (Baron), Chef de section au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 7, 44, 63.

**Hohenlohe** (Prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 311, 312.

*Cité :* nos 28, 56, 136, 137, 157, 167, 188 (note), 259, 270, 271, 307, 341, 380, 384, 399, 402, 419, 421, 422, 442, 446, 448, 456, 458, 463, 476.

Holstein (Baron de), Premier Secrétaire de la Chancellerie impériale d'Allemagne, n° 259.

Horn, Directeur du *Journal français de Saint-Pétersbourg*, n° 203.

Hornby (Amiral), Commandant la flotte anglaise de la Méditerranée, n° 233.

Hottinger, banquier à Paris, n° 414.

Humbert Ier, Roi d'Italie (1878-1900), nos 315, 333, 369.

I

Ignatieff (Lieutenant-Général), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 6, 10, 20, 25, 27, 29, 40, 42, 64, 66, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 120, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 135, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 151 (note), 191, 231, 255, 269, 274, 277, 280, 284, 287, 291, 295, 304, 319, 371, 406, 417, 440, 450 (note), 476.

Ismaïl Pacha, Khédive d'Égypte jusqu'au 26 juin 1879, nos 13, 16, 17, 18, 20 (note), 22, 23, 25, 39 (note), 156, 228, 282, 326, 338, 344, 348, 350, 353, 385, 387, 390, 391, 404, 405, 407, 408, 415, 420, 426, 428, 430, 432, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 443, 444, 450, 452.

J

Jacobini (Cardinal), Nonce à Vienne, n° 467.

Jérome Bonaparte (Prince), n° 440.

Jocelyn, Secrétaire d'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople, n° 143 (note).

Jomini (Baron), Conseiller privé au Ministère des Affaires étrangères de Russie, nos 2, 4, 6, 7 (note), 11, 21, 51, 62, 169, 170, 177, 468, 476.

Joubert, représentant des créanciers du Gouvernement égyptien, n° 326.

K

Kablé, ancien membre de l'Assemblée Nationale, puis Député au Reichstag, nos 396, 427.

Kaljevitch, Président du Conseil des Ministres de Serbie, n° 9 (note).

Kalnoky (Comte), Ministre d'Autriche à Copenhague, nos 377, 389.

Kameke (Général de), Ministre de la Guerre de Prusse, n° 472.

Kapnist (Comte), Conseiller de l'Ambassade de Russie à Paris, n° 450.

Karolyi (Comte), Ambassadeur d'Autriche à Berlin, nos 23, 62, 63, 71, 108, 149, 160, 180, 222, 237, 242, 253, 259, 277, 280, 389, 406.

Kartzoff, Agent diplomatique de Russie à Belgrade, n° 163 (note).

Katkoff, publiciste russe, n° 440.

Kerjégu (de), gérant du consulat général de Belgrade, nos 36, 79.

Keudell (von), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, n° 369.

Khéreddine (Général), Premier Ministre de Tunisie, puis Grand Vizir de Turquie, nos 49, 342, 372 (note), 407, 422, 428, 436, 444.

Krantz (S. J. B.), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et Sénateur inamovible, n° 49.

Kremer (de), membre de la commission d'enquête financière en Égypte, n° 282 (note).

Kryger, Député du Slesvig au Reichstag, n° 378.

Kuefstein (de), Secrétaire de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, nos 56, 72, 73, 469.

## L

**Laboulaye (de)**, Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, nos 16, 21, 203.
*Cité :* nos 11, 250.

Lafont (Contre-Amiral), Gouverneur de Cochinchine, n° 199.

Langenau (Baron de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, nos 236, 264, 293, 294, 295, 383, 406, 476.

Lascelles, Agent et Consul général de Grande-Bretagne à Alexandrie, nos 434, 435, 436, 451.

Launay (Comte de), Ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 50, 51, 53, 167, 204, 222, 359, 369, 403, 437, 438.

Layard (Sir H.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 200, 201, 229, 240, 325 (note), 331, 433, 436, 440, 444, 452, 470, 477.

**Le Flô** (Général), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 2, 4, 6, 7 (note), 29, 30, 38, 39, 41, 45, 71, 80, 109, 113, 117, 129, 139, 140, 141 (note), 153, 155, 163 (note), 165, 168, 169, 170, 171, 176, 177, 178, 182, 223, 226, 231, 252, 257, 261, 264, 265, 266, 293, 294, 383, 392.
*Cité :* nos 48, 203, 224, 228, 295, 306.

Lemaire, Administrateur de la Société des Batignolles, n° 49.

Lemoyne (Commandant), Délégué français à la Commission de délimitation de la Bulgarie et de la Roumélie, n° 450.

Léopold II, Roi des Belges, n° 253.

Lesseps (de), Président du Conseil d'administration de la Compagnie du Canal de Suez, nos 13, 17, 282, 366.

Lex (de), Agent et Consul général de Russie à Alexandrie, n° 432.

Limburg-Stirum (Comte), Secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne par *intérim*, n° 473.

Lobanoff (Prince), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 302, 406, 431, 433, 440.

Loftus (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, nos 117, 139, 171, 223 (note), 226, 228, 247 (note), 269, 272 (note), 293, 390 (note).

Lorette, Membre du *Landesausschuss* d'Alsace-Lorraine, n° 427.

Louis Bonaparte (Prince Impérial), n° 440.

Lyons (Lord), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 79, 87, 199, 223, 228, 235 (note), 239, 243, 244, 304, 347, 348, 372 (note), 375 (note), 429 (note), 434 (note), 436 (note), 441.

## M

Maccio, Consul général d'Italie à Tunis, nos 364 (note), 366, 374, 454.

**Mac-Mahon** (Maréchal de), Président de la République (1873-1879), nos 118 (note), 174.

*Cité* : nos 37, 38, 52, 53, 136, 149, 161, 162, 166, 167, 173, 176, 178, 180, 185, 187, 188, 198, 204, 209, 215, 222, 239, 242 (annexe), 259, 308, 312, 330, 382, 384, 440.

Maffei (Comte), Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères d'Italie, n° 460 (note).

Magnus (Baron de), Ministre d'Allemagne à Copenhague, nos 389, 400.

Mahmoud Nedim Pacha, Grand Vizir de Turquie, nos 46, 57 (note), 440.

Mallet, banquier à Paris, n° 414.

Mancini, Ministre de la Justice d'Italie, n° 173.

Manteuffel (Maréchal de), Aide de camp général de Guillaume 1er, puis Statthalter d'Alsace-Lorraine, nos 83, 85, 89, 91, 161, 249, 251, 427, 457, 461, 462.

Marcère (de), Ministre de l'Intérieur, n° 392.

Marie Alexandrovna, Impératrice de Russie, nos 406, 440, 457.

Marie Alexandrovna (Grande-Duchesse), fille du Tsar Alexandre II, n° 12 (note).

Marie de Prusse (Princesse), femme du Prince Charles de Prusse, n° 136 (note).

Marie Feodorovna (Grande-Duchesse), femme du Grand-Duc héritier de Russie, nos 476, 484.

Mehemet Ali, Vice-Roi d'Égypte (1769-1849), n° 407 (note).

Mehemet Ali Pacha, deuxième Plénipotentiaire ottoman au Congrès de Berlin, n° 320.

Melegari, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n^os^ 43, 116 (note), 122, 173, 185, 192, 194, 196, 208, 220, 352.

Méline, député, n° 314 (note).

Menabrea (Général), Ambassadeur d'Italie à Londres, n^os^ 205, 208, 348.

Midhat Pacha, Président du Conseil d'État en Turquie puis Président du Conseil des Ministres, n° 141.

Milan, Prince de Serbie, n^os^ 2, 9, 36, 70, 79, 89, 163, 181, 225 (note).

Miliutine (Général), Ministre de la Guerre de Russie, n^os^ 440, 462, 476.

Minghetti, Président du Conseil des Ministres, Ministre des Finances d'Italie jusqu'au 18 mars 1876, n° 132 (note).

Mohammed-es-Sadok, Bey de Tunis, n^os^ 49, 213, 216, 220, 221, 234, 300, 328, 329, 330, 337, 342, 352, 364, 366, 367, 369, 372, 374, 375, 376, 381 et annexe, 449, 454.

Moltke (Maréchal de), Chef de l'État-Major de l'armée allemande, n^os^ 158, 160, 161, 162, 222, 277.

Montalivet (de), Secrétaire d'ambassade à Berlin, n° 464 (note).

**Montebello** (de), Secrétaire d'ambassade à Londres, n^os^ 298, 434 (note), 480, 481.

**Montholon** (de), Secrétaire d'ambassade à Constantinople, n^os^ 407, 410, 428, 429.

*Cité :* 420.

Moukhtar Pacha, Commandant des forces turques en Herzégovine, n° 44.

Moulin, Consul à Salonique, n° 46 (note).

Mourad V, Sultan de Turquie (30 mai-31 août 1876), n^os^ 58 (note), 59, 60 (note), 62, 71.

**Moüy** (de), Secrétaire d'ambassade à Constantinople, puis à Berlin, n^os^ 151, 152, 155 (note), 200, 201, 218, 229, 230, 232, 233, 246, 346, 349, 354, 355, 378, 380.

*Cité :* n^os^ 115 (note), 120, 143, 316, 484, 485.

Muni, publiciste italien, n° 185.

Münster (Comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, n^os^ 69 ,147, 157, 275, 316, 403, 473.

Mussi, Député italien, n^os^ 366, 454.

Mustapha ben Ismaïl, Premier Ministre de Tunisie, n^os^ 300, 372 (note), 374, 375, 376, 381.

Musurus Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, n° 29.

## N

Napoléon III, Empereur des Français (1852-1870), nos 188, 389, 467, 476.
Nélidoff, Conseiller de l'Ambassade de Russie à Constantinople, nos 4, 79, 151.
Nicolas Ier, Prince de Monténégro, nos 2, 25, 36, 39, 70 (note), 192, 341 (note).
Nicolas (Grand-Duc), Commandant en chef de l'armée russe, nos 109, 113, 229, 231, 239, 238, 304.
Nigra (Chevalier), Ministre d'Italie à Paris puis Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 43, 411.
**Noailles** (Marquis de), Ministre, puis Ambassadeur à Rome (Quirinal), nos 19, 43, 132, 166 (note), 173, 185, 194, 196, 208, 220, 238, 306, 314, 315, 321, 352, 363, 374, 387, 443, 456.
*Cité :* nos 122, 412, 460.
Nobiling (attentat), nos 310 (note), 349 (note), 398, 425.
North, Membre du Reichstag, no 388.
Nothomb (Baron), Ministre de Belgique à Berlin, no 222.
Novikoff (de), Ambassadeur de Russie à Vienne, nos 3, 4, 25, 26, 31, 41, 44, 72, 178, 181, 291.
Nubar Pacha, Ministre des Affaires étrangères d'Égypte, puis Président du Conseil des Ministres, nos 20, 338, 344 (note), 350, 385, 391, 408.
Nyssen, Consul de Russie à Tunis, no 220.

## O

Obroutscheff (Général), Chef de la Mission militaire russe aux grandes manœuvres françaises, no 476.
Okouneff, Conseiller de l'Ambassade de Russie à Paris, nos 4, 7.
Olga, Reine de Grèce, no 433.
Oloutscheff (Général), Aide de camp général du Tsar, no 417.
Orczy (Baron), Chef de section au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 236, 243 (note), 288, 296, 468.
Orloff (Prince), Ambassadeur de Russie à Paris, nos 38, 42, 48, 60, 62, 67, 69, 88, 95, 97, 140, 143, 223, 239, 244, 279, 358 (note), 476 (note).
Osman Pacha, Général turc, no 218.
Oubril (d'), Ambassadeur de Russie à Berlin, nos 55, 128, 153 (note), 161, 172, 178, 187, 222, 242, 253, 286, 409, 440, 471.
Outrey, Ministre plénipotentiaire, chargé de mission en Égypte (1876), no 326.

## P

Paget (Sir A.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, nos 193, 220, 387.

Paris (Comte de), no 197 (note).

**Pellissier de Reynaud**, Consul au Caire, chargé de l'agence et du consulat général à Alexandrie, nos 14, 15, 18.

Pie IX, Pape (1846-1878), nos 202, 204.

Pierre, Grand-Duc d'Oldenbourg, no 276.

Pinna, Consul général d'Italie à Tunis, nos 193, 220, 333, 364 (note).

**Pothuau** (Amiral), Ambassadeur à Londres, nos 452, 470.

Pouyer-Quertier, ancien Ministre des Finances, no 427.

Puttkamer (de), Procureur général à Colmar, membre du Reichstag, no 427.

## Q

Quaade (de), Ministre de Danemark à Berlin, nos 370, 389.

Queillé, Vice-Président de la commission financière de Tunisie, no 364.

## R

Rachid Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 29 (note), 34, 40, 46, 57 (note).

Rack, membre du Reichstag, no 388.

Radowitz (de), Ministre d'Allemagne à Athènes, détaché au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, nos 66, 187 ,198, 273, 316, 317, 341, 358, 437, 438, 448, 453 (note), 477, 483, 485.

**Raindre**, gérant du consulat général du Caire, no 338.

Ratibor (Duc de), membre de la Chambre des Seigneurs de Prusse, no 149.

Rawlinson (Sir Henry), orientaliste anglais, no 12.

Reade, Consul de Grande-Bretagne à Tunis, no 376 (note).

Renault (Léon), Député, no 327.

Réouf Pacha, Ministre de la Marine de Turquie, no 269.

Ressmann (Chevalier), Secrétaire à l'Ambassade d'Italie à Paris, nos 202, 223.

Reuss (Prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 241, 246.

Reutern, Ministre des Finances de Russie, no 121.

Rheinart, Chargé d'affaires de France en Annam, n° 199.

Riaz Pacha, membre de la Commission d'enquête financière en Égypte, puis Ministre de l'Intérieur d'Égypte, nos 282 (note), 338.

Richter, membre du Reichstag, n° 121.

**Ring** (de), Secrétaire d'ambassade à Vienne, puis Commissaire français pour l'organisation de la Roumélie orientale, puis chargé de l'agence et du consulat général au Caire, nos 3, 33, 44, 181, 482.

*Cité :* nos 7, 450, 482.

Ristitch, Président du Conseil des Ministres de Serbie, nos 9 (note), 163 (note).

Robert, Drogman à Constantinople, n° 46.

Robilant (Comte de), Ministre, puis Ambassadeur d'Italie à Vienne, nos 26, 192 (note), 208, 473.

Rochebouët (Général de), Président du Conseil des Ministres du 23 novembre au 14 décembre 1877, nos 214 (note), 392 (note).

Rodich (Général), Gouverneur de Zara, nos 39, 40, 295.

Rodolphe (Archiduc), Prince héritier d'Autriche-Hongrie, n° 259.

**Roquette** (de), Secrétaire d'ambassade à Rome, n° 460.

Rosenörn-Lehn (Baron de), Ministre des Affaires étrangères de Danemark, nos 370, 377, 379, 393.

Rosetti, Agent de Roumanie à Rome, n° 361 (note).

Rothschild (de), banquier à Paris, n° 414.

Rothschild (Baron de), banquier à Londres, nos 16, 69.

**Roustan**, Consul général à Tunis, nos 49, 122, 193, 213 (note), 234, 300, 328, 329, 337, 339, 340, 342, 364, 372 (note), 374 (note), 375, 376, 381 et annexe, 449, 454.

*Cité :* nos 220, 366, 367, 372, 374.

Rouvier, Député, n° 314 (note).

Russell (Lord Odo), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 50, 51, 53, 55, 70, 76, 101, 108, 134, 142, 144, 160, 167, 172, 189, 222, 227, 242, 253, 255, 256, 277, 280, 286, 298 (note), 369, 373, 389, 390, 408, 418, 471, 483.

## S

Sabouroff, Ministre de Russie à Athènes, n° 406.

Sadik Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, puis Grand Vizir, nos 29 (note), 30, 65, 77, 324.

Sadik Pacha, Ministre des Finances d'Égypte, nos 14, 18.

Safvet Pacha, Ministre des Affaires étrangères de Turquie, puis Ambassadeur à Paris, nos 82, 86, 99, 104, 135, 151, 152, 318, 325 (note), 331, 428, 441, 470.

**Saint-Vallier** (Comte de), Ambassadeur à Berlin, nos 237, 239, 241, 242, 245, 249, 250, 251, 253, 255, 256, 258, 259, 267, 268, 270, 271, 273, 276, 277, 280, 286, 289, 290, 292, 298 (note), 299, 301, 307, 308, 309, 313, 358, 359, 360, 361, 362, 364, 366, 367, 368, 369, 371, 373, 384, 386, 388, 389, 390, 394, 396, 397, 399 (note), 402, 403, 406, 408, 409, 411, 412, 414, 417, 418, 419, 421, 422, 424, 425, 427, 436 (notes), 437, 440, 442, 445, 446, 447, 448, 458, 463, 464, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 483, 485 (note).

*Cité :* nos 222, 227, 242 (annexe), 316, 319, 380, 398, 399, 430, 467, 481, 485.

Salisbury (Lord), Secrétaire d'État pour les Indes, premier Plénipotentiaire de Grande-Bretagne à la Conférence de Constantinople, puis Secrétaire d'État au Foreign Office, et second Plénipotentiaire au Congrès de Berlin, nos 110, 111, 120, 121, 125, 129, 131 (note), 133, 135, 141, 142, 146, 278 (note), 280, 284, 287, 290, 293, 294, 298 (note), 304, 307, 310 (note), 316, 317, 319, 320, 322, 324, 325, 327, 330, 331, 332, 334, 335, 336, 340, 342, 343, 344, 347, 348, 350, 369, 373, 375, 390, 392, 403, 412, 423, 429, 432, 436 (note), 440, 441, 442 (note), 470, 473, 476, 483.

Sancy (de), propriétaire français de Tunisie, nos 364, 366, 372, 381, 454.

Sartiniski Effendi, Conseiller de l'Ambassade de Turquie à Paris, no 485.

Saurma (Baron de), Agent et Consul général d'Allemagne à Alexandrie, nos 430, 436, 437.

Saxe-Meiningen (Duc héritier de), no 393.

**Sayve** (Marquis de), Secrétaire d'ambassade à Berlin, nos 23, 78, 83, 85, 89, 97.

*Cite :* nos 16, 101 (note).

Schneegans, ancien Membre de l'Assemblée nationale, Député au Reichstag, nos 388, 396, 397, 427.

**Schouvaloff** (Comte), Ambassadeur de Russie à Londres, no 164.

*Cité :* 69, 76, 81, 101, 133, 141, 145, 146, 152, 165, 170, 171, 178, 182, 191, 194, 235, 247, 254 (note), 272, 274, 275, 298, 301, 302, 303, 304, 306, 307, 310 (note), 316, 317, 319, 345, 392, 398, 406, 409, 411, 414, 440, 455, 461.

Schwegel, Chef de section au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, no 477.

Schweinitz (Général de), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, puis à Saint-Pétersbourg, nos 3, 121, 255, 406, 476, 484.

Sella, ancien Ministre des Finances d'Italie, no 173.

Server Pacha, Commissaire ottoman en Herzégovine, puis Ministre des Affaires étrangères de Turquie, nos 9, 229.

**Sesmaisons** (Commandant, puis Lieutenant-Colonel de), Attaché militaire à Berlin, no 158.

*Cité :* nos 425, 463.

Simon (Jules), Président du Conseil des Ministres du 12 décembre 1876 au 17 mai 1877, nos 166 (note), 173.

Skobeleff (Général), Chef de la Mission militaire russe aux grandes manœuvres allemandes, nos 457, 476.

Solvyns (Baron), Ministre de Belgique à Londres, no 480.

Sonnemann, membre du Reichstag, nos 349, 354.

Soumarokoff (Général), Aide de camp général du Tsar, nos 88, 90, 92.

Stanton (Général), Consul général de Grande-Bretagne à Alexandrie, nos 14, 16.

Stolberg (Comte de), Vice-Chancelier de l'Empire allemand, nos 380, 473.

Stourdza, Ministre des Finances de Roumanie, no 453 (notes).

Stuart (Baron), Consul général de Russie à Bucarest, no 123.

Szell, Ministre des Finances de Hongrie, no 351.

## T

**Teisserenc de Bort**, Ambassadeur à Vienne, nos 465, 466, 467, 468.
*Cité :* nos 429 (note), 442, 469, 473, 476, 479, 481, 485 (note).

Tenterden (Lord), Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, no 5.

Tewfick Pacha, Prince héritier puis Khédive d'Égypte, nos 391, 432, 434, 435, 439, 440, 441, 443, 444, 451, 452, 470.

Théodorovitch, Consul général d'Autriche-Hongrie à Tunis, no 369.

Thiers, Député, ancien Président de la République, nos 197, 242 (annexe), 427, 440, 467.

Thyra (Princesse), fille du Roi de Danemark, épouse du Duc de Cumberland, nos 370, 377, 383, 389, 393.

**Tiby**, Secrétaire d'ambassade à Berlin, puis Ministre à Copenhague, nos 116 (note), 167, 172, 179, 184, 187, 189, 206, 207, 212, 227, 370, 377, 379, 393, 395, 400.
*Cité :* nos 142, 145, 236, 273.

Timascheff (Général), Ministre de l'Intérieur de Russie, no 203.

**Tissot**, Ministre à Athènes, nos 244 (note), 485.
*Cité :* no 244.

Tisza, Président du Conseil des Ministres de Hongrie, nos 251, 351.

Tornielli (Comte), Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères d'Italie, nos 173, 185, 194, 387.

**Tricou**, Agent et Consul général au Caire, nos 430, 432, 434, 435, 439, 450 (note), 451.
*Cité :* no 436.

Tu-duc, Roi d'Annam, n° 199.

Tulin de la Tunisie (Chevalier), Consul général d'Allemagne à Tunis, nos 49 (note), 193, 366, 367, 369.

Turquet, Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts, nos 446, 447.

Tzeretleff (Prince), Commissaire russe pour l'organisation de la Roumélie orientale, n° 450.

## V

Vedel, Directeur général du ministère des Affaires étrangères de Danemark, nos 370, 379, 393.

Victoria, Reine d'Angleterre, nos 96, 110, 246, 278, 373.

Victoria, Princesse royale de Prusse, nos 197 (note), 388.

**Victor-Emmanuel II**, Roi d'Italie (1860-1878), n° 174.

**Viel-Castel** (Comte de), Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, nos 269, 274, 279, 345, 461, 462.

*Cité :* nos 293 (note), 392.

Visconti-Venosta, Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 19.

Vivian, Consul général de Grande-Bretagne à Alexandrie, nos 228, 385, 387, 391, 408, 420, 432, 434.

**Vogüé** (Marquis de), Ambassadeur à Vienne, nos 7, 11, 25, 26, 31, 42, 63, 72, 74, 86, 90, 111, 148, 163, 180, 192, 195, 225, 236, 244, 260, 284, 287, 288, 291, 295, 296, 297, 351, 356, 382.

*Cité :* nos 75, 239, 243, 245 (note), 262, 304, 306, 368.

## W

Waddington, Ministre des Affaires étrangères, premier Plénipotentiaire français au Congrès de Berlin, puis Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères du 4 février au 27 décembre 1879, nos 235 (note), 237, 261, 269 (note), 314 (note), 354, 369, 371, 384, 386, 390, 392, 395 (note), 403 (note), 407, 419, 440, 458 (note), 465, 467, 469, 476.

Waldersee (Général de), Chef de la mission militaire allemande aux grandes manœuvres françaises, n° 472.

Wassiltchikoff (de), Conseiller de l'Ambassade de Russie à Vienne, n° 181.

Weber, Vice-Consul d'Allemagne aux îles Samoa et Tonga, n° 418.

Wellesley (Colonel), Attaché militaire à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, n° 293.

Wenckheim (Baron de), Ministre des Finances de Hongrie, n° 351 (note).

WERDER (Général de), Plénipotentiaire militaire allemand à Saint-Pétersbourg, nos 112, 114, 484.

WERNER (de), Directeur de l'École des Beaux-Arts de Berlin, n° 276.

WERTHER (Baron de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 6, 46, 47, 126, 128, 134, 142.

WESDEHLEN (Comte de), Conseiller de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, nos 346, 354, 355, 430.

WHITE, Agent diplomatique et Consul général de Grande-Bretagne à Bucarest, n° 483.

WILSON (Rivers), Vice-Président de la commission d'enquête financière en Égypte, puis Ministre des Finances d'Égypte, nos 282, 338, 344, 350, 353, 385 (note), 405, 415, 430.

WIMPFFEN (Comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, nos 92, 111, 192, (note), 243, 244, 262, 296.

WINDTHORST, membre du Reichstag, n° 121.

WLADIMIR (Grand-Duc), fils de l'Empereur de Russie, n° 457.

WOOD, Consul général de Grande-Bretagne à Tunis, nos 49, 193, 220, 221, 300, 337, 339, 340, 342, 347, 352, 364 (note), 369, 373, 374 (note), 375, 376, 454.

WRÈDE (Prince de), Agent diplomatique d'Autriche à Belgrade, nos 36, 163 (note).

## Z

ZEMBSCH (Capitaine de corvette), Consul général d'Allemagne aux îles Samoa et Tonga, n° 418.

ZERBI (de), député italien, n° 333 (note).

ZICHY (Comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, nos 7, 33, 90, 200, 201, 229, 230, 281, 297, 309, 318, 399, 410, 431.

ZORN DE BULACH, ancien Chambellan de Napoléon III, membre du *Landesausschuss* d'Alsace-Lorraine, nos 299, 388, 427.

ZWIEDINEK DE SÜDENHORST, Agent et Consul général d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n° 248.

# ERRATUM.

*Pièce 174 remplacer la note* (3) *par la note suivante :*

Un imprimé pour télégramme, qui se trouve dans les Archives de la famille royale d'Italie à la bibliothèque de Turin, indique que la lettre du Maréchal, expédiée à M. de Noailles, fut transmise par celui-ci, le 23 mai 1877, au Roi d'Italie.